

Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique :

science, politique et réalité

Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique

1er au 3 avril 1992

Ministre responsable de Statistique Canada STATISTIQUE CANADA U.S. Department of Commerce Economics and Statistics Administration BUREAU OF THE CENSUS

Dédicace Edward Thomas Pryor 1931-1992

Le présent volume est dédié à la mémoire de M. Edward T. Pryor, sociologue, professeur, démographe et auteur respecté et reconnu à l'échelle mondiale. Tout au long de sa carrière, il a fait preuve de leadership et d'un dévouement inlassable à l'endroit de sa profession. Son inspiration et sa gouverne ont contribué au succès de cette conférence.



Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique :

science, politique et réalité

Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique

1er au 3 avril 1992

Publié en Septembre 1993



Ministre responsable de Statistique Canàda Jean J. Charest

STATISTIQUE CANADA Ivan P. Fellegi, Statisticien en chef du Canada



U.S. Department of Commerce Ronald H. Brown, Secrétaire Economics and Statistics Administration BUREAU OF THE CENSUS Harry A. Scarr, Directeur par intérim



STATISTIQUE CANADA

Ivan P. Fellegi, Statisticien en chef du Canada

Bruce Petrie,
Statisticien en chef adjoint
Secteur de la statistique sociale,
des institutions et du travail

Edward T. Pryor,
Directeur général
Direction de la statistique
démographique et du recensement



BUREAU OF THE CENSUS

Harry A. Scarr, Directeur par intérim

William P. Butz, Directeur associé des programmes démographiques

Comité pour la Conférence

Statistique Canada Gustave J. Goldmann Marcia Almey

Bureau of the Census Nampeo R. McKenney Arthur R. Cresce

SUGGESTION DE TITRE

Statistique Canada et le U.S. Bureau of the Census, <Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité> U.S. Government Printing Office, Washington, DC, 1993

Données de catalogage avant publication (Canada)

Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique (1992 : Ottawa, Ont.)

Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité : Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique 1er au 3 avril 1992

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit.: Challenges of measuring an ethnic world : science, politics and reality : proceedings of the Joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity, April 1-3, 1992.

ISBN 0-660-54895-X

1. Ethnologie -- Canada -- Methodes statistiques -- Congrès. 2. Ethnologie -- États-Unis -- Methodes statistiques -- Congrès. I. Statistique Canada. II. United States. Bureau of the Census. III. Titre. IV. Titre: Challenges of measuring an ethnic world: science, politics and reality: proceedings of the Joint Canada-United States Conference on the Measurement of Ethnicity, April 1-3, 1992.

Remerciements

Les actes de la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, avant pour titre Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité, ont été préparés conjointement par le Canada et les États-Unis. Gustave J. Goldmann, Marcia Almey et Nicole Cadieux, de Statistique Canada, ainsi que Nampeo R. McKenney et Arthur R. Cresce, du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis, ont assuré la préparation et la coordination de ce rapport. Susan Lapham et Renée Jefferson-Copeland, du Bureau of the Census, et Tom Caplan, de Statistique Canada, ont apporté une aide spéciale pour la préparation du rapport. Nicole Cadieux a fourni un soutien important en ce qui touche l'administration et la transcription, et Carolyn Tillman a apporté de son côté un soutien de nature administrative. La préparation du rapport aux fins de publication a été effectuée par Johanne Dupuis-Vincent, de la Sous-section de la production des textes de la Division des opérations du recensement de Statistique Canada, ainsi que par la division des publications et des services administratifs du Bureau of the Census. De plus, le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État du Canada et la Section des services de rédaction de la Division des communications de Statistique Canada ont été d'une aide inestimable dans la préparation de la version française du rapport.

La Conférence sur la mesure de l'origine ethnique a pu se dérouler grâce aux efforts de nombreux employés de Statistique Canada et du Bureau of the Census des États-Unis. Nous exprimons notre gratitude pour le rôle de chef de file qu'a assumé le regretté Edward T. Pryor, de Statistique Canada, ainsi que pour le soutien accordé par William P. Butz, du Bureau of the Census des États-Unis. Gustave J. Goldmann et Marcia Almey, de Statistique Canada, ainsi que Nampeo R. McKenney et Arthur R. Cresce, du Bureau of the Census, se sont occupé de l'organisation et de la gestion de la conférence. Nous voulons également reconnaître la contribution de Pamela White, de Statistique Canada, qui a participé aux premières étapes de l'organisation de la conférence. Nicole Cadieux, de Statistique Canada, a été d'une aide inappréciable et soutenue dans les domaines de l'administration et de la logistique; Carolyn Tillman et Linda Chase, du Bureau of the Census, ont fourni de leur côté un soutien administratif inestimable.

Des remerciements spéciaux sont adressés aux employés du Secteur de la statistique sociale, des institutions et du travail de Statistique Canada, ainsi qu'aux employés de la division de la population du Bureau of the Census, qui ont contribué à la planification et à la préparation des documents et des ressources devant servir à la conférence. Nous remercions également les employés du Bureau de la traduction du Secrétariat d'État du Canada, le Service des conférences de Statistique Canada et la Division des communications pour avoir facilité grandement la tenue, dans le cadre des travaux, de discussions fructueuses et efficaces.

Nous exprimons notre reconnaissance aux auteurs qui ont préparé des communications pour la conférence, ainsi qu'aux rapporteurs qui ont fait d'excellentes synthèses des sujets importants. De plus, nous remercions les chefs de groupe qui ont présidé les discussions des groupes de travail et ont présenté les rapports aux séances plénières, ainsi que les personnes qui ont aidé par leurs conseils les groupes de travail à mener leurs discussions.

	•			
			·	

Table des matières

		Page
Résum	-propos	1 3 9
Parti	e I	
1.	Introduction (William P. Butz et Gustave J. Goldmann)	17
2.	Discours-programme (Stanley Lieberson)	25
3.	L'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique 3.1 Introduction 3.2 Résumé des communications des représentants nationaux États-Unis Canada Royaume-Uni Australie Malaysia U.R.S.S. 3.3 Commentaires de participants 3.4 Interventions des participants	41 42 42 52 59 68 75 78 83 98
4.	Les significations et dimensions de l'ethnicité	103 103 103 119 120
5.	L'effet des besoins en données 5.1 Introduction	123 123 124 135 139
6.	Le contexte sociopolitique 6.1 Introduction 6.2 Résumé des communications 6.3 Discussions des groupes de travail 6.4 Interventions des participants	141 141 141 156 160

Table des matières — suite

		Page
7.	La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir 7.1 Introduction	163 163 163 174 177
8.	Comptes rendus des rapporteurs	179 179 189
Parti	ie II — Communications des conférenciers invités (par ordre de présentation)	
STA' La m Burea	KPÉRIENCE DES ORGANISMES NATIONAUX DE TISTIQUE DANS LA MESURE DE L'ORIGINE ETHNIQUE esure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du au of the Census	203
	re de l'origine ethnique dans les recensements du Canada	259
	oupe ethnique et le recensement britannique	309
dans	périence de l'Australie sur les questions concernant l'ethnicité le recensement	347
	nation des groupes ethniques de la Malaysia	369
	ationalité dans la statistique démographique en U.R.S.S	377

Table des matières — suite

	Page
LES SIGNIFICATIONS ET DIMENSIONS DE L'ETHNICITÉ Ethnicité, État et ordre moral	409
Signification de la différenciation ethnique et raciale : répercussions sur la mesure et l'analyse	443
Définition et dimensions de l'ethnicité : un cadre théorique	463
L'EFFET DES BESOINS EN DONNÉES Données canadiennes sur l'origine ethnique : pour qui ? pourquoi ?	489
L'effet des besoins en données relatives à l'ethnicité aux États-Unis Jorge del Pinal et Susan J. Lapham	507
Les communautés culturelles du Québec : une réalité aux multiples dimensions qui nécessite une instrumentation adaptée aux besoins	541
LE CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE La politique du recensement, reflet des dilemmes de la société américaine	563
Représentation de l'ethnicité : statistextes politiques	579
LA MESURE DE L'ORIGINE ETHNIQUE DANS L'AVENIR Mesurer l'origine ethnique dans les années à venir : population, politiques et recherche en sciences sociales	597
Comment mesurer l'ethnicité : une proposition présomptueuse	617

Table des matières — fin

		Page
Anı	nexes	
A	Liste des participants avec leur affiliation	635
В	Lignes directrices à l'intention des groupes de travail	651
C	Ordre du jour de la conférence	663

Président(e)s, participant(e)s à une discussion, président(e)s de discussion, personnes-ressources et rapporteurs(-teuses)

Les personnes qui ont assumé des rôles supplémentaires afin de voir au succès de la conférence figurent à la liste ci-dessous.

PRÉSIDENT(E)S DE SÉANCE PARTICIPANT(E)S À UNE DISCUSSION

PRÉSIDENT(E)S DE DISCUSSION

John de Vries Juanita Lott Tom Smith Gustave Goldmann

Mary Waters
Paula Schneider

John Samuel Reynolds Farley John de Vries Mary Waters Bruce Petrie William Butz

PRÉSIDENT(E)S DES GROUPES DE TRAVAIL

L'effet des besoins en données

Le contexte sociopolitique

Evelyn Mann
Henry Der
Robert Hill
David Pearce
Douglas Norris
Alan Anderson
Réjean Lachapelle

Matthew Snipp
Gordon Priest
John Kromkowski
Leo Driedger
Jacques Henripin
Arthur Cresce
Sange de Silva
Roderick Harrison

PERSONNES-RESSOURCES

L'effet des besoins en données

Le contexte sociopolitique

Harry Champion Tom Caplan Diana Harley Bali Ram Stanley Rolark Wally Boxhill Ronald Raby Margaret Michalowski Susan Lapham Michael Levin Matt Salo Jean Dumas Jane Badets Paul McPhie

RAPPORTEURS(-TEUSES)

Lawrence Bobo

Teresa Sullivan

Henry Woltman

хi

			•	
		•		
	•			

Avant-propos

Le présent ouvrage contient les actes de la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique. L'idée d'une telle conférence avait été lancée par feu Edward T. Pryor de Statistique Canada et appuyée sans réserve par William P. Butz du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis.

Les principaux organisateurs étaient, à Statistique Canada, Gustave J. Goldmann et Marcia Almey, et au Bureau of the Census, Nampeo R. McKenney et Arthur Cresce. Un soutien inestimable et constant a été apporté par Nicole Cadieux, Carolyn Tillman et Linda Chase. On doit aussi le succès de la conférence à l'apport de nombreuses autres personnes de Statistique Canada et du Bureau of the Census.

La conférence s'est tenue à Statistique Canada, à Ottawa, du 1^{er} au 3 avril 1992. Elle s'articulait autour de quatre aspects de l'origine ethnique et de sa mesure : l'expérience acquise par les organismes nationaux de statistique, les significations et les dimensions de l'ethnicité, l'effet des besoins en données sur la formulation des questions et l'élaboration des questionnaires, et le contexte sociopolitique. Elle s'est terminée par une séance portant sur les recherches et les analyses à venir.

Les conférenciers invités avaient tous préparé des communications étoffées. Pour les séances plénières, toutefois, ils devaient en présenter un bref exposé. Les séances étaient suivies de débats ouverts à tous. Dans deux d'entre elles, qui portaient sur l'effet des besoins en données et le contexte sociopolitique, les participants ont été répartis en petits groupes de travail pour approfondir les sujets. Chaque groupe était chargé d'étudier certains aspects du sujet ainsi que d'autres éléments importants s'y rattachant. Les présidents ont ensuite exposé, en séance plénière, le synopsis des discussions. À la fin de la conférence, deux rapporteurs, Lawrence Bobo et Teresa Sullivan, ont présenté le sommaire des travaux.

Les actes de la conférence comportent deux sections. La première contient, pour chaque séance, le résumé des communications, des discussions en groupe de travail et des débats libres; et la seconde, le texte intégral des communications des conférenciers invités.

Lorsque l'américain différait de l'anglais canadien, notamment en ce qui concerne l'orthographe et les règles grammaticales, c'est, en règle générale, l'usage canadien qui a prévalu, sauf si l'auteur avait utilisé la variante américaine.

		•		
			-	
		7		
	÷			

Résumé

La Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique visait à réunir les représentants des administrations publiques, des opérations des enquêtes et du milieu universitaire ainsi que d'autres utilisateurs de données afin de relever les défis inhérents à la mesure de l'origine ethnique dans un contexte scientifique, politique et social.

La conférence a été très réussie. Elle a atteint ses objectifs principaux : permettre l'échange de renseignements et d'expériences entre les États-Unis, le Canada et d'autres pays qui recueillent des données ethniques; stimuler la discussion des problèmes et des points d'intérêt communs qui touchent l'élaboration des questions, la déclaration des données, leur traitement et leur présentation; et proposer ainsi que suggérer de nouvelles initiatives et des orientations concernant la mesure de l'ethnicité.

Parmi les participants figuraient des utilisateurs de données venus des quatre coins des États-Unis et du Canada, ainsi que les représentants des organismes nationaux de statistique de l'Australie, de la Malaysia, de l'ex-U.R.S.S. et du Royaume-Uni. Des experts ont présenté des communications apportant un nouvel éclairage sur la diversité des significations et des dimensions de l'ethnicité, ainsi que sur les problèmes pratiques posés par l'effet des besoins en données, les questions sociopolitiques et les difficultés qui se présenteront dans l'avenir relativement à la mesure de l'ethnicité.

Le professeur Stanley Lieberson de la Harvard University a prononcé le discours-programme. En énonçant ses «principes diaboliques» concernant le dénombrement dans un recensement des groupes raciaux et ethniques, il a donné le ton aux discussions qui ont suivi.

La conférence a permis de dégager un bon nombre de thèmes et de propositions. Les participants en sont venus à un certain nombre de conclusions en ce qui touche la nature de l'ethnicité. Ces différents points sont exposés en détail dans le texte des communications et le résumé des discussions rassemblés dans le présent ouvrage, mais en voici les grandes lignes.

Ce qui suit représente certaines des conclusions fondamentales auxquelles en sont venus les participants à la conférence.

- Malgré le nombre d'approches théoriques et opérationnelles proposées, il ne s'est pas dégagé de consensus au sein des participants sur une définition universellement acceptable de l'ethnicité.
- L'ethnicité représente un concept dynamique : elle donne lieu à des changements continuels. Elle se modifie par suite de l'apparition de nouveaux courants migratoires,

Résumé

de mélanges ethniques et de mariages mixtes, ce qui amène parfois la formation de nouvelles identités.

- Le recensement est un outil adéquat pour la collecte de données sur l'origine ethnique. Dans le cas de groupes peu nombreux et de petites régions géographiques, le recensement est le seul outil qui puisse fournir des données fiables.
- Les organismes statistiques devraient reconsidérer la notion d'ethnicité de façon à prendre en compte sa malléabilité intrinsèque, d'autant plus que la conjoncture sociale évolue rapidement de nos jours.
- L'ethnicité représente un facteur fondamental dans la vie humaine. Il s'agit d'un phénomène inhérent à l'expérience humaine. La malléabilité inhérente à l'ethnicité ne constitue donc pas une raison suffisante pour justifier le refus des organismes statistiques de recueillir des données dans ce domaine.
- On a appuyé fortement le maintien de la collaboration et des échanges d'information entre les organismes statistiques des États-Unis et du Canada. Puisque l'origine ethnique revêt une importance similaire dans les deux pays, il serait très utile à tous les intéressés de resserrer la collaboration. Ainsi, il pourrait se tenir une enquête canado-américaine sur les populations amérindiennes ou les premières nations.

La conférence a donné lieu à l'élaboration d'un grand nombre d'autres propositions, conclusions et thèmes importants. Vous en trouverez le résumé ci-dessous, présenté en fonction des sujets principaux de la conférence.

L'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique

- On a convenu que les mesures de l'origine ethnique utilisées actuellement dans les recensements nationaux sont en grande partie déterminées tant par les enjeux sociaux et les politiques publiques de chaque pays que par les principes judicieux des sciences sociales.
- De même, la mesure de l'origine ethnique dans chaque pays sera influencée à l'avenir par les changements démographiques, les questions d'égalité, les exigences d'ordre législatif et les contestations judiciaires, ainsi que par les résultats des programmes de vérification et des travaux de recherche.

- Le Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis et Statistique Canada reconnaissent tous deux la nécessité d'ajouter des questions au recensement afin de recueillir des données ethniques plus nombreuses et plus détaillées. Le Canada doit accroître les données sur la race; et les deux pays, celles portant sur la première génération ayant immigré (lieu de naissance des parents).
- Le Bureau of the Census des États-Unis devrait examiner la possibilité de grouper les trois questions de nature ethnique du recensement (race, origine hispanique et ascendance), peut-être en une seule question à deux volets.
- La majorité des six pays faisant état de leurs expériences propres ont déterminé que l'auto-identification constituait la méthode la plus appropriée pour déterminer l'ethnicité.
- Ces six pays ont connu des expériences similaires lorsqu'ils ont procédé à la collecte de données sur l'ethnicité, mais chacun a également connu des expériences qui lui étaient propres et qui reflétaient ses aspects démographiques, sociaux et politiques particuliers.
- Les recensements devraient dans l'avenir comporter une question sur l'ethnicité en deux parties : l'identité ethnique et l'ascendance. La première demanderait au répondant à quel grand groupe ethnique il s'identifie principalement, tandis que la seconde porterait sur l'ascendance et fournirait une indication à ce sujet parmi un éventail de groupes ethniques.

Les significations et dimensions de l'ethnicité

- Les définitions de l'ethnicité devraient être employées de façon cohérente dans les sources de données telles que les recensements, les sondages et les documents administratifs. L'incohérence des définitions de l'ethnicité utilisées dans les recensements et les sondages, d'une part, et dans les documents administratifs, d'autre part, mène à des problèmes de numérateur-dénominateur lorsque les sources de données sont combinées.
- L'ethnicité est un phénomène continu : il s'agit d'un processus qui se déroule tout au long du cycle de vie.
- L'incohérence des données dans le temps peut résulter des changements continuels de l'ethnicité plutôt que des défauts inhérents à la collecte de données elle-même. Les organismes statistiques doivent prendre conscience du fait que la collecte de données incohérentes peut simplement s'avérer le reflet de la réalité sociale.

Résumé

- Dans la majorité des cas, la naissance d'un État concerne de nombreux groupes ethniques, reliés de diverses manières l'un à l'autre, mais occupant chacun invariablement un rang précis. Le processus même d'élaboration de systèmes sociaux humains complexes, différenciés et stables découle de la différenciation et de la stratification ethniques, ou les encourage en partie.
- L'ethnicité est multidimensionnelle et comprend des aspects tels que la race, l'origine, l'ascendance, l'identité, la langue et la religion.
- Les organismes de statistique devraient examiner de nouvelles méthodes ou approches pour certaines utilisations en vue d'obtenir un éventail de données, différentes définitions ou différents concepts.

L'effet des besoins en données

- Les organismes statistiques ne peuvent pas satisfaire à tous les besoins en matière de données. Les contraintes d'espace des questionnaires et le nombre limité de ressources empêchent de répondre à la totalité des besoins.
- Il convient de pousser la vérification et la mise à l'essai de différentes questions et combinaisons de questions ainsi que de différents postes.
- Le recensement devrait comporter des questions additionnelles dans certaines régions pour satisfaire aux particularités en matière de données et permettre d'obtenir plus de détails sur les personnes d'origine amérindienne ou hispanique, ou appartenant à d'autres sous-populations dénombrées durant le recensement.
- Il faudrait se pencher davantage sur l'effet que la collecte des données exerce sur les stéréotypes et les éléments de dissension. À l'heure actuelle, les sciences sociales offrent peu d'analyse systématique en ce domaine.
- Les participants étaient divisés quant à l'utilisation dans les recensements et les enquêtes de la question traditionnelle portant sur la race. Certains ont affirmé que la question sur la race entraîne des divisions et n'est pas la solution qu'il convient d'apporter à certains des problèmes et des besoins en données. D'autres ont soutenu qu'il fallait disposer de renseignements sur la race si l'on voulait s'attaquer aux problèmes du racisme et de la discrimination. On a convenu d'une manière générale qu'il fallait disposer d'un certain type de données pour aborder les problèmes relatifs aux groupes traditionnellement identifiés à la question sur la race.

- L'origine multiple est acceptable. Des vues divergentes ont été exprimées relativement à la pertinence de constituer une catégorie regroupant les personnes dont l'origine raciale est mixte. Certains ont affirmé qu'il s'agit de la naissance d'un nouveau groupe, dont l'apparition découle des changements ethniques. D'autres ont laissé entendre que les questions sur l'origine et l'ascendance suffisaient pour identifier les personnes dont l'origine est mixte.
- La comparabilité entre les recensements constitue un objectif souhaitable, mais, étant donné la nature dynamique de l'ethnicité, il est beaucoup plus important de refléter les changements touchant la société à mesure qu'ils apparaissent.
- Il faut donner la priorité, dans la collecte de données sur l'ethnicité, aux besoins constitutionnels et législatifs. Il faut également tenir compte des besoins de la collectivité, des chercheurs, du monde universitaire, du secteur des entreprises, des groupes ethniques et d'autres groupes sans but lucratif.

Le contexte sociopolitique

- On s'est préoccupé de l'accès aux données ainsi que du fossé qui se creuse entre les groupes et les individus en mesure d'obtenir les renseignements et l'analyse des données et ceux qui n'en ont pas les moyens. Certains participants ont dit craindre de voir surgir, en matière technologique, des «nantis» et des «démunis» parmi les groupes raciaux et ethniques.
- Les différentes utilisations des données ont été débattues longuement. Les participants ont signalé que les données sur la race et l'ethnicité sont dépourvues de neutralité et qu'elles peuvent servir à bien des fins, dont certaines assez suspectes.
- Les organismes statistiques devraient consulter une vaste gamme d'intervenants. Il est nécessaire de procéder à des consultations plus approfondies auprès de divers groupes dès les premiers stades de la planification, ainsi que durant les stades cruciaux subséquents.
- L'augmentation de l'analphabétisme pose des problèmes en ce qui touche la question sur l'origine ethnique. Il faut faire subir aux questions un nombre considérable d'essais afin de s'assurer que les répondants comprennent les questions et les catégories.
- Certains participants ont estimé que les questions sur l'origine ethnique dans le prochain recensement susciteront des controverses plus vives que par le passé.

Résumé

On a incorporé dans les conclusions fondamentales et les thèmes principaux figurant ci-dessus les propositions importantes qui se sont dégagées durant la dernière séance de la conférence relativement aux problèmes qui toucheront dans l'avenir la mesure de l'origine ethnique. Vous trouverez dans les excellents résumés rédigés par les rapporteurs de la conférence, Lawrence Bobo et Teresa Sullivan, des informations additionnelles portant sur les thèmes et les conclusions généraux de la conférence.

Allocutions d'ouverture

Ivan P. Fellegi Statisticien en chef, Statistique Canada

Bonjour mesdames et messieurs. J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Statistique Canada et à la Conférence sur la mesure de l'origine ethnique. Nous, de Statistique Canada, sommes très heureux de collaborer avec nos collègues du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis afin d'assurer le parrainage de la présente rencontre.

Le Canada est depuis longtemps un pays caractérisé par la diversité ethnique et culturelle de sa population. Nos deux langues officielles et notre politique officielle du multiculturalisme — pour ne pas mentionner nos débats constitutionnels permanents sur la langue, les droits des autochtones et d'autres questions — témoignent de l'importance aujourd'hui de l'origine ethnique au Canada. La présence ici d'un groupe aussi imposant et distingué de chefs de file dans le domaine de la démographie et de la recherche sur la population prouve l'importance des problèmes ethniques, non seulement au Canada mais dans les quatre coins du monde.

Il y a une décennie, on aurait pu se demander si l'origine ethnique n'était pas une question périmée — ou à tout le moins mise en veilleuse — pour le grand nombre de pays qui, à l'échelle du monde, avaient apparemment réussi à unifier diverses nationalités et cultures sous un seul drapeau ou dans un système économique commun. Toutefois, de récents développements que nous connaissons tous très bien — en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, dans le sous-continent indien, au Canada, et en fait partout dans le monde — soulignent l'influence permanente et omniprésente dans nos sociétés en évolution des origines et des identités ethniques.

Qu'est-ce que cela signifie pour nous qui avons la responsabilité de mesurer l'origine ethnique? Il est clair que notre société continuera à faire face à des problèmes complexes et difficiles reliés aux origines ethniques et culturelles de ses membres. Nous, en tant que statisticiens, démographes, sociologues et chercheurs dans diverses autres disciplines, devrons contribuer à jeter une lumière nouvelle sur ces problèmes afin qu'ils soient mieux compris tant par le grand public que par les leaders de nos groupes ethniques et culturels, du monde des affaires et des gouvernements. Cette tâche ne sera pas facile.

En effet, le défi qui se pose à nous semble devenir toujours plus difficile à relever. Cela fait longtemps que nous, à Statistique Canada, mesurons l'origine ethnique dans notre recensement de la population, mais, comme vous l'apprendrez plus tard aujourd'hui, nous avons rencontré lors de notre plus récent recensement plus de problèmes que jamais auparavant lorsqu'il a fallu aborder ce sujet. Malgré une série extraordinairement approfondie de consultations menées auprès des personnes et des groupes intéressés en vue de la préparation du recensement, nous avons éprouvé de grandes difficultés à en arriver à un consensus sur les questions qui devaient figurer dans le questionnaire du recensement.

Allocutions d'ouverture

Après beaucoup de délibérations, nous avons choisi de recourir à la même question que nous avions posée avec succès lors du précédent recensement il y a cinq ans, soit une question directe portant sur l'ascendance ethnique ou culturelle. Cette fois, cependant, nous avons touché un nerf sensible dans le pays. Sans aucun doute, les années antérieures, marquées par des discussions portant sur notre constitution, sur le libre-échange, la taxe nationale de vente et les questions autochtones (y compris une confrontation armée ayant eu un retentissement international), avaient contribué à créer cette situation. Quelle qu'en soit la raison, un grand nombre de Canadiens ont choisi de considérer le recensement non pas comme un nouvel instantané de la nation, mais comme une occasion d'exprimer leur identité nationale. Ils voulaient se désigner comme Canadiens, et nous, statisticiens sans coeur, n'avions pas, pour des raisons que mes collègues clarifieront plus tard, inscrit «Canadien» comme catégorie de réponse pour la question relative à l'origine ethnique!

Je suis sûr qu'un grand nombre parmi vous reconnaissent et peut-être même partagent ce dilemme, ou un dilemme très voisin, et comprennent que l'identité ethnique des répondants ne se mesure pas simplement par des chiffres ou par des réponses multiples sur l'ascendance. Cette identité est reliée à des sentiments — les liens émotionnels nous rattachant à notre culture, à notre patrimoine, à notre langue, à notre lieu de résidence et à notre époque — qui ne peuvent s'exprimer par une simple case à cocher sur une formule de recensement. L'expérience que nous avons acquise collectivement lorsqu'il a fallu aborder ce problème complexe, tant comme producteurs que comme utilisateurs de données, servira sans nul doute de base pour certaines discussions animées au cours des prochains jours.

Galina Bondarskaya, de l'institut de recherche scientifique de la statistique du Goskomstat de la Russie, partagera avec nous ses vues sur les effets de la conscience ethnique toujours plus vive qui a servi de catalyseur pour les changements dramatiques vécus par son pays.

En Australie, comme nous en fera part John Cornish, chef du Queensland Office du Bureau of Statistics (bureau du Queensland du bureau de la statistique), l'organisme statistique national a choisi de ne pas mesurer l'origine ethnique lors du recensement de la population de 1991. D'autre part, le récent recensement de la Grande-Bretagne comprenait des questions tant sur l'origine ethnique que sur la race. David Pearce et Philip White, tous deux de l'Office of Population Census and Surveys (bureau du recensement et des enquêtes), sont parmi nous afin de discuter de l'expérience du Royaume-Uni.

Le mélange culturel très complexe de la Malaysia suscite des préoccupations particulières chez les démographes de ce pays, et M. Khoo, statisticien en chef de la Malaysia, nous entretiendra des problèmes vécus dans son pays.

Se joignent à nous en tant que coparrains de la présente conférence, Barbara Bryant, directrice du Bureau of the Census des États-Unis, et son directeur associé, M. William Butz. Il y a deux

ans, ils ont été responsables du plus récent recensement des États-Unis. Les résultats de ce recensement révèlent déjà de nouvelles tendances touchant la croissance et la répartition des groupes ethniques aux États-Unis, et nous pouvons espérer entendre de leur part un compte rendu de première main sur leur expérience.

Enfin, pour définir le cadre de nos discussions et de notre échange d'expériences, M. Stanley Lieberson, professeur de sociologie de la Harvard University et président de l'American Sociological Association (association des sociologues américains), prononcera le discours-programme et nous fournira une perspective d'ensemble pour l'étude et la mesure de l'origine ethnique.

Les questions que vous débattrez au cours des trois prochains jours sont effectivement complexes et importantes. Peu de personnes parmi vous contesteront que les données sur l'origine ethnique peuvent contribuer d'une manière non négligeable au bien-être de la société, que ce soit pour élaborer des programmes visant à combattre la discrimination et à assurer l'égalité des chances et pour surveiller les résultats de ces programmes, ou pour améliorer les programmes d'études, mener des recherches sur la santé, améliorer la transmission de l'information de base sur les soins de santé, ou pour en arriver à d'autres fins louables de ce genre. Mais notre expérience nous indique également que ces mêmes données peuvent servir à des fins plus controversées. Par exemple, on a soulevé des objections sérieuses relativement aux liens établis entre les données sur l'origine ethnique et le crime, ou entre l'origine ethnique et le revenu. Est-ce que les mauvais emplois possibles ou les interprétations erronées annulent le bien possible qui peut découler de la collecte de telles données ? Est-il, tout compte fait, préférable de ne pas recueillir de renseignements de ce type ? Durant les réunions à venir, vous aurez l'occasion d'explorer ces questions et d'autres encore, dans le cadre de discussions intellectuellement stimulantes.

La tenue de cette rencontre vient d'une idée qu'a eue, il y a deux ans, M. Edward Pryor, directeur général de la Direction de la statistique démographique et du recensement de Statistique Canada, et l'homme qui a contribué au succès des cinq derniers recensements nationaux menés au Canada. En préparant le Recensement de 1991, M. Pryor a reconnu que la collecte de données sur l'origine ethnique soulevait des préoccupations qui dépassaient largement nos frontières et avaient une portée globale. Il s'est avéré, avec les faits historiques auxquels nous avons assisté au cours des deux dernières années, que M. Pryor avait une vision prophétique — ce qui n'est pas une surprise pour ceux d'entre nous qui connaissent Ed. Malheureusement, la maladie empêche M. Pryor d'assister à notre rencontre, mais il m'a demandé de transmettre ses meilleurs voeux et ses remerciements à vous tous pour votre participation, et de vous dire à quel point il attend avec impatience de prendre connaissance des résultats de vos délibérations.

Permettez-moi maintenant de conclure en exprimant mes remerciements personnels et ma gratitude pour votre participation à la présente conférence. Je profiterai certainement, ainsi que

Allocutions d'ouverture

mes collègues de Statistique Canada, de vos discussions; mais, en fin de compte, les bénéficiaires seront bien évidemment les très nombreuses personnes qui comptent sur nous pour disposer d'informations sur l'origine ethnique.

Barbara E. Bryant Directrice, Bureau of the Census des États-Unis

Bonjour! Nous, du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis, sommes heureux d'être ici. Il convient bien que ce soit Statistique Canada et le Bureau of the Census des États-Unis qui assurent le coparrainage de la présente conférence. Nous sommes deux nations dont la majeure partie de la population est constituée par des immigrants ou des descendants d'immigrants. Ni l'une ni l'autre n'est un «melting-pot» : elles représentent plutôt chacune une mosaïque. Le recensement de 1990 aux États-Unis nous en a fourni une preuve éloquente : nous avons engagé des recenseurs s'exprimant dans 52 langues différentes pour effectuer le dénombrement de la ville de New York, et dans 26 langues pour effectuer celui de la région de la baie de San Francisco, et ce, malgré qu'un grand nombre de nos groupes raciaux et ethniques soient anglophones.

Dans nos recensements et nos enquêtes, c'est le répondant lui-même qui indique son origine ethnique. Il en résulte bien entendu que le défi de mesurer l'origine ethnique s'avère tout à la fois intéressant et complexe. J'ai maintenant une petite-fille de six mois d'origine sino-américaine et, bien que je sois directrice du Bureau of the Census, je n'ai aucune idée de la race principale que ses parents vont déclarer pour elle à l'occasion du recensement de l'an 2000.

L'objectif de la présente conférence est de rassembler des personnes oeuvrant au sein des gouvernements, des organismes d'enquête et de recherche, et du monde universitaire. On compte parmi nous un groupe diversifié d'utilisateurs de données réunis afin de discuter des problèmes actuels et futurs dans le domaine de la mesure de l'origine ethnique.

Cette conférence est le résultat d'une communication présentée conjointement à la réunion de la Population Association of America (PAA — association des démographes américains), tenue à Toronto en 1990. Lors de cette rencontre, des employés du Bureau of the Census ont fait part de leurs expériences dans l'élaboration des questions posées dans les recensements et les enquêtes relativement à l'origine ethnique, essentiellement la question de l'ascendance. Des représentants de Statistique Canada ont commenté nos exposés et ont rapporté leurs propres expériences. Nous avons découvert que les deux pays partageaient effectivement beaucoup de points communs lorsqu'il s'agissait de mesurer l'origine ethnique. Nous avons dû faire face aux mêmes problèmes relativement à l'élaboration des données sur les groupes ethniques. En fait, c'est à M. Edward T. Pryor de Statistique Canada que revient pour une large part le mérite d'avoir eu, au moment de la réunion de la PAA, l'idée d'organiser une conférence, et d'en avoir

discuté avec William (Bill) Butz du Bureau of the Census. À l'issue de la rencontre de la PAA, tant Ed que Bill ont fourni des ressources en vue de la tenue de l'actuelle conférence, et Ed a participé à toutes les étapes de sa planification.

C'est à titre d'experts sur l'origine ethnique que le Bureau of the Census et Statistique Canada vous ont invités à participer à la présente conférence. Nous sommes très heureux que vous ayez répondu favorablement en aussi grand nombre à notre invitation commune. Nous avons organisé la conférence de façon à permettre le plus grand nombre possible de discussions et d'échanges parmi les participants; son succès repose sur votre participation. Nous pensons que la conférence permettra d'en arriver à des conclusions et à des recommandations qui aideront nos deux organismes à planifier pour l'avenir leurs recensements et leurs enquêtes. Et nous considérons la présente conférence comme le fondement d'une collaboration permanente entre le Bureau of the Census et Statistique Canada en ce qui touche l'élaboration des données sur l'origine ethnique.

En plus de remercier Ed Pryor de Statistique Canada et Bill Butz du Bureau of the Census pour le leadership dont ils ont fait preuve, j'aimerais également témoigner ma reconnaissance à Gustave Goldmann et à Marcia Almey de Statistique Canada, et à Nampeo McKenney et Arthur Cresce du Bureau of the Census, qui ont travaillé si bien ensemble en vue de planifier et d'assurer la tenue de la présente conférence de trois jours. J'aimerais enfin remercier Statistique Canada de nous recevoir dans cette belle salle.

Partie I

	•	•			
•					
	•				
			•		
		,			
				•	
		•			

1. Introduction

William P. Butz Gustave J. Goldmann avec la collaboration de Susan Lapham

Le présent ouvrage contient les actes de la Conférence sur la mesure de l'origine ethnique que Statistique Canada a tenue à Ottawa, du 1^{er} au 3 avril 1992. Pour la conférence, Edward Pryor, directeur général de la Statistique démographique et du recensement, à Statistique Canada, et William Butz, directeur associé des programmes de démographie, au Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis, voulaient rassembler des spécialistes éminents, des chercheurs rattachés à l'administration publique, des dirigeants communautaires et des membres d'organisations ethniques nationales. L'idéal eût été de réunir de nombreux experts, mais, pour des raisons de logistique, les organisateurs ont dû se limiter à inviter quelques personnes qui avaient une vaste connaissance du domaine. Il s'agissait d'offrir une tribune permettant la discussion des thèmes de portée globale, nationale et communautaire ayant un rapport avec la mesure de l'ethnicité. C'est pourquoi nous avions invité des représentants des organismes statistiques de plusieurs pays, ainsi que des universitaires, des statisticiens et des décideurs des gouvernements du Canada et des États-Unis pour nous communiquer leur expérience nationale. Nous voulions aussi discuter des significations et des dimensions de l'ethnicité, des enjeux sociopolitiques s'y rattachant, de l'effet des besoins en matière de données et des problèmes à envisager pour l'avenir.

Au cours de la conférence, nous avons employé le terme «ethnicité» au sens général de façon à y englober la race, l'ascendance, l'identité, l'origine, le lieu de naissance du répondant et celui de ses parents, la langue parlée et la langue maternelle. Les communications présentées ici ne couvrent pas toutes les vues théoriques, sociales ou politiques de la mesure de l'ethnicité. Il n'en reste pas moins que la conférence revêt un caractère historique pour avoir rassemblé un nombre impressionnant d'experts. Ceux-ci ont traité des thèmes essentiels touchant l'ethnicité.

Pendant les 30 dernières années, l'ethnicité est réapparue comme une force marquante au Canada et aux États-Unis. Dans les deux pays, les exigences des programmes parlementaires ou législatifs établissent les besoins de base en matière de données ethniques, sans oublier que celles-ci répondent aussi à de nouveaux besoins importants du secteur privé. Les lois sur les droits de la personne, tout comme les décisions judiciaires et les directives de l'exécutif, ont fait renaître l'intérêt et la controverse entourant la collecte et la mesure des données ethniques. Même si les deux pays recueillent des éléments d'information en ce domaine depuis deux siècles, leur façon de les mesurer manque de cohérence. Dans chaque recensement décennal tenu au Canada après la Confédération, sauf dans celui de 1891, une question a été posée sur l'origine ethnique ou culturelle. Son contenu a évolué au fil du temps, en fonction de l'évolution de la composition de la société canadienne. Aux États-Unis, dans tous les recensements menés depuis le premier, en 1790, on a inclus une question sur la race. En 1970, le Bureau of the Census a

Introduction

posé une question sur l'origine hispanique; et, pour la première fois, en 1980, on a posé à l'ensemble de la population une question directe sur l'ascendance ou l'origine ethnique dans le recensement des États-Unis.

L'expérience révèle qu'il est difficile de recueillir des données lorsque l'ambiguïté ressort des définitions et de la délimitation des groupes, que la terminologie est constamment modifiée, que la fiabilité laisse à désirer ou que le sujet ne peut s'identifier à un groupe. Aucune norme objective n'est établie pour la mesure fiable et cohérente de l'ethnicité. D'où la diversité des définitions données par les spécialistes. Ainsi, Isajiw (1974) en a relevé 27 dans sa recension de 65 études sociologiques et anthropologiques; et il a déterminé 12 attributs différents ou aspects de l'ethnicité, comme l'origine nationale ou géographique communes, l'ascendance commune, les mêmes traits culturels, religieux, raciaux ou physiques et la même langue (1974, p. 117).

Les origines de la conférence

Les réunions de la Population Association of America (association des démographes américains), tenues en 1990, à Toronto, étaient tout indiquées pour comparer et faire ressortir les contrastes entre les expériences des États-Unis et du Canada en matière de collecte de données sur l'ethnicité. Par suite de l'exposé de McKenney et Cresce (1990) sur l'identification de l'ethnicité et l'expérience du recensement américain, Pamela White (de Statistique Canada) a signalé dans ses commentaires plusieurs similarités avec l'expérience canadienne. Ainsi, la question canadienne sur l'origine ethnique et la question américaine sur l'ascendance produisent des données qui se prêtent mal à l'analyse; dans les deux pays, le classement et le codage des groupes ethniques sont remis en question par les utilisateurs; dans les deux pays, surgissent des groupes ethniques tels que «Canadien» ou «Américain»; et les deux pays ont de fortes populations d'autochtones et connaissent l'afflux des immigrants. Puisque les réunions de 1990 n'allouaient pas assez de temps pour permettre l'analyse de ces similarités, les organisateurs de la conférence sont spécialement reconnaissants à Edward Pryor, dont la clairvoyance a fait que, sitôt terminées les réunions, il a proposé une autre rencontre pour se pencher sur la mesure de l'ethnicité. Il a fourni à cette fin des ressources importantes et s'est occupé de tous les aspects de la conférence. Statistique Canada et le Bureau of the Census ont pu ainsi réunir des représentants de l'administration publique, des opérations des enquêtes, du milieu universitaire, ainsi que d'autres utilisateurs de données pour discuter des enjeux qui caractérisent et orientent la mesure de l'ethnicité.

Les buts visés

La Conférence sur la mesure de l'origine ethnique a fourni une occasion unique pour la présentation en profondeur, l'analyse préliminaire et les échanges portant sur les différentes façons de mesurer l'ethnicité. Elle avait trois buts : 1) examiner les questions de méthodes,

ainsi que les questions conceptuelles, sociopolitiques, techniques et opérationnelles communes aux États-Unis et au Canada; 2) partager les expériences d'autres pays; et 3) proposer des façons d'aborder la mesure de l'ethnicité.

Étant donné que des problèmes similaires se posent dans plusieurs pays, les conférenciers ont présenté les expériences relatives aux pays suivants : l'Australie (John Cornish), la Malaysia (Teik Huat Khoo), l'Union soviétique (Galina A. Bondarskaya), le Royaume-Uni (Philip H. White et David L. Pearce), ainsi que le Canada (Pamela M. White et Viviane Renaud) et les États-Unis (Nampeo R. McKenney et Arthur R. Cresce). Les participants, à la fois producteurs et utilisateurs de données, ont mis en commun leurs compétences en matière d'ethnicité; cela a permis des échanges animés.

Les défis de l'heure et de l'avenir

Les faits survenus récemment en Europe de l'Est, au Moyen-Orient, dans l'ancienne Union soviétique, dans le sous-continent indien, en Afrique, en Amérique latine et même à l'échelle mondiale illustrent comment les origines et les identités ethniques continuent à se faire sentir un peu partout. Ce n'est pas sans difficulté que les organismes statistiques évaluent l'ethnicité d'après les chiffres ou les réponses aux questions du recensement. L'identité ethnique est un sujet chargé d'émotivité, qui passe par la culture, le patrimoine, la race, la langue, le lieu de naissance, la position sociale et la religion. Dans son discours-programme. Stanley Lieberson a proposé plusieurs «principes diaboliques» concernant le dénombrement des groupes raciaux ou ethniques. Premièrement, il est depuis longtemps difficile de mesurer l'ethnicité à l'occasion d'un recensement. Deuxièmement, il existe un désaccord inhérent aux rapports entre les groupes ethniques et les organismes responsables des recensements. Les relations interraciales et interethniques sont appelées à évoluer dans une société, parfois très lentement et parfois assez rapidement, mais les données d'un recensement peuvent tarder à rendre compte de l'évolution de ces groupes. Troisièmement, il n'existe pas de définition nette et cohérente des groupes dénombrés. Quatrièmement, les groupes envisagent de façon différente les questions les plus souhaitables, selon eux, au sujet de la race et de l'ethnie. Et finalement, un groupe ethnique se distingue des membres qui le composent. Les principes énoncés par Lieberson ont servi de base aux discussions de la conférence.

Pendant les trois jours, les participants se sont surtout attardés aux points saillants soulevés par Lieberson. Le cadre de la conférence leur a permis de transcender les frontières nationales et de traiter des questions dans une optique globale. Le premier jour a été consacré au partage des expériences des différents pays en matière de mesure de l'ethnicité. Après les allocutions d'ouverture (Ivan P. Fellegi, statisticien en chef de Statistique Canada, et Barbara E. Bryant, directrice du Bureau of the Census des États-Unis), les experts représentant l'Australie, le Canada, la Malaysia, l'ancienne Union soviétique¹, le Royaume-Uni et les États-Unis ont donné un aperçu de l'expérience acquise au sujet de la collecte de données sur l'ethnicité. Ils ont

Introduction

récapitulé les méthodes de collecte de données sur l'ethnicité, les facteurs ayant joué dans l'élaboration des questions, l'évaluation des réponses, les liens entre le concept d'ethnicité et les questions ethniques posées dans les recensements et les enquêtes, ainsi que les enjeux à considérer dans chaque pays pour satisfaire à la demande de données en ce domaine.

Les représentants des organismes statistiques de chaque pays ont montré très efficacement, dans leurs exposés, la complexité et les répercussions des enjeux qui interviennent dans la collecte de données sur l'ethnicité. Dans tous les organismes, on a consacré beaucoup d'efforts à la planification et à la vérification des questions s'y rapportant. Dans bon nombre de pays, les préparatifs ont comporté la consultation exhaustive des groupes d'intérêts, des chercheurs et d'autres spécialistes, ainsi que des principaux utilisateurs des données. D'après l'expérience acquise dans les organismes statistiques, les problèmes soulevés lors de l'étape préparatoire des recensements ont surtout porté sur les points qui suivent.

- Le phénomène d'ethnicité multiple n'est pas contesté. Cependant, quelle portée cela a-til sur les réponses? De plus, faudrait-il que cette dimension soit prise en compte par les outils de collecte?
- L'identité ethnique et l'ascendance ethnique se distinguent l'une de l'autre. Laquelle convient le mieux à un recensement ?
- L'évolution des outils et des méthodes de collecte de données a entraîné une rupture dans les éléments d'information. Dans quelle mesure la continuité des séries chronologiques devrait-elle influer sur la conception de l'outil de collecte ?
- Les organismes nationaux de statistique devraient-ils recueillir des données sur la race d'un individu ? Dans l'affirmative, quelles sont les répercussions sur la société des classifications raciales provenant des recensements ?

Ces différents points ont fourni l'élan aux discussions menées dans les deux séries de séances de travail en groupes.

Le deuxième jour a été consacré à des exposés pluridisciplinaires sur les fondements théoriques de l'ethnicité. On s'est surtout attaché aux significations et aux différentes dimensions du phénomène, aux aspects pratiques des besoins en matière d'information et au contexte sociopolitique de la collecte de données à ce sujet. La séance du matin a porté sur les significations et les dimensions de l'ethnicité; on s'est demandé, notamment, ce qu'on entend par race, si l'on peut recueillir des données fiables au moyen d'une définition opérationnelle de l'ethnicité, si les organismes nationaux de statistique sont en mesure de concevoir des questions tenant compte de la nature ou du caractère changeant de l'ethnicité, et si les recensements sont de nature à permettre la mesure de l'ethnicité de façon adéquate. La séance, présidée par

John de Vries, a été consacrée aux exposés de Ronald Cohen, de Calvin Goldscheider et de Wsevolod Isajiw.

L'ethnicité et la race constituent des facteurs clés dans l'étude et l'analyse des caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population; d'autant que l'évolution de ces caractéristiques contribue à l'établissement du profil des groupes ethniques. Goldscheider a proposé que, dans l'analyse de l'ethnicité, on cherche à déterminer quels contextes renforcent le caractère distinctif ethnique ou racial et lesquels risquent le plus de minimiser ou de réduire les différences d'ordre ethnique ou racial.

Il est nécessaire d'étudier le contexte historique qui influe fortement sur la classification des groupes ethniques et l'inclusion des individus dans ces groupes. Mais on ne saurait négliger pour autant les facteurs liés au présent et à l'avenir, notamment l'évolution des conditions socio-économiques et démographiques, l'influence des institutions raciales et ethniques, et la modification des frontières des groupes ethniques. La délimitation des frontières peut changer ou s'estomper au fil du temps. Ainsi, de nouveaux groupes se créent à mesure qu'augmentent les mariages entre membres des différents groupes ethniques, et leurs frontières s'atténuent lorsque se succèdent les générations. C'est ce dont témoignent Goldscheider et Isajiw, qui reconnaissent un caractère dynamique aux distinctions ethniques ou raciales.

Cohen fait remarquer que l'étude de l'ethnicité est plus stimulante maintenant parce qu'il existe très peu d'États monoethniques. Ceux-ci forment l'exception plutôt que la règle. Nous faisons face ici à deux problèmes. Il s'agit alors d'établir d'abord comment on mesure l'ethnicité multiple, et ensuite comment on classe les personnes qui font partie de sociétés multiethniques. Pour mesurer une caractéristique de la population, il est absolument essentiel de la définir, puis d'en arriver ensuite à une compréhension commune de la définition. Wsevolod Isajiw a proposé une définition de l'ethnicité et un cadre qui permet d'en expliquer les variantes.

Bien des facteurs interviennent dans la collecte des données sur l'ethnicité. Le plus souvent, le recensement national est le principal outil de collecte. Goldscheider a toutefois fait observer que, de nos jours, les outils utilisés révèlent une vue statique de l'ethnicité et tendent vers une évaluation objective. Les participants à la conférence ont envisagé la possibilité de prendre en compte le caractère dynamique de l'ethnicité et d'inclure des critères subjectifs tels que l'identité ethnique.

Lors de la deuxième séance, qui portait sur l'effet des besoins en matière de données, on a traité de la nécessité pour un organisme de statistique de disposer de renseignements sur l'ethnicité. Voici, entre autres, les points qui ont été abordés : comment un organisme concilie les divers besoins des utilisateurs en ce qui touche l'élaboration du contenu ou la formulation des questions; comment l'organisme satisfait aux besoins des groupes cibles en matière de données; et comment on assure la comparabilité historique des données ethniques. La séance, présidée

Introduction

par Juanita Lott, a été consacrée aux exposés de Madeleine Gagné, de Gustave Goldmann et de Jorge del Pinal.

La troisième séance a porté sur le contexte sociopolitique, et parmi les points abordés figuraient les suivants : comment le changement d'ordre social et politique influence la collecte de données sur l'ethnicité; en quoi les classifications ethniques et raciales se ressentent de la prise de conscience grandissante des ethnies, ainsi que des frontières nationales en mutation, de la politique relative au multiculturalisme, et des dispositions législatives visant les groupes cibles; et comment les besoins en matière de données sont modifiés par le statut d'immigration, le mariage entre membres de différents groupes ethniques, la durée de résidence des générations successives dans un pays et les différences culturelles. Présidée par Tom Smith, la séance a été consacrée aux exposés de Leo Estrada et de Audrey Kobayashi.

Le deuxième jour et une partie du troisième ont fourni l'occasion aux groupes de travail de se pencher sur la mesure de l'ethnicité et d'examiner, notamment, comment les besoins en matière de données et le contexte sociopolitique influencent la conception des questionnaires ainsi que la collecte et l'interprétation des données. Plusieurs groupes de travail se sont réunis simultanément, pour traiter chacun d'un ensemble de questions essentielles et d'au moins un point additionnel.

Pour les groupes chargés de traiter de l'effet des besoins en données, il s'agissait essentiellement d'étudier ces besoins en fonction des lois, des programmes, de la recherche et des communautés, de définir l'ethnicité, la race, l'ascendance et l'identité ethnique, et d'établir si le recensement convient à la collecte de ces données. Parmi les points additionnels, on visait à déterminer si les organismes statistiques devaient satisfaire à tous les besoins en matière de données, comment la collecte de données renforce les stéréotypes et les éléments de division, qui est consulté pour cerner les besoins en matière de données, si la comparabilité historique importe plus que la pertinence sur une période quelconque, et s'il est possible de régler la question de l'ethnicité multiple.

Pour les groupes chargés de traiter du contexte sociopolitique, il s'agissait essentiellement d'examiner la faisabilité d'obtenir des données fiables sur la race et l'ethnicité même si évolue l'identité raciale et ethnique, d'examiner aussi la qualité des données, les effets des facteurs géographiques et culturels sur la qualité — à savoir si les définitions à caractère politique ou juridique influent sur les classifications raciales ou ethniques — la mesure dans laquelle les pressions politiques influencent l'ethnicité, et l'équilibre à atteindre entre les forces politiques et la recherche. On a examiné, en outre, s'il convient davantage d'employer le concept de race ou celui d'ethnicité, si l'imprécision des frontières entre les groupes ethniques influe sur la classification, en quoi la qualité des données se ressent de la perception qu'a le répondant, et si les données sur la race et les groupes ethniques sont de nature trop politique pour l'analyse.

Parmi les points additionnels figuraient les suivants : comment les organismes statistiques peuvent renseigner les utilisateurs sur la complexité de la mesure de l'ethnicité et de la race; comment l'évolution du paysage politique mondial influence la collecte de données; si des facteurs démographiques comme l'immigration doivent intervenir dans les classifications raciales ou ethniques; comment les données sur l'ethnicité doivent être rattachées au système judiciaire; et s'il faut les rattacher aux statistiques sur la santé.

Les débats qui entourent la collecte et l'utilisation des données sur l'ethnicité ont eu pour effet de sensibiliser davantage à la signification des données, à la pertinence de recueillir des données et à leur influence sur la société. Ainsi, lorsqu'un organisme statistique veut formuler une ou plusieurs questions sur l'ethnicité, il doit se pencher sur la qualité des données, les besoins des utilisateurs, la sensibilité des communautés ethniques, le climat politique et les contraintes liées au traitement des données. Ce qui implique, il va de soi, que les intéressés se sont entendus sur l'aspect précis de l'ethnicité qui doit être mesuré, c'est-à-dire l'identité ethnique, l'ascendance ou la race.

La publication des données socio-économiques et démographiques recoupées selon l'ethnicité peut être de nature à promouvoir ou renforcer les stéréotypes dans la documentation et les médias. Sur le plan de la réussite socio-économique, les comparaisons entre groupes ethniques permettent d'établir des rangs et risquent d'engendrer des stéréotypes qui se formulent ainsi : «la plupart... sont bien nantis», «la plupart... sont des criminels», ou encore «la plupart... sont ignorants ou illettrés». L'histoire contient de nombreux exemples de création et d'utilisation de tels stéréotypes. Il reste à savoir toutefois si la possibilité d'un mauvais emploi des renseignements doit influencer la collecte de données. C'était là un sujet de préoccupation chez les participants ainsi qu'en témoignent leurs interventions et les séances de travail.

Il est nécessaire que les analystes, les planificateurs sociaux et les décideurs examinent quelles pressions les groupes exercent dans chaque cas puisqu'il existe peu de sociétés monoethniques. Voilà ce qui est dicté, en partie, par l'idéologie de la société. Ainsi, aux États-Unis, le modèle tend vers l'assimilation des groupes ethniques au sein de la société dans son ensemble. Au Canada, le modèle tend vers la promotion du multiculturalisme. Les participants à la conférence n'ont exprimé aucun jugement de valeur sur l'approche qui convient le mieux dans une société donnée. L'idéologie sociale, cependant, influence fortement la collecte et l'utilisation des données sur l'ethnicité.

La deuxième séance du troisième jour, qu'a présidée Mary Waters, était orientée vers l'avenir. Monica Boyd et Charles Hirschman ont présenté, dans leurs exposés, des suggestions et des recommandations sur les orientations devant guider la mesure de l'ethnicité. Ils ont examiné, avec les participants, en quoi la mesure de ce phénomène est appelée à changer. Pendant cette séance, et tout au long de la conférence, les participants ont dit clairement que l'identification à un groupe ethnique s'inscrit dans une démarche qui s'échelonne sur le cycle de vie. Ainsi,

Introduction

il est possible de modifier son identité ethnique en vieillissant. L'identité ethnique est aussi influencée par le sexe d'un individu. La mobilité des groupes ethniques peut avoir pour effet que des groupes entiers se divisent et se donnent une nouvelle identité, ou encore qu'on assiste à un mouvement de balancier d'un groupe à l'autre. L'ethnicité est un phénomène multidimensionnel, qui englobe la race, l'origine, l'ascendance, la religion, la langue parlée, la langue maternelle, le lieu de naissance et la culture. Il est ressorti des discussions sur les moyens de réduire la complexité empirique de l'ethnicité qu'il fallait situer la mesure de l'ethnicité dans le contexte général de l'évolution sociale, politique, économique et démographique.

Conclusion

Pendant la dernière séance, Paula Schneider a animé un débat libre sur les sujets soulevés au cours de la conférence. Lawrence Bobo et Teresa Sullivan, en tant que rapporteurs, ont fourni un excellent sommaire, assorti de commentaires, de ce qui est ressorti au cours de la conférence de trois jours.

La conférence visait, pour l'essentiel, à examiner les aspects actuels et futurs de la mesure de l'ethnicité. De l'avis des participants, elle s'est avérée très fructueuse et elle a permis de mieux comprendre la complexité de la mesure des différentes dimensions d'un monde pluriethnique. Le succès de la conférence s'est traduit par les débats stimulants sur les enjeux et les défis complexes liés à la mesure de l'ethnicité, la franche discussion des sujets de controverse envisagés dans une optique globale, et la résolution de poursuivre les échanges à l'échelle internationale.

Note -

1. L'ancienne Union soviétique a fait place aux entités géopolitiques suivantes : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarous, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine et Ouzbékistan.

Stanley Lieberson Harvard University

Introduction

Je désire faire certaines propositions à propos du dénombrement des groupes raciaux et ethniques dans le recensement. Puisque je ne sais pas si elles sont bonnes ou mauvaises, ou si elles s'appliquent au recensement de plus d'un pays, j'appellerai ces propositions des principes diaboliques. Si elles sont exactes, alors ce sont des principes, et j'espère que vous ne ferez pas d'erreur d'orthographe dans mon nom quand vous les citerez. Si elles sont mauvaises, alors je ne suis qu'un avocat du diable, ainsi, il n'y a pas de mal.

Une histoire ancienne

Le premier principe est que depuis longtemps on a trouvé difficile, dans les recensements, de dénombrer les personnes selon leur origine ethnique (quand j'utiliserai l'expression «origine ethnique», j'y inclurai la race et autres attributs connexes). Cela constitue un problème sérieux en ce moment et des événements actuels ont une influence sur cette situation, mais la difficulté liée à l'établissement de l'origine ethnique n'est pas un problème nouveau, elle reflète donc des forces qui ne sont pas particulières à notre époque. Voici certains exemples.

Dans un rapport sur le recensement de 1931 de la Malaisie britannique, C.A. Vlieland (1958) traite de la difficulté d'établir la race. Il décrit la procédure qui consiste à déterminer tout d'abord six groupes raciaux principaux : «Européens (y compris les Américains et toutes les races blanches), Eurasiens, Malais, Chinois, Indiens et "autres"» [traduction]. Ces groupes sont ensuite subdivisés en plus de 70 races. Par rapport à ce que nous faisons actuellement, la dernière étape est inhabituelle. Mais il n'est pas invraisemblable que les méthodes utilisées actuellement sembleront tout aussi bizarres dans 60 ans. Je traiterai de cette question plus loin. La difficulté particulière liée à la classification des Chinois en Malaysia devrait rappeler des souvenirs aux personnes qui s'occupent de problèmes de classification actuels, même si elle porte sur des groupes différents :

«La classification des Chinois pose beaucoup de difficultés et, quelle que soit la liste de divisions qui est adoptée, l'organisme responsable du recensement ne peut espérer échapper à beaucoup de critiques de la part des experts. L'argument invoqué par l'auteur est que la classification adoptée dans ce rapport représente un compromis tolérable entre

les opinions incompatibles de différents experts qui ont été consultés et les considérations pratiques qui lui incombaient à titre de responsable du recensement. Il faut convenir que la classification est basée sur un mélange hétérogène de critères politiques, géographiques et linguistiques plutôt qu'ethnographiques, mais elle a pour but de refléter les divisions générales qui intéressent surtout un administrateur, profane en matière d'ethnographie, en Malaisie.» (Vlieland, 1958, p. 542-543) [Traduction]

Il décrit ensuite les problèmes relatifs aux Indiens d'Asie vivant en Malaisie. Tout cela devrait vous sembler familier; il se peut que les groupes diffèrent, mais c'est la même histoire. L'organisme responsable du recensement ne peut espérer échapper à beaucoup de critiques de la part des experts quand il s'efforce de «mélanger» un grand nombre de critères afin de répondre aux diverses préoccupations des utilisateurs.

Calvin Beale (1958), quand il traite du dénombrement des groupes raciaux de sang mêlé lors du recensement des États-Unis de 1950, particulièrement dans le Sud, conclut :

«Compte tenu de la variation considérable dans le statut racial qu'on retrouve parmi les personnes de sang mêlé et du statut changeant de certains groupes, selon moi, aucune instruction globale relativement à la classification de ces personnes dans le recensement ne peut être efficace. Des instructions distinctes peuvent être émises de façon efficace dans certaines régions, mais les problèmes de classification des races vont sans doute contrarier les recenseurs et les démographes pendant encore de nombreuses années.» (Beale, 1958, p. 540) [Traduction]

Il existe d'autres exemples anciens de difficultés ethniques dans les statistiques officielles. Everett C. Hughes (1958) a étudié la délimitation des races dans les annuaires statistiques allemands avant et pendant la période nazie. Tant le concept de race que la classification des Juifs changent radicalement. Dans les annuaires publiés avant l'arrivée des nazis, la «race» se rapporte aux étalons; et il existe une catégorie religieuse appelée «Israélite» (p. 546). Ainsi, par exemple, on trouve des données sur les mariages entre israélites et protestants, tout comme pour les mariages entre catholiques et protestants. Un grand nombre de changements se sont produits pendant le régime nazi; ils se sont terminés par une reclassification raciale par suite de laquelle la mention «Israélite» ne figurait plus avec les autres religions. On trouve plutôt une classification de la race avec des renseignements sur les Juifs, les croisements juifs au premier degré et les croisements juifs au deuxième degré.

D'après l'étude remarquable de Dudley Kirk sur la population de l'Europe pendant les années entre les guerres (Europe's Population in the Interwar Years, 1946), la préoccupation à propos de l'origine ethnique s'est intensifiée dans de nombreux pays après que le Traité de Versailles a eu entraîné la fin de la Première Guerre mondiale. Cela, à son tour, a eu un effet sur le

dénombrement des groupes ethniques dans divers recensements européens entre les deux guerres. Kirk fait ressortir divers problèmes de dénombrement, se concentrant particulièrement sur les biais et les distorsions qui reflètent des efforts faits afin d'augmenter la taille de certains groupes et de diminuer la taille d'autres groupes. Par exemple, des langues dont on était en mesure de dire qu'elles pouvaient être séparées ont été combinées comme si elles ne constituaient qu'une langue (et par conséquent un groupe ethnique), alors que des divisions artificielles ont été introduites dans d'autres circonstances pour minimiser la taille du groupe. Selon l'auteur :

«Dans de telles circonstances, les chiffres d'un recensement relatifs à la composition ethnique sont inévitablement favorables à la nationalité dominante. Les questions sont habituellement formulées de façon à favoriser le groupe dominant et, dans leurs réponses, de nombreuses personnes indécises, constituant des cas limites parce qu'elles parlent deux langues ou sont de nationalité multiple, trouvent commode de s'identifier à l'élément dominant. Les avantages politiques et économiques liés au fait d'appartenir au groupe majoritaire mènent, sans aucun doute, à une exagération du pourcentage de cet élément dans la répartition déclarée du recensement, distorsion qui est complètement indépendante des manipulations effectuées par les bureaux statistiques centraux.» (Kirk, 1946, p. 223) [Traduction]

Kirk fait alors remarquer que les minorités ainsi que leurs porte-parole, quand ils contestent les chiffres officiels, font généralement des déclarations excessives qui vont dans le sens contraire.

Un article important de Petersen (1969) rejoint la thèse de Kirk. Dans une tentative de généralisation des facteurs qui influencent la façon dont les recensements classent les groupes ethniques et raciaux, Petersen démontre comment les délimitations reflètent les intérêts et la perspective du ou des groupes dominants. Je crois qu'on pourrait maintenant proposer une thèse différente, thèse qui va dans la direction oppposée, telle qu'il est particulièrement vraisemblable que les groupes en position subordonnée influent sur la façon dont le recensement les délimite. Nous aborderons ce sujet sous peu.

Les distorsions découlant seulement des erreurs des répondants ou des procédures de dénombrement ne sont pas nouvelles elles non plus. Fellegi (1964) décrit une expérience faite au Canada, avec le Recensement de 1961, au cours de laquelle des recenseurs différents ont posé le même ensemble de questions à des répondants. La plus grande variabilité dans les réponses se rapportait aux questions touchant au groupe ethnique, à la langue maternelle et à la langue officielle, mais particulièrement au groupe ethnique. «Ces questions ont un fort contenu émotif au Canada, et il s'est avéré que les intervieweurs n'ont pas semblé être restés indifférents» (p. 1037) [traduction]. Pour ce qui est des distorsions introduites par les répondants, Ryder (1955) a pu démontrer que l'opposition du Canada à l'Allemagne au cours de la Seconde Guerre mondiale a amené un déclin massif dans la réponse au groupe ethnique «Allemand» parmi les

Canadiens, déclin qui s'est accompagné d'une augmentation du nombre de personnes qui ont déclaré avoir des ancêtres hollandais.

En résumé, ces exemples démontrent que les difficultés des recensements pour ce qui est du dénombrement des personnes selon les groupes ethniques ne sont pas particulièrement nouvelles. Elles reflètent divers problèmes : parfois il s'agit d'une incertitude à propos de la façon dont une poignée de questions (qui doivent être codées facilement) peut mesurer un ensemble complexe de délimitations de façon satisfaisante. Les combinaisons ethniques qui se produisent normalement quand des groupes ethniques sont en contact ne facilitent pas la tâche. Souvent, même les experts ne seront pas d'accord sur les façons les plus raisonnables et les plus appropriées de délimiter les groupes. En plus de tout cela, des pressions politiques et sociales ont une incidence tant sur ce qui peut être demandé que sur ce qui est demandé. Il se peut que, dans le passé, ces pressions venaient surtout du groupe dominant et de l'administration publique. Maintenant, ces pressions proviennent de sources plus diverses et, à juste titre, il est moins probable que les administrations publiques ne tiennent pas compte, à cet égard, des préoccupations de groupes subordonnés. Finalement, même s'il y a accord complet sur les conceptualisations et les préoccupations appropriées, les sentiments intenses que les répondants ont parfois à ce sujet, ainsi que certaines ambiguïtés inhérentes, peuvent introduire de la distorsion dans les résultats véritables du dénombrement.

Un conflit inhérent entre la nature des recensements et la nature des relations ethniques

Un deuxième principe diabolique est qu'il existe un conflit inhérent entre la nature des relations ethniques et l'orientation habituelle des organismes responsables des recensements. Il y a habituellement un ensemble dynamique de processus qui entrent en jeu pour les groupes raciaux et ethniques. Les groupes continuent d'évoluer après qu'ils se sont déplacés, ou qu'ils ont été conquis, ou qu'ils ont autrement été amenés en communication avec d'autres populations. Les catégories se transforment, l'appartenance aux catégories change, les frontières se déplacent, les conceptualisations sont modifiées, des mariages mixtes se produisent, les catégories elles-mêmes se déplacent et de nouvelles délimitations se produisent. (Il faut remarquer que ces modifications ne sont pas identiques à ce qui résulte d'une simple assimilation suivant laquelle les caractéristiques sociales, économiques ou culturelles évoluent dans un certain sens pour une catégorie fixe de personnes.)

La question raciale aux États-Unis montre comment cette dynamique est insuffisamment relevée par le recensement. La question ne tient pas compte de la progéniture hybride représentant deux groupes, même dans des circonstances où nous savons que des niveaux très élevés de mariages entre membres de races différentes — comme entre divers groupes asiatiques et des éléments blancs de notre population américaine — produiront des personnes pour lesquelles une réponse unique peut être de plus en plus inappropriée. Puisque, dans cette question, rien n'est prévu

pour ce genre de combinaison — la question ne permet qu'une seule réponse — nous pouvons conclure, dans ce cas, que les événements raciaux et ethniques aux États-Unis ont évolué plus rapidement que les procédures du recensement pour traiter les conséquences de ces événements dynamiques. La question sur la race utilisée aux États-Unis découle d'un concept périmé (où les Chinois, les Japonais, les ressortissants de l'île de Guam, etc. sont tous classés comme des «races» distinctes), mais cette question a servi de façon adéquate pour de nombreux usages. De sorte que, dans une période différente, cela aurait constitué une question relativement peu importante.

Il se produit maintenant des changements rapides qui suivent une période au cours de laquelle il y a eu des modifications relativement lentes dans les catégories ethniques et raciales. Je ne traiterai même pas de la question de savoir s'il est approprié d'utiliser le terme «race» pour des groupes tels que les Chinois, les Japonais et les Coréens. Manifestement, cela n'est pas plus approprié que de cataloguer les Suédois, les Grecs, les Polonais et les Allemands comme faisant partie de races différentes. De plus, une fraction importante de la population américaine d'origine hispanique a changé sa réponse concernant la race au cours des deux derniers recensements. Plutôt que d'indiquer «Blanc» à la question sur la race, ils utilisent maintenant la réponse <u>aucune</u> des catégories raciales existantes. Dans son sens le plus général, ce que nous remarquons est un changement dans la signification d'un concept donné et dans le critère utilisé pour définir ce concept — même pour un concept comme la race —, ainsi qu'un changement à propos des peuples qui doivent être catalogués de cette façon (Pitt-Rivers, 1977).

Il est certain que le Canada ainsi que les États-Unis ont connu et continueront de connaître des périodes au cours desquelles les délimitations sociales changent si rapidement que les anciennes questions et catégories ne suffisent pas pour traiter les nouvelles réponses. Il y a fort à parier que la difficulté découle de ce qui suit : les organismes responsables des recensements sont prudents et peu facilement enclins à apporter des modifications, soit aux questions, soit à leurs réponses codées. L'organisme, dans chaque pays, est vraisemblablement conservateur; on préférera, quand il y a un doute, utiliser la question déjà existante. Quand il y a un doute ou des pressions inévitables à propos de la procédure existante, on aura alors tendance à modifier (si cela est le moindrement possible) une question existante. Si cela est impossible, et si l'on ne peut disposer d'aucun recours, une nouvelle question est introduite. Il y a une bonne raison pour procéder ainsi. La majorité d'entre nous aime qu'il y ait une continuité dans les données. Je ne doute pas qu'une question modifiée entraînerait beaucoup de controverse quand les utilisateurs réaliseraient qu'ils ne peuvent continuer d'employer un ensemble de données existant. De plus, même des changements relativement modestes créent de la confusion chez les utilisateurs des données du recensement. Dans les recensements des États-Unis de 1910 et de 1920, par exemple, on définit la langue maternelle pour la deuxième génération comme la langue parlée dans la maison de leurs parents quand ils habitaient à l'étranger. Par contre, en 1940, on définissait la langue maternelle pour la deuxième génération comme la langue principale

parlée au domicile des répondants eux-mêmes. Ce changement dans la définition a même créé de la confusion au Bureau of the Census (bureau du recensement), puisque les employés de cet organisme ont mal interprété le déclin apparent important dans les langues maternelles autres que l'anglais entre 1940 et les décennies antérieures (Kiser, 1956, p. 314). On a aussi changé la définition de langue maternelle pour le recensement du Canada, mais cela a probablement eu une incidence modeste sur la continuité des séries chronologiques (Lieberson, 1970, p. 17).

On acquiert une certaine expérience quand un recensement utilise à maintes reprises une question. Cette question ainsi que ses catégories de réponses sont alors raisonnablement au point. Bien que diverses études pilotes précèdent habituellement l'introduction d'une question, personne ne sait exactement ce qui se produira lors du recensement lui-même. Par conséquent, il se peut que les utilisateurs de la nouvelle question en soient mécontents, et il se peut que les utilisateurs de la question éliminée soient encore plus mécontents.

Essentiellement, la race et les relations ethniques changent habituellement dans une société, parfois très lentement, et, à d'autres moments, plutôt rapidement. Toutefois, les groupes sont mesurés à l'aide d'un instrument qui, pour de bonnes raisons, réagira probablement lentement à ces changements.

L'ambiguïté des groupes raciaux et ethniques : comment séparer les problèmes techniques des problèmes de fond

Un autre principe découle d'un fait étrange, à savoir qu'il n'existe pas de définition nette et cohérente des groupes qui doivent être dénombrés. Nous savons qu'il existe une abondance de définitions de l'origine ethnique. Au cours d'un séminaire d'études supérieures, les étudiants et moi avons récemment examiné une petite partie des documents portant sur ce sujet, trouvant de nombreux auteurs prêts à critiquer d'autres travaux puis offrant la vraie définition. Il n'y a pas de définition nette qui soit universellement utile pour guider les procédures de dénombrement. Il est très difficile d'utiliser le même concept pour tous les lieux et il y a des changements, dans le temps, dans chaque situation. Nous pouvons apprendre à partir de ce que les autres pays font, mais chaque contexte historique est un peu distinct. Les groupes changent constamment, parfois lentement, parfois radicalement. Cette situation, à son tour, mène au principe suivant : bien qu'il soit très difficile d'élaborer une conception entièrement satisfaisante et «claire comme de l'eau de roche» de l'origine ethnique et de la race, nous pouvons nous attendre à une méthode de travail qui est au moins raisonnable pour une période et un lieu donnés. Nous pouvons rechercher la précision au sujet de ce qui doit être dénombré et de la méthode utilisée à cette fin. Cela signifie, à son tour, que les personnes responsables du recensement ainsi que les utilisateurs des données sur l'origine ethnique doivent faire la distinction entre les «erreurs» techniques et celles de fond à propos de l'origine ethnique dans un recensement.

Il y a des erreurs techniques dans les données sur les groupes raciaux et ethniques, erreurs produites par des facteurs tels que des postes mal conçus, des questions formulées de facon ambiguë, des options inadéquates offertes aux répondants, des distorsions intentionnelles causées par les répondants et des difficultés de codage. Par contre, il y a des «erreurs» qui sont causées non par des problèmes techniques, mais qui reflètent plutôt des processus et des événements de fond. Supposons, par exemple, que les parents n'aient pas la même opinion à propos de l'origine ethnique qu'ils attribueraient à leurs enfants, ou que les enfants issus d'une union mixte ne se décrivent pas eux-mêmes toujours de la même façon, ou supposons qu'une seule catégorie générale remplace graduellement plusieurs catégories ethniques plus restreintes, ou supposons que l'âge ait une influence sur la déclaration de l'origine ethnique qui fait que la réponse des personnes change pendant leur vie, ou supposons même une situation où la réponse sur l'origine ethnique d'une personne soit modifiée par les origines ethniques de son conjoint ou par la répartition ethnique des personnes avec qui elle travaille ou qui habitent le quartier dans lequel elle réside. Aucun de ces processus n'est inconcevable. Je dirais, toutefois, qu'il est très difficile pour les organismes responsables des recensements de traiter de telles «erreurs» de fond. Après tout, il est toujours approprié de s'inquiéter à propos de la validité et de la cohérence. Cependant, c'est dans la nature de la race et des relations ethniques, particulièrement pendant des périodes de changement soudain, que de tels mouvements se produisent sans autre raison qu'ils reflètent des changements en cours.

Si, au cours des siècles, il y avait eu un recensement dans ce qui est maintenant l'Angleterre, imaginez les problèmes auxquels on aurait eu à faire face pour dénombrer les personnes selon les différents groupes ethniques. En chemin, les Celtes, les Angles, les Saxons, les Jutes, les Normands, les Romains et d'autres groupes ont fusionné d'une façon ou d'une autre et formé une population que nous désignons maintenant comme les Anglais. Il est certain qu'au cours de certaines périodes les personnes chargées du recensement qui se seraient inquiétées à propos d'une question sur l'origine ethnique auraient fait face à des problèmes techniques sérieux; au cours d'autres périodes, le travail aurait été relativement facile. Avec l'avantage d'une vue d'ensemble historique générale, la fusion des peuples que nous connaissons maintenant comme les Anglais serait évidente. Toutefois, dans la perspective limitée de recensements menés aux dix (ou aux cinq) ans, ces changements apparaîtraient aux personnes responsables des recensements comme le désordre absolu, avec de nombreux répondants peu coopératifs qui hésitent dans leurs réponses, soit d'un recensement à l'autre, soit d'un parent à un enfant. Il est certain que le ou les postes ethniques seraient un fouillis! Il serait toutefois tragique si la recherche de la cohérence, de la précision et de la fiabilité empêchait ceux qui sont responsables des recensements ainsi que les utilisateurs des données du recensement de reconnaître qu'un changement de fond énorme dans l'origine ethnique se produisait sous leurs yeux. Ce serait une honte si nous expliquions les difficultés du dénombrement ethnique et racial comme étant simplement attribuables à des problèmes techniques de dénombrement.

Dans les relations ethniques et raciales, nous traitons souvent de processus qui changent continuellement. Dans un certain sens, cela signifie une sorte d'ambiguïté à propos de ce que les personnes sont exactement. Par conséquent, il y aura certains résultats «anormaux» qui seraient inacceptables pour des questions du recensement portant, disons, sur l'âge, la province de naissance ou le nombre d'enfants mis au monde. La nature des relations ethniques a pour effet que nous nous occupons d'un processus qui change graduellement ou parfois rapidement dans le temps. Un recensement est un instantané pris à un moment donné; si vous aviez pris un instantané à un moment et, à nouveau, 200 années plus tard, les changements sembleraient évidents et nets. Il est inévitable que quelques instantanés pris aux cinq ou aux dix ans (au Canada et aux États-Unis, respectivement) pendant une courte période produiront toutes sortes de problèmes d'interprétation puisqu'il sera difficile de séparer la forêt des arbres, et il se peut que les fluctuations à court terme cachent les changements à long terme. Nous ne pouvons qu'essayer, le plus possible, d'éviter les problèmes techniques liés au dénombrement (par exemple, la question du recensement américain portant sur l'ascendance ainsi que ses instructions confondent les origines historiques avec l'identification personnelle du recensé). S'il se produit des problèmes de précision au niveau technique, alors même Shakespeare conclurait que le problème se trouve non en nous-mêmes mais plutôt dans nos étoiles sociologiques, c'est-à-dire que les problèmes reflètent des changements de fond dans la nature des relations ethniques.

Chaque groupe possède des besoins distincts par rapport au recensement

Voici un autre principe diabolique: la convenance et l'importance d'une question donnée du recensement varieront selon les groupes ethniques et raciaux. Ainsi, le facteur génération est extrêmement important pour les quelques premiers segments des groupes blancs aux États-Unis, en fait pour les premières générations de toute population immigrante, par exemple les Asiatiques ou les groupes provenant d'Afrique ou des Antilles. Cela ne sera pas une variable prioritaire pour les autres groupes tels que la vaste majorité de la population noire des États-Unis, ou les Amérindiens du Canada ou des États-Unis. Ce facteur aura une importance décroissante pour diverses populations ethniques de race blanche qui sont composées d'un nombre croissant de personnes qui résident au pays depuis de nombreuses générations. Au Canada, par exemple, le facteur génération ne nous aidera probablement pas beaucoup pour étudier les Canadiens français.

Cette situation, à son tour, entraîne un sous-principe diabolique : il y aura une différence entre les groupes pour ce qui est des questions raciales et ethniques qui sont les plus souhaitables de leur point de vue. Exprimé sous sa forme la plus simple, ce sous-principe signifie qu'habituellement les groupes favorisent des dénombrements qui leur reconnaissent le plus grand nombre de membres. (Les Amérindiens constituent une exception importante aux États-Unis, car ces derniers s'opposent souvent à l'inclusion de répondants qui ne choisissent pas «Amérindien» à la question sur la «race», mais qui indiquent avoir des ancêtres amérindiens à

la question distincte sur l'origine ethnique de leurs ancêtres.) On perçoit habituellement qu'un nombre plus grand de membres rend le groupe plus important dans la société et, par conséquent, que cela donne une plus grande influence dans le système politique. Ce principe signifie que les questions du recensement sur la race et les origines ethniques comportent un ensemble de compromis : chaque sous-groupe possède sa propre liste des questions les plus souhaitées. Non seulement l'organisme chargé du recensement de chaque pays possède-t-il son propre ensemble de préférences, mais il est aussi une entité politique et, par conséquent, il doit prendre une décision entre les préférences divergentes exprimées par les groupes eux-mêmes. Je crois que, dans le recensement, on s'éloigne des questions ethniques qui reflètent les préoccupations du groupe ethnique dominant sur le plan politique (Petersen, 1969; Kirk, 1946). Les groupes eux-mêmes ont une influence croissante sur la nature des questions posées ainsi que sur la classification et la publication des réponses.

Au risque d'exagérer l'importance de ce principe diabolique, je prétends que chaque groupe ethnique est en mesure de contrôler son propre dénombrement, en ce sens qu'il possède un droit de veto sur la façon dont il est défini, classé et décrit. Toutefois, aucun groupe n'a un droit de veto sur les autres groupes. (Choldin [1986] a effectué un travail remarquable en examinant les événements politiques qui ont mené à l'introduction d'une question sur l'origine hispanique dans le recensement des États-Unis.) J'ai découvert ce principe à la dure, alors que j'assistais à une conférence sur le recensement, il y a quelques années, quand le Bureau of the Census préparait le recensement de 1990. J'ai dit, naïvement, que rien ne justifiait l'inclusion d'une question sur l'origine hispanique distincte de la question sur l'ascendance ethnique, puisque la première question, selon moi, pouvait être classée comme une sous-partie de la dernière. Cette proposition a rendu furieux plusieurs participants membres d'organisations hispaniques importantes. Soit dit en passant, ils n'étaient pas furieux à mon endroit (je n'étais qu'un universitaire naïf); leur fureur constituait plutôt une mise en garde, à l'intention des responsables du recensement, contre les conséquences néfastes qui se produiraient si cette proposition était prise au sérieux.

Selon moi, la position de tous les groupes d'intérêt est moralement juste, du moins pour ce qui est de présenter leurs arguments au monde extérieur. Une collectivité qui a un intérêt particulier est habituellement en mesure de prétendre que tout ce qui ne constitue pas un appui total est au moins une violation de préceptes adoptés universellement par les religions du monde occidental, sans parler du fait qu'une telle situation va à l'encontre des intérêts nationaux. Bien entendu, cela dépasse de beaucoup les groupes raciaux et ethniques; je n'ai aucun doute que si les fabricants ou les détaillants désiraient que le recensement comporte une question sur le nombre de réfrigérateurs dans chaque foyer, ils trouveraient aussi des raisons moralement justes de le demander. Mais quand nous nous intéressons aux groupes ethniques et raciaux, nous faisons face à un problème complexe qui dépasse les pressions habituelles exercées par des groupes d'intérêt. C'est-à-dire qu'il y a des éléments symboliques puissants qui entrent en jeu dans la

reconnaissance et la description des groupes, et que ces éléments sont souvent associés à des affections et à des sentiments très forts à l'endroit du groupe dont on fait partie. Les conséquences sont considérables; souvenez-vous que le recensement est, après tout, un document gouvernemental officiel. Il est donc approprié de considérer le dénombrement du groupe dont on fait partie de façon très sérieuse non seulement à cause des conséquences politiques, économiques et sociales — quelle que soit l'importance de ces conséquences —, mais aussi à cause de la représentation symbolique qui découle de la publication des faits à propos du groupe sous forme de rapport gouvernemental officiel.

Un groupe diffère des personnes qui en font partie

Une autre caractéristique est le fait que les personnes n'ont pas nécessairement un raisonnement logique quand il s'agit de leur origine ethnique. Concernant la notion de frontière élaborée dans Barth (1969), nous trouvons souvent des personnes qui franchissent ces frontières. Cela peut refléter l'assimilation, le passage de groupes de statut inférieur à des groupes de statut supérieur, les pressions sociales, l'influence des mariages mixtes sur les conjoints ou sur leurs enfants, le manque de connaissance, la migration vers de nouvelles régions, ou un écart croissant entre les générations dans les groupes d'immigrants (Lieberson, 1985; Lieberson et Waters, 1986, 1988; Waters, 1990; Alba, 1990). Nous devons reconnaître ces processus, mais il est également important de comprendre le principe suivant : il se peut que les groupes persistent en dépit d'un flux de personnes qui franchissent leurs frontières. Nous devons considérer deux questions distinctes. Premièrement, supposons qu'il y ait un groupe ethnique, disons les Polonais, et qu'il y ait des personnes d'origine polonaise qui soit franchissent la frontière pour arriver dans une autre catégorie ou qui simplement n'appartiennent à aucune catégorie particulière (ce que j'ai appelé les Blancs tout court); cela est alors un fait social de grande importance. En fait, un des défis pour le dénombrement dans un recensement se produit après que nous reconnaissons qu'une telle tendance ne reflète pas nécessairement une défaillance de la procédure de dénombrement. Le défi consiste alors à traiter la question des taux de franchissement des frontières et à relever les caractéristiques socio-économiques des personnes qui les franchissent.

Il y a, cependant, une deuxième question à étudier, et il s'agit du fait que les frontières peuvent être perméables mais que le groupe ne disparaît pas. L'existence de personnes qui franchissent les frontières ne signifie pas que le groupe, lui-même, disparaît ou qu'il est moins réel. Une sortie importante de la catégorie «Polonais», par exemple, peut même être accompagnée d'une croissance dans le nombre de Polonais (selon les taux de natalité et de mortalité, les caractéristiques des personnes qui sortent du groupe ainsi que l'immigration ou l'entrée dans le groupe à partir d'autres catégories). Le premier phénomène ne répond pas fondamentalement aux questions à propos du second. Ce n'est qu'en reconnaissant le processus que nous pouvons nous attendre à ce que le recensement nous aide à nous attaquer aux questions avec des données significatives et pertinentes.

Combien de questions?

Quand nous pensons aux difficultés liées au dénombrement des groupes raciaux et ethniques dans le recensement, nous devons retenir qu'un des problèmes comporte une certaine forme de «blâme à l'endroit de la victime». Dans des sociétés modernes, nous reconnaissons que le revenu est une question complexe et qu'il n'est vraisemblablement pas relevé de façon appropriée avec seulement une ou deux questions. Par conséquent, on pose de nombreuses questions sur le revenu, du moins dans le recensement des États-Unis. Nous avons ici un sujet compliqué et extrêmement difficile, et l'on accepte qu'il faut de nombreuses questions pour grouper l'ensemble de renseignements nécessaires afin d'obtenir une description raisonnable. pertinence de cette situation pour déterminer l'origine ethnique dans un recensement découle du fait que le nombre de questions que nous posons est limité. Il s'agit d'une question distincte de celle des difficultés inhérentes au sujet. Nous acceptons plus volontiers de poser un ensemble élaboré de questions afin d'établir le revenu que pour déterminer l'origine ethnique et la race. Puisqu'il s'agit d'un jeu à somme nulle, où l'accroissement de certains sujets dans le recensement entraînerait un déclin pour d'autres, je ne suis pas assez naïf pour penser qu'il y aura, ou même qu'il devrait y avoir, un accroissement illimité des questions touchant la race et l'ethnie. Mais il est important de reconnaître que certaines des difficultés que nous rencontrons au cours de la présente conférence ne sont pas intrinsèquement insurmontables; elles reflètent plutôt des désavantages attribuables au fait que le nombre de questions consacrées au sujet est limité.

On doit accepter d'utiliser l'«espace» existant disponible pour les questions ethniques et raciales afin de parvenir à de nouveaux genres de questions. Je considère la question ouverte sur l'origine ethnique des ancêtres, qui a été posée dans les recensements des États-Unis de 1980 et de 1990, comme un effort absolument splendide et audacieux, qui va réellement à l'encontre des procédures conventionnelles utilisées dans un recensement. Plus tard, au cours de la conférence, nous pourrons discuter de certains problèmes. La question est-elle la meilleure possible? Les instructions et les exemples sont-ils aussi bons qu'ils peuvent l'être? Nous pourrons aussi parler de la difficulté de traiter des réponses multiples. Mais j'apprécie vraiment cet effort audacieux et je reconnais jusqu'à quel point les problèmes de codage peuvent être non conventionnels et dispendieux quand on offre à un échantillon important de la population l'occasion d'écrire sur une ligne vierge plutôt que de choisir parmi diverses options fixes.

Une façon d'aborder le problème de l'espace minimum consiste à repenser le questionnaire complet qu'on fait remplir à 17 % de la population. (Afin de simplifier l'explication, supposons qu'il s'agisse d'un échantillon de 15 % au lieu de 17 %.) Plutôt que de poser les mêmes questions à tout l'échantillon de 15 % de la population, supposons que des questionnaires quelque peu différents soient utilisés de façon à ce que l'échantillon de 15 % soit divisé en trois sous-groupes égaux de 5 %. Nous pourrions inclure les questions ethniques et raciales A et B

dans un sous-échantillon, et poser les questions A et C dans le deuxième sous-échantillon, et les questions B et D dans le troisième. Cela nous permettrait d'obtenir plus de renseignements ethniques et raciaux et aussi d'effectuer certains croisements de données qui ne peuvent se produire quand il n'y a pas de chevauchement entre les sous-échantillons. J'appelle ces deux caractéristiques combinées un système d'échantillons à «chevauchement de couches». Cela ne réglerait pas tous nos problèmes, mais on pourrait obtenir plus de renseignements à propos de la race et de l'origine ethnique qu'à partir d'un seul échantillon basé sur un questionnaire complet. Il y a un prix à payer : moins de détails pour les petites régions; des tailles d'échantillon peut-être encore plus petites pour les petits groupes; des étapes d'enregistrement un peu plus compliquées pour les données-échantillon; et le besoin de faire attention aux interactions entre les questions pour les réponses obtenues. Par exemple, sauf pour les erreurs d'échantillonnage, la répartition des réponses à la question ethnique A devrait être identique dans les deux sous-échantillons. Mais ces sous-échantillons nous permettraient d'avoir une question sur les générations sans renoncer à une autre question ethnique, bien que les «N» ne seraient pas aussi grands que ce qu'on peut obtenir à l'aide d'une question posée à l'échantillon complet.

La subjectivité par opposition à l'objectivité

Un autre problème spécial est le fait que les questions ethniques et raciales dans le recensement comportent presque toujours des aspects subjectifs et d'autres relatifs aux attitudes. Dans les sociétés où il n'y a pas de procédure officielle pour attribuer une origine ethnique — par opposition aux lois sur les laissez-passer de l'Afrique du Sud, aux pratiques dans l'Allemagne nazie, aux passeports internes utilisés dans ce qui était l'U.R.S.S., ou à la définition légale de Noir déjà établie par les États du Sud des États-Unis —, l'origine ethnique et la race comportent aussi des questions d'autodéfinition. Dans la plupart des sociétés démocratiques, la classification forcée de personnes par un organisme gouvernemental est généralement considérée comme répugnante. J'appuie entièrement cette répugnance — qui est, selon moi, très souhaitable —, mais le prix qu'il faut payer est une incompatibilité avec une disposition générale des recensements qui est d'éviter de poser des questions relatives aux attitudes ou d'autres questions «subjectives». Les organismes responsables des recensements résistent à poser ces questions puisqu'elles ne font pas partie de l'orientation traditionnelle des recenseurs. recensement, on demande l'année de votre naissance, votre revenu, votre profession et où vous habitez. Dans un recensement, on ne demande généralement pas si vous pensez que vous êtes âgé ou non, si vous vous considérez pauvre ou riche, la profession que vous aimeriez exercer ou l'endroit où vous préférez vivre. Un recensement devrait-il comprendre des questions sur l'origine ethnique? Dans l'affirmative, selon le temps et le lieu, l'influence d'aspects relatifs aux attitudes peut s'infiltrer dans les réponses. Que nous l'aimions ou non, un tel effet est inévitable. Nous devons considérer des façons de minimiser l'importance de telles distorsions et, au besoin, des façons de rechercher directement les genres de questions qui reflètent ouvertement les influences importantes touchant les attitudes.

Pour conclure : un dernier principe diabolique

Pour résumer, nous devons vivre avec de l'ambiguïté dans nos données de recensement sur les groupes ethniques et raciaux. Nous devons accepter la situation quand la nature des relations est fondamentalement ambiguë. Et nous devons réagir à cette situation. Quand nous réagissons à des conditions qui changent rapidement, dans chaque recensement nous devons être prêts à changer nos catégories de réponses, sinon nos questions, par rapport à celles utilisées lors des décennies précédentes. Nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter ces conditions si nous voulons pouvoir traiter la diversité ethnique impressionnante, tant du Canada que des États-Unis, qui constitue l'une des caractéristiques les plus frappantes de chaque pays.

Mon dernier principe diabolique consiste simplement à répéter une citation du distingué philosophe des sciences, Abraham Kaplan, que Petersen a jugé utile de rapporter à la fin de son article important sur la classification des groupes ethniques dans le recensement :

«La recherche à tout prix de l'exactitude et de la précision dans la définition des termes peut facilement avoir un effet pernicieux, comme je crois que cela s'est souvent produit dans les sciences du comportement. Ce sont les dogmatismes à l'extérieur de la science qui font se multiplier des langages hermétiques; le scientifique n'est pas pressé de donner dans l'hermétisme. La tolérance de l'ambiguïté est aussi importante pour la créativité en science que dans tout autre domaine.» [Traduction]

Et j'ajouterai simplement qu'il en est de même pour le dénombrement des groupes raciaux et ethniques dans nos recensements.

Références

- Alba, Richard D. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of White America, New Haven, Yale University Press.
- Barth, Fredrik (dir. de la publ.). 1969. Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference, Boston, Little, Brown and Company.
- Beale, Calvin L. 1958. «Census Problems of Racial Enumeration», dans *Race: Individual and Collective Behavior*, publié sous la direction de Edgar T. Thompson et Everett C. Hughes, Glencoe, Illinois, The Free Press, p. 537-540.
- Choldin, Harvey M. 1986. «Statistics and Politics: The "Hispanic Issue" in the 1980 Census», dans *Demography*, n° 23, p. 403-418.
- Fellegi, I.P. 1964. «Response Variance and Its Estimation», dans Journal of the American Statistical Association, n° 59, p. 1016-1041.
- Hughes, Everett C. 1958. «Census Problems of Racial Enumeration», dans *Race: Individual* and Collective Behavior, publié sous la direction de Edgar T. Thompson et Everett C. Hughes, Glencoe, Illinois, The Free Press, p. 544-549.
- Kirk, Dudley. 1946. Europe's Population in the Interwar Years, League of Nations.
- Kiser, Clyde V. 1956. «Cultural Pluralism», dans *Demographic Analysis: Selected Readings*, publié sous la direction de Joseph J. Spengler et Otis Dudley Duncan, Glencoe, Illinois, The Free Press, p. 307-320.
- Lieberson, Stanley. 1985. «Unhyphenated Whites in the United States», dans Ethnic and Racial Studies, n° 8, p. 159-180; repris dans Ethnicity and Race in the U.S.A.: Toward the Twenty-First Century, 1985, publié sous la direction de Richard D. Alba, London, Routledge & Kegan Paul.
- Lieberson, Stanley. 1970. Language and Ethnic Relations in Canada, New York, John Wiley & Sons Inc.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.

- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1986. «Ethnic Groups in Flux: The Changing Ethnic Responses of American Whites», dans Annals of the American Academy of Political and Social Science, nº 487, p. 79-91.
- Petersen, William. 1969. «The Classification of Subnations in Hawaii: An Essay in the Sociology of Knowledge», dans *American Sociological Review*, n° 34, p. 863-877.
- Pitt-Rivers, Julian. 1977. «Race in Latin America: The Concept of "Raza"», dans Race, Ethnicity, and Social Change: Readings in the Sociology of Race and Ethnic Relations, publié sous la direction de John Stone, North Scituate, Massachusetts, Duxbury Press, p. 317-333.
- Ryder, Norman B. 1955. «The Interpretation of Origin Statistics», dans Canadian Journal of Economics and Political Science, n° 21, p. 466-479.
- Vlieland, C.A. 1958. «Census Problems of Racial Enumeration», dans *Race: Individual and Collective Behavior*, publié sous la direction de Edgar T. Thompson et Everett C. Hughes, Glencoe, Illinois, The Free Press, p. 541-543.
- Waters, Mary C. 1990. Ethnic Options: Choosing Identities in America, Berkeley, California, University of California Press.

,		

3.1 Introduction

Après avoir écouté le discours-programme qu'a prononcé M. Stanley Lieberson de la Harvard University, on a procédé à l'examen de l'expérience relative à la collecte des données sur l'ethnicité dans six bureaux de recensement nationaux. On a demandé aux représentants des bureaux de remettre leur communication, qu'on pouvait d'ailleurs se procurer à la conférence. Lors de la séance, on a toutefois invité les représentants à faire un bref exposé de leur communication. Les exposés portant sur l'expérience du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis (que représentaient Nampeo McKenney et Arthur Cresce) et sur celle de Statistique Canada (que représentaient Pamela White et Viviane Renaud) ont été suivis des commentaires de deux participants, soit Reynolds Farley et T. John Samuel.

Quatre autres conférenciers ont brossé un tableau de la situation mondiale relative à la collecte des renseignements sur l'ethnicité. Ils représentaient divers bureaux nationaux de collecte de données dont l'expérience pourrait fournir un aperçu global des différentes méthodes de collecte de données sur l'ethnicité et des difficultés que chacune d'elles comporte : David Pearce et Philip White représentaient le Royaume-Uni; John Cornish représentait l'Australie; Teik Huat Khoo, la Malaysia; et Galina Bondarskaya, la république de Russie. Les exposés ont été suivis des interventions animées des membres de l'assistance que dirigeait William Butz du Bureau of the Census des États-Unis. Au cours de la discussion, les participants ont soulevé un certain nombre de questions et de préoccupations émanant des exposés des représentants nationaux. Enfin, M. Butz a résumé les thèmes et les difficultés qui sont ressortis des exposés. Il a également fait mention d'un certain nombre de questions et d'enjeux qui devraient être mis à l'essai en vue des prochains recensements.

La présente section des actes de la conférence comporte le texte des exposés faits par les représentants des bureaux statistiques invités, ainsi que les commentaires de deux participants et le résumé des interventions faites par les membres de l'assistance. La partie 2 des présents actes de la conférence contient le texte intégral des communications préparées par les conférenciers invités.

3.2 Résumé des communications des représentants nationaux

Nampeo R. McKenney et Arthur R. Cresce (États-Unis)

Le présent exposé porte sur l'expérience du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis relative à la mesure de l'origine ethnique au cours de ses recensements décennaux. Il comprend cinq grandes parties : les questions du recensement de 1990 sur l'origine ethnique, les facteurs ayant influencé l'élaboration de ces questions, l'évaluation des données sur l'origine ethnique, les liens entre les questions du recensement et les concepts d'ethnicité, et les questions que le Bureau of the Census devra étudier dans ses efforts pour répondre à la demande en données à caractère ethnique au cours des années à venir.

Nous traiterons surtout des trois questions posées au recensement de 1990 sur l'origine ethnique, plus précisément sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, que la plupart des utilisateurs de données, gouvernementaux et privés, utilisent couramment comme premiers identificateurs de l'origine ethnique.

Traditionnellement, le Bureau of the Census traitait la race et l'origine ethnique comme deux notions distinctes. Cette approche permet de disposer de l'ensemble le plus complet de données de façon à répondre à des besoins en données très diversifiés. Toutefois, le Bureau reconnaît que ces deux concepts ne s'excluent pas mutuellement et, en fait, se chevauchent.

Questions sur l'origine ethnique posées lors du recensement de 1990

Le concept de race qu'utilise le Bureau of the Census découle de l'auto-identification du répondant, à qui l'on demande d'indiquer la race à laquelle il s'identifie le plus étroitement.

La question sur la race (figure 2 de notre communication, «La mesure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du Bureau of the Census», p. 239) a été posée à toute la population. Comme dans les recensements précédents, cette question énumère un certain nombre de groupes socioculturels ou de groupes définis par l'origine nationale. Il faut donner une réponse écrite pour trois catégories : «Amérindien», «autre AIP» (Asiatique ou insulaire du Pacifique) et «autre groupe racial». La question sur la race sert à répartir la population en cinq catégories : Blancs, Noirs, Amérindiens et autochtones de l'Alaska, Asiatiques et insulaires du Pacifique, et autres groupes raciaux. (Elle permet aussi de recueillir des renseignements sur des groupes particuliers d'Asiatiques et d'insulaires du Pacifique et des tribus amérindiennes.)

Les deux premiers identificateurs de l'«origine ethnique» qu'utilise le Bureau of the Census sont les questions sur l'origine hispanique et l'ascendance. La question sur l'origine hispanique est posée à toute la population, et la question sur l'ascendance, à un échantillon.

La question sur l'origine hispanique (figure 3, p. 240), comme la question sur la race, est fondée sur l'auto-identification. On demande aux répondants de choisir une catégorie. Ceux qui s'inscrivent dans la catégorie «autre origine hispanique» doivent préciser leur origine. La question sur l'origine hispanique fournit des données sur environ 20 groupes hispaniques précis.

La question sur l'ascendance (figure 4, p. 241) est une question non dirigée, à laquelle le répondant doit donner une réponse écrite. Elle permet de déclarer plus d'une origine, ce qui n'est pas le cas pour les questions sur la race et l'origine hispanique, où le répondant doit choisir une seule catégorie.

Pour la question sur l'ascendance, on aide le répondant de diverses façons, parce que des études ont déjà montré que certains répondants ont de la difficulté à comprendre l'intention de cette question. On ajoute entre autres une liste de 22 exemples de réponse pour aider le répondant à désigner un groupe ethnique.

Cet identificateur détaillé fournit des renseignements sur un grand éventail de groupes, par exemple des groupes d'ascendance anglaise, polonaise, biélorusse, libanaise, jamaïquaine et nigériane.

Facteurs influant sur le contenu des questions

Les principaux facteurs ayant une incidence sur l'élaboration des questions du recensement sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance sont, entre autres, les besoins en données, l'essai des contenus, les facteurs sociopolitiques et la technologie.

Le recensement de 1990 comportait trois questions distinctes mais qui se chevauchaient quelque peu sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, qui visaient à répondre aux besoins du secteur public et du secteur privé. Au cours des deux dernières décennies, les besoins en données sur la race et l'origine hispanique ont connu une forte croissance, due en grande partie à la législation fédérale, à une directive d'ordre statistique de l'administration fédérale et aux règlements de certains programmes qui exigent l'utilisation des données du recensement sur la race et l'origine hispanique. Aucune loi ni aucune directive fédérale ne prescrivent explicitement la collecte de renseignements sur l'ascendance, mais ces données sont utilisées par les gouvernements des États et les administrations locales pour déterminer et évaluer les conditions socio-économiques de différents groupes.

William Petersen précise que les incidences politiques et financières sont parmi les facteurs les plus importants qui influent sur le dénombrement d'un groupe ethnique. Il est évident que les facteurs sociopolitiques ont toujours influé sur l'évolution des trois questions à caractère

ethnique. En particulier, les flux d'immigration, la politique gouvernementale, les faits perçus par la population et les changements dans l'identité ont influencé le contenu et la formulation des questions.

L'élaboration des questions à caractère ethnique suppose l'application experte de méthodes de recherches en sciences sociales pour répondre à des besoins dictés par des lois, des programmes, la société et des problèmes sociopolitiques.

Évaluation des données du recensement de 1990 sur l'origine ethnique

Notre communication présente les premiers résultats du recensement de 1990 sur la composition raciale et «ethnique» de la population ainsi que des évaluations préliminaires des données à caractère ethnique. Les évaluations dont on dispose en ce moment sont fondées sur des mesures très rudimentaires, mais elles soulèvent des questions qui devront être examinées de plus près.

Les données du recensement de 1990 sur la race et l'origine hispanique montrent que la population des États-Unis est de plus en plus diversifiée. Les données résultant de la question sur la race montrent que les populations amérindienne, esquimaude et aléoutienne, les groupes originaires d'Asie et des îles du Pacifique et la population noire ont connu une croissance plus rapide que la population blanche ou l'ensemble de la population au cours de la décennie 1980. C'est le groupe des personnes originaires d'Asie et des îles du Pacifique qui a connu la croissance la plus rapide, surtout grâce à un fort taux d'immigration. Les populations amérindienne, esquimaude et aléoutienne, qui forment le groupe le moins nombreux, ont enregistré le deuxième taux de croissance le plus rapide. Ce taux dépasse de beaucoup celui qu'on pourrait attribuer à l'accroissement naturel.

Nos évaluations préliminaires indiquent que la plupart des répondants sont capables de répondre à la question sur la race; en général, on a bien répondu à la question à l'échelle nationale. Cependant, certaines personnes n'ont pas compris la question et d'autres ont fourni des réponses incomplètes ou incohérentes.

Au cours de l'étape de la collecte des données du recensement de 1990, nous avons reçu de nombreuses demandes de renseignements de répondants à propos de la question sur la race. Dans la plupart des cas, ces demandes étaient faites par des personnes qui semblaient déroutées par la longue liste de groupes d'origine nationale, par des personnes d'origine hispanique qui ne trouvaient pas leur groupe dans la liste ou qui ne s'identifiaient à aucun des groupes énumérés et par des personnes de filiation mixte qui voulaient déclarer plus d'une race.

On peut trouver un autre indicateur de la qualité des données dans le degré d'attribution des questions sans réponse. L'attribution consiste à allouer une valeur quand il n'y a pas de réponse ou que la réponse est incomplète. Le taux d'attribution en cas d'absence de réponse sur la race

a toujours été faible, mais le taux d'attribution pour 1990 est passablement plus élevé que le taux de 1980 (2,7 % et 1,5 % respectivement). Cette augmentation peut être en partie due aux changements apportés aux modalités de suivi des questions sans réponse au cours du traitement intégral. Mais le taux de 1990 est quand même préoccupant quand on tient compte des demandes de renseignements par téléphone et des réponses problématiques, dont nous traiterons ci-après.

Un autre problème de qualité des données touchait les cases à remplir à la main sur la question de la race. Trois catégories exigeaient des réponses écrites : «Amérindien», «autre AIP» et «autre groupe racial». De nombreux répondants ont inscrit une réponse, mais n'ont pas coché une catégorie raciale ou ont inscrit une réponse qui ne correspondait pas à la catégorie raciale. Le traitement des données sur la race touchant toute la population comprenait une méthode informatisée de codage et de mise en forme, qui s'est révélée essentielle pour fournir des données de qualité sur la race. Cette innovation apportée au recensement de 1990 a permis aux spécialistes d'étudier les réponses écrites, de les coder et de classifier l'inscription dans la catégorie raciale appropriée.

Nos évaluations préliminaires fournissent des renseignements sur l'importance du manque de cohérence des inscriptions. De tous les répondants ayant coché «Amérindien», environ 9 % ont fait une inscription qui ne correspondait pas à un groupe amérindien, en indiquant par exemple une origine italienne, polonaise, afro-américaine, haïtienne, asiatique ou insulaire du Pacifique. Bien qu'un pourcentage de 9 % puisse sembler faible, il peut avoir un effet considérable sur la précision des données relatives aux Amérindiens, une population relativement petite d'environ deux millions de personnes. Dans le cas des catégories «autre AIP» et «autre groupe racial», environ 54 % et 43 % respectivement des réponses écrites ne correspondaient pas au cercle coché.

Les renseignements obtenus à la case réservée aux Amérindiens posent un problème constant. Le taux de croissance plus élevé que prévu de la population amérindienne de 1980 à 1990, joint à celui de 1970 à 1980, oblige à se demander ce que la question de la race mesure au juste dans le cas de cette population. Snipp et Passel, qui ont procédé à des études des données du recensement de 1990 et des recensements précédents sur les Amérindiens, concluent qu'un changement dans l'identification raciale des personnes ayant une ascendance amérindienne a sans doute contribué à cet accroissement. Le taux de croissance plus élevé que prévu de la population amérindienne résulte aussi en partie d'une meilleure diffusion, mais peut-être aussi d'erreurs de déclaration. Par exemple, un examen préliminaire (après codage et mise en forme) des réponses fournies en 1990 par des ménages de plusieurs États révèle des cas où les parents sont déclarés Indiens d'Asie et les enfants Indiens d'Amérique. Un autre problème est le nombre plus élevé que prévu des répondants qui déclarent appartenir à la tribu des Cherokee, dans le recensement de 1990 comme dans celui de 1980.

La qualité des données sur la population amérindienne est préoccupante parce qu'il s'agit d'une population relativement peu nombreuse et qu'un certain nombre de programmes gouvernementaux utilisent ces données pour déterminer les sommes qu'ils versent aux administrations des tribus amérindiennes et des villages autochtones de l'Alaska.

Les résultats du recensement de 1990 montrent que la population hispanique a augmenté de 53 % au cours de la dernière décennie, pour atteindre environ 22,4 millions. Environ la moitié de cette croissance est attribuable à l'immigration. En général, la qualité des données sur l'origine hispanique est bonne. Cependant, notre évaluation des données de 1990 montre la persistance des problèmes notés au cours des recensements précédents, comme des taux de non-réponse et d'erreurs de déclaration élevés.

Le taux élevé (10 %) d'attribution pour non-réponse à la question sur l'origine hispanique posée à toute la population était supérieur à celui de 1980. Cette augmentation tient en grande partie à la diminution du suivi sur place. Les procédures de suivi dans le cas des questionnaires du sondage (formulaire complet) étaient comparables en 1990 et en 1980. Même dans le cas des données du formulaire complet, le taux d'attribution était plus élevé en 1990.

Notre analyse des données des recensements précédents révèle que des gens qui ne sont pas d'origine hispanique ne répondent pas à la question sur l'origine hispanique parce qu'ils pensent que cette question ne les concerne pas ou qu'ils protestent parce que la question cible un groupe ethnique particulier. Une analyse des essais en vue du recensement de 1990 indique qu'une partie de ceux qui ne répondent pas à la question sur l'origine hispanique sont des gens d'origine hispanique qui ont inscrit qu'ils étaient d'origine hispanique, mexicaine ou portoricaine à la question sur la race, mais n'ont pas répondu à la question sur l'origine hispanique.

Un autre problème est l'inscription dans les catégories «Mexico-Américain» et «autre origine hispanique». Des études précédentes sur le recensement ont révélé que des gens d'origine non hispanique s'inscrivaient dans la catégorie «Mexico-Américain» pour indiquer qu'ils étaient américains. Il se produit encore des erreurs à ce niveau en 1990, mais le problème semble être moins important qu'en 1980.

Au recensement de 1990, environ 90 % des répondants ont déclaré une ascendance, ce qui représente un résultat similaire à celui du recensement de 1980. Le taux de non-réponse à la question sur l'ascendance est relativement élevé en 1990, mais un peu moins qu'en 1980 (respectivement 10,2 % et 9,6 %).

La concordance dans les réponses données en 1980 et 1990 à la question sur l'ascendance donne lieu de croire que la question posée en 1990 a donné de bons résultats. Cependant, il faut étudier de près la concordance entre les résultats de 1980 et ceux de 1990 au niveau de certaines

catégories d'ascendance. Le manque de concordance avait été l'une des grandes critiques de Farley à la question posée en 1980 sur l'ascendance.

Les résultats des recensements de 1980 et de 1990 révèlent à la fois de fortes concordances et d'importantes incompatibilités dans les chiffres obtenus pour les diverses ascendances. Dans certains cas, par exemple les ascendances polonaise, italienne, danoise et libanaise, il y a une forte concordance. Par contre, on constate une non-concordance pour d'autres groupes, entre autres une hausse plus forte que prévu au cours de la décennie pour les ascendances allemande, canadienne française et cajun, et une baisse imprévue dans le cas de l'ascendance anglaise.

Comment expliquer les différences entre les résultats de 1980 et ceux de 1990 ? Les changements sont-ils le résultat des fluctuations décrites par Lieberson et Waters dans leur monographie sur l'ethnicité ? C'est peut-être bien une partie de l'explication, mais il est aussi possible que des répondants qui ne sont pas certains de leur ascendance ou de leur origine ethnique aient pu se servir des exemples fournis pour répondre. Le terme «Allemand» venait en tête des exemples d'ascendance donnés dans la question de 1990, mais était seulement en quatrième position en 1980. La diminution des chiffres obtenus pour l'ascendance anglaise semble directement liée aux modifications apportées à la question, dont le fait qu'on ait éliminé «Anglais» de la liste des exemples de la question de 1990 sur l'ascendance.

Les changements observés dans le nombre des inscriptions pour certaines catégories invitent à prêter foi à l'effet des «exemples». De 1980 à 1990, par exemple, le nombre de Cajuns et de Canadiens français, qui ont été ajoutés comme exemples en 1990, a augmenté considérablement (respectivement de 30 000 à 600 000 et de 780 000 à 2,2 millions). Par contre, le nombre de Français, une catégorie qui a cessé d'être donnée en exemple en 1990, a diminué de 13 millions à 10 millions.

Pour résumer, disons que les évaluations préliminaires font état de problèmes de mesures et de questions qui se chevauchent. Par exemple, les réponses données par les Amérindiens à la question sur la race sont problématiques et suscitent des questions sur ce que nous mesurons vraiment. Certains répondants, comme les Hispano-Américains, ont de la difficulté à répondre à la question sur la race. Pour la question sur l'origine hispanique, les problèmes sont ceux du taux toujours élevé d'attribution et de la définition de l'origine hispanique. Dans le cas de l'ascendance, la concordance des déclarations sera un élément clé des recherches sur ce sujet.

Lien entre les questions du recensement et les concepts d'ethnicité

Une étude des renseignements sur l'origine ethnique recueillis lors des recensements sur une période de 200 ans révèle une grande diversité dans les identificateurs de l'ethnicité. La plupart étaient de type objectif et portaient, par exemple, sur le lieu de naissance ou le lieu de naissance

des parents, la langue maternelle et la langue d'usage, autre que l'anglais. D'autres questions sont subjectives, comme celles sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance.

La plupart des questions posées lors des recensements précédents comblaient des besoins très limités en données. Par exemple, la question sur le lieu de naissance fournissait des renseignements sur les caractéristiques des personnes arrivées à l'époque de l'immigration massive du XIX° et du début du XX° siècle. Les besoins en données sur l'ethnicité sont maintenant plus diversifiés et portent sur des activités comme l'établissement de frontières politiques, la répartition de fonds, l'application de lois anti-discriminatoires et la mise en oeuvre de programmes d'action positive.

Au cours des années, on a inclus dans le recensement des questions qui mesuraient divers aspects ou composants de l'ethnicité. Les tentatives d'élaboration d'une question plus complète constituent un phénomène relativement récent. En fait, le recensement de 1980 était le premier à poser une question complète non dirigée sur l'ascendance ou l'«origine ethnique». Cette question remplaçait celle sur le lieu de naissance des parents. On a choisi de poser une question sur l'ascendance pour rassembler des données fondées sur l'auto-identification, des données sur les groupes ethniques sans égard à la génération du répondant et des données sur des groupes qui n'étaient pas identifiés expressément dans les questions sur la race ou l'origine hispanique.

Comme Stanley Lieberson le souligne très bien dans le discours-programme, la recherche théorique sur l'ethnicité manifeste une grande diversité. On constate dans la documentation sociologique et anthropologique un manque de consensus sur une définition de l'ethnicité. Isajiw a trouvé 27 définitions de l'ethnicité dans son examen de 65 études sociologiques et anthropologiques sur le sujet. Isajiw et d'autres ont aussi établi divers attributs ou dimensions de l'ethnicité. Parmi ces dimensions, quelles sont celles qu'il faut inclure dans une définition? On ne s'est pas encore entendu sur une définition commune. De plus, même si l'on vient à s'entendre à ce sujet, rien ne garantit qu'une définition opérationnelle pourrait être incluse dans un recensement décennal.

Un autre aspect important du débat sur la notion d'origine ethnique est celui de savoir si cette réalité peut être définie de façon objective ou subjective. La définition objective suppose qu'on puisse recueillir un ensemble de renseignements qui permettraient de déterminer l'affiliation ethnique d'une personne. Cependant, il n'y a pas consensus sur le type de renseignements, s'ils existent, qui pourraient définir cette affiliation ou cette identité. Le Bureau of the Census, de même que Statistique Canada, a adopté la définition subjective, et s'en remet à l'auto-identification du répondant, en lui demandant d'assumer la responsabilité de l'identification. Cette approche subjective a soulevé de nombreuses critiques, que nous avons abordées lorsque nous avons parlé de la question sur l'ascendance.

Comment la question sur la race posée par le Bureau of the Census est-elle liée aux concepts d'origine ethnique? La question sur la race est l'une des plus controversées du recensement. Une des questions clés est celle de savoir si la notion de race est pertinente dans la société d'aujourd'hui ou s'il s'agit d'un concept dépassé qui ne fait qu'alimenter le racisme. Dans notre communication, nous citons les opinions de divers chercheurs qui ont des idées divergentes à ce sujet. Un autre problème est celui de savoir si le concept de race est différent du concept d'origine ethnique ou si la race est une des dimensions de l'origine ethnique. Les chercheurs ne s'entendent pas à ce sujet non plus.

Le Bureau of the Census a choisi de poser des questions distinctes sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance pour répondre aux besoins en données et pour fournir le dénombrement le plus complet possible de chaque race et groupe ethnique. De plus, l'utilisation de questions multiples permet par exemple à des Portoricains noirs d'indiquer les deux composants de leur identité. Noir dans le cas de la race et Portoricain dans le cas de l'origine Mais des questions multiples entraînent aussi des problèmes pour certains répondants. Il est entre autres évident que les répondants hispaniques éprouvent de la difficulté à répondre à la question sur la race. Nous avons noté des taux d'attribution pour la race plus élevés en 1990 qu'en 1980; on relève les taux les plus élevés dans les secteurs à forte concentration hispanique. De plus, des études ethnographiques ont démontré que certains répondants d'origine hispanique indiquent qu'ils sont de race hispanique. recensement de 1990, 43 % des répondants d'origine hispanique ont indiqué «autre groupe racial» à la question sur la race, et une forte proportion de ces personnes ont précisé un groupe hispanique. D'autres répondants n'ont pas répondu à la question sur l'origine hispanique, sans doute parce qu'ils pensaient que cette question était superflue. Ainsi, bien que des questions distinctes sur la race et l'origine hispanique permettent de répondre avec plus de souplesse aux besoins en données, elles entraînent aussi des problèmes pour les répondants.

Une question sur l'origine hispanique fait partie du recensement depuis 1970. Cette question soulève deux problèmes importants : devons-nous chercher à identifier la population hispanique comme un seul groupe ethnique, et si nous pouvions utiliser un seul terme pour identifier ce groupe, quel devrait-il être ?

Gimenez critique fortement l'emploi de tout terme général de ce genre parce que la signification et la définition du terme sont minées par la diversité des groupes qui composent la population hispanique, comme les Mexico-Américains, les Portoricains, les Cubains, les Dominicains et autres. Elle remarque aussi que l'emploi de ces termes entretient des stéréotypes. Par contre, Hayes-Bautista et Chapa soutiennent qu'il faut utiliser un seul terme pour désigner l'origine hispanique en raison des obligations légales de la collecte de données.

Nos propres études montrent qu'il n'y a pas consensus sur un terme préféré par les groupes hispaniques. Nous avons utilisé le terme combiné «origine espagnole/hispanique», mais même

ce terme n'est pas reconnu par toute la population d'origine hispanique. Il semble aussi que des termes comme «hispanique» ou «latino» exercent un effet d'attraction sur certains répondants d'origine brésilienne, portugaise, française et italienne, qui croient que ces termes les désignent.

Pour ce qui est de l'ascendance, nous avons déjà noté que la question était non dirigée et directe, et qu'elle utilise une approche subjective fondée sur l'auto-identification du répondant. Ce type de question nous a permis de recueillir plus de renseignements sur des dimensions de l'origine ethnique qu'il aurait été possible de rassembler à l'aide de questions portant uniquement sur le pays de naissance, le lieu de naissance des parents ou la langue. Par contre, l'approche subjective soulève deux critiques importantes : la compatibilité des renseignements fournis par les répondants en raison d'un grand nombre de mariages interethniques et du temps écoulé depuis l'immigration des ancêtres; et l'incertitude sur la signification des réponses fournies (par exemple, une personne déclarant une ascendance allemande s'identifie-t-elle à la culture allemande?).

Farley a soulevé des questions importantes sur la compatibilité des données obtenues sur l'ascendance au cours du recensement de 1990, surtout dans le cas des grands groupes ethniques européens. Pour Lieberson et Waters, la question de 1980 constituait une innovation importante dans l'identification de l'origine ethnique, mais elle mélangeait deux critères différents de l'ethnicité, et créait donc une ambiguïté. Ces chercheurs et d'autres qui ont étudié et commenté la question sur l'ascendance posée en 1980 ont attendu avec impatience les résultats du recensement de 1990 pour vérifier certaines hypothèses sur ce type de question, et les résultats préliminaires donnent des données fascinantes sur les déclarations de l'origine ethnique. Par exemple, le nombre absolu et le pourcentage de répondants n'ayant répondu que le terme «Américain» ont diminué de 1980 à 1990. Ce résultat, associé au pourcentage moins élevé de répondants qui n'ont indiqué aucune ascendance en 1990, contredit la prédiction à l'effet que moins de personnes seraient en mesure de donner une réponse précise.

Nous avons noté une constance raisonnable dans la croissance de nombreux groupes ethniques entre 1980 et 1990, mais nous avons aussi noté des différences importantes, principalement attribuables aux modifications apportées à la question. Nous sommes certains qu'à mesure que nous disposerons d'évaluations additionnelles, nous trouverons plus de résultats qui viendront mettre en doute nos notions et nos hypothèses sur la déclaration de l'origine ethnique aux États-Unis.

En résumé, nous avons posé trois questions distinctes, sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, pour rassembler des renseignements sur l'origine ethnique. Ces questions distinctes, mais qui se chevauchent, ont été élaborées pour répondre à d'importants besoins en données très diversifiés. Cette approche a cependant causé des problèmes pour certains répondants, qui éprouvent de grandes difficultés à comprendre le sens des questions. Cette confusion apparente, de même que les pressions constantes qui poussent à réduire le fardeau du

répondant en réduisant le nombre de questions du formulaire, inciteront le Bureau of the Census à trouver une façon de combiner ces questions. Mais la voie que nous devons suivre n'est pas encore évidente à cette étape de notre planification. C'est une des raisons pour laquelle nous sommes réunis à la présente conférence.

Questions à étudier dans l'avenir

En conclusion, nous voulons traiter des questions importantes ou des facteurs que le Bureau of the Census devra étudier au cours de la planification du recensement de l'an 2000. Tout d'abord, nous devrons investir largement dans des consultations avec les utilisateurs clés des données et tenter d'en arriver à un consensus sur le type de questions sur l'origine ethnique qui devraient figurer dans le formulaire. Il s'agit en fait de reconnaître que, bien que l'élaboration des questions doive être fondée sur les sciences sociales, ce processus ne peut pas se faire en vase clos. Il peut être difficile d'en arriver à un consensus, étant donné toutes les possibilités de changement dans la formulation des questions et leur effet sur les données à caractère ethnique, mais l'incitation au changement peut être tellement forte que nous ne pourrons pas nous en tenir au statu quo.

Nous communiquerons aux utilisateurs les renseignements tirés de notre évaluation des questions sur l'origine ethnique. Nous utiliserons aussi une variété d'outils de recherche pour déterminer les résultats obtenus par des modèles de questions différents. Comme toujours, l'objectif de nos travaux en vue du recensement de l'an 2000 sera d'élaborer des questions claires, qui obtiendront des taux élevés de réponse et qui permettront donc d'obtenir des données de grande qualité. Il est évident que les préoccupations au sujet de la comparabilité entraîneront une résistance au changement. On s'inquiète à juste raison du fait qu'une modification importante des questions pourrait diminuer les possibilités de distinguer l'importance des changements intervenus au sein d'un groupe ethnique entre les recensements et les raisons de ces changements. La technologie de la collecte des données pourrait aussi jouer un rôle important, en rendant possible des modèles de questions difficiles à inclure actuellement.

Mais même s'il bénéficie de percées technologiques, le Bureau devra quand même régler des questions fondamentales dans des domaines comme la comparabilité, les exigences législatives, la qualité des données et l'établissement d'un consensus entre les utilisateurs clés des données, préalable à toute modification des questions, des notions employées et de la présentation des questions. Tout cela n'est qu'un aperçu des grandes questions que devra aborder le Bureau en préparant le recensement de l'an 2000, mais cela donne une idée de la formidable tâche qu'il devra entreprendre quand il élaborera les prochaines questions sur l'origine ethnique.

Pamela M. White (Canada)

J'aimerais traiter brièvement de la vaste expérience du Canada en ce qui touche la collecte des données du recensement sur l'origine ethnique. J'examinerai surtout la formulation des questions sur l'origine ethnique, les modifications d'ordre conceptuel survenues depuis 1971 et les facteurs ayant amené de telles modifications. J'entends préciser comment les répondants et les utilisateurs perçoivent l'ascendance ethnique et l'identité ethnique, puis j'aborderai les aspects de la formation et de la typologie des groupes ethniques. Je n'envisage pas de passer en revue les détails techniques, ni de me pencher sur les approches utilisées par Statistique Canada aux fins de la publication des données sur l'origine ethnique.

La collecte des données sur l'origine ethnique ou raciale au Canada remonte aux premiers recensements. C'est en 1767 qu'a été posée pour la première fois la question sur l'origine ethnique. Depuis la Confédération, des données sur l'origine ethnique ou raciale ont été recueillies à chaque recensement national, sauf en 1891, lorsque la question sur l'origine a été remplacée par une question sur la population canadienne française.

Entre 1901 et 1941, le Recensement du Canada a inclus une question sur l'origine «raciale» des répondants. Après la Seconde Guerre mondiale, le concept d'origine «raciale» a été remplacé par celui d'origine «ethnique». Aux fins des recensements tenus entre 1901 et 1971, l'origine ethnique était définie en fonction de la culture de l'ancêtre paternel. Entre 1951 et 1971, le concept était aussi rattaché à la langue de l'ancêtre paternel. Les répondants devaient déclarer un seul groupe.

Pour la première fois en 1971, la plupart des Canadiens ont été recensés au moyen d'un questionnaire livré à chaque logement et renvoyé par la poste. En 1971, un ménage canadien sur trois a reçu le questionnaire-échantillon où figurait la question suivante sur l'origine ethnique : «À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent ?» Comme par le passé, les répondants devaient se limiter à un groupe.

En 1981, le concept d'origine ethnique a été remanié. On ne considérait plus que l'origine ethnique était déterminée par l'ancêtre paternel. La question s'énonçait comme suit : «À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent ?» Les répondants pouvaient cocher ou inscrire autant de groupes qu'ils le jugeaient approprié, sauf qu'il ne leur était pas précisé qu'on acceptait les réponses multiples. Malgré cela, 11 % des répondants ont déclaré plus d'un groupe.

La question de 1981 contenait des cases de réponse pour 15 groupes, énumérés en fonction du nombre de fois où ils avaient été indiqués dans le recensement précédent. Ainsi, la liste comportait le groupe non européen «Chinois». Quatre cases de réponse étaient prévues pour les

répondants autochtones, soit «Inuit», «Indien inscrit», «Indien non inscrit» et «Métis». Le Guide du recensement de 1981 demandait aux autochtones de ne pas tenir compte du membre de phrase «à votre première arrivée sur ce continent». Tout comme aux recensements précédents, la question comportait un espace pour l'inscription des groupes ne figurant pas dans la liste des cases de réponse.

Le lien entre «langue» et «origine ethnique» a aussi été modifié en 1981. Le Guide du recensement de 1981 avertissait les répondants de ne pas confondre «langue» et «origine ethnique» ou «origine culturelle». On leur demandait de bien préciser le groupe ethnique, par exemple «Autrichien» plutôt que «Allemand».

La question sur l'origine ethnique s'est ressentie de la politique du multiculturalisme adoptée en 1971 et des changements survenus en matière d'immigration vers la fin des années 1960 et pendant les années 1970, lesquels ouvraient le Canada à des groupes jusque-là inadmissibles. On constata alors clairement que la liste des groupes ethniques fournie dans les recensements précédents ne reflétait pas totalement la diversité ethnique du pays, non plus qu'elle permettait de répondre correctement aux demandes de données provenant des pouvoirs publics et des organisations ethniques.

En 1981, on a en outre abandonné la convention voulant que l'origine ethnique soit déterminée en fonction de l'ancêtre paternel. L'intérêt croissant manifesté pour les études sur les sexes a certes contribué à ce changement de la définition. De plus, on reconnaissait que la réalité culturelle canadienne devait composer avec les mariages entre membres de diverses ethnies et avec la plus grande diversité ethnique découlant de l'immigration. Aussi devenait-il nécessaire de recueillir des données sur les réponses uniques ou multiples concernant l'origine ethnique, même s'il fallait relever le niveau de complexité de la base de données. Heureusement, les progrès technologiques survenus pendant les années 1980 ont permis à Statistique Canada de recueillir, de traiter et de publier des données d'une complexité accrue en ce domaine. Les modifications apportées en 1981 ont mis fin à la comparabilité historique des données sur l'origine ethnique. Il en subsiste des problèmes pour certains utilisateurs de données.

La question sur l'origine ethnique a été remaniée aux fins du Recensement de 1986. On en a supprimé la référence temporelle «à votre première arrivée sur ce continent», à la demande des groupes autochtones qui ne se considéraient pas comme étant issus d'immigrants. La question s'énonçait comme suit : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils ?» Une phrase était ajoutée : «Cochez ou précisez plus d'un [groupe], s'il y a lieu.» En 1986, 28 % des répondants ont indiqué plus d'un groupe. La liste des cases de réponse comportait 15 groupes, tandis que 3 espaces pour une réponse écrite étaient prévus à l'intention des répondants dont le groupe ne figurait pas dans l'énumération. On donnait des exemples d'autres groupes ethniques juste au-dessus de ces espaces.

Les 15 cases de réponse étaient disposées selon l'ordre de la fréquence d'inscription des divers groupes lors du Recensement de 1981. Deux groupes non européens étaient du nombre : «Chinois» et «Noir». Une série de groupes non européens figurait aussi dans la liste des exemples fournis pour une réponse écrite.

Les autochtones ont en outre été désignés autrement. L'expression «Indien de l'Amérique du Nord» a remplacé les termes «Indien inscrit» et «Indien non inscrit». Cela a permis d'éliminer un élément de confusion, puisqu'en 1981 on avait considéré que les catégories de la *Loi sur les Indiens* délimitaient assez bien l'origine ethnique.

Tout comme en 1981, on a fait délibérément la distinction entre l'origine ethnique et la langue en demandant aux répondants de prendre en considération leurs racines ethniques et culturelles, et non leur langue d'origine. Par exemple, le *Guide du recensement de 1986* demandait aux répondants d'indiquer «Autrichien» au lieu d'«Allemand» et «Haïtien» au lieu de «Français».

Comme c'était le cas depuis 1971, la majeure partie du Recensement de 1986 s'est faite par autodénombrement. La question sur l'origine ethnique figurait dans le questionnaire-échantillon transmis à un ménage canadien sur cinq. Les résidents des réserves indiennes et les habitants des localités éloignées et des régions du Nord étaient recensés par interview. Les recenseurs demandaient à toutes ces personnes de remplir le questionnaire complet.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi, adoptée en 1986, a exercé une forte incidence sur la formulation de la question concernant l'origine ethnique et la classification des groupes ethniques. Comme on l'a mentionné, la case de réponse «Noir» a été ajoutée à la liste des groupes, de façon à améliorer la qualité des données sur les groupes d'origine africaine au Canada. Boxhill a observé qu'en 1981 une proportion de répondants nés à Haïti avaient coché la case «Français» plutôt que d'inscrire «Haïtien» pour l'origine ethnique. Cet ajout a par ailleurs soulevé des réserves chez certains répondants en 1991.

Les changements que comportaient la question sur l'origine ethnique de 1986, en particulier la suppression du membre de phrase «à votre première arrivée sur ce continent», ont peut-être semé de la confusion dans l'esprit des répondants quant à l'objet de la question. Certains ont pu comprendre qu'on leur demandait leur identité ethnique plutôt que leur ascendance ethnique. Afin de régler ce problème, on a vérifié en profondeur les questions sur l'ascendance ethnique et l'identité ethnique dans le cadre du programme visant à établir le contenu du questionnaire de 1991. Une question sur la race figurait également dans le recensement d'essai.

Au terme d'un bon nombre de vérifications et de consultations menées auprès des utilisateurs, on a décidé de répéter en 1991 la question posée en 1986. Sous la question de 1991 figurait un nota expliquant son objet et soulignant qu'elle portait sur l'origine ancestrale plutôt que sur l'identité ethnique ou la citoyenneté.

La question de 1991 était conforme aux exigences des programmes de multiculturalisme en matière de données sur l'ascendance ethnique. Tout comme en 1981 et en 1986, les données de 1991 sur les groupes des minorités visibles canadiennes proviennent de totalisations détaillées sur l'origine ethnique qui sont recoupées avec d'autres variables du recensement, notamment le lieu de naissance, la langue maternelle et, en 1981 et en 1991, la religion.

Des modifications mineures ont été apportées à la liste des groupes figurant à la question de 1991. Ainsi, l'ordre des cases de réponse a été refait en fonction de la fréquence des inscriptions de 1986. Le groupe «Inuit» s'est vu qualifié du terme «Esquimau» pour éviter les problèmes de réponse constatés en 1986. Compte tenu de la faible utilisation du troisième espace prévu pour une réponse écrite, on en a indiqué seulement deux en 1991. On a aussi élargi la liste des groupes ethniques cités en exemple.

Tout comme en 1986, le *Guide du recensement de 1991* soulignait la différence entre la langue et l'origine ethnique et il demandait aux répondants d'indiquer, par exemple, «Haïtien» au lieu de «Français».

En 1991, la question sur l'origine ethnique figurait dans le questionnaire-échantillon remis à un ménage canadien sur cinq. La collecte des données s'est faite par autodénombrement auprès d'environ 99 % des ménages canadiens, et par interview dans le cas des résidents des réserves indiennes et des habitants des localités éloignées et des régions du Nord. Pour la première fois, un questionnaire spécial avait été conçu à l'intention du recenseur. Son contenu était le même que celui du questionnaire-échantillon, mais les questions étaient rédigées de manière à faciliter la collecte des données.

Avant d'aborder d'autres aspects de la question de l'origine ethnique et du concept comme tel, je tiens à préciser que plusieurs autres questions d'ordre culturel et social sont prévues dans le recensement. Ainsi, la question de 1981 sur l'origine ethnique a permis d'obtenir pour la première fois des données sur le statut des Indiens, et les recensements de 1986 et de 1991 comportaient des questions distinctes à ce sujet. On trouve également dans le recensement une question sur le lieu de naissance du répondant, mais depuis 1971 aucune question au sujet du lieu de naissance des parents n'a été posée. On y trouve de plus des questions concernant la citoyenneté et l'année de l'immigration; une question sur la religion, qui figure depuis toujours dans le recensement décennal; et des questions sur la langue, entre autres la langue maternelle, la langue parlée à la maison, la langue officielle et, en 1991, la connaissance d'une ou de plusieurs langues non officielles.

J'aimerais maintenant parler de ce qu'à permis de mesurer la question sur l'origine ethnique. Il est certain qu'à divers moments elle a fourni une mesure de différentes facettes et dimensions de l'origine ethnique. Par exemple, avant 1981, seules les données sur l'ancêtre paternel étaient recueillies. On faisait aussi un rapprochement explicite entre langue et origine ethnique, puisque

la question sur la langue maternelle était utilisée conjointement avec celle sur l'origine ethnique en vue de déterminer le degré d'assimilation ethnique et linguistique. L'identité ethnique, en particulier «Canadien» ou «Américain», n'a jamais été considérée comme relevant du domaine de l'ascendance ethnique au Canada. On n'encourageait pas les répondants à indiquer ces groupes comme ascendants et, avant 1951, une telle réponse n'aurait pas été acceptée comme valable.

Lieberson et Waters ont conclu que les questions du recensement national mesuraient l'ascendance ethnique de la population dans la mesure où les répondants connaissaient leurs antécédents ethniques et qu'ils étaient disposés à les indiquer. Sauf dans la question du Recensement de 1986, on a mis l'accent sur l'ascendance ethnique et non sur l'identité ethnique.

Lorsqu'on veut examiner la mesure de l'origine ethnique, il est important de se rappeler que le moyen utilisé pour enregistrer l'appartenance ethnique peut influencer les choix que fait le répondant au sujet de ses antécédents ethniques et de son identification ethnique courante. Le climat social et politique au moment du recensement peut aussi avoir une influence : ainsi, au Recensement de 1991, il y avait ce désir de se déclarer «Canadien». Ces choix d'origine ethnique peuvent avoir de grandes répercussions sur les chiffres du recensement.

La mesure de l'origine ethnique peut être faussée par des facteurs tels que le manque de connaissance des antécédents ethniques de la famille, le changement d'ethnie d'une génération à l'autre et le temps écoulé depuis l'arrivée de l'ancêtre immigrant. Le répondant peut aussi confondre l'ascendance ethnique avec les concepts de nationalité, de citoyenneté et d'identité ethnique.

J'estime important pour les organismes statistiques de se rappeler que l'origine ethnique est autant un état qu'un processus. Pour le Canada, placé sous l'influence du multiculturalisme, la conceptualisation de Barth en matière de dynamique ethnique est très frappante, surtout qu'elle se rapporte à la classification et à la formation du groupe. Barth souligne de façon très pertinente que la détermination de l'origine est un processus subjectif dans lequel des désignations ethniques sont utilisées pour la définition de soi et au cours de l'interaction avec d'autres.

Les groupes se forment et se rassemblent, comme celui des Magrébins au Québec. D'autres voient fléchir leur popularité, comme dans le cas des Allemands au Recensement de 1941. Lorsque les données du Recensement de 1991 seront diffusées en 1993, il sera intéressant de comparer les données du groupe des Yougoslaves avec celles de 1986. De même, certaines organisations ethniques suggèrent à leurs membres de se déclarer Grecs au lieu de Macédoniens.

Certains estiment que Statistique Canada influence les répondants dans leur choix, du fait que certains groupes, mais pas tous, sont énumérés à la question. Des associations ethniques croient

que l'énumération de certains groupes se traduit par un taux de réponse plus élevé pour ces groupes. Puisque l'importance numérique rehausse le profil public du groupe, on incite les répondants à mettre tout en oeuvre pour augmenter ce nombre, y compris obtenir une place dans la liste. Même le rang dans la liste est une source d'inquiétude pour certains.

Toutefois, il reste à prouver de façon concluante que l'inscription ou le rang d'un groupe dans la liste se traduit effectivement par un chiffre plus élevé.

Un autre point contesté est le choix des groupes indiqués. Depuis 1981, Statistique Canada se base sur les résultats du recensement précédent, de sorte que les groupes récemment arrivés ne figurent pas dans les cases de réponse.

En somme, tous ces points de désaccord avec Statistique Canada ont trait à la sélection des groupes ethniques, surtout lorsqu'il appert que la forme de la question semble structurer ou influencer les réponses. Comme l'ont révélé les consultations et les séances de discussion préalables au Recensement de 1991, bien des groupes ethniques et des répondants insistent pour être traités de façon équitable. En conséquence, Statistique Canada doit non seulement mettre tous les groupes sur un pied d'égalité, mais aussi montrer que le traitement est équitable pour tous. Le défi est de taille : formuler des questions dépourvues d'élément de partialité apparent sur le plan ethnique ou linguistique.

Au Canada, l'interaction de plusieurs forces a influencé la collecte des données sur l'origine ethnique, ainsi que les attitudes des répondants à cet égard. De toute évidence, la politique du multiculturalisme, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la réforme de la Loi sur l'immigration ont contribué à élargir la diversité ethnique et à sensibiliser davantage les Canadiens à leurs antécédents ethniques. Le moment venu de répondre au questionnaire du recensement, ils veulent l'occasion de déclarer leurs diverses origines ethniques et culturelles. Ils veulent aussi que les publications de Statistique Canada reflètent la mosaïque culturelle du pays.

Statistique Canada a notamment pour mandat d'assurer l'accès de l'information aux utilisateurs. La communication des données du recensement sur l'origine ethnique en est une tâche particulière. En 1986, la base de données contenait des éléments d'information sur plus de 100 groupes ethniques différents pour lesquels des réponses uniques et multiples étaient totalisées.

En guise de clarification, une réponse unique correspond à une case de réponse cochée ou à une réponse écrite dans l'espace prévu. L'inscription de plus d'un groupe, en cochant plus d'une case ou en donnant plus d'une réponse écrite, ou la combinaison des deux, équivalent à une réponse multiple. Ainsi en 1986, le répondant pouvait indiquer au plus 18 réponses. Statistique Canada n'essaie pas de classer les réponses multiples par ordre de priorité, ce qui

d'ailleurs ne pourrait se faire parce qu'il n'y a aucun moyen de savoir quel groupe le répondant a coché ou inscrit en premier.

En quelques mots, il existe plusieurs façons de présenter les données sur l'origine ethnique et, selon l'usage auquel les données sont destinées, on peut relever des avantages à chaque méthode traitée dans la communication.

À noter que les utilisateurs trouvent souvent que ces différents modes de présentation des données prêtent à confusion. D'où la nécessité de bien les renseigner en vue de faciliter la diffusion des éléments d'information appropriés. Par ailleurs, un système flexible d'extraction des données permet aux utilisateurs d'obtenir ces dernières dans la forme qui convient le mieux à leurs besoins.

Statistique Canada doit relever plusieurs défis s'il veut continuer de recueillir, de mesurer et de diffuser les données sur l'origine ethnique. La formation des groupes ethniques est un phénomène dynamique. Chaque recensement et chaque enquête n'offrent qu'un instantané de l'évolution du paysage ethnique.

Dans chaque pays, l'origine ethnique se forme différemment sur le plan social. Récemment, les concepts d'identité ethnique et d'origine ancestrale ont pris une nouvelle signification au Canada. La sensibilisation à ces deux aspects a nul doute influé sur la nature des réponses, d'où la variation des chiffres et de la répartition de la population. En outre, Statistique Canada doit fournir des données pour les programmes touchant le multiculturalisme et l'équité en matière d'emploi. En l'absence d'une mesure directe de la race ou de la couleur, il s'est avéré essentiel d'avoir une question sur l'origine ethnique ancestrale. Mais l'efficacité de cette approche pourrait être remise en question, selon l'évolution de l'importance numérique du groupe «Canadien».

En vue des prochains recensements, il faudra faire un choix difficile pour ce qui est de poursuivre la collecte des données sur l'origine ethnique ancestrale. Afin d'assurer un traitement équitable à tous les utilisateurs, dont beaucoup ont des opinions et des besoins différents à l'endroit de la collecte des données sur l'ascendance, l'identité et la race, il est impératif que l'impartialité de Statistique Canada reste intacte.

Dans le domaine de la diffusion des données du recensement sur l'origine ethnique, le défi consiste toujours à répondre aux divers besoins des utilisateurs. Il s'agit non seulement de publier des tableaux récapitulatifs, mais aussi d'interpréter les tendances et de comparer les variations entre les régions. Vu le mandat de Statistique Canada au chapitre du recouvrement des coûts, il faut, pour assurer l'accès des données aux groupes communautaires et ethniques, que des initiatives créatives soient prises par les divers utilisateurs, notamment les communautés universitaires et ethniques et les secteurs de la recherche en matière de politiques.

Pour terminer, le débat public sur le multiculturalisme et le nationalisme canadien, entre autres sujets, a permis de rehausser, dans certains groupes de la population, le profil des données culturelles recueillies pendant le Recensement de 1991. Certes, les préoccupations sont propres au Canada, mais il est un point à retenir : le recensement n'est pas forcément un exercice neutre de collecte de données. La clarté et la pertinence des questions aident à améliorer l'exactitude des réponses et à promouvoir la participation. Pendant la collecte des données, il peut survenir des faits pour influencer les répondants et déterminer dans une certaine mesure leur participation et leurs réponses. À cet égard, il faut continuer de garantir l'impartialité de Statistique Canada et la confidentialité des réponses, puisque ces deux éléments comptent parmi les principaux atouts du Bureau dans ses efforts pour s'assurer la confiance et la participation des répondants.

Philip H. White et David L. Pearce (Royaume-Uni)

Dans un premier temps, j'indiquerai dans quel contexte historique s'est inscrite l'élaboration d'une question sur le groupe ethnique en Grande-Bretagne; ensuite, Philip décrira de quelle façon cette question a été élaborée, puis, si le temps le permet, je vous dirai quelques mots sur les résultats obtenus à l'aide de cette question lors du recensement de 1991.

D'entrée de jeu, je dois vous avouer que je m'intéresse depuis longtemps à la mesure de la taille et des caractéristiques des différents groupes ethniques. Dans le premier emploi que j'ai occupé dans le secteur public, celui de statisticien chargé des statistiques sur la migration et les groupes ethniques, j'avais pour fonction de procéder à des estimations de l'effectif de la population dite «de couleur» et, en prenant 1969 comme année de base, d'établir des projections relatives à cette population pour les années 1981 et 1986. J'avais alors estimé la taille de cette population à partir des données sur le lieu de naissance tirées du recensement sur échantillon de 1966; la fécondité avait été calculée à partir du rapport enfants-femmes et d'une estimation de la migration future au moyen d'un modèle établissant une relation entre l'arrivée de chefs de ménage et des personnes à charge. Vous êtes sans doute frappés par la terminologie utilisée à l'époque. L'expression «personnes de couleur», dont l'usage était alors fort répandu, ne pourrait être utilisée de nos jours sans choquer les personnes visées. Elle a d'abord été remplacée par l'expression «population of New Commonwealth ethnic origin» (origine ethnique de la population du Nouveau Commonwealth); et on utilise maintenant l'expression «groupes ethniques» qui englobe l'ensemble de la population et désigne tant les groupes majoritaires que les groupes minoritaires.

Le fait d'être responsable des statistiques sur les groupes ethniques constituait un véritable baptême du feu, surtout pour quelqu'un ayant consacré les sept années précédentes aux études et à la recherche dans l'univers feutré des universités. C'était alors une époque où l'étude des groupes ethniques suscitait un intérêt considérable au sein de la classe politique, en partie à cause d'Enoch Powell, et où le sujet en question faisait parfois la une de tous les médias nationaux.

Les raisons invoquées pour effectuer la collecte de renseignements sur les groupes ethniques minoritaires éveillait alors beaucoup de défiance. Ainsi, on craignait que ces renseignements soient plus tard utilisés à des fins répressives, telles que la formulation de politiques sur le rapatriement ou la restriction du nombre de personnes à charge autorisées à rejoindre les chefs de ménage déjà établis en Grande-Bretagne. Même les responsables des organismes consultatifs centralisés, telle l'ancienne Community Relations Commission (commission des relations avec les communautés), avaient besoin d'être persuadés que le fait de disposer de données statistiques exactes pouvait en réalité les aider dans leur travail (cet organisme regroupait des universitaires de renom et un certain nombre de pairs du royaume).

Le débat sur l'ascendance m'intéressait vivement puisque nous avions inclus dans le recensement de 1971 une question sur le pays de naissance des parents; le modèle d'immigration vers le Royaume-Uni en provenance des pays du Nouveau Commonwealth avait évolué de telle façon qu'il ne pouvait y avoir que très peu de familles de deuxième génération en 1971. Les réponses recueillies se sont avérées raisonnablement fiables puisque nous avons enregistré, tant pour le pays de naissance de la mère que pour celui du père, un taux d'erreur d'environ 5 % qui se compare avantageusement aux taux d'erreur enregistrés pour les réponses à certaines autres questions du recensement. Toutefois, la question a soulevé deux problèmes. Le premier de ces problèmes tenait à l'imprécision du lien entre le pays de naissance et l'ethnicité. Le second a découlé du fait que certaines objections ont été formulées à l'encontre de l'inclusion de la question dans un recensement obligatoire. On a fait valoir que certaines personnes devaient en réalité demander à leurs parents où ils étaient nés afin de pouvoir répondre à cette question obligatoire conformément à la loi.

On a assisté au cours des années 1970 à un adoucissement du climat général d'hostilité suscité par la mesure de l'ethnicité. Comment peut-on expliquer ce phénomène? Selon moi, il découle de deux raisons principales. D'abord, la collecte de renseignements sur le pays de naissance des parents lors du recensement de 1971 n'avait donné lieu à l'adoption d'aucune mesure répressive. En second lieu, et cela est peut-être encore plus important, on avait de plus en plus le sentiment que la collecte de données statistiques exactes pourrait contribuer à cerner les domaines possibles de discrimination. L'adoption de la Race Relations Act (loi sur les relations interraciales) en 1976 a également marqué une étape importante de cette évolution. Il était de plus devenu possible, en vertu de la loi, d'obtenir des fonds spécifiquement destinés à pourvoir aux besoins particuliers des «immigrants et des personnes à leur charge».

Bien que le recensement de 1981 n'ait pas compris de question sur le groupe ethnique, il est intéressant de noter qu'on avait inclus une telle question dans l'enquête sur la population active menée à la fin des années 1970.

Examinons maintenant quels ont été, au cours des années 1980, les événements qui nous ont finalement permis d'inclure une question sur le groupe ethnique dans notre recensement. Je

crois que le facteur le plus déterminant à cet égard a été l'évolution de l'attitude et du point de vue des membres des organismes représentant les groupes ethniques minoritaires. J'ai eu l'occasion de participer, en préparation du recensement de 1991, à deux tournées nationales de consultation (soit une en 1987 et l'autre en 1990) au cours desquelles nous avons examiné un large éventail de problèmes relatifs à la question sur le groupe ethnique avec les responsables des organismes représentant les minorités ethniques, tels que les conseils locaux chargés des relations communautaires. Bien qu'une certaine partie des discussions ait été consacrée aux définitions de l'ethnicité et de la race et aux liens qui existent entre ces deux concepts, c'est la détermination des catégories de réponse devant être retenues pour la question qui a constitué le principal sujet de préoccupation. Ainsi, un nombre assez élevé de personnes nous ont demandé pourquoi la question proposée ne comprenait pas la catégorie «Britannique noir» (Black British). Toutefois, malgré les interrogations de ce genre, nombre de personnes consultées avaient le sentiment qu'il importait d'inclure une question dans le recensement de 1991 afin de créer un précédent, quitte à affiner cette question en vue d'un recensement ultérieur. Voici les deux principales conclusions qui se sont dégagées de ces réunions :

- 1. Les intervenants étaient de plus en plus conscients de la valeur du recensement comme seule source fiable de données régionales ou de données sur les petits groupes. À cet égard, on a fréquemment souligné qu'il était de beaucoup préférable, lorsqu'on travaillait dans le domaine des relations raciales, de disposer de données statistiques fiables plutôt que de s'en remettre à des données de piètre qualité ou de se perdre en conjectures.
- 2. Il existait une attitude plus favorable à l'inclusion d'une question dans le recensement de la population par suite d'une intensification de la collecte de données sur les groupes ethniques dans d'autres domaines, tels que ceux de la santé, de l'emploi et des services publics. Incidemment, il convient de souligner que la *Criminal Justice Act* (loi sur la justice pénale) de 1991 prévoit la collecte de données sur l'origine ethnique auprès de tous les intervenants au sein du système de justice pénale, même si les détails pratiques de cette collecte n'ont pas encore été arrêtés.

Malgré le caractère généralement favorable des réponses, phénomène qui a nettement contribué à l'inclusion d'une question sur le groupe ethnique dans le recensement de 1991, certains intervenants s'inquiétaient encore du fait que les formules de recensement dont il est question ici fassent éventuellement l'objet d'un emploi abusif si un gouvernement malveillant parvenait à s'emparer du pouvoir. Il est arrivé souvent que cet argument soit réfuté par des membres des groupes de minorités ethniques qui soulignaient que l'utilisation des dossiers du recensement constituerait une façon excessivement inefficace de repérer les membres des minorités ethniques. D'autres intervenants encore ont demandé quelle avait été l'utilité des données statistiques recueillies dans le passé. Pour conclure cette introduction, j'aimerais citer un extrait du discours prononcé par notre ministre devant le Parlement lors des débats relatifs à la loi sur le recensement en décembre 1989 :

«La collecte de données sur les groupes ethniques nous permettra de disposer de meilleurs renseignements pour cerner et régler les cas de discrimination et d'inégalité des chances ainsi que pour servir à l'affectation des ressources aux autorités locales et sanitaires par l'entremise de ces mêmes autorités.» [Traduction]

Les premières tentatives de conception d'une question destinée à recueillir des données sur les groupes ethniques ont été effectuées par Ken Sillitoe en 1975, en préparation au recensement de 1981. En Grande-Bretagne, une telle question avait pour but de distinguer de façon fiable les membres des groupes ethniques susceptibles de faire l'objet de pratiques discriminatoires.

À l'évidence, le recensement constituait le véhicule idéal pour poser une question destinée à déceler et à mesurer l'existence de telles pratiques à l'échelle locale. Une des premières difficultés rencontrées tenait au fait qu'il n'existait aucune classification des groupes ethniques reconnue à l'échelle internationale et susceptible d'être utilisée. Ce fait n'a rien de surprenant quand on sait que les pays qui incluent une question sur le groupe ethnique dans leurs recensements ont des populations d'origines différentes et de cultures diverses. Les classifications utilisées peuvent être fondées sur le pays d'origine des ancêtres d'une personne, ou encore sur la religion, sur la langue, sur la caste ou la tribu aussi bien que sur l'apparence. La seule façon de déterminer comment la question devait être formulée en Grande-Bretagne consistait à adopter une approche empirique et à tester diverses formulations auprès d'échantillons représentatifs de tous les principaux groupes ethniques.

Tout au long de son histoire, la Grande-Bretagne a accueilli des personnes appartenant à divers groupes ethniques : les Vikings, les Normands et même les Anglo-Saxons ont tous fait partie de groupes d'immigrants à l'origine. Plus récemment, la Grande-Bretagne a été le pays d'élection d'habitants d'Europe de l'Ouest et de l'Est à la recherche d'une plus grande tolérance politique ou religieuse ou encore d'une plus grande prospérité économique. Le seul caractère inhabituel de la vague d'immigration qui a commencé à déferler au cours des années 1950 tenait au fait que les nouveaux venus, qui provenaient surtout du Commonwealth britannique, se distinguaient facilement des personnes nées dans le pays par la couleur de leur peau.

Or, divers travaux de recherche ont démontré que les Noirs et les Asiatiques avaient tendance à être désavantagés au sein de la société britannique, à connaître un taux de chômage plus élevé, à occuper des emplois moins bien rémunérés et à être moins bien logés, entre autres. Il était également clair que, pour cerner les inégalités qui existaient et tenter d'y remédier, il fallait disposer de données de grande qualité sur la situation des membres des minorités ethniques.

Non seulement toute question sur le groupe ethnique était-elle susceptible de faire mention de la couleur de la peau ou de l'apparence, mais il allait se révéler en outre difficile de ne pas y inclure une référence explicite à la race. Par ailleurs, on se demandait s'il allait être possible d'utiliser de telles caractéristiques raciales pour établir une classification.

Tout le problème tenait au fait que le concept de race était lié à la croyance largement répandue selon laquelle il existerait des différences caractérielles et intellectuelles héréditaires entre les diverses races. Nous estimons maintenant que nous avons affaire à un autre concept, celui de groupe ethnique. L'expression «groupe ethnique» désigne un groupement social distinct de personnes qui partagent une histoire ou une culture communes et souvent une même langue et une même religion. Toutefois, il faut bien reconnaître que lorsque les groupes ethniques tendent également à se distinguer par des caractéristiques physiques, telle la couleur de la peau, il est parfois nécessaire d'établir une classification qui comporte certaines références à ces caractéristiques pour que cette classification soit opérationnelle. Certains vont même jusqu'à affirmer que les groupes ethniques se distinguent essentiellement les uns des autres par la couleur de la peau et qu'il n'y a pas lieu de chercher plus loin. Selon eux, il serait possible d'étudier le phénomène de la discrimination de façon tout à fait adéquate au moyen d'une classification retenant uniquement les catégories «Blanc», «Noir» et «Asiatique», ou même «Blanc» et «non-Blanc». Bien sûr, dans une certaine mesure, c'est juste; en revanche, les résultats de toutes nos recherches indiquent que, pour être compréhensible et acceptable, la classification doit être formulée dans des termes que les répondants reconnaissent et trouvent significatifs. classification adoptée doit donc reposer sur d'autres critères que la seule couleur de la peau.

La méthode retenue pour effectuer la majorité des essais sur le terrain a consisté à déterminer un échantillon parmi les membres des groupes ethniques cibles (y compris les personnes de race blanche) et à soumettre à ces divers groupes différents types de questions et différentes formulations. En Grande-Bretagne, il est parfois possible d'identifier les membres des groupes ethniques en sélectionnant certains noms dans les listes électorales. Parfois, cette sélection s'avère plus difficile et il est nécessaire de déterminer un échantillon aléatoire dans des régions dont on sait, d'après les données sur le lieu de naissance, qu'elles sont susceptibles de renfermer de fortes concentrations de personnes appartenant à certains groupes ethniques.

Après avoir livré une formule de recensement d'essai à chacun des ménages formant l'échantillon, les intervieweurs sont passés reprendre les formules remplies tout en demandant aux répondants s'ils avaient éprouvé des difficultés à s'acquitter de leur tâche. Les intervieweurs ayant participé à ces essais étaient des intervieweurs qualifiés normalement affectés aux enquêtes sociales et non pas des membres du personnel à temps partiel habituellement engagé pour la durée du processus de recensement.

Figure 1. (Voir «Le groupe ethnique et le recensement britannique», p. 313.)

Dès 1977, Ken Sillitoe recommanda d'utiliser la question rapportée à la figure 1 tant pour les recensements que pour les enquêtes. Il s'agit d'une question simple et directe sur les groupes ethniques, formulée pour l'essentiel dans les termes qu'utilisaient les membres de ces groupes pour se décrire à cette époque. La principale difficulté soulevée par cette question a été la classification des personnes d'ascendance antillaise. Les personnes originaires d'Afrique ou des

Caraïbes jugeaient qu'il était inapproprié de décrire des personnes nées en Grande-Bretagne en fonction de l'origine géographique de leurs ancêtres. Il était déjà possible de constater, et nous avons pu le vérifier à maintes reprises à l'occasion des essais ultérieurs, que les Noirs soulevaient des objections plus fréquemment que les membres des autres groupes au fait qu'on leur pose des questions sur leur race ou leur origine ethnique, soit pour le principe ou parce qu'ils avaient des doutes quant aux raisons pour lesquelles ces renseignements étaient recueillis.

L'étape suivante du processus consistait à ajouter une catégorie de réponse conçue expressément pour les personnes originaires d'Afrique ou des Caraïbes nées en Grande-Bretagne, catégorie qui aurait pu être celle des «Britanniques noirs», par exemple. Avant le recensement de 1981, on a toutefois décidé qu'il n'y avait pas lieu de retenir cette solution ni d'ajouter une question comportant le terme «Blanc»; on jugeait, à l'époque, que le fait de mentionner la couleur de la peau dans une classification constituait en soi une mesure raciste qu'il fallait éviter de prendre. Mené en 1979, le dernier essai sur le terrain précédant le recensement de 1981 comportait une question qui utilisait les termes «Anglais, Gallois, Écossais ou Irlandais» pour désigner les personnes nées dans le pays, tout en étant pour le reste identique à la question de la figure 1.

Selon moi, cette question n'aurait jamais pu donner des résultats satisfaisants dans un recensement du fait qu'elle impliquait, ce qui constitue probablement une erreur, que les personnes d'origine antillaise ou asiatique ne pouvaient pas être des Anglais. Toutefois, la question a de fait été rejetée en raison d'une collaboration mitigée des répondants par suite d'une campagne ayant exhorté le public à ne répondre à aucune question sur son groupe ethnique, sous prétexte que la collecte de ces renseignements était liée à des propositions visant à apporter aux lois sur la nationalité des modifications qui pourraient remettre en cause le statut de tous les membres des minorités ethniques de Grande-Bretagne. Cette campagne, mise en oeuvre en 1979, s'est révélée si efficace qu'elle a également provoqué l'abandon d'une autre question portant sur le pays de naissance des parents, question qui avait pourtant été utilisée avec succès lors du recensement de 1971.

Le recensement de 1981, qui ne comportait pas de question sur le groupe ethnique, a remporté un franc succès, bien que nombre d'intervenants aient jugé qu'on avait manqué une occasion en or en ne recueillant pas de données sur les groupes ethniques. À peu près au même moment, une question semblable à celle que je vous ai exposée tout à l'heure a été incluse avec succès dans certaines des enquêtes sociales nationales les plus importantes réalisées en Grande-Bretagne, mais l'absence des données détaillées que seul un recensement peut permettre de recueillir a grandement réduit l'utilité des renseignements obtenus.

Les membres du Home Affairs Committee of the House of Commons (comité des affaires intérieures de la chambre des communes) figuraient au nombre des personnes ayant déploré qu'on ait pris la décision de ne pas inclure de question sur le groupe ethnique dans le recensement. Dans le rapport établi à ce sujet, ils ont souligné l'utilité de ces renseignements

et recommandé une autre question dont la formulation est présentée à la figure 2. Cette question propose les caractéristiques distinctives suivantes :

- 1. l'utilisation pour la classification des termes faisant mention de la couleur de la peau;
- 2. l'utilisation de l'expression «Britannique noir» et d'autres concepts similaires.

Figure 2. (Voir «Le groupe ethnique et le recensement britannique», p. 315.)

Le gouvernement accepta en principe les recommandations du Home Affairs Committee et demanda aux bureaux du recensement de poursuivre les travaux de recherche en vue d'élaborer une question appropriée. La deuxième série d'essais sur le terrain a commencé en 1985. Assez tôt, on a constaté qu'il était impossible de restreindre l'application d'expressions telles que «Britannique noir» et surtout «British-Asian» (Asiatique britannique) aux seules personnes nées en Grande-Bretagne, étant donné que de nombreux citoyens du Commonwealth britannique qui ne sont pas nés au Royaume-Uni désiraient tout naturellement être désignés comme Britanniques.

Figure 3. (Voir «Le groupe ethnique et le recensement britannique», p. 317.)

La figure 3 présente une question élaborée ultérieurement afin de tenter de mettre en oeuvre les recommandations du Home Affairs Committee en retenant les catégories «Britannique noir» et «Asiatique britannique». Cette question permettait aux personnes nées en dehors du Royaume-Uni de se décrire comme «Asiatiques britanniques» ou «Britanniques noires» si elles pensaient appartenir à ces groupes. En pratique, la question permettait de distinguer de façon fiable seulement les Blancs, les Noirs et les Asiatiques, et elle rendait impossible toute distinction plus subtile entre Noirs, Antillais et Africains, par exemple. On estimait que cette perte de renseignements serait justifiable si la question recevait un meilleur accueil auprès des groupes qui avaient refusé de répondre aux questions sur l'origine ethnique dans le passé. Or, bien que la question ait reçu auprès des Noirs un meilleur accueil que certaines des questions mises à l'essai auparavant, les données recueillies se sont avérées être de piètre qualité. Cela s'explique en partie par la complexité de la présentation de la question et en partie du fait du dilemme très réel devant lequel se trouvaient placées certaines personnes d'origine asiatique qui, tout en se considérant comme des Britanniques, s'identifiaient aussi fortement à l'un ou l'autre des groupes asiatiques. Compte tenu de la perte de renseignements déjà occasionnée par une telle question, il a été décidé d'abandonner les essais portant sur ce genre de formulation pour retourner plutôt à des questions semblables à celle dont on avait recommandé l'inclusion à la suite des essais sur le terrain faits dans les années 1970.

La nouvelle question mise à l'essai allait donc être similaire à la question illustrée à la figure 1, si ce n'est que le terme «Noir» serait substitué au terme «Antillais». De fait, nous avions décidé de retourner au modèle de question précédent parce qu'il était devenu acceptable d'utiliser des

termes comme «Noir» et «Blanc». Le seul inconvénient que nous pouvions percevoir était que certaines personnes continueraient de déplorer l'omission de la catégorie «Britannique noir». Après d'autres consultations, c'est finalement la question présentée ici qui devait être incluse dans le test du recensement de 1989.

La formulation de la question avait été légèrement modifiée en raison des commentaires faits par des représentants des groupes de Noirs qui indiquaient qu'il fallait recueillir des données plus détaillées sur l'origine ethnique des Noirs. Selon les résultats du test du recensement de 1989, la question n'a pas constitué une cause importante de non-réponse. De fait, moins de 0,5 % des répondants possibles refusèrent de collaborer en raison de cette question. De plus, à 19 %, le pourcentage de répondants de race noire ayant indiqué avoir des objections à répondre à la question sur le groupe ethnique a été presque le plus faible enregistré au cours des essais réalisés depuis 1979. La qualité générale des réponses données à la question était également bonne. On a enregistré, de l'essai de 1979 à celui de 1989, une nette amélioration concernant la précision des réponses données, et ce pour tous les groupes ethniques.

Comment ce phénomène s'explique-t-il? Selon nous, le programme complet de mise à l'essai et de consultation a finalement permis d'élaborer un bon modèle de question qui était acceptable pour le grand public et a produit des résultats utiles : plus précisément, les doutes initiaux au sujet de l'utilisation de termes comme «Noir» et «Blanc» se sont à la longue dissipés. Toutefois, l'explication la plus plausible consiste dans le fait que la collecte de données sur les groupes ethniques était devenue de plus en plus répandue et de mieux en mieux acceptée au fil de la décennie. Le fait d'être habitué de répondre à des questions sur le groupe ethnique dans d'autres contextes, par exemple à l'occasion d'une demande d'emploi ou d'un demande relative au logement social, fait apparaître plus naturel et moins inacceptable le besoin de répondre à la même question à l'occasion du recensement.

La présente question constitue un compromis entre le désir d'obtenir des données les plus détaillées possible et la nécessité d'élaborer une question que les membres du grand public comprendront et à laquelle ils répondront. Elle s'attirera les critiques de ceux qui jugeront qu'elle ne va pas assez loin, ainsi que de ceux qui continueront d'avoir des doutes quant à l'objet d'une telle question. Nous estimons néanmoins que nous disposons maintenant d'une question fonctionnelle qui permet de recueillir des données utiles, surtout pour les besoins de l'étude de l'inégalité des chances fondée sur la race.

Avant d'examiner les résultats obtenus à l'aide de la question sur le groupe ethnique posée lors du recensement de 1991, il convient de faire quelques remarques d'ordre général. Au départ, la collecte des données sur le terrain suscitait trois grandes préoccupations. Premièrement, nous craignions que l'instauration, en 1989-1990, d'un nouvel impôt local calculé sur le nombre de personnes occupant un logement, la «community charge», n'incite la population à se servir du recensement comme véhicule pour protester publiquement contre ce nouveau système de

production de recettes fiscales. Après tout, le recensement est un exercice très officiel, auquel participent tous les ménages, et nous étions un peu inquiets qu'il soit utilisé à cette fin, peut-être même par les personnes en faveur de la réalisation d'une telle enquête. Heureusement, la fortune nous a souri et, à la fin de mars, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de remplacer la «community charge» par un nouvel impôt foncier. Aucune campagne de protestation organisée n'eut donc lieu. Deuxièmement, nous craignions de ne pouvoir entrer directement en contact avec les ménages pour diverses raisons telles que l'existence d'horaires de travail différents, le plus grand nombre de ménages d'une seule personne, la crainte de répondre à la porte, surtout dans les centres-villes, et les refus voilés. Cet aspect de la collecte a effectivement soulevé des difficultés et nous avons dû prendre des mesures d'urgence telles que l'envoi des questionnaires par la poste, depuis le bureau du dépouillement du recensement, dans les secteurs les plus touchés ainsi que l'utilisation d'enveloppes-réponses affranchies. Troisièmement, nous étions inquiets des réactions qu'allait provoquer la question sur le groupe ethnique. Bien que nous ayons réalisé des essais et tenu des consultations d'envergure, nous ignorions quelle serait la réaction du grand public à l'occasion d'un recensement obligatoire. Les gens accepteraient-ils de remplir le questionnaire? En général, tout s'est bien déroulé. La question n'a fait l'objet d'aucun mouvement important d'opposition. Certaines personnes ont bien manifesté leur objection en écrivant à leur représentant au Parlement ou en nous écrivant directement, mais, si l'on s'en remet à leur nom et aux commentaires formulés, la plupart d'entre elles semblaient être de race blanche.

Notre communication renferme également des renseignements sur la façon dont les réponses «en toutes lettres» ont été codées et sur la manière dont les résultats relatifs à ces catégories additionnelles ont été traités. À cet égard, il convient que je soulève un autre point. Vers la fin du processus, certains groupes irlandais ont exercé de fortes pressions afin qu'on inclue une catégorie «Irlandais» à la question. Nous leur avons signalé qu'il était trop tard pour effectuer des consultations d'envergure et mettre à l'essai une question comportant une catégorie de réponse distincte pour le groupe «Irlandais». Toutefois, nous avons accepté de calculer le nombre de personnes qui cocheraient la case «autre» et inscriraient «Irlandais» en toutes lettres et de diffuser ce chiffre ainsi que les chiffres se rapportant à toutes les autres catégories utilisées pour le codage des réponses en toutes lettres, et ce pour chacune des administrations locales du pays. Nous avons aussi décrit dans notre communication comment les chiffres se rapportant aux catégories de réponses en toutes lettres ont été englobés dans une des catégories précisées dans la question même afin de réduire au minimum la taille du groupe «hétéroclite» résiduel. On notera que nous avions également prévu trois catégories pour les personnes d'«ascendance multiple».

Enfin, la communication comprend un résumé des plans relatifs à la diffusion des résultats. À cet égard, j'aimerais attirer votre attention sur quelques points clés.

1. Nous avons tenu des consultations d'envergure sur les utilisations possibles des données.

- 2. À l'échelon géographique le plus petit, nous disposons de statistiques portant sur les districts de recensement, qui comprennent en général environ 200 ménages. Nous avons donc des données sur les petites régions géographiques, et cinq des tableaux portant sur ces données présentent une répartition de la population par groupe ethnique. Nous avons évité d'inclure des données très détaillées dans ces tableaux afin de prendre en considération les préoccupations concernant la confidentialité qui ont été exprimées au cours du débat au Parlement sur la loi relative au recensement.
- 3. On publiera un rapport national qui comprendra, en particulier, un tableau croisé sur le groupe ethnique et le pays de naissance.

Pour conclure, je me dois de souligner que, pour la première fois au Royaume-Uni, on doit produire deux échantillons d'enregistrements non identifiables, plus communément appelés en Amérique du Nord «fichiers de microdonnées» ou «bandes magnétiques à grande diffusion». Ces échantillons, produits à la demande et à la charge du Economic and Social Research Council (conseil de recherches sociales et économiques), sont surtout destinés à être utilisés au sein du monde universitaire. Il s'agit d'un échantillon de 1 % des ménages pour les très grandes régions et d'un échantillon de 2 % des répondants pour des régions plus restreintes mais comptant quand même une population minimale de 120 000 personnes (districts de gouvernement local ou regroupements de tels districts). Une classification des groupes ethniques selon 10 catégories est incluse dans ces échantillons.

John Cornish (Australie)

D'abord, quelques renseignements généraux à propos de l'Australie, car les gens me demandent souvent où se trouve ce pays, et certains d'entre eux sont surpris que nous y parlions l'anglais — nous parlons effectivement l'anglais, mais avec un accent qui nous est tout à fait propre. L'Australie est très loin d'ici, notre population atteint tout juste 17 millions d'habitants, et notre croissance démographique de 1,5 % par année résulte pour moitié de l'augmentation naturelle, et pour l'autre moitié de l'immigration, qui joue donc à cet égard un rôle non négligeable. Au dernier recensement, environ le cinquième de la population était née à l'étranger, et, en ce moment, notre niveau d'immigration fluctue, selon la conjoncture économique, entre 100 000 et 150 000 personnes par année. La composition de l'immigration s'est modifiée assez substantiellement au fil des ans — la principale source d'immigrants est maintenant l'Asie, ce qui reflète notre proximité par rapport à ce continent, et nous recevons un moins grand nombre (qui demeure toutefois très significatif) d'immigrants venant de nos sources traditionnelles, particulièrement le Royaume-Uni. Avec un niveau d'immigration à ce point important, il est facile de comprendre pourquoi nous en sommes venus à accorder une attention accrue à la mesure de l'origine ethnique dans notre recensement.

Jusqu'aux années 1970, les questions traditionnelles que comportaient nos formulaires de recensement, et qui portaient par exemple sur le lieu de naissance, répondaient aux besoins des utilisateurs et ne suscitaient aucune réaction dans la population. En fait, le lieu de naissance fait l'objet d'une question depuis la tenue de notre premier recensement national en 1911, qui faisait suite aux recensements distincts auxquels procédaient nos différents États. également une question sur la religion depuis 1911, bien qu'il s'agisse de la seule question de notre formulaire de recensement qui soit optionnelle. Depuis 1971, nous posons des questions sur le lieu de naissance des parents, afin d'obtenir des données sur les migrants de la deuxième Dans chaque recensement figure une question visant à évaluer la population aborigène, et, à mon grand embarras, je dois ajouter que durant les premières années cette question avait fondamentalement pour but d'exclure ces derniers du compte, conformément à une disposition que contenait notre constitution jusqu'à sa modification en 1967. maintenant aucune discrimination au sens juridique, mais nous continuons de notre propre chef à poser une question sur les aborigènes, car il s'agit peut-être de la question la plus importante sur l'origine ethnique ou raciale que comporte notre formulaire. Le gouvernement fédéral accorde des fonds à chacun des gouvernements des États en s'appuyant sur le nombre d'aborigènes qui figure dans le recensement. Très peu de sommes sont effectivement liées au compte de tout autre groupe ethnique ou racial du pays.

Au cours des années 1980, avant le recensement de 1986, nous avons passé pas mal de temps à élaborer une question visant à mesurer l'origine ethnique de la population. Il s'agissait là d'une réaction à une pression croissante provenant non pas tant des personnes qui utilisent nos données que de groupes ethniques désireux d'être représentés dans le recensement. Je pense que quelqu'un a déjà utilisé l'expression «représentation perçue», et c'est fondamentalement en fonction de cela que s'exerçaient les pressions.

Nous avons mis sur pied au début des années 1980 un comité restreint composé de certains utilisateurs professionnels du monde universitaire, de représentants des groupes ethniques, ainsi que de représentants de notre Australian Institut of Multicultural Affairs (institut des affaires multiculturelles australien). J'étais secrétaire de ce comité, et nous avons passé plusieurs années à consulter divers groupes et à mettre à l'essai les questions, jusqu'à ce que nous en venions finalement à une question dont nous avons demandé au gouvernement d'approuver l'introduction dans le recensement de 1986. En Australie, c'est au Parlement qu'il revient de prendre une décision finale sur les questions du recensement. Les résultats du travail que le comité a accompli figurent dans un rapport mentionné à la dernière page de ma communication. Je renvoie à cette communication toute personne qui voudrait obtenir des détails sur l'un ou l'autre des essais effectués pour les diverses questions.

En ce qui a trait aux besoins en données ou aux pressions dont nous avons dû tenir compte, on pourrait fondamentalement les résumer en deux approches. L'une est l'identification de groupe, et ce qui l'intéresse est d'établir le ou les groupes ethniques auxquels les gens s'identifient

actuellement. Elle concentre son attention sur les perceptions présentes des gens, sans tenir compte de leurs origines. La majorité des représentations provenant des groupes ethniques visait à inclure une question de ce type dans le recensement. Nous désignons l'autre approche comme historiquement déterminée, c'est-à-dire qu'elle vise à déterminer l'ascendance ou l'origine du répondant. De bien des façons, elle porte sur le passé plus que sur le présent, mais objectivement parlant, son objet est plus facile à mesurer, et c'est certainement ce dont nous avons fait l'expérience durant les essais sur le terrain. Bien entendu, la division entre la perception de soi et la détermination historique n'est pas absolue, et, en pratique, chaque question comporte habituellement l'un et l'autre aspects.

Dans ma communication, j'ai énuméré les diverses questions dont nous avons fait l'essai afin de déterminer l'identification de groupe, et qui visent toutes à déterminer le groupe ethnique auquel les personnes s'identifient. Le mot commun aux diverses questions est «ethnique», et dans une certaine mesure d'autres expressions telles que «origine» et «groupe». Nous nous sommes rendu compte, à la lumière de nos essais, que l'emploi du mot «ethnique» ne donne pas de très bons résultats en ce qui concerne la population australienne. Il existe une perception traditionnelle, issue probablement de nos origines britanniques, voulant que les personnes d'origine ethnique viennent des pays de la Méditerranée, et, en conséquence, la majorité des gens estiment que cette question ne s'adresse pas à eux et n'y répondent habituellement pas. Lorsque les gens ne répondent pas à une question, nous ne savons jamais si c'est parce qu'ils la jugeaient non pertinente, parce qu'ils ne l'avaient pas vue, parce qu'ils ne la comprenaient pas, ou pour toute autre raison. Nous accordons donc une grande importance aux taux de non-réponse dans les essais, et si une question comporte un taux élevé de non-réponse, nous ne recommandons pas son introduction dans le recensement.

En ce qui touche l'autre série de questions, centrées sur l'ascendance, nous avons fait l'essai d'une variation constituée par une liste d'exemples figurant sur le formulaire d'essai. Comme ce fut le cas en Amérique d'après ce que nous avons entendu plus tôt, nous avons découvert qu'une liste d'exemples peut influencer les réponses que nous recevons. Nous croyons, sur la base de nos essais, que nous devons réduire au minimum la liste d'exemples nécessaire pour aider les gens qui ont de la difficulté à comprendre la question. Nos essais pilotes nous permettent de penser que les gens qui ne comprennent pas la question ont essayé de choisir leur réponse à partir des exemples donnés. Ces gens semblent penser que c'est ce qu'on attend d'eux, si bien qu'on constate que beaucoup de personnes sont nées dans des endroits qui ne correspondent pas avec leur ascendance déclarée, et ce fait se confirme lorsqu'on retourne afin de s'entretenir avec eux.

Après avoir fait l'essai de ces neuf questions, nous avons dû alors décider s'il convenait d'en inclure une dans notre formulaire de recensement. Il vaudrait peut-être la peine de noter que l'Australian Bureau of Statistics (bureau de la statistique australien) a pour mission d'aider et d'encourager les prises de décisions éclairées, la recherche et la discussion, et nous tenons à

nous assurer que nous contribuons effectivement à des prises de décisions éclairées. Nous avons donc dû déterminer si l'introduction de l'une ou l'autre de ces questions qui comportaient des problèmes évidents aiderait aux prises de décisions éclairées, ou si elle n'entraînerait pas dans les faits des prises de décisions non informées. Un certain nombre des questions envisagées ne contribueraient pas, à notre avis, à des prises de décisions éclairées, et nous les avons en conséquence écartées.

Nous avions défini certains critères afin de déterminer quelle approche choisir. L'un de ces critères consistait à déterminer si l'approche était valable en elle-même. Nous menons notre recensement au moyen d'une méthode de livraison et de reprise, et nous ne tenions pas tellement à imposer à nos intervieweurs la tâche de fournir aux répondants une aide substantielle au seuil de la porte, car il en coûterait alors plus pour mener le recensement. Nous voulions également nous assurer que la question était largement acceptée, car notre expérience passée nous a appris que s'il y a quelque chose qui cloche relativement au questionnaire ou aux procédures, tout le recensement peut s'en trouver compromis. Nous ne voulions pas que d'autres aspects importants du recensement soient mis en danger par une question suscitant beaucoup de réactions négatives.

Nous voulions également nous assurer que nous allions obtenir des données additionnelles à partir de la question posée, car le formulaire du recensement comporte d'autres questions permettant d'obtenir des informations sur la composition ethnique de la population — bien que de telles données ne soient pas parfaites, elles fournissent quand même de l'information. Nous demandons des questions sur le lieu de naissance, le lieu de naissance des parents, la langue d'usage et la religion, si bien que nous voulions nous assurer que des questions additionnelles se révéleraient profitables. Enfin, le critère évident et essentiel qui consiste à déterminer si les données sont valides et fiables.

Par rapport à ces critères, la question sur l'ascendance s'est avérée bien supérieure aux questions du type «auto-identification». En conséquence, notre recensement de 1986 comportait une question que, j'en suis certain, les personnes ici présentes venant des États-Unis auraient trouvée assez familière. Une fois de plus, je vous rappelle que nous gardons la liste des exemples aussi courte que possible.

Après avoir procédé à des essais additionnels, nous avons également découvert qu'il était nécessaire d'inclure certaines instructions sur la brochure destinée aux ménages qui est jointe au formulaire de recensement livré, et c'est là qu'il faut commencer à faire preuve de plus de pragmatisme. Je ne pense pas que nous ayons fait preuve d'autant de pragmatisme que ce que David Pearce a expliqué à propos du Royaume-Uni, mais je pense vraiment que c'est sur cette base que nous pouvons commencer à influencer les réponses. Nous avons découvert, durant les essais additionnels, qu'un certain nombre de gens ont déclaré, bien qu'ils n'aient aucune objection à la question, ne pas savoir comment y répondre parce qu'ils ne savaient pas jusqu'où remonter dans leur ascendance. Après avoir consulté nos principaux utilisateurs, nous avons

conclu qu'il serait acceptable de dire aux gens qu'ils pouvaient remonter à tout le moins à leurs grands-parents, à défaut de pouvoir remonter plus loin.

Certains répondants nous ont également fait part des problèmes qu'ils éprouvaient à déclarer une ascendance multiple, alors que les utilisateurs déclaraient fondamentalement qu'ils éprouvaient des problèmes à travailler avec des réponses multiples, et qu'ils préféreraient que les réponses soient aussi simples que possible. Je ne suis pas certain que c'est réellement de cette façon que nous devrions procéder, mais nous avons toutefois déclaré aux personnes dont l'ascendance est multiple et qui ne s'identifient pas à un seul groupe qu'elles devraient indiquer leur ascendance multiple (c'est-à-dire que, à mon avis, nous avons amené certaines personnes dont l'ascendance est multiple à déclarer une seule ascendance).

Je désire mettre en lumière d'une façon particulière la dernière partie des instructions, soit l'acceptation comme réponse de l'ascendance australienne. Une des caractéristiques de l'Australie que vous ne connaissez peut-être pas, c'est que nous sommes sous plusieurs aspects assez nationalistes, et que l'Australian Bureau of Statistics estimait que nous ne serions jamais en mesure de mener avec succès un recensement si nous ne considérions pas l'ascendance australienne comme une réponse acceptable. Non seulement cela, mais nous nous devions de dire ouvertement aux gens qu'il s'agissait d'une réponse acceptable. Ce que cela signifie dans les faits relativement à l'interprétation des données, je n'en suis pas certain, car j'ai laissé passer un certain temps avant de tenter de déterminer la manière dont les utilisateurs traitent dans les faits l'ascendance australienne parmi l'ensemble des réponses.

Maintenant, passons à certaines questions sur la qualité — le taux de non-réponse à la question était de 7 %, ce qui est supérieur à la majorité des autres questions du recensement. J'estime toutefois qu'à la lumière de l'expérience acquise dans l'ensemble des essais pilotes et à l'étranger, le résultat atteint n'est pas trop mauvais. Un point intéressant à souligner, c'est que pour la population née à l'étranger, qui constitue réellement le groupe d'intérêt clé pour les utilisateurs, le taux est inférieur à 2 %. Les données sont donc dans les faits plus exactes en ce qui concerne le groupe qui nous intéresse vraiment. On n'y compte qu'un faible nombre de personnes ayant simplement écrit «multiple», «ne sais pas» ou toute autre réponse.

Les réponses à la question sur l'ascendance ont généralement correspondu avec les réponses données aux autres questions. Nous avons étudié sur la base d'un échantillon la cohérence des réponses données aux questions sur le lieu de naissance, l'origine aborigène, etc., et cette cohérence est assez acceptable. Lorsqu'on décèle des incohérences dans les réponses, il existe la plupart du temps des raisons valables pour les expliquer. Le nombre d'ancêtres multiples est sous-estimé, ce qui s'explique peut-être par les instructions accompagnant la question, qui pourraient avoir incité les gens à déclarer une réponse unique plutôt qu'une réponse multiple.

Une personne sur cinq a déclaré une ascendance australienne. Un débat intéressant se déroule actuellement dans notre pays sur l'opportunité de devenir une république afin de rompre complètement nos liens avec l'Angleterre et de cesser de considérer la reine d'Angleterre comme la reine d'Australie. Le gouvernement découvre qu'un nombre important (mais non écrasant) de personnes soutiennent l'idée de devenir une république, et je soupçonne que si nous tenions maintenant un recensement, nous découvririons qu'un nombre de personnes beaucoup plus important qu'auparavant déclareraient une ascendance australienne, et ce pour une multitude de raisons. Il est toutefois intéressant de noter que la principale raison par laquelle les gens ont justifié leur mention d'une ascendance australienne, c'est qu'ils croyaient être issus d'une lignée établie de longue date en Australie, habituellement depuis au moins trois générations, et que, en ce qui les concernait, ils se considéraient Australiens. Certains adultes nés en Australie de parents nés à l'étranger ont également le sentiment d'être Australiens, et une faible proportion des parents nés à l'étranger estiment que leurs enfants nés en Australie sont Australiens.

Un article publié durant la semaine précédant mon départ de l'Australie par Siew-Ean Khoo (un ancien employé du bureau), relativement à la cohérence des déclarations sur l'ascendance entre les parents et les enfants, démontre que la répartition de l'ascendance des enfants ne diffère que légèrement de celle des adultes, et que les parents dont l'ascendance est divergente ou multiple sont moins certains quant à la réponse à apporter à la question sur l'ascendance de leurs enfants. Je dois ici insister sur le fait que les études nous démontrent qu'environ 50 % des questions du recensement sont dans les faits remplies par quelqu'un d'autre, car il se trouve souvent dans le ménage une personne qui répond à l'ensemble des questions visant tous les membres du ménage. Cela constituait l'une de nos préoccupations durant les essais. L'article analyse également plus en profondeur la cohérence des déclarations entre les parents d'une même ascendance et leurs enfants.

Pendant la rédaction de ma communication, j'ai vérifié auprès de la majorité des principaux utilisateurs l'utilisation qu'ils font des données et, comme je m'y attendais, j'ai découvert qu'ils s'en servent principalement à des fins de recherches sur les groupes qui sont définis plus clairement par la question sur l'ascendance que par les questions antérieures portant sur le lieu de naissance, etc. Je n'ai été en mesure de découvrir aucune décision que le gouvernement aurait prise en se fondant directement sur les résultats obtenus par cette question. Le Immigration Department (ministère de l'immigration), dont le ministre fait constamment l'objet de pressions de la part des groupes ethniques, m'a informé que ces renseignements lui étaient extrêmement utiles lorsqu'il s'agissait de nier les allégations fausses portant sur la taille et l'influence des différents groupes ethniques du pays. Il pourrait s'agir là de l'application la plus utile des données : si elles sont fiables, elles servent à prendre des décisions d'une manière éclairée.

L'Australian Bureau of Statistics a été soumis à de nombreuses pressions en vue de réduire les coûts du recensement de 1991. En fait, ce recensement semblait vouloir se résumer à un simple

compte de têtes. Toutefois, les pressions intenses exercées par les utilisateurs ont entraîné la tenue d'un recensement presque complet. Durant ce processus de consultation, nous avons été en mesure de convaincre les utilisateurs des données que la question du recensement sur l'ascendance n'avait pas à être posée tous les cinq ans, et qu'il conviendrait de la poser uniquement tous les dix ans. On doit garder à l'esprit que le traitement des données obtenues par cette question entraîne des coûts considérables, aux alentours d'un million de dollars, en incluant les frais généraux. Puisqu'il s'agit d'une question à développement, elle entraîne un travail administratif important, même si le codage est effectué à l'aide d'ordinateurs. Nous pensions qu'il serait assez difficile de justifier du point de vue des coûts son insertion tous les cinq ans, et je suis heureux de dire que la majorité des chercheurs à qui j'en ai parlé sont également d'accord avec ce constat — c'est un fait inhabituel, car ils ne tiennent habituellement pas compte des coûts de collecte de données, mais uniquement de leurs propres besoins.

Il ne fait aucun doute, à mon avis, que nous serons soumis à des pressions intenses afin que soit introduite dans le recensement de 1996 la question sur l'ascendance. Divers groupes ethniques exercent encore certaines pressions afin que nous introduisions une question sur l'auto-identification plutôt que sur l'ascendance, mais je ne pense pas, à la lumière de notre expérience jusqu'à maintenant, que nous en tiendrons compte. Nous adopterons probablement comme approche de maintenir la cohérence et de conserver la question sur l'ascendance, afin de disposer d'au moins deux séries de données sur la même base et de pouvoir mieux comprendre ce qu'indiquent les données pour la période visée. Si nous changions la question, même d'une manière minime, cela entraînerait des conséquences si importantes en ce qui concerne l'analyse que nous ne saurions pas la moitié du temps ce que nous avons sous les yeux.

Enfin, ma communication se termine par un point non négligeable, soit la question portant sur l'origine aborigène. Nous avons effectué un certain nombre d'essais et nous sommes assez satisfaits de leur résultat en ce qui touche cette question en particulier. Toutefois, il s'agit d'une question par auto-identification, et le nombre d'aborigènes dénombrés dépend étroitement de leur acceptation de figurer dans le recensement et de répondre à la question. Cette acceptation est fonction tant du succès d'une campagne d'information publique menée à cette fin que des attitudes de leur communauté à ce moment. Lorsque nous suivons les comptes obtenus pour cette question particulière sur une période de temps donnée, il est très difficile de comprendre les mouvements enregistrés d'un recensement à l'autre. Ces mouvements montent et descendent, et habituellement la croissance enregistrée d'un recensement à l'autre est de beaucoup supérieure à ce à quoi nous pourrions nous attendre sur une base démographique. Vraisemblablement, ces mouvements s'expliquent par le fait que nous accomplissons de mieux en mieux notre tâche visant à persuader les groupes d'être inclus, ainsi que par le fait que ces groupes se sentent mieux préparés que par le passé à se déclarer eux-mêmes aborigènes.

Teik Huat Khoo (Malaysia)

Il conviendrait peut-être de commencer cet exposé en indiquant où se trouve la Malaysia. La Malaysia est un pays tropical situé au coeur de l'Asie du Sud-Est. La péninsule de Malaisie s'étend de la frontière thaïlandaise à Singapour, tandis que les États de Sabah et de Sarawak, situés dans le nord-ouest de l'île de Bornéo, sont séparés de la péninsule par la mer de Chine méridionale.

Renseignements généraux sur la justification de la collecte de données sur l'origine ethnique

La Malaysia est un pays multiculturel. Il s'agit d'un pays démocratique et indépendant gouverné par un système parlementaire et doté d'une monarchie constitutionnelle. Jusqu'en 1957, la Malaysia constituait une colonie britannique. Dans le cadre du contrat politique et social élaboré pour l'accession à l'indépendance, on a doté le pays d'une constitution de type fédéral. Les groupes raciaux et ethniques sont mentionnés explicitement dans les divers articles de la constitution. L'un de ces articles prévoit l'attribution d'une position spéciale aux Malais et aux autres groupes indigènes du pays, ainsi que la protection des intérêts légitimes et des droits linguistiques des autres races ou communautés. Les privilèges spéciaux reconnus lors de la promulgation de la constitution ont été accordés en contrepartie pour le statut de citoyen conféré alors du jour au lendemain à des millions d'immigrants. Il est nécessaire de connaître le contexte entourant le contrat politique et social afin de comprendre la manière dont on aborde l'origine ethnique en Malaysia.

Les Malais et les groupes indigènes constituent le groupe prédominant, leur proportion s'élevant à environ 60 % de la population; le groupe des immigrants chinois représente environ 30 % de la population; le groupe des immigrants de l'Inde du Sud représente de 8 % à 9 % de la population; et le reste des habitants constituent environ 1 % de la population. Les Malais et les groupes indigènes sont dans une position économique relativement inférieure par rapport aux groupes immigrants, si bien que les programmes et les projets d'action positive sont à la base même de la planification gouvernementale. Le gouvernement a élaboré et mis en oeuvre une série de plans de développement quinquennaux, dont le seul objectif est de créer une unité nationale dans ce pays multiracial en essayant de réduire et éventuellement de supprimer la pauvreté, sans égard à la race, et d'éliminer l'identification de la race à des fonctions économiques. Nous pouvons appeler cela la mission du pays.

La collecte de statistiques sur l'origine ethnique et sur les caractéristiques des groupes ethniques est à la base de tout ce que nous publions : tout a été organisé dans cette optique. Bien que la constitution parle de «race», la définition même qui se trouve enchâssée dans la constitution se rapporte plutôt à l'origine ethnique. Par exemple, la définition d'un Malais inscrite dans la constitution ne dit rien à propos de la race, bien que nous sachions que la race et l'appartenance ancestrale constituent des éléments majeurs des groupes ethniques. La constitution met l'accent

sur la religion. Si une personne est d'origine malaise, ou d'une race d'origine malaise, mais qu'elle ne professe pas la religion islamique, qu'elle ne pratique pas les coutumes malaises ou qu'elle ne parle pas la langue malaise, alors, du point de vue constitutionnel et juridique, cette personne n'est pas un Malais. Elle ne jouira donc pas alors de la position spéciale accordée à un Malais. Les autres groupes ethniques ou races périphériques qui décident de s'assimiler au groupe malais — c'est-à-dire qui adoptent la religion islamique ou s'y convertissent, qui pratiquent les coutumes malaises et qui parlent généralement le malais — se verront accorder les privilèges spéciaux rattachés au statut de Malais ou ils seront pris en considération pour l'obtention de tels privilèges. On se trouve ainsi à expliquer pourquoi on doit disposer de certaines données sur l'origine ethnique.

En pratique, l'élément racial ou ethnique est toujours présent dans les données portant sur les principaux groupes ethniques qu'on recueille dans le recensement, ainsi que dans l'ensemble des statistiques démographiques, des statistiques gouvernementales sur d'autres sujets, et dans les fonctions de type administratif et coercitif. Par exemple, tous les citoyens âgés de 12 ans et plus doivent porter sur eux une carte d'identité, qui indique la race ou le groupe ethnique de son détenteur. Cette carte représente un document officiel qui permettra à une personne ou à un citoyen de demander les privilèges auxquels il a droit, quand ils sont offerts, par exemple pour un poste spécial, une bourse d'études spéciale ou un permis spécial d'exploitation d'une entreprise.

Questions relatives à l'ethnie dans le recensement de 1991

Un nouveau problème s'est présenté lors du recensement de 1991, à cause du nombre important, qui se chiffre dans les centaines de milliers, d'immigrants illégaux ayant pénétré dans le pays. Ces immigrants viennent de l'Indonésie (source la plus importante d'immigrants illégaux) et du sud des Philippines; et quelques-uns viennent également de Thaïlande et de Birmanie, attirés par la Malaysia qui, elle, connaît un véritable boom économique. Par exemple, la Malaysia a l'un des revenus par tête les plus élevés de la région. L'entrée dans le pays d'immigrants illégaux représente un problème. Certains de ces immigrants, par exemple ceux de l'Indonésie, sont apparentés au groupe malais, mais il se peut qu'ils ne soient pas musulmans.

À notre recensement de 1991, nous avons eu recours à une approche très simple, qui consistait à poser trois questions. Une question portait sur le groupe ethnique : «À quel groupe ethnique, collectivité ou groupe dialectal appartenez-vous ?» Nous laissions au répondant le soin de s'auto-identifier; nous lui fournissions une liste afin de l'encourager et de l'aider. La deuxième question que nous posions était la suivante : «Quelle est votre religion ?» Nous énumérions alors les religions suivantes : l'islam, le christianisme, l'hindouisme, le bouddhisme, le confucianisme, ainsi que toute une gamme d'autres religions. Cette question particulière nous aide à déterminer d'une manière plus précise la classification ethnique éventuelle d'une personne. Par exemple, elle nous indique si une personne appartenant à un groupe indigène a abandonné sa religion

islamique ou non. Si la personne n'est pas musulmane, elle ne devrait pas alors techniquement faire partie du groupe autochtone. Nous demandions comme question finale : «Quelle est votre citoyenneté ?» Par exemple, un Malais de l'Afrique du Sud qui n'est pas citoyen de la Malaisie sera classifié comme un non-autochtone.

À quel point ces trois questions utilisées en 1991 ont-elles été efficaces? Au stade actuel, nous ne pouvons répondre à cette interrogation. Il existe encore à cet égard une part d'incertitude, mais j'estime que nous devrions obtenir des réponses acceptables, tout au moins pour la classification générale des groupes.

Tendances touchant la composition ethnique de la Malaysia

Je vais maintenant vous donner une idée des changements enregistrés récemment dans la composition ethnique du pays. Pour le recensement de 1980, nous avons séparé les groupes ethniques de la péninsule de Malaisie de ceux de Sabah et de Sarawak, et ce, pour des raisons politiques. Les Malais constituent le groupe indigène. Pour la péninsule de Malaisie, on a enregistré une augmentation relativement rapide du groupe malais entre 1970 et 1980, soit 2,7 %; le groupe chinois a enregistré la plus faible augmentation, soit 1,6 %; le groupe des Indiens du Sud, quant à lui, a augmenté de 1,8 %. Les Chinois ont enregistré la plus faible croissance, avant tout à cause de leur fécondité inférieure et de leur émigration. Par opposition, une fécondité élevée a contribué à l'augmentation du nombre des Malais. Entre 1970 et 1980, le groupe malais en tant que pourcentage de la population totale de la péninsule de Malaisie a augmenté, passant de 52,7 % à 55,3 %, tandis que les Chinois voyaient leur proportion diminuer, passant de 55,8 % à 53,8 %. Dans le cas de Sabah, le groupe des immigrants chinois a vu sa proportion diminuer, passant de 31 % à 16 %. En 1991, cette proportion sera encore plus faible. Dans le cas de Sarawak, les proportions sont assez stables. Toutefois, à Sabah, dont les frontières touchent l'Indonésie et les Philippines, je pense que le nombre d'immigrants illégaux pourrait rejoindre celui de la population officielle.

Les groupes de 1991 étaient fondamentalement les mêmes que ceux de 1980. Nous traitons à part, pour des raisons politiques, la péninsule de Malaisie. Au moment du recensement de 1980, j'ai connu deux problèmes qui ont dû être réglés par mon cabinet. Pour Sabah, par exemple, nous avions d'une part les différents groupes ethniques, et d'autre part des groupes autochtones, dont certains désiraient figurer séparément. À ce moment-là, le gouvernement au pouvoir a décidé, pour des raisons politiques, de désigner par un nouveau terme l'ensemble des groupes indigènes.

Dans le cas de Sarawak, j'aimerais souligner que la constitution renferme à son égard une classification très distincte et exclusive. Les groupes indigènes — les Malais et les autres groupes indigènes — sont définis dans la constitution comme des autochtones, et c'est à eux que reviennent les privilèges touchant les droits, les terres, etc. Seuls les enfants issus de mariages

au sein de ces groupes peuvent être considérés comme des autochtones en vertu de la constitution. Même une personne venant de la péninsule de Malaisie qui se marie au sein d'un des groupes autochtones ne devient pas pour autant un autochtone de Sarawak. Il s'agit d'un système exclusif.

Finalement, nous n'avons pas évalué les résultats de notre recensement de 1991, mais les groupes ethniques de 1991 sont fondamentalement dans la même position qu'en 1980. Les estimations actuelles de notre population donnent une certaine indication des tendances à l'oeuvre aujourd'hui. Le groupe malais dans la péninsule de Malaisie augmente, le groupe chinois diminue lentement, et le groupe indien est à peu près stable. À Sabah, le groupe chinois enregistre une baisse, tandis que le groupe indigène augmente lentement. Le groupe prédominant augmente; la classification est avant tout politique, il ne s'agit pas d'une classification purement technique. Cette classification est enchâssée dans la constitution, et il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire pour la modifier. Comme nous le savons déjà, en pratique, c'est le groupe prédominant qui exerce la plus forte influence.

Galina A. Bondarskaya (U.R.S.S.)

L'Union soviétique, qui après presque 70 ans d'existence a été démantelée à la fin de 1991, était l'un des pays du monde les plus diversifiés sur le plan ethnique. Cette diversité ethnique constituait un facteur extrêmement important dans la diversité politique, économique, comportementale, culturelle et sociale du pays. Récemment, la question de l'ethnicité a pris un aspect urgent et très pénible, et elle a été dans une large mesure la cause sous-jacente du démantèlement de l'U.R.S.S., de la chute du régime communiste et de l'intensification des conflits dans un certain nombre des anciennes républiques soviétiques. L'expérience des dernières années a révélé que la question de l'obtention de renseignements statistiques exhaustifs sur les nationalités ethniques est actuellement un des problèmes les plus urgents qui soient.

Le système actuel d'enquête sur l'ethnicité de la population utilise deux méthodes pour la détermination de l'appartenance ethnique d'une personne, l'une basée sur sa propre déclaration, et l'autre, sur la preuve recueillie à partir de documents administratifs. Ces deux méthodes supposent que chaque personne appartient à une communauté ethnique, et à une seule. À tous les égards, il s'agit là d'une convention qui — étant donné le processus intensif d'assimilation — nous oblige à ignorer la diversité ethnique potentielle des antécédents de la personne.

En raison de la divergence des règles et des principes fondamentaux qui ont servi à déterminer l'appartenance ethnique à l'intérieur de ces deux méthodes, les renseignements portant sur l'appartenance ethnique de la même personne peuvent varier selon diverses sources d'information. Ceci pose le problème des limites de la comparabilité de l'information.

Ce problème prend une importance essentielle pour la démographie ethnique lorsque de nombreux indices sont recueillis par la comparaison des données de recensement et des renseignements fournis par les statistiques actuelles basées sur des documents administratifs tels que le passeport interne. Le degré de divergence de l'information de sources diverses et son effet sur la précision des indices obtenus n'ont pas encore été étudiés. En 1990-1991, toutefois, Aleksandr Susokolov a effectué une étude des problèmes que posent l'identification et l'établissement des chiffres de la population de quatre petits groupes ethniques en Russie. Il a également étudié la qualité des renseignements obtenus à partir des recensements et des données administratives. Il en a conclu que les données de recensement sont une source plus fiable de renseignements lorsqu'il s'agit de la composition linguistique et ethnique d'une population.

La collecte de données statistiques sur l'ethnicité a fait parfois l'objet, dans le passé, de pressions politiques directes. Ainsi, pour des considérations politiques, des groupes ethniques entiers ont été rebaptisés ou, plus simplement, n'ont pas été considérés comme des nationalités distinctes, et leurs représentants ont été classés comme des membres de la nationalité dominante. En raison des pressions résultant de la situation politique, les gens ont essayé de cacher leur nationalité en déclarant leur appartenance à la nationalité principale qui n'était pas, elle, exposée à de telles pressions. Tout ceci devait avoir des conséquences sérieuses sur la psychologie des personnes en cause et a continué d'exercer un effet même lorsque les circonstances avaient déjà changé.

Les recensements de la population et les enquêtes sur échantillon

La principale source de renseignements sur la composition ethnique de la population de l'U.R.S.S. et de ses territoires est le recensement de la population. Le recensement fournit des renseignements sur les caractéristiques économiques, socioculturelles et démographiques des différents groupes ethniques. En tout, neuf recensements complets de la population ont été menés du temps de l'Empire russe et de l'Union soviétique. Le premier recensement, sous le régime impérial, a été effectué en 1897, et le dernier, en 1989.

Le premier recensement exhaustif de la population (en 1897) ne contenait pas de question directe sur la nationalité. Il comprenait plutôt des questions visant à déterminer de façon indirecte l'appartenance ethnique, c'est-à-dire la langue maternelle et la religion. La question sur la langue maternelle apparaissait également dans les recensements de la population en Union soviétique.

Dans le recensement de la population de 1920, une question directe sur l'appartenance ethnique est apparue pour la première fois : «Quelle nationalité condidérez-vous comme la vôtre ?» À partir de ce recensement, et au cours de tous les autres recensements de la population qui ont suivi, l'appartenance ethnique était enregistrée sur simple déclaration du répondant, sans que ce dernier fournisse de preuve. Cette réponse était donc basée sur sa propre perception et sa

définition de lui-même. Le recensement de 1920 se caractérisait par son examen minutieux des caractéristiques ethniques et par la publication des résultats. En tout, ce recensement a défini 190 nationalités, dont 160 correspondaient à des groupes qui occupaient un territoire principal situé à l'intérieur des limites de l'Union soviétique.

L'une des caractéristiques les plus importantes du recensement suivant, en 1937, était l'introduction de questions portant sur la religion. Les premiers résultats de ce recensement ont mis en évidence les pertes énormes de la population dans le pays en raison des répressions et de la famine de 1933. De plus, indépendamment des persécutions religieuses, plus de la moitié des citoyens de l'Union soviétique ont déclaré ouvertement qu'ils étaient croyants. Le recensement devait être déclaré insatisfaisant, et ses données, incomplètes.

Le recensement suivant a eu lieu en 1939. La formulation des questions relatives à la nationalité et à la langue maternelle était la même que celle du recensement de 1937. Par contre, la question sur la religion y était exclue.

Quatre recensements généraux ont été effectués au cours de la période de l'après-guerre, et tous comportaient des questions sur la nationalité. La formulation de la question sur la langue maternelle a été reprise à partir des recensements précédents. À compter des recensements des années 1970, la question sur la langue maternelle a été complétée par une autre portant sur la connaissance d'une deuxième langue. Plus de 100 nationalités et groupes ethniques étaient inscrits sur la liste des nationalités pour ces recensements. Cette liste complète ne servait habituellement qu'à décrire la composition linguistique ethnique de la population. En combinaison avec d'autres caractéristiques, le nombre de nationalités définissables est sensiblement plus petit. Les tableaux analytiques couvrant toutes les régions géographiques recensées sont conservés dans les archives et sont maintenant mis à la disposition des scientifiques, bien qu'il reste encore des problèmes bureaucratiques et techniques à résoudre.

Les enquêtes sur échantillon sont encore une autre source importante de renseignements. Indépendamment du grand nombre d'enquêtes de ce genre, de nature locale ou étroitement spécialisées, qui sont menées dans diverses régions du pays, la section de la géographie de l'institut de recherche scientifique de la statistique de l'U.R.S.S. a effectué une série d'enquêtes rétrospectives sur les taux de natalité et de nuptialité à l'échelle du pays. L'appartenance ethnique était considérée comme un facteur déterminant dans le comportement matrimonial et procréateur de tous les groupes sociaux et démographiques de la population. Comme pour les recensements de la population, l'appartenance ethnique — dans le cas présent, celle des femmes — était également définie à partir d'une auto-identification.

Statistiques démographiques actuelles fondées sur des documents administratifs

Passeport interne

Les statistiques démographiques actuelles sont fondées sur des documents personnels, dont le principal pour les citoyens de notre pays est le passeport interne, qui est délivré lorsqu'une personne atteint l'âge de 16 ans. Les passeports pour l'enregistrement de la population ont été introduits au début des années 1930. Dans ces passeports, les renseignements ethniques ou nationaux sont fondés sur l'appartenance ethnique des parents. Lorsque les parents ont des appartenances ethniques différentes, la règle à suivre recommande de respecter le désir de la personne qui reçoit le passeport. S'il n'y a pas de préférence, on recommande alors que l'origine ethnique de la mère ait la préséance. Dans la pratique, toutefois, ce principe est souvent non respecté parce que les désirs du détenteur du passeport ne sont pas, en règle générale, pris en considération, et l'appartenance ethnique de la mère est automatiquement enregistrée dans son passeport. Par la suite, les renseignements portant sur l'origine ethnique indiquée dans le passeport accompagnent la personne pendant toute sa vie. Le passeport et les renseignements qu'il contient sur l'origine ethnique ont essentiellement une importance sociopolitique, mais les sociologues, les ethnographes et les démographes les utilisent aussi à des fins scientifiques.

Récemment, on a soulevé plus fréquemment le problème de la suppression de l'origine ethnique dans les passeports. Ceci pourrait se traduire par un bouleversement des différents systèmes utilisés dans les enquêtes sur la population, car ces systèmes utilisent une approche documentaire pour l'enregistrement des diverses caractéristiques. L'opinion publique, par contre, est divisée. Si l'on prend en considération la situation actuelle, on peut supposer que ce dossier demeurera encore longtemps à l'étude, au moins jusqu'à ce que la question de l'origine ethnique perde son importance sociale et politique.

Statistiques de l'état civil

Les programmes d'enregistrement des naissances et des décès ainsi que des mariages et des divorces ont tous fait fréquemment l'objet de changements sous le régime soviétique. Il y a souvent eu des différences basées sur les régions et, parfois, les autorités locales ont pris des initiatives. La nationalité, cependant, était considérée comme très importante et a toujours été prise en compte dans les documents principaux.

La standardisation des dossiers civils dans l'ensemble de l'U.R.S.S. n'a été réalisée qu'à la fin des années 1970. Pour la population adulte, on a effectué l'enregistrement selon la nationalité, conformément aux caractéristiques de la nationalité figurant dans le passeport interne individuel. Depuis la fin des années 1950, les archives contenaient des renseignements systématiques sur les naissances et les décès, tandis que depuis la fin des années 1970, elles conservent des

renseignements fondés sur la nationalité, recouvrant aussi les mariages et les divorces. Ces renseignements n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle systématique complète. En ce qui concerne l'immigration, un enregistrement administratif strictement contrôlé de toute la population, fondé sur le lieu de résidence, a été introduit en Union soviétique au début des années 1930.

Mouvements de la population

En cas de changement du lieu de résidence permanente, chaque personne doit obtenir un permis du commissariat de police local. Dans l'ensemble, cette règle est toujours en vigueur. Chaque fois qu'il y a un changement du lieu de résidence, on établit des documents qui indiquent le lieu de départ et celui d'arrivée. En plus d'autres caractéristiques, ces documents contiennent des renseignements sur la nationalité. La nationalité qui y est indiquée est fondée sur le passeport interne et ne porte que sur la population adulte. Aucun document distinct n'est émis pour les enfants de moins de 16 ans qui accompagnent les adultes lors des déménagements. Tous les renseignements se rapportant à ces enfants sont enregistrés sur le document d'un des parents, mais la nationalité des enfants n'est pas indiquée. Le traitement de ces renseignements incluant des caractéristiques sur la nationalité est effectué seulement au cours de certaines années, et encore, sur une base sélective. En particulier, au cours des années précédant et suivant l'année de recensement de 1979, on a établi la distribution selon l'âge et le sexe des immigrants des diverses nationalités âgés de plus de 16 ans.

Enquêtes auprès des ménages

Les statistiques démographiques actuelles qui enregistrent la caractéristique de l'appartenance ethnique sont obtenues sous une autre forme encore, soit les enquêtes auprès des ménages. Dans les régions rurales, les registres de ménages spéciaux, c'est-à-dire un dossier de toutes les personnes participant à des activités conjointes et de celles qui leur sont rattachées, sont tenus pour chaque ménage. Ils indiquent le sexe, la date de naissance, la nationalité, le niveau d'instruction, le lieu de travail, la profession, et ainsi de suite, pour chaque membre de la famille. Ces registres sont mis à jour tous les trois ans. Ils doivent être vérifiés deux fois par année, le 1er janvier et le 1er juillet. Il faut y inscrire tout changement de la situation familiale, résultant de naissances, de décès, de mariages, de divorces, du départ des jeunes pour créer leurs propres ménages ainsi que d'autres données. Les renseignements tirés de ce genre d'enquête servent aux organismes statistiques; ils leur permettent de calculer les chiffres de la population et la composition de la population rurale selon le sexe et l'âge. La caractéristique de la nationalité, toutefois, reste inutilisée. Des registres semblables existent également dans les villes, mais ils ne servent pas à des fins statistiques.

Conclusion

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, la situation de l'information ethnostatistique en U.R.S.S. était relativement favorable. Le démantèlement de l'U.R.S.S. en un grand nombre d'états indépendants, toutefois, s'est traduit par des difficultés considérables dont nous devons devenir pleinement conscients. Tous les problèmes ethniques caractéristiques de l'ancienne U.R.S.S. persistent. L'étude du facteur ethnique n'a pas perdu de son acuité, mais il existe en plus maintenant un besoin pressant d'étudier l'aspect ethnique des nouveaux phénomènes sociaux qui se sont généralisés et qui ont pris de l'importance au cours des dernières années, tels que, entre autres, l'émigration à l'étranger et le problème des réfugiés.

3.3 Commentaires de participants

Reynolds Farley

Dans leur communication, Nampeo McKenney et Arthur Cresce analysent en détail la façon dont on mesure l'origine ethnique et l'identité raciale aux États-Unis. Dans les recensements de 1980 et 1990, on a posé à ce sujet trois questions distinctes.

Identité raciale

Premièrement, une question portant sur l'identité raciale a été posée à tous les répondants. L'identité raciale tient une place importante dans la vie politique, sociale et économique des États-Unis, depuis que les colons anglais sont arrivés, au XVII^e siècle, qu'ils ont affronté les Amérindiens et fait ensuite venir de la main-d'oeuvre africaine et antillaise. Le fait que des questions sur l'identité raciale aient été posées lors de chaque recensement américain n'est donc pas surprenant; l'évolution des termes utilisés pour désigner les races est davantage frappante.

Origine hispanique

Deuxièmement, lors des deux derniers recensements, une question portant sur l'origine hispanique a été posée à tous les répondants. Depuis la signature du traité de Guadalupe Hidalgo mettant fin à la guerre entre les États-Unis et le Mexique, la population d'origine mexicaine ou hispanique a connu une croissance rapide et a joui d'une situation particulière. La guerre entre les États-Unis et l'Espagne, à la fin du siècle dernier, a favorisé l'immigration d'un grand nombre d'hispanophones.

Ascendance ou origine ethnique

Troisièmement, une question portant sur l'ascendance ou l'origine ethnique a été posée à un échantillon de la population. Aux États-Unis, depuis 1850, les recensements comportent des questions sur le pays de naissance; et, entre 1880 et 1970, on y a présenté une question sur le pays de naissance des parents, ce qui a permis de dénombrer les enfants d'immigrants. Or, en raison d'une diminution du nombre d'immigrants de deuxième génération après la Seconde Guerre mondiale, la question portant sur le pays de naissance des parents a été éliminée lors du recensement de 1980, pour être remplacée par une question ouverte sur l'ascendance. Cette question permet d'obtenir des renseignements sur l'origine ethnique des personnes de race blanche, d'origine autre qu'hispanique, nées aux États-Unis et dont les parents aussi sont nés aux États-Unis, et qui représentent 70 % de la population. En 1980, 467 codes d'ascendance différents ont été utilisés; à noter qu'aucune identification religieuse n'a été codée.

Problèmes rencontrés par un organisme fédéral de statistique

La communication de Nampeo McKenney et Arthur Cresce fait ressortir les nombreux problèmes que pose à un organisme fédéral de statistique la collecte de données sur l'origine raciale ou ethnique. En premier lieu, il est particulièrement important de mentionner que les données sur l'identité raciale et sur la population d'origine hispanique influent de façon déterminante sur la représentation électorale aux États-Unis. La Voting Rights Act (loi sur le droit de vote), adoptée en 1965, puis amendée 10 ans plus tard, et amendée de nouveau en 1982, interdit la discrimination de nature électorale dans tous les États. Il s'agit ici de discrimination raciale ou envers les minorités linguistiques. En 1975, le Congrès a accordé le statut de minorité linguistique «[...] aux Amérindiens, aux Américains d'origine asiatique, aux autochtones de l'Alaska et aux Américains d'origine hispanique» [traduction]. Dans leur interprétation de cette loi, les juges de la Federal court (cour fédérale) ont soutenu que le découpage électoral doit être effectué de façon à ne pas diluer le pouvoir politique des Noirs, de la population d'origine hispanique, des autochtones et des Américains d'origine asiatique. La loi n'accorde pas la même protection spéciale aux groupes ethniques de race blanche ni aux autres minorités linguistiques, comme les francophones de la Louisiane.

En deuxième lieu, Nampeo McKenney et Arthur Cresce signalent que la nature et la formulation des questions du recensement sont déterminées par les membres du Congrès, c'est-à-dire par des politiciens ayant des intérêts précis à défendre. Même si le personnel du Bureau of the Census (bureau du recensement) consulte les utilisateurs et qu'il cherche à rencontrer des membres du public et des experts, dans le cadre de conférences comme celle à laquelle nous assistons actuellement, les décisions finales n'appartiennent ni aux statisticiens, ni aux spécialistes des sciences sociales, ni à des comités d'experts objectifs.

Harvey Choldin (1986) a expliqué comment des fonctionnaires de la Maison-Blanche ont ajouté une question sur l'origine hispanique au questionnaire du recensement de 1970. La question sur l'identité raciale proposée par le Bureau of the Census pour le recensement de 1990 est reproduite dans la communication de McKenney et Cresce. Or, un membre du Congrès, M. Matsui, a usé de son influence pour obtenir que cette question soit remplacée par une autre; celle-ci est reprise un peu plus tôt dans la même communication.

En troisième lieu, la formule servant au recensement doit être conçue de telle façon que n'importe quel adulte puisse la remplir aisément. On doit éviter les questions compliquées, comme celles que pourrait utiliser un anthropologue. Elles doivent porter sur des concepts qui sont compris par l'ensemble de la population. Les résultats des recensements de 1980 et 1990 montrent que les concepts d'identité raciale, d'origine hispanique et d'origine ethnique sont tantôt très bien compris, tantôt fort mal compris.

Il semble que certains groupes de la population soient déroutés par trois aspects des questions actuelles. Le premier aspect est l'identité raciale. Aux États-Unis, la définition de l'identité raciale a traditionnellement reposé sur le génotype des individus : couleur de la peau, épicanthus racial. Les réponses aux questions portant sur l'identité raciale montrent qu'environ 96 % ou 97 % des répondants se sont classés dans l'une des 14 catégories raciales désignées ou ont fait mention d'un groupe ethnique, comme Français ou Italien, qui pouvait aisément être intégré à une catégorie raciale.

La population d'origine hispanique semble quelque peu confuse quant à la façon de répondre à la question portant sur l'identité raciale. En 1990, 43 % des 22,4 millions de personnes qui se disaient d'origine hispanique ont utilisé une mention particulière pour désigner leur identité raciale, ce qui indique clairement qu'une partie importante de la population d'origine hispanique considère que son «hispanicité» constitue une identité raciale.

Les Amérindiens également semblent confondre identité raciale et origine ethnique. En 1980, 1,4 million d'entre eux (1,9 million en 1990) ont indiqué qu'ils étaient de race amérindienne. En revanche, 4,6 millions de personnes ont indiqué qu'elles étaient de race blanche ou noire, mais d'ascendance amérindienne. Environ 2 % ou un peu plus de la population totale a donc établi une distinction entre son identité raciale — probablement en raison de la couleur de la peau ou de l'apparence — et son ascendance. En d'autres termes, ces personnes croient qu'elles sont d'origine ethnique amérindienne, au lieu de se déclarer, par exemple, d'origine italienne ou ukrainienne.

La signification d'ascendance ou d'origine ethnique constitue la deuxième grande question susceptible de confondre de nombreux répondants. Les données accumulées tendent à démontrer que l'origine ou l'appartenance ethnique ne constitue plus un facteur important d'identité sociale pour les Américains de race blanche dont les ancêtres sont venus d'Europe au cours du XIX^e

siècle ou au début du XX^e siècle; ces personnes comptent pour 75 % de la population de race blanche aux États-Unis. Dans les récents ouvrages Ethnic Options (1990) de Mary Waters et Ethnic Identity (1990) de Richard Alba, les auteurs soutiennent que pour la plupart des Américains de race blanche l'origine ethnique représente essentiellement une valeur symbolique ou un élément facultatif. Bien sûr, lorsqu'on leur pose la question, presque tous les répondants indiquent une certaine appartenance ancestrale, mais leurs réponses sont parfois contradictoires et souvent nuancées. Nampeo McKenney et Arthur Cresce indiquent que, lors des deux derniers recensements, environ 11 % des personnes recensées n'ont pas répondu aux questions portant sur l'ascendance, et 6 % ont indiqué qu'elles étaient d'origine ethnique «américaine». Dans chaque groupe ethnique, des personnes font état de leur origine européenne avec régularité et conviction, mais elles sont en minorité. En règle générale, l'origine ethnique a une faible incidence sur le lieu de résidence, le niveau d'instruction ou le revenu d'une personne de race blanche; dans leur ouvrage From Many Strands (1988), Lieberson et Waters soutiennent que l'origine ethnique influe de moins en moins sur le choix d'un conjoint. À mesure que les générations se succèdent et que les mariages mixtes se multiplient, les Américains de descendance européenne ont une connaissance de moins en moins précise de leur origine ethnique, ce qui compromet la qualité des données.

La nature transitoire de l'identité ethnique est manifeste. En novembre 1979, le Bureau of the Census a procédé à l'essai préliminaire de la question du recensement de 1980 relative à l'origine ethnique, et, selon la première ou la deuxième origine ethnique déclarée, 40 millions d'Américains étaient alors d'origine britannique. Or, cinq mois plus tard, lors du recensement de 1980, la population d'ascendance britannique atteignait 49,6 millions. Il va sans dire qu'une telle augmentation n'est pas attribuable à une arrivée massive d'immigrants venus de Liverpool, Southampton ou Bristol. Cette situation tient plutôt au fait que le questionnaire de 1980 comportait des questions sur la langue d'usage. Environ 90 % des répondants ont déclaré ne parler que l'anglais à la maison, et 9 % ont indiqué que leur connaissance de l'anglais était bonne ou très bonne. Immédiatement après avoir rappelé aux répondants qu'ils étaient de langue maternelle anglaise, on leur a posé une question sur leur origine ethnique; de nombreuses personnes, incertaines de leur ascendance, ont donc inscrit «origine anglaise».

La question sur l'origine ethnique était placée à un endroit différent dans le questionnaire du recensement de 1990, et, comme l'indiquent Nampeo McKenney et Arthur Cresce, le nombre d'Anglo-Américains a baissé à 35 millions. Néanmoins, l'exemple continue d'avoir une forte incidence sur la réponse donnée à la question relative à l'origine ethnique. Contrairement au questionnaire de 1980, celui de 1990 donnait «Allemand» comme premier exemple de réponse à la question sur l'origine ethnique. Or, les résultats semblent indiquer que la population d'origine allemande a augmenté plus fortement que prévu au cours des années 1980.

Une telle situation n'est pas attribuable à la question elle-même; elle est plutôt due au fait qu'un nombre important d'Américains de race blanche ne s'identifient pas fortement à une origine

ethnique européenne déterminée, mais qu'ils se sentent obligés de donner une réponse afin d'indiquer qu'ils ont des racines comme tout le monde. Ils répondent donc en s'inspirant de l'exemple fourni.

L'identité raciale multiple constitue une troisième source de confusion. Ainsi, en 1980 et 1990, le Bureau of the Census a codé jusqu'à deux éléments d'identité ethnique pour chaque répondant; certains répondants ont établi une distinction entre leur origine raciale et leur origine hispanique, ce qui a permis de répertorier des personnes de race noire d'origine hispanique et des immigrants philippins d'origine hispanique. Toutefois, une seule origine raciale a été codée pour chaque répondant. Les mariages mixtes entre Blancs et Asiatiques sont devenus chose courante à de nombreux endroits, et certaines personnes demandent déjà à être classées dans deux catégories raciales.

Suggestions en prévision du recensement de l'an 2000

Permettez-moi de vous offrir quatre suggestions en guise de conclusion. Premièrement, même si la décision finale en ce qui a trait au choix et à la formulation des questions appartient aux membres du Congrès, il est important que ceux-ci soient bien renseignés sur la façon de mesurer l'origine raciale et l'origine ethnique. Le Bureau of the Census participe activement à la recherche dans ce domaine; je recommande fortement que cette tradition se poursuive. Le temps est venu de diffuser des rapports clairs sur les leçons apprises concernant les questions sur l'identité raciale, l'origine hispanique et l'origine ethnique, utilisées en 1980 et 1990. Le temps est aussi venu de procéder à l'essai préliminaire de questions très diverses, afin de voir comment on y répondra. Des rapports réalistes faisant état de solutions de rechange éventuelles et de leurs conséquences devraient être diffusés.

En deuxième lieu, il serait souhaitable de procéder à l'essai préliminaire d'une question assimilant l'origine hispanique à une catégorie raciale. Il y a environ 10 ans, me semble-t-il, le Bureau of the Census a envisagé une telle mesure, mais les groupes d'origine hispanique s'y sont opposés, de crainte de voir leur nombre diminuer légèrement si une question de ce genre était posée. En effet, certains Noirs ou Asiatiques latino-américains pourraient choisir de s'identifier comme Noirs ou Asiatiques plutôt que de se déclarer d'origine hispanique. Cela étant dit, de nombreux utilisateurs des données issues des recensements traitent l'origine hispanique comme s'il s'agissait d'une catégorie raciale. En outre, de nombreuses publications portant sur le recensement de 1990 ont assimilé l'origine hispanique à une catégorie raciale, en réponse à des demandes de clients. Il est recommandé de procéder à des essais préliminaires appropriés.

En troisième lieu, j'aimerais participer à l'évaluation de l'essai préliminaire d'une question portant à la fois sur l'identité raciale et l'origine ethnique. La question proposée est présentée à la figure 1. L'opposition à l'utilisation d'une telle question viendra principalement des groupes

d'origine hispanique qui craignent que leur nombre ne soit ainsi sous-estimé. Or, la question proposée permet aux répondants d'indiquer leur origine hispanique de deux façons : certains déclareront qu'ils sont d'origine hispanique en noircissant le cercle approprié, tandis que d'autres indiqueront qu'ils sont de race blanche ou noire, ou qu'ils sont Asiatiques, puis ils pourront préciser leur origine ethnique en inscrivant «Espagnol», «Mexicain», «Cubain» ou «Dominicain».

En quatrième lieu, en raison des changements apportés à la politique d'immigration des États-Unis, le nombre d'Américains d'adoption et de leurs descendants augmente rapidement. Il serait donc approprié d'envisager la possibilité de ramener la question (abandonnée) portant sur le lieu de naissance des parents. L'idéal serait de poser des questions sur l'origine ethnique et sur le lieu de naissance des parents. Cependant, le coût influera sur le recensement de l'an 2000; par conséquent, peut-être sera-t-il impossible d'utiliser les deux questions. La question ayant trait à l'origine ethnique est le principal moyen, mais certainement pas le seul, de distinguer les différents groupes de la population de race blanche d'origine européenne. Or, nous avons pu constater que ces groupes sont peu enclins à utiliser l'origine ethnique comme identification; dans l'ensemble, les groupes d'origine européenne sont assez semblables pour ce qui est de leur situation économique et sociale (Farley, 1989, 1990). On peut supposer que la situation des immigrants de deuxième génération diffère considérablement de celle de leurs parents. En conséquence, on devrait examiner la possibilité de remplacer la question sur l'origine ethnique par une question sur le lieu de naissance des parents.

Figure 1. Éléments suggérés pour une mise à l'essai au cours des années 1990

1. Question portant à la fois sur l'identité raciale et sur l'origine hispanique.

Indiquer l'origine ethnique, par exemple Jamaïquain, Nigérian ou Ibo : ____

Noircir un cercle seulement et inscrire la mention appropriée :

Quelle est l'identité de la personne ?

O BLANC	
Indiquer l'origine ethnique, par exemple Anglais, Allemand ou Tchécoslovaque :	
O NOIR	

O HISPANO-AMÉRICAIN
Indiquer l'origine ethnique, par exemple Mexicain, Cubain ou Portoricain :
O ASIATIQUE OU INSULAIRE DU PACIFIQUE
Indiquer l'origine ethnique, par exemple Philippin, Chinois ou Thaïlandais :
O AMÉRINDIEN

Indiquer la tribu ou le peuple, par exemple Cherokee, Navaho ou Esquimau : _____

L'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique

Références

- Alba, Richard D. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of Identity in White America, New Haven (CT), Yale University Press.
- Choldin, Harvey M. 1986. «Statistics and Politics: The Hispanic Issue in the 1980 Census», dans *Demography*, vol. 23, n° 3 (août 1986), p. 403-418.
- Farley, Reynolds. 1990. «Blacks, Hispanics and White Ethnic Groups: Are Blacks Uniquely Disadvantaged?», dans *The American Economic Review*, vol. 80, n° 2, p. 237-241.
- Farley, Reynolds. 1989. «Race and Ethnicity in the U.S. Census: An Evaluation of the 1980 Ancestry Question», rapport non publié présenté au Bureau of the Census, Ann Arbor, University of Michigan, Population Studies Center.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage.
- Waters, Mary C. 1990. Ethnic Options: Choosing Identification in America, Berkeley (CA), University of California Press.

T. John Samuel

Dans l'édition «authentique, intégrale, révisée et augmentée» du Webster's International Dictionary, publiée il y a plus d'un siècle, en 1891, on définit le mot «ethnique» par les termes «barbare» et «païen». On y présente une citation de John Milton qui fait référence aux «ethnies impures» et aux «chiens feignants». Les éditions ultérieures du Webster donnent une définition moins malveillante des groupes ethniques et de l'ethnicité.

Les deux communications analysées, l'une canadienne et l'autre américaine, portent sur la mesure de l'identité ou de l'origine ethnique, passée, présente et future. Tenter d'établir l'ethnicité, c'est comme cheminer dans une forte tempête de neige (image plus familière aux nordiques) : la voie à suivre est indistincte, la visibilité est réduite et la destination est incertaine.

La communication portant sur l'expérience canadienne est bien structurée, nuancée et expressive. Les auteures visent à «décrire de la façon la plus complète possible les activités entourant la mesure de l'origine ethnique et la collecte de données sur ce sujet au Canada» (White et al., 1992, p. 1), afin de faciliter la comparaison des méthodes de mesure de l'ethnicité utilisées par divers pays. La communication relative à l'expérience américaine constitue un exposé très instructif, à partir des données de 1990, sur «l'expérience du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis relative à la collecte des données sur l'origine ethnique» au cours des dernières années (McKenney et Cresce, 1992, p. 1).

Ces deux communications présentent de nombreux points de ressemblance, étant donné que les deux pays sont similaires à bien des égards. Chaque pays recueille des données sur l'ethnicité depuis très longtemps, dans le cadre de recensements réguliers. Chaque pays a été colonisé par l'Angleterre, ce qui explique un recours prépondérant aux pratiques administratives anglaises et une présence dominante des groupes ethniques d'origine britannique. Chaque pays recueille aussi des données en vertu d'une loi. La population de chaque pays est majoritairement de race blanche, bien que cette caractéristique soit plus prononcée dans les arpents de neige canadiens. Chaque pays a déjà adopté des lois visant à assurer l'égalité des chances aux membres des minorités raciales et doit recueillir les données nécessaires à la planification des programmes et à l'évaluation de leur efficacité. Il est prévu que, au début du siècle prochain, le nombre de membres des minorités raciales aura augmenté de façon importante dans ces deux pays limitrophes (au Canada, la proportion sera de 13 % à 18 %, ce qui comprend les immigrants temporaires, et aux États-Unis, elle sera de 23 % à 28 %). Une incroyable révolution dans le domaine de l'information ainsi que des progrès techniques fabuleux, permettant de traiter d'énormes quantités de données, touchent également les deux pays. De plus, il est à prévoir que, au cours des années à venir, les minorités ethniques et raciales mèneront des luttes politiques afin d'obtenir la reconnaissance de leurs droits légitimes.

En revanche, le contexte sociopolitique dans lequel sont effectués la collecte, le traitement et l'analyse des données dans ces deux pays comporte d'importantes différences. Les États-Unis comptent 10 fois plus d'habitants que le Canada; une puissance économique correspondante leur permet d'exercer une influence sur la culture et les moyens d'information de leur voisin au nord de la frontière, particulièrement sur les institutions et les coutumes. Par ailleurs, la proportion de personnes nées à l'étranger, qui constitue un important facteur démographique, est (et a été) plus de deux fois plus élevée au Canada qu'aux États-Unis. À l'heure actuelle, les nouveaux immigrants représentent près de 1 % de la population canadienne et environ 0,4 % de la population américaine. De plus, les États-Unis ont traditionnellement cherché à assimiler leurs immigrants selon le principe du «melting-pot» (le succès ou l'échec de cette politique n'est pas l'objet de notre propos), tandis que le Canada adoptait le biculturalisme qui, avec le temps, s'est transformé en multiculturalisme. À la différence du Canada, les États-Unis ont une seule langue officielle. Fait des plus révélateurs, aux États-Unis, les membres du Congrès exercent une influence politique directe sur la formulation du questionnaire du recensement; par contre, au Canada, les députés de la Chambre des communes ou les sénateurs ne sont jamais intervenus dans le processus d'approbation du questionnaire. Le questionnaire du recensement, au Canada, n'a jamais compris de questions de nature raciale, tandis que ce fut toujours le cas aux États-Unis. Le Bureau of the Census des États-Unis fait l'objet de pressions politiques beaucoup plus fortes que Statistique Canada en ce qui a trait à la collecte des données, à la formulation des questions, à l'étendue du questionnaire, etc.

Nous allons maintenant examiner les deux communications individuellement. Les auteures de Statistique Canada présentent une vue d'ensemble détaillée du processus de mesure de l'origine ethnique, qui a été appliqué au Canada depuis 1767. On découvre, à la lecture de ce texte, que l'expression «origine raciale» utilisée dans les questionnaires des recensements canadiens, au début du siècle, signifiait simplement «origine ethnique», et que les enfants issus de mariages mixtes (autochtone et non-autochtone) étaient désignés par l'expression «métis» («half-breed») dans le cadre du recensement. À cette époque, l'identité ethnique des enfants reposait uniquement sur l'origine ethnique du père, ce qui contredit le fait que la maternité est une certitude et la paternité une hypothèse. L'origine ethnique du père était jugée plus importante dans la société d'alors parce que les chances de succès d'un enfant étaient meilleures s'il conservait le profil ethnique du père plutôt que celui de la mère. Les répondants étaient donc forcés de choisir un groupe ethnique et de renoncer à tous les autres.

Fait assez peu connu, depuis 1961, on déconseille aux répondants d'indiquer «Canadien» ou «Américain» comme origine ethnique, mais un tel choix est accepté. Les questionnaires livrés et retournés par la poste ont été utilisés à compter de 1971. Dix ans plus tard, on a introduit subrepticement le principe de l'identité ethnique multiple, en codant les réponses obtenues. À compter de ce moment, la prédominance de la paternité sur la maternité a disparu.

Malgré l'adoption de programmes d'équité en matière d'emploi (ou d'action positive, aux États-Unis), le mot «race» a continué d'être banni des questionnaires des recensements au Canada. On était très réticent à l'idée de poser une question se rapportant à la couleur de la peau. En conséquence, des variables substitutives étaient utilisées pour recueillir des données sur la race, comme le lieu de naissance, la langue maternelle et la religion.

En analysant les données, de nombreux spécialistes en sciences sociales ont eu des doutes sur leur fiabilité. L'origine ethnique était établie dans la mesure où le répondant la connaissait et souhaitait la révéler. Ainsi, certains répondants occultaient des origines jugées indignes. Par exemple, en 1941, au moment où l'Europe vivait le drame qu'on connaît, certaines origines ethniques étaient mentionnées moins souvent. Dans les années 1980, en raison de l'utilisation accrue de données sur l'identité ethnique, il est devenu important non seulement de traiter tous les groupes équitablement, mais de donner aussi l'impression de le faire.

Voici maintenant quelques remarques au sujet du texte relatif à l'expérience américaine. On y présente assez peu de détails sur les premiers recensements effectués aux États-Unis. On y mentionne toutefois que lors du premier recensement, en 1790, le questionnaire comportait une question sur la race. Bien que l'origine ethnique et la race se recoupent partiellement, ces deux concepts sont traités de façon distincte. Je voudrais vous signaler d'autres points saillants de la communication, qui sont tirés dans une large mesure des recensements de 1980 et 1990 :

- Des origines multiples ont été déclarées dans la mesure où le questionnaire en faisait mention.
- Parmi les personnes qui ont indiqué qu'elles étaient d'origine anglaise, écossaise ou galloise en mars 1971, dans le cadre de la Current Population Survey (enquête démographique permanente), seulement 55 % ont indiqué la même chose exactement un an plus tard.
- Dans les années 1980-1990, le nombre de membres des minorités raciales a augmenté plus rapidement que la population dans son ensemble. Pendant la même période, le nombre de personnes ayant déclaré qu'elles étaient d'origine allemande a cru rapidement; cette croissance correspondait, semble-t-il, à une diminution du nombre de répondants d'origine anglaise. Il se peut que l'exemple utilisé dans le questionnaire soit la cause de ce changement, c'est-à-dire le fait que le mot «Allemand» ait été donné comme exemple et que le mot «Anglais» ne l'ait pas été.

Selon les auteurs, il est difficile de recueillir des données sur l'origine ethnique ayant une validité et une fiabilité optimales. L'ethnicité peut être définie de diverses façons, et la réponse peut varier selon le moment où la même question est posée. En ce qui a trait à l'avenir, il est recommandé dans la communication que les principaux intervenants s'entendent sur la définition

à adopter ainsi que sur la nécessité de maintenir l'uniformité des concepts et des modes de présentation, d'utiliser des techniques de recherche éprouvées dans le domaine des sciences sociales et d'améliorer les méthodes de collecte des données.

Je vous présente maintenant quelques observations. Je soulignerai premièrement que, dans leur étude des recensements aux États-Unis, Lieberson et Waters mentionnent «qu'il est impossible de déterminer dans quelle mesure la question portant sur l'ascendance est pertinente» (Lieberson et Waters, 1988, p. 21) [traduction]. Eu égard à la question sur l'origine ethnique au Canada cette fois, Kralt fait remarquer que le recensement ne reflète pas la composition de la population selon l'origine ethnique réelle, mais plutôt selon l'origine ethnique déclarée (Kralt, 1988, p. 3). Ainsi, comme je le mentionnais précédemment, aux États-Unis, en 1971-1972, seulement 55 % des personnes interrogées ont déclaré la même origine ethnique à un an d'intervalle. On note aussi que le nombre de personnes «d'origine allemande» a connu une baisse importante au Canada en 1941. À l'inverse, pendant la décennie 1980-1990, le nombre d'autochtones aux États-Unis a augmenté quatre fois plus rapidement que l'ensemble de la population; une telle situation n'est certainement pas due à l'immigration ni à des phénomènes démographiques naturels. Étant donné que l'origine ethnique est une caractéristique qui «n'est ni complètement ni essentiellement objective», peut-on se servir de cette notion variable comme instrument de mesure? Peut-être est-il impossible de mesurer une telle notion.

Selon les auteurs de ces deux communications, et d'autres spécialistes, l'origine ethnique est une caractéristique fluide, mouvante. (Les études sur l'ethnicité semblent d'ailleurs faire grand usage de termes aquatiques, à l'instar de celles qui portent sur l'immigration : flot, marée, déversement, courant, submersion, vague.) Pour décrire les personnes ayant des origines ethniques multiples, il est peut-être préférable de remplacer des termes comme mosaïque, arc-enciel, courtepointe, macédoine, kaléidoscope et amalgame, par cocktail de fruits, par exemple; la saveur du cocktail change en fonction des ingrédients qui le composent.

Passons à la deuxième observation. Si, selon les prévisions des études américaines, le taux de métissage continue de s'accroître en raison d'une augmentation des mariages mixtes, «on peut s'attendre à une diminution de la fiabilité des réponses aux questions sur l'origine ethnique et à l'émergence progressive d'un sous-groupe constitué de personnes de race blanche essentiellement incapables de déterminer l'appartenance ethnique de leurs ancêtres européens» (Lieberson et Waters, 1988, p. 50) [traduction]. Il y est mentionné que, en 1980, certains répondants ont indiqué qu'ils étaient d'origine ethnique «américaine»; ces «Américains de souche» constituaient le cinquième groupe ethnique en importance aux États-Unis, devant les Franco-Américains et les Italo-Américains, notamment. (Je ne dispose d'aucune donnée à cet égard pour 1990.) Il est très significatif de constater que 55 % de ces personnes ne sont pas de race blanche. Il semble que de nombreux Américains — et il en est sans doute ainsi des Canadiens — dont les ancêtres sont venus en Amérique il y a quelques générations seulement soient désireux de se défaire de cet «encombrant» trait d'union placé entre leur ancienne et leur

nouvelle patrie. Les auteures de la communication portant sur le Canada soulignent d'ailleurs que, lors de l'essai du questionnaire du Recensement de 1991, 50 % des répondants ont déclaré qu'ils étaient d'origine canadienne, en dépit du fait que la mention «Canadien» avait été placée au bas de la liste. Y a-t-il lieu de penser que cette évolution pourrait sonner le glas de la recherche sur l'ethnicité telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui? Si une telle façon de procéder venait à se généraliser, serait-il approprié que le problème soit «résolu» par un ordinateur, en fonction de données substitutives?

Le fait que certains immigrants, même parmi les plus récents, se disent «Américains» ou «Canadiens» tient à leur désir d'être traités comme les autres membres de la société, et d'être respectés. Selon Horowitz, «le désir d'être respecté constitue un besoin fondamental chez l'humain, qui tend à combler ce besoin, dans une large mesure, en faisant partie de groupes jugés respectables. La respectabilité collective, tout comme la respectabilité individuelle, repose essentiellement sur l'approbation de la société» (Horowitz, tiré de Cairns, 1989, p. 114) [traduction]. Les membres des groupes minoritaires sentent «le besoin d'être en harmonie avec leur entourage, de prendre leur place sur le territoire et d'être acceptés dans leur nouvelle patrie» (ibid.) [traduction].

Troisièmement, la définition et la mesure de l'origine ethnique doivent être axées davantage sur l'avenir et sur la mise en place de programmes. Le XXI° siècle approche à grands pas et, de part et d'autre de la frontière, on devra se sensibiliser davantage au phénomène ethnique et assurer une meilleure planification afin d'être en mesure de faire face aux défis de l'avenir. La révolution dans le domaine de l'information ne cesse de s'étendre; les circuits intégrés envahissent inexorablement notre vie et notre travail. Les logiciels hautement perfectionnés ne peuvent toutefois tenir compte des facteurs humains. Voici à ce sujet une citation de Lieberson : «Les minorités ethniques ou raciales ne constituent tout simplement pas des entités immuables. Elles évoluent au rythme des changements apportés aux méthodes d'identification et de catalogage» (Lieberson, 1984, p. 1) [traduction]. Les données recueillies «comporteront divers éléments d'inconstance et d'instabilité. Ces fluctuations, parmi tant d'autres, ne doivent pas nécessairement être considérées comme des erreurs [souligné dans le texte original] liées à la technique de dénombrement ou au comportement du répondant, bien que des erreurs soient toujours possibles» (ibid., p. 10) [traduction].

Compte tenu du fait que les minorités ethniques ou raciales ne sont pas considérées comme des entités immuables, mais plutôt comme des entités changeantes, selon la façon dont elles sont cataloguées, n'y aurait-il pas lieu que les organismes de statistique dans les divers pays examinent les conséquences pouvant découler de l'adoption de nouvelles méthodes de catalogage (si la possibilité existe), afin de faciliter et d'uniformiser la mesure de l'origine ethnique? Dans certains cas, le catalogage obéit à des pressions politiques. Il semble aussi que les étiquettes en usage soient adoptées sans que les groupes visés ne soient réellement consultés. Ainsi, vers la fin des années 1960, au moment où le terme «nègre» fut remplacé par «Noir», certaines

personnes ont soutenu, sans succès, «qu'un changement d'étiquette ne modifierait en rien la situation des Noirs [...] et que la ségrégation continuerait d'exister» (Bernardo, 1981, p. 156) [traduction]. La revue américaine *Ebony* a alors décidé de mener une enquête auprès des Noirs afin de connaître leur opinion à cet égard. De telles consultations, officielles ou pas, sont plutôt rares au Canada. Les organismes de statistique ont-ils un rôle à jouer dans la consultation des groupes visés? Une telle façon de faire pourrait contribuer à éclairer les choix.

Quatrièmement, des forces inexorables, à l'échelle planétaire, continueront d'influer sur la définition et la mesure de l'origine ethnique, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde. Il serait légitime et logique de se poser la question suivante : puisque l'origine ethnique est un concept créé par la société, se pourrait-il que cette même société élimine ce concept ? Est-il possible, au contraire, que ce concept détruise certaines des sociétés (ou des pays) que nous connaissons aujourd'hui ? Le nationalisme ethnique progresse dans de nombreux pays, du Canada au Sri Lanka. Plusieurs personnes ont été surprises de cette résurgence (ou renaissance) du nationalisme ethnique «qui prend la forme d'une lutte des minorités, autrefois exposées aux forces assimilatrices des sociétés industrielles, pour obtenir la reconnaissance de leur distinction, pour grimper dans l'échelle sociale et économique et pour exercer une plus grande influence politique» (Richmond, 1981, p. 302) [traduction]. En corollaire, il y aurait lieu de se demander si la collecte et la diffusion de données sur l'origine ethnique influent sur le nationalisme ethnique.

Finalement, si la collecte et l'interprétation des données sur l'origine ethnique constituent des tâches complexes, en raison des problèmes liés à la définition, à la terminologie, à la fiabilité, au classement et au manque de renseignements sur les groupes, j'hésite à croire que ces tâches seront moins complexes dans l'avenir grâce aux progrès de l'informatique et des communications. Pour conclure, permettez-moi de citer Goldberg et Mercer : «Que représente l'origine ethnique pour les Canadiens (et il en est sans doute ainsi ailleurs) dont les ancêtres ont quitté l'Écosse ou la Rhénanie-Palatinat au milieu du XIX° siècle ? Est-ce très important, assez peu important, ou sans intérêt pour eux ?» (citation reprise dans Ray, 1988, p. 1) [traduction]. En ce qui a trait à la mesure de l'origine ethnique, la tempête de neige fait toujours rage, la visibilité est mauvaise et la destination demeure incertaine.

Références

- Bernado, Stephanie. 1981. The Ethnic Almanac New York: Dolphin Books.
- Cairns, Alan C. 1989. Federalism and Political Community: Essays in Honour of Donald Smiley, publié sous la direction de David P. Shugarman et Reg Whitaker, Peterborough (Ontario), Broadview Press.
- Kralt, John. 1988. Ethnic Origin in the Census, document non publié, Ottawa, ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.
- Lieberson, Stanley. 1987. «Flux in Ethnic Delineations and Identification: A Long-term Consequence of International Migration», présenté à l'atelier sur les conséquences des mouvements migratoires internationaux, IUSSP, tenu à Canberra du 16 au 19 juillet 1987.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- McKenney, Nampeo et Arthur R. Cresce. 1992. «La mesure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du Bureau of the Census», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa du 1^{er} au 3 avril 1992.
- Ray, Brian. 1988. Ethnicity and Migration in Canada, document non publié, Kingston (Ontario), Queen's University.
- Richmond, Anthony H. 1981. «Ethnic Nationalism and Postindustrialism», communication présentée au Joint International Seminar on after the Referenda; "The Future of Ethnic Nationalism in Britain and Canada", tenu au University College of North Wales en novembre 1981.
- White, Pamela M., Jane Badets et Viviane Renaud. 1992. «Mesure de l'origine ethnique dans les recensements du Canada», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa du 1^{er} au 3 avril 1992.

3.4 Interventions des participants

À la fin de la journée, le coprésident, M. William Butz, a invité les participants à prendre part à un débat portant sur un certain nombre de questions. On a tout d'abord discuté des questions de couverture et de taux de réponse. Les participants à la conférence se sont intéressés à la participation de la population aborigène au recensement de l'Australie et à la couverture des minorités en général. En Australie, on a observé un taux d'omission général de 2 %, quoique chez la population aborigène, ce taux ait été encore plus élevé. En Malaysia, on a enregistré un taux élevé de sous-dénombrement des «simples» Chinois dans les régions urbaines et des populations autochtones dans les régions rurales. La Grande-Bretagne a déclaré un taux de couverture de 99 % en 1981, mais s'attendait à obtenir un taux moins élevé en 1991. Le Canada a déclaré un taux de sous-dénombrement des immigrants et des autochtones. Pour leur part, les États-Unis ont indiqué un sous-dénombrement des minorités.

Les participants ont également soulevé la question des réponses multiples quant à l'ascendance et à l'origine ethnique. Ils voulaient savoir comment la question est traitée dans les questionnaires de recensement et comment elle est interprétée. Les représentants de tous les pays ont fait savoir que leurs questionnaires comportaient des cases ou des espaces pour les réponses écrites et qu'ils utilisaient un système de codage des réponses multiples.

On a également discuté de la façon dont les pays participants traitent la réponse «autre» à la question sur l'origine ethnique. Dans la plupart des pays, on offre la possibilité d'inscrire une réponse en toutes lettres à l'option «autre» et on dispose de nombreux codes qui peuvent être attribués aux réponses. Au Royaume-Uni, on dispose de 28 codes possibles, et au Canada, de plus de 100 codes possibles.

Par ailleurs, on a soulevé la question du chevauchement des questions sur la religion et l'origine ethnique dans les questionnaires de recensement. Ce sujet intéresse les États-Unis car le questionnaire de ce pays ne comporte pas de question sur la religion. Dans le cadre du recensement américain, les réponses d'appartenance religieuse aux questions sur l'origine ethnique et la race (religion juive, par exemple) sont codées sous une catégorie générale.

La possibilité d'omettre ou de mal interpréter la question sur l'origine ethnique en raison de sa place dans le questionnaire est une autre préoccupation des participants. La plupart des bureaux de recensement ont indiqué qu'ils déployaient des efforts considérables pour encourager les groupes ethniques à répondre au questionnaire en général et à la ou aux questions sur l'origine ethnique plus particulièrement. Tenue de séances d'information, établissement de centres d'information, traduction des questionnaires dans la langue des minorités : voilà certains des moyens que les bureaux ont employés pour faire en sorte que les réponses aux questions sur l'origine ethnique soient complètes et exactes.

Les participants ont également discuté de la diffusion des données de recensement à l'intention des groupes ethniques des différents pays. Tous les représentants des bureaux de recensement ont déclaré qu'ils consultaient les divers groupes ethniques avant de planifier leurs publications. Aux États-Unis, outre des publications d'intérêt général, on diffuse des publications spéciales à l'intention des groupes ethniques. On y a également mis sur pied des centres d'information nationaux axés sur des groupes ethniques précis. Le Canada et le Royaume-Uni ont laissé savoir que, bien que leurs produits d'information soient vendus sur la base du recouvrement des coûts, ils encouragent les achats en groupes. Par ailleurs, le Canada a affirmé que tous ses produits étaient diffusés gratuitement dans 500 bibliothèques de dépôt à l'échelle du pays.

À l'issue de la période de discussions, le coprésident, M. William Butz, a résumé les discussions de la journée en passant brièvement en revue les huit thèmes qui ont été abordés. Voici le sommaire de son exposé :

La nature changeante de la perception de soi. La perception de soi liée à l'origine ethnique semble évoluer rapidement. Pendant la conférence, on a pu observer ce phénomène à plusieurs reprises : l'augmentation inouïe du nombre de personnes qui se déclarent «Canadiens» dans le recensement du Canada; les Irlandais au Royaume-Uni; l'augmentation considérable du nombre d'Amérindiens entre les recensements américains de 1970 et de 1980, et de nouveau entre les recensements de 1980 et de 1990. Pour confirmer cette tendance, on a fait mention du cas des personnes qui choisissent une origine ethnique de préférence à une autre au sein de la Communauté des États indépendants (CÉI).

Les liens entre la race, l'origine ethnique, la couleur et la langue dans la formulation des questions et la perception que les populations ont de ces quatre composantes. Pendant une bonne partie de son histoire, le Canada a considéré la race comme un mot de quatre lettres dont il ne fallait pas parler. Puis, il y a le cas de la Malaysia. Lorsque je vivais en Malaysia, il me semblait qu'il était très facile d'identifier les Malais, les Chinois et les Indiens; pourtant, dans ce pays, on les identifie non par leurs traits physiques, mais par leur perception de la religion, la langue utilisée et les diverses tendances culturelles. Il semble que l'interaction qui existe entre la race, l'origine ethnique, la couleur et la langue varie non seulement d'un pays à l'autre et d'une culture à l'autre, mais également dans le temps.

À la lumière de ces facteurs, la difficulté accrue de mesurer et de caractériser l'origine ethnique. Les exposés entendus aujourd'hui l'ont prouvé : à l'exception des régions où l'origine ethnique prédomine de plus en plus (comme au sein de la CÉI, l'ancienne U.R.S.S.), la question de l'origine ethnique est de plus en plus brouillée et difficile à définir. Cette situation est entre autres attribuable à l'évolution rapide de la perception de soi. Par ailleurs, nombre de personnes semblent de pas avoir d'origine ethnique ou

d'origine ethnique prédominante. Le professeur Farley a abordé la question de l'assimilation. La raison pour laquelle on s'interroge tant sur la façon de formuler la question, sur les catégories de réponses ou sur l'ordre dans lequel apparaissent les réponses est qu'il est possible que, tout simplement, de nombreuses personnes ne reconnaissent pas qu'ils ont une origine ethnique.

Le conflit qui existe entre la continuité historique et la réalité actuelle. L'exemple le plus marquant de bris de la continuité a été relevé au Canada en 1981. S'il est vrai que l'évolution de la perception de soi liée à l'origine ethnique est de plus en plus rapide, on pourrait s'attendre à ce que le problème s'amplifie et s'aggrave. Les organismes statistiques officiels devront faire face à des difficultés plus fréquentes aujourd'hui que dans le passé. D'une part, ils doivent produire des données pouvant être facilement comparables aux données qui étaient produites il y a cinq ou dix ans; d'autre part, les données produites doivent être pertinentes et actuelles. Il est difficile d'atteindre simultanément ces deux objectifs, et encore plus difficile d'en arriver à un compromis.

La nature délicate des réponses aux questions, les catégories de réponses et l'ordre de ces catégories. La preuve la plus irréfutable nous vient des États-Unis, plus particulièrement en ce qui concerne les comparaisons entre les données des recensements de 1980 et de 1990. La nature délicate des réponses est moins évidente au Canada. Dans le cas des États-Unis, toutefois, on voit ce qu'il est advenu des groupes anglais, allemands, irlandais et d'autres groupes en raison de l'emplacement de la catégorie de réponse dans le questionnaire, de l'exemple, de la présence ou de l'absence d'un exemple.

Incidence des modifications de dernière minute aux questions, sans essai préalable. Cela semble résulter de l'importance accrue que revêtent l'origine ethnique et la race aux niveaux public et politique, et de la participation accrue de groupes et de spécialistes intéressés. Dans certains pays, les modifications de dernière minute ont été proposées par le Parlement ou le Congrès. Dans d'autres pays, elles sont venues de groupes qui, au dernier moment, ont réussi à obtenir une modification au questionnaire. Les organismes statistiques devraient peut-être s'efforcer de trouver de meilleurs moyens de prévoir ou de mettre à l'essai des modifications qui peuvent survenir vers la fin du processus d'élaboration. Je ne sais pas comment on doit s'y prendre, mais la tendance des deux dernières décennies est certainement révélatrice. L'idéal serait de trouver un moyen d'obtenir les commentaires des personnes compétentes plus tôt dans le processus afin d'avoir le temps de mettre à l'essai, de façon adéquate, des solutions de rechange appropriées.

Avant-dernier point : l'importance inouïe qu'on pourrait accorder aux données, même au-delà de celle que revêt la répartition équitable des pouvoirs politiques et des deniers

publics. Nous savons que ces données ont beaucoup d'importance à cet égard dans nombre de pays. Prenons le cas, extrême bien sûr, du recensement de l'U.R.S.S. en 1936. Les autorités n'approuvaient pas plus les résultats que les personnes qui les avaient produits. Par la suite, on n'a plus entendu parler ni des uns ni des autres. Il y a également le cas moins extrême du recensement de 1920 tenu aux États-Unis. On n'approuvait pas les résultats, aussi s'est-on abstenu de s'en servir pendant 10 ans pour remanier le Congrès. Il se peut que de nos jours, au Canada, les résultats concernant la race et l'origine ethnique deviennent si importants qu'ils transcendent la répartition normale des pouvoirs et des deniers publics.

Enfin, examinons la couverture distincte des minorités ethniques et raciales en fonction du genre de questions posées. Deux solutions ont été proposées aujourd'hui à cet égard. L'une vient du professeur Farley qui a proposé de formuler une seule question qui, en fait, en regrouperait plusieurs. Comme lui, on se demande alors quels sont les effets de cette nouvelle question sur les données. Fait-elle l'affaire ou, en essayant de servir plusieurs maîtres, ne sert-elle à rien? On devrait peut-être mettre cette solution à l'essai. Pour sa part, le professeur Lieberson a proposé une autre possibilité, qui consiste en l'élaboration de questionnaires multiples comportant des questions qui se recoupent.

	•		

4.1 Introduction

La deuxième journée de la conférence a débuté par une séance sur les significations et les dimensions de l'ethnicité. Des exposés ont été présentés par trois spécialistes bien connus, les professeurs Ronald Cohen, Calvin Goldscheider et Wsevolod Isajiw, qui ont contribué d'une manière significative à l'étude de l'ethnicité. Leurs communications figurent à la partie 2 des présents actes de la conférence.

Dans leurs interventions, les trois chercheurs ont abordé l'étude de l'ethnicité à partir de perspectives différentes. M. Cohen, anthropologue, a surtout traité du phénomène de l'ethnicité dans les débuts de l'État et de l'effet exercé par ce concept sur les jugements moraux. Les études de M. Goldscheider ont quant à elles porté sur les différences raciales et ethniques présentes dans le cadre de vie collectif de sociétés pluralistes telles que les États-Unis et le Canada. M. Isajiw a traité des dimensions essentielles du phénomène de l'ethnicité et a indiqué les directions que pouvaient prendre ses possibles variations.

Les trois exposés ont été donnés sans interventions ou questions de l'assistance. Ils ont été suivis par les commentaires du président de la séance, puis par une discussion libre avec l'auditoire.

4.2 Résumé des communications

Ronald Cohen

Ma communication fait état de travaux antérieurs, effectués durant la dernière décennie, portant autant sur l'ethnicité que sur l'État. De plus, des travaux plus récents touchant les droits de la personne, les relations entre l'État et la société, et la démocratisation en Afrique ont éclairé ma façon de voir le sujet ainsi que l'optique dans laquelle se situe ma communication. Hier, nous avons appris que le nombre déclaré de Cajuns de la Louisiane avait augmenté de 1900 % en une décennie. De toute évidence, les questions d'identité qui expliquent une telle croissance phénoménale dans les chiffres du recensement sont au coeur des problèmes qui sous-tendent la présente conférence.

Depuis déjà un certain temps, les anthropologues éprouvent de la difficulté à s'ajuster à la disparition du concept de «tribu». En Afrique, les intellectuels et les leaders autochtones ont en abomination le concept de tribu, une notion occidentale suggérant un comportement primitif et barbare, des préjugés ethniques et l'existence d'hostilités entre les groupes. En anthropologie,

où l'on a d'abord fait usage de ce terme, on essaie maintenant avec ténacité de le remplacer par la notion plus universelle d'«ethnicité». Dans des travaux antérieurs, je me suis rallié à ce révisionnisme conceptuel, espérant redéfinir l'ethnicité en vue de son utilisation plus large dans les études interculturelles.

Il y a un grand nombre d'années, Max Weber a affirmé que l'ethnicité reposait sur un sentiment d'appartenance commune à un groupe et sur le fait de posséder une ascendance commune. Les anthropologues ont tendance, d'abord et avant tout, à considérer les phénomènes humains en fonction des résultats au plan de la sélection, c'est-à-dire comme des combinaisons de processus biologiques et culturels tendant à assurer l'adaptation évolutive. Ainsi, l'ethnicité se rapporte d'abord et avant tout à un certain degré d'isolement du point de vue de la reproduction. Au plan empirique, cela signifie que la probabilité des mariages interethniques est alors inférieure à ceux qui se produiraient au hasard, ce qui indique une certaine forme de frontière entre les groupes ethniques. Les identités qui en résultent sont tant subjectives et autodéfinies qu'objectives, c'est-à-dire que le groupe ethnique et ses caractéristiques sont alors définis par des personnes étrangères au groupe, qui considèrent ce groupe comme une unité isolable des points de vue culturel et social.

Durant les années 1960, un groupe de chercheurs dirigés par Morton Fried et Joan Vincent de la Columbia University a ajouté une dimension politique au vieux concept wébérien. Fried a affirmé que l'élément clé servant à définir l'ethnicité réside dans la dichotomie «nous-eux», caractérisée fréquemment par des conflits portant sur des ressources peu abondantes. J'ai reformulé cette idée en suggérant que l'ethnicité était le résultat d'une série de dichotomies «nous-eux» s'emboîtant les unes dans les autres comme des poupées russes selon une échelle variable d'inclusions, et qui sont définies par des séries précises et limitées de marques, déterminées historiquement en tant que critères principaux d'appartenance à des groupes ou des sous-groupes ethniques.

L'emboîtement est semblable à une échelle de distance sociale dans laquelle plus le nombre de marques diacritiques est élevé, plus on s'approche de près d'une personne particulière ou de son groupe de parenté. L'emboîtement diffère d'une échelle de distance sociale parce que l'ethnicité représente un regroupement déterminé historiquement de séries de marques diacritiques bien définies se trouvant à des distances variables de la personne visée. Chacun de ces regroupements sert, si le contexte le permet, de frontière possible pour un groupe ethnique ou de regroupement identifiable d'un point de vue ethnique. L'emboîtement est toutefois semblable à l'échelle de distance sociale en ce que le nombre de marques diacritiques diminue à mesure que grossit l'échelle d'inclusion.

Cela signifie que certaines marques diacritiques comprennent des masses importantes de gens, tandis que d'autres ne désignent que des groupements bien plus restreints. Étant donné que nous

portons tous un grand nombre de ces marques, il est clair que l'ethnicité n'est pas seulement ou même principalement une entité, mais bien plutôt un processus déclenché par la capacité des marques de créer des dichotomies significatives «nous-eux» dans des conditions particulières de temps, de lieu et de situation. Les marques spécifiques sont bien connues. L'apparence physique, le nom, la langue, l'histoire, la religion, la citoyenneté, le clan d'appartenance et les statuts professionnels hérités constituent quelques-unes des marques qui sont très souvent choisies comme indicateurs.

On considère le plus souvent les déclencheurs situationnels comme étant sujets au changement. Ainsi, un individu peut être un Italien à Houston, un Texan lorsqu'il visite New York, un Américain à Paris, et «l'un des nôtres» lorsqu'il retourne en Italie, au pays de ses ancêtres. Il existe toutefois des aspects plus subtils de la dichotomie «nous-eux». Durant les années 1960, un grand nombre d'Américains se désignaient comme des «Noirs», terme auparavant considéré comme péjoratif. Il permettait toutefois alors d'«ethniciser» la dichotomie «Noirs-Blancs», rendant non pertinentes les distinctions ethniques parmi les Blancs et donnant la première place aux distinctions raciales comme marques diacritiques de la division «nous-eux». Plus récemment, on a adopté le terme «afro-américain», ce qui reflète une dichotomie «nous-eux» moins basée sur la race et plus basée sur l'ascendance, l'accent étant désormais mis sur l'appartenance de la personne à un groupe ethnique déterminé (Écossais, Irlandais, Polonais, Juif, etc.). Cette situation semble correspondre de plus près à notre époque.

Eu égard à la situation qui prévaut dans de nombreuses parties du monde relativement au nationalisme ethnique, il est important de se demander si l'ethnicité est reliée aux origines et au développement de l'État centralisé en tant que forme nouvelle d'organisation collective dans l'évolution sociale de l'humanité, et dans quelle mesure l'ethnicité pourrait y être reliée. Les travaux portant sur les origines et l'apparition des États centralisés dans diverses parties du monde indiquent très clairement que l'État résulte et a toujours résulté d'une adaptation comportant la capacité de soumettre des éléments multiethniques à une seule autorité souveraine. L'État a ainsi pu permettre une telle augmentation de puissance que les sociétés environnantes ou bien l'ont imité, ou bien ont été absorbées elles-mêmes par les États qui se formaient dans leurs propres régions.

Cela ne veut pas dire qu'il n'existait pas des systèmes étatiques comportant une seule ethnie. Quelques systèmes de ce type sont apparus, spécialement sur des îles isolées telles qu'Hawaï ou les Fidji, et un nombre encore plus restreint d'États ont élaboré des institutions visant à l'assimilation rapide des ethnies. Ainsi, les Incas divisaient les entités ethniques qu'ils conquéraient, et ils les répartissaient un peu partout dans le royaume afin d'assurer leur absorption rapide dans la culture et la société inca. Mais ces cas constituent des exceptions. La majorité des États primitifs ont suivi l'exemple d'Hammourabi, c'est-à-dire qu'ils ont élaboré une série de règles «universelles», possiblement une religion d'État, des devoirs à l'égard de l'État, spécialement le service militaire, et le versement de fonds dans les caisses de l'État au

moyen de taxes et de tributs. Si elles s'acquittaient de ces quelques obligations à l'égard de l'État primitif, les sous-populations au sein de celui-ci pouvaient alors perpétuer leur propre culture ancestrale, s'assimilant lentement au fil des générations et faisant passer certains traits de leur culture d'origine dans une culture naissante fondée sur l'État, si ce dernier demeurait assez stable pour permettre une telle synthèse. La situation n'est pas tellement différente aujourd'hui, même si le nombre des États contemporains ne représente qu'une fraction infime de celui qui existait naguère. Ainsi, Myron Weiner du MIT a mesuré, durant les années 1980, la multiethnicité dans un échantillon mondial constitué de 132 États. Il a découvert que seulement 9 % des États constituant l'échantillon pouvaient être décrits comme formés d'une seule ethnie.

C'est l'«universalisme» de la culture étatique qui représente l'une de ses plus importantes contributions à l'évolution humaine. Par rapport aux entités ethniques particulières existant en son sein, l'État est devenu une source de production de règles, de règlements, de lois, d'obligations et même de croyances religieuses panethniques, et, en bout de ligne, de connaissances scientifiques. Les entités elles-mêmes ont, ne l'oublions pas, un caractère changeant et, tout à la fois, identifiable et immuable. À ce titre, elles peuvent se fusionner et renaître plus tard dans l'histoire sous une nouvelle désignation. Les institutions étatiques, toutefois, jouent un rôle suprêmement important : elles servent de base à l'universalité des lois, des règles, des connaissances revendiquées et des croyances, spécialement de nature religieuse. Cette universalité, reliée à l'État, le dépasse en fin de compte; elle conduit à revendiquer une appartenance commune à l'échelle du monde, et un même Dieu pour tous les humains. En Europe, la manifestation intellectuelle ultime de ce processus — après la revendication exprimée par le christianisme d'être une religion «catholique», c'est-à-dire universelle — apparaît au Siècle des lumières. En fait, une idéologie est apparue dans laquelle des principes universels d'action, de moralité, de droit, de politique et de comportement individuel se rapportaient tous à une forme universelle commune de compréhension. Sans la présence de l'État, il est impossible d'élaborer en fonction de toute l'espèce humaine des formes universelles de croyances, de moralité, de droit, etc. Avec l'apparition de l'État, l'élaboration de telles formes devient inévitable. L'État, en conséquence, représente la source d'un ordre multiethnique, d'un pouvoir et d'une autorité universels fondés sur des concepts religieux et une théologie assurant la légitimité d'un ordre panethnique reposant sur une autorité supraethnique.

L'une des ironies que renferme l'histoire est que l'Europe, source de l'une des branches principales de l'universalisme issu de l'État, a également engendré son opposé, soit les particularismes ethniques. Les éléments de ce phénomène ont toujours été présents dans les États multiethniques. En Europe, toutefois, ces éléments ont acquis une force impressionnante à la suite de la révolution industrielle et de la croissance des États-nations modernes sous la bannière intellectuelle du darwinisme culturel. Des écrivains de l'Europe centrale, spécialement des régions germanophones très fragmentées, ont commencé dès la fin du XVIII^e siècle à soutenir que l'éthnicité devait s'exprimer sous la forme politique de l'État ethnique ou de

l'État-nation. Une telle expression constituait, affirmait-on, la seule manière de protéger et de favoriser la capacité d'une culture particulière de résister à son métissage dans un État «cosmopolite». Chaque culture profondément enracinée dans un territoire représente une facette particulière de la capacité d'adaptation de l'humanité. L'État favorise et protège cette culture, et aide chaque culture étatique à survivre et à dominer les autres cultures dans une jungle interétatique telle qu'aurait pu l'imaginer Hobbes, afin qu'au bout de ce processus l'humanité adopte la culture issue des traditions les plus flexibles et les plus progressistes du peuple «supérieur» de la planète. Le colonialisme a trouvé l'une de ses justifications dans la compétition à l'oeuvre parmi les groupes ethniques européens en vue d'imposer la diffusion de leurs cultures respectives aux peuples «inférieurs» du Tiers-Monde.

Malheureusement, il s'agissait alors et il s'agit toujours d'une des idées les plus funestes jamais élaborées en Europe. L'évolution humaine, qui tend à la domination toujours croissante de l'État en tant que formation politique, a permis de dégager l'utilité d'une société multiethnique. Les sociétés européennes ont rejeté cette tendance en faveur du mythe de l'État ethnique. Cette erreur continue toujours à influencer la vie publique dans beaucoup de parties du monde, où la politique de l'État est dominée par les notions de purification ethnique ou de survie linguistique assurées au moyen d'une protection juridique et de la limitation des droits multiculturels.

Ma communication se termine par l'évocation et la brève description de tendances plus récentes visant à unifier ces idéologies incompatibles. D'une part, le pouvoir et l'autorité propres de l'État centralisé et souverain sont en déclin. Le XX^e siècle a assisté à la multiplication des accords internationaux, spécialement dans le domaine des droits de la personne, en vertu desquels les États souverains signataires ont renoncé à une certaine partie de leurs pouvoirs. De 1930 à 1980, plus de 30 déclarations des droits de la personne ou des aspects particuliers de ces derniers ont été signées par des groupes d'États. D'autres facteurs, notamment la maladie et les réfugiés, ainsi que le contrôle des armements, les accords commerciaux et les organismes régionaux, relient les États et affaiblissent la souveraineté étatique. Au plan interne, des processus semblables tendent à enlever des pouvoirs aux gouvernements centraux et à répartir tant les responsabilités que les intérêts et les préoccupations touchant la vie publique dans des unités gouvernementales plus restreintes à l'échelon local. L'État est donc affaibli tant par ce qui le dépasse que par ce qu'il englobe.

En même temps, la société moderne s'avère toujours plus complexe et aliénante. La source de ce phénomène réside, d'après moi, dans la pression visant à séparer la personne et son rôle social. De plus en plus, on nous demande de satisfaire — au travail, dans les loisirs ou à la maison — à des exigences qui résultent d'attentes préconçues et souvent incompatibles touchant le rôle social. La personne entière, en tant qu'acteur engagé et conscient assumant des rôles et des traditions, semble se désagréger artificiellement tant dans le monde réel que dans les théories des sciences sociales visant à expliquer l'expérience humaine. Dans un tel contexte, l'ethnicité connaît un regain car elle permet d'unifier la personne grâce à une expérience, au sein d'un

groupe enraciné dans l'histoire, qui s'avère plus englobante et satisfaisante que la gamme aliénante des attentes dont la personne est l'objet, et des activités sociales qui sont exigées de celle-ci. Ainsi, l'ethnicité sert de rempart contre l'aliénation. Aussi longtemps que l'ethnicité répond à une nécessité naturelle, nous pouvons nous en servir en vue d'élaborer une synthèse partir des vieux conflits entre l'universalisme et le particularisme, entre d'une part les règles iverselles de la société civile et les droits de la personne, et d'autre part la complexité et la richesse des adaptations fondées sur l'ethnie.

Calvin Goldscheider

On observe souvent, et on le constate invariablement en recherche, d'importantes différences entre les groupes ethniques et raciaux dans les modèles de vie sociale. Même un examen superficiel des recherches récentes permet de constater l'importance des facteurs race et ethnie dans des domaines aussi variés que le mariage, la fécondité, la migration, le vieillissement, la mort, la maladie mentale, la sphère politique, la contraception et le logement. Les liens entre ces domaines ne sont pas nécessairement significatifs. La question, selon moi, n'est pas de se demander s'il existe des différences entre les groupes ethniques et raciaux, mais plutôt dans quels contextes ces différences s'accentuent ou s'atténuent. Depuis le début de la conférence, plusieurs aspects de cette question complexe ont déjà été signalés. Nous savons que les différences entre les groupes ethniques et raciaux varient dans le temps, tout comme la spécificité des groupes se modifie et que les différences entre eux, dans certains domaines, s'atténuent ou s'accentuent. Nous savons également que l'importance de cette différenciation est fonction d'autres caractéristiques comme le niveau d'instruction ou le lieu de résidence, qu'elle fluctue aussi dans le temps et qu'elle peut être plus marquée dans certains groupes. Par conséquent, la convergence des groupes ethniques pour certains aspects de la vie sociale ne veut pas nécessairement dire qu'il y a atténuation des différences dans tous les domaines.

Nous avons déjà discuté du large éventail des groupes compris dans les grandes catégories ethniques et raciales par opposition à l'origine de l'immigrant. Plus la mixité raciale des ascendants se multiple, plus il devient difficile de définir et de délimiter avec précision les origines raciales et ethniques. Qui fait partie du groupe et qui n'en fait pas partie, cela varie aussi dans le temps selon, en partie, la façon dont sont définies l'appartenance et l'identification au groupe. Les limites entre les groupes ethniques et raciaux et les définitions variables de ces limites d'une étude à une autre rendent encore plus difficile la comparaison d'un même groupe, dans le temps et entre les communautés. Ce que supposent notamment ces difficultés et d'autres difficultés connexes, c'est qu'il est très peu probable qu'une seule grande théorie puisse expliquer de manière systématique les liens complexes et changeants qui existent entre les groupes ethniques et raciaux, d'une part, et la vie sociale, d'autre part. Je crois cependant que nous avons examiné assez de données et élaboré suffisamment de cadres théoriques pour proposer certaines lignes directrices et répondre à la question analytique centrale suivante : quels

sont les contextes qui renforcent la spécificité ethnique et raciale et quels sont ceux qui sont les plus susceptibles d'atténuer ou de réduire les différences raciales et ethniques? J'aborderai très brièvement certains de ces contextes et je proposerai également certaines questions concernant la méthode que je vais tenter de transformer en questions touchant à la mesure de l'ethnie et de la race.

Quelles sont les lignes directrices théoriques? Je les énumérerai sans les élaborer. Premièrement, il existe des contextes sociaux, historiques et économiques dont il faut tenir compte et qui englobent des idéologies et des pratiques ethniques de même que des changements dans la nature des possibilités socio-économiques. Voilà donc un premier contexte. Deuxièmement, il y a le rôle de l'État, et sur ce point je ne suis pas d'accord avec M. Cohen. Je pense que le rôle de l'État est en réalité devenu beaucoup plus important dans l'élaboration de politiques en matière de droits et dans le renforcement de certaines formes d'expression ethnique. J'illustrerai ce propos un peu plus loin. Le rôle de l'État et ses grands programmes sociaux sont donc de première importance. Troisièmement, il existe des formes de discrimination qui soulèvent non seulement des questions d'atteinte aux droits de la personne, mais également des questions d'accès aux occasions sociales. Ces formes de discrimination évoluent et cette évolution aussi est un élément important à considérer. Quatrièmement, il est manifeste qu'il y a chevauchement, pour certains groupes, de facteurs ethniques, raciaux et socio-économiques. Ce chevauchement suppose souvent un désavantage et des inégalités, mais marque presque toujours une interaction plus intense dans la communauté ethnique et raciale qu'à l'extérieur du groupe. Cinquièmement, il est important d'examiner le contexte démographique dans lequel les groupes évoluent. Nous avons tendance à adopter une approche plutôt statique et la question, me semble-t-il, est celle qui a trait au renouvellement des groupes d'une génération à l'autre et aux profils de ceux-ci, à la taille et à la structure de leur population et à la succession des cohortes. Il s'agit là de caractéristiques reliées au marché matrimonial, à la fécondité, à la scolarisation et à la socialisation de la génération suivante. Si l'on s'intéresse non seulement à la différenciation à un moment donné, mais aussi à la continuité des groupes d'une génération à l'autre, il importe alors d'examiner ces aspects démographiques plus généraux, y compris la migration. Enfin, il y a la question des institutions, un rappel un peu théorique sur lequel je reviendrai plus loin. Les institutions ethniques et raciales sont indispensables au maintien de la continuité. Lorsqu'il n'existe pas de discrimination ou de marqueurs qui distinguent les groupes en raison de la convergence ethnique, de caractéristiques sociales semblables et d'un égal accès aux occasions sociales, les institutions ethniques deviennent l'une des principales contraintes à l'assimilation totale des groupes ethniques.

Ces lignes directrices, si l'on veut, ou ces questions sur lesquelles il convient de mettre l'accent entraînent, sur le plan de la méthode, une série de répercussions que je voudrais vous rappeler. Ces répercussions nous font dépasser le thème de l'individu comme unité d'observation et d'analyse à un moment donné dans le temps pour intégrer des unités plus grandes dans une évolution temporelle et un cadre dynamique.

La première préoccupation que j'aimerais souligner concernant la méthode à employer est l'importance du rapport entre le cours de la vie et la famille, les liens de parenté et l'origine ethnique. Souvent, le lien que je fais entre le cours de la vie et l'origine ethnique semble un peu étrange parce que nous considérons en général que les catégories ethniques sont héréditaires, ou primordiales, fixées à la naissance et constantes tout au long de la vie. Je crois que cette vision est déformante. La classification des personnes en catégories ethniques et raciales est une construction sociale qui varie selon la personne qui établit la catégorie, celle qui est classée dans une catégorie et le moment où l'on utilise ces catégories. Ainsi, par exemple, de jeunes adultes qui vivent seuls peuvent être moins portés à s'identifier à une ethnie que des familles avec de jeunes enfants qui pourront être plus directement reliées à la communauté ethnique par les réseaux familiaux, les emplois, les écoles, les amis et le voisinage. L'identification ethnique peut donc acquérir de l'importance lorsque des familles sont formées ou que des transitions qui lient entre elles les générations, telles que le mariage, le décès ou la naissance, se produisent. Il est évident que les limites qui séparent les groupes sont plutôt souples et qu'en outre les gens passent d'un groupe à un autre à certains moments du cycle de vie. Des identités sociales multiples ont commencé à apparaître dans les sociétés pluralistes modernes. L'importance de l'identité, quelle qu'elle soit, varie selon le contexte; sous ce rapport, les transitions qui se produisent au cours du cycle de vie sont particulièrement importantes parce qu'elles font le lien avec les réseaux familiaux. La perspective du cours de la vie nous rappelle que les classifications ethniques et raciales sont variables, et non constantes; elle fait également ressortir les liens entre les générations.

Les transitions qu'on connaît au cours de la vie se produisent, comme les démographes sont enclins à le souligner, à l'intérieur d'une cohorte. Par exemple, les variations ethniques et raciales peuvent être perçues en fonction de la composition des générations : ainsi, quelles cohortes comprennent des parents et des familles qui peuvent aider en cas de besoin de soins de santé? Ce contexte fait ressortir la fécondité et l'histoire familiale du groupe. Les différences peuvent également être considérées en fonction de l'histoire de la migration (qui vit où et à proximité de qui, ce qui dénote les degrés d'accès à la famille entre les générations), du modèle de la structure familiale et du travail. Parmi les autres facteurs, mentionnons notamment le nombre important de divorces et de remariages. Tous les changements qui se produisent à l'intérieur d'une cohorte ont modifié la façon dont le cours de la vie peut être relié aux changements plus généraux dans la société. La perspective longitudinale revêt donc, selon moi, une importance toute particulière dans l'étude de la différenciation ethnique et raciale au cours de la vie.

Il faut également, dans cette réflexion sur l'origine ethnique, examiner l'intensité de l'appartenance raciale et ethnique. Trop souvent, nous avons axé nos recherches sur la seule mesure de la classification et de la catégorisation des individus sans nous préoccuper suffisamment de l'importance du lien entre l'individu et le groupe. Parfois, les catégories ethniques et raciales ne traduisent pas la variété de l'adhésion au groupe, précisément parce

qu'elles se fondent sur cette classification statique. Elles ne tiennent aucun compte de l'intensité des engagements ethniques et de la variété des liens qui existent dans les communautés. Nous savons que le nombre de générations pour certains groupes ou que l'utilisation d'une langue étrangère pour d'autres sont un signe évident d'une intensité ethnique plus grande, mais il y a également la composition ethnique des quartiers, la participation à des activités économiques et la concentration ethnique dans les écoles, les logements et les services.

L'intensité ethnique est probablement plus forte lorsque les origines ethniques du couple sont identiques, lorsque les membres d'une famille ethnique vivent près les uns des autres, fréquentent les mêmes écoles, occupent des emplois analogues, s'adonnent à des loisirs semblables, se marient avec un membre de leur propre groupe ethnique et participent aux mêmes institutions politiques et sociales. L'examen de l'intensité des liens confirme que les classifications ethniques et raciales devraient être considérées non seulement comme des limites variables dans le temps, mais également comme des engagements variables envers la communauté tout au cours de la vie. Je crois qu'on devrait étudier ces liens et ces réseaux directement en fonction des institutions communautaires plus générales.

L'État, en tant qu'institution sociopolitique, joue un rôle important et de plus en plus grand dans la structuration de la nature du pluralisme et dans l'élaboration des politiques qui souvent atténuent ou intensifient la différenciation des groupes ethniques. Les droits rattachés aux grands programmes sociaux encouragent et renforcent la mobilisation politique des groupes et deviennent souvent la base de nouvelles formes d'expression des intérêts raciaux et ethniques. Ces programmes sont souvent appliqués à l'échelle de la communauté et devraient plutôt être reliés aux caractéristiques ethniques et raciales de l'individu, de la famille et du ménage. Nous pouvons donc établir des liens entre les transitions au cours de la vie, l'intensité de l'appartenance, les institutions et l'individu. Il existe en effet un niveau intermédiaire qui permet de relier l'individu au contexte plus général, et c'est le rôle des familles et des ménages. Ces questions visent principalement les unités d'observation et les rapports entre les niveaux généraux de l'analyse : il nous faut relier l'information sur la communauté aux observations sur les individus. Les liens ainsi établis aident à nous concentrer sur l'intensité des rapports ethniques et non seulement sur la classification des groupes ethniques.

J'aimerais maintenant signaler brièvement quelques types d'interprétations des différences et aborder, par la suite, certaines questions de mesure. Il existe trois types d'interprétations des différences ethniques. Le premier insiste sur les différences culturelles et centre notre attention sur les valeurs et la culture des groupes. Dans cette perspective, les différences ethniques s'atténuent par l'acculturation : les gens acquièrent une culture semblable à celle des groupes dominants ou à celle d'autres groupes dans la société par divers processus, notamment l'affaiblissement des valeurs culturelles ethniques et l'utilisation moindre d'une langue étrangère. Un deuxième type d'explications axe la spécificité des groupes ethniques sur la composition sociale de ces groupes. Depuis fort longtemps, il se fait aux États-Unis des recherches de

grande qualité sur ce sujet et bon nombre d'auteurs éminents sont parmi nous dans l'auditoire. On prétend que les différences ethniques et raciales qui existaient au début du siècle, c'est-à-dire les questions raciales concernant la minorité noire, les groupes hispaniques et asiatiques ou même des groupes d'immigrants de race blanche, découlent en réalité des inégalités et des conditions socio-économiques désavantageuses du groupe dans son ensemble. Ces deux arguments réunis forment la perspective culturelle, ou perspective de la classe sociale.

Une autre perspective met en évidence les réseaux structurels et le pouvoir de la communauté et de ses institutions de renforcer la spécificité et l'identité ethniques et raciales. Les réseaux des communautés ethniques et raciales peuvent être étendus; ils sont reliés à des lieux de résidence et à des familles ainsi qu'à des activités et à des concentrations économiques. Nous disons que la cohésion des groupes repose sur ces institutions et ces réseaux. L'intensité des réseaux sociaux et ethniques facilite l'intensité des liens de la communauté. Plus les réseaux sociaux sont étendus et plus les institutions sont solidement implantées, plus la cohésion est grande. Dans cette perspective, l'ampleur des liens de l'ethnie avec le marché du travail au cours de la vie est primordiale et les réseaux économiques qui évoluent deviennent importants. Dans ce contexte, la spécificité ethnique et raciale ne se limite pas à des groupes d'immigrants où il n'y a pas d'acculturation ou aux groupes raciaux victimes de discrimination et défavorisés sur le plan économique. Bien que ces groupes soient vraisemblablement distincts, la différenciation ethnique et raciale ne se limite sûrement pas à eux.

Permettez-moi de consacrer le temps qu'il me reste à un bref examen des répercussions de ces interprétations sur l'analyse et la mesure. Il nous faut déterminer dans notre système de mesure des aspects des mesures de l'ethnie et de la race fondées sur la communauté et le ménage. L'origine ethnique qui ressort dans le recensement est une nouvelle forme d'ethnicité que j'appelle l'«origine ethnique de questionnaire». Il s'agit d'une origine ethnique qui ressort des questionnaires que nous avons conçus et qui ne correspond pas vraiment à ce que nous voulons examiner. Je pense qu'on peut faire beaucoup mieux. Même s'il y a toujours place à l'amélioration dans la formulation des questions que nous posons et qu'il existe toujours de bonnes raisons d'ajouter de nouvelles questions, les progrès marquants dans l'étude de la différenciation raciale et ethnique viendront de nouvelles formes d'analyses des données que nous recueillons déjà et non principalement du perfectionnement de nos enquêtes et de nos recensements ou des ajouts à ceux-ci. En ce qui a trait à l'étude de la différenciation ethnique et raciale, je soutiens qu'elle ne relève pas seulement de la pertinence des questions à inclure, mais aussi de la modélisation que nous utilisons pour nous permettre d'élaborer des mesures. J'indiquerai seulement trois de ces questions pour nous aider à comprendre comment nous pourrions utiliser les données dont nous disposons de façon plus innovatrice.

D'abord et avant tout, j'aimerais insister sur la question de la communauté. J'ai expliqué qu'il est important d'examiner le contexte communautaire. Nous devrions pouvoir, en exploitant le caractère hiérarchique des données de recensement et les détails dont nous disposons sur de

petites régions, élaborer des théories relatives aux mesures de l'ethnie et de la race à l'échelle de la communauté et des ménages. Ces mesures pourraient être reliées à chaque individu de sorte qu'on puisse examiner, par exemple, si des personnes d'origine hispanique qui vivent dans des ménages où tous les autres membres partagent la même origine, dans des secteurs à forte densité hispanique, diffèrent des Hispaniques qui vivent dans d'autres contextes. Voilà donc une première étape : relions les types de mesures que nous possédons déjà.

Deuxièmement, il nous faudrait examiner aussi d'autres indicateurs conceptuels. On le fait dans le Tiers-Monde, mais pas beaucoup aux États-Unis. Nous devrions étudier les effets conceptuels sur la communauté, les conditions locales du marché, les politiques locales qui sont susceptibles de structurer et d'influencer, et la présence d'autres groupes minoritaires dans une région. Nous possédons déjà des données de ce genre qui ne proviennent pas toutes nécessairement de la même source.

C'est pourquoi je pense qu'il nous faudrait, en troisième lieu, examiner les questions d'intensité. Nous avons, au niveau conceptuel, les indicateurs économiques, les questions relatives à la communauté, et celles touchant les indicateurs de la politique et de l'intervention de l'État. À cet égard, j'aimerais insister sur le fait que même si les données proviennent de diverses sources, il nous faut, à titre d'analystes, relier ces sources et éviter de les traiter uniquement de façon bureaucratique, en tant que membres du groupe A ou membres du groupe B, sans se parler. Il apparaît évident que les différences ethniques et raciales ne disparaîtront pas au moins avant la prochaine génération. Compte tenu des taux actuels d'immigration, je pense qu'il existera encore des différences dans la génération de mes enfants et peut-être celle de mes petits-enfants, ou alors ils deviendront historiens et étudieront ce qui s'est produit dans le passé. Selon moi, les différences entre les groupes sont suffisamment importantes pour qu'on les étudie comme nous avons étudié d'autres aspects de la vie sociale et elles sont trop importantes pour qu'elles ne demeurent que des questions de catégorisation et de classification.

Wsevolod W. Isajiw

Dans ma communication, j'ai tenté d'exposer une démarche systématique permettant de définir l'ethnicité, c'est-à-dire que j'ai essayé de trouver un encadrement théorique pour l'étude de l'ethnicité. Ma communication se présente essentiellement de la façon suivante. J'ai d'abord examiné les différentes théories de l'ethnicité qu'on peut trouver dans les ouvrages de psychologie et de sociologie publiés ces 20 dernières années. Puis j'ai donné une première définition de l'ethnicité. À partir de cette définition, on peut se rendre compte que l'ethnicité est un concept très étendu ayant une portée implicite sur les phénomènes qui se produisent au niveau collectif aussi bien qu'individuel. J'ai donc subdivisé le concept général d'ethnicité en un concept de groupe ethnique et un concept d'identité ethnique, et j'ai ensuite défini chacun de ces concepts séparément. Dans le concept de groupe ethnique, j'ai étudié différents types de

groupes ethniques. Dans le concept d'identité ethnique, j'ai essayé de repérer différentes formes ou différents types d'identité ethnique. Finalement, et bien entendu ce dernier point n'est pas le moins important, j'ai essayé de traiter la question de l'évolution du phénomène de l'ethnicité et de l'ethnicité dans le contexte du changement.

Je crois qu'il faut garder à l'esprit que l'ethnicité est un phénomène plutôt complexe. Cela touche de façon implicite le travail des théoriciens et celui des chercheurs. Pour les théoriciens, il s'agit de dégager les dimensions fondamentales du phénomène et de révéler l'orientation de ses variations et de ses changements éventuels. De leur côté, si les chercheurs décident de n'approfondir, de façon exhaustive, que l'un ou certains des aspects du phénomène, il leur revient en toute logique d'indiquer de quelle façon ces aspects choisis se rattachent aux autres aspects du phénomène. Dans les ouvrages de sociologie des 20 dernières années, on peut distinguer les quatre grandes approches suivantes : premièrement, l'ethnicité a été conçue comme un phénomène primordial; deuxièmement, elle a été conçue comme un épiphénomène; troisièmement, comme un phénomène situationnel; et, quatrièmement, comme un phénomène purement subjectif.

La première approche, l'ethnicité considérée comme un phénomène primordial, est vraisemblablement la plus ancienne, et on en fait mention dans les ouvrages d'anthropologie. Selon cette approche, l'ethnicité est donnée, attribuée à la naissance. Des auteurs comme Geertz, Isaacs, Stack et plusieurs autres y font référence. D'un autre côté, l'ethnicité considérée comme un épiphénomène, ou comme un phénomène situationnel ou encore subjectif, fait contraste à l'approche de l'ethnicité vue comme un phénomène primordial. Un des ouvrages les plus significatifs de notre époque sur l'ethnicité considérée comme un épiphénomène est celui de Michael Hechter, pour qui l'ethnicité est une conséquence de la division culturelle du travail au sein de la société, c'est-à-dire une conséquence du «colonialisme interne». Les partisans de la démarche situationnelle, quant à eux, avancent que l'ethnicité est plutôt une question de choix rationnel en fonction des différentes circonstances. En d'autres mots, l'ethnicité est un phénomène qui est significatif dans certaines situations, mais qui peut être totalement dénué de sens dans d'autres circonstances. Dans ce sens, les travaux réalisés ces 20 dernières années par Daniel Bell et Michael Banton ont été particulièrement révélateurs.

À mon avis, au cours des 20 dernières années, l'approche de l'ethnicité comme un phénomène subjectif, c'est-à-dire l'ethnicité perçue comme une réalité sociopsychologique, est la plus intéressante. On trouve plusieurs écoles de pensée relatives à cette approche. La première est celle de l'anthropologue Fredrick Barth, qui a lancé l'idée que l'ethnicité est un phénomène subjectif en séparant la notion de culture du concept d'ethnicité et en définissant l'ethnicité à la lumière de la psychologie. Barth a été le premier à traiter des frontières ethniques, une notion que je trouve utile et que j'ai d'ailleurs utilisée dans ma propre définition. La deuxième école de pensée, connue sous le nom d'ethnicité symbolique», est représentée, entre autres, par Herbert Gans. Selon cette école de pensée, l'ethnicité ne correspondrait pas à autre chose qu'à

des valeurs pratiques; il ne s'agirait que d'un état symbolique permettant de différencier des personnes qui seraient autrement entièrement assimilées par la culture dominante. Toujours selon cette école de pensée, c'est ce que l'ethnicité serait devenue aux États-Unis. La dernière école relative à l'approche subjective est la plus récente et peut-être la plus intéressante. Il s'agit de l'approche constructionniste qui a vu le jour en s'inspirant notamment, et dans une certaine mesure, des travaux des Français constructionnistes Michel Foucault et Pierre Bourdieu. Cette école de pensée soutient que l'ethnicité est un phénomène «construit» qui tire ses origines de la vie quotidienne et qui peut évoluer et être modifié au fil des ans.

Comment définir l'ethnicité? En 1974, j'ai rédigé un article dans lequel je me suis efforcé de récapituler les définitions déjà données dans les ouvrages de sociologie. J'ai aussi essayé d'élaborer ma propre définition du concept de groupe ethnique en fonction de certains critères logiques. Mon exposé sur la nature de l'ethnicité sera fondé sur ces précédents travaux, mais je vais modifier et approfondir un certain nombre de points pour tenir compte de l'évolution survenue au cours des 20 dernières années. Le concept d'ethnicité dépend de la signification de plusieurs autres concepts, et en particulier de celui de groupe ethnique et de celui d'identité ethnique. Selon moi, c'est le concept de groupe ethnique qui est véritablement fondamental. En effet, le «groupe ethnique» est un phénomène collectif, alors que l'«identité ethnique» ne concerne l'ethnicité que sur le plan individuel. L'«ethnicité» en général est un concept qui englobe les deux. Il y a plusieurs dimensions, que j'appelle les dimensions fondamentales de l'ethnicité, autant au niveau collectif du groupe ethnique qu'au niveau individuel, et je peux affirmer que si les chercheurs veulent arriver à prendre la pleine mesure de l'ethnicité, ils doivent trouver au moins quelques-uns des indicateurs de toutes ces dimensions. Ainsi, on peut dire que l'ethnicité a aussi bien une dimension objective qu'une dimension subjective. Les aspects objectifs sont ceux qu'on peut observer, comme les institutions, les organisations, incluant celles qui sont fondées sur la parenté et l'ascendance, et le travail et les modèles de comportement des personnes. La dimension subjective concerne les attitudes, les valeurs et les préjugés, qu'il faut replacer, pour les comprendre, dans le contexte du processus de la communication. De plus, et en dépit de certaines démarches contemporaines, pour saisir la nature de l'ethnicité, il faut situer son point de départ dans la notion de culture distincte.

Le mot «culture» est pris ici en partie dans son sens traditionnel qui englobe un mode de vie dans son ensemble. Cependant, un mode de vie pris dans son intégralité ne signifie pas forcément un simple ensemble de coutumes différentes reliées à la vie quotidienne, bien que ces coutumes aussi puissent en faire partie. Il s'agit plutôt d'une notion qui se réfère à l'expérience historique unique d'un groupe. La culture est alors essentiellement un moyen de graver cette expérience dans un ensemble de modèles symboliques. Que les éléments qui composent une culture soient très différents des éléments qui en composent une autre n'a pas d'importance. Une culture distincte est l'expression de l'expérience historique distincte d'un groupe. Insister sur l'importance de situer dans la culture le point de départ pour la compréhension de la nature de l'ethnicité ne prétend pas signifier que les membres d'un groupe ethnique doivent toujours

partager une seule et même culture à l'exclusion d'une autre. Il s'agit plutôt de vouloir dire que les personnes qui se situent d'elles-mêmes dans une ethnicité doivent avoir un lien avec un groupe qui partage encore une culture distincte ou qui a partagé une culture distincte à un certain moment de son passé.

Définissons maintenant le groupe ethnique lui-même. Un groupe ethnique est une collectivité de personnes partageant la même culture, ou descendants de ces personnes, qui ne partagent peut-être plus cette culture mais qui considèrent en être les héritiers. La dimension objective des groupes ethniques implique l'existence d'au moins certaines institutions, ou certains organismes communautaires et le fait d'avoir des ancêtres ou des descendants comme facteurs de transmission culturelle et de formation de l'identité: elle suppose aussi l'existence de modèles de comportements culturels communs présents sous forme de coutumes, de rituels ou de préjugés, qui constituent le fonds de la culture et assurent sa transmission, et qui se manifestent dans les habitudes des individus ou sont consignés dans les archives du groupe. La dimension subjective des groupes ethniques renvoie à ce que Fredrick Barth a appelé «frontières ethniques». Il est très important de noter qu'il s'agit là de frontières sociologiques et que la notion se réfère à l'inclusion au groupe et à l'exclusion du groupe (nous et eux). Barth n'insiste pas particulièrement sur ce point, mais j'y attache moi-même beaucoup d'importance. En effet, je suis persuadé que la méprise qu'on retrouve si souvent dans les écrits à ce sujet provient du fait qu'il existe deux genres de frontières ethniques, celles à l'intérieur du groupe, les frontières ethniques internes, et celles à l'extérieur du groupe, les frontières ethniques externes. Sous bien des rapports, la dynamique des relations interethniques dépend de la façon dont ces deux frontières s'articulent. Les frontières internes permettent de délimiter soi-même dans quelle mesure on fait partie d'un groupe. Elles chevauchent le processus d'auto-identification. Elles sont reliées aux sentiments de loyauté qu'on éprouve envers les membres du même groupe ethnique et aux affinités qui nous unissent à eux. Les frontières externes établissent les critères d'exclusion du groupe, la ligne de démarcation entre ses membres et les personnes qui lui sont étrangères. Dans une société multiethnique, où les membres de groupes ethniques différents sont en relation aussi bien qu'en concurrence, la présence de frontières internes crée inévitablement des frontières externes. Ainsi, on dira des personnes qu'elles appartiennent à tel ou tel groupe ethnique, même lorsqu'elles ne participent à aucune des activités qui constituent les dimensions culturelles de ce groupe, aussi longtemps qu'on pourra établir un lien entre elles et leurs ancêtres. D'un autre côté, la perception que les autres ont d'une personne stimule généralement chez cette dernière la prise de conscience de son individualité propre, et cela conditionne l'apparition de nouvelles formes d'organisation sociale. L'ethnicité est donc une question de doubles frontières, une frontière de l'intérieur, entretenue par le processus d'intégration sociale, et une frontière de l'extérieur, établie par le processus de relations entre les groupes.

Ce sont dans les rapports entre ces deux frontières qu'on peut faire les comparaisons les plus éloquentes entre les différences qui distinguent, par exemple, l'ethnicité au Canada de l'ethnicité aux États-Unis. À mon avis, la différence fondamentale tient aux frontières externes. Il ne

s'agit pas tellement d'une question d'assimilation plus ou moins rapide, du fameux creuset ou «melting-pot», mais beaucoup plus de la façon dont les différents groupes ethniques sont perçus et définis dans les deux sociétés, et en particulier comment ils sont perçus et définis par les organismes des deux sociétés qui détiennent le pouvoir, décident des politiques et exercent une influence. Ainsi, l'existence des frontières ethniques externes va se traduire dans les raisons qui motivent les politiques d'un État ou d'un autre organe décisionnel concernant l'immigration ou la culture, ainsi que dans la justification de ces politiques. Le rôle de l'État est d'une importance primordiale dans la définition de telles frontières.

Les frontières ethniques externes sont également une source de distinctions raciales. En effet, ces distinctions sont à l'origine de la «race» en tant que phénomène de groupe. La race n'est pas une question de frontières internes, mais une question de frontières externes. C'est la façon dont une personne ou un groupe de personnes sont définis de l'extérieur, par d'autres personnes étrangères au groupe. En tant que phénomène social, la race est une réaction à une catégorisation et à une exclusion provoquées de l'extérieur, et quelles que soient les dynamiques internes qu'elle suscite, il s'agit toujours de réactions à des forces externes d'exclusion, et non à des forces internes créatrices d'identité. Par contre, ces forces internes créatrices d'identité favorisent, elles, la formation de l'ethnicité. Les frontières externes ont tendance à stimuler ou à renforcer les frontières internes; mais le phénomène inverse aussi peut se produire. L'histoire du mouvement afro-américain des 100 dernières années montre que des frontières internes véritables n'ont commencé à voir le jour que lorsque le mouvement noir s'est tourné vers l'Afrique pour y trouver les racines de la culture noire américaine et a redécouvert ses propres valeurs et modèles culturels au sein de la société américaine. Ce n'est qu'alors qu'il a commencé à tracer des frontières internes, frontières concernant l'ethnicité beaucoup plus que la race.

Cependant, les frontières externes sont une source non négligeable de mobilisation politique qui suscite à son tour l'unité du groupe. Il ne faut toutefois pas confondre cette unité avec celle qui découle des frontières internes. Ainsi, ce sont les frontières externes plutôt que l'ethnicité qui se trouvent véritablement à la source de l'unité et la solidarité ethniques, comme on peut le constater dans le cas des Afro-Américains et des Antillais qui font généralement cause commune sur le plan politique.

Pour en revenir au sujet de l'identité ethnique, en étudiant les différentes utilisations des recensements et les questions qui y sont posées, j'ai été particulièrement frappé par le recensement du Royaume-Uni, qui insiste fortement sur la race. Il me semble qu'il s'agit là d'une manière visant à imposer les frontières externes établies par le groupe dominant. Bien que ce procédé soit employé au nom d'une lutte contre la discrimination et les préjugés, en réalité il contribue à engendrer des préjugés.

Il est important de prendre en considération les types d'ethnicité, les types de groupes ethniques et les types d'identité ethnique. En effet, il faut éviter de confondre les différents types de groupes ethniques avec l'ethnicité en général. Rétrospectivement, on constate en particulier à quel point, par exemple, l'incapacité de traiter différemment «ethnicité primaire» et «ethnicité secondaire» a été source de méprise. Les groupes ethniques primaires sont les Allemands en Allemagne, les Français en France, les Anglais en Angleterre, etc. Ce sont les groupes ethniques dont la culture s'est développée là où ces groupes vivent encore aujourd'hui. Par contre, les Français du Canada ou les Allemands du Canada constituent des groupes ethniques On retrouve ces groupes secondaires lorsqu'une culture a été transplantée ou secondaires. encore lorsqu'un groupe d'immigrants a conservé son identité propre. Il faut se rappeler que, dans ce sens, il s'agit toujours de groupes ethniques. Toutefois, au fil des ans, il arrive que des ethnicités secondaires se transforment en ethnicités primaires. Par exemple, l'ethnicité américaine a lentement émergé d'un flot d'ethnicités secondaires. L'ethnicité primaire canadienne, par contre, est un peu plus lente à faire surface. Du point de vue historique, les ethnicités primaires prennent forme sur de longues périodes.

Je fais aussi une autre distinction entre groupes ethniques de type communautaire et groupes ethniques de type national. Ici, la différence entre communauté et nationalité se situe au niveau de la prise de conscience de soi. Un groupe ethnique de type national qui, fort d'une solide conscience de lui-même, affirme une revendication territoriale peut devenir une nation ou un État. Un État est donc un groupe ethnique conscient de sa personnalité disposant de la juridiction d'un territoire ou formé d'un certain nombre de groupes ethniques ayant des niveaux de conscience de soi variés qui disposent d'une même juridiction. Enfin, les groupes ethniques secondaires «jeunes» sont formés des immigrants les plus récents, immigrants qui ne sont arrivés dans un pays que depuis une ou deux générations, et les groupes ethniques «vieux» comptent généralement des immigrants qui remontent au moins à la troisième génération.

En conclusion, les différents types d'identité ethnique définie comme un phénomène individuel et subjectif dépendent des variations des composantes internes et externes de l'identité ethnique. On peut établir une distinction entre une identité ethnique ritualiste, une identité ethnique idéologique, une identité ethnique de rébellion, une redécouverte des origines ethniques, etc. Une autre typologie est possible, l'identité simple et l'identité multiple. L'identité multiple peut revêtir différentes formes, dont beaucoup découlent d'une origine ethnique double, comme dans le cas des Italo-Canadiens, des Hispano-Américains, etc.

Enfin, et ce n'est pas la plus mince affaire, il faut aborder la question de l'évolution de l'ethnicité. L'ethnicité est un phénomène qui évolue. Je n'irai toutefois pas jusqu'à affirmer qu'il s'agit d'une évolution continuelle complète. Mais je pense qu'il s'agit bien d'une évolution continuelle, qu'elle est prévisible de nombreuses manières, et que c'est aux sociologues et aux chercheurs que revient la tâche d'étudier précisément comment on peut la prévoir. On devrait appréhender les aspects objectifs et les aspects subjectifs de l'ethnicité sous l'angle de leur

évolution. On devrait garder à l'esprit que les aspects objectifs ne sont souvent que des aspects subjectifs qui se sont révélés au cours du processus sociologique classique d'objectivation. À leur tour, les aspects subjectifs sont des réactions éloquentes à des réalités objectives. Et, entre l'objectif et le subjectif, la ligne de démarcation n'est pas aussi claire qu'on pourrait l'espérer. Ce n'est qu'en observant le fil des générations qu'on peut trouver la dynamique de l'identité ethnique, et c'est pourquoi ce sont les générations qui doivent être prises en considération pour l'étude de l'ethnicité et de son évolution.

Je voudrais terminer en citant un simple lieu commun: pour faire des recherches sur un phénomène, il faut trouver des indicateurs empiriques de ce phénomène. Et, pour faire des recherches consciencieuses, ces indicateurs doivent permettre de sonder le plus d'aspects possible de ce phénomène. Mais cela ne signifie pas que pour étudier en détail un phénomène il faille disposer du plus grand nombre d'indicateurs possible. Au contraire, il vaut généralement mieux n'en utiliser qu'un minimum. Ce qui est impératif, par contre, c'est qu'ils permettent de couvrir chacun des aspects essentiels du phénomène. Si ce n'est pas le cas, si un seul ou même plusieurs de ces indicateurs ne permettent pas de saisir la nature du phénomène, alors, et en toute logique, il faut en trouver d'autres. Certes, il arrive parfois qu'on doive utiliser toute une ribambelle d'indicateurs, mais leur nombre exact ne devrait jamais être déterminé de façon arbitraire, ni sur une base purement théorique ou politique. Au contraire, ces indicateurs ne devraient être sélectionnés qu'à l'issue d'une étude expérimentale minutieuse qui permette d'en considérer un éventail largement déployé, pour en arriver ensuite à réduire leur nombre au minimum après les avoir expérimentés d'une manière empirique.

4.3 Commentaires d'un participant

John de Vries

Les trois communications présentées durant cette séance se complètent parfaitement. La communication de M. Cohen brosse un vaste tableau de l'ethnicité basé sur l'histoire et la géographie : d'un point de vue historique, en remontant aux époques les plus reculées, et d'un point de vue géographique, en sortant du cadre traditionnel de la civilisation occidentale. Cela représente, sous plusieurs aspects, une approche «macro». Avec la communication de M. Goldscheider, la perspective se déplace vers la sociologie et la démographie et porte désormais surtout sur les familles et les ménages. Nous pouvons en conclure qu'il s'agit d'une approche «méso». La communication de M. Isajiw met quant à elle encore davantage l'accent sur la sociologie et la sociopsychologie en discutant de l'identité ethnique dans ses rapports avec la formation des groupes ethniques.

Chacun dans sa perspective propre, les trois conférenciers ont montré que l'ethnicité constitue un phénomène englobant simultanément les niveaux macro, méso et micro. Ce phénomène

comporte également plusieurs facettes, et on ne peut probablement pas l'évaluer à partir d'un seul indicateur.

Plusieurs thèmes ont été abordés durant les exposés. Le premier thème réside dans les bases théoriques de la mesure de l'ethnicité, spécialement dans les définitions conceptuelles. Bien que les conférenciers ne l'aient pas mentionné, il convient de souligner qu'une monographie très utile portant sur les définitions de l'ethnicité a été rédigée par le groupe COCTA (Committee on Conceptual and Terminological Analysis) (R. Jackson, 1986).

Le deuxième thème abordé consistait dans la nature des limites prises dans un sens sociologique, et non géographique. Nous devons savoir comment définir et mesurer les limites au sein desquelles, et à l'extérieur desquelles, se définissent et se préservent les groupes ethniques.

De plus, il faut déterminer s'il existe bel et bien une différence entre les concepts de «race» et d'«ethnicité».

La nature de l'ethnicité aux niveaux micro et macro a été soulevée dans tous les exposés de la séance. Est-ce qu'il faut d'abord (à l'instar de M. Isajiw) définir le groupe ethnique, pour définir ensuite l'ethnicité en tant qu'attribut de l'adhésion à un groupe, ou est-ce qu'il convient plutôt de suivre la démarche inverse ? De plus, les conférenciers ont mentionné les rapports qui lient l'ethnicité manifeste et le contexte.

Une autre question abordée portait sur le rôle que jouent l'État et l'idéologie étatique dans la création, la formulation et la préservation de l'ethnicité. On soulève ici le cas d'un État qui, comme la Grèce, nie officiellement l'existence de minorités ethniques dans sa population. À ce propos, il convient de noter les opinions divergentes de M. Cohen et de diverses autres sources.

Finalement, on a cherché à déterminer dans deux des exposés si le concept des identités multiples était viable ou non. M. Isajiw soutient qu'on peut posséder plusieurs identités ethniques, alors que M. Goldscheider affirme qu'on peut avoir des ascendances multiples, mais non des identités multiples.

4.4 Interventions des participants

Une discussion animée a suivi les trois exposés portant sur les significations et les dimensions de l'ethnicité. L'une des premières questions abordées avait trait au rôle et à l'avenir de l'État moderne. Les événements politiques actuels en Afrique, en Europe de l'Est et de l'Ouest et en Amérique du Nord ont été discutés dans l'optique de l'évolution du rôle de l'État et de l'effet qu'aura cette évolution sur la capacité de mobilisation des groupes ethniques.

Plusieurs participants ont abordé la question de l'intensité du lien entretenu avec l'origine ethnique, question qui avait déjà été soulevée dans certains des exposés. L'assistance s'est demandée si l'intensité de ce lien variait selon les conditions sociales, politiques et économiques. M. Goldscheider a soutenu que de telles conditions relèvent essentiellement des institutions, en particulier des institutions politiques et économiques.

Les participants ont ensuite débattu le problème connexe consistant à déterminer si l'on pouvait ou devait mesurer l'intensité du lien entretenu avec l'origine ethnique à l'occasion d'un recensement de la population. On a convenu que cette intensité devrait faire l'objet d'une certaine forme d'évaluation, mais aucun consensus n'a été atteint quant à la manière dont on pourrait y arriver. On a fait allusion à l'étude de Breton et al. portant sur l'identité ethnique et l'égalité dans une métropole (Toronto), et qui avait mesuré l'identité ethnique et son degré d'intensité au moyen d'un sondage. Les résultats de celui-ci ont ensuite été reliés à d'autres mesures de l'ethnicité.

La discussion a également porté sur la distinction entre l'ascendance et l'identité ethnique. On a convenu d'une manière générale que ces deux concepts n'étaient pas identiques et ne pouvaient pas être mesurés au moyen d'une seule question. De plus, dans un cas comme dans l'autre, les réponses multiples sont légitimes et devraient être acceptées. Plusieurs participants ont laissé entendre que les questions actuelles du recensement confondaient ces deux réalités. De plus, on s'est montré préoccupé quant à une possible confusion entre les ascendances multiples et les identités multiples. M. Goldscheider a affirmé que «[...] si l'objectif est d'élaborer une question sur l'ascendance, alors [...] on doit poser très clairement une question sur l'ascendance qui admet comme réponse possible les ascendances multiples [...]» [traduction]. M. Isajiw a soutenu que le recensement devait mesurer les aspects tant objectifs que subjectifs de l'origine ethnique au moyen de trois indicateurs : l'ascendance, l'auto-identification et les généraions.

	•	

5. L'effet des besoins en données

5.1 Introduction

Une fois terminés les exposés et les discussions portant sur l'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique ainsi que la séance consacrée aux significations et aux dimensions de l'ethnicité, l'accent a été mis sur les besoins en données : la façon de déterminer ces besoins et leur effet sur la conception des questions portant sur l'ethnicité, la race et l'appartenance ancestrale dans le cadre des recensements nationaux. L'objectif de la séance était d'examiner les principaux besoins concernant la législation, les programmes, la recherche et les communautés en matière de données sur l'ethnicité dans les pays et les organismes représentés, et de déterminer la façon de répondre à ces besoins dans les limites du recensement. La séance a donné lieu à trois exposés sur l'effet des besoins en données, et sept groupes de travail se sont ensuite penchés sur le sujet. La présente section est consacrée aux points saillants de la séance. Le texte des communications est présenté dans la partie 2 des présents actes de la conférence.

Gustave Goldmann (Statistique Canada), Jorge del Pinal (Bureau of the Census des États-Unis) et Madeleine Gagné (ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec) ont pris la parole devant l'assemblée. M. Goldmann a commencé son exposé en énonçant les grandes lignes du contexte législatif canadien. Il a ensuite décrit quelques caractéristiques clés de la société canadienne qui influent sur la nécessité de recueillir des données sur l'ethnicité et l'ascendance. Il a consacré une part importante de son exposé aux consultations menées pendant l'élaboration du Recensement de 1991, aux applications des données sur l'ethnicité, aux principaux utilisateurs, et aux stratégies concernant l'interaction entre Statistique Canada et sa clientèle ainsi qu'à celles concernant la diffusion des données. Il a terminé en soulevant des points intéressants aux fins de discussions.

M. del Pinal a tout d'abord rappelé des définitions courantes de l'«ethnicité» et a ensuite abordé les trois questions figurant dans le recensement américain : la race, l'origine hispanique et l'ascendance. Le reste de son exposé a porté sur les facteurs qui influent sur la formulation des questions (législation, directives en matière de statistiques, etc.) et sur les applications des données au sein des secteurs public et privé.

Au cours d'un exposé détaillé sur l'évolution des organismes du gouvernement du Québec qui s'occupent de la culture et de l'immigration, M^{me} Gagné a décrit la nécessité de recueillir des données sur l'ethnicité au Québec et de les utiliser.

À la suite des exposés, les participants à la conférence ont formé sept groupes de travail et ont examiné plus à fond les questions liées aux besoins en données. La présente section comporte aussi un sommaire des rapports de ces groupes.

L'effet des besoins en données

5.2 Résumé des communications

Gustave J. Goldmann

La collecte de données sur l'origine ethnique est une tradition qui remonte très loin dans l'histoire du Canada. Lors de la séance consacrée à l'expérience canadienne, on vous a exposé rapidement l'évolution de cette tradition et les méthodes de collecte qui ont été utilisées jusqu'à présent pour les recensements. Je vais maintenant aborder le sujet des besoins en données et la façon dont ces besoins ont été déterminés, sujet qui tient une place particulièrement importante dans l'ensemble du processus, puis celui des principaux utilisateurs de ces données et enfin les interrogations auxquelles il faudra trouver une réponse selon notre point de vue. L'extrait suivant de la Loi sur la statistique va permettre de situer et exposé dans le contexte approprié :

«[...] recueillir, compiler, analyser, dépouiller et publier des renseignements statistiques sur les activités commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales et sur l'état de la population.»

Pour notre exposé, les termes «état de la population» et «activités sociales» sont particulièrement lourds de sens, puisqu'ils se réfèrent directement à l'ethnicité, à la race, à la langue, à la religion et aux autres caractères culturels.

En effet, pour comprendre l'importance de l'ethnicité au Canada, il faut avant tout se pencher sur le contexte social, politique et culturel. *Primo*, politiquement comme dans sa réalité quotidienne, le Canada est une société multiculturelle. Partout, des programmes ont été mis en place pour encourager et soutenir les communautés ethniques dans le sens de la promotion et de la protection de leur héritage culturel distinctif. Ces programmes permettent de financer des activités liées à la culture aussi bien qu'à l'éducation.

Secundo, les Canadiens se sont engagés dans la voie d'une réforme constitutionnelle. Aujourd'hui, les débats ne portent plus uniquement sur les limites et les pouvoirs politiques, mais aussi sur le droit de chaque personne de profiter de son héritage culturel et de pouvoir l'exprimer. Et ce droit appartient autant aux populations qui se sont établies au Canada il y a déjà longtemps qu'à celles qui ne sont arrivées que récemment.

Tertio, les relations entre la population autochtone et les différents niveaux de gouvernement sont en train de subir une redéfinition. Quarto, l'immigration est pour le Canada une source primordiale de croissance de la population. Et plus l'immigration va prendre de l'ampleur, plus il est évident que la composition ethnique de la société va se modifier. Enfin, la conservation des langues d'origine présente un intérêt considérable, intérêt qui a été officiellement reconnu en étant inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés.

Les données sur l'origine ethnique permettent de cerner les sous-groupes de population et servent de variables de recoupement pour l'étude et l'analyse d'un bon nombre de tendances démographiques et socio-économiques. Loin d'être exhaustive, la liste suivante donne au moins une idée des nombreux domaines d'étude qui se fondent sur ces données :

- tendances démographiques;
- méthodes et possibilités d'emploi;
- répartition des revenus;
- niveaux d'instruction:
- tendances et structures migratoires;
- composition et structure des familles;
- réseaux d'aide sociale;
- situation de l'état de santé.

La collecte des données sur l'ethnicité est, de plus, imposée par un impératif législatif. En effet, on s'accorde généralement sur le fait que l'élaboration, la mise en oeuvre et le contrôle de la législation et des politiques générales s'appuient sur les renseignements statistiques. Ainsi, les données sur l'origine ethnique sont, directement ou indirectement, indispensables à l'application de la Loi constitutionnelle de 1982, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi de 1986 et de la Loi sur le multiculturalisme canadien de 1988. La nature exacte de l'interaction entre ces données et la législation est décrite dans ma communication.

Je ne voudrais pourtant pas donner l'impression que les renseignements sur l'origine ethnique ne sont recueillis que pour respecter la loi ou la constitution. En effet, ces données répondent à des nécessités qui vont bien au-delà des seules applications de la législation. Elles servent, par exemple, à la planification stratégique et opérationnelle des organismes ethniques communautaires et aux groupes de pression à chaque niveau de gouvernement. Tout un réseau de médias dessert les communautés ethniques. Des réunions religieuses aux festivals ethniques, les manifestations culturelles abondent. De nombreuses communautés gèrent des établissements d'enseignement, à temps plein ou l'après-midi seulement, pour apprendre aux plus jeunes les coutumes et les langues de leurs origines. Enfin, et il s'agit là d'un exemple dont l'importance ne doit pas être minimisée, une industrie utilise les données sur l'origine ethnique pour définir ses marchés et ses produits. Dans le secteur alimentaire, les fournisseurs, les fabricants et les distributeurs ont toujours besoin de plus de renseignements sur la taille et la composition des communautés ethniques afin de pouvoir répondre à la demande en produits particuliers. De plus, le nombre des restaurants spécialisés dans les cuisines ethniques est en augmentation dans presque toutes les grandes villes du Canada.

Statistique Canada travaille en collaboration avec ses clients et avec les utilisateurs de données pour connaître leurs besoins. Certains expriment leurs nécessités et leur opinion en répondant à des consultations organisées à l'initiative de Statistique Canada. D'autres les présentent

L'effet des besoins en données

spontanément par l'entremise d'un organisme-cadre ou en suivant les rouages de l'administration, comme par l'intermédiaire des comités parlementaires permanents. Les médias eux-mêmes ont déjà servi de tribune à ces revendications.

L'ethnicité figure toujours aux premiers rangs des données de recensement les plus demandées. Pour le Recensement de 1981, elle représentait la quatrième des variables qui ont été le plus souvent réclamées. Pour celui de 1986, 20 % de toutes les demandes souhaitaient des données ethniques. Et, en répartissant les demandes pour 1986 selon le groupe de clientèle, on constatait que 57 % émanaient de clients du secteur public (fédéral, provincial et municipal ou régional), 23 % des établissements d'enseignement postsecondaire et 20 % du secteur privé, dont les médias, les organismes ethniques, les groupes d'intérêt, les organisations communautaires et des particuliers.

On collecte aussi des données sur l'ethnicité dans bon nombre d'autres enquêtes de Statistique Canada. Jusqu'à tout récemment, on trouvait toujours une question sur l'origine ethnique dans l'Enquête sociale générale. L'Enquête sur l'activité du marché, dont la plus récente date de janvier 1991, incluait une question sur l'origine ethnique. L'Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture, menée en octobre 1989, l'Enquête sur les habitudes de fumer, en mars 1990, l'Enquête nationale sur la consommation d'alcool et de drogue, en mars 1989, et l'Enquête de suivi auprès des étudiants diplômés en 1986, en mars 1991, comprenaient toutes des questions sur l'origine ethnique. Il est donc évident que les données ethniques servent à des applications nombreuses qui dépassent largement le simple relevé numérique.

Le processus de mise au point des questions pour les recensements, qu'on pourrait appeler le cycle de l'élaboration des questions, comprend différentes étapes. Il débute avec une évaluation des exigences officielles et officieuses du programme, qui est suivie de consultations avec les groupes d'intérêt, la clientèle pour ces données et les comités consultatifs officiels. Les collectes précédentes aussi font l'objet d'une évaluation afin de déterminer dans quelle mesure elles ont permis d'atteindre les résultats escomptés. Suivent des essais très élaborés du questionnaire et son perfectionnement en profondeur, comme l'a décrit Pamela White dans son exposé sur l'expérience canadienne. Lors de la dernière étape, le questionnaire est soumis au Cabinet pour être officiellement approuvé. À l'exception de cette dernière étape, ce cycle s'applique d'une manière générale à toutes les collectes de données. Il faut cependant ajouter qu'au Canada, contrairement au Royaume-Uni, les questions du recensement ne sont pas débattues à la Chambre des communes; elles sont soumises au conseil des ministres seulement, et non pas au Parlement.

Le processus que nous venons de décrire paraît aussi limpide que bien ordonné, mais la situation n'est pas toujours aussi simple. Il faut souvent en arriver à des compromis. Par exemple, les besoins des clients doivent être pesés en fonction des réalités opérationnelles de la collecte de données. Il faut tenir compte des contraintes d'espace, aussi bien que de la limite de tolérance

des répondants. Ou encore, la complexité d'un sujet doit être équilibrée par rapport à la méthode de recensement.

Tous les organismes statistiques nationaux partagent les mêmes objectifs : recueillir des données de grande qualité, réduire au minimum le fardeau du répondant et arriver à publier des résultats dans les délais appropriés. Dans le cas des données sur l'ethnicité, ces objectifs sont particulièrement difficiles à atteindre, car il s'agit d'une question qui fait vibrer des cordes sensibles et qui demeure profondément subjective et soumise à une interprétation, autant au moment de la collecte qu'à celui de l'analyse.

Les spécialistes en sciences sociales sont confrontés à des défis et à des questions qu'ils ne peuvent éviter. Premièrement, les définitions et le contexte. Par exemple, qu'entend-on exactement par l'ascendance, l'identité ethnique ou la race, et lequel de ces concepts s'appliquet-il dans telle situation donnée ? Deuxièmement, le niveau de détail des systèmes de classification des données et leur stabilité dans le temps. Le troisième point, la continuité, a déjà fait l'objet d'un grand débat sans qu'on puisse arriver à une solution, et ce débat se prolongera inévitablement de nombreuses années. Le quatrième défi, le caractère délicat et confidentiel de ces données, pourrait presque être considéré comme un contre-besoin. En effet, dans de nombreux cas, la publication de statistiques sur la justice et le revenu selon le groupe ethnique a provoqué tout un émoi. Enfin, le dernier défi qu'il faut ajouter à cette liste concerne le besoin en données régionales et en données sur les populations en petite dimension.

En conclusion, les questions suivantes correspondent à un certain nombre des interrogations essentielles auxquelles les organismes statistiques nationaux vont devoir faire face si l'on veut arriver à recueillir des données sur l'ethnicité d'une manière véritablement efficace :

- Quel est le meilleur moyen de recueillir ces données ?
- Comment éviter de créer des stéréotypes ?
- Comment aborder les origines ethniques multiples ?
- Doit-on recueillir des données sur l'ascendance ?
- ... ou sur l'identité ethnique ?
- ... ou sur la race ?

Ces questions font partie de celles qui vont être traitées dans les travaux en groupes. Nous devrions nous interroger aussi sur la façon dont un organisme statistique comme le nôtre peut demeurer neutre et éviter d'être accusé de partialité.

L'effet des besoins en données

Jorge del Pinal et Susan J. Lapham

Depuis que nous discutons de l'origine ethnique, j'ai passé en revue la documentation publiée sur le sujet afin de trouver une définition pouvant correspondre au travail que nous effectuons au Bureau of the Census (bureau du recensement). Voici la définition que donne Lowry: «L'origine ethnique [...] représente l'identité sociale qui découle du fait d'appartenir à un groupe dont les membres ont en commun la race, la religion, la langue ou l'origine nationale» [traduction]. Le facteur clé à considérer ici, c'est qu'il s'agit d'une identité sociale qui découle du fait d'appartenir à un groupe dont les membres ont en commun la race, la religion, la langue ou l'origine nationale.

Petersen note également qu'un groupe doit posséder une certaine cohésion. «Le "sentiment d'appartenance" peut surgir au cours du processus de socialisation, écrit-il, ou après qu'on a été reconnu par les autres comme membre d'un groupe, ce qui à son tour favorise l'"auto-identification"» [traduction]. Le professeur Isajiw vient à la rescousse en répondant à la question suivante : «Comment l'identité ethnique et sociale évolue-t-elle ?» Je fais partie de ces gens qui sont arrivés aux États-Unis et à qui l'on a attribué une identité ethnique. On m'a dit que j'étais un Latin. Je ne sais pas comment on en est arrivé à cette conclusion, car je n'avais même jamais pris un cours de latin à l'école. Toutefois, le sentiment d'appartenance à un groupe peut surgir au cours du processus de socialisation. De toute évidence, dans mon cas, mes parents ne m'ont pas dit que j'étais un Latin, si bien que ce n'est pas par leur intermédiaire que j'ai acquis cette identité. Qu'arrive-t-il si l'on est reconnu par les autres comme membre d'un groupe, ce qui, à son tour, favorise l'auto-identification ? Je crois que c'est clairement ce qui est arrivé dans mon cas.

Dans le recensement des États-Unis, on compte, ainsi qu'il est indiqué dans la communication de McKenney et Cresce, trois indicateurs principaux de l'origine ethnique : une question sur la race, une question sur l'origine hispanique et une question sur l'ascendance. Nous avons besoin de ces trois questions afin d'être en mesure de décrire la diversité ethnique des États-Unis. Fondamentalement, c'est la législation fédérale qui détermine la nécessité de recueillir des données sur certains groupes (par exemple, la Civil Rights Act de 1964, la Voting Rights Act de 1965, la Civil Rights Act de 1968, la Equal Employment Opportunity Act de 1972, et la Older Americans Act de 1965). La Federal Policy Statistical Directive No. 15 (directive statistique n° 15 de la politique fédérale), émise par l'Office of Management and Budget (bureau de la gestion et du budget), passe brièvement en revue les données sur la race et l'origine ethnique dont les organismes fédéraux devraient faire la collecte. Les groupes raciaux sont les suivants : les Amérindiens ou les autochtones de l'Alaska, les Asiatiques et les insulaires du Pacifique, les Noirs et les Blancs. L'origine ethnique vise à distinguer les personnes d'origine hispanique et celles d'origine non hispanique. La directive déterminait le nombre minimal de catégories, mais s'il n'est pas possible de poser deux questions, il faut poser une seule question comportant les catégories suivantes : les Amérindiens ou les autochtones de l'Alaska, les Asiatiques ou les insulaires du Pacifique, les Noirs d'origine non hispanique, les personnes d'origine hispanique, et les Blancs d'origine non hispanique.

Les organismes fédéraux ne sont pas limités à ces groupes minimaux, mais ils doivent être en mesure de réduire leurs données à ces catégories. En fait, le Bureau of the Census ne jouit pas d'une liberté totale, et les utilisateurs des données examinent minutieusement ce que nous faisons. Plusieurs organismes fédéraux se limitent à la définition minimale, notamment la Social Security Administration (administration de la sécurité sociale) et les Centers for Disease Control (centres épidémiologiques). Ces deux organismes n'ont recours qu'à cinq catégories. Pourquoi cet état de fait ne soulève-t-il pas des réactions très émotives? La sécurité sociale n'est-elle pas importante? N'avons-nous aucun intérêt à l'égard des personnes âgées? Ne sommes-nous pas intéressés par les maladies? Comment pouvons-nous nous en tirer avec cinq groupes en ce qui touche les maladies? On y considère l'âge et certaines caractéristiques très significatives. Bien sûr, on peut trouver plusieurs articles qui expliquent pourquoi les catégories du recensement sont controversées, mais abordons dès maintenant d'une manière succincte certaines de ces raisons. Les administrations fédérale, d'État et locales ont recours aux données sur l'origine ethnique afin d'adjuger des contrats fédéraux, de surveiller les admissions aux universités ainsi que les pratiques d'emploi et de promotion, de se tenir au courant des conditions du logement et de l'hébergement ainsi que de l'accès aux équipements collectifs, et afin aussi d'effectuer leurs débours. D'importants intérêts financiers, ainsi que le pouvoir politique, sont reliés à la collecte des données sur l'origine ethnique dans le recensement. C'est la raison pour laquelle les données sur l'origine ethnique suscitent la controverse et sont examinées minutieusement.

Un aspect qu'on oublie dans ce débat, c'est que les données sur l'origine ethnique sont employées dans le secteur privé. Le parti pris qu'affichent dans la discussion les milieux universitaires provient en partie de l'intérêt qu'ont ceux-ci à recourir aux données sur l'origine ethnique dans leurs recherches. La commercialisation constitue un autre domaine où l'on utilise les données sur l'origine ethnique. Il existe, par exemple, des médias hispanophones très actifs aux États-Unis, et ils doivent fixer des tarifs publicitaires. Comment les responsables de ces médias peuvent-ils être en mesure d'exiger des sommes d'argent précises en fonction de leur part du public ? Ils se sont en fait rendu compte rapidement qu'ils avaient besoin de s'appuyer sur des chiffres «officiels» afin d'être en mesure de dire à une entreprise : «Vous devez me payer 100 000 \$ la minute, car je peux atteindre dans la région de Los Angeles un public de 5,5 millions de personnes, et voici les statistiques du recensement qui peuvent vous le prouver.»

La fierté ethnique constitue un autre aspect de la question. Les gens veulent disposer de données sur l'origine ethnique parce qu'ils sont fiers de leur propre origine ethnique. Ce n'est pas qu'ils ont traditionnellement fait l'objet de discrimination; ils veulent simplement connaître, par exemple, le nombre total d'Allemands ainsi que les caractéristiques propres à ce groupe, son niveau d'instruction notamment. Dans notre communication, nous mentionnons des exemples de groupes qui ont demandé de figurer dans le recensement, pas nécessairement parce qu'ils

L'effet des besoins en données

avaient été victimes de discrimination, mais parce qu'ils désiraient prendre connaissance des données se rapportant à eux.

La politique ethnique représente donc l'autre aspect de cette question. On compte notamment deux excellentes communcations, l'une signée par Lowry et l'autre par Choldin, qui abordent ce sujet. Lowry décrit les problèmes qui ont découlé du changement apporté à la question sur la race en 1990. Choldin, quant à lui, décrit comment on en est venu à faire de l'origine hispanique une question distincte. Je désire faire ressortir deux choses à propos de ces communications. D'abord, comme le déclare Choldin, les statistiques sociales devraient refléter les conditions sociopolitiques; ensuite, le fait d'entrer en contact avec les utilisateurs des données nous aidera à obtenir leur appui pour le recensement, et peut-être ainsi à assurer un meilleur recensement. Lowry souligne également dans sa communication qu'un groupe obtient une certaine «validation sociale» lorsqu'il figure dans le formulaire du recensement. Ce groupe est alors reconnu comme un acteur important sur la scène nationale. Cette raison à elle seule pourrait susciter chez les membres d'un groupe ethnique le désir de voir celui-ci nommé explicitement dans le recensement.

Il existe un grand nombre de similarités entre le recensement du Canada et celui des États-Unis : on a eu recours, dans les deux cas, avant la tenue du recensement à des assemblées publiques locales, à des comités consultatifs sur le recensement, à des groupes de travail mixtes, à un conseil des organismes fédéraux, à des conférences spéciales et à des rencontres avec des spécialistes de la question. Nous avons consulté des organismes fédéraux, nous avons tenu des conférences spéciales et nous avons reçu des avis. Stanley Lieberson, dans son discoursprogramme, a abordé sa participation à l'une des conférences sur l'origine ethnique, durant laquelle il a été mêlé à fond à la «réalité sociale» et à la controverse qui sous-tendent la collecte des données sur l'origine ethnique. Parmi les problèmes qu'ont permis de dégager ces rencontres, mentionnons des difficultés conceptuelles telles que les «frontières floues entre les groupes», le chevauchement des concepts (c'est-à-dire de la race, de l'origine hispanique et de l'ascendance), les indicateurs multiples de l'origine ethnique et l'égalité entre groupes ethniques. Par exemple, devrait-on avoir recours à l'auto-identification ou à une mesure plus objective de l'origine ethnique telle que le lieu de naissance ? Quels groupes devraient figurer dans le questionnaire du recensement? Une solution peut consister à élaborer une question en deux parties : une partie limitée, comportant des groupes exhaustifs s'incluant l'un l'autre et qu'on estime pertinents au plan social et politique, et une question ouverte permettant l'expression personnelle de l'origine ethnique. Notre communication comporte des détails additionnels sur la manière dont une telle question pourrait être formulée.

Madeleine Gagné

Contrairement aux allocutions des experts entendus hier et ce matin, voici le témoignage d'un gestionnaire institutionnel, c'est-à-dire celui qui doit s'assurer de disposer, tant pour lui-même que pour ses partenaires, des instruments nécessaires à l'étude de la réalité des communautés culturelles.

La première partie de mon exposé situera dans le contexte québécois la prise de conscience survenue au cours de la dernière décennie à l'égard des orientations politiques et des programmes. Dans la deuxième partie, je parlerai plutôt de l'utilisation des critères d'identification et de la nécessité d'une définition souple qui puisse refléter une réalité complexe tout en retenant comme principe de base qu'il n'y a pas de solution miracle. En fait, il faut noter que l'instrument adéquat qui permet d'obtenir des données et d'en faire l'analyse peut et doit changer selon les besoins, la situation et dans le temps. En troisième lieu, je vais montrer comment la priorité actuelle qui vise à mieux connaître la réalité des communautés culturelles exige l'élaboration d'instruments toujours mieux adaptés aux besoins. En terminant, je vais faire mon propre diagnostic des besoins actuels en ce qui concerne les données censitaires.

Ce n'est que récemment que le Québec s'est éveillé à la réalité de l'immigration des communautés culturelles sur son territoire. À cet égard, la création du ministère de l'Immigration remonte à 1968. Si la mise sur pied de ce ministère date de 25 ans, vous pouvez vous imaginer que la prise de conscience des institutions francophones québécoises face à la réalité pluraliste est encore beaucoup plus récente. Dès sa création en 1968, le Ministère est bien sûr devenu un lieu privilégié où les membres des communautés culturelles pouvaient obtenir un support technique et professionnel. Mais ce n'est qu'à partir des années 1980 que le Québec a assisté à une prise de conscience accélérée face à la présence des communautés culturelles, tant dans ses orientations politiques que dans l'ensemble de ses institutions privées et publiques. On comprend alors l'importance de la présence des communautés culturelles et on constate qu'il faut s'assurer de leur participation à part entière à la vie collective. Il faut aussi favoriser le développement de relations intercommunautaires harmonieuses par le biais d'une adaptation institutionnelle adéquate. C'est donc en poursuivant de tels objectifs qu'on voit en 1981 le mandat du Ministère s'ouvrir à la réalité des communautés culturelles et de l'immigration.

L'article 4 de la loi constituant le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration attribue à ce dernier la responsabilité de planifier, de coordonner et de mettre en place des politiques gouvernementales visant à favoriser l'épanouissement des communautés culturelles et leur entière participation à la vie collective. Le Ministère est notamment responsable de programmes qui visent à maintenir et à développer les cultures d'origine ainsi qu'à assurer les échanges et le rapprochement avec la communauté francophone. Avec cet élargissement de la vocation du Ministère, le gouvernement confirme le rôle que nous

L'effet des besoins en données

n'avons jamais cessé d'exercer. C'est d'ailleurs en cherchant à accroître ce rôle que nous avons pu approfondir nos connaissances et nous doter d'instruments mieux adaptés.

En 1984, le gouvernement a en outre créé le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration. Ce dernier peut, entre autres, conseiller le ministre, le saisir de toutes questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration, solliciter des opinions, recevoir et entendre des requêtes et des suggestions sur toutes les questions concernant les communautés culturelles. Qui plus est, l'Assemblée nationale a adopté en 1986 une déclaration sur les relations interethniques et interraciales qui souligne l'importance que le gouvernement québécois attache à l'égalité et à la participation de tous ses citoyens au développement de la société québécoise.

De telles reconnaissances politiques du développement et des enjeux associés à la réalité intercommunautaire ont aussi mené à des interventions concrètes. À cet égard, c'est en 1981 qu'est apparu le premier plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles. Ce premier plan d'action vise à créer une dynamique de rapprochement entre la majorité et les diverses communautés et donne priorité à l'élimination de toutes formes de discrimination ou d'injustice. Évidemment, l'accent a notamment été mis sur un plan d'action qui prône l'égalité d'accès à l'emploi dans l'administration publique.

La mise sur pied de programmes d'égalité d'accès à l'emploi a connu au cours des années 1980 une accentuation qui se poursuit encore aujourd'hui. Il y a d'abord eu la mise en oeuvre de l'obligation contractuelle qui visait les entreprises qui traitent avec le gouvernement. On pense ensuite au programme d'égalité d'accès à l'emploi dans la fonction publique qui, dans sa dernière version de 1990, précisait que le taux d'embauche annuelle devait atteindre 12 % chez les membres des communautés culturelles. Pour leur part, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère des Affaires culturelles et le ministère de la Sécurité publique ont volontairement soutenu la mise sur pied de programmes d'égalité d'accès à l'emploi. À cet égard, il faut en outre noter l'initiative de la Communauté urbaine de Montréal et celle de la Ville de Montréal qui se sont également dotées de programmes d'égalité d'accès à l'emploi. Sur un autre plan, de telles initiatives ont favorisé la création de programmes d'accès aux services. Il faut se rappeler que le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis de l'avant un plan d'action en vue de permettre aux communautés culturelles d'avoir plus facilement accès aux services et ainsi contrecarrer les barrières linguistiques et culturelles auxquelles elles font face à cet égard. Dernièrement en 1990 et en 1991, beaucoup de choses ont été proposées concernant les communautés culturelles. Les changements que nous avons connus au cours de la dernière décennie ne sont toutefois que le prélude si l'on en croit vraiment l'énoncé de politique à ce sujet ainsi que les travaux de la commission parlementaire sur l'énoncé et la mise en oeuvre d'un plan d'action en matière d'immigration et d'intégration. Il ne faut pas oublier que ce plan d'action vise à concrétiser les objectifs de l'énoncé de politique et qu'il engage 43 ministères et

organismes gouvernementaux dans un processus visant à systématiser l'action de l'État en matière d'immigration et d'intégration, et ce, tout en favorisant une meilleure adaptation institutionnelle. On comprend donc maintenant l'importance que tous accordent à la nécessité de disposer de renseignements adéquats concernant les communautés culturelles.

Parlons maintenant de la question des critères d'identification. Le terme «communauté culturelle» fait bien sûr référence aux populations issues de l'immigration. Les membres de ces populations comprennent non seulement la première génération, mais aussi toutes les suivantes. On peut regrouper les personnes qui composent ces populations selon des caractéristiques quantifiables communes, comme le pays de naissance, la langue maternelle, la langue d'usage, l'origine ethnique ou la religion. Cette première définition repose sur des caractéristiques quantifiables et s'en tient à des variables ethnoculturelles permettant d'identifier des populations spécifiques à partir de critères retenus. On constate cependant très vite les difficultés d'application de cette définition des communautés culturelles parce qu'elle fait appel à plus d'un critère d'identification. Chacune des variables permet en effet d'identifier des communautés spécifiques, mais aucune n'est propre à toutes les communautés.

Le terme «communauté culturelle» comporte évidemment une dimension sociologique. Qui dit communauté dit une réalité sociale identifiable par des institutions et des représentants. Cette dimension de la communauté renvoie à ses caractéristiques culturelles, à sa vitalité, à son degré d'organisation et aux formes organisationnelles qu'elle se donne. Cette dimension soulève, d'une part, l'appartenance des personnes à la communauté et, d'autre part, la définition même des communautés. Cette définition doit comprendre les éléments tant qualitatifs que quantitatifs associés à la vie organisationnelle interne et aux relations avec les autres.

Dans une récente tentative visant à se doter d'un instrument pour mieux servir cette réalité complexe, le Ministère a produit des profils de 49 communautés culturelles dans lesquels on retrouve des données statistiques tirées du recensement : la taille de la communauté, la période d'immigration, les vagues d'immigration, les groupes d'âge, le sexe, la langue maternelle, la connaissance du français et de l'anglais, le niveau d'instruction, le statut d'activité et les professions. En fait, ces profils visent à caractériser les communautés culturelles à partir des données du recensement. En plus des données censitaires, on retrouve dans ces fiches des données qu'on associe davantage à de l'information qualitative sur les formes de vie organisationnelle, c'est-à-dire les principales fêtes, les institutions, les organismes, les principaux médias et les principales sources documentaires sur la communauté. Cet outil de travail est avant tout destiné à favoriser l'intervention des institutions auprès des communautés culturelles en leur donnant une image basée sur des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Nous devons par ailleurs nous assurer de disposer d'une base de données historiques à jour et relativement détaillée. Aussi, il nous incombe de voir à l'élaboration d'une telle base de données et d'en assumer la gestion. Cet instrument nous permettrait de mieux répondre aux

L'effet des besoins en données

besoins opérationnels tout en facilitant le travail associé à la définition des clientèles, leur localisation et la détermination de leurs besoins. Il importe pour ce faire que nous disposions des données du recensement grâce auxquelles nous pouvons évaluer les «chromosomes» de la population québécoise en les détaillant selon diverses variables ethnoculturelles propres à la définition de la clientèle : population émigrante, population selon le pays de naissance, langue maternelle, langue parlée à la maison, origine ethnique et religion. On utilise en outre ces données en combinaison avec des analyses des caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques de la population émigrante et des populations ethnoculturelles. Nous comparons ensuite ces données à celles associées à l'ensemble de la population afin de pouvoir poser des diagnostics et dégager des problèmes spécifiques. Ce genre de base de données est donc très important si l'on veut être capable de se faire le relayeur des informations auprès de nos partenaires, que ce soit nos partenaires des communautés culturelles ou nos partenaires des ministères gouvernementaux.

Tout ce processus vise d'abord l'adaptation des institutions, c'est-à-dire faire en sorte que l'ensemble des ministères qui offrent des services soient en mesure d'offrir des services adaptés à la clientèle. Pour ce faire, il faut fournir de l'information. Je pourrais donner certains exemples de services adaptés selon des choix d'utilisation ou des choix de clientèle dans le cadre de certains programmes d'égalité d'accès à l'emploi, que ce soit dans la fonction publique ou dans le cas de l'obligation contractuelle des entreprises à cet égard ou encore dans le cas d'une initiative comme celle de la Communauté urbaine de Montréal. Retenons toutefois que ce sont tous des choix différents, différents parce que les diagnostics ne sont pas les mêmes. Nous devons nous assurer de disposer de toute l'information et de toutes les données nécessaires afin de bien poser les diagnostics. Aussi, il importe de bien définir les programmes de façon à recueillir le plus d'information possible.

En terminant, je voudrais vous faire part de mes recommandations personnelles quant aux besoins futurs en matière de données censitaires. J'estime qu'on doit maintenir l'ensemble des variables ethnoculturelles, notamment la religion, qui avait été supprimée en 1986 et qu'on a reprise en 1991. Notre société a besoin de l'apport de l'ensemble des communautés culturelles. Nous devons donc nous efforcer de bien connaître leurs caractéristiques. Il faut en outre segmenter la question portant sur l'origine ethnique afin d'obtenir des renseignements sur l'origine ancestrale, mais aussi, et surtout, sur le sentiment actuel d'appartenance à la communauté. Ces renseignements seront utiles ultérieurement à titre d'indication directe de la part des personnes quant à leur sentiment d'altérité. Dans un contexte de relations intercommunautaires, je pense qu'il est de toute première importance de voir à élaborer et à tester une question portant sur le sentiment actuel d'appartenance des personnes à la communauté.

Compte tenu de la diversification des mouvements récents sur le plan de l'immigration, il faut absolument reprendre de façon toute particulière une question portant sur le lieu de naissance

des parents. Une telle question a été posée à quatre reprises lors de recensements antérieurs, notamment pour la dernière fois en 1971. On a toujours eu recours à ce genre de question à la suite d'importantes vagues d'immigration ou après avoir constaté des modifications dans la composition du mouvement d'immigration observé au cours de la décennie précédente. Aussi, je pense que nous sommes actuellement en droit de demander l'ajout d'une question sur le lieu de naissance des parents au prochain recensement. Je pense en outre qu'il faut vérifier la possibilité de poser une question directe sur l'appartenance ou non à une minorité visible, et ce, pour des fins d'application du programme d'équité en matière d'emploi. Nous sommes à cet égard très satisfaits de l'exercice d'opérationnalisation rendu possible grâce au croisement de variables, ce qui nous a permis de nous doter d'un bon instrument pour voir à l'application du programme d'équité en matière d'emploi. Statistique Canada devrait en outre reprendre les tests qu'il a faits en 1988 pour favoriser une déclaration volontaire d'appartenance ou non à une minorité visible, et ce, pour des fins d'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Je termine en vous disant qu'il faut se rappeler que les besoins d'un gestionnaire institutionnel sont ceux qui répondent aux objectifs spécifiques des politiques et des programmes. Quand on parle de recensement, il faut bien sûr le faire à l'intérieur d'une tradition, mais il faut aussi savoir faire les ajustements nécessaires pour tenir compte des besoins et de la dynamique du mouvement et des changements.

5.3 Discussions des groupes de travail

La présente section résume les discussions qui ont eu lieu au sein des groupes de travail relativement aux effets engendrés par les besoins en données. Elle renferme les points saillants des débats ainsi que les principales idées exprimées et les recommandations présentées.

Points à considérer

Les participants aux groupes de travail ont été priés d'aborder les problèmes ayant trait à la priorité à accorder aux besoins en matière de données, à la capacité des organismes gouvernementaux de répondre aux divers besoins en données et à la résolution des conflits entre différentes exigences relatives aux données; ils devaient aussi déterminer si les données portant sur la race ou l'ethnicité renforcent les stéréotypes et les dissensions. Dans tous les groupes de travail, on devait discuter des questions principales (1-3), et dans chaque groupe, on devait aborder au moins une des questions supplémentaires (4-8).

Les questions ont été fournies afin d'orienter les discussions au sein des groupes. Un sommaire des discussions figure sous chaque question.

L'effet des besoins en données

1. Quels devraient être les principaux besoins en données sur le plan de la législation, des programmes, de la recherche et des collectivités ? Est-il nécessaire de poser une question sur la race pour satisfaire ces différents besoins en données ? Comment devrait-on régler les conflits engendrés par les besoins en données différents sur le plan de la législation, de la recherche, des collectivités et des programmes ?

Un consensus s'est dégagé suivant lequel il fallait accorder la priorité absolue aux besoins en données de nature constitutionnelle et législative, car ce sont ces besoins qui déterminent et qui dictent les besoins en données relatives à l'ethnicité. De plus, les gouvernements ont besoin de données permettant de surveiller la situation des différents groupes de la société afin de pouvoir ainsi évaluer les programmes et les politiques touchant l'équité en matière d'emploi. Les besoins en données évoluent avec le temps. On compte également des besoins en données provenant des collectivités, du milieu de la recherche, du monde universitaire et du secteur de l'entreprise, ainsi que des associations ethniques et d'autres groupes sans but lucratif.

Aucune entente n'a pu être dégagée en ce qui touche le besoin en données sur la race. Bien que la division sur cette question semblait correspondre à la division Canada/États-Unis, la frontière entre les deux groupes n'était pas absolue. Certains participants ont estimé qu'il n'était pas approprié de poser une question sur la race, et que les résultats d'une telle question risquaient d'engendrer des dissensions. D'autres participants ont affirmé qu'il fallait poser une question de ce type afin de pouvoir s'attaquer aux problèmes du racisme et de la discrimination. On a convenu, toutefois, d'une manière générale, qu'il fallait disposer de données d'un certain type afin de s'attaquer aux problèmes susmentionnés; ce sur quoi on n'a pu s'entendre, c'est sur l'opportunité d'avoir recours pour ce faire à la question posée aux États-Unis sur la race.

2. Comment devrait-on définir l'ethnicité, la race et l'ascendance, ou l'identité?

Au cours des discussions, aucun consensus n'a pu être dégagé en ce qui touche une définition unique de l'ethnicité, de la race ou de l'ascendance. Les participants ont convenu que, bien qu'on puisse dégager un certain nombre de dimensions, la définition de l'ethnicité variera peut-être selon le contexte dans lequel est utilisé ce concept. On a mis l'accent sur le fait que toute définition de l'ethnicité devrait pouvoir s'appliquer dans toutes les sources de données, c'est-à-dire qu'elle devrait être employée uniformément dans diverses sources de données, notamment les recensements, les enquêtes et les documents administratifs. Des définitions incompatibles de l'ethnicité dans, d'une part, les recensements et les enquêtes et, d'autre part, les systèmes de classement administratif entraînent des problèmes touchant le numérateur et le dénominateur lorsqu'on a recours concurremment à ces deux sources de données.

Les participants ont convenu de la nécessité de recueillir des données sur les composantes de l'ethnicité, notamment la race, l'origine hispanique, l'ascendance et le nombre de générations depuis l'immigration. Toutefois, on a exprimé des préoccupations quant à la manière de traiter les réponses multiples à une question portant sur la race (ou l'appartenance à une minorité visible). On a appuyé, dans une certaine mesure, la fusion dans le recensement américain des questions portant sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, mais aucun consensus sur la manière d'y arriver n'a pu être dégagé. On a exprimé la crainte que la fusion des questions entraîne la formulation d'une question qui serait soit trop complexe pour être comprise, soit si simpliste qu'elle ne répondrait à aucun besoin en données.

3. Le recensement constitue-t-il un outil approprié pour la collecte de données sur l'ethnicité? Quel est le niveau de détail qui convient pour la classification des données ethniques? Quel devrait être le niveau de désagrégation géographique?

Les participants ont convenu que le recensement représente un outil approprié pour la collecte de données sur l'ethnicité. Dans le cas des groupes numériquement restreints et des petites régions géographiques, le recensement constitue le seul instrument pouvant permettre l'obtention de données fiables. Il faut disposer de données à un niveau géographique minimal, tel que l'îlot, pour ensuite passer aux régions géographiques normalisées et spéciales. Les régions géographiques spéciales comprennent les quartiers, les collectivités, etc. Il est essentiel de disposer de microdonnées au niveau du secteur de recensement, mais la qualité de ces données, spécialement pour les groupes très restreints, peut représenter un problème.

Toutefois, on a noté que, à cause des limites imposées à leur longueur, les questionnaires du recensement ne fournissent pas suffisamment d'espace ou de ressources pour permettre de demander des précisions sur l'ethnicité, l'ascendance ou la race. De plus, pour certains groupes, la reconnaissance accordée à l'occasion d'un recensement est assimilée à une reconnaissance au plan social et revêt donc un caractère prioritaire. L'espace dont on dispose dans les questionnaires demeure cependant limité.

4. Devrions-nous (les organismes statistiques) répondre à tous les besoins en données portant sur l'ethnicité? Comment devrions-nous concilier des définitions incompatibles? Ces données sont-elles recueillies d'une manière plus adéquate par les collectivités ellesmêmes?

On a convenu que les organismes statistiques ne peuvent répondre à toute la diversité des besoins en données. La nécessité de disposer d'espace sur le questionnaire ainsi que le caractère limité des ressources indiquent qu'on ne peut répondre à tous les besoins en données. Par contre, les collectivités ne sont pas en mesure de recueillir elles-mêmes

L'effet des besoins en données

les données. Le recensement demeure la seule source dont nous disposions pour obtenir des renseignements de ce type, et la taille des enquêtes est trop modeste pour permettre de recueillir des données fiables. D'autre part, les universités et les organismes privés possèdent les ressources et les capacités leur permettant l'élaboration des données nécessaires pour répondre à certains des besoins dans le domaine de la recherche et le secteur de l'entreprise.

Certains participants ont fait observer que les organismes statistiques devraient envisager d'adopter une nouvelle méthode ou de nouvelles approches dans le cas de certaines utilisations afin d'obtenir une plus vaste gamme de données, des définitions différentes ou des concepts différents. On a également recommandé d'ajouter des questions supplémentaires pour certaines régions afin de répondre à des besoins spéciaux de données. Les gouvernements devraient procéder à des consultations approfondies avec les utilisateurs de données afin de concilier les besoins divergents en matière de données. Le gouvernement doit également tenir compte de l'intérêt public durant le processus de conciliation : les besoins législatifs doivent avoir un statut prioritaire. On a souligné que l'ensemble des groupes ne disposaient pas à l'heure actuelle d'un accès égal aux données. Des efforts devraient être consentis afin d'améliorer l'accessibilité aux données ainsi que l'éducation portant sur l'utilisation et les limites de ces données.

5. La collecte de données sur la race ou l'ethnicité est-elle susceptible de renforcer les stéréotypes et les dissensions ? Si c'est le cas, existe-t-il une autre approche permettant de répondre aux besoins en données ?

D'une manière générale, les participants ont convenu que la collecte de données sur la race ou l'ethnicité ne renforce pas les stéréotypes et les dissensions. Le problème a fait l'objet de discussions dans la perspective de la collecte de données ethniques ainsi que dans celle de l'utilisation et de l'interprétation de ces données. On en a conclu que la simple collecte ne renforce pas nécessairement les stéréotypes. Toutefois, certaines des utilisations et des interprétations qu'on fait des données pourraient avoir des conséquences négatives. On a noté que la collecte de données pouvait favoriser l'identification au groupe. Celle-ci peut comporter des conséquences négatives ou positives. Le groupe ainsi constitué peut se sentir plus fort et entrer en compétition avec d'autres groupes, ce qui entraîne des dissensions. Les participants ont recommandé qu'on effectue plus de recherches dans ce domaine, car les ouvrages de sciences sociales ne renferment qu'un nombre minime d'analyses systématiques touchant la collecte de données et son effet sur les stéréotypes et les dissensions.

6. Qui devrait-on consulter afin de déterminer les besoins en matière de données ? Est-ce que les outils de collecte devraient comprendre des questions destinées à des groupes cibles ?

Les organismes statistiques devraient consulter la plus vaste gamme d'utilisateurs de données possible. Il leur faut procéder à des consultations plus étendues auprès de différents groupes au tout premier stade de planification du recensement, et à des stades cruciaux subséquents de l'élaboration de celui-ci.

On a convenu qu'il faut considérer des approches inédites, telles que les enquêtes postcensitaires, en vue d'obtenir des renseignements sur les groupes cibles.

7. La comparabilité durant une période de temps déterminée est-elle plus importante que la pertinence à un moment précis ?

Les participants ont convenu que la majorité des utilisateurs de données ethniques préfèrent disposer de données comparables durant une période de temps déterminée. Toutefois, les analystes et les universitaires reconnaissent que l'ethnicité présente un concept dynamique, et que les questions doivent être élaborées à la lumière des changements qui surviennent dans la société.

8. Peut-on résoudre le problème de l'ethnicité multiple en tant que classifications statistiques mixtes ?

Aux États-Unis, on a tendance à considérer comme un problème les réponses multiples, alors qu'au Canada, les chercheurs et les autres utilisateurs s'habituent aux réponses consistant en des origines ethniques multiples. Celles-ci sont considérées comme une caractéristique positive des données, renfermant des renseignements additionnels sur l'ethnicité des répondants. Certains utilisateurs de données demandent des données additionnelles sur les origines ethniques particulières.

5.4 Interventions des participants

Après que les présidents des groupes de travail ont résumé leurs délibérations, Gustave Goldmann a ouvert la séance aux commentaires des participants. Ceux-ci ont soulevé la question de la cohérence des définitions retenues pour les bases de données, ainsi que la nécessité d'accroître la communication et la collaboration entre les organismes de collecte de données. Il a été souligné qu'il faut uniformiser davantage les définitions en vue d'assurer la cohérence des analyses et des concepts. Cela est particulièrement important dans les cas où les indicateurs, ou les données, proviennent de sources très différentes, comme le recensement, les statistiques de l'état civil ou les dossiers administratifs.

Le manque de cohérence a été relevé dans la collecte des données sur la race aux États-Unis. Ces dernières années, le classement des enfants de couples interraciaux a évolué de telle sorte

L'effet des besoins en données

que s'il s'appuyait autrefois sur la race du parent autre que Blanc, il s'est fait pendant l'année écoulée en fonction de la race de la mère. Les études analytiques du recensement ont montré, toutefois, que les répondants ont tendance à déclarer ces enfants selon la race du père.

On a aussi signalé la nécessité, dans toute discussion sur les données, de faire la distinction entre l'objet de la collecte, la méthode de codage des données recueillies, et les données publiées.

Les participants ont par ailleurs insisté sur le fait que les organismes statistiques ne devaient pas oublier à quelles fins servent ou peuvent servir les données. Les planificateurs du recensement et les responsables de la diffusion des résultats ne sauraient négliger l'importance des objectifs qui motivent la collecte des données.

Certains participants ont suggéré que le processus politique peut jouer un rôle dynamique et important dans l'élaboration des questions du recensement. La collecte et la présentation des données peuvent exercer une forte incidence sur les communautés ethniques. Ces dernières, à leur tour, peuvent influer sur l'élaboration, la collecte, la totalisation et la présentation des données. Ce processus peut bénéficier aux organismes statistiques, au milieu universitaire et aux groupes eux-mêmes. À cet égard, on a suggéré que les organismes statistiques devraient s'assurer que la communication est ouverte et suffisante avec différents groupes raciaux et ethniques par divers moyens comme des documents d'information, des discussions de groupe et d'autres démarches.

6.1 Introduction

La quatrième séance de la conférence a porté surtout sur la manière dont les changements touchant le milieu social et politique exercent un effet sur la mesure de l'ethnicité. Les conférenciers ont été priés d'aborder des questions telles que l'influence du contexte sociopolitique sur les activités entourant la collecte de données, les répercussions des événements mondiaux actuels et des politiques gouvernementales sur les classifications ethniques et raciales, et la façon dont ces facteurs peuvent influencer la manière dont les répondants se voient et se désignent eux-mêmes. La présente section contient les points saillants de cette séance. Les communications correspondantes figurent dans la partie 2 des présents actes de la conférence.

Des exposés ont été faits par les professeurs Leo Estrada et Audrey Kobayashi, qui ont tous deux exprimé des points de vue intéressants basés sur leurs expériences professionnelles et personnelles. M. Estrada a commencé son exposé en passant brièvement en revue les considérations pratiques et politiques touchant la collecte de données sur la race et l'ethnicité, et il a laissé entendre que des changements s'imposaient non pas tant dans la manière dont les données sont recueillies que dans la manière dont elles sont utilisées. Il a poursuivi en abordant les aspects sociaux et psychologiques des définitions portant sur la race et l'ethnie. Il a terminé son exposé en envisageant l'avenir dans la perspective des applications nombreuses et variées pouvant être faites des données sur l'ethnicité.

L'exposé de M^{me} Kobayashi a porté principalement sur les politiques et les processus politiques qui sous-tendent l'élaboration et l'utilisation des données canadiennes sur l'ethnicité. Elle a aussi traité des aspects théoriques et pratiques de la collecte, de la classification et de la présentation des données, et de leurs répercussions sur les communautés ethniques du Canada ainsi que sur les relations au sein du groupe et entre les groupes.

À l'issue des exposés, les participants à la conférence se sont divisés en groupes de travail afin d'explorer plus avant les questions soulevées dans les exposés. Les délibérations des groupes de travail et la discussion ultérieure en séance plénière sont résumées dans la présente section.

6.2 Résumé des communications

Leobardo F. Estrada

Je suis honoré d'être parmi vous, amis et collègues, et j'apprécie la chance qui m'est offerte de vous adresser la parole. Je m'occupe des statistiques raciales et ethniques aux États-Unis, et je travaille depuis un certain temps en compagnie, en opposition, au profit et aux alentours du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis. Les manières dont le Bureau of

the Census effectue son travail m'ont toujours intéressé, si bien que j'ai préparé une communication portant sur la façon dont les objectifs changeants du gouvernement exercent un effet sur la manière dont le Bureau of the Census s'acquitte de ses tâches.

Je commence en notant que le grand public américain entretient souvent une idée fausse, à savoir que les données sur la race et l'origine ethnique ont fait leur apparition durant les années 1960. Cela ne me surprend pas, car les données sur la race et l'origine ethnique sont en fait alignées sur un mouvement et une époque politiques très importants aux États-Unis. En fait, les données sur la race et l'origine ethnique remontent à une époque assez lointaine : nous n'aurions probablement jamais été en mesure de nous établir en tant que pays et de ratifier la constitution des États-Unis si les différents groupes raciaux, particulièrement les esclaves et les Blancs, n'avaient pu en arriver à un modus vivendi.

Les groupes asiatiques ont fait leur apparition dans le recensement au moment où les questions relatives à l'immigration, et les attitudes à l'égard de ce phénomène, attiraient beaucoup l'attention aux États-Unis. À cette époque, nous essayions de déterminer les politiques et les quotas d'immigration. La population hispanique, qui a été parmi les dernières à se mettre au premier plan, doit sa plus grande visibilité aux pressions politiques. Les changements dont a fait l'objet le recensement en ce qui touche la race et l'origine ethnique reflètent les besoins historiques et politiques très importants que le pays a éprouvés à différents moments de son histoire.

Comme le suggèrent Choldin et Ira Lowry, l'examen de la manière dont les questions apparaissent dans le recensement peut s'avérer instructif lorsqu'il s'agit de comprendre l'influence qu'exercent sur le recensement la race, l'origine ethnique et d'autres forces politiques. L'une des choses que nous enseignera la propagande relative au recensement, c'est qu'il existe différents critères permettant de justifier l'introduction d'éléments divers dans le recensement. L'intérêt national représente le critère le plus important. De toute évidence, cet intérêt est défini en fonction des mandats législatifs, mais dans les faits l'intérêt national est plus large que cette réalité, car il touche également l'interprétation qu'on fait du bien public.

Nous savons que certaines questions figurent dans le recensement parce qu'elles sont nécessaires pour des régions peu étendues : il s'agit alors bien entendu de cas très précis. On doit également affronter le problème consistant à déterminer si les données obtenues par le recensement sont fiables et valides ou non. Lorsque je suis pour la première fois entré en contact avec le Bureau of the Census, un élément très important du travail consistait à pouvoir prouver au moyen de sources de données indépendantes la justesse de toutes les informations contenues dans le recensement. Cette supposition est devenue moins vraie au cours des dernières années, mais la fiabilité demeure un élément important parmi les critères retenus. Et finalement, il existe le problème de la continuité chronologique, qui, également, occupait dans le passé une place plus élevée parmi les critères.

Il est important de noter que les données sur la race et l'origine ethnique répondent à tous ces critères, et que nous continuerons donc à recueillir ce type de données. Je me plais toutefois à soutenir que la manière dont nous allons utiliser les données, particulièrement pour la prise de décisions politiques, ainsi que la manière dont on en assurera la diffusion, pourraient connaître un changement. Personnellement, je pense que les données sur la race et l'origine ethnique, comme toutes les autres données démographiques, d'une part éclairent le débat public, et d'autre part sont maintenant visées par ce débat. Cette situation est due en partie au rôle croissant que jouent les données relativement aux prises de décisions dans les cercles politiques et parmi les responsables publics, ainsi qu'à la dépendance accrue de ces derniers à l'égard de ces mêmes données.

Il existe également un débat visant à déterminer si la race et l'origine ethnique devraient continuer à jouir d'un statut privilégié dans la société américaine. La doctrine et la politique du gouvernement relativement à la race et à l'origine ethnique ont beaucoup changé au fil des ans. Il est important de comprendre que la race et l'origine ethnique sont passées simultanément du statut d'éléments quelque peu passifs et descriptifs à celui d'instruments proactifs permettant de guider les changements sociaux. À mon avis, les données sur la race et l'origine ethnique ne sont pas neutres et anodines, et ce à cause de la manière dont les gens les utilisent. J'ai vu ces données utilisées pour la répartition rationnelle de services sociaux, mais aussi pour assurer la fragmentation du vote des minorités et ainsi diluer le pouvoir électoral de celles-ci.

J'aborde rapidement dans ma communication l'idée que je me fais de l'origine ethnique, car il est important d'avoir une certaine compréhension de ce concept avant de travailler avec lui. J'ai abordé certaines des définitions internes ainsi que les définitions externes. Il y a une définition que j'aime bien, c'est celle d'Erik Erikson. Erikson allie, d'une manière décisive, les aspects psychologiques de la personne avec les dimensions externes de la culture, de l'histoire et de la société. Il s'agit d'une manière très utile et attrayante d'aborder ces questions. Ce dernier a également recours à l'origine ethnique en tant que système d'organisation, qui permet à la personne de s'affirmer et l'aide à organiser sa vie et ses activités. Cet aspect permet d'expliquer pourquoi nous pouvons nous mobiliser politiquement sur la base de l'origine ethnique. Il permet également de conclure que l'origine ethnique ne constitue pas un concept flou. Elle possède au contraire un noyau très solide, pour lequel on peut accepter comme mesure valide l'auto-identification.

On compte également des définitions externes de la race et de l'origine ethnique. Nous savons que les définitions externes (l'identité ethnique définie de l'extérieur) peuvent jouer un rôle très important lorsqu'elles sont négatives et utilisées dans une société stratifiée au plan ethnique. L'action réciproque entre l'identification interne et l'identification externe est très complexe, mais le Bureau of the Census doit l'aborder d'une façon très simplifiée.

Je souligne qu'il existe également d'autres éléments dans le domaine de l'origine ethnique qui s'avèrent importants. J'ai recours au concept de «conscience émancipatrice» de Sherover-Marcuse, ainsi qu'à la notion de «libération individuelle» de Shapiro afin d'expliquer certains rôles très importants joués par l'origine ethnique, les manières dont on peut utiliser celle-ci, ainsi que l'importance de ce concept pour la population ethnique des États-Unis. Les Noirs, les Hispano-Américains, les Asiatiques ainsi que les personnes venant des îles du Pacifique se sont mobilisés aux États-Unis au nom de leur ethnie pour réclamer le respect des droits de la personne, l'égalité sociale et l'autodétermination. Il est important de comprendre ceci, car ces groupes possèdent des images et des identités fondées sur l'acceptation d'eux-mêmes et sur une vision positive de ce qu'ils peuvent accomplir. On peut ainsi situer la race et l'origine ethnique dans un contexte historique, ce qui est très important.

J'aborderai surtout les questions touchant l'action positive. Aux États-Unis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nous nous heurtions à l'énorme contradiction existant entre les arguments antiracistes professés outre-mer et le système interne de ségrégation raciale mis en oeuvre par l'État. Le racisme, tant institutionnel qu'individuel, était omniprésent, et le concept de «séparés mais égaux», qui était devenu loi en 1896 et avait continué de l'être pendant 67 ans, dominait tous les aspects de nos vies. Durant cette époque, on utilisait surtout les données à des fins descriptives : leur qualité était inégale, et elle servait largement à décrire la population. Les changements touchant la ségrégation et la discrimination ont commencé à se faire sentir à la fin des années 1940, et ils ont atteint leur sommet durant les années 1960. Lorsque la ségrégation a été contestée, de nouvelles institutions sont nées, et on a commencé à utiliser les données pour défendre les droits des groupes défavorisés. À mesure que se développait la défense des droits des groupes minoritaires, on éprouvait un besoin accru en matière de données.

Au moyen d'un décret touchant l'administration publique et les industries de l'armement, Roosevelt instaurait en 1941 la première loi anti-discriminatoire. Cette initiative a accru le militantisme, et le cadre de la lutte a dépassé les droits juridiques pour viser l'ensemble de la structure économique. Les statistiques sur la défense des droits étaient très importantes, car, grâce à elles, la ségrégation scolaire, la ségrégation en matière de logement et les conditions de pauvreté s'imposèrent au premier plan dans la conscience collective. Sur cette base, des efforts furent entrepris afin d'utiliser les informations relatives à la race et à l'origine ethnique pour établir des normes d'action positive. Kennedy, au moyen d'un décret adopté en 1961, put porter son action sur l'ensemble des fournisseurs de biens et de services destinés à l'administration fédérale; Johnson, en 1965, au moyen de l'Office of Federal Contract Compliance Programs (bureau des programmes fédéraux de respect des clauses anti-discriminatoires), visa toute personne travaillant grâce à des subventions gouvernementales. En 1964, la Voting Rights Act (loi sur les droits civils) créait la Equal Employment Opportunity Commission (commission de l'égalité d'accès à l'emploi), dont les exigences visent tant le secteur privé que l'administration publique. Les politiques d'embauchage furent mises au premier plan, et l'accent toujours plus prononcé mis sur le caractère représentatif de la main-d'oeuvre entraîna une augmentation de la demande d'informations sur la race. Ce que nous devons comprendre ici, c'est que, durant une période de 25 ans, les États-Unis sont passés du maintien actif de la ségrégation raciale en tant qu'action gouvernementale à l'adoption d'une norme de restructuration de la représentation raciale. Les données nécessaires pour assurer la défense des droits des groupes défavorisés devinrent cruciales. Si vous possédiez ces données, vous pouviez assurer une telle défense; sinon, vous ne pouviez pas dénoncer les pratiques illégales.

Plus récemment, nous avons été témoins d'une nouvelle remise en question visant l'action positive. Charles Murray est un bon exemple d'une personne qui estime que l'action positive empêche l'Amérique d'évoluer vers une société totalement impartiale en matière raciale. Walter Williams désirait à l'origine établir l'égalité des chances, mais il considère maintenant cette notion comme une représentation paritaire et cherche à la discréditer. Thomas Sowell, un des nombreux économistes conservateurs, estime que nous avons abandonné la neutralité raciale et un processus décisionnel totalement impartial au profit d'un système fondé sur l'attribution des chances en fonction de l'appartenance à des groupes ethniques et raciaux; il s'affirme préoccupé par cette situation. Nathan Glazer estime que les programmes d'action positive correspondent à l'abandon du principe des revendications individuelles faisant appel à la justice et à l'égalité, au profit du souci pour les droits de groupes ethniques et raciaux publiquement définis et délimités. Ces auteurs, ainsi que d'autres, estiment qu'il est juste et convenable de défendre l'égalité des chances pour les personnes, mais ils expriment les critiques les plus vives à l'égard du concept de l'égalité des chances pour les groupes.

L'objectif de l'égalité des chances pour les groupes a déterminé d'une manière très directe les besoins en données et les données produites durant les deux dernières décennies. On ne doit pas sous-estimer la force de ces concepts : au cours des dernières années, ils sont passés du niveau du discours politique à celui de l'action politique concrète. On considère aujourd'hui que les programmes d'action positive constituent une injustice pour les personnes d'origine européenne, et cette idée a suscité une adhésion générale au sein de l'administration actuelle¹.

Nous devons comprendre un autre aspect de la question, soit l'aspect quantitatif de notre société. Durant les deux dernières décennies, nous avons accru notre dépendance à l'égard des données en ce qui touche l'évaluation et la détermination des besoins. On assimile souvent la taille des groupes et leurs besoins, et cette question est devenue un sujet important aux yeux des minorités. Nous comprenons le concept de la répartition ainsi que son importance en ce qui touche les ressources. J'estime toutefois que les données de nature ethnique revêtent beaucoup plus d'importance pour les personnes d'origine hispanique, les Asiatiques et les Afro-Américains, et que ces données permettent à ces groupes d'affirmer les réalités qui leur sont propres. Dans ma communication, j'essaie de soulever dans une certaine mesure le fait que cette question n'est pas aussi objective que notre traitement de celle-ci lors de la présente conférence aurait pu le laisser penser. Je présente quelques citations tirées des exposés faits par deux personnes à l'occasion de réunions publiques tenues avec le Bureau of the Census. Ces personnes ont exprimé leur

colère, leur frustration et leur ressentiment, et elles ont dirigé ces émotions vers le Bureau of the Census et les autres organismes effectuant la collecte de renseignements.

Ces personnes ont le sentiment de combattre les injustices accumulées dont elles estiment avoir été victimes en visant le caractère confidentiel des données ou les inexactitudes qu'elles contiennent. Dans une telle situation, l'exactitude des données devient une question très importante, comme vous pouvez l'imaginer. La persistance du sous-dénombrement, par exemple, continue de représenter au plan politique un problème très important. À beaucoup d'égards, l'attention s'est déplacée de la simple collecte de données au problème de leur exactitude. Concurremment, il pourrait s'avérer plus difficile pour le Bureau of the Census d'obtenir à l'avenir des données sur la race et l'origine ethnique.

Nous avons discuté jusqu'à un certain point de cette question durant la journée, mais j'aimerais soulever deux autres problèmes ayant fait l'objet récemment de discussions relatives à la population noire. Il s'agit d'un groupe que nous estimons être, du point de vue racial, le mieux défini, celui qu'on peut délimiter avec le plus de netteté. Pourtant, dans certains résultats ayant récemment été rendus publics, le Bureau of the Census note que les données utilisées depuis 1940 pour l'évaluation du nombre de Noirs étaient probablement erronées. Les analystes ont surestimé le nombre de naissances d'enfants noirs non enregistrées. Il a donc fallu récemment réduire d'environ 206 000 le nombre de Noirs dans la méthode d'analyse démographique utilisée pour estimer le sous-dénombrement, et ce afin de corriger une erreur présente depuis 1940. De plus, en ce qui touche la méthode d'analyse démographique, les résultats récents indiquent que nous sommes en présence de 9,8 millions de personnes qui se désignent comme appartenant à En ayant recours à l'analyse démographique pour estimer le sousune «autre race». dénombrement, il est nécessaire d'effectuer un rajustement et d'assigner ces personnes à la catégorie des Noirs ou aux autres catégories de la population. Nous devons donc à l'heure actuelle faire passer environ un demi-million de personnes de la catégorie «autre race» à la catégorie «Noirs» afin d'englober et de reconstituer cette catégorie de la population.

Les problèmes soulevés relativement à la population hispanique ont trait principalement à la confusion relative à la question sur la race. Je pense qu'il n'existe pas d'ambiguïtés dans la question relative à l'origine hispanique. Dans le cas des Amérindiens, on se trouve dans la situation opposée : les informations données pour la question sur la race semblent plus exactes que les données dont nous disposons sur l'ascendance et l'origine ethnique. Et finalement, on compte des problèmes portant sur d'autres groupes. Somme toute, je pense qu'il est important de comprendre que les données sont très influencées par la manière dont le gouvernement modifie ses objectifs durant une certaine période de temps. À l'heure actuelle, ces objectifs changent, et le pendule a amorcé un mouvement en sens inverse.

Je terminerai mon exposé en spéculant sur ce que nous réserve l'an 2000. J'espère que certaines de mes prédictions se révéleront fausses. Mais voici ce qui, à mon avis, nous attend pour l'an

2000, si je me base sur la manière dont les choses se déroulent maintenant et sur l'influence qu'exerce à mes yeux le système politique sur le recensement.

D'abord, l'ascendance fera l'objet de beaucoup plus d'attention dans l'avenir, alors que les éléments touchant la race et l'origine hispanique verront leur importance diminuer. Cette situation est le résultat de plusieurs facteurs, comme la résistance croissante aux concepts de race et d'origine ethnique, qui constitue une partie de la réaction négative à leur égard que tout le monde constate. Je pense que cette réaction négative se manifestera également sous d'autres facettes. Ce n'est pas que nous n'effectuerons plus la collecte de renseignements, mais plutôt qu'un plus grand nombre de variables dépendantes deviendront des variables indépendantes. Nous verrons l'origine hispanique, par exemple, croisée avec la langue, la race ou la région géographique, et ainsi associée à une variable dépendante.

Je pense qu'il est assez évident que la question portant sur le lieu de naissance des parents sera réintroduite dans le recensement. Le problème des générations est devenu très crucial à l'heure actuelle. Par exemple, Linda Chavez, dans son livre portant sur les personnes d'origine hispanique, affirme que les problèmes de ces derniers sont typiques de la première génération d'immigrants et qu'ils s'estomperont avec le temps. Ils peuvent être étudiés conjointement avec les données portant sur les générations. Je m'attends à ce que des mots comme «minorité» disparaissent de notre vocabulaire et, fait peut-être plus important, je prévois une vive contestation dans un proche avenir de tout le concept d'auto-identification. Je m'attends à cette contestation simplement parce que les temps eux-mêmes changent. La position du gouvernement sur certains problèmes se modifie. Le Bureau of the Census est pris en souricière entre d'une part le gouvernement qui apporte des changements à ses objectifs politiques (on ne peut pas oublier que c'est lui qui paie la note), et d'autre part les divers groupes avec lesquels il travaille étroitement et dont il encourage le développement. La collaboration de ces groupes est essentielle pour la tenue du recensement. Le Bureau fait face à un dilemme, mais la tendance générale consiste à accorder moins d'importance à la race et à l'origine hispanique.

La deuxième chose à laquelle je m'attends, c'est qu'on mettra beaucoup plus l'accent sur l'immigration. Il s'agit en partie d'une réalité démographique, c'est-à-dire que l'immigration joue un rôle plus important dans notre croissance globale. Je crois que, dans le prochain recensement, la question portant sur l'immigration non seulement se verra accorder une importance accrue, mais qu'elle sera élargie afin de permettre la collecte d'un plus grand nombre de renseignements. Et je m'attends à ce que la question relative à la citoyenneté fasse probablement l'objet d'une attention plus poussée.

Troisièmement, je suis assez sûr que, quelle que soit la question posée, qui portera probablement sur l'ascendance, nous devrons permettre les réponses multiples. Nous nous acheminons dans cette direction : les réalités nous font comprendre qu'il s'agit d'une nécessité.

La quatrième chose qui pourrait survenir, c'est que toute la question de l'accès aux données assume une importance accrue. Avec le présent recensement, l'accès aux données est devenu un problème significatif, car il existe un écart de plus en plus important entre les nantis et les démunis au plan technologique. À mesure que nous nous engageons dans le processus du recouvrement des coûts du recensement, je m'attends à ce que ceux qui ne peuvent pas se payer les données et l'analyse des données se verront séparés de ceux qui le peuvent. Les groupes ethniques ou raciaux, qui font partie intégrante de l'effort du recensement, présenteront des demandes auxquelles il sera très difficile de répondre favorablement dans ces circonstances.

Et finalement, je prévois que le prochain recensement s'avérera le plus contesté de l'histoire. Tout le monde pensait que c'était le dernier qui l'avait été, mais je m'attends à ce que le prochain fasse l'objet d'encore plus de litiges. Les discussions entourant le recensement de l'an 2000 permettent de plusieurs manières de dégager de nombreux sujets importants qui méritent d'être examinés soigneusement. On doit comprendre qu'un grand nombre des problèmes qui sont survenus dans le passé sont reliés à notre entêtement à nous en tenir aux vieilles façons de faire. Par exemple, certains prétendent que la méthode du recensement utilisée aux États-Unis a atteint ses limites, qu'il est maintenant temps d'avoir recours à quelque chose de neuf, bien qu'une telle démarche aura des effets sur la race et l'origine ethnique. Le Bureau of the Census a été le témoin, tant à l'intérieur de sa structure qu'à l'extérieur de celle-ci, d'une lutte très importante qui s'est finalement déplacée jusque dans l'enceinte du Congrès en ce qui touche les questions qu'il conviendrait de poser aux Asiatiques et aux personnes venant des îles du Pacifique. Tout ce conflit reposait essentiellement sur la technologie : celle-ci était fondée sur un système appelé FOSDIC. Avec FOSDIC, seuls les éléments encerclés se voient accorder une attention spéciale et deviennent immédiatement disponibles. Le compromis finalement atteint prévoit le codage de toutes les réponses écrites.

Je pense que le Bureau of the Census doit réellement s'engager dans une ou deux directions : il ne peut pas simplement se fier à un perfectionnement de la méthode adoptée pour le recensement de 1990. S'il le faisait, il devrait probablement accepter une certaine forme de rajustement. La seule autre solution de rechange consisterait à s'éloigner d'une manière spectaculaire de la méthode suivie dans le passé. Cela créerait un grand bouleversement, car on s'attaquerait ainsi à la continuité chronologique. Dans le cas des données portant sur la race et l'origine ethnique, il faudrait adopter certaines approches nouvelles. Beaucoup de gens ont suggéré des approches nouvelles, et, sur le plan de la recherche, je n'ai rien contre l'examen de nouvelles manières de faire les choses. Toutefois, il faut se rendre compte des conséquences pour les groupes ethniques et raciaux des États-Unis. Ces derniers interpréteront ces nouvelles approches d'une manière très simple, c'est-à-dire comme une tentative de notre part de masquer la réalité. Fait peut-être plus important, ils considéreront ces approches comme une destruction de la part du Bureau of the Census des données qui nous permettraient de comprendre le passé et le présent, et de dégager la direction que nous emprunterons dans l'avenir.

Les débats auxquels je m'attends seront assez stridents. Les questions que nous débattons ici vont jouer un rôle très important dans les débats touchant la race et l'origine ethnique dans le cadre du recensement de l'an 2000. Ces discussions seront exacerbées par le fait que nous continuons à avoir un besoin prononcé de données plus précises, mais que nous éprouvons à leur sujet des incertitudes croissantes. Aussi longtemps que la race, la religion et l'origine ethnique jouent un rôle important dans l'attribution du prestige, de la condition sociale, des récompenses ou des sanctions au sein d'une société, les étiquettes servant à désigner les groupes en question deviennent ou demeurent nécessaires et revêtent l'importance que leur confère la société. Lorsqu'on accorde ou qu'on refuse un emploi, une promotion ou des chances égales d'instruction en fonction de l'appartenance raciale d'une personne, l'étiquette que porte cette personne revêt une importance souvent cruciale. Voilà pourquoi le Bureau of the Census, à titre d'une des principales sources de données sur la race et sur l'origine ethnique, demeurera au centre de l'arène politique au moment où les États-Unis ont à déterminer leur engagement à l'égard de l'établissement d'une société pluraliste au plan culturel.

Audrey Kobayashi

Au cours de la présente conférence, un certain nombre de choses m'ont frappé. L'une d'entre elles est la grande complexité des problèmes auxquels nous nous attaquons, mais je me garderai de toute complexité excessive dans mon exposé. Je voudrais surtout m'intéresser à la question des communautés et aux dimensions politiques de leurs définitions de l'ethnicité. Cependant, une grande partie de ce que je vais dire a des applications dans l'ensemble du processus politique. Autre observation, les questions dont nous discutons sont, de part en part, de nature politique. À moins de nous en souvenir constamment et d'en tenir compte dans tout le processus, nous buterons inévitablement sur des problèmes relatifs aux données, à la façon dont elles sont présentées et interprétées.

Je vais d'abord esquisser brièvement le cadre théorique qui vaut pour tous les aspects du processus politique et ensuite présenter quelques exemples faisant ressortir la complexité politique au niveau de la communauté. Enfin, si le temps le permet, j'avancerai quelques propositions de nature technique qui pourraient contribuer à résoudre ces problèmes.

Il est certain que, parmi les nombreuses difficultés qui entourent la définition de l'ethnicité, la moindre n'est pas celle des variations de cette définition au gré des conditions sociopolitiques dans la société multiculturelle du Canada. Selon moi, nous prenons conscience de cette réalité au jour le jour, car nous négocions notre ethnicité dans plusieurs contextes : 1) dans le cadre du débat constitutionnel; 2) dans l'étude des questions qui se rapportent au statut du Québec; 3) dans l'étude du statut des premières nations; et 4) dans l'examen d'un certain nombre d'autres questions dont notre approche du problème du racisme n'est pas la moins importante. Ma communication traite brièvement du terrain contesté de l'ethnicité au Canada et présente certains

des défis que doivent relever les chercheurs, les politiciens, les décideurs ainsi que d'autres groupes ici représentés. Il est cependant probable que j'énumérerai plus de problèmes que nous ne pouvons en aborder facilement par le recensement proprement dit.

Le défi, pour ceux qui doivent réduire la réalité sociale à un ensemble de conventions descriptives, est de choisir des conventions représentatives. Ces derniers jours, nous avons entendu ce terme, «représentatif», à plusieurs occasions. Nous lui avons donné trois significations distinctes mais parentes. Il y a tout d'abord la signification courante, qui est double : le premier sens est celui de la typification exacte d'un groupe ou d'une classe — c'est plutôt simple, à ceci près qu'on peut se demander ce que veut dire «exact»; le deuxième correspond à l'autorité, à la légitimité ou à la capacité de représenter un groupe ou une classe. À ce sujet, la contestation est très vive : qui représente qui, en politique ou dans la communauté. Les deux sens sont sujets à une gamme d'interprétations et doivent se comprendre à la lumière d'un troisième sens.

Selon ce troisième sens, dérivé principalement d'ouvrages récents sur les études culturelles, toute représentation a un caractère idéologique et reflète les conditions sociales. En outre, la représentation est un processus par lequel non seulement la population, mais aussi les spécialistes en sciences sociales et autres observateurs du phénomène social, façonnent, idéologiquement, un domaine de signification. Ce troisième sens va à l'encontre de toute notion naïve voulant que la représentation vise à établir la vérité. Il fait porter l'attention au-delà de l'objectif, sur les relations entre personne et texte que je désignerai ici par le terme «statistextes», c'est-à-dire l'utilisation de données de recensement pour décrire des groupes sociaux et la démarche par laquelle ces groupes sont constitués par le processus de représentation.

La notion d'«orientalisme» d'Edward Said montre très bien, selon moi, comment les groupes culturels dominants ont influé sur les autres par des moyens qui ont fait plus que créer des images qui vont dans le sens du découpage ethnique ou racial. Certes, les cultures dominantes ont adopté ce comportement, et les images qu'elles ont créées peuvent être trompeuses, avilissantes ou préjudiciables, mais, par les modes de représentation, elles ont aussi fait apparaître des rapports de pouvoir inégaux et elles ont eu sur les conditions sociales des groupes représentés des effets très spécifiques et souvent imprévus.

À mon avis, le recensement peut appuyer les objectifs d'une culture dominante. Chose certaine, les termes que nous employons pour réduire des groupes sociaux à des catégories statistiques constituent des inventions politiques. Un simple exemple : l'invention du terme «Indien», sans doute par Colomb il y a 500 ans, a eu une signification beaucoup plus profonde que les simples problèmes techniques qui ont surgi dans l'interprétation du terme dans le recensement.

Ainsi, la démarche de la représentation n'est pas un processus à sens unique. Toute discussion sur la façon dont les catégories de recensement peuvent refléter la réalité des groupes

ethnoculturels doit tenir compte de la fluidité des catégories sociales. Les statistiques sont une tentative, limitée sur les plans temporel et conceptuel, de quantifier cette réalité mouvante, de figer la dialectique sociale par un instantané qui permet l'analyse. Je ne veux pas dire par là qu'il est inutile ou impossible de recueillir ces données (quoique ce puisse être vrai sur le plan théorique). Je ne prétends pas non plus qu'il faille renoncer à ces efforts, ni que nous devions fermer les yeux sur les importants problèmes économiques et reliés aux méthodes que pose la collecte de données. Nous devons toutefois admettre la nécessité de procéder à un examen critique de nos catégories et des moyens par lesquels nous les établissons, à la lumière de ce qui se passe au niveau communautaire.

Je vais laisser de côté un passage de ma communication qui porte sur le multiculturalisme. Je dirai cependant que, pour comprendre ce qui se passe au niveau politique au Canada, il importe de prendre conscience que toute conception de l'ethnicité et toute interprétation, réinterprétation ou représentation de l'ethnicité doivent être perçues dans le contexte de la politique de multiculturalisme, politique qui conditionne tout, à tous les niveaux, depuis le gouvernement jusqu'à la base.

Il nous faut également admettre, et c'est la deuxième partie de ma communication sur le multiculturalisme, que la politique de multiculturalisme a eu des conséquences spécifiques sur la façon dont les Canadiens vivent leur vie. Là encore, les problèmes sont trop compliqués pour que je puisse les aborder ici, mais le double objectif de la préservation des cultures et de l'égalité entre les divers groupes de la société n'a pas encore été atteint, et on se pose un certain nombre de questions sur l'efficacité de la politique. Nous devons avouer que la représentation de certains groupes en fonction de leur différence avec les Canadiens qui constituent la norme reste très vigoureuse. Nous devons donc, indifféremment de la position de chacun sur la nature multiculturelle de notre société, étudier de près comment cette réaction a pu persister et comment, en conséquence, les manifestations d'inégalité atteignent l'ensemble de notre société.

Il nous faut trouver le moyen de comprendre comment des représentations contradictoires, toujours liées à des intérêts idéologiques, conditionnent l'émergence de définitions des groupes ethniques. Il faudrait pour cela entreprendre de vastes travaux empiriques au niveau de la communauté. Or, on ne peut, de façon réaliste, espérer faire ce travail au moyen de macrotechniques comme le recensement. Pour notre propos, quelques exemples permettraient peut-être d'esquisser une description de la profonde reconfiguration de l'ethnicité qui s'est opérée au Canada. Dans une grande mesure, cette évolution découle directement de la reconfiguration du paysage international, qui a elle-même été le produit de la recherche sur le nationalisme qui s'est effectuée dans le monde entier. Inévitablement, cette recherche a eu des conséquences sur les relations dites ethniques au Canada.

Le nationalisme européen a agi sur la scène canadienne de diverses façons. On a évoqué quelques fois la tendance observée en 1941 à s'identifier, au recensement, comme d'origine

hollandaise plutôt qu'allemande. Il est certain que les Canadiens d'origine balte et esteuropéenne manifestent depuis longtemps une fierté nationaliste vigoureuse qui a influé sur la conduite de la politique ethnique au Canada. Elle a assurément pénétré l'organisation communautaire qui représente ces groupes chez nous.

De même, les Canadiens d'origine macédonienne se définissent d'après un patrimoine commun plutôt qu'en fonction de l'un des quatre États-nations entre lesquels est partagé le territoire de la Macédoine ancienne. Il va sans dire que cette position suscite une vive réaction de la part des Grecs et du Congrès hellénique canadien, car ils sont directement opposés à l'existence des Macédoniens comme groupe ethnoculturel au Canada.

La question est infiniment plus complexe que la simple transposition chez nous des allégeances ethnoculturelles fondées sur des mouvements nationalistes existant à l'étranger. Il faut se garder de toute interprétation simpliste. D'une part, les groupes ethnoculturels du Canada sont influencés jusqu'à un certain point par leurs antécédents particuliers sur le plan de l'immigration. L'époque de l'arrivée au Canada, par exemple, et la partie de la population d'origine qui a immigré font une grande différence à cet égard. Ceux qui sont venus chez nous avant la Première Guerre mondiale abordent les questions politiques d'une manière bien différente de celles des immigrants qui sont venus après. De nos jours, les personnes qui fuient un régime oppressif ou inacceptable pour quelque autre raison (classées comme réfugiées) se donnent des objectifs bien différents de ceux des immigrants qui sont venus dans d'autres circonstances, notamment pour des motifs économiques.

Le gouvernement canadien a toujours insisté sur le principe que les luttes interculturelles n'avaient pas leur place dans le multiculturalisme canadien. Il fait tout en son pouvoir, dans la structuration des services sociaux, le financement des organisations communautaires et parfois même par l'intervention pure et simple, pour désamorcer ces luttes. Je pourrais vous donner quelques exemples de cas où l'État est intervenu comme médiateur. Ce faisant, il reconnaît officiellement une «ethnicité», un groupe ethnique au détriment d'un autre, et sa représentation de la légitimité qui en découle ne peut faire autrement que de façonner le profil du multiculturalisme au Canada.

C'est pourquoi, réagissant à la situation politique, les groupes ethnoculturels au Canada se sont donné des stratégies politiques parfois énergiques, en tout cas explicites, qui favorisent les dissensions ou la coopération, voire les deux. La définition sociale de l'ethnicité au Canada est donc très chargée sur le plan idéologique : elle est négociée entre l'État et la société civile.

Un exemple d'actualité qui est très éloquent est celui des Canadiens noirs et des immigrants venus d'Éthiopie. La plupart des immigrants d'origine éthiopienne sont arrivés très récemment, à un moment où les Noirs d'origines ethnoculturelles très variées (y compris ceux dont les ancêtres sont arrivés en Amérique du Nord il y a de nombreuses générations et ceux qui sont

venus depuis peu d'Afrique ou des Antilles) travaillaient depuis longtemps à forger une identité panafricaine face à un racisme tenace à tous les échelons de la société canadienne.

Pour leur part, les Canadiens d'origine éthiopienne sont demeurés au-dessus de ces coalitions et se sont efforcés de favoriser des liens panéthiopiens par l'entremise de la Federation of Ethiopian-Canadian Associations (fédération d'associations de Canadiens d'origine éthiopienne). Aujourd'hui, le ministère du Multiculturalisme reconnaît officiellement et subventionne ce regroupement, qui adhère également au Conseil ethnoculturel du Canada.

Beaucoup de Canadiens d'origine éthiopienne considèrent que cette représentation officielle tient du tour de passe-passe, car elle occulte le fait que les Canadiens d'origine éthiopienne ne constituent pas un groupe culturellement homogène et que l'Éthiopie est un État-nation que se disputent plusieurs groupes traditionnels. Un de mes étudiants, Craig Forcese, a fait remarquer, dans une thèse qu'il a achevée récemment, que, même si le groupe dominant, les Amhara, favorise une identité panéthiopienne, d'autres groupes comme les Érythréens et les Oromo tentent de promouvoir leur propre identité ethnique. Représentants de factions antagonistes dans le pays d'origine, les membres de ces groupes ont formé au Canada des organisations pour faire valoir le caractère distinctif de leurs sous-groupes auprès d'un gouvernement ou d'une population qui ne les reconnaît pas officiellement. Pour sa part, Sorenson a signalé, dans un écrit récent, que, étant donné l'opposition du gouvernement canadien au maintien d'identités ethniques et nationales distinctes, l'opposition de la communauté éthiopienne, l'hostilité manifestée par les autres immigrants africains et l'ignorance générale quant aux questions africaines qui caractérise l'ensemble de la population canadienne, il semble peu probable que les sources externes reconnaissent et acceptent que les Érythréens et les Omoro se définissent comme tels.

Le discours englobe un certain nombre de représentations contradictoires. Selon l'opinion dominante, qui est celle du public et qui traduit également l'opinion officielle, tous les groupes peuvent être réunis sous l'appellation primaire de «Noirs». Ce mot n'a pas de sens, ou en tout cas un sens différent, pour les Érythréens et les Oromo, mais leur lutte en vue de se définir euxmêmes, suivant leur propre entendement, est circonscrite par le discours dominant sur le multiculturalisme. Cette situation a peut-être pour résultat d'atténuer les tendances à importer au Canada des «conflits étrangers», mais elle renforce également un processus de définition ethnoculturelle dans lequel des représentations contradictoires se séparent et se rejoignent selon les lignes de pouvoir établies. Les statistextes qui en résultent sont, c'est le moins qu'on puisse dire, à la fois réduits et modifiés.

Que faut-il retenir de cette discussion? Les immigrants arrivés récemment ont beau se sentir très peu concernés par les préoccupations des autres Afro-Canadiens, le contexte fait qu'il leur est impossible d'y rester étrangers. Ils seront forcément l'objet de discrimination parce qu'ils sont Noirs et non parce qu'ils sont Éthiopiens ou Érythréens. Les circonstances les pousseront à choisir un certain nombre de stratégies politiques, notamment le rattachement à la catégorie

générique «Noirs», qui a sa source dans le racisme, à mon avis, mais qui est devenue un symbole d'unité politique. Cette constatation montre quelle ironie il peut y avoir dans l'évolution du discours politique.

Le terme «Noir» est donc un statistexte politique et idéologique, peu importe le contexte politique dans lequel il est utilisé. Il réintroduit la notion de «race» — je m'empresse de mettre ce terme entre guillemets — comme moyen légitime de distinguer les êtres humains entre eux. Même si le recensement est un moyen important pour conférer une légitimité aux types de différences qui caractérisent la société, et même s'il est reconnu que la notion de race est un produit de la société, cette notion n'en demeure pas moins le produit du racisme.

Cela ne veut pas dire que la «race» soit une création de l'imagination. Je dirais plutôt que cette notion colore notre imagination. C'est le legs d'un régime de subordination et de domination, un legs du colonialisme, de l'impérialisme, du capitalisme, du fascisme et j'en passe. Le fait que la notion de race soit récemment devenue utile comme moyen de résistance politique signifie qu'il faudra encore du temps avant que nous n'échappions à cette forme particulière de perversité humaine. Les créateurs de statistextes ont un rôle important à jouer à cet égard et continueront de perpétuer la notion.

Je donne quelques autres exemples dans ma communication, mais je ne vais pas les reprendre Permettez-moi seulement d'évoquer un autre théâtre de la lutte, le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC). Ce grand organisme qui rassemble des groupes ethnoculturels au Canada représente environ 2 000 organismes locaux et provinciaux. Il s'agit d'un instrument de lobbyisme, sans doute l'un des plus actifs et des plus efficaces au Canada. Je dois dire que je milite dans cette association et que je participe à ses activités. J'ai étudié les demandes d'adhésion présentées récemment par plusieurs groupes. L'un d'eux était la World Sikh Federation (fédération mondiale des Sikhs), qui a demandé en juillet dernier à être représentée au CEC. La requête a été rejetée au motif que cette représentation était déjà assurée par l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne. Une autre requête a été rejetée, celle de l'Association macédonienne, parce que celle-ci était déjà représentée par le Congrès hellénique canadien. Dans les deux cas, les deux groupes ont fait valoir leur position, et le débat a été à la fois long et plutôt émotif. Lorsque le Conseil a rendu sa décision, il était clair que la difficulté de la représentation dépassait largement la question des relations politiques et de la communauté elle-même. Beaucoup de Canadiens peuvent ne pas être au courant du genre de négociations qui se font en leur nom par représentation à divers niveaux. Ces processus se retrouvent à tous les niveaux, y compris dans les négociations directes entre le Conseil et le personnel de Statistique Canada.

Autre exemple. Le Canadian Hispanic Congress (congrès hispanique canadien) a fait une présentation à la même réunion où les deux autres requêtes ont été rejetées. Il a demandé au Conseil d'appuyer ses efforts en vue de convaincre Statistique Canada d'inclure l'origine

hispanique parmi les choix offerts à la question du recensement portant sur l'origine ethnique. L'organisme prétendait que le Canada présentait sous un faux jour le fait hispanique en faisant un compte incomplet des personnes d'origine hispanique et en ne fournissant pas une désignation «hispanique» explicite.

Il y a des avantages politiques évidents à jouer sur les nombres au Canada. En démontrant qu'il représente une proportion élevée de la population canadienne, le Canadian Hispanic Congress étend son pouvoir politique au niveau de la base, dans le réseau national qui englobe le CEC. À l'heure actuelle, cette organisation a un enjeu bien particulier dans le processus d'immigration; en effet, la structure démographique du groupe qu'elle représente se transforme assez rapidement, vu l'immigration de réfugiés en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Par ailleurs, il faut dire que la situation de cet organisme au Canada est bien différente de celle qui est la sienne aux État-Unis.

Les revendications du Canadian Hispanic Congress font ressortir tous les problèmes liés à la définition de l'ethnicité et révèlent clairement les dimensions politiques du processus. À la différence de nombreux organismes à caractère nationaliste comme la United Macedonian Association (association des Macédoniens unis), le Canadian Hispanic Congress a une idéologie internationaliste. La carte des groupes qu'il représente ressemble davantage à l'ancien empire colonial espagnol qu'à une carte des traditions ethnoculturelles. Les liens communs que constituent la langue espagnole et une histoire politique commune masquent les différences créées par les interventions coloniales et les disparités régionales. Ce qui est important dans la conception de l'ethnicité propre au Canadian Hispanic Congress, c'est qu'elle constitue une représentation de l'histoire sous une forme adaptée aux modalités de la politique canadienne. C'est ainsi qu'elle fait apparaître un nouvel ensemble de statistextes qui reflètent cette négociation politique.

Je ne vais pas me lancer dans toutes les recommandations de nature technique que j'ai à proposer. Peut-être certaines d'entre elles ont-elles déjà été présentées de toute façon, mais je tiens, en guise de conclusion, à signaler deux choses au sujet du processus politique. Premièrement, ce ne sont là que quelques exemples montrant comment se déroule la négociation dans la politique ethnoculturelle au Canada. Cette négociation est très difficile parce que le Canada a une population relativement faible. En faisant ces recherches, il m'est apparu clairement que de très petits groupes et parfois des individus pouvaient influer considérablement sur le processus. Il arrive même qu'ils s'approprient tout le processus. C'est pourquoi je me pose de sérieuses questions sur la façon dont des questions comme l'auto-identification peuvent être manipulées sur le plan politique.

Enfin, si je devais donner d'autres exemples, je montrerais que le processus est profondément marqué par les distinctions entre les deux sexes. La question n'a pas été beaucoup étudiée pendant ces deux jours. C'est pourquoi je tiens à insister, par ce dernier point de mon

intervention, sur la nécessité d'accorder une attention spéciale à la manière dont l'ethnicité est négociée, du point de vue des distinctions entre les deux sexes, d'autant plus que l'émergence du patriarcat prend des formes ethnoculturelles particulières.

6.3 Discussions des groupes de travail

La présente section donne un résumé des principales observations formulées et des points importants soulevés au cours des délibérations des groupes de travail. Nous n'avons pas l'intention d'indiquer quelles personnes ou quels groupes ont formulé chaque observation ou commentaire particulier, mais plutôt de présenter les résumés de toutes les discussions de façon globale et succinte.

Points à considérer

Les points que les groupes de travail devaient prendre en considération avaient trait à l'incidence du contexte sociopolitique sur les organismes qui recueillent les données, sur les répondants qui fournissent les renseignements ainsi que sur les applications des données et sur les utilisateurs de celles-ci. Les questions ci-après (en italique) ont été proposées en vue d'orienter les discussions des groupes. Un résumé des discussions est présenté à la suite de chaque question.

1. Est-il possible d'obtenir des données fiables sur l'identité raciale et sur l'origine ethnique compte tenu de l'évolution des catégories de groupes ethniques et raciaux ? La qualité des données est-elle acceptable ? Quelle est l'incidence des facteurs culturels et géographiques sur la qualité des données relatives à l'identité raciale et à l'origine ethnique ?

Dans l'ensemble, les groupes de discussions en sont venus à la conclusion qu'il était possible d'obtenir des données fiables. Toutefois, il faut prendre en considération que le fait ethnique est un phénomène dynamique, en constante évolution. Il a été suggéré que, si l'on posait des questions ouvertes, on pourrait, à la lumière des réponses, acquérir une meilleure compréhension de la nature des changements et de leur ampleur. La perte de la mémoire ethnique, qui se produit lorsqu'on ne parle plus la langue associée à un groupe particulier, et la période de temps s'étant écoulée depuis que les membres du groupe en question ont quitté le pays d'origine sont deux facteurs qui peuvent avoir des répercussions sur la qualité des données. Les changements dans les conditions géopolitiques peuvent accentuer davantage ces répercussions. On a fait remarquer que, bien qu'il s'agisse d'un objectif difficile à atteindre, il importe de maintenir la continuité des données dans le temps. Étant donné la nature dynamique du concept, il faut se montrer prudent lorsqu'on veut établir des comparaisons dans le temps. En ce qui concerne la qualité des données, on a suggéré qu'il incombait aux

bureaux de la statistique nationaux d'établir et de maintenir des degrés de fiabilité acceptables. Toutefois, on leur déconseille de se fonder uniquement sur la qualité des données pour décider si elles peuvent être diffusées. Dans le cas précis du système de justice pénale, la collecte des données est sujette à des limitations d'ordre technique. Les responsables de l'application de la loi et les «clients» du système, victimes ou accusés, n'ont pas nécessairement la formation ni la motivation requises pour recueillir des données ou fournir des réponses appropriées.

2. Les définitions de nature juridique ou politique de l'identité raciale et de l'origine ethnique orientent-elles l'établissement des classifications ethniques ou raciales, ou ontelles une incidence sur celles-ci? Dans quelle mesure les pressions de nature politique devraient-elles s'exercer dans le cadre de l'élaboration des questions? Quel équilibre devrait-on maintenir entre le rôle des forces politiques et celui des chercheurs en ce qui a trait à la façon dont les questions sont formulées?

Les participants étaient d'accord sur'le fait que les définitions politiques ou juridiques avaient une incidence importante sur les classifications des groupes ethniques et raciaux. On a cité en exemple le cas de l'évolution de la terminologie utilisée pour désigner la population noire aux États-Unis. Dans certains cas, on se sert des chiffres selon le groupe ethnique ou racial pour établir les droits aux prestations. Dans d'autres cas, ces chiffres servent à sensibiliser dans une certaine mesure les institutions sociales, telles que le système de justice, aux différences culturelles. Les participants aux groupes de discussions ont conclu, par conséquent, que ces données et les méthodes de collecte de celles-ci sont, par moments, vulnérables aux pressions politiques. Ils étaient d'avis que ces pressions politiques étaient opportunes mais qu'elles devaient s'exercer de façon constructive, soit par voie de consultation ou de représentation plutôt que par le boycottage de la méthode de collecte. On a formulé l'observation que les pressions politiques peuvent très bien, lorsqu'elles ne sont pas canalisées adéquatement, aller à l'encontre des objectifs recherchés. On a également proposé que, pour favoriser l'ouverture et la sensibilisation aux différences culturelles, le personnel des bureaux de la statistique soit représentatif des divers groupes culturels faisant partie de la population. Une telle mesure pourrait favoriser l'instauration de relations plus harmonieuses plutôt que le maintien d'une situation antagoniste.

3. Les questions sur l'identité raciale et sur l'origine ethnique sont-elles pertinentes pour les répondants? Les limites entre les groupes ethniques deviennent-elles floues au point de rendre obscure la classification? Quelle est l'incidence de la perception du répondant sur la qualité des données?

On a fait observer que les gens ont besoin de s'identifier à un groupe ethnique particulier pour des motifs d'ordre social, politique ou économique. Toutefois, ce n'est pas le cas

pour tous les groupes ethniques. Les citoyens de deuxième et de troisième génération dont les ascendants viennent d'Europe du Nord ou d'Europe occidentale, par exemple, n'accordent pas nécessairement la même importance à leur appartenance ethnique que les personnes originaires de l'Europe du Sud ou de l'Europe orientale, ou encore que les membres des groupes ethniques qui ne sont pas arrivés de longue date dans le pays hôte. Le contexte dans lequel sont recueillies les données peut influer sur la perception du répondant en ce qui concerne la qualité des données. Dans certaines circonstances, l'état émotif des répondants peut les amener à douter de la pertinence des données. Dans le système judiciaire, par exemple, la façon dont les responsables de l'application de la loi perçoivent la classification peut biaiser les réponses fournies par la victime ou l'accusé, pour qui ces données peuvent n'avoir aucune importance. On a remarqué que les questions relatives à la pertinence des données et à la façon dont elles sont perçues prennent de l'importance dans les sociétés multiethniques et multiraciales.

4. Les catégories raciales et ethniques sont-elles trop subjectives et trop mal définies pour permettre de réaliser des analyses comparâtives dont les résultats seraient valables ?

On a conclu que, prises en elles-mêmes, les catégories sont de fait trop subjectives et trop mal définies. Toutefois, combinées avec d'autres caractéristiques, les données établies à partir de ces catégories peuvent jeter une lumière nouvelle sur des problèmes importants, par exemple les préjugés de la société et la discrimination. On a observé qu'il faut éviter d'attribuer aux données une précision qu'elles n'ont pas. On a également fait la remarque que certaines des catégories, comme la catégorie hispanique, peuvent être perçues comme des catégories artificielles inventées à des fins administratives, et, de ce fait, entraîner des problèmes de non-réponse ou d'erreurs dans les réponses.

5. Que pouvons-nous faire (en tant que bureaux de la statistique) pour améliorer l'information donnée aux utilisateurs, aux chercheurs et aux répondants sur la complexité du dénombrement des groupes raciaux et ethniques ?

Il importe, pour les bureaux de la statistique, de considérer les utilisateurs comme des partenaires à part entière dans le processus et non comme de simples consommateurs du produit final. On incite les bureaux de la statistique à mettre en oeuvre plus de programmes d'extension et à se servir davantage des médias locaux. On les incite également à faire une plus large place aux régions et aux sous-groupes dans le cadre des mises à l'essai des questions et des concepts. Les résultats des mises à l'essai devraient fournir certaines indications sur l'évolution des définitions et des classifications. On recommande également que les bureaux de la statistique aident les utilisateurs à se servir des données en publiant, par exemple, des informations plus claires et plus accessibles destinées aux écoles, aux collèges et aux groupes communautaires.

6. Quelle est l'incidence de l'évolution de la structure politique du monde sur les activités actuelles de collecte de données relatives à l'origine ethnique ainsi que sur les données ayant trait aux groupes ethniques ?

L'évolution de la structure politique a entraîné, entre autres, une augmentation de l'immigration qui pourrait avoir des répercussions à la fois sur la collecte des données et sur la classification des groupes ethniques. On suggère d'agir avec prudence parce que cette situation pourrait nous porter à établir des classifications de groupes ethniques trop détaillées, ce qui leur ferait perdre toute signification.

7. Devrait-on tenir compte des facteurs démographiques, comme l'immigration, au moment d'établir les catégories de groupes raciaux et ethniques ?

Étant donné qu'on se sert souvent de ces données pour calculer des taux et des pourcentages, les facteurs démographiques comme la migration auront une incidence sur les dénominateurs; il faut donc tenir compte de ce fait dans le cadre d'une analyse. Ces facteurs influent également sur le choix des méthodes et des systèmes de collecte.

8. Y a-t-il lieu de recueillir des données sur l'origine ethnique auprès des intervenants du système de justice et de quelle façon doit-on procéder ?

Les participants en sont arrivés à un consensus selon lequel il est utile de recueillir ce genre de renseignements. Toutefois, on n'est pas parvenu à un accord sur la façon de surmonter les problèmes d'ordre méthodologique (c.-à-d. qui devrait recueillir ces renseignements et à l'aide de quel outil devrait-on les recueillir) et les problèmes découlant de la susceptibilité des communautés ethniques face à cette question. Les réactions des médias et des collectivités à l'égard de l'inclusion des caractéristiques ethniques et raciales dans le système de déclaration uniforme de la criminalité ont démontré de façon manifeste la nature délicate de la question. Tous sont d'accord que la race, en soi, est un indicateur inadéquat des différences entre les groupes ethniques en ce qui a trait aux activités criminelles.

9. Y a-t-il lieu de recueillir des données sur l'origine ethnique dans les statistiques sur la santé et de quelle façon doit-on procéder ?

Il n'y a pas actuellement de source unique de statistiques sur la santé et, par conséquent, il faut nécessairement combiner diverses sources de données pour obtenir un portrait global de la situation. En ce qui concerne les catégories des groupes ethniques et raciaux, elles servent de numérateurs dans le calcul des taux et de l'incidence dans le cadre de l'élaboration de statistiques sur la santé. Actuellement, peu de dossiers administratifs contiennent des données sur la race ou sur l'origine ethnique. Comme les

statistiques de l'état civil sont souvent plus fiables que les statistiques sur la santé en raison de la nature discrète des événements rapportés, il faudrait tenter d'inciter les organismes appropriés à inclure des données sur l'origine ethnique ou sur la race dans leurs dossiers.

6.4 Interventions des participants

La discussion qui a suivi les rapports présentés par les groupes de travail a permis de soulever un certain nombre de problèmes touchant tant le contexte dans lequel on recueille et on utilise les données que les concepts et les définitions qui s'appliquent à la collecte de données. On a noté que dans de nombreux cas il existait un manque de cohérence entre les concepts d'ethnicité servant aux enquêtes statistiques et ceux appliqués dans les sources de données administratives. Ce problème peut être exacerbé encore plus par le manque d'uniformité dans l'application des critères de classification au sein d'une même source. On a cité comme exemple les changements apportés à l'assignation de l'origine raciale dans les actes de naissance des statistiques de l'état civil des États-Unis, qui repose depuis peu sur la filiation matrilinéaire plutôt que patrilinéaire. Les participants à la conférence ont recommandé clairement que des tentatives soient faites afin d'harmoniser les concepts et d'assurer dans leur mise en application un certain degré d'uniformité.

On a également suggéré que les organismes nationaux de collecte de données, tels que les organismes statistiques et les entités administratives, ne perdent pas de vue les possibilités statistiques et analytiques des données. De plus, les utilisateurs des données devraient être conscients des distinctions à établir entre la nature des données recueillies, la manière dont elles sont traitées (incluant les systèmes de codage et de classification), et la nature de ce qui est publié.

Les communautés ethniques sont directement concernées par la nature des données qui sont recueillies, la méthode utilisée et la manière dont les données sont présentées. On a recommandé que tous les organismes qui recueillent des données sur l'ethnicité consultent des représentants des communautés ethniques et établissent avec eux des communications étroites et permanentes dans un contexte autant officiel qu'informel. Les organismes statistiques nationaux pourraient être plus sensibilisés à l'égard des préoccupations des communautés ethniques s'ils intégraient des représentants de ces communautés, soit parmi leurs employés, soit en tant que membres de comités consultatifs.

De même, en plus des points soulevés au sein du groupe de travail relativement au système judiciaire, on a noté un déséquilibre fréquent entre la composition raciale et ethnique des jurés et celle des défendeurs. La correction de ce problème pourrait entraîner une sensibilisation

accrue à l'égard des préoccupations et des variations de nature ethnique au sein du système judiciaire.

Note

1. La Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique s'est tenue avant l'élection américaine de novembre 1992.

	•					
			•			
		•				
`						
						•
		•				

7. La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir

7.1 Introduction

La dernière séance de la conférence a porté sur les perspectives relatives à la mesure de l'origine ethnique. Les exposés présentés par les professeurs Monica Boyd, de la Carleton University, et Charles Hirschman, de la Washington University, portaient sur les prédictions, les propositions et les suggestions relatives à l'élaboration dans l'avenir des questions de recensement portant sur la race et l'origine ethnique. La séance était présidée par la professeure Mary Waters, qui agissait également à titre d'intervenante.

Une fois les exposés terminés, M^{mc} Waters a passé brièvement en revue certains des thèmes abordés dans les deux exposés. Elle a également souligné les similarités et les différences significatives entre la situation du Canada et celle des États-Unis. Elle a ensuite permis aux participants de poser des questions. La conférence s'est terminée par une discussion franche et stimulante.

7.2 Résumé des communications

Monica Boyd

J'aimerais aborder la question de la mesure de l'ethnicité sous un angle différent de celui de Charles Hirschman. Ce dernier a mis l'accent sur l'essence même de la question, c'est-à-dire les objectifs visés et pourquoi ils le sont. J'aimerais rester davantage dans les limites de l'analyse institutionnelle et commencer par poser les hypothèses de base suivantes : 1) notre tâche consiste à mesurer l'ethnicité; 2) les deux organismes statistiques qui parrainent la présente conférence et qui y sont représentés sont eux-mêmes aux prises avec les problèmes bien réels que pose la mesure de l'ethnicité; et 3) par conséquent, nous devons tenir compte d'un certain nombre de facteurs supplémentaires dans l'examen que nous faisons de l'avenir.

Permettez-moi d'abord de parler du pourquoi de notre présence ici aujourd'hui. Il y a de quoi s'interroger puisque, en théorie, pour des statisticiens nord-américains, mesurer l'ethnicité des individus ne devrait pas susciter beaucoup de problèmes. Leur tâche devrait consister à évaluer les résultats obtenus en fonction des principes de la recherche-enquête en sciences sociales et démographie. Toutefois, en pratique, les choses sont beaucoup plus complexes, pour des raisons que nombre d'entre vous connaissent déjà. Premièrement, l'ethnicité est un concept flou qui recouvre de nombreuses réalités. Elle peut être déterminée selon de multiples éléments comme l'ascendance, le lieu de naissance, et ainsi de suite, et, quand on veut s'en servir pour désigner

La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir

la catégorie statistique, le groupe social ou le groupe ethnique auxquels les gens appartiennent, on se rend compte qu'il s'agit d'une notion très ambiguë.

Une deuxième raison expliquant le fossé qui existe entre la théorie et la réalité est que les organismes statistiques ne fonctionnent pas en vase clos; au contraire, ils doivent répondre à diverses demandes de données, se montrer attentifs aux préoccupations du public et coordonner leur action avec celle d'autres organismes gouvernementaux. Ce n'est ni par hasard ni par accident que les organismes statistiques choisissent une méthode particulière pour mesurer l'ethnicité. Leur choix est plutôt conditionné par leurs pratiques antérieures, par les pressions exercées de l'extérieur et par les prescriptions des lois. En outre, même les données recueillies n'ont pas un caractère statique; elles sont plutôt un reflet de l'évolution sociale et, de ce fait, elles forcent les concepteurs des questionnaires à modifier progressivement leur approche des questions ethniques et leur façon d'envisager l'ethnicité.

Enfin, si ce résumé qui reprend tout ce que Stanley Lieberson a déjà dit ne suffit pas, une chose est sûre, toutes les nations ont leur histoire propre. Les pays ne procèdent pas tous de la même façon pour mesurer l'ethnicité de leurs habitants; ils ne recueillent pas tous leurs données pour les mêmes raisons et pour répondre aux mêmes questions. À cause du caractère unique et de la diversité des préoccupations de chacun, il est à peu près impossible de prescrire une série donnée de questions sur l'ethnicité qui conviendrait à tous les pays.

Que nous réserve donc l'avenir pour ce qui est de la mesure de l'ethnicité? À première vue, une double réponse semble s'imposer. On continuera de vouloir produire des données utiles aux fins démographiques, sociales et politiques et, pour cela, on sera amené à tenir compte des questions actuelles et passées et à en concevoir de nouvelles selon les critères de la recherche en sciences sociales. Et ce travail de remaniement des questions suppose un réexamen hardi des deux grands thèmes de la conférence — les notions de race et d'ascendance et les questions de catégorisation ethnique en regard de l'identité.

Toute réponse sérieuse à la question de l'avenir nous ramène au fait que chaque pays a son histoire. Comme je le souligne dans ma communication, nous devons également analyser les facteurs propres à chaque pays, c'est-à-dire les fondements démographiques, sociaux et politiques des règles suivies par chacun en matière de mesure de l'ethnicité. L'analyse de ces facteurs, cependant, est fondée en définitive sur les idéologies à la base de chaque nation, sur le projet d'édification nationale de chaque pays et sur l'intégration de l'ethnicité à ce projet d'édification nationale ou sur sa dissociation de ce projet. Comme le faisait remarquer l'historien William McNeil, on ne peut pas dissocier le sujet de l'ethnicité des questions se rapportant à ce que nous sommes et à ce nous allons devenir. C'est donc l'exercice auquel je me suis consacrée dans ma communication, en prenant le Canada comme objet d'étude.

J'essaie de faire ressortir les thèmes qui devront être étudiés dans une perspective d'avenir : l'ascendance ethnique, l'identité ethnique, la catégorisation ethnique, et ainsi de suite. Mais pour les organismes statistiques, le maintien ainsi que l'analyse de ces thèmes dépendent de l'évolution de quatre facteurs, soit la conjoncture démographique, les questions d'ordre pratique, les politiques et le jeu de la politique. Le premier facteur, la conjoncture démographique, se passe d'explications, les changements démographiques étant à l'origine même de l'étude de l'évolution des groupes ethniques. C'est ce qui s'est produit au Canada, au fil de l'histoire des mouvements migratoires, et de façon similaire aux États-Unis, pays dont la diversité ethnique et par conséquent les préoccupations ont changé à la suite de l'importance croissante de la population hispanique. Au Canada, les modifications apportées à la Loi sur l'immigration dans les années 1960 et 1970 ont permis d'ouvrir la porte aux immigrants de régions autres que l'Europe, auxquels l'entrée était refusée auparavant, ce qui a entraîné un accroissement des minorités visibles.

Toutefois, les changements démographiques ne sont pas le seul facteur dont il faut tenir compte, pas plus d'ailleurs que les questions d'ordre pratique. J'utilise l'expression «ordre pratique» dans son sens le plus étroit, c'est-à-dire pour désigner avant tout ce que nous pouvons appeler les considérations techniques ou encore pour faire référence à l'application des principes d'une bonne méthode d'enquêtes sociales. Il ne faudrait certes pas oublier les deux autres raisons de l'intérêt manifesté pour l'étude des changements démographiques et l'obtention de mesures précises, soit le jeu de la politique et les politiques. Comme je le soulignais, les politiques en soi s'inscrivent dans le projet d'édification nationale.

Il ne fait aucun doute qu'il y a lieu de chercher à unifier un pays comme le Canada caractérisé par la diversité de ses régions et de ses peuples fondateurs et dont l'histoire en est une de conflits, de colonisation et de domination. L'objectif d'unification de ces régions géographiques et de ces groupes autonomes nous ramène d'une certaine façon au thème du rôle de l'État.

Dans les années 1940, 1950 et 1960, plusieurs initiatives de l'État ont été mises de l'avant pour promouvoir l'identité pancanadienne. Le plus souvent, lorsqu'une nation décide de créer des programmes d'aide sociale, de sécurité du revenu et autres mesures du genre, elle trouve le moyen de lier la citoyenneté à certains droits. Je pense qu'on peut aussi considérer que l'élaboration au Canada d'une politique de multiculturalisme et d'une politique d'équité en matière d'emploi s'inscrit dans une stratégie nationale plus large pour assurer un juste partage et tenir compte de la diversité selon un principe plus universel d'appartenance.

Forte de cette observation, je soutiens qu'on ne peut perdre de vue le rôle que joue la politique. Nous sommes nombreux à dire que les lois sont de toute évidence le levier de l'étude et même de la raison d'être de la mesure de l'ethnicité, surtout par des organismes statistiques. Cependant, les lois elles-mêmes s'inscrivent dans un contexte social et politique plus général. Dans ma communication, j'insiste notamment sur l'importance de l'idéologie en matière

La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir

d'identification nationale, ce que nous sommes et ce que nous allons devenir. En se limitant aux politiques démographiques et aux questions d'ordre pratique, on oublie, je le répète, un facteur de taille, le fait que toutes les décisions sont influencées par la politique et, dans certains cas, se prennent sur la scène politique. Dans ma communication, je poursuis en passant en revue un certain nombre d'options et de considérations qui ont été analysées lors de l'élaboration du Recensement du Canada de 1991.

Je rappelle qu'on avait jugé nécessaire d'apporter des modifications à la variable de l'origine ethnique. On a tenté d'inclure une question sur l'identité ethnique et on a aussi songé à proposer «Canadien» comme catégorie dans les choix de réponses aux questions sur l'identité ethnique et sur l'ascendance ethnique. On a également mis à l'essai des questions sur la race. L'explication première qui a été fournie pour justifier le rejet de ces nouvelles questions proposées — des questions qui auraient réellement contribué à résoudre les problèmes dont j'ai parlé, liés à la nécessité de passer d'une catégorisation ethnique à la détermination de l'identité ethnique, et donc de s'éloigner du concept de l'appartenance ancestrale — est qu'elles ont finalement échoué le test pour ce qu'on pourrait appeler des considérations pratiques ou techniques.

De telles décisions sont toutefois prises dans un contexte politique plus large. En tant qu'organisme, Statistique Canada, tout comme le Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis, n'est qu'un des acteurs de la grande scène politique. Il doit convaincre le Cabinet de soutenir sa cause. Or, quand une question comme celle sur l'identité ethnique échoue pour des considérations techniques, il devient très dangereux pour un organisme d'essayer de la défendre. La situation à Statistique Canada a gagné en complexité à cause de quelque chose auquel tous les organismes ont à faire face à un moment ou à un autre : la vulnérabilité.

On avait un jour annulé le Recensement de 1986, mais à la suite des protestations et des pressions exercées, on est revenu sur cette décision. Comme Statistique Canada mise sur la compétence des experts et tient à appliquer les principes reconnus de la recherche dans le domaine social, il ne pouvait et ne peut se permettre d'aller sur le terrain, qu'il s'agisse de statistique ou de recensement, avec une question jugée inacceptable sur le plan technique. On pourrait citer d'autres raisons intéressantes pour expliquer une position que Lieberson a appelé la tendance conservatrice des organisations. Un autre événement mémorable de l'année 1986 : le refus d'un grand nombre de bandes autochtones d'être dénombrées. C'est aussi l'année où l'on a fait l'essai d'une question sur les autochtones, sans succès. On voit donc que plusieurs raisons expliquent pourquoi on n'a pas donné suite au projet de question sur l'identité ethnique et d'ajout d'une catégorie «Canadien», et ce malgré le très grand intérêt suscité.

Le rôle des organisations sur la scène politique n'est qu'un aspect du jeu de la politique. On ne saurait oublier les interventions des groupes de pression. En effet, le Conseil ethnoculturel du Canada, notamment, ainsi que plusieurs autres associations ont fait savoir que leur préférence

allait au maintien de l'ancienne question sur l'ascendance ethnique, une opinion dont on a évidemment tenu compte dans un contexte déjà marqué par des problèmes d'ordre technique et pratique et autres problèmes. En conséquence, pour pouvoir prédire la façon dont l'appartenance ethnique sera déterminée dans l'avenir, il importe d'analyser avec soin non seulement les principes qui s'appliquent dans le domaine de la recherche en sciences sociales, mais aussi les diverses considérations techniques, démographiques et politiques.

Dans la dernière partie de ma communication, j'examine un certain nombre d'hypothèses concernant ce qui pourrait se passer au Canada. À titre d'exemple, je souligne qu'une des questions importantes qui se dessine à l'horizon est l'augmentation probable des groupes hispaniques en raison de l'accord de libre-échange actuellement négocié entre les États-Unis, le Canada et le Mexique. De plus, on exprimera le besoin en données sur les immigrants de deuxième génération, demandes qui devront faire l'objet d'un appui important de la part des divers groupes de pression.

J'aimerais maintenant formuler un autre commentaire, qui ne se trouve pas dans ma communication, mais qui est très important; il s'agit du rôle de la communauté intellectuelle. En effet, ce qui me frappe c'est qu'aux États-Unis le milieu universitaire, grâce à ses groupes de pression et nombreuses institutions, par exemple la National Academy of Science (académie des sciences nationale), est perçu comme un joueur vedette au milieu des divers groupes d'intérêt public. Au Canada, s'il est vrai que les membres du milieu universitaire participent individuellement, ils sont un groupe de pression très peu influent. Il n'est généralement pas suffisant de dire que les universitaires ou les spécialistes pensent que quelque chose est important si d'autres raisons impératives font obstacle à une recommandation donnée.

Des objectifs de qualité sont à l'origine des essais qui seront faits pour modifier les questions sur l'origine ethnique. Nous voici à la fin de ma communication et c'est le retour à la case départ. Nous sommes tous des «recrues» à bord du vaisseau spatial *Entreprise*, armés de la technologie la plus récente, le canon pointé vers un objectif si précis qu'il ne peut être atteint que par un groupe de plus de 100 experts. Nous poursuivons sans relâche un objet amorphe qui change de taille, d'aspect et de couleur lorsqu'il est ballotté dans le temps et dans l'espace. Il me tarde de participer à la prochaine conférence sur l'origine ethnique.

Charles Hirschman

J'ai étudié l'ethnicité pendant la majeure partie de ma carrière et j'ai expliqué à mes étudiants et collègues les diverses difficultés liées à la mesure de ce phénomène, mais force m'est d'admettre que j'ai connu peu de succès au fil des ans. Je garde tout de même l'espoir que voici pour moi l'occasion de tenter de mettre les choses au clair et de cultiver l'illusion de faire autorité en la matière.

La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir

Ma communication comprend deux parties. La première consiste à examiner les difficultés liées à la mesure de l'ethnicité et les différents concepts se rattachant à l'ethnicité. L'autre vise à recommander une conceptualisation claire de l'ethnicité, à l'aide d'exemples illustrant la façon dont on peut mesurer ces différents concepts.

La première partie, qui représente une bonne part de ce que j'ai écrit sur le sujet, pourrait découler des deux derniers jours de la conférence. De fait, une bonne partie s'inspire de certains textes rédigés par des personnes participant à la conférence — Stanley Lieberson, Mary Waters, Reynolds Farley — et aussi par Richard Alba, qui n'est pas ici. Ils ont tous écrit sur le sujet et ont influencé ma réflexion à cet égard.

Les difficultés liées à la mesure de l'ethnicité

Il semble y avoir de plus en plus de données sur l'ethnicité, sans pour autant que l'intérêt augmente. Les termes abondent : on parle de fluctuation des groupes ethniques, d'ethnicité multiple ou non déclarée, et d'ethnicité symbolique. La mesure de l'ethnicité n'est certes plus ce qu'elle était. Elle demeure floue et difficile à bien cerner.

Qu'y a-t-il de vraiment neuf à dire sur le sujet ? Je n'ai qu'une très petite contribution, mais je vais tenter d'en tirer le meilleur parti possible. En clair, c'est que tout le concept de race et d'ethnicité procède d'une fausse hypothèse. L'hypothèse sous-tendant même les critiques de l'application du concept à l'heure actuelle, c'est qu'il fut un temps où cette mesure avait réellement un sens. On suppose qu'il y a 100 ans, 500 ans ou même un millénaire, il y avait des communautés endogames qui se distinguaient par la culture, la langue et le phénotype — toutes choses qui les séparaient réellement des autres. On déduit alors de cette hypothèse que le monde moderne, surtout ces dernières décennies, aurait amené la confusion.

Je mets en doute cette hypothèse. Le monde moderne, et même le monde prémoderne, se caractérise par le mélange, l'assimilation et la création de groupes ethniques. Il n'existe pas vraiment de terme exact convenant au sujet. Il y a quelques générations, on en comptait plusieurs — croisement, métissage, amalgame — qui ont été remis en question; ils revêtent tous une connotation désagréable de nos jours. Pour éviter d'avoir à présenter des excuses, je parlerai de «mélange ethnique». Par là, j'entends à la fois l'ambiguïté dans laquelle se trouvent les personnes issues de différents groupes ethniques et l'ambiguïté reliée aux multiples déplacements, d'un groupe à l'autre, de l'identification ethnique.

Si l'on veut examiner la question sur une longue période de l'histoire, les critères usuels d'établissement de modèles statistiques manquent d'efficacité, d'où la nécessité de procéder par exemple. Ce n'est pas le meilleur moyen d'apporter un argument, mais c'est le seul qui puisse me servir à cette fin. Et les exemples sont légion. Vous connaissez peut-être déjà la plupart d'entre eux.

Le Nouveau Monde s'est édifié à partir de mélanges de peuples d'origine amérindienne, africaine ou européenne et d'autres mélanges dont on ignore l'importance relative. Mais ce n'est pas unique au Nouveau Monde; les exemples sont nombreux dans l'Ancien Monde aussi, et en Asie en plus.

Je n'entrerai pas dans les détails ici parce que j'en ai traité dans une autre communication sur le mélange ethnique. Le document n'est pas encore publié, mais devrait l'être bientôt. On y lit, dans la conclusion, qu'il est erroné de tenter de classifier les groupes ethniques, de concevoir des règles particulières pour régler les cas bizarres et de traiter des cas de non-déclaration d'une ethnicité. Il n'y a là rien d'objectif en ce sens qu'il y a des différences originales qui se sont maintenues dans le temps. Toutes les catégories ethniques sont des «construits» sociaux à un moment quelconque. Même ce qui semble fixe en ce moment pourrait vaciller s'il fallait échelonner l'étude sur une période plus longue de l'histoire.

Si l'on accepte ce que je viens de dire et qu'on essaie d'en tirer des conclusions, l'une des plus évidentes est que l'ethnicité devrait être sans importance. Mais on ne serait pas ici aujourd'hui si c'était vrai que bien des gens n'arrivaient pas à établir leur origine ethnique et que les autres leur prêtaient foi, en s'appuyant sur l'hypothèse fictive que l'ethnicité est relativement sans importance.

L'ethnicité comme dimension politique centrale

Je pense que l'ethnicité est probablement la dimension politique centrale du XX° siècle. C'est le cas non seulement pour les pays représentés ici — les États-Unis, le Canada, la Malaysia, l'Angleterre et l'Australie —, mais aussi pour la majeure partie du reste du monde. On ne saurait faire l'étude du XX° siècle et s'intéresser à l'Inde, à l'Europe de l'Est ou à l'Irlande, non plus qu'on ne saurait regarder la télévision sans comprendre que les divisions ethniques et la violence des groupes ethniques sont les enjeux politiques clés de l'époque. C'est non seulement la violence comme telle, mais encore l'inégalité des groupes ethniques, l'établissement des frontières politiques, le financement par les pouvoirs publics — tout cela est important de nos jours.

Le point que j'aborde est apparemment contradictoire. D'un côté, l'ethnicité constitue l'élément déterminant de nos sociétés. De l'autre, le concept d'ethnicité revêt une telle ambiguïté qu'il nous semble impossible à mesurer. Mais la contradiction n'est qu'apparente, parce qu'elle peut se résoudre par l'examen de la différence entre le long terme et le court terme. La fluctuation et l'évolution des groupes ethniques s'inscrivent en réalité dans une dynamique qui s'échelonne sur de longues périodes de l'histoire, certainement une génération ou deux dans le cas de nombreuses sociétés qui existent aujourd'hui. L'évolution dont il s'agit survient bien souvent à des moments très importants de l'histoire d'une société, comme la création d'un empire, une conquête, l'esclavage et les migrations à grande échelle.

À un moment donné dans le temps et même pour des périodes assez longues, l'ethnicité peut devenir l'assise de l'organisation politique, de la mobilisation sociale, de l'organisation économique et de bien d'autres institutions dans la société. Elle peut aussi devenir le principe d'une reconnaissance officielle et du respect envers les autres, ainsi que d'un éventail d'autres aspects qui nous sont tous familiers. Pour essayer d'éclaircir ce point, dans ma communication i'emploie plusieurs analogies. Quant à l'analyse des relations de classe, il peut encore y avoir une assez grande mobilité sociale d'une génération à l'autre ou d'une période à l'autre. Ce qui n'exclut pas qu'il y ait de fortes divisions de classe à un moment donné. Les guerres et les antagonismes entre États se produisent souvent malgré le changement de leurs frontières au fil du temps. Et pour bien me faire comprendre, j'ai tenté d'étudier les classifications des groupes ethniques au cours d'une période de l'histoire afin de montrer que le phénomène est observable. Il existe deux documents sur ce sujet. Le premier consiste en l'étude de William Petersen, déjà citée, sur les classifications des groupes ethniques à Hawaï. Son étude révèle que toutes les dimensions politiques deviennent plus apparentes avec un recul d'un siècle ou plus. L'autre document est de Charles Hirschman et traite des classifications des groupes ethniques en Malaysia sur une période d'un siècle et demi.

Recommandations pour la conceptualisation et la mesure de l'ethnicité

Qu'est-ce qu'il y a à faire? J'aborde maintenant la deuxième partie de ma communication et, comme c'est la plus importante, j'aimerais en lire des extraits. Au départ, je dois répéter ce qui est évident : il n'existe pas de recette magique. L'ethnicité est un phénomène multidimensionnel comportant à la fois des dimensions phénotypiques et culturelles. Certaines personnes peuvent avoir des identités ethniques multiples avec des degrés d'attachement divers, et ces identités peuvent ou non être liées à des caractéristiques objectives. Malgré ces difficultés, je suis d'avis qu'il est possible de clarifier les concepts et de formuler des questions qui en tiennent compte.

Deux dimensions de l'ethnicité sont prédominantes. La première est l'identité ethnique principale au sein des grandes communautés ethniques d'une société. La seconde est un indicateur de l'ascendance ou de l'origine d'une personne parmi un large éventail de groupes ethniques.

J'aimerais tenter de délimiter chacune de ces dimensions et démontrer la façon de les mesurer. La première traite de l'importance de l'ethnicité. L'ethnicité est importante lorsqu'elle comporte un avantage ou un inconvénient lié à des facteurs d'ordre politique, économique ou social. Elle est aussi particulièrement importante lorsque le gouvernement ou d'autres institutions ou groupes sociaux ou personnes utilisent des critères ethniques pour accorder des récompenses, ou permettre l'accès à des ressources rares, ou déterminer l'admissibilité des individus à des associations officielles ou non.

Cette dimension ne peut être logiquement mesurée qu'en indiquant l'appartenance exclusive d'après une liste préétablie de groupes ethniques importants. Certaines personnes peuvent avoir une identité ethnique multiple, mais il est peu probable que les politiques d'inclusion ou d'exclusion puissent reposer sur l'ambiguïté d'une appartenance ethnique mixte. Il s'agit de déterminer si les chances de ces personnes dans la vie sont fonction de leur identité ethnique principale ou de la perception qu'en ont les autres.

Comment procède-t-on pour mesurer cela ? Eh bien, faire ce qui est évident, et dans les faits, cela ressemble beaucoup à quelques-unes des mesures utilisées au Canada. La question qui illustre mon propos présente une liste de groupes (c'est à dessein que j'évite le mot «race», j'y reviendrai dans un moment) et s'énonce comme suit : «Lequel pensez-vous correspond le mieux à votre identité principale ?» Si le répondant déclare n'avoir des liens avec aucun des groupes ou en avoir avec plusieurs, la question suivante sera formulée comme suit : «Oui, je comprends. Mais y a-t-il un groupe qui désigne le mieux la façon dont vous êtes perçu par les autres ?» L'essentiel de cette question est non pas le libellé, mais le mode de sélection des groupes. Le concept de groupes importants signifie que la sélection doit comprendre uniquement des groupes assez importants pour être visibles.

La visibilité est fondée non pas sur des particularités physiques ou culturelles, mais sur des critères démographiques et politiques. Un groupe important doit avoir une image collective de lui-même ou être perçu par les autres comme une communauté distincte qui peut faire l'objet de discrimination ou qui peut utiliser son identité propre comme moyen d'organisation politique ou économique. La liste des principaux groupes ethniques peut varier selon les différentes sociétés, et elle peut varier avec le temps ou au sein d'une même société. De façon générale, je suggère comment procéder, mais il convient de limiter le groupe autant que possible pour diverses raisons.

La deuxième dimension, l'ascendance, sert à mesurer la diversité de la population par une question sur l'origine nationale ou ethnique des ancêtres. Dans certains cas, l'identité ethnique principale et l'ascendance seront identiques. Cependant, cette question va souvent révéler des origines ethniques variées qui pourront être ou non liées à l'identité, aux attributs culturels ou aux caractères physiques actuels. Les données sur l'ascendance sont très importantes, mais assez différentes de celles sur l'identité ethnique principale. Pour aider à clarifier les concepts de race et d'ethnicité, j'indique qu'on croit généralement, à tort, que l'identité ethnique, les attributs culturels et les autres caractéristiques sont homogènes. Or, tous les travaux de recherche révèlent le contraire. Il est cependant important de mesurer la complexité des origines ethniques, puis de mesurer ensuite le chevauchement entre l'ascendance et l'appartenance à des groupes politiques et sociaux, ainsi que le lien avec d'autres critères ethniques comme la langue, le lieu de naissance et les attributs culturels.

La question sur l'ascendance pourrait s'énoncer un peu différemment des autres et viser à recueillir le plus de réponses possible. Je suggère celle-ci : «Quelles nationalités ou groupes ethniques sont représentés dans l'histoire de votre famille, incluant vos parents, vos grandsparents et vos ancêtres ?» J'estime qu'il conviendrait de ne pas limiter le nombre de réponses données. Il serait préférable que le répondant donne ses réponses dans l'ordre, même si je comprends que c'est sans doute impossible dans un recensement. Je pense que dans l'ensemble les utilisateurs de données s'opposent aux réponses multiples, mais il leur faut se rendre à l'évidence : l'identité ethnique est définie par son caractère variable. On peut établir un parallèle avec les causes de décès, en ce sens qu'il arrive souvent de demander quelle est la cause d'un décès; à l'étude du contenu du certificat, on réalise qu'il existe souvent un ensemble de causes, et que ce n'est pas forcément la pneumonie, par exemple, ou la cause principale qui a mené tout compte fait au décès. Il existe bien des relations réciproques entre les causes de mortalité, tout comme dans le cas de l'ascendance, qui est très différent des dispositions prises dans le contexte politique.

La collecte de données sur la race et l'ethnicité dans un recensement remonte à une époque antérieure où l'on tenait pour acquis les hypothèses concernant le fondement biologique des distinctions raciales et l'existence de liens solides entre les caractéristiques culturelles et l'ethnicité. Le réexamen de ces hypothèses et la nécessité d'obtenir des mesures plus générales de l'ethnicité ont eu entraîné l'ajout de nouvelles questions dans le recensement des États-Unis et dans ceux d'autres pays, afin de déterminer les groupes en fonction de l'identité et de l'ascendance. Toutefois, ces nouvelles mesures ont déçu, en général, les responsables des statistiques sociales du pays. Les nouvelles mesures et même les anciennes semblent truffées d'erreurs et d'une complexité insoupçonnée. Les personnes donnent des réponses incohérentes, et ces dernières semblent varier énormément dès qu'on introduit des modifications mineures à la structure des questions.

À mon avis, le modèle classique des groupes ethniques considérés comme étant des populations endogames dotées de caractéristiques culturelles et phénotypiques distinctes repose sur une base peu objective. Les nombreux exemples de mélanges ethniques dans la préhistoire et dans les temps modernes indiquent un chevauchement important des origines et des identités ethniques dans presque toute population. En outre, l'évolution socioculturelle survenue au cours du siècle dernier a fait que bien des gens vivant dans des sociétés multiethniques estiment avoir très peu d'attachement à un groupe ethnique en particulier. Mais cela ne signifie pas pour autant que l'ethnicité n'a aucune importance de nos jours.

L'ethnicité est souvent le pivot de l'organisation sociale officielle et non officielle dans beaucoup de sociétés multiethniques. Malgré les frontières imprécises et le chevauchement dans l'ascendance, de nombreux groupes ethniques ont encore un noyau de base. Ils cherchent à obtenir des droits et privilèges auprès d'institutions économiques et politiques, luttent pour enrayer la discrimination et s'organisent entre eux pour maintenir leur solidarité. Un grand

nombre de personnes au sein de ces groupes recherchent des membres de leurs groupes comme voisins, employés, amis et conjoints. En guise d'éclaircissement, je propose deux dimensions concernant l'ethnicité. La première, l'identité ethnique principale, est l'identification à l'un des principaux groupes ethniques d'une société. Ces groupes ont un poids démographique et politique suffisant pour influer sur les chances d'une personne dans la vie. Par facteurs politiques, j'entends les pratiques institutionnelles ou communautaires qui aident ou défavorisent, incluent ou excluent les membres d'un groupe. Comme ces pratiques visent un groupe en particulier, il est possible alors pour une personne d'avoir seulement un lien ethnique principal, à intensité variable cependant et susceptible d'être complété par des liens secondaires. La deuxième dimension, l'ascendance, concerne la diversité possible des origines ethniques ou nationales des personnes. Une personne peut déclarer avoir une ascendance multiple ou n'en avoir aucune.

Il est important de reconnaître les dimensions qui ne sont pas comprises dans ces concepts. La plus importante est peut-être l'omission d'une référence quelconque aux critères culturels de l'ethnicité. Le point sur lequel on insiste ici, particulièrement dans le cas de la première dimension, est l'aspect déterminant de l'ethnicité. Le contenu culturel de l'ethnicité peut être très important, particulièrement pour la préservation de la solidarité ethnique. Mais les groupes ethniques peuvent subsister sans avoir une base culturelle distincte, ou au moins en ayant une culture qui est très semblable à celle d'autres populations. De plus, les recensements et les enquêtes nationales ne semblent pas être le meilleur moyen de recueillir des données sur les caractéristiques et les valeurs culturelles. Les dimensions retenues ici font également abstraction de bien d'autres aspects objectifs qui servent à identifier les groupes ethniques : le lieu de naissance du répondant, celui des parents, la langue d'origine et la langue parlée à la maison. Plutôt que d'utiliser ces critères pour définir les groupes ethniques, il semble préférable de mesurer le lien entre ces caractéristiques et l'ethnicité, qui peut être définie comme étant subjective. Une telle approche permettrait d'évaluer les différences entre les groupes ethniques de manière distincte de l'identification des groupes ethniques.

Un dernier mot sur la race. De toute évidence, on ne saurait mettre de côté le concept de race en tant que groupe défini en fonction des attributs physiques. Il est possible de changer de nom, de tenue vestimentaire et même de langue, mais absolument pas de changer la couleur de sa peau et d'autres caractères physiques qui déterminent la perception de l'identité ethnique. Toutefois, je ne suis pas convaincu que les recensements devraient continuer à comporter des questions sur la race dans lesquelles on associe l'identité ethnique, de nature subjective, avec des hypothèses concernant les attributs physiques. En clair, l'hétérogénéité est trop grande lorsque la subjectivité intervient dans la définition des groupes. Si nous avons besoin de données sur les caractères physiques, et je crois qu'il en faut, il pourrait être utile de tenter de mesurer ces attributs directement et de réserver le concept d'ethnicité aux dimensions subjectives de l'identité et de l'ascendance.

7.3 Commentaires d'une participante

Mary C. Waters

Je vais vous entretenir de certaines similarités entre les expériences des deux pays, puis ensuite souligner une différence. Après cela, je vais traiter de ce que l'avenir pourrait nous réserver, puis revenir à la suggestion pratique du professeur Hirschman portant sur la manière de mesurer les concepts.

La première similarité, que les deux communications ont très justement soulignée, c'est qu'afin de comprendre ce qui nous attend dans l'avenir, nous devons nous tourner vers le passé. Nous devons comprendre l'histoire sociale qui nous a mené aux divisions ethniques et raciales actuelles, et qui a déterminé la manière dont nous mesurons ces différences. Dans quelques minutes, je vais revenir sur ce point important.

La deuxième similarité signalée dans ces communications, c'est que les organismes statistiques ne fonctionnent pas en vase clos. En fait, ce qui détermine la forme qu'une question prendra ne repose quelquefois que bien peu sur des considérations scientifiques : le droit, les politiques et l'opportunisme influencent parfois la manière dont nous recueillons ces données importantes.

Troisièmement, les deux communications soulignent que, dans les deux pays, l'ethnique constitue un concept flou, aux limites imprécises — il est en évolution, se modifie, et est difficile à saisir. Ce point nous mène à la quatrième similarité, qui ressort clairement dans les deux textes : on y souligne la tension qui existe entre les catégories de la politique gouvernementale, celles dont le gouvernement a besoin pour s'acquitter de sa tâche, et le principe de l'autodénombrement, en vertu duquel les gens ne s'identifient pas à des catégories nettes, mais se désignent plutôt sous forme de mélanges hétéroclites. D'un point de vue politique, nous avons besoin de classifications qui s'excluent mutuellement, qui sont cohérentes et qui s'accordent avec les catégories gouvernementales, mais ces catégories sont elles-mêmes d'une certaine manière arbitraires, et ne correspondent pas avec les expériences que vivent les gens.

La différence clé qu'on retrouve dans ces communications et dans les expériences des deux pays à l'heure actuelle, c'est que le Canada et les États-Unis doivent prendre des décisions de nature différente. Aux États-Unis, comme le professeur Hirschman l'a clairement exprimé, on estime qu'il existe un chevauchement entre la question sur la race, la question sur l'origine latino-américaine et la question sur l'ascendance. Étant donné que les concepts sous-jacents que nous essayons de mesurer se chevauchent, nous demandons aux gens de répondre à une seule et même question de plusieurs manières différentes. En conséquence, on tend maintenant à repenser les questions et à diviser ces trois aspects d'une manière plus logique des points de vue scientifique et politique.

Le professeur Hirschman propose, dans sa communication, une question sur l'origine qui n'établit pas une distinction arbitraire entre la race et l'origine ethnique. Elle distingue plutôt l'identité première, qui répond à des préoccupations provenant de la politique gouvernementale et de la société, de l'identité secondaire, qui englobe l'origine, les antécédents ethniques et l'identité que les gens possèdent. En fait, M. Hirschman termine sa communication en déclarant que, à son avis, le recensement ne devrait pas continuer à contenir une question sur la race qui mélange l'identité ethnique avec des suppositions touchant les attributs physiques.

Pour le Canada, le professeur Boyd brosse le tableau d'une situation quelque peu différente. Elle décrit la frustration éprouvée parce qu'une législation et une politique gouvernementale contraignantes, ainsi que la montée des minorités visibles, ont créé le besoin de disposer précisément du genre de données raciales dont nous faisons la collecte aux États-Unis. Toutefois, au Canada, les données sont élaborées du point de vue de l'origine ethnique : on demande une question sur l'origine ethnique, puis on perd son temps en voulant rattacher les gens aux catégories définies pour répondre aux exigences législatives.

Il semble que, en ce qui touche les questions traditionnelles du recensement que les gens réexaminent, nous des États-Unis et du Canada ressentons chacun d'une certaine manière ce qui ne va pas avec nos propres questions, et nous essayons de trouver une meilleure manière de les poser. Ce faisant, il se peut que nos directions se croisent lorsque nous cherchons à résoudre le dilemme entre l'autodénombrement et notre besoin de disposer de catégories précises.

J'aimerais revenir au premier point abordé dans les deux communications, et vous entretenir de l'utilisation de l'histoire pour discerner l'avenir. Je pense qu'il ne s'agit pas d'un hasard si l'Australie, la Grande-Bretagne, le Canada et les États-Unis en sont maintenant au point où ils doivent déterminer la manière de mesurer leurs populations respectives ainsi que de mettre fin à la discrimination raciale ou de la prévenir. Chacun de ces pays a, au cours des années 1960 et 1970, ouvert ses politiques d'immigration autrefois exclusives aux groupes non européens. Ils ont maintenant de plus en plus de groupes d'immigrants des première et deuxième générations dont l'origine est non européenne.

Prenons l'exemple des États-Unis, avec lequel je suis plus familière. La distinction entre les groupes minoritaires désignés par l'Office of Management and Budget (bureau de la gestion et du budget), que nous mesurons par les questions sur la race et l'origine latino-américaine, et les groupes ascendants ou ethniques, que nous mesurons par la question sur l'ascendance, correspond en gros à la distinction historique importante qu'établit l'anthropologue John Ogbu entre les groupes d'immigrants volontaires et les groupes d'immigrants involontaires. En observant notre histoire, on s'aperçoit que les autochtones américains sont des peuples conquis, les Noirs ont été forcés d'immigrer en tant qu'esclaves, les Portoricains et les Chicanos ont également été conquis sur les territoires qu'ils habitaient, et que les Asiatiques ont été exclus par les lois sur l'immigration et admis en tant que travailleurs contractuels. Aussi longtemps que

les nouveaux immigrants aux États-Unis ont été exclus au moyen d'une distance sociale imposée par la loi, les catégories fonctionnaient mieux que maintenant comme moyen de mesurer les gens.

Je prévois qu'aux États-Unis, dans l'avenir, avec les nouveaux immigrants et les migrants volontaires, les catégories continueront à se dissoudre. Cela se produira en raison du moins grand nombre de séparations retrouvé entre les groupes et de la plus grande variété de personnes venant de tous les coins du monde avec différentes conceptions sur la race et sur l'identité. Nous pouvons déjà voir certains des effets de cette situation dans les taux de mariage plus élevés constatés aux États-Unis parmi les groupes raciaux précédemment désignés. La situation a évolué de manière assez spectaculaire au cours des 20 dernières années en ce qui touche les groupes asiatiques et hispaniques et d'une manière plus lente mais perceptible dans le cas des mariages entre Blancs et Noirs. Ce changement démographique que les deux communications ont abordé explique en partie pourquoi nous nous sentons de moins en moins à l'aise avec la manière dont nous mesurons ces groupes. Au même moment, nous devons répondre à l'exigence contenue dans la loi de mesurer ces groupes conformément aux catégories que nous a léguées l'histoire afin d'examiner jusqu'à quel point nous essayons de faire bouger les choses dans nos sociétés.

Pour terminer, j'aimerais parler de deux effets particuliers que ces changements démographiques pourraient avoir sur notre collecte des données. Le premier effet, que le professeur Boyd a abordé dans sa conclusion, c'est qu'il y aura un besoin pressant de recherches universitaires. La manière dont nos sociétés intègrent les groupes d'immigrants volontaires non européens va se transformer en un problème politique gourvernementale. Il en résultera une importance accrue de la question portant sur le lieu de naissance des parents : nous devrons séparer les nouveaux immigrants des expériences vécues par leurs enfants dans leurs efforts pour s'intégrer dans des sociétés qui ont traditionnellement fait preuve de discrimination sur la base de la race. Pour des questions allant de la pauvreté au statut socio-économique en passant par les programmes législatifs visant à réprimer la discrimination, il est très important d'être en mesure de déterminer la génération à laquelle appartiennent les gens.

Deuxièmement, la diversité ethnique croissante de nos groupes non européens signifie qu'aux États-Unis, quelle que soit la manière dont nous mesurons l'ascendance, que nous changions ou non la question, ou même que nous la conservions ou non, nous découvrirons que la question adoptée pour mesurer les groupes d'origine européenne servira de plus en plus à mesurer la diversité des groupes non européens qui se sont joints à nos sociétés. Ainsi, la question sur l'ascendance, que nous avons tendance à discuter en fonction de la mesure des groupes d'origine européenne, tandis que les autres groupes sont mesurés par les questions touchant la race et l'origine latino-américaine, servira désormais à exprimer les expériences de groupes tels que les Bangladeshi, les Éthiopiens, les Haïtiens, les Nicaraguayens, les Salvadoriens, les Égyptiens, les Libanais et d'autres groupes d'immigrants arrivés récemment aux États-Unis.

Finalement, la question proposée par le professeur Hirschman est très importante et devrait être considérée. Avec les deux étapes qu'elle comporte, elle est très semblable à celle suggérée par le professeur Farley. Les deux questions disent en substance aux répondants : voici les catégories qui sont actuellement importantes aux fins de la politique gouvernementale, rattachez-vous à l'une d'entre elles — ou, si nécessaire, rattachez-vous à deux d'entre elles —, puis dites-nous d'où vous venez et quelle est votre ascendance. J'aime ces deux questions, pour la raison importante qu'elles admettent la nécessité de recueillir des données en vertu de considérations politiques. Elles ne nient pas la nécessité de disposer de données claires sur des groupes qui ont fait l'objet de discrimination dans le passé, et qui souffrent toujours de discrimination dans notre société. En même temps, elles ne suggèrent pas que certains groupes soient mesurés d'une manière, et que d'autres groupes le soient d'une autre manière. Dans un processus à deux étapes, les gens peuvent se rattacher aux catégories importantes selon des considérations sociales et politiques, et nous pouvons également recueillir des données sur leurs origines ethniques.

Pour ce qui est de ce que nous ferons au moment où nous nous rencontrerons une nouvelle fois en 2002, dans l'éventualité où nous aurions recueilli ce type de données, nous pourrons alors dire, quelle que soit la forme que nos sociétés auront prise d'ici là, qu'il s'agissait des groupes dont nous avions besoin à cause de la situation durant les années 1990, et que nous disposons maintenant de nouvelles catégories auxquelles les gens peuvent s'identifier. Nous serons alors dans une bien meilleure position pour décider ce qui sera mis en oeuvre pour le recensement américain de 2010, ou, dans le cas du Canada, pour le Recensement de 2006. Nous disposerons de données indiquant tant la manière dont les gens se désignent et se représentent, que les catégories auxquelles nous avons besoin de les rattacher en vertu des politiques gouvernementales.

7.4 Interventions des participants

À la suite des remarques de l'intervenante Mary Waters, la séance a été consacrée aux questions des participants et à une discussion générale. Un certain nombre de problèmes ont été soulevés durant les échanges animés.

Le premier sujet abordé a été la nouvelle question en deux parties que proposent MM. Hirschman et Farley afin de remplacer les questions actuelles du recensement américain qui portent sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance. Bien que, d'une manière générale, la rationalisation et la simplification des approches relatives à la mesure de la race et de l'origine ethnique aient été appuyées, certaines préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité qu'une question en deux parties entraîne une diminution des taux de réponse ainsi qu'un affaiblissement de la fiabilité des données dans la seconde partie de la question. M. Farley a également soulevé le problème consistant à déterminer au Canada les catégories qui pourront être

cochées. Aux États-Unis, c'est l'Office of Management and Budget (bureau de la gestion et du budget) qui a procédé, en fonction des politiques gouvernementales, à la détermination de ces catégories. Au Canada, une telle détermination s'est habituellement fondée sur le degré de fréquence noté au recensement antérieur.

De surcroît, malgré les mariages de plus en plus fréquents entre différents groupes ethniques et la fusion des «races», un nombre considérable de participants ont confirmé qu'ils ont toujours besoin de disposer de données sur l'origine raciale de la population. Les données sur la population hispanique sont également nécessaires aux fins d'élaboration de politiques. Les problèmes raciaux s'avèrent toujours préoccupants aux États-Unis, et il faudra pour un avenir prévisible disposer de données sur la race et l'origine latino-américaine afin de surveiller les formes de discrimination à l'oeuvre dans la société et les effets des programmes et des politiques du gouvernement.

Plusieurs participants ont proposé de réintroduire, tant dans le recensement du Canada que dans celui des États-Unis, les questions portant sur le lieu de naissance des parents, et ce afin de suivre l'intégration dans la société nord-américaine des immigrants de la deuxième génération. Alors que cette recommandation a reçu un accueil très favorable, M. Isajiw a suggéré d'ajouter une question sur une troisième génération, soit le lieu de naissance des grands-parents.

Les réponses multiples ont fait l'objet de discussions approfondies. Les participants ont passé brièvement en revue leurs difficultés touchant l'analyse et l'utilisation des données qui proviennent de réponses multiples, spécialement lorsqu'elles ne font l'objet d'aucun caractère prioritaire. D'autre part, on a convenu que les réponses multiples données aux questions portant sur l'origine ethnique et l'ascendance correspondent à la diversité réelle de la population tant aux États-Unis qu'au Canada. En fait, on a exprimé une certaine préoccupation relativement à la perte d'information entraînée par le codage et la conservation dans la base de données d'uniquement deux réponses écrites multiples.

Les participants à la conférence ont soulevé les problèmes du racisme et de la discrimination. Un participant a mis en doute que les différences constatées entre groupes aient une origine génétique. M. Hirschman a déclaré qu'il n'existait aucune preuve scientifique à l'appui de cette thèse. Il a affirmé que les différences entre groupes avaient plutôt une base sociale. Les personnes de différentes origines raciales ou ethniques sont traitées différemment par la société. Certains participants ont déclaré qu'en conservant les groupes raciaux traditionnels, le recensement pouvait contribuer à polariser la société. D'autres, toutefois, ont confirmé qu'ils avaient besoin de données sur les groupes raciaux ou les minorités visibles.

Durant les dernières minutes de la conférence, Susan Miskura, du Bureau of the Census (bureau du recensement), a présenté un rapport d'étape portant sur les plans élaborés aux États-Unis en vue du recensement de l'an 2000.

8.1 Compte rendu de Lawrence Bobo University of California à Los Angeles

Nous, les rapporteurs, avons certes une tâche difficile et peu enviable : présenter un résumé, une critique, un condensé, et ce dans un style concis. Nous avons eu de nombreux entretiens constructifs, entendu un certain nombre d'exposés, discuté et tenté de faire une synthèse. Maintenant, après presque trois jours, le moment critique est venu de nous poser la question : où cela nous mène-t-il? C'est le temps de faire face à la réalité, de se pencher sur l'univers et tout. Et, en essayant de m'y mettre, j'ai pensé commencer de cette façon plutôt simpliste.

Lorsqu'on nous a écrit et téléphoné pour nous inviter ici, on nous a fixé quelques objectifs très généraux. En fait, il s'agissait d'étudier les questions actuelles et futures liées à la mesure de l'origine ethnique. C'est exactement ce que nous avons fait, et ce d'une façon très ordonnée. Nous nous sommes penchés sur une partie de l'histoire de la mesure de la race et de l'origine ethnique tant au Canada qu'aux États-Unis, mais nous avons également examiné l'évolution de ces questions au Royaume-Uni, en Australie, en Malaysia et dans l'ex-Union soviétique, l'actuelle République de Russie. Nous avons tenté de cerner le concept de l'origine ethnique proprement dite, une tâche qui revient à définir le Saint-Esprit. Nous avons parlé des besoins en données qui dictent les activités de recensement tant à Statistique Canada qu'au Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis. Nous avons beaucoup discuté du climat sociopolitique dans lequel s'élabore et s'effectue tout recensement et dans lequel on en interprète et utilise les résultats, et nous venons tout juste de clore un fascinant débat sur l'avenir au cours duquel on a fait des propositions très concrètes et prometteuses ainsi que des prévisions.

Plus particulièrement, les responsabilités des rapporteurs sont au nombre de trois : déterminer les principaux thèmes et questions qui sont revenus au cours des séances ou qui ont été très importants ou encore qui ont été abordés uniquement au cours de séances particulières; retenir ce que nous pouvions des recommandations formulées; et enfin, donner nos propres impressions et formuler nos propres commentaires, aussi singuliers, désapprobateurs ou inconsidérés soient-ils.

J'aimerais parler de la première série de questions afin de déterminer quels ont été, à mon avis, les thèmes clés de la conférence. Nous avons tous traité l'origine ethnique comme un facteur fondamental de la vie sociale de l'homme; cela peut paraître évident, mais je veux néanmoins le souligner. En fait, au cours de la dernière séance, Charles Hirschman a indiqué que l'origine ethnique pouvait bien être la force politique centrale au XX° siècle. L'éminent sociologue noir W.E.B. DuBois a signalé au début du siècle que la frontière de la couleur serait le problème du XX° siècle. On a évoqué, dans un grand nombre de communications préliminaires, les événements qui se déroulent en Europe, au Moyen-Orient et dans l'ex-Union soviétique et la façon dont ils façonnent et modifient la scène sociale et politique. Au début de son allocution,

M^{me} Barbara Bryant a déclaré que, malgré les premières prévisions prometteuses et apparemment sensées de Robert Park, les États-Unis n'ont pas formé un «melting-pot», mais plutôt une mosaïque, une mosaïque ethnique qui n'est pas entièrement en train de s'effriter, de disparaître, de devenir uniforme ou uniethnique. De plus, Ivan Fellegi a parlé d'une multitude de réalisations récentes au Canada concernant les lois en matière de multiculturalisme et de lutte contre la discrimination, le débat constitutionnel en cours et l'institutionnalisation évidente des deux langues officielles. Il est clair que ces deux pays sont aux prises avec des problèmes liés à l'origine ethnique : comment éliminer la discrimination, réduire l'inégalité entre les groupes et favoriser une plus grande tolérance et un plus grand respect mutuels ? Bref, les gens se définissent, s'orientent les uns par rapport aux autres, dirigent leur propre vie, leurs activités quotidiennes et leurs relations souvent en fonction de l'identité de leur groupe ethnique et de leur attachement à ce groupe.

J'aimerais toutefois ajouter que cette nouvelle reconnaissance du caractère essentiel de l'origine ethnique constitue le refus profond d'une idée reçue de longue date. Pourtant, nous avons tous agi comme si c'était quelque chose qu'on devait maintenant tenir pour acquis. Cela m'amène à poser la question suivante : Marx, Durkheim ou même Weber pourraient-ils dormir sur leurs deux oreilles devant la puissance moderne de l'origine ethnique ? Sûrement pas. Ces penseurs, et peut-être plus particulièrement Marx, doivent se retourner dans leur tombe, sans doute honteusement, pour ne pas avoir entrevu ce qui allait se passer. Dans son excellente communication, le professeur Cohen affirme que, heureusement ou malheureusement selon le point de vue, les événements récents indiquent qu'il ne faut plus négliger l'origine ethnique sous prétexte qu'il s'agit d'un obstacle rétrograde ou du reflet d'une réalité plus profonde comme l'inégalité économique ou la lutte des classes. L'origine ethnique semble plutôt être un phénomène inhérent à la vie de l'homme. Marx avait tort. Nous ne pouvons progresser sans tenir compte de «l'origine ethnique». Apparemment, nous ne pouvons même pas faire un pas sans elle.

Je pense qu'il est juste de dire que ni Durkheim ni même Weber, qui s'intéressait principalement à d'autres questions, ont fait mieux. Pas plus que les personnes qui défendent les théories économiques générales ou les théories de la modernisation, qui ont prédit également, implicitement et quelquefois explicitement, que les progrès technologiques et économiques auraient peu à peu raison de l'attachement primordial atavique à la race, à l'origine ethnique, à la tribu et à la caste. Il existe donc quelque chose de plus profond, et nous devons prendre davantage conscience de ce changement dans les hypothèses de base au sujet de l'importance intrinsèque de l'origine ethnique. L'origine ethnique et l'attachement au groupe ethnique sont devenus des questions fondamentales dans les relations sociales de l'homme.

Comme l'a signalé Petersen dans son article¹, l'assimilation a peu de chances d'être un processus à sens unique. Pensons seulement aux immigrants de l'Europe du Sud, du Nord et de l'Ouest venus s'établir aux États-Unis qui semblent, d'après de nombreux indicateurs objectifs, se fondre

de plus en plus avec le reste de la population. Cependant, ce qui peut souvent sembler être la disparition de l'appartenance ethnique pourrait, en fait, être la base de l'émergence d'une nouvelle identité ethnique, c'est-à-dire l'Américain sans trait d'union ou, si l'on va un peu plus loin, l'Euro-Américain. Dans les campus universitaires, on se réclame de plus en plus de cette identité dans le cadre d'un mouvement de lutte contre le multiculturalisme ou contre la diversité axé sur l'identité euro-américaine. Le représentant évident et symbolique de ce mouvement est actuellement Pat Buchanan. Il n'est pas très populaire pour l'instant, mais il ne faut pas négliger son influence.

Cette persistance n'est pas que de nature culturelle, elle ne s'explique pas uniquement par le fait que les gens cherchent leurs racines pour, peut-être, satisfaire un besoin ou un intérêt psychologique momentané. Comme l'ont souligné Petersen et Charles Hirschman, le premier dans son article et le second dans son récent exposé, ces identités s'organisent socialement et, en particulier, elles deviennent liées à des statuts, à l'accès aux ressources et à la qualité de vie que les gens vont probablement connaître ou pouvoir obtenir. Mais j'irais même plus loin. Il y a une question qui n'a pas été soulevée ici, peut-être parce qu'il n'y a pas beaucoup de psychologues ou de spécialistes de la psychologie sociale. On remarque une tendance croissante dans les études en psychologie sociale à penser que les humains ont une remarquable facilité, voire une capacité intrinsèque à créer des liens avec un groupe. La nature de ces liens varie énormément selon les situations et avec le temps. Mais chose certaine, les gens tendent à créer des liens avec des groupes et ils le font rapidement. Une fois formé, le groupe devient alors facilement la base, malheureusement, d'un certain favoritisme à l'égard des membres du groupe, voire même d'un certain degré de discrimination et d'hostilité envers les non-membres. Bref. nous semblons avoir besoin de créer des distinctions entre «nous» et «les autres». Le point essentiel, c'est que ces distinctions finissent par être liées à un sens d'estime de soi, à un lieu, à l'enracinement et au fondement même de l'identité.

Ce que cela veut dire concrètement pour nous ici aujourd'hui et pour ceux qui débattent de questions comme l'origine ethnique dans le cadre du recensement, c'est qu'il faut en tenir compte. L'origine ethnique va s'affirmer, se réaffirmer ou se reformer tant que le monde va exister. Il est tout simplement insensé de croire que l'origine ethnique va s'effacer jusqu'au point de disparaître; l'histoire de l'homme jusqu'à présent, en fait, une grande partie des données empiriques recueillies au cours des 40 dernières années, nous enseigne qu'il serait idiot de penser le contraire.

J'aimerais maintenant parler de la communication du professeur Cohen, que j'ai trouvé très intéressante et qui donne à penser à cet égard. Il fait remarquer que pratiquement tous les États connus ont été multiethniques et que, ce qui est peut-être encore plus important, les États n'ont pas été créés simplement pour satisfaire des impératifs économiques, politiques, militaires ou technologiques, mais également pour répondre à un impératif irréductiblement ethnique. Le processus même de la création de systèmes sociaux complexes, différenciés et stables vient en

partie de la différenciation ethnique et de la stratification ethnique ou les favorise. Selon lui, dans bien des cas, et probablement dans la majorité des cas, la création d'États suppose la participation de nombreux groupes ethniques, dont les liens des uns avec les autres peuvent varier mais au sein desquels il existe invariablement une hiérarchie. Voilà qui peut sembler décourageant et laisser entrevoir qu'il ne sera jamais possible d'éliminer entièrement l'inégalité et la discrimination entre les groupes, mais qui nous avertit également de demeurer vigilants.

Nous sommes actuellement dans un dilemme. D'une part, nous avons la conviction profonde que l'origine ethnique est une question importante; d'autre part, nous serions généralement d'accord pour dire qu'il n'existe pas de définition théorique appropriée de cette notion. En fait, aucun d'entre nous n'a été capable de s'arrêter sur une définition finale de l'origine ethnique. Par exemple, le professeur Isajiw, dans sa communication, a déterminé quatre paradigmes distincts : l'origine ethnique serait primordiale, elle tiendrait du phénomène, elle serait situationnelle et subjective. Voilà qui passe par toute la gamme des conceptions, allant de celle qui voit l'origine ethnique comme étant profondément enracinée dans la nature de l'homme à celle qui la voit comme une construction subjective sociale en passant par celle qui la voit comme un épiphénomène ou comme émergeant de l'organisation économique de la société. Dans une communication antérieure, datant de 1974, le professeur Isajiw recensait pas moins de 27 définitions et 12 attributs différents. Quant à Thernstrom, Handlin et Orlov, ils ont déterminé 14 caractéristiques différentes. Dans sa communication la plus récente, le professeur Isajiw faisait au moins 12 distinctions analytiques opposant groupe ethnique et identité ethnique, identité principale et identité secondaire, groupes jeunes et groupes aînés, groupes de nationalités et communautés traditionnelles, groupes majoritaires et groupes minoritaires, identité unique et identité multiple, et ainsi de suite. Et peut-être cette difficulté se résume-t-elle le plus simplement et le plus brièvement dans les résultats des tentatives de nos groupes de travail en vue de définir la race, l'origine ethnique et ainsi de suite. Aucun d'entre eux n'est revenu à la charge, ne fut-ce que pour tenter de s'attaquer à cette question particulière.

Nous avons eu bien du mal à définir l'origine ethnique. Toutefois, nous avons quelques idées que nous avons examinées. L'origine ethnique a assurément un caractère social et des fondements sociaux. Elle compte un certain nombre de dimensions objectives qu'il faudrait souligner. Il s'agit notamment de la langue, des réseaux sociaux d'interactions ainsi que des institutions et des associations que les gens forment. On peut donc déterminer si les gens sont adeptes d'une religion ou membres d'une église ethnique distincte, font partie d'associations bénévoles d'un groupe ethnique, et s'il existe des fonctions et des manifestations diverses qui peuvent avoir un caractère ethnique bien défini. Mais nous inclurions également des caractéristiques qu'on considère traditionnellement comme étant des caractéristiques de la race, à savoir la couleur de la peau ou d'autres caractéristiques physiques. La plupart d'entre nous n'y verraient pas de problème.

Enfin, il y a toute la série d'éléments subjectifs liés à l'origine ethnique. Je me réfère encore une fois à la communication du professeur Isajiw, selon lequel l'origine ethnique comporte un élément de socialisation, c'est-à-dire l'aspect de l'appartenance au groupe qui nous permet de nous identifier à nos parents, à nos pairs et à notre entourage. Il y a également un aspect relationnel, soit l'interaction entre les groupes, que les autres nous imposent ou projettent sur nous ou encore qu'ils peuvent accepter de notre part. Il en résulte un sens de l'identité ethnique à plusieurs facettes qui suppose la formation cognitive d'idées fondamentales au sujet de l'image des personnes qui sont comme nous, un certain sens de lien moral ou d'obligation morale envers le groupe, un sens d'engagement, une croyance commune et ainsi de suite, et enfin, un attachement ou un certain lien affectif avec les autres membres du groupe. Bien entendu, il ne s'agit aucunement d'une définition exhaustive et, ce qui est peut-être encore plus important, cela va bien au-delà de ce qu'un recensement, en soi, pourrait faire ressortir. Ce n'est que pour souligner l'idée que nous y allons probablement tous de notre définition provisoire de l'origine ethnique. Ce sont autant d'idées qu'on peut évoquer d'une façon quelque peu théorique même si nous n'allons jamais nous entendre sur une formulation exacte.

Et cela nous amène à la partie vraiment difficile du travail, celle que j'appelle la quête du Saint-Graal, c'est-à-dire établir une mesure normalisée de l'origine ethnique, une tâche qui nous occupera longtemps. Il y a des variations d'un pays à l'autre, comme nous l'avons souligné au cours de la séance récente sur les perspectives futures de cette mesure. Plusieurs conférenciers ont souligné que les catégories et leur définition dépendent de l'histoire et de l'expérience de nations particulières. Même dans le système d'un État particulier, la mesure va varier avec le temps à cause de la façon dont les différents genres de vagues d'immigration influent sur la composition de la population. L'origine ethnique va également varier pour des raisons politiques parce que de nouvelles identités naissent de différents mouvements ou s'allient à ces derniers, et parce qu'il peut y avoir un croisement de races et des mariages interethniques au sein d'une société. Par conséquent, un thème commun est ressorti de nos réunions, à savoir qu'il est peu probable que nous trouvions un classement uniforme. Peut-être ne trouverons-nous même pas une formule générale acceptable par tous précisant la marche à suivre pour établir un classement pertinent dans un contexte particulier.

Mais j'aimerais pousser l'analyse plus loin et évoquer certains des principes diaboliques de Lieberson (PDL). Le premier dont j'aimerais parler est cette notion de mesure uniforme, soit la quête du Saint-Graal. Lieberson a dit — c'est ce que j'appelle le PDL n° 2 — qu'il existe réellement un conflit entre les besoins du recensement et la nature fondamentale de l'origine ethnique. Le recensement recherche et nécessite de la constance pour plusieurs raisons, mais nous reconnaissons que le phénomène fondamental de l'origine ethnique est extrêmement mouvant, voire en perpétuel mouvement. Le recensement réclame de la clarté, il demande aux gens de déclarer une seule ascendance ou catégorie raciale bien définies, mais nous savons que les gens ont souvent des ascendances multiples ou veulent s'identifier à un croisement de races

ou exprimer des degrés divers d'engagement envers différentes catégories ou d'attachement à différentes catégories.

J'avais entendu dire dans l'un des groupes de travail, et je l'ai entendu encore une fois ici aujourd'hui, je crois, que les recensements sont conservateurs, ou du moins qu'ils devraient l'être. S'ils doivent changer, ils doivent changer lentement. Dans un sens, un recensement devrait refléter le consensus dominant au sujet des catégories pertinentes, et non l'engouement du mois ou de l'année ou des deux prochaines années pour ce qui est de l'identification à un groupe ou à des catégories. Par conséquent, il y aura toujours un conflit entre les besoins intrinsèques de tout recensement et la nature fondamentale et la complexité de l'origine ethnique.

Le troisième principe diabolique de Lieberson concerne la subjectivité de l'origine ethnique; il s'agit de sa composante relative aux attitudes. Même certaines caractéristiques de l'origine ethnique que nous aimons croire ou supposer objectives, comme l'ascendance, peuvent poser un problème. Les gens peuvent l'ignorer ou être incapables de nous donner une réponse précise. Ils peuvent ne pas vouloir dévoiler leur ascendance précise, comme en témoigne l'exemple du nombre croissant d'Allemands qui ont déclaré une ascendance hollandaise pendant la période de la Seconde Guerre mondiale, ou encore ils peuvent considérer un aspect de leur ascendance plus important qu'un autre et répondre en conséquence. Comme Mary Waters l'a signalé dans son ouvrage, les gens peuvent fonder leur jugement sur une foule de critères. Est-ce le nom de famille qui est le plus important? L'ascendance paternelle est-elle plus importante que l'ascendance maternelle? Une personne voudra-t-elle tout simplement se démarquer et déclarer l'ascendance la plus originale, peu importe la réalité? Enfin, il peut y avoir de nouvelles interprétations dans la société malgré nos efforts pour simplifier les choses et pour que les gens s'en tiennent aux faits, et qu'ils n'aient pas d'hésitation. Et le pire, dans tout cela, c'est que cette ambiguïté est en grande partie significative. Pour reprendre le titre qu'Howard Schuman a donné à l'une de ses communications, la réalité est subjective. Les erreurs sont souvent dues à autre chose qu'au hasard. Elles peuvent être systématiques, mais elles le sont d'une façon qui nous informe sur la nature de l'origine ethnique, sur l'idée que les gens se font d'eux-mêmes et sur la façon dont ils peuvent vivre leur situation dans la société. Du point de vue de certains besoins particuliers des programmes ou du point de vue du dénombrement, on peut dire qu'il y a une erreur parce qu'une question a été mal lue, mais il n'en reste pas moins qu'on obtient ainsi des renseignements sur la façon de penser, de sentir et de se comporter des gens. Voilà pour la quête du Saint-Graal.

Tout est politique. Les conflits sociaux de plus en plus nombreux au sujet du recensement est le quatrième thème qui se dégage de la conférence. La professeure Kobayashi a bien résumé la question dans sa communication, alors qu'elle affirme que définir ce qu'est un groupe ethnoculturel est plus qu'un simple exercice pour assurer la cohérence de la définition. Pour y arriver et utiliser ces définitions comme des catégories analytiques, il faut inévitablement faire des choix politiques et idéologiques. Tant les communications du Canada que celles des

États-Unis portant sur l'élaboration des mesures de la race et de l'origine ethnique aux fins du recensement renfermaient des exemples révélant que la politique influe sur les catégories de base qui ont finalement été adoptées. Dans certains cas, cette influence s'est fait sentir à la dernière minute, ce qui fait qu'on a élaboré un questionnaire dont une grande partie n'a pu être mis à l'essai malgré les sept années consacrées à sa conception. Par exemple, il faut maintenant ajouter les catégories «Asiatiques» et «insulaires du Pacifique». Mais nous pouvons aussi trouver d'autres exemples dans le passé, comme la décision historique au Canada, après la Seconde Guerre mondiale, de cesser d'utiliser le mot «race», ou la pression exercée aux États-Unis pour inclure une question sur l'origine hispanique.

Nous savons qu'il existe une interaction, qui peut être explosive, entre la politique et le recensement. Le recensement est lié à un si grand nombre de ressources importantes que c'est inévitable. Il influe sur la redéfinition des circonscriptions électorales, il détermine qui va obtenir quel type de représentation politique, l'accès et l'influence. Il est donc lié à la distribution d'un certain nombre de ressources comme les prestations d'aide sociale, les services de santé, etc. Il a un rapport indéniable avec la lutte contre la discrimination et sert à déterminer où il faut intervenir avec vigueur. Il peut même être lié aux programmes d'études et au financement des études; par conséquent, tout cela a une importance indéniable.

Pour reprendre le fil, revenons à nos PDL. Selon le PDL n° 5, aux États-Unis et peut-être au Canada, le contrôle du groupe dominant sur les catégories du recensement semble s'affaiblir. Le groupe dominant majoritaire ne peut tout simplement pas imposer les catégories selon ses intérêts. Il existe des groupes différents, des groupes minoritaires au sein des populations, qui s'y opposent activement, qui exercent des pressions pour veiller à ce qu'«ils» soient inclus et représentés d'une façon qui serve leurs intérêts et cela, inévitablement, politise directement le processus. Il ne faut pas oublier que, au commencement, tout était politique; maintenant, il s'agit davantage d'une lutte politique ouverte.

Poursuivons avec le PDL n° 6, selon lequel tous ceux qui revendiquent quelque chose ont le droit de le faire. Les citations qui figurent dans la communication de Leo Estrada aident à faire comprendre en partie le sentiment, l'effet, le sens de la valeur et de l'identité en tant que membre d'un groupe que produisent ou supposent les dénombrements de la population qu'effectue le gouvernement officiel. J'aimerais maintenant passer à ce que j'appellerai le scénario Estrada. En résumé, le recensement est devenu de plus en plus lié au grand combat politique en cours entre les groupes. Si l'on devait réunir les prévisions de Leo sous un seul thème, ce serait sous celui-ci : la lutte est en train de s'intensifier, particulièrement aux États-Unis et peut-être au Canada dans l'avenir. La nature de cette lutte mettant en cause la façon dont les ressources de la société sont distribuées entre les groupes va avoir des répercussions sur ce que le recensement pourra mesurer et rendre public : c'est l'essentiel de la question. En premier lieu, Estrada signale qu'on ne mettra désormais plus l'accent sur la race et l'origine hispanique, mais plutôt sur l'ascendance. Et ce, non pas pour les nobles raisons citées par

Charles Hirschman ou pour satisfaire aux besoins précis signalés par Reynolds Farley, mais pour une raison politique précise, à savoir faire atténuer les revendications des droits collectifs. Il s'agit en grande partie d'une lutte politique à propos de la liberté d'action des minorités, de l'action positive et de l'attribution des ressources.

En deuxième lieu, Estrada a signalé qu'on accordera de plus en plus d'attention à l'immigration et à la citoyenneté. Mary Waters est tout à fait d'accord avec lui sur ce point et je pense que les deux se seraient également entendu sur les raisons de cette tendance. Il a prédit, en troisième lieu. que l'accès aux données allait devenir une question de plus en plus litigieuse au fur et à mesure que l'écart s'élargira entre «ceux qui possèdent les données» et «ceux qui ne les ont pas». Enfin, selon Estrada, le recensement de l'an 2000 sera de loin le recensement le plus litigieux que nous ayons jamais connu. Selon ses prévisions, l'utilisation des données sur l'origine ethnique à des fins politiques et les effets politiques d'une telle utilisation semblent inviter les autorités politiques à faire des efforts pour supprimer, contrôler ou en limiter l'utilisation. Cela est susceptible de provoquer une lutte plus vive et cette lutte a des répercussions immenses sur le contenu du recensement, ainsi que sur la diffusion et l'utilisation des données du recensement. Il y a d'autres conséquences encore plus importantes pour la bonne marche du recensement, comme la possibilité d'obtenir la collaboration d'un grand nombre des communautés qui font l'obiet du recensement. Dans la pratique, cela signifie que les planificateurs du recensement doivent être très attentifs aux changements dans les milieux politiques qui pourraient provoquer des tensions plus grandes.

Voilà pour le quatrième thème. Passons au cinquième. Après toutes ces observations au sujet de la politique, il faut quand même reconnaître qu'il est impossible de plaire à tout le monde, et c'est là un thème principal qui s'est dégagé des réunions des groupes de travail sur les besoins en données. Pour aborder ce thème en évoquant un autre des principes diaboliques de Lieberson, disons qu'il existe d'importantes contraintes quant à l'espace qu'on peut consacrer à une question sur l'origine ethnique. Plus on veut obtenir de renseignements en la matière, plus on veut approfondir la question, plus il est probable qu'il faudra laisser de côté certaines questions sur la profession ou le revenu ou autres sujets semblables. Il existe réellement des limites quant à ce qui peut être fait.

De plus, le principal client dans ce cas est sans conteste le gouvernement. Cela signifie presque nécessairement que les mesures de la race et de l'origine ethnique vont être un compromis entre la science, les besoins pratiques des recenseurs et les politiques en vigueur au moment du recensement. Il ne fait pas de doute qu'il faut toujours consulter les groupes en cause, les utilisateurs et, en particulier, les chercheurs qui ont fourni une abondance de renseignements sur ces questions. Mais, au fond, lorsque j'écoutais les nombreuses personnes qui travaillent au recensement aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni, je me suis rendu compte que leur principal client est le gouvernement. Elles doivent remplir un mandat, répondre aux besoins d'un programme et toutes ces considérations l'emportent sur les recherches en sciences sociales.

Voilà qui résume les principaux thèmes de la conférence. J'ai également voulu mentionner quelques implications. Si l'on examine les thèmes et la façon dont j'en ai parlés, on peut arriver à des prévisions fort pessimistes. D'une part, nous savons que l'origine ethnique est un sujet d'une extrême importance. D'autre part, malgré des années de recherche et d'efforts, nous n'arrivons pas à en formuler une définition très nette. C'est un concept flou, qui est mal défini et pour lequel il est impossible d'obtenir une mesure uniforme. Nous devons reconnaître que nous avons un instantané, la conciliation de la technologie et de la politique qui semble la plus sensée à un moment donné. Et d'importantes contraintes viennent limiter notre marge de manoeuvre. Pour être plus précis, la lutte politique s'infiltre de plus en plus dans les activités de recensement. Mais je ne repars pas du tout avec un sentiment de pessimisme. À vrai dire, je pense que malgré les nombreux problèmes, nous semblons arriver à bien nous adapter au phénomène en cause, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus de place pour l'amélioration et plus de travail à accomplir.

De la même façon que je sais reconnaître la pornographie, je sais reconnaître l'origine ethnique. J'ai demandé à des personnes de différents pays ce qu'elles pensaient de leur travail. La plupart d'entre elles ont répondu qu'elles étaient satisfaites, et que les mesures qu'elles utilisaient étaient le fruit d'un long processus mûrement réfléchi. Elles savaient qu'il y avait des points faibles, et qu'il y avait encore beaucoup de recherches à faire pour trouver des solutions à ces problèmes. Elles savaient qu'elles utilisaient des instruments quelque peu émoussés pour caractériser le milieu social de base, mais elles ne pensaient pas fausser vraiment les réalités sociales fondamentales en utilisant les catégories qui avaient été élaborées et estimaient recueillir une quantité considérable de renseignements d'une énorme importance. Les ambiguïtés d'une grande partie des données sont souvent instructives; elles ne sont pas intrinsèquement invalidantes et elles nous renseignent sur le milieu social de base. Le fait même que nous assistions à la présente conférence témoigne du fait que nous sommes totalement conscients du fait que nous devrons continuer à nous adapter et à faire des recherches. Par conséquent, je repars de la conférence plutôt optimiste.

Voyons un peu les recommandations qui ont été formulées. Je les ai classées selon leur auteur et non selon les rapports qui peuvent exister entre elles. Farley a fait état de quatre possibilités. Il a signalé que le recensement avait comporté pendant longtemps des programmes de mise à l'essai et d'examen et qu'il nous fallait maintenant mettre à l'essai des questions différentes. Si les questions posent un problème sur le plan politique, comme dans le cas de celles qu'il propose, il faut lancer l'étude en présentant cinq méthodes différentes et préciser que nous n'avons pas encore fait notre choix. De cette façon, on n'en fait pas un sujet brûlant comme si l'on présentait directement notre nouvelle question sur la race. On présente plutôt cinq possibilités, dont l'une doit refléter les usages du passé. Puis il a proposé d'essayer de traiter l'origine hispanique ou latino-américaine comme une catégorie raciale, et non simplement comme une origine. Il a également signalé qu'il faudrait élaborer une question ou donner suite

à sa proposition précise de combiner race et ascendance. Enfin, il a recommandé de revenir à la mesure de l'ascendance parentale.

Stanley Lieberson a fait une recommandation quelque peu plus audacieuse, à savoir qu'on ait un état expérimental ou des formulaires du recensement proprement dit, que le recensement proprement dit comporte plusieurs méthodes de mesures différentes. Puis, plus récemment, Charles Hirschman a recommandé qu'on adopte une méthode à deux volets, c'est-à-dire identifier une origine ethnique principale fondée sur des groupements ethniques significatifs du point de vue démographique et politique et ajouter une question portant sur l'ascendance. À priori, tout cela me semble extrêmement prometteur; je me pose bien des questions sur la formulation de ces questions particulières, mais ce n'est pas la place ici. Cependant, je plains vraiment celui qui devra définir ces catégories.

Avons-nous besoin d'une catégorie relative à l'ascendance multiple? Je viens de Californie, et j'enseigne à beaucoup d'étudiants ayant une ascendance multiple. Je suis frappé par la mesure dans laquelle ils ont réellement une double identité. Ils peuvent penser que les autres les perçoivent plus comme appartenant à une catégorie qu'à une autre, mais en leur for intérieur, ils aimeraient que les gens comprennent qu'ils ont une double origine. Je pense qu'il y aura de plus en plus de pression pour qu'on introduise une catégorie liée à l'ascendance multiple : je ne parle pas simplement d'une case «ascendance multiple» qu'on pourrait cocher, mais d'une question qui précise le croisement dont il s'agit. Comme cela fait partie du mouvement, du changement, et comme il y a une certaine hésitation, nous devons nous y préparer maintenant.

Certains ont proposé d'abandonner complètement la notion de race. Nous avons discuté de long en large des questions en jeu ici, je n'y reviendrai donc pas. On a également fait une proposition qui mérite réflexion, à savoir que Statistique Canada et le Bureau of the Census des États-Unis devraient travailler en collaboration pour améliorer le recensement des peuples des premières nations, soit les populations autochtones ou indigènes des deux pays.

Enfin, on a proposé de mesurer le degré d'origine ethnique, proposition à laquelle on a coupé court faute de temps. C'est toutefois une question importante. Il existe un plus grand nombre de moyens objectifs de déterminer le degré d'attachement qui ne poseraient pas les problèmes sociaux ou politiques qu'une question subjective ne manquerait pas de poser. Cela contribuerait vraiment à cerner l'importance de l'attachement à des groupes ethniques particuliers. Il vaut donc la peine de garder ce point en tête. C'était là les recommandations, telles que je les ai perçues.

Je rappelle le principe diabolique de Lieberson n° 1, selon lequel l'origine ethnique a toujours été une question complexe et qu'elle va le demeurer. Les choses évoluent, nous avons nos définitions très floues, mais au moins nous sommes avertis et nous savons à quoi nous en tenir.

Puis, nous n'avons pas le choix, nous devons définir l'origine ethnique, peu importe les résultats imparfaits que nous obtenons.

Il y a un autre point que je voulais signaler. Il s'agit de la proposition que j'ai formulée au sujet de la façon d'aborder la recherche. Il existe une orientation à laquelle nous pourrions songer. Nous pourrions aborder la tâche comme s'il s'agissait de corriger des erreurs et des problèmes technologiques ou nous attaquer directement à la malléabilité intrinsèque de l'origine ethnique. Comme en témoigne, par exemple, la communication de McKenney et Cresce qui décrit les travaux très élaborés effectués pour concevoir la formule du recensement de 1990, nous avons toujours procédé en nous demandant comment améliorer la question, comment faire comprendre aux répondants ce qu'on veut, comment réduire le taux de non-réponse et comment classer les gens dans les catégories appropriées. Cette approche tient davantage de la technique. L'une des idées qui se dégagent de notre conférence est que nous devons nous diriger vers une approche axée sur le problème de la malléabilité intrinsèque de l'origine ethnique parce que nous sommes sur le point de connaître une période de changement extrêmement rapide tant au Canada qu'aux États-Unis. Essayer de réparer une machine qu'on sait défectueuse ne suffit pas. Nous devons faire un peu plus. En particulier, je pense que nous pourrions faire des essais à des endroits intéressants comme New York et Miami, où il y a une incroyable hétérogénéité ethnique et où les races continuent de se mélanger. Essayons de voir les nouvelles identités qui sont en train de se former à ces endroits, ou à des endroits comme New York où a eu lieu une grande partie du croisement entre les ethnies traditionnelles de race blanche et dont a parlé Alba dans son nouveau livre. Est-ce qu'ils sont en train de former une nouvelle appartenance ethnique? Nous devrions vraiment centrer nos efforts sur ces nouvelles appartenances ethniques, et c'est là le point que je voulais signaler, les identités ethniques. Nous devons faire plus que formuler une question efficace. Nous devons tenter de saisir le phénomène fondamental et approfondir la question. À l'instar des autres participants, j'ai beaucoup aimé la présente démarche. La conférence a été extrêmement stimulante, et j'ai pris plaisir à écouter les conférenciers et à échanger avec tous les participants.

8.2 Compte rendu de Teresa A. Sullivan University of Texas

La professeure Monica Boyd a fait une comparaison avec le vaisseau spatial *Entreprise*, mais même en l'année stellaire 2492, les questions relatives à l'origine ethnique ne seront pas résolues. Rappelez-vous nos interminables spéculations sur l'origine vulcaine de M. Spock, en raison de sa filiation mixte. Et si la conseillère Troi semble, à n'en pas douter, être de la race des Betazoïds, bien qu'un de ses parents soit humain, on ne sait pas encore si le lieutenant Worf peut, quant à lui, être considéré comme un véritable Klingon. D'un point de vue génétique, Worf est un Klingon, mais le fait que ses parents adoptifs soient humains rend incertaine son

identité culturelle. Il semble que la question de l'origine ethnique (ou l'identification des espèces) soit bien d'actualité dans cet avenir fictif.

En définitive, la détermination de l'origine ethnique tourne autour de la question complexe et épineuse, mais à la fois fascinante et essentielle, qui est celle de savoir qui nous sommes. Pendant plusieurs jours, nous avons discuté des ambiguïtés considérables soulevées par les réponses des répondants à la question «Qui êtes-vous ?» Les psychologues sociaux, eux, se servent de la question «Qui suis-je ?» Les sujets y répondent en complétant un certain nombre de réponses qui commencent toutes par «Je suis ______». En examinant les réponses à ces questions, les analystes découvrent quelles origines ressortent chez les répondants. À l'occasion d'un recensement, nous faisons le même exercice, sauf que les questionnaires limitent les catégories de réponses.

L'origine ethnique en tant que telle présente un caractère continu, multidimensionnel et lié à l'histoire. Le processus de mesure utilisé dans les recensements, dans l'établissement des statistiques de l'état civil ou dans les enquêtes sur échantillon exige que les analystes simplifient la réalité empirique afin d'établir des identificateurs distincts, ponctuels et dont les dimensions sont réduites au minimum. J'aimerais aborder chacun de ces aspects.

Caractère continu

Il y a d'abord la notion selon laquelle l'origine ethnique possède un caractère continu. Comme le professeur Cohen l'a très bien souligné, il existe un processus continu de détermination de l'origine ethnique, processus qui se poursuit sur notre continent 250 à 300 ans après l'établissement des Européens de diverses origines. Du fait de l'immigration, le processus est encore présent aujourd'hui. Des groupes entiers de personnes, et des personnes au sein de ces groupes, ne cessent de réfléchir et de répondre aux questions «Qui sommes-nous ?» et «Qui suisje ?» La détermination de l'origine ethnique est en outre, comme l'a fait remarquer le professeur Goldscheider, un processus qui se poursuit tout au long de la vie. Nous ne savons pas très bien jusqu'à quel point la façon dont les gens déterminent leur origine ethnique change à mesure qu'ils vieillissent. La jeune Américaine d'origine japonaise, dont le professeur Hirschman parlait ce matin, peut trouver qu'elle a changé d'origine ethnique plusieurs fois au cours de sa vie. Selon certaines études, bien des prétendus centenaires ont vieilli de plus de 10 ans au cours de certaines décennies intercensitaires. Peut-être que si nous analysions les questionnaires successifs de certains répondants du recensement, nous découvririons également qu'ils se sont donnés de nouvelles origines ethniques avec le temps.

Le sexe influe sur la détermination de l'origine ethnique, comme l'a signalé la professeure Audrey Kobayashi. On a parfois déterminé l'origine ethnique selon des règles de définition imposées par d'autres. Pamela White et ses coauteures ont signalé, par exemple, qu'à un moment donné au Canada l'origine ethnique était définie en fonction des origines paternelles.

Par ailleurs, Galina Bondarskaya a fait remarquer qu'en Russie l'origine ethnique était souvent fondée sur les origines maternelles. On peut dire presque assurément que le mariage et le remariage influent sur l'origine ethnique que déclare une personne, et l'effet peut être encore plus marqué chez les femmes qui changent de nom à l'occasion de leur mariage. Enfin, le professeur Hirschman nous a rappelé qu'il existe une mobilité ethnique, c'est-à-dire que des groupes entiers peuvent se détacher nettement et déclarer des origines ethniques différentes ou que certains peuvent, d'une fois à l'autre, modifier leurs origines ethniques selon la façon dont les autres aspects de leur vie évoluent.

Caractère multidimensionnel

Plusieurs conférenciers ont fait allusion au caractère multidimensionnel de l'origine ethnique. Nous avons discuté de quelques dimensions dont la religion, domaine dans lequel le Canada et la Malaysia tentent de recueillir des données, mais pas les États-Unis, pour des raisons de constitution. Fait intéressant à signaler, bien qu'on recueille dans la plupart des pays représentés ici des données sur la langue, du moins sur la langue maternelle, tant les représentants du Canada que ceux des États-Unis ont semblé éviter le sujet. En Malaysia, on se sert de la langue pour déterminer l'origine ethnique.

Plusieurs auteurs ont fait allusion à la dimension verticale, ou dimension liée à la classe sociale, de l'origine ethnique. J'étais contente que le professeur Bryce-Laporte mentionne l'exemple du Brésil. Dans le recensement du Brésil, il y a une question portant sur la couleur de la peau pour laquelle les possibilités de réponses sont «Noir», «Brun» et «Blanc». Les Brésiliens utilisent l'expression «Money whitens» («l'argent blanchit»). Le professeur Charles Wood, de la University of Florida, a montré, en comparant les données du recensement du Brésil de 1950 avec celles du recensement de 1980, qu'une proportion importante de répondants avant à l'origine déclaré appartenir à la catégorie «Noir» se trouvaient désormais dans les catégories «Blanc» ou «Brun». Un de mes collègues, qui était récemment à Sao Paolo, a demandé à un chauffeur de taxi : «De quelle race est cet homme sur le coin de la rue ?» Le chauffeur a répondu : «Oh, il est Blanc maintenant, mais avant, il était Noir.» C'est parce que l'homme en question se trouvait maintenant dans une meilleure situation financière que le chauffeur de taxi disait de lui qu'il était devenu Blanc, d'où l'expression «l'argent blanchit». Nous ne savons pas vraiment s'il existe un phénomène semblable aux États-Unis et au Canada. Il importe de réduire le plus possible la complexité multidimensionnelle que comporte l'origine ethnique dans le recensement de façon à pouvoir la coder et la présenter.

Caractère lié à l'histoire

Nous arrivons maintenant à l'aspect historique. Pamela White et ses coauteures parlent de migration en plusieurs étapes. À titre d'exemple, on pourrait mentionner les immigrants qui sont venus des Caraïbes au Canada et qui étaient peut-être originaires d'autres pays, au-delà des

Caraïbes. Il est possible que la migration en plusieurs étapes complique la déclaration de l'origine ethnique, compte tenu particulièrement des importants mouvements de réfugiés partout dans le monde qui, pour bon nombre, supposent plusieurs pays de premier et de deuxième asile. Le Canada et les États-Unis auront tous deux connu une migration continue de réfugiés ainsi que les difficultés que ces mouvements posent sur le plan de la détermination de l'origine ethnique. De plus, il est possible que les groupes minoritaires dans d'autres pays soient plus susceptibles de migrer que les groupes majoritaires de ces pays. Tant aux États-Unis qu'au Canada, nous avons assisté à une migration de ces groupes, par exemple les récentes migrations de Juifs russes ou de Chinois du Vietnam. Ces personnes formaient des groupes minoritaires dans leur pays d'origine et leur origine ethnique posait des difficultés même là-bas.

Réduire la complexité

La question fondamentale relative à la mesure consiste à déterminer comment réduire la complexité liée à la détermination de l'origine ethnique. Quelle est la meilleure façon de concevoir un ensemble d'identificateurs distincts, ponctuels et dont les dimensions sont réduites au minimum? Trois méthodes ont été examinées au cours de la conférence : une définition formulée par l'État, une définition formulée par la communauté et l'auto-identification.

Une des façons de déterminer l'origine ethnique consiste à se servir d'une définition officielle établie par l'État. Parmi les pays représentés ici, c'est la Malaysia qui se rapproche peut-être le plus de cette méthode puisqu'il y existe une définition constitutionnelle de «Malais». Bien qu'on ait utilisé longtemps aux États-Unis une définition officielle, nous nous en sommes écartés catégoriquement depuis la décision de la Cour suprême relativement à la cause Plessey contre Ferguson, en 1896. Ce procès avait pour but de déterminer si un «octaroon» pouvait occuper une voiture de train réservée aux Blancs. Aux termes de la loi de la Louisiane, un «octaroon» était une personne dont un des huit arrière-grands-parents était de race noire. Tout le processus complexe de définition officielle a été abandonné aux États-Unis.

La deuxième façon de déterminer l'origine ethnique est fondée sur la communauté : celle-ci désigne ou accepte une personne comme un de ses membres. Cette méthode a été utilisée une fois au Canada et aux États-Unis quand les recenseurs ont essayé d'évaluer comment la race ou l'origine ethnique d'une personne serait perçue au sein de la communauté. La détermination de l'origine ethnique qui repose sur la définition établie par la communauté soulève de nombreuses difficultés. Parmi celles-ci signalons l'ambiguïté que présentent les nouveaux groupes ethniques et l'identification à leur communauté. J'étais contente que le professeur Cohen parle de la difficulté devant laquelle est placé un résident du Texas. L'origine texane figure probablement au nombre des origines ethniques naissantes aux États-Unis. Les grands pays engendrent leurs propres groupes ethniques internes même sans immigration continue.

Enfin, beaucoup de pays représentés ici s'entendent pour dire que l'auto-identification est la méthode la mieux appropriée pour déterminer l'origine ethnique. Même avec cette méthode, il est possible d'évaluer différentes caractéristiques de l'origine ethnique. Nous avons discuté longuement, au cours de la conférence, de race, d'origine ethnique, d'ethnicité et d'ascendance. Nous avons cependant moins parlé de pays de naissance ou de langue, bien que ces deux caractéristiques soient également des aspects de l'auto-identification.

Auto-identification et filtrage des données

Si l'on considère l'auto-identification comme principale méthode de mesure, il convient de prendre en compte ce qui nuit au succès de cette méthode. Les procédures du recensement filtrent inévitablement les données brutes qui ont trait à l'origine ethnique et certaines pratiques et procédures de recensement peuvent compromettre l'auto-identification.

Nous avons traité dans le détail des origines multiples et des nouveaux groupes ethniques. Les données brutes obtenues selon la méthode de l'auto-identification contiendront invariablement des renseignements relatifs à des répondants qui déclarent plus d'une origine. De nombreux participants ont fait allusion aux problèmes statistiques que pose le traitement des identificateurs multiples. Or, il se trouve que chez les personnes qu'on veut recenser, les origines multiples sont fréquentes. Les nouveaux groupes ethniques posent un problème semblable. Il est intéressant de constater que je pourrais être considérée comme Américaine au recensement du Canada ou de l'Australie, mais non à celui des États-Unis. En effet, certaines origines sont considérées comme impropres aux fins du recensement.

Les règles relatives à la confidentialité peuvent nuire à la méthode de l'auto-identification. Si un groupe est tellement peu nombreux qu'on pourrait identifier individuellement les membres qui le composent au niveau de leur îlot ou de leur secteur de recensement, il est possible qu'on supprime les données se rapportant à leur origine ethnique pour des raisons de confidentialité. Les bureaux de recensement doivent déterminer ce qui, de la confidentialité des données ou de la détermination de l'origine ethnique, dans le cas des petits groupes, est prioritaire.

Des procédures telles que l'attribution, l'imputation et le contrôle peuvent également nuire à l'auto-identification. Supposons qu'une personne ne réponde pas à la question relative à ses origines ethniques ou à celle relative aux origines ethniques de ses ancêtres — soit pour des raisons idéologiques, soit parce que cette personne n'est pas certaine de son ascendance, ou encore pour une autre raison. Supposons qu'on demande au lieutenant Worf: «De quelle race êtes-vous?» Le lieutenant Worf ne veut pas répondre parce qu'il constate que «Klingon» ne fait pas partie des possibilités de réponses offertes. Lorsque ce questionnaire de recensement arrive au bureau auxiliaire, un préposé au contrôle sur le terrain téléphone au répondant pour lui demander de fournir la réponse manquante. Si le lieutenant Worf ne peut répondre au téléphone parce qu'il est parti en voyage dans l'espace, on attribue une origine ethnique à sa place. Le

préposé inscrit le code relatif à la race sur ce questionnaire. C'est dans ces cas qu'on dit familièrement aux États-Unis que le Bureau of the Census (bureau du recensement) invente des données.

L'imputation est l'étape suivante. Des données sont imputées lorsque le personnel du recensement a des raisons de croire qu'une unité de logement apparemment inoccupée, ou du moins une unité qui n'a pas été recensée, est occupée. Les membres du personnel font tous les efforts possibles pour obtenir des renseignements au sujet des occupants; ils vont même jusqu'à se renseigner auprès des voisins. Finalement, ils attribuent certaines caractéristiques à cette unité de logement.

L'opération principale est peut-être le codage, qui est réellement le premier filtre que j'ai mentionné. Le codage est le processus par lequel on simplifie les réponses des répondants au sujet des origines ethniques de leurs ancêtres en un nombre limité de codes permettant un traitement efficace des données. Le contrôle permet de modifier les réponses que les répondants ont effectivement inscrites. Le codage des réponses constitue également un filtre. Les bureaux de recensement ne peuvent indiquer 630 origines ethniques différentes, bien qu'il peut y avoir eu autant de codes créés. Ces 630 codes doivent être regroupés dans ce que Pamela White a si pertinemment appelé des «catégories cumulatives». Les catégories cumulatives englobent un grand nombre de groupes distincts.

Chacun de ces processus entraîne donc certains inconvénients avec la méthode de l'autoidentification. Si le professeur Estrada a raison en disant que le recensement de l'an 2000 sera controversé, ce sont ces inconvénients qui seront matière à litige. En fait, on pourrait affirmer que nous n'utilisons pas vraiment la méthode de l'auto-identification, mais plutôt une variante élargie : auto-identification et codage, et attribution, et imputation, et ainsi de suite.

Le dernier filtre est la publication des données. On a parlé, au cours de la conférence, des «nantis» et des «démunis» en matière de données. Les utilisateurs qui appartiennent à de petits groupes ethniques ou à des groupes qui n'exercent aucune influence se heurtent à des difficultés s'ils ne peuvent compter que sur des fichiers sommaires ou sur des publications des bureaux de recensement pour obtenir de l'information qui les concerne. Voilà un exemple de «démunis». Je suis plus optimiste que la plupart des intervenants que j'ai entendus aujourd'hui au sujet de l'accès aux données en l'an 2000, puisque la prestation de données sur CD-ROM et sur d'autres supports relativement peu coûteux facilite grandement la démocratisation des données. Grâce aux CD-ROM, les petits groupes peuvent pour la première fois traiter des microdonnées sans avoir à utiliser un gros ordinateur et sans avoir à lire et à analyser 30 ou 40 bandes magnétiques. Bien des groupes qui ne pouvaient auparavant se permettre d'acheter des tableaux de données non publiés seront désormais en mesure de produire leurs propres tableaux. Cette possibilité contribuera peut-être à résoudre le problème de récupération des coûts au Canada.

Autres questions

Je voudrais mentionner certaines choses dont nous n'avons pas parlé officiellement au cours de la conférence. Il ne s'agit pas de recommandations, mais plutôt de murmures entendus dans les corridors et d'idées qui pourraient finalement être utiles aux fins de la collecte de données sur l'origine ethnique.

Du moins aux États-Unis, sinon au Canada, le recul du degré d'alphabétisation pose des problèmes en ce qui concerne la question de l'origine ethnique. Bien des Américains ne comprennent pas la formulation des questions qui sont posées actuellement. Selon une analyse des résultats du recensement de 1980, bon nombre des supposés Américains d'origine mexicaine de la Caroline du Sud et du Mississippi — groupe ethnique qui ne se trouvait pas dans ces régions en 1970 — étaient relativement peu instruits et ont mal compris la question. Le questionnaire du recensement de l'an 2000 devra faire l'objet d'un vaste essai préliminaire auprès des personnes ayant un faible niveau d'instruction afin qu'on puisse vérifier si ces personnes comprennent les questions qui leur sont posées.

Susan McDaniel a parlé d'un plan d'échantillonnage multiple. Il serait également possible — comme le professeur Lieberson y a fait allusion — de fournir, de façon aléatoire, des exemples d'origines ethniques avec un plan d'échantillonnage multiple. Les données dont nous ont fait part Nampeo McKenney et Arthur Cresce dans leur communication ont montré que les répondants avaient été influencés par les exemples de groupes ethniques qui figuraient sur le questionnaire. L'accroissement spectaculaire de la population cajun, par exemple, pourrait s'expliquer par le fait que la présence de «Cajun» parmi les exemples justifiait ce choix comme réponse. Une autre possibilité consisterait à varier les exemples d'un questionnaire à un autre. Sur certains, on pourrait donner comme exemples Nigérian, Français et Thaïlandais, et sur d'autres, Cajun, Allemand, Brésilien, etc. Cette méthode aurait peu d'effet sur les réponses, ou, en tout cas, rendrait l'erreur de réponse aléatoire.

En 1990, le Bureau of the Census américain a commandé de nombreuses études sur le terrain de type ethnographique qui avaient pour objet l'analyse des différences liées au sous-dénombrement. Pour l'an 2000, il pourrait être utile d'envisager la réalisation d'études de ce genre qui porteraient sur les questions «Pourquoi avez-vous donné cette réponse ?» et «Pourquoi vous considérez-vous comme _______?» Ces études nous aideraient à mieux comprendre le processus de détermination de l'origine ethnique, surtout dans le cas des nouveaux groupes en émergence. Nous avons parlé beaucoup du dialogue entre, d'une part, les représentants des bureaux de recensement et, d'autre part, les membres des communautés, les partenaires, les utilisateurs, etc. Toutefois, un des problèmes relatifs à la composition des groupes consultatifs actuels du recensement est que seuls les groupes ethniques déjà reconnus sont représentés. Les membres des nouveaux groupes ont moins l'occasion d'exprimer leur opinion. Les bureaux de recensement pourraient peut-être prévoir une représentation variable pour des groupes tels que

les nouveaux immigrants, les personnes dont les ancêtres sont d'origines ethniques multiples, etc. Le professeur Hirschman a insisté sur l'utilité de se pencher sur l'erreur de réponse et sur l'importance d'effectuer des travaux visant à l'amélioration sur ce sujet. Les «erreurs» relatives à l'origine ethnique peuvent être très révélatrices. Supposons, par exemple, qu'on examine les réponses incohérentes d'immigrants venus d'un pays où ils étaient en minorité ou parlaient la langue de la minorité. L'élément de preuve pour cette étude expérimentale serait la langue dans laquelle le questionnaire du recensement a été rempli. Il est possible que l'analyse linguistique des différences de signification entre traductions dénote des variations dans l'interprétation de la question relative à l'origine ethnique des ancêtres sur le questionnaire anglais et sur le questionnaire espagnol, par exemple.

Les travaux visant l'amélioration des outils de collecte requièrent l'utilisation de données brutes. La plupart des produits de recensement ne contiennent pas réellement de données brutes, mais présentent plutôt des données qui ont été partiellement traitées. Par partiellement traitées, je veux dire que les données ont déjà fait l'objet d'un contrôle, que les cas de non-réponses ont été éliminés et que les données manquantes, comme on les appelle dans le jargon des enquêtes, ont donné lieu à une attribution ou ont été éliminées. Il pourrait être utile à de nombreux chercheurs d'analyser des statistiques qui se rapprochent davantage des données brutes, comme ils le font actuellement dans le cas des données d'enquêtes. Sur les questionnaires d'enquêtes, par exemple, les questions sur la race ou l'origine ethnique des ancêtres restent souvent sans réponse. On n'observe pas le même phénomène au recensement en raison des procédures de contrôle et d'attribution, mais il serait peut-être intéressant d'examiner ce genre d'«erreurs» avec les données brutes.

La plupart des bureaux de recensement effectuent une enquête postcensitaire pour vérifier des questions de couverture principalement, mais aussi des questions de fiabilité. L'enquête postcensitaire est une excellente occasion de se pencher particulièrement sur la fiabilité des réponses relatives à l'origine ethnique et sur l'exactitude des procédures subséquentes d'attribution et de contrôle. Il serait très utile d'effectuer un suivi auprès des membres d'un sous-échantillon de l'enquête postcensitaire pour qui les réponses relatives à l'origine ethnique ont fait l'objet d'un suivi ou ont été attribuées afin d'évaluer dans quelle mesure l'attribution des données est exacte.

Enfin, il reste à aborder la question de la possibilité de scepticisme. Bien des gens ne répondent pas aux questions parce qu'ils ne savent pas quoi répondre ou parce qu'il refusent de répondre. Comme on s'éloigne de plus en plus des grandes migrations européennes de la fin des années 1800, beaucoup de Nord-Américains sont moins capables d'établir les origines ethniques de leurs ancêtres ou alors ils déclarent que, d'aussi loin qu'ils s'en souviennent, leurs ancêtres étaient Canadiens ou Américains de naissance. Il est possible qu'il devienne de plus en plus difficile de répondre à la question relative à l'origine ethnique des ancêtres ou encore que les gens préfèrent ne pas y répondre. Par souci d'honnêteté, les bureaux de recensement devraient peut-

être ajouter maintenant aux questions sur ce sujet dans les questionnaires une petite note comme celle-ci : «Si vous choisissez de ne pas répondre à cette question, on attribuera une réponse pour vous.» C'est là un aspect particulier du problème plus général que posent les citoyens qui refusent de participer au recensement. Dans tous les pays représentés ici, la loi oblige les citoyens à participer au recensement, et encore, ils n'ont pas la possibilité d'expliquer pourquoi ils décident de ne pas répondre aux questions auxquelles il leur est difficile de répondre ni aux questions qu'ils trouvent embarrassantes, offensantes, délicates, etc. S'ils ne peuvent expliquer leurs raisons, ils devraient alors être informés qu'on attribuera des données à leur place.

On a beaucoup parlé des technologies qui seraient utilisées pour le recensement de l'an 2000, autres que le crayon et le questionnaire imprimé, envoyé et retourné par la poste. La question qu'a proposée le professeur Farley était idéalement préparée pour une présentation informatisée selon laquelle les répondants fourniraient une réponse parmi cinq groupes d'origines ethniques, puis se verraient automatiquement proposer d'autres choix ainsi que la possibilité d'inscrire une réponse en toutes lettres. La question proposée par le professeur Farley a beaucoup plu au professeur Choldin et mérite d'être mise à l'essai.

Cette question comporte un certain nombre d'avantages. Premièrement, elle incite les répondants à nommer des groupes que la politique gouvernementale reconnaît comme étant importants. Loin de vouloir être indiscret ou sonder la vie privée des gens, les bureaux de recensement ont des raisons de demander à quels groupes ethniques les citoyens croient appartenir. Deuxièmement, cette question est une façon intéressante d'éviter la question offensante portant sur la race, ce qui embête vraiment un grand nombre de personnes.

Enfin, la réunion du personnel du recensement de ces deux pays a été une expérience formidable et je me sens privilégiée d'avoir pu y prendre part. L'idée d'une enquête canado-américaine sur les populations amérindiennes ou les membres des premières nations est un projet intéressant qui permettrait d'éclaircir certaines ambiguïtés quant au lieu de résidence. Un tel effort de la part des deux pays serait un suivi utile à la présente conférence. Bien que nos deux pays présentent des différences marquées à plusieurs égards, l'importance que revêt l'origine ethnique est la même dans les deux pays et rien de ce que nous avons entendu au cours de la conférence ne laisse croire que cette importance diminuera avant l'an 2000, pas plus d'ailleurs que d'ici l'an 2100. Une collaboration accrue entre les bureaux serait avantageuse pour les deux pays. L'expérience a été très enrichissante pour moi et je vous remercie de m'avoir fourni l'occasion de vous faire part de mes réflexions.

Note

1. William Petersen, «Concepts of Ethnicity», dans *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1980, p. 234-242.

÷				
			·	

Partie II

			,		
•					
)	
			,		
	٠				

L'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique

La mesure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du Bureau of the Census

Nampeo R. McKenney Arthur R. Cresce Bureau of the Census des États-Unis

Introduction

Objet

La présente communication porte sur l'expérience du Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis relative à la collecte des données sur l'origine ethnique au cours de ses recensements décennaux. Au recensement de 1990, le Bureau a posé trois questions — sur la race, l'origine espagnole/hispanique et l'ascendance — pour obtenir des renseignements sur l'origine ethnique de la population. Notre communication comprend cinq parties : 1) questions sur l'origine ethnique posées lors du recensement de 1990 et bref historique de chacune; 2) divers facteurs ayant influencé l'élaboration de ces questions; 3) évaluation des données obtenues à l'aide de ces questions; 4) questions à caractère ethnique posées lors du recensement et définition de l'origine ethnique; et 5) questions que le Bureau of the Census devra examiner dans ses efforts pour répondre à la demande en données à caractère ethnique au cours des années à venir.

Nous savons que, durant la présente conférence, d'autres experts aborderont plus à fond la notion d'origine ethnique, l'effet qu'exercent les besoins en données ou les facteurs sociopolitiques sur l'élaboration des questions, et la façon dont on traitera les questions d'ordre ethnique au cours des années à venir. Notre but ici est de présenter les essais et les résultats auxquels ont donné lieu les questions du recensement et de présenter une étude pertinente des thèmes susmentionnés qui puisse servir d'arrière-plan à d'autres communications présentées au cours de la conférence.

Les questions d'ordre ethnique posées lors du recensement de 1990

Le recensement de 1990 comprenait cinq questions à caractère ethnique : les trois questions directes sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, une question sur le lieu de naissance du répondant et une autre sur sa langue d'usage. La présente communication traite surtout des questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, que la plupart des utilisateurs de données, tant gouvernementaux que privés, utilisent couramment comme premiers identificateurs

La mesure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du Bureau of the Census

de l'origine ethnique. Au recensement de 1990, les questions sur la race et l'origine hispanique ont été posées à toute la population et la question sur l'ascendance, à un échantillon.

Dès ses premiers recensements nationaux, le Bureau of the Census des États-Unis a traité la race et l'origine ethnique comme deux notions distinctes. Cette approche permet de disposer de l'ensemble le plus complet de données de façon à répondre à des besoins en données très diversifiés. Toutefois, le Bureau reconnaît que ces deux concepts ne s'excluent pas mutuellement et, en fait, se chevauchent. Le Bureau utilise la question sur la race pour répartir la population en cinq catégories : Blancs, Noirs, Amérindiens et autochtones de l'Alaska, Asiatiques et insulaires du Pacifique, et autres groupes raciaux. Les questions sur l'origine hispanique et l'ascendance, que nous considérons comme les principales à demander des renseignements à caractère ethnique, fournissent des données sur diverses catégories espagnoles/hispaniques et sur diverses ascendances, comme les ascendances anglaise, polonaise, libanaise, jamaïquaine, etc. La figure 1 montre les catégories raciales et ethniques utilisées par le Bureau of the Census.

Pour la conférence et la majeure partie de la présente communication, nous employons les termes «origine ethnique» ou «ethnicité» au sens large, c'est-à-dire en y incluant la race. Dans la présente communication, nous utilisons des guillemets chaque fois que les termes «ethnicité», «origine ethnique» ou «ethnique» sont employés au sens restreint, c'est-à-dire en excluant la race.

Nous étudierons maintenant chacune des trois questions posées aux répondants, en les plaçant dans leur contexte historique.

La question sur la race

Recensement de 1990

Au recensement de 1990, la question sur la race (figure 2) a été posée à toute la population. La réponse donnée découlait de l'auto-identification du répondant, à qui l'on demandait d'indiquer la catégorie raciale à laquelle il s'identifiait le plus étroitement. Le Bureau of the Census ne donnait aucune définition du terme «race». Des études portant sur le recensement ont montré que les recensés répondent selon leur propre perception de cette notion.

Tout comme dans les recensements précédents, la question de 1990 sur la race énumérait un certain nombre de groupes socioculturels (définis par l'origine nationale). Elle comptait 14 catégories précises («Blanc», «Noir ou nègre», «Amérindien», «Esquimau», «Aléoute» et neuf groupes «Asiatique ou insulaire du Pacifique») ainsi que deux catégories résiduelles («autre AIP» — Asiatique ou insulaire du Pacifique — et «autre groupe racial»). Des réponses écrites étaient prévues pour trois catégories : on demandait à ceux qui déclaraient le recensé dans la catégorie «Amérindien» d'écrire le nom de la tribu dont il fait partie ou celui de la tribu principale, et à

ceux qui déclaraient «autre AIP» ou «autre groupe racial» d'inscrire le nom du groupe dont il s'agissait.

Changements par rapport à la version de 1980

La question sur la race du recensement de 1990 comportait plusieurs changements substantiels par rapport à celle qui avait été utilisée dans le recensement de 1980. On avait inscrit le terme «race» dans le titre et ajouté des instructions générales pour rendre l'intention de la question plus claire et obtenir des renseignements de plus grande qualité. En 1980, aucun terme n'identifiait le thème de la question. Pour le recensement de 1990, le Bureau modifia également la formulation et la présentation de la question, afin d'améliorer les renseignements déclarés dans certaines catégories. Ainsi, il ajouta des instructions concernant l'endroit où l'on demande d'inscrire le nom de la tribu dont la personne fait partie ou de la tribu principale, afin d'améliorer les renseignements déclarés par la population amérindienne. Le Bureau ajouta également «Asiatique ou insulaire du Pacifique» et la catégorie «autre AIP».

Bref historique

Dès le tout premier recensement, celui de 1790, les questionnaires ont comporté une question sur la race. Mais le contenu de cette question, les termes employés et le nombre de catégories ont, avec le temps, changé considérablement, sous l'effet d'un certain nombre de facteurs que nous abordons dans la présente communication. Ainsi, la question de 1970 n'énumérait que huit catégories précises. Aux recensements de 1980 et de 1990, il y en avait 14.

Les renseignements sur la race sont maintenant obtenus par auto-identification. Avant 1960, on les obtenait surtout par observation (du recenseur). Le Bureau of the Census a adopté l'approche par auto-identification afin d'améliorer les statistiques obtenues sur la race, particulièrement dans le cas des personnes à filiation raciale mixte¹. Des évaluations ont montré que l'approche par auto-identification donnait, dans l'ensemble, une meilleure concordance dans les déclarations sur la race que la méthode de l'observation du recenseur.

La question sur l'origine espagnole/hispanique

Recensement de 1990

Au recensement de 1990, la question sur l'origine espagnole/hispanique (figure 3) a été posée à toute la population. Elle subdivisait cette origine en quatre catégories : «origine mexicaine, mexico-américaine, chicano», «origine portoricaine», «origine cubaine» et «autre origine espagnole/hispanique», cette dernière catégorie comportant un espace à remplir manuellement. En tête de liste se trouvait une catégorie mentionnant «non, n'est pas d'origine espagnole/hispanique».

Changements par rapport à la version de 1980

Comme pour la question sur la race, on avait, pour le recensement de 1990, apporté plusieurs changements à la formulation et à la présentation de la question sur l'origine hispanique, afin d'améliorer les renseignements déclarés et de réduire les taux de non-réponse. L'un des principaux changements a été l'ajout d'un espace permettant aux répondants d'indiquer une «autre origine espagnole/hispanique». Au cercle correspondant à l'origine mexicaine, «Mexican-Amer.» (origine mexico-américaine) avait été remplacé par «Mexican-Am.» pour réduire le taux d'erreurs de déclaration faites par des personnes d'origine non hispanique qui voulaient indiquer qu'elles étaient «américaines». En outre, des instructions avaient été annexées à la question pour réduire, là encore, le taux d'erreurs de déclaration.

Bref historique

Le recensement de 1970 a été le premier à dénombrer la population d'origine hispanique selon l'approche par auto-identification. Auparavant, le Bureau of the Census dénombrait certains éléments de cette population par des mesures indirectes fondées sur le lieu de naissance du recensé et de ses parents, sa langue maternelle et son nom de famille. En 1970, la question était pour la première fois posée directement en raison des demandes de certaines communautés qui réclamaient une mesure exhaustive de l'origine ethnique hispanique, à obtenir par auto-identification et sans qu'elle soit liée à la première et à la deuxième génération. La question de 1970 sur l'origine espagnole, qui avait été incluse dans le questionnaire de l'échantillon de 5 %, demandait l'origine ou l'ascendance du recensé. Elle subdivisait l'origine hispanique en cinq catégories : mexicaine, portoricaine, cubaine, centro/sud-américaine, et autre, à quoi s'ajoutait la dernière catégorie «non, aucune de ces catégories». La question ne comportait pas d'espace pour une inscription manuelle dans laquelle le recensé aurait désigné un autre groupe.

Dans le questionnaire de 1980, le Bureau of the Census conserva la question sur l'origine ethnique hispanique posée selon l'approche par auto-identification. Cette année-là, la question fut posée à toute la population. Elle demandait directement au répondant s'il était ou non d'origine ou d'ascendance espagnole/hispanique.

La question sur l'ascendance

Recensement de 1990

Lors du recensement de 1990, la question «Quelle est votre ascendance ou votre origine ethnique?» a été posée à un échantillon de la population (figure 4). C'était une question non dirigée, à laquelle le répondant devait donner une réponse écrite. Elle permettait de déclarer plus d'une origine, ce qui n'était pas le cas pour les questions sur la race et l'origine hispanique, où le répondant ne devait déclarer qu'une seule catégorie.

Le Bureau aidait le répondant de diverses manières, car des essais avaient déjà montré que, dans certaines régions du pays ou pour certains groupes, les répondants avaient de la difficulté à répondre à cette question. Celle-ci comportait une liste relativement longue de 22 exemples de réponse pour aider le répondant à désigner un groupe ethnique. La question était suivie de l'indication suivante : «Pour de plus amples renseignements, voir le guide d'instructions.» Ce guide comprenait une définition générale de l'ascendance et donnait d'autres exemples de groupe, ainsi que de grandes lignes directrices sur la façon dont le répondant devait désigner son ou ses groupes.

Changements par rapport à la version de 1980

Les modifications apportées à la question sur l'ascendance pour le recensement de 1990 étaient relativement mineures, comparativement aux questions sur la race et l'origine hispanique. On avait modifié tant la formulation de la question que les instructions, afin de préciser l'intention de la question, d'améliorer les renseignements déclarés et de diminuer le taux de non-réponse. Ainsi, on avait inclus dans la question l'expression «origine ethnique» et on avait ajouté ou supprimé des exemples d'ascendance pour diminuer le taux d'erreurs de déclaration et favoriser une interprétation plus large de l'origine ethnique, qui ne se limitât pas au lieu ou au pays de naissance.

Bref historique

Le recensement de 1980 apparaît maintenant comme un tournant dans l'histoire de la collecte des données sur l'origine ethnique, car ce fut le premier recensement à avoir comporté, pour tous les groupes ethniques, un identificateur global ne subdivisant pas les répondants selon la génération. Auparavant, le Bureau of the Census obtenait les renseignements sur l'origine ethnique par des questions sur le lieu de naissance et la langue maternelle du répondant et de ses parents.

C'est dans le cadre de notre programme d'enquêtes démographiques, plus précisément lors de la Current Population Survey (CPS — enquête démographique permanente) de novembre 1969, que le Bureau a utilisé pour la première fois l'approche par auto-identification pour recueillir des données sur l'«origine ethnique» de la population. La CPS est la plus vaste enquête sur échantillon probabiliste nationale menée en permanence auprès des ménages américains. La question fut d'abord présentée sous le titre «origine et ascendance». Elle comportait une liste d'environ 15 à 20 origines précises. On demandait au répondant de ne déclarer qu'une seule origine (annexe A). La méthode du listage, à laquelle on ajouta une catégorie résiduelle «autre», fut retenue lors des CPS des années 1970 et des premiers essais préliminaires du recensement de 1980. Mais au recensement de 1980, le Bureau renonça à la méthode du listage comme moyen d'obtenir des renseignements sur l'«origine ethnique» de la population totale.

Le Bureau avait renoncé à utiliser une question comportant une liste de catégories dans le recensement de 1980 pour les cinq raisons suivantes :

- 1. Johnson (1974) avait montré qu'on observait un degré élevé d'incompatibilité dans les déclarations de l'origine ethnique pour certains groupes ethniques européens. Par exemple, seulement 55 % des répondants appariés qui s'étaient déclarés d'origine anglaise, écossaise ou galloise lors de la CPS de mars 1971 avaient déclaré la même origine en mars 1972.
- 2. Les répondants ayant plus d'une origine, et qui ne les déclaraient pas toutes, avaient tendance à déclarer généralement une origine figurant sur la liste, même si elle n'était pas nécessairement celle à laquelle ils s'identifiaient le plus étroitement.
- 3. Les questions qui comportent une liste, ne permettant qu'une seule réponse, induisent également les personnes qui ont une origine multiple à se déclarer dans la catégorie «autre», au lieu de choisir une seule de leurs différentes ascendances. Des essais ont montré que la cohérence des renseignements déclarés était plus grande quand le répondant avait la possibilité de déclarer plus d'une origine.
- 4. Le Bureau trouvait difficile d'inscrire, dans l'espace limité du questionnaire du recensement, un nombre d'origines suffisant permettant d'éviter qu'un trop grand nombre de répondants se déclarent dans la catégorie «autre».
- 5. Les contraintes techniques du traitement des données ne permettent pas de «lire» les réponses multiples données à une question présentant une liste.

En se basant sur des recherches et des consultations menées auprès de plusieurs experts en origine ethnique, le Bureau of the Census procéda à des essais sur une question d'auto-identification non dirigée, puis décida d'en poser une lors du recensement de 1980. En plus de modifier la présentation, on modifia la formulation en remplaçant «origin or descent» («origine ou ascendance») par «ancestry» («ascendance»), parce que certains répondants ne comprenaient pas l'ancienne terminologie. Mais le Bureau of the Census utilise encore une question générale d'ordre ethnique présentant une liste dans ses enquêtes permanentes, surtout pour obtenir des données intercensitaires sur la population d'origine hispanique. (On trouvera à l'annexe A la question posée dans les enquêtes régulières.)

Facteurs influant sur le contenu des questions

Un ensemble impressionnant de forces interviennent quand on doit décider de l'inclusion d'une question dans le questionnaire du recensement. Cependant, les critères suivants sont cruciaux en la matière et aident le Bureau à décider quels besoins en données, parmi un grand nombre,

doivent être satisfaits. Les renseignements obtenus au moyen d'une question doivent répondre aux exigences d'un mandat imposé par la loi, aux exigences des programmes fédéraux, ou encore à un besoin social général.

Pour déterminer le contenu des questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance, le Bureau of the Census a mené pendant sept ans un programme multidimensionnel de recherches, appuyées par des consultations auprès d'une variété d'utilisateurs de données; il a également fait une évaluation des besoins en données et effectué une série d'essais. On trouvera dans McKenney, Cresce et Johnson (1988) un exposé détaillé sur ce programme, dont la section qui suit résume les principaux aspects.

Les besoins en données

Lichtman-Panzer donne les principales sources desquelles proviennent les recommandations faites au Bureau au sujet des questions. Il décrit les conseils donnés par chacune de ces sources et les effets qu'ils ont sur l'élaboration du questionnaire. Ces principales sources sont les suivantes : 1) réunions publiques locales; 2) organismes fédéraux; 3) conférences de groupes consultatifs, d'organisations professionnelles et d'experts en la matière et réunions avec eux; et 4) autres canaux permanents de communication avec les organisations professionnelles, le grand public et le Congrès (1988, p. 1). Le Bureau reçoit de ces sources un vaste éventail de recommandations, certaines visant des modifications majeures au contenu d'une question, d'autres des changements relativement mineurs. Bon nombre de ces recommandations sont valables, mais, comme nous le disons plus loin, les restrictions sévères imposées par la taille du questionnaire ainsi que le fardeau de déclaration du répondant limitent le nombre des éléments qu'on peut ajouter au questionnaire.

Au cours des deux dernières décennies, les besoins en données à caractère ethnique, tant du secteur public que privé, ont connu une forte croissance due, en partie, à la législation fédérale, à une directive d'ordre statistique émise par l'administration fédérale et aux règlements de certains programmes qui prescrivent, pour leur mise en oeuvre, l'utilisation des données du recensement sur la race et l'origine hispanique. En outre, des membres du Congrès, des organisations privées et des particuliers demandent de plus en plus de données d'ordre ethnique, en particulier sur les nouveaux immigrants.

La Federal Policy Statistical Directive No. 15 (directive statistique n° 15 de la politique fédérale) l'Office of Management and Budget (bureau de la gestion et du budget) prescrit la collecte de données à l'égard de cinq groupes : Blancs, Noirs, Asiatiques et insulaires du Pacifique, Amérindiens et autochtones de l'Alaska, et personnes d'origine hispanique. Le règlement 94-311 adopté en vertu du droit public prescrit aussi la collecte de statistiques sur les personnes d'origine hispanique. De plus, des renseignements sur les cinq groupes susmentionnés sont nécessaires pour le redécoupage des districts dans les États, le découpage des zones politiques

en vue de l'exercice des compétences locales et pour des programmes fédéraux définis par certaines lois, comme celle qui a modifié la *Voting Rights Act* (loi sur le droit de vote) de 1982. En outre, certaines lois et divers programmes exigent expressément des données sur les Amérindiens, les Esquimaux, les Aléoutes et les Hawaïens.

Aucune loi ni aucune directive fédérale ne prescrivent explicitement la collecte de renseignements sur l'ascendance. Mais on a pu constater récemment l'importance de ce type de données à la suite de décisions de la Cour suprême des États-Unis qui ont élargi le champ d'application de certains articles de lois concernant l'action positive et l'égalité d'accès à l'emploi à des groupes «ethniques» autres que ceux qu'on croyait depuis toujours être les seuls visés par ces mêmes lois. Les données sur l'ascendance sont également très importantes pour les gouvernements des États et les administrations locales lorsqu'ils déterminent et évaluent les conditions socio-économiques de certains groupes, qu'ils soient concentrés dans une région ou une localité, ou encore qu'ils soient de petite taille et isolés. De plus, des chercheurs utilisent les données sur l'ascendance pour analyser l'origine ethnique. Enfin, des organisations ou des particuliers les emploient à plusieurs fins (commercialisation, élaboration et évaluation de certains programmes, etc.). La communication de del Pinal et Lapham donne plus de précisions sur les besoins en données aux États-Unis, de même que les communications de Goldmann et de Gagné (pour le Canada).

L'essai des contenus

Pour le recensement de 1990, l'essai des contenus a été un élément particulièrement important de l'élaboration des questions à caractère ethnique. Le programme d'essai fut le plus poussé jamais mené par le Bureau pour les questions à caractère ethnique. Il comprenait toute une panoplie d'outils et de moyens d'essai : groupes de discussion, enquêtes informelles, enquêtes spéciales ciblées, tests de recensement locaux ainsi qu'un sondage probabiliste national.

On avait conçu les essais et leurs objectifs en fonction des problèmes qui avaient été observés pour chacune des questions du recensement de 1980, en vue d'améliorer la qualité des renseignements à caractère ethnique. Les principaux objectifs sont énoncés ci-après.

Résumé des objectifs des essais relatifs aux questions à caractère ethnique du recensement de 1990

Ouestion Objectifs

Race 1. Préciser l'intention de la question pour les répondants et améliorer les renseignements déclarés, en particulier dans les catégories «Amérindiens» et «autre groupe racial».

2. Obtenir des données intégrales sur la population totale originaire d'Asie et des îles du Pacifique².

Origine hispanique

- 1. Réduire le taux élevé de non-réponse.
- 2. Réduire le taux d'erreurs de déclaration faites par les répondants d'origine non hispanique à la case sur l'origine mexicaine.
- 3. Améliorer les renseignements déclarés par les répondants à la case «autre origine hispanique» et obtenir des données sur des groupes précis dans cette catégorie.

Ascendance

- 1. Réduire le taux élevé de non-réponse.
- 2. Préciser la question pour les répondants et améliorer d'une manière générale les renseignements déclarés.
- 3. Diminuer la surdéclaration dans la catégorie de l'origine anglaise et améliorer la cohérence des déclarations dans certains groupes.

À la section portant sur les évaluations, nous examinerons dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints.

Les facteurs sociopolitiques

Dans The Politics of Numbers (1983), William Petersen précise que les influences politiques et financières sont parmi les facteurs les plus importants qui agissent sur le dénombrement d'un groupe ethnique. En fait, tout au long de l'histoire des recensements aux États-Unis, les facteurs sociopolitiques ont influé sur l'élaboration et l'évolution des questions à caractère ethnique et sur les catégories et les termes choisis. Même si ces facteurs sont étudiés à fond dans la communication d'Estrada (pour les États-Unis) et dans celle de Kobayashi (pour le Canada), il serait utile de donner ici quelques exemples dans le contexte de la présente communication.

Dans la Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups (1980), Wright, Rossi et Juravieh déclarent que, depuis la fondation des États-Unis, la race a été une caractéristique démographique d'un intérêt politique si invariablement intense que les recensements des États-Unis ont toujours dénombré la composition raciale du pays en ses différents éléments. Les flux d'immigration, la politique de l'État, les faits perçus par la population, les changements dans l'identité et d'autres facteurs ont influencé, d'une décennie à l'autre, la formulation de la question sur la race et le choix des catégories retenues. Par exemple, l'augmentation de l'immigration en provenance du Sud-Est asiatique et du sous-continent indien a contribué à

l'ajout de plusieurs origines asiatiques, par exemple «Indien d'Asie» et «Vietnamien», dans la question posée lors du recensement de 1980. Petersen signale les effets qu'ont eus, sur les fluctuations du dénombrement des Amérindiens d'un recensement à l'autre, l'évolution des politiques fédérales et les changements apportés aux procédures du recensement ou observés dans l'identité raciale. L'ajout éventuel, à la question sur la race, d'une catégorie distincte pour les personnes à filiation raciale mixte, est un élément nouveau qui se pose avec force.

Des pressions politiques, venues principalement du Congrès et des personnes originaires d'Asie et des îles du Pacifique, ont influencé la teneur de la question sur la race finalement retenue par le Bureau pour le recensement de 1990. Le Bureau avait soumis à des essais plusieurs questions de rechange dans le cadre de son programme d'essais de 1990. Il s'était appuyé sur les évaluations des résultats de ces essais, sur une évaluation des besoins en données et sur des consultations avec toute une variété d'utilisateurs de données pour soumettre au Congrès une nouvelle question sur la race, plus courte et ne comprenant que sept catégories (annexe A). Le Bureau avait conclu que cette question donnait de meilleurs résultats pour toutes les catégories raciales. Elle demandait à tous les répondants originaires d'Asie et des îles du Pacifique de préciser le nom de leur groupe. Mais ces derniers dirent éprouver de grandes craintes quant à la qualité des données qu'on obtiendrait sur les groupes ainsi précisés, en particulier dans le cas des nouveaux immigrants. Après une vive controverse et l'adoption d'une loi sur le sujet par le Congrès, le Bureau réexamina son choix initial. Il décida d'utiliser une formule qui n'avait pas été mise à l'essai, et qui énumérait une liste de neuf catégories, sous la rubrique «Asiatique ou insulaire du Pacifique», ainsi qu'une catégorie résiduelle «autre AIP».

Des pressions de la communauté hispanique amenèrent le Bureau à inclure, dans le questionnaire de l'échantillon de 1970, la question d'auto-identification sur l'origine ethnique hispanique. Des pressions similaires, de même que la Federal Policy Statistical Directive No. 15 et une résolution du Congrès concernant la collecte de données par les organismes fédéraux sur les personnes d'origine hispanique, contribuèrent à l'inclusion d'une question semblable dans le questionnaire de 1980, qui fut posée à toute la population. Mais des spécialistes en sciences sociales et de grands utilisateurs de données critiquent l'inclusion d'une question distincte ciblée sur un seul groupe ethnique.

Certains groupes ethniques non expressément nommés dans les questions sur la race ou sur l'origine hispanique ont soulevé la question de l'équité de traitement accordée par le recensement. Ils affirment que les groupes qui sont dénombrés avec les questions sur la race et sur l'origine ethnique, et qui le sont par interrogation de toute la population, bénéficient d'avantages injustes tant dans la collecte des données que dans la publication des résultats. Ils soulignent notamment que les données sur la race et sur l'origine hispanique sont publiées plus tôt, sont géographiquement plus détaillées et sont présentées avec plus de tableaux croisés que les données sur l'ascendance. Dans ce dernier cas, disent-ils, les tableaux des données recueillies par échantillonnage, notamment sur les ascendances italienne, polonaise et arabe,

sont publiés plus tard. Les efforts du Bureau of the Census pour régler l'affaire lors de la conception des questions du recensement de 1990 n'ont pas porté fruit. Le Bureau avait mis à l'essai des solutions de rechange devant permettre aux membres de tous les groupes de répondre sur la base d'une interrogation de toute la population. Le Bureau a également envisagé une question qui aurait combiné l'ascendance et l'origine hispanique; toutefois, à la suite de diverses consultations, il a décidé de ne pas soumettre cette approche à des essais³.

Autres facteurs importants

Enfin, la technologie de la saisie des données et la taille restreinte du questionnaire ont un effet important sur le choix et la conception des questions. La technologie de la saisie des données, qui utilise une technique de «lecture» électronique de formulaires microfilmés, a été le pivot de la collecte et du traitement des données lors des trois derniers recensements. Mais cette technologie impose des restrictions importantes quant à la façon de présenter les questions sur le formulaire

En outre, l'Office of Management and Budget a apporté des restrictions à la conception du questionnaire pour réduire le fardeau du répondant. Ces restrictions ont, elles aussi, un effet important. En raison de ces restrictions, le respect des exigences qu'imposent la loi fédérale et les programmes des organismes fédéraux est devenu le critère suprême régissant l'inclusion d'une question dans le recensement, en particulier si elle doit être posée à toute la population.

Résumé

L'élaboration d'un questionnaire est un travail de recherche en sciences sociales qui ne se déroule pas en vase clos. Elle suppose plutôt l'application experte de méthodes de recherches en sciences sociales pour répondre à des besoins dictés par des lois, des programmes, ou la société, sur la base d'un consensus à dégager parmi les premiers intéressés par les données. L'élaboration d'un questionnaire exige aussi une sensibilité aux besoins en données, tels qu'ils s'expriment dans le cadre du processus politique.

Dans la section qui suit, nous étudions quelques évaluations préliminaires des données obtenues au recensement de 1990 à l'aide des questions à caractère ethnique.

Évaluation des questions à caractère ethnique et grandes questions à aborder

Nous présentons ci-après certaines données du recensement de 1990 sur la composition raciale et «ethnique» de la population ainsi que des évaluations préliminaires de ces données (tableaux 1 à 9). Le recensement de 1990 montre que la population des États-Unis n'a jamais été aussi diversifiée, tant du point de vue racial qu'«ethnique». Les évaluations préliminaires soulèvent des questions qui devront être examinées dans le cadre des travaux de recherche et de

planification qui détermineront le contenu à caractère ethnique du recensement de l'an 2000. Au cours des années à venir paraîtront des analyses et des évaluations plus poussées sur le recensement de 1990, en particulier les résultats de la Content Reinterview Survey (enquête par réinterviews sur les contenus).

La question sur la race

La croissance qu'ont connue les populations amérindienne, esquimaude et aléoutienne, les personnes originaires d'Asie et des îles du Pacifique et la population noire a été plus rapide que celle de la population blanche ou de l'ensemble de la population durant la décennie 1980 (tableau 1).

C'est le groupe des personnes originaires d'Asie et des îles du Pacifique qui a connu la croissance la plus rapide. En fait, cette population a doublé durant cette décennie, surtout grâce à l'immigration. Les populations amérindienne, esquimaude et aléoutienne (qui forment le groupe le moins nombreux) ont augmenté de 38 %, c'est-à-dire près de quatre fois plus vite que l'ensemble de la population. Ce taux dépasse de beaucoup celui qu'on pourrait attribuer à l'accroissement naturel. La population noire a également connu une croissance substantielle, compte tenu de son effectif relativement nombreux.

Les évaluations préliminaires des données de 1990 semblent indiquer que les renseignements sur la race seront généralement de bonne qualité. Mais on a constaté de graves problèmes qui tiennent à la formulation de la question et à la compréhension tant de celle-ci que des catégories énumérées.

Des renseignements glanés à diverses étapes de la collecte des données (c'est-à-dire au moyen de demandes de renseignements par téléphone aux bureaux locaux ou aux bureaux de traitement) montrent qu'un grand nombre de personnes ne savaient pas comment répondre à la question sur la race. Dans la plupart des cas, ces demandes de renseignements provenaient de personnes qui semblaient déroutées par la présence d'une liste de groupes socioculturels et qui, par conséquent, voulaient déclarer leur nationalité, par exemple polonaise ou jamaïquaine; de personnes d'origine hispanique qui estimaient que la question sur la race ainsi que ses catégories ne s'appliquaient pas à elles; et de personnes de filiation mixte ou de parents d'enfants nés d'un mariage interracial qui voulaient déclarer plus d'une race.

On peut trouver un indicateur de la qualité des données dans le degré d'attribution informatique nécessaire pour imputer une valeur quand la réponse à la question sur la race est laissée en blanc ou qu'on ne peut pas classifier les réponses. Pour le recensement de 1990, le taux d'attribution a été relativement faible en ce qui concerne la question sur la race (2,7 %), encore que passablement supérieur à celui de 1980 (1,5 %) (tableau 2). Cette augmentation tient en partie

aux changements apportés aux procédures qui président au suivi des réponses laissées en blanc dans le formulaire abrégé.

Le taux d'attribution varie considérablement d'une région à l'autre. Ainsi, il est supérieur au niveau national dans des États comme la Californie et le Texas (4,3 % et 3,3 % respectivement), qui ont de fortes concentrations hispaniques. On avait vu des variations aussi marquées lors du recensement de 1980 ou durant le programme des essais préliminaires au recensement de 1990, alors qu'on avait constaté que les personnes d'origine hispanique avaient eu de la difficulté à répondre à la question sur la race. Mais les taux d'attribution relativement élevés de certains États comme Hawaï (3,7 %) et le Rhode Island (4,5 %) restent inexpliqués.

Le Bureau of the Census a mené une opération informatisée spéciale pour réviser, coder et mettre en forme les réponses écrites de la question de 1990 sur la race (Young, 1990). Comme la question n'avait pas été soumise à un essai, le Bureau avait mené une enquête, en 1989, pour détecter les réponses problématiques éventuelles et perfectionner les procédures de codage et de mise en forme à appliquer à ce type de cas pour les données du recensement proprement dit. Tant le recensement de 1990 que l'enquête de 1989 donnent à penser que l'énumération de diverses origines nationales dans la question sur la race et la présence d'espace à remplir manuellement pour trois catégories ont encouragé les répondants à inscrire à la main des réponses comme «Américain», «Italien», «Dominicain» ou d'autres nationalités. On a constaté deux types de problèmes assez préoccupants relatifs aux réponses écrites : certains des répondants qui ont fourni une inscription n'ont pas coché de cercle (un tiers de près de huit millions d'inscriptions au recensement de 1990) et certaines personnes avaient coché un cercle incompatible avec leur inscription manuelle. Par conséquent, les procédures informatisées de codage et de mise en forme (qui classaient les réponses écrites dans la catégorie appropriée) se sont révélées essentielles pour l'obtention de résultats de qualité sur la race au recensement de 1990. Nous donnons ci-après quelques renseignements sur ces deux problèmes.

Cercle non coché

À la question sur la race, plus des deux tiers des réponses écrites sans cercle coché se rapportaient à une origine hispanique (par exemple espagnole, mexicaine, portoricaine), qui était, de ce fait, classée comme «autre groupe racial». Mais il y avait aussi des réponses écrites sans cercle coché qui se rapportaient aux groupes «Asiatique et insulaire du Pacifique», «Amérindien», «Noir» et «Blanc».

Concordance des réponses écrites avec les cercles cochés (tableau 3)

De tous les répondants ayant coché «Amérindien», seulement 83 % ont fourni une réponse écrite et entouré le cercle correspondant. (Huit pour cent des répondants n'ont donné aucune réponse écrite.)

De tous les répondants ayant coché «Amérindien» et donné une réponse écrite, 91 % ont inscrit le nom d'une ou de plusieurs tribus ou donné la réponse générale «Amérindien». Environ 9 % ont donné une réponse écrite ne se rapportant pas à la catégorie «Amérindien».

De toutes les réponses écrites accompagnant une coche à «autre AIP», 46 % seulement concernaient des Asiatiques ou insulaires du Pacifique. Près de 40 % d'entre elles se rapportaient à des groupes hispaniques.

De toutes les réponses écrites accompagnant une coche à «autre groupe racial», 57 % concernaient effectivement un autre groupe racial et 13 %, des Asiatiques ou insulaires du Pacifique.

Le codage et la mise en forme ont également agi sur les données des catégories non doublées d'une réponse écrite. Par exemple, sur les quelque 30 millions de personnes dénombrées dans la population noire en 1990, 370 000 avaient inscrit une entrée qui fut classifiée dans «Noir», mais sans qu'elles aient coché «Noir». Parmi ces 370 000 inscriptions, environ 30 % d'entre elles ne correspondaient pas à un cercle coché, 50 % correspondaient à une coche à «autre groupe racial» et environ 9 % à une coche à «autre AIP». Le Bureau s'attendait à ce que la majorité des réponses écrites soient «Afro-Américain», mais la plupart d'entre elles (environ les trois quarts) se rapportaient à des sous-groupes ethniques de la population noire, tels que les sous-groupes jamaïquain et haïtien.

Les renseignements obtenus à la case réservée aux Amérindiens proprement dits posent un problème constant. Le taux de croissance plus élevé que prévu (38 %) de la population amérindienne, de 1980 à 1990, joint aux taux des décennies précédentes, oblige à se demander ce que la question sur la race mesure au juste dans le cas de cette population. Bon nombre de facteurs, comme l'évolution de l'auto-identification, la recherche des racines ethniques et les améliorations apportées aux procédures du recensement, ont probablement contribué à l'accroissement observé ces dernières décennies. Dans une étude des chiffres obtenus pour cette population, Passel et Berman (1986) arrivent à la conclusion qu'une grande part de l'accroissement observé de 1970 à 1980 était due à un changement au niveau de l'autoidentification; des personnes qui avaient choisi de se déclarer de race blanche lors de recensements précédents avaient changé d'avis et décidé de se déclarer de race indienne en 1980. Des renseignements tirés du recensement montrent que de six à neuf millions de personnes, environ, avaient répondu «Blanc» à la question sur la race et inscrit «Amérindien» à la question sur l'ascendance, soit comme réponse simple, soit comme réponse combinée à une autre ascendance. Selon Snipp (1989), le nombre élevé de personnes d'ascendance indienne, à quoi s'ajoutent certains facteurs politiques, rend très difficile toute prédiction de la croissance future de cette population. Forbes (1989), pour sa part, présente une autre vision de la situation. Il affirme que le chiffre de la population amérindienne devrait être plus élevé que l'effectif

dénombré, car il faudrait y ajouter les centaines de milliers de personnes originaires de Méso-Amérique, des Antilles et d'Amérique du Sud.

L'examen préliminaire (après codage et mise en forme) d'un échantillon des réponses de 1990 de deux États annonce les types de problèmes suivants :

Ménages où les parents sont déclarés Asian Indian (Indiens d'Asie) et les enfants Indian Amer. (Amérindiens). Forbes avait déjà fait remarquer qu'il pouvait arriver que les Indiens d'Asie s'identifient à la catégorie «Indian Amer.» (Amérindien), car ils adoptent souvent l'appellation «Indian-American».

Ménages où les parents ont inscrit manuellement «Hispanique» ou «Mexicain» et n'ont coché aucun cercle ou le cercle «autre groupe racial», tout en déclarant les enfants dans la catégorie «Amérindien». On ne voit pas bien s'ils voulaient ainsi affirmer délibérément le patrimoine ancestral indien de ces enfants ou s'il s'agit plutôt d'une erreur de déclaration découlant du fait qu'ils voulaient indiquer que leurs enfants étaient Américains.

Déclarations plus nombreuses que prévu d'appartenant à la tribu des Cherokee, en particulier sur le formulaire complet (questionnaire du sondage). Une hypothèse veut que la question sur l'ascendance posée dans le formulaire complet ait influencé les réponses à la question sur la race.

McKenney, Cresce et Johnson (1988) ont fait remarquer que la Content Reinterview Survey de 1980 a révélé une cohérence relativement faible (indice de non-cohérence de l'équerre) dans la catégorie «Amérindien». On a modifié la présentation de la question afin d'obtenir de meilleurs renseignements dans cette catégorie en 1990, mais les résultats préliminaires semblent indiquer que certains problèmes subsistent. La qualité des données relatives à cette population revêt une importance particulière, car c'est une population relativement peu nombreuse, et un certain nombre de programmes gouvernementaux utilisent les données du recensement pour déterminer les sommes qu'ils versent aux administrations tribales et aux organisations amérindiennes. Snipp, Passel et d'autres ont circonscrit quelques grandes questions à examiner en se basant sur leurs évaluations des données de 1980. Il faudrait absolument mener des recherches additionnelles pour comprendre par quel processus un répondant décide de se déclarer Amérindien et comment il interprète les termes de la question.

Au sujet de la question sur la race, les évaluations nous obligent à conclure que la plupart des répondants comprennent bien la question et y répondent. Toutefois, il est possible qu'un pourcentage plus élevé de gens aient eu davantage de difficulté à répondre à la question en 1990 qu'en 1980. Dans l'ensemble, l'évaluation de 1980 a révélé une forte cohérence en ce qui a trait aux renseignements sur la race, à l'exception des catégories «Amérindien» et «autre groupe

racial». Les résultats du recensement de 1990 donnent à penser que des problèmes de déclaration se sont posés dans ces deux catégories, ainsi que dans la catégorie «autre AIP». Le Bureau a affecté des ressources considérables à la mise en forme et à la codification des renseignements de 1990, afin de produire les données les plus exactes possible. Toutefois, étant donné l'usage qu'on fait des données pour distribuer des fonds et pour opérer des découpages politiques au niveau de très petites étendues géographiques, le Bureau s'est donné comme objectif d'améliorer les renseignements qu'il obtiendra avec cette question au cours des années à venir.

La question sur l'origine hispanique

Les résultats du recensement de 1990 (tableau 5) montrent que la population hispanique a augmenté de 53 % (7,7 millions de personnes) depuis 1980, pour s'établir à environ 22,4 millions de personnes. Ce sont les populations d'origine mexicaine et du groupe «autre origine espagnole/hispanique» qui ont connu la croissance la plus rapide (54 % et 67 % respectivement). L'effectif total obtenu pour 1990 a dépassé celui que des estimations indépendantes laissaient présager, mais cette augmentation semble raisonnable, compte tenu des taux de fécondité relativement élevés de cette population et des apports nombreux, mais non mesurés de façon précise, de l'immigration en provenance des pays hispanophones.

La question sur l'origine hispanique s'est soldée par un taux élevé (10 %) d'attribution pour nonréponse dans le cas des questions posées à toute la population. Ce taux a été légèrement plus élevé pour les régions du Nord-Est et du Sud. C'est dans la région de l'Ouest qu'il a été le plus faible (7 %). Ces taux sont considérablement supérieurs à ceux du recensement de 1980, tant pour l'ensemble des États-Unis que pour chacune des régions. Cette augmentation tient en grande partie à la décision prise par le Bureau, vu les restrictions budgétaires, de diminuer le suivi sur place dans le cas des questionnaires abrégés qui n'avaient pas réussi l'épreuve de la mise en forme du contenu sur le terrain. La question de 1980 avait exigé un vaste suivi sur le terrain.

Dans le cas des questionnaires du sondage, le taux d'attribution a également été plus élevé en 1990 qu'en 1980. Pour le recensement de 1990, et contrairement aux procédures de suivi appliquées alors aux questionnaires abrégés, les procédures appliquées aux questionnaires du sondage (formulaire complet) prévoyaient un suivi sur le terrain pour tous les questionnaires qui n'avaient pas réussi l'épreuve de la mise en forme du contenu sur le terrain. Le bilan permet donc de croire que certains répondants ont pu avoir plus de difficulté à répondre à la question sur l'origine hispanique au recensement de 1990 qu'à celui de 1980 (tableau 6).

Durant nos essais sur les contenus en vue du recensement de 1990, nous avons essayé de réduire le taux d'attribution en posant une version abrégée de la question, qui comportait deux catégories de réponse : «non, d'origine non espagnole/hispanique» et «oui, d'origine espagnole/hispanique».

Un espace permettait aux personnes qui répondaient par l'affirmative d'inscrire le nom d'un groupe hispanique précis. La formulation de la question a réussi à réduire le taux d'attribution, mais sans réussir pour autant à identifier les sous-groupes hispaniques de façon précise. C'est pourquoi nous avons décidé de poser une version modifiée de la question de 1980.

Nos études ont démontré jusqu'à maintenant que la plupart des gens qui ne répondaient pas à la question sur l'origine hispanique n'étaient pas d'origine hispanique. Même si les résultats de la Content Reinterview Survey de 1990 ne sont pas encore prêts, les données du recensement de 1990 semblent déjà corroborer la conclusion précitée. Elles donnent un pourcentage de personnes d'origine hispanique plus élevé parmi celles qui ont répondu à la question que parmi les personnes à qui une origine a été attribuée par ordinateur. La Content Reinterview Survey de 1980, ainsi que les essais préliminaires de 1990, ont montré très clairement que la plupart des personnes qui n'ont pas répondu à la question du recensement sur l'origine hispanique n'étaient pas elles-mêmes d'origine hispanique.

Un autre point nous préoccupe quant à la qualité des données obtenues à l'aide de la question de 1990 sur l'origine hispanique : il s'agit des erreurs de déclaration dans la catégorie sur l'origine mexicaine et dans la catégorie «autre origine espagnole/hispanique». Lors du recensement de 1980, nous avions constaté des erreurs de déclaration faites par des gens d'origine non hispanique à la catégorie «origine mexicaine»⁴. Un examen des questionnaires ainsi que des réinterviews réalisées auprès d'un échantillon de répondants a démontré que devant l'expression «origine mexico-américaine», qui figurait dans la question de 1990, certaines personnes avaient cru qu'on leur demandait si elles étaient mexicaines ou américaines et avaient choisi cette catégorie pour se déclarer américaines. De même, certaines personnes avaient fait une erreur de déclaration dans cette même catégorie parce qu'elles ne comprenaient pas les termes «espagnole» ou «hispanique». Nous avions également constaté des déclarations non cohérentes dans la catégorie «autre origine hispanique».

Nos essais sur les contenus de la question de 1990 ont montré que les modifications apportées aux catégories-réponses et aux instructions diminuaient le taux d'erreurs de déclaration faites par des répondants d'origine non hispanique dans la catégorie sur l'origine mexicaine. Le problème est toujours présent dans les résultats du recensement de 1990, mais il ne semble pas se poser avec la même ampleur que lors du recensement de 1980. Malgré les améliorations apportées à la question, le problème des personnes d'origine non hispanique qui se déclarent d'autre-origine espagnole/hispanique» semble subsister. D'après les évaluations du recensement de 1980 et les essais préliminaires au recensement de 1990, il semble que ce groupe de répondants se compose de Brésiliens et d'autres répondants d'ascendance portugaise croyant que le terme «hispanique» s'applique aussi à eux, et de personnes entièrement d'origine non hispanique croyant que l'expression «autre origine espagnole/hispanique» signifie «origine autre qu'espagnole/hispanique» ou qui ont pu vouloir déclarer leur ascendance quelque part dans cette question.

La question sur l'ascendance

Au recensement de 1990, environ 90 % des répondants ont déclaré une ascendance. Seul un très petit nombre, soit 1,8 million parmi les 225 millions de répondants, a donné une réponse incodable (tableau 7). Ces résultats sont similaires à ceux du recensement de 1980, alors que 90 % des répondants avaient déclaré une ascendance et que 1,4 million (sur 204 millions) avaient donné une réponse incodable.

Les résultats du recensement de 1990 montrent également que le pourcentage de répondants ayant déclaré une ascendance est supérieur à 90 % dans toutes les régions, sauf dans le Sud, où seulement 89 % des répondants l'ont fait. Cette région a enregistré le taux de non-réponse le plus élevé et la plus forte proportion de répondants s'étant déclarés d'ascendance ou d'origine ethnique américaine. Les régions du Nord-Est, du Midwest et de l'Ouest ont eu pratiquement le même pourcentage de répondants ayant déclaré une ascendance, soit environ 92 %. Cependant, dans la région du Midwest, le nombre de réponses inclassables a été légèrement plus élevé.

On remarque une concordance à l'échelle nationale en ce qui a trait aux réponses données à la question sur l'ascendance posée lors des recensements de 1980 et de 1990. Ainsi, le pourcentage des répondants qui se sont déclarés d'ascendance américaine est très similaire à celui du recensement de 1980 (5,2 % en 1990 et 5,9 % en 1980). En fait, le pourcentage des répondants n'ayant pas déclaré d'ascendance a légèrement baissé par rapport au niveau de 1980; il se situait alors à 10,2 % et est passé à 9,6 % en 1990. La réduction des taux relativement élevés de non-réponse à la question sur l'ascendance était l'un de nos objectifs pour le recensement de 1990. Le pourcentage des ascendances non classées est resté pratiquement inchangé par rapport à 1980 (tableau 8).

Malgré cette concordance apparente à l'échelle nationale, l'examen des données révèle des divergences intéressantes entre les résultats de 1980 et de 1990 en ce qui concerne les régions et leurs divisions. Dans la plupart d'entre elles, on a observé une baisse du pourcentage de répondants déclarant une ascendance américaine, sauf dans la région du Sud, plus particulièrement la division Centre sud-est (formée de l'Alabama, du Kentucky, du Mississippi et du Tennessee), qui a eu des pourcentages plus élevés de répondants ayant déclaré une ascendance américaine ou une ascendance qui n'a pu être classifiée ou n'ayant déclaré aucune ascendance. De ce fait, la division Centre sud-est a été la seule à avoir recueilli, pour la question sur l'ascendance posée au recensement de 1990, des renseignements de qualité sensiblement plus mauvaise qu'en 1980.

Les taux relativement élevés de non-réponse et de déclarations inclassables obtenus dans le Sud reflètent peut-être la façon dont les gens de cette région perçoivent leur origine ethnique. Une analyse détaillée des données de la Content Reinterview Survey de 1980 a révélé que, dans le

Sud, certains répondants blancs dont les ancêtres venaient de l'Europe du Nord ou de l'Ouest (ce qui avait été déterminé par des questions détaillées sur le lieu de naissance de leurs ancêtres) avaient eu tendance à donner une réponse de type général comme «ascendance américaine» ou «États-Unis», ou à n'en donner aucune, au lieu de déclarer une ascendance précise. En outre, bien des secteurs de la région du Sud n'avaient pas accueilli beaucoup d'immigrants, de sorte que la distinction la plus marquante a été la différence raciale, c'est-à-dire si le répondant était Blanc ou Noir. Le National Opinion Research Center (centre national de recherche sur l'opinion) a noté, dans les réponses à des enquêtes menées dans le Sud, des comportements similaires aux tendances susmentionnées.

Malgré le taux relativement élevé de non-réponse et le fait qu'un grand nombre de répondants aient déclaré une ascendance américaine dans le Sud, la légère baisse, à l'échelle nationale, des pourcentages des répondants qui se sont dit d'ascendance américaine ou qui n'ont déclaré aucune ascendance ne semble pas étayer les dires de ceux qui prétendent que l'habitude de déclarer un groupe ethnique précis soit en baisse. Toutefois, à ce stade de l'évaluation, nous ne saurions dire ce que les résultats de 1990 indiquent au juste quant à la situation de la collecte des données sur l'origine ethnique aux États-Unis. Cependant, les chercheurs auront bientôt une foule de données sur l'ascendance qui faciliteront la réponse à cette question.

La concordance observée dans les principales ascendances pour les données de 1980 et de 1990 donne lieu de croire que la question sur l'ascendance posée en 1990 a donné de bons résultats. Toutefois, non moins importante et tout aussi préoccupante est la concordance entre les résultats de 1980 et ceux de 1990 en ce qui concerne certaines catégories d'ascendance. Ainsi que nous le verrons plus loin, le manque de concordance observé entre plusieurs sources de collecte de données, y compris le recensement de 1980, quant aux chiffres de certaines ascendances avait été l'une des grandes critiques faite par Farley à l'endroit de la question posée en 1980 sur l'ascendance. En comparant les résultats du recensement de 1980 à ceux de la Current Population Survey (CPS) de novembre 1979 et de l'essai national de 1986 en la matière, il a trouvé des divergences importantes entre divers ensembles de données dans certaines des ascendances aux effectifs les plus nombreux, en particulier les ascendances anglaise et allemande. Le Bureau of the Census a lui aussi constaté des divergences entre les résultats de la CPS de novembre 1979 et ceux du recensement de 1980 dans plusieurs catégories, spécialement pour l'ascendance anglaise, et il a avancé quelques raisons qui expliquent ces divergences (U.S. Bureau of the Census, 1983).

Les résultats des recensements de 1980 et de 1990 révèlent à la fois de fortes concordances et d'importantes incompatibilités dans les chiffres obtenus sur une période de temps pour les diverses ascendances (tableau 9). Pour certaines ascendances, par exemple les ascendances italienne, polonaise, hollandaise, suédoise, russe, galloise, danoise, suisse, autrichienne et libanaise, il y a une concordance raisonnable entre les résultats de 1980 et ceux de 1990. Toutefois, on constate une non-concordance pour certains groupes précis. Les chiffres obtenus,

par exemple, pour l'ascendance allemande en 1990 (58,0 millions) représentent une hausse substantielle par rapport à 1980 (49,2 millions). En revanche, le nombre des personnes qui se sont déclarées d'ascendance anglaise en 1990 a fléchi substantiellement par rapport au chiffre obtenu en 1980, passant de 49,6 millions à 32,7 millions⁵. Le nombre des répondants qui se sont déclarés d'ascendance écossaise, irlandaise ou française a diminué lui aussi, mais la baisse n'a pas été aussi brutale que dans le cas de l'ascendance anglaise.

Comment expliquer des différences aussi prononcées entre les résultats de 1980 et ceux de 1990 ? Les changements apportés à la façon de traiter les données recueillies ont provoqué des changements quant au dénombrement de certains groupes, mais d'autres écarts soulèvent des questions relativement à la concordance des chiffres obtenus.

Les différences importantes constatées pour les ascendances écossaise et irlandaise, de 1980 à 1990, semblent avoir une explication relativement simple. En 1980, nous avons traité chaque réponse donnée dans ces catégories, qui étaient combinées, comme une réponse multiple, classant donc la réponse dans «ascendance écossaise» ou «ascendance irlandaise». Pour le recensement de 1990 et l'essai national de 1986 sur les contenus, nous avons décidé d'utiliser un seul code pour les répondants qui avaient déclaré comme ascendance «ascendance écossaise-irlandaise» et nous n'avons pas traité la réponse comme une réponse multiple. Dès lors, on ne saurait s'étonner que les chiffres obtenus tant pour l'ascendance écossaise que pour l'ascendance irlandaise aient été moins élevés en 1990 et dans l'essai national de 1986 sur les contenus. En fait, si l'on ajoutait le chiffre obtenu pour l'ascendance écossaise-irlandaise aux chiffres obtenus pour l'ascendance irlandaise et pour l'ascendance écossaise, on obtiendrait des chiffres comparables à ceux de 1980.

Le nombre substantiellement accru, par rapport à 1980, des répondants qui se sont déclarés d'ascendance allemande en 1990 semble ajouter aux préoccupations que suscite le manque de concordance produit par la question sur l'ascendance. Cependant, avec une question similaire à celle qui a été posée en 1990, l'essai national de 1986 sur les contenus avait donné une estimation de 57,2 millions de personnes, ce qui est assez proche du chiffre total obtenu pour l'ascendance allemande en 1990. Le fait que le terme «ascendance allemande» venait en tête des exemples d'ascendances données dans les questions de 1990 et de 1986, mais seulement en quatrième position en 1980, explique peut-être ces résultats en apparence contradictoires. Pour les répondants qui pouvaient hésiter sur leur origine ethnique ou leur ascendance, les exemples énumérés ont pu faire fonction de catégories-réponses, d'où le répondant tirait la première qui s'appliquait.

Le fait que des exemples aient été présentés a pu également inciter les répondants à les utiliser comme catégories-réponses. L'accroissement substantiel obtenu, de 1980 à 1990, pour les Cajuns et les Canadiens français, deux catégories qui avaient été ajoutées à la liste des exemples dans la question de 1990, invitent à prêter foi à cette hypothèse; il en est de même de la

diminution des Français, une catégorie qui avait été citée à titre d'exemple en 1980, mais non en 1990. Le nombre de Cajuns a fait un bond spectaculaire, passant de quelque 30 000 personnes en 1980 à environ 600 000 personnes en 1990, tandis que les Canadiens français, qui totalisaient environ 780 000 personnes en 1980, sont passés à 2,2 millions de personnes en 1990. Le nombre de Français, pour sa part, a diminué entre 1980 et 1990, passant de 13 millions à 10 millions de personnes.

L'existence évidente de répercussions découlant des exemples sur la question proprement dite invite à se demander comment les répondants perçoivent leur origine ethnique et à réfléchir sur la façon dont la question doit être structurée. L'hypothèse susmentionnée sera certainement soumise à vérification au cours des années 1990 dans le cadre de nos essais sur les contenus.

La diminution des chiffres obtenus pour l'ascendance anglaise semble directement liée aux modifications apportées à la conception de la question (par exemple, le fait d'avoir éliminé «ascendance anglaise» de la liste des exemples et d'avoir placé la question sur l'ascendance avant celle sur la langue). On avait effectué ces changements après avoir constaté une surdéclaration au recensement de 1980. Une partie de la diminution tient peut-être au fait que des répondants ont inscrit «ascendance britannique». Mais même en regroupant ces répondants avec ceux ayant déclaré «ascendance anglaise», nous ne pourrions expliquer qu'une faible partie de la diminution.

La concordance des réponses, en particulier celle des déclarations de certains répondants pris individuellement, sera un élément clé des recherches que nous ferons pour évaluer la question sur l'ascendance. Nous n'avons présenté ici qu'une esquisse préliminaire qui décrit les concordances obtenues au niveau de l'analyse brute ou de la macroanalyse.

Questions suscitées par les évaluations

L'évaluation des questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance soulève plusieurs questions importantes.

La mesure

D'abord se pose la question de savoir ce que nous mesurons dans certaines catégories. Même si la question sur la race demande aux répondants de se déclarer dans telle ou telle catégorie, certains d'entre eux, en particulier ceux d'origine hispanique, ont de la difficulté à y répondre, peut-être parce que, selon eux, leur groupe n'a pas une identité raciale distincte de leur identité ethnique et parce qu'ils ne voient pas leur groupe nommé dans la question (tableau 4 et section suivante). Les problèmes que pose la catégorie «Amérindien» dans la question sur la race montrent encore davantage que l'intention de la question apparaît confuse à certains répondants. Ces situations n'ont pas d'effet marqué, dans l'ensemble, sur la qualité des données obtenues

à l'aide de la question sur la race, mais elles peuvent avoir des répercussions importantes sur les données de groupes relativement peu nombreux, comme la population amérindienne.

Dans le cas de la question sur l'origine hispanique, deux facteurs agissent sur la mesure proprement dite : le problème que pose la définition même de cette expression et les taux relativement élevés de non-réponse. Un débat est en cours — nous l'aborderons plus loin — sur la terminologie qu'il faudrait utiliser, le cas échéant, pour désigner les divers groupes qui composent la population hispanique. Quels que soient les termes qu'on choisira, il y aura toujours des personnes d'origine espagnole, hispanique ou latino-américaine qui ne se déclareront pas comme telles, soit parce qu'elles ne comprennent pas les termes employés, soit tout simplement parce qu'elles ne s'identifient pas à l'origine ethnique de leurs ancêtres venus s'installer au pays. Les taux toujours élevés de non-réponse à la question hispanique montrent que cette dernière pose des difficultés à certains répondants, principalement d'origine non hispanique. Imputer une réponse par attribution informatique constitue dans bien des cas un «remède» raisonnablement efficace. Cette méthode, qui parfois attribue une origine d'après un voisin de palier ou quelqu'un d'autre résidant à proximité, ne permet pas toujours des «suppositions» justes et peut entraîner la «sur-attribution» ou la «sous-attribution» d'une origine quelconque (hispanique ou non hispanique) dans une région donnée.

Pour ce qui est de la question sur l'ascendance, les résultats de 1990 montrent une certaine amélioration en ce qui concerne les taux de non-réponse, encore qu'ils demeurent passablement élevés. En ce qui a trait à la concordance, nous avons également constaté qu'elle était assez bonne pour certaines catégories d'ascendances, mais pas pour toutes. Reste à savoir dans quelle mesure les chiffres disent bien combien de personnes se sont déclarées dans telle ou telle catégorie, par exemple dans l'ascendance irlandaise. Les réponses données à la question sur l'ascendance, qui était une question non dirigée, reflétaient probablement un vaste éventail de motivations chez les répondants, y compris une identification étroite à des liens ancestraux, ou encore une affiliation «symbolique» ou une absence d'affiliation avec une catégorie quelconque, qui ont pu donner, comme ascendance, «Heinz 57».

Questions qui se chevauchent

Nous avons d'assez bonnes raisons (compte tenu des exigences imposées par la loi et les programmes) de poser des questions distinctes sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance. Toutefois, ces questions comportent des chevauchements qui font que certains répondants ont de la difficulté à répondre à l'une ou à plusieurs d'entre elles. Ainsi, un Blanc et un Noir non hispaniques qui répondront volontiers aux questions sur la race et sur l'ascendance pourront estimer que la question sur l'origine hispanique ne les concerne pas. Un répondant d'origine hispanique pourra déclarer son appartenance ethnique dans la question sur la race et sauter les questions sur l'ascendance et l'origine hispanique, croyant qu'elles font double emploi. Le fait que des répondants puissent voir les questions ainsi a fait naître des pressions pour qu'on

combine certaines d'entre elles, mais de fortes pressions s'exercent aussi pour que les questions conservent leur forme distincte actuelle.

Arrière-plan théorique des questions à caractère ethnique du recensement

Diversité des identificateurs de l'origine ethnique dans les recensements des États-Unis

Sur une période de 200 ans, les recensements décennaux ont demandé une grande variété de renseignements sur l'origine ethnique. La figure 5 présente un mélange disparate de renseignements sur le sujet. Toutes les questions qui ont été posées sont reproduites en facsimilé dans un rapport intitulé 200 Years of U.S. Census Taking: Population and Housing Questions, 1790-1990 (1989).

La plupart des questions d'ordre ethnique posées durant ces 200 ans, par exemple sur le lieu de naissance, la langue maternelle et la langue d'usage (autre que l'anglais) étaient de type objectif. L'utilisation d'identificateurs subjectifs par auto-identification est un phénomène relativement récent dans l'histoire des recensements des États-Unis.

Le recours à des identificateurs «subjectifs», comme l'origine hispanique ou l'ascendance, a été en grande partie déclenché par les facteurs suivants : 1) pressions pour obtenir des données par auto-identification; 2) pressions pour obtenir des données sur les groupes ethniques indépendamment de la génération du répondant; et 3) pourcentage décroissant des gens dont on pouvait, lors des recensements de 1940 à 1970, déterminer l'origine nationale par des questions sur le lieu de naissance et la filiation⁶. Toutefois, le nombre accru des personnes qui ont immigré aux États-Unis durant les années 1980 se traduira probablement par un pourcentage accru d'immigrants de la première et de la deuxième génération et risque d'accroître les pressions pour que soient rétablies les questions sur le lieu de naissance des parents.

Dans leur analyse de la comparabilité des questions à caractère ethnique, Levin et Farley ont montré que certaines questions du recensement, par exemple sur le pays de naissance du répondant et le lieu de naissance de ses parents, ont fourni avec le temps des données comparables. D'autres questions, par exemple sur la langue maternelle (définie dans les recensements de 1960 et 1970 comme la langue parlée à la maison quand le répondant était enfant), n'ont été posées que de manière irrégulière. L'inclusion (ou l'exclusion) d'une question était largement guidée par les grandes orientations de la politique nationale ou les questions sociales dominantes plutôt que par un souci de mesurer l'origine ethnique au moyen de données concordantes et complètes. Mais Levin et Farley ajoutent que la collecte des données sur l'origine ethnique aux États-Unis est rendue plus complexe par le «manque de définitions précises, les fluctuations de la terminologie, la médiocrité de la fiabilité, la difficulté du classement et les lacunes de nos connaissances sur le degré d'affiliation d'une personne à une ou plusieurs catégories» (1982, p. 1) [traduction].

La définition de l'origine ethnique : diversité des opinions parmi les chercheurs

Plusieurs sociologues et anthropologues, dont Isajiw (1974), Barth (1969), Cohen (1978), Thernstron et al. (1980), Petersen (1980), Despres (1975), Reminick (1983), Royce (1982) et Keefe (1989), se sont penchés sur la définition de l'origine ethnique. C'est ainsi qu'Isajiw a trouvé, en examinant 65 études sociologiques et anthropologiques en la matière, quelque 27 définitions du terme (1974, p. 113). Il a trouvé 12 dimensions différentes attribuées à la notion d'origine ethnique, par exemple une origine nationale ou géographique communes, des ancêtres communs (dimension le plus souvent citée), une culture, une religion ou une race communes, des caractéristiques physiques communes et une même langue (1974, p. 117). De même, dans le chapitre d'introduction de la *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups* (1980, p. vi), ouvrage remarquable sur l'origine ethnique, Thernstron, Orlov et Handlin énumèrent 14 «caractéristiques» différentes de l'origine ethnique. Ils font remarquer que la définition d'un groupe donné comme «groupe ethnique» peut impliquer n'importe quelle combinaison de ces caractéristiques.

Nous donnons ci-après quelques exemples de définitions qu'ont pu utiliser des sociologues et des anthropologues :

«L'origine ethnique est donc un ensemble d'identificateurs culturels fondés sur l'ascendance, qu'on utilise pour rattacher des personnes à des groupements qui se dilatent et se contractent en rapport inverse de l'échelle suivant laquelle les gens sont inclus dans leurs rangs ou en sont exclus.» (Cohen, 1978, p. 387) [Traduction]

«Donc, lorsque j'emploie l'expression «groupe ethnique», je parle d'un type de groupe limité aux frontières nationales des États-Unis. J'entends par cette expression tout groupe défini ou mis en évidence par la race, la religion, l'origine nationale ou une combinaison quelconque de ces catégories. [...] Toutes ces catégories ont un référent sociopsychologique commun en ce sens que toutes servent à créer au sein d'un groupe, à l'intérieur du territoire des États-Unis, le sentiment d'appartenance à un peuple, et ce référent commun qui crée un sentiment d'appartenance à un peuple est reconnu dans l'usage que fait de ces termes le public américain, souvent de manière interchangeable.» (Gordon, 1964, p. 27) [Traduction]

«[...] un groupe de personnes ayant une origine ancestrale commune et les mêmes traits culturels, le sentiment d'appartenir à un peuple et un système de rapports sociaux spontanés caractérisé par des liens réciproques étroits intégrés à une tradition commune. Ces personnes sont arrivées dans un pays comme immigrants et appartiennent à un groupe ayant statut de minorité ou de majorité au sein d'une société plus vaste.» (Isajiw, 1974, p. 118) [Traduction]

«Jusqu'ici, j'ai essayé d'établir qu'on doit concevoir un groupe ethnique comme un groupe dont les membres ont une ascendance commune et qui étayent leur prétention à une lignée ancestrale donnée en invoquant leur possession de certains attributs culturels, qu'ils estiment détenir en commun avec les autres membres du groupe.» (Keyes, 1976, p. 208) [Traduction]

La diversité des définitions de l'origine ethnique a eu un effet important sur l'élaboration d'un identificateur exhaustif pour le recensement. Même si le Bureau of the Census élaborait un ensemble de questions qui engloberait les aspects clés de l'«origine ethnique», ces questions ne nous diraient pas pour autant quelle combinaison de réponses peut indiquer qu'une personne «appartient» à un groupe donné. De plus, la «concurrence» serrée que se livrent bien des questions importantes pour être admises dans le questionnaire fait douter qu'on pourrait y mettre l'ensemble «idéal» des questions à poser sur l'origine ethnique. Il conviendrait probablement mieux de demander des renseignements aussi poussés dans le cadre d'une enquête spéciale, mais une enquête spéciale ne pourrait probablement pas fournir des données sur des groupes aux effectifs relativement peu nombreux, ni les renseignements géographiques détaillés nécessaires tant sur les groupes nombreux que sur les groupes de petite taille.

Une autre facette du débat sur la notion d'origine ethnique est celle de savoir si cette réalité peut être validée et définie de façon objective. Une bonne partie de la documentation parue sur la notion d'origine ethnique suppose la collecte d'un ensemble quelconque de renseignements qui puissent permettre de déterminer l'affiliation ethnique d'une personne. Avec ces renseignements, on pourrait en toute fiabilité déterminer de façon uniforme le groupe ethnique auquel cette personne appartient. Cette hypothèse, à son tour, suppose que l'origine ethnique est une caractéristique qu'une personne possède purement et simplement. Toutefois, les études sociologiques et surtout anthropologiques parues jusqu'ici démontrent que la notion selon laquelle l'origine ethnique serait une caractéristique entièrement ou presque entièrement définissable objectivement ne fait pas l'unanimité.

Isajiw se préoccupe du fait qu'on utilise l'approche subjective pour identifier l'origine ethnique. (Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le Bureau utilise l'approche subjective dans ses questions sur l'origine ethnique.) Il note que, en utilisant l'approche par auto-identification, on peut déterminer de façon assez large l'origine ethnique de quelqu'un et permettre de décrire ou de dénombrer un groupe ou, à l'aide de corrélations statistiques, d'établir la distribution des caractéristiques au sein de ce groupe. Mais, selon lui, «toute tentative de dépasser la description, toute tentative de formuler une explication ou d'établir une comparaison valable exige non seulement une définition explicite de l'origine ethnique, mais une définition qui soit signifiante, et non pas simplement connotative, car la définition connotative seule ne nous en dit pas beaucoup sur la nature d'un groupe en tant que groupe ethnique» (1974, p. 112) [traduction].

Lieberson et Waters précisent d'ailleurs certaines des raisons pour lesquelles il est difficile de formuler une question à caractère ethnique qui soit objective et qui offre à la fois validité et fiabilité. Ils font remarquer que les groupes ethniques ne sont pas des catégories fixes qu'il est possible de faire remonter à l'origine de l'espèce humaine. Ils s'apparentent plutôt à des organismes vivants soumis aux processus dynamiques de la naissance, de l'entretien et du déclin. Lieberson et Waters touchent à l'essence de la question quand ils déclarent : «Vue sous cet angle, l'origine ethnique est à la fois un état et un processus» (1988, p. 253) [traduction]. Dès lors, les réponses non concordantes peuvent être causées par des fluctuations dans les catégories et les notions elles-mêmes ou par des erreurs de mesure dues à l'imperfection d'une question ou à des défaillances des recenseurs. Par exemple, les déclarations non concordantes observées dans les réponses à la question sur l'ascendance peuvent tenir à des fluctuations de ce genre. La position de Lieberson et de Waters implique que même avec une question impeccable, on aurait encore droit à des réponses incohérentes.

Dans un exposé général sur la mesure de l'origine ethnique, Hirschman (1987, p. 557) fait remarquer que «malgré le manque de précision quant à la notion d'origine ethnique et malgré la perméabilité de ses limites, les perceptions de la population sont ordinairement suffisantes pour qu'on puisse classer la majeure partie des répondants en catégories homogènes» [traduction].

Nous allons maintenant examiner les questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance par rapport à la notion d'origine ethnique.

Les questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance comme identificateurs de l'origine ethnique

La question sur la race

La question sur la race est l'une des plus controversées du recensement. Le débat est alimenté par au moins deux grandes questions :

- 1. La notion de race est-elle utile dans la société d'aujourd'hui ou ne fait-elle qu'alimenter le racisme ?
- 2. Si elle l'est encore, est-elle différente de celle d'origine ethnique ou de l'une des nombreuses dimensions de l'origine ethnique ?

Des spécialistes et de grands utilisateurs de données soutiennent qu'il faudrait enlever de tout principe de classification la notion de race, parce que cette notion a une connotation raciste et qu'elle est vague et ambiguë. Ashley Montagu (1964) en est peut-être le dénonciateur le plus connu. Il défend la notion d'une classification fondée sur l'origine ethnique. Albert Yee (1979)

affirme que la notion de race comme base d'un système de classification, si valable que soit ce système, alimente le racisme et les dangers qu'il présente pour l'individu et pour la compréhension entre les humains. D'autres spécialistes en sciences sociales signalent des travaux comme l'ouvrage de William Julius Wilson (1978), selon qui la race n'est plus un facteur dont les effets interviennent partout dans la détermination des caractéristiques d'un groupe. Ils soutiennent également que la notion de race est devenue trop politisée dans le recensement, que des groupes nommés séparément dans la question sur la race ont des effectifs très restreints et que le nombre des groupes qui veulent être nommés de façon séparée continue d'augmenter.

Par contre, d'autres chercheurs considèrent la notion de race comme utile, estimant qu'elle reflète la réalité sociale américaine. Ils citent des études analytiques réalisées par le National Opinion Research Center, la National Urban League, Massey et Denton (1989) et Farley et Allen (1987), qui montrent, par exemple, une corrélation étroite entre, d'une part, les groupes définis en fonction de la race et, d'autre part, les caractéristiques socio-économiques, les comportements politiques, les habitudes en matière de résidence, etc. des membres qui les composent. Des spécialistes en sciences sociales et de grands utilisateurs de données soutiennent avec vigueur qu'une classification définie selon la race est nécessaire afin que nous disposions des données voulues pour déterminer l'évolution de la discrimination, pour élaborer et évaluer des programmes visant à promouvoir l'égalité dans la société et pour évaluer la façon dont s'en tirent les groupes depuis toujours défavorisés. Ils font remarquer aussi que la majorité des Américains comprennent la question sur la race et y répondent. Mais admettre que la race est un facteur saillant de notre société ne suffit pas. Encore faut-il décider si la notion de race doit être considérée comme une dimension de l'origine ethnique ou si l'on doit la tenir comme une notion distincte. Des chercheurs comme Petersen (1980) et Therstrom (1980) considèrent la race comme une dimension de l'origine ethnique. Petersen précise qu'à bien des égards, la race est l'attribut le plus significatif de l'origine ethnique. D'autres chercheurs, comme Feagin (1978), définissent séparément «groupe racial» et «groupe ethnique». D'autres encore ne sont pas explicites dans leurs classifications.

Ainsi qu'on l'a dit précédemment, le Bureau of the Census considère les notions de race et d'origine «ethnique» comme deux notions distinctes. Mais, pour certains répondants, la différence n'est pas claire. Ils considèrent que la question sur la race et les questions sur l'origine «ethnique» (par exemple les questions sur l'origine hispanique ou sur l'ascendance) s'adressent à un même élément de l'identité du répondant, donc qu'elles sèment la confusion. En outre, les diverses significations des renseignements demandés donnent lieu à différentes interprétations. Par exemple, des études et des recherches ethnographiques menées par le Bureau auprès de divers groupes de discussion montrent que certaines personnes d'origine hispanique s'identifient comme étant de race hispanique, tandis que d'autres considèrent qu'«hispanique» définit un groupe ethnique et se considèrent de race blanche, noire, etc. D'autres répondants, s'identifiant davantage à leurs racines indiennes, déclarent comme race

«Indien» ou «Métis». Le fait d'avoir deux questions distinctes permet à ces personnes de déclarer tant leur identité «ethnique» que leur identité raciale (tableau 4). Les données ainsi obtenues, et notamment les tableaux croisés qu'on peut dresser entre les données sur la race et celles sur l'«origine ethnique», répondent à une grande variété de besoins en données⁷.

Compte tenu de la controverse et des difficultés auxquelles donne lieu la notion de race, certains chercheurs suggèrent que le Bureau mène une enquête globale sur l'origine ethnique, dans laquelle on retrouverait ou non des catégories raciales. Cette suggestion soulève deux questions d'ordre pratique : en premier lieu, comment des personnes comme les Noirs et les Amérindiens, qu'on a toujours identifiés en fonction de leur race, répondraient-elles à cette question, et ce genre d'enquête pourrait-il fournir les données nécessaires; en second lieu, comment les personnes qui s'identifient à deux groupes différents, tels les Portoricains noirs ou les Philippins d'origine hispanique, répondraient-ils à ce genre d'enquête? D'un autre côté, certains spécialistes en sciences sociales et utilisateurs de données tiennent à conserver une question distincte sur la race, de façon à répondre aux besoins en données plus facilement et à obtenir des comptes aussi complets que possible sur chacun des groupes raciaux ou «ethniques». Or, ce qui importe avant tout en ce moment, c'est d'avoir en main des renseignements sur les groupes raciaux pour pouvoir se servir des données utiles à la mise en place de lois et de programmes fédéraux.

La question sur l'origine hispanique

Comme le dit son appellation, la question sur l'origine hispanique vise à identifier un sousgroupe très précis de l'ensemble de la population par une question directe («Cette personne estelle d'origine espagnole/hispanique ?»). Malgré le caractère direct de la question, certains utilisateurs mettent en doute la nature de ce que cette question mesure en réalité. Au coeur du débat se situent deux considérations clés : devons-nous chercher à identifier la population «hispanique» comme un seul groupe ethnique et, si nous pouvions utiliser un seul terme pour identifier ce groupe, quel devrait-il être ?

Gimenez (1989) critique l'emploi de tout terme général de ce genre parce que la validité de sa signification est minée par la diversité effective des groupes. De plus, dit-elle, l'emploi de ces termes oblige à énoncer les caractéristiques du groupe et, de ce fait, entretient des stéréotypes. Forbes (1989) soutient que la diversité raciale des membres du groupe d'origine hispanique, dont beaucoup ont une ascendance indienne à des degrés divers, ne saurait être mise dans le même sac sous une étiquette «espagnole» ou «hispanique».

Hayes-Bautista et Chapa (1987), ainsi que Trevino (1987) voient le besoin d'un terme normalisé applicable à toute la population «hispanique», mais ils ne s'entendent pas sur celui qui conviendrait. Hayes-Bautista et Chapa préconisent le terme «latino», tandis que Trevino préfère «hispanique». Nos propres essais sur les contenus pour le recensement de 1990 ont montré

qu'aucun terme en particulier n'est universellement compris ou approuvé, tant au sein de la population hispanique que non hispanique. Le terme «latino» nous cause des soucis additionnels, étant donné l'effet d'attraction qu'il pourrait exercer sur les personnes originaires de pays de langues romanes, comme la France, le Portugal et l'Italie, qui pourraient y voir une occasion de s'identifier comme «latins». Nos essais ont montré que la formule «origine espagnole/hispanique», accompagnée d'une liste de catégories-réponses précises, pouvait être comprise par la plupart des gens.

L'emploi d'une question directe adressée à un pourcentage relativement faible de la population pour obtenir une réponse positive s'est soldé par un certain nombre de problèmes. Tant au recensement de 1980 qu'à celui de 1990, la question sur l'origine hispanique a donné des taux de non-réponse relativement élevés, ainsi que nous le signalons plus loin. La plupart des personnes qui avaient laissé la question sans réponse étaient des répondants non hispaniques. Or, un taux élevé de non-réponse peut avoir un effet négatif sur la qualité des données. Des études d'évaluation sur les données des recensements ont montré que certaines personnes non hispaniques n'avaient pas répondu à la question pour protester contre cette dernière. De plus, nous avons constaté, lors de nos essais préliminaires au recensement de 1990, qu'un pourcentage — très faible — de répondants qui s'étaient déclarés «n'est pas d'origine espagnole/hispanique» avaient par la suite, lors d'une réinterview, déclaré une origine ethnique hispanique. Nous croyons qu'il s'agit là d'une réaction contre l'utilisation de l'expression «origine espagnole/hispanique».

Toutefois, la difficulté de trouver un terme généralement compris et d'arriver à ce que la question donne des résultats valables à l'échelle de tout le pays ne doit pas faire obstacle à la nécessité de dénombrer ce groupe de la population. Les besoins en données énoncés explicitement par le règlement 94-311 adopté en vertu du droit public et par la Federal Policy Statistical Directive No. 15 de l'Office of Management and Budget ou implicitement par des interprétations de la Voting Rights Act et de l'Equal Employment Opportunity Act (loi sur l'égalité d'accès à l'emploi) exigent un dénombrement de la population d'origine hispanique, et ce malgré sa diversité.

La question sur l'ascendance

La question sur l'ascendance traduit les efforts les plus poussés jamais déployés par le Bureau pour dénombrer une gamme très diverse de groupes ethniques aux États-Unis. Cette question non dirigée, de type auto-identification, a ses avantages et ses inconvénients. Dans un examen de la question sur l'ascendance posée lors du recensement de 1980, McKenney, Farley et Levin (1983) faisaient remarquer que cette question avait présenté de nets avantages par rapport à des mesures «indirectes» de l'origine ethnique comme le lieu de naissance du répondant et de ses parents (paramètres utilisés lors de recensements précédents) et la langue. Ils signalaient les avantages suivants :

«[...] Premièrement, elle [la question sur l'ascendance] apporte des renseignements plus complets sur tous les individus, et non pas seulement sur ceux qui sont nés à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger. Les questions traditionnelles sur le lieu de naissance n'auraient identifié qu'une petite fraction des personnes qui ont déclaré une ascendance anglaise, irlandaise ou allemande.

«Deuxièmement, cette nouvelle question sur l'ascendance réduit au minimum la confusion que peuvent susciter le lieu de naissance et l'ascendance. Par exemple, dans le cas d'une famille d'origine italienne qui aurait vécu en Argentine pendant deux générations avant de déménager aux États-Unis, le répondant inscrirait, à une question sur le lieu de naissance, «Argentine», mais à la question sur l'ascendance, il pourrait répondre «italienne».

«Troisièmement, la question sur l'ascendance est beaucoup plus informative que la question sur la langue. Par exemple, elle permet de distinguer les Dominicains des Cubains, bien que ces deux groupes ethniques aient la même langue maternelle.» (1983, p. 6-7) [Traduction]

Mais la question a aussi ses inconvénients. Par exemple, à cause de l'approche purement subjective, non dirigée, elle peut engendrer des préoccupations telles que celles qu'Isajiw a mentionnées. Autrement dit, une réponse à la question sur l'ascendance ne dénote pas nécessairement une «appartenance» au groupe cité dans cette réponse, donc ne distingue pas cette personne d'autres répondants qui pourraient avoir déclaré un groupe différent comme ascendance.

Lowry faisait écho aux préoccupations que soulève l'approche subjective dans sa critique des efforts faits par le Bureau of the Census pour dénombrer les groupes ethniques. Il citait les préoccupations du National Research Council au sujet de la validité et de la fiabilité des questions sur l'ascendance et l'origine hispanique. Lowry recommandait de mener des études sur l'origine ethnique dans le cadre desquelles on pourrait analyser le degré d'affiliation et d'identification d'un individu à un groupe ethnique donné. Ces études se solderaient, selon lui, par la «mise au point d'un mécanisme moins ambigu et plus efficace pour dénombrer les groupes ethniques lors des recensements décennaux ou des enquêtes sur échantillon» (1980, p. 24) [traduction]. Cependant, Lowry ne considérait pas les recensements décennaux comme un moyen approprié pour réaliser ces types d'analyses.

Farley (1990) examine lui aussi les limitations que revêtent les données obtenues au moyen de la question sur l'ascendance. Il se préoccupe notamment de la compatibilité dans le temps des chiffres obtenus pour chaque ascendance. Farley signale que pour certaines des populations de race blanche les plus nombreuses, notamment pour l'ascendance «anglaise», on avait obtenu, au recensement de 1980, des totaux qui contredisaient nettement les résultats obtenus lors

d'enquêtes sur échantillon, et notamment, cas des plus intéressants, lors de la Current Population Survey de novembre 1979, tenue cinq mois seulement avant le recensement. Farley signale également que les résultats de la Content Reinterview Survey de 1980 avaient confirmé les non-concordances observées dans les données sur l'ascendance anglaise et d'autres ascendances de l'Europe de l'Ouest, comme les ascendances irlandaise, écossaise et française. Il attribue ces non-concordances à des Blancs dont les ancêtres étaient arrivés aux États-Unis bien des générations auparavant et pour qui l'origine ethnique était devenue, comme disait Gans (1979), «symbolique». (La conception du questionnaire de 1980 avait, elle aussi, contribué à la surdéclaration observée dans le cas de l'ascendance anglaise.) Farley voit le recensement de 1990 comme un test crucial quant à la question de savoir si le Bureau of the Census devrait continuer à poser une question sur l'ascendance.

Lieberson et Waters ont analysé la question de 1980 sur l'ascendance dans le contexte de ce qu'ils énonçaient comme quatre critères pour définir l'origine ethnique ou l'ascendance de quelqu'un : 1) quelles sont les racines ancestrales de la personne, en supposant qu'on pourrait remonter jusqu'au moment où son ancêtre est arrivé au Nouveau Monde; 2) quelle ascendance l'intéressé «croit-il» avoir; 3) à quelle(s) origine(s) s'identifie-t-il; et 4) quelle identité ethnique d'autres personnes lui attribuent-ils (1988, p. 22-23)? Ces quatre critères sont en interrelation et l'un peut l'emporter sur les autres, suivant le degré d'assimilation de l'intéressé.

Selon Lieberson et Waters, la question de 1980 sur l'ascendance était, dans une certaine mesure, ambiguë parce qu'elle mélangeait deux de ces quatre critères. Plus précisément, elle permettait d'obtenir ce que le répondant estimait être son ascendance, mais les instructions lui disaient d'inscrire le groupe auquel il «identifiait» cette ascendance (critère n° 3 ci-dessus). Des recherches, des essais, ainsi que des consultations étendues avec des experts de l'origine ethnique comme Lieberson et Waters amenèrent le Bureau à apporter plusieurs modifications importantes à la question et aux instructions pour le recensement de 1990, afin de préciser l'intention de la question.

White (1990) se dit préoccupé de ce que, selon lui, les instructions pour répondre à la question de 1990 sur l'ascendance péchaient par excès de généralité, parce qu'elles mentionnaient «le pays de naissance» parmi les équivalents de l'ascendance. Mais notre inclusion du paramètre «pays de naissance» dans ces instructions reflète les facettes diverses sous lesquelles les répondants américains voient l'origine ethnique.

Résumé

En résumé, la diversité des définitions et des grandes questions qui entourent le domaine de l'origine ethnique ainsi que les fluctuations inhérentes au processus de la mesure de l'origine ethnique compliquent la collecte de données sur l'«origine ethnique» étant d'une validité et d'une fiabilité optimales. Lieberson et Waters considèrent cependant la question de 1990 sur

l'ascendance comme une innovation audacieuse, qui aura fourni les données permettant d'examiner diverses questions reliées au grand débat sur le pluralisme et le «melting-pot» qui caractérisent les États-Unis et de faire le point sur l'origine ethnique de la population américaine.

Nous avons posé trois questions distinctes — race, origine hispanique et ascendance — qui nous permettent d'obtenir des renseignements sur divers aspects de l'origine ethnique. Chaque question a été conçue pour répondre à des besoins définis. Chacune a ses avantages et ses inconvénients.

La détermination de l'origine ethnique durant les années à venir

Comment allons-nous traiter les grandes questions abordées dans la présente étude, pendant que nous songeons à l'avenir et en particulier au recensement de l'an 2000 ? Nous devons le faire en gardant en tête quatre facteurs clés qui influenceront fortement toute approche que nous pourrions adopter pour identifier la race et l'origine ethnique au cours des années à venir : 1) l'élaboration d'un consensus parmi les «intervenants clés» sur la meilleure approche à suivre pour identifier la race et l'«origine ethnique»; 2) l'application de principes éprouvés de recherche en sciences sociales; 3) les pressions à exercer pour que soit maintenue la comparabilité dans les notions employées et la présentation des questions; et 4) l'utilisation des techniques de collecte de données.

La première démarche à faire, qui est des plus importantes, consistera à tenir des consultations qui devront aboutir, entre les utilisateurs clés des données ethniques du recensement, à un consensus concernant les «meilleures» questions à poser au cours des années à venir. Nombreux sont les particuliers et les organismes — utilisateurs de données, organisations communautaires et organismes fédéraux — qui influencent le contenu des questionnaires. La loi oblige le Bureau of the Census à soumettre ses questions au Congrès. Dans son analyse portant sur la façon dont le Bureau a élaboré les questions de 1970 et de 1980 sur l'origine hispanique, Choldin faisait remarquer que le Bureau ne saurait élaborer ses questions en vase clos.

«Le Bureau of the Census est une composante du gouvernement fédéral, qui le définit et lui impose des contraintes [...]. Les comités du Congrès exercent une surveillance sur le Bureau, qui est régi par certaines lois fédérales. Le Bureau peut être critiqué par les membres du Congrès, la presse et divers éléments du public. À l'occasion, il a été poursuivi devant les tribunaux. En conséquence, le personnel du recensement ne saurait faire fi des préoccupations sociopolitiques.» (1986, p. 403) [Traduction]

L'obtention d'un consensus est devenue une composante cruciale de la détermination du contenu d'un questionnaire, étant donné notamment le fait que les montants des sommes importantes que versent le gouvernement fédéral, les États et les administrations locales sont liés aux dénombrements et aux caractéristiques des populations. Les pressions croissantes exercées par

des groupes aux vues diverses — par exemple des groupes ethniques non expressément mentionnés dans les questions sur la race et l'origine hispanique — sont très fortes pour que soit insérée une version quelconque de la question sur l'ascendance dans le questionnaire qui va à toute la population ou que soit élaborée une question combinée «ascendance/race/origine hispanique», ou encore pour qu'on maintienne le statu quo ou qu'on augmente le nombre de catégories énumérées dans les questions sur la race et l'«origine ethnique» et enfin qu'on insère dans la question sur la race une catégorie raciale mixte.

Pour la détermination du contenu d'un questionnaire, la comparabilité est un critère important. Des pressions pour le maintien du statu quo viendront probablement de bien des sources : de communautés qui craignent que des changements réduisent l'effectif de leur groupe ou portent atteinte à la reconnaissance officielle qu'ils «croient» que leur donne le recensement; de chercheurs qui veulent étudier l'évolution des caractéristiques sur une longue période; et des États, des administrations locales ou d'organismes du gouvernement fédéral. Bien évidemment, si les questions sont sensiblement modifiées d'un recensement à l'autre, la capacité de chiffrer les changements intercensitaires et de les expliquer diminue. D'un autre côté, si des recherches et des essais montrent clairement qu'une question passablement remaniée apporterait des données de meilleure qualité, le Bureau devra alors peser très soigneusement les facteurs qualité et comparabilité.

Les principes d'une recherche scientifique de qualité devraient constituer le premier facteur sur lequel est fondée l'élaboration du contenu d'un questionnaire. Des évaluations plus poussées, relatives aux données obtenues à l'aide des questions de 1990 sur la race et «l'origine ethnique», qui paraîtront plus tard, et les résultats de la présente conférence aideront beaucoup à donner un aperçu du genre de recherches à mener au cours des années 1990.

À cet égard, nous devrons peut-être examiner plusieurs autres approches qui pourraient remplacer nos méthodes actuelles de dénombrement de l'origine ethnique dans les recensements décennaux, compte tenu des problèmes mis en lumière par nos évaluations. Nous devrons certainement intensifier nos recherches sur la façon dont les gens se classent eux-mêmes dans telle ou telle race ou catégorie «ethnique» donnée; nous devrons réfléchir sur l'ordre dans lequel nous présentons les questions, sur les termes employés dans les questions et sur les catégories-réponses, sur l'ordre de présentation de ces catégories et sur une formulation plus directe des instructions. Nous devrons, après consultation avec des utilisateurs de données, examiner la possibilité d'utiliser, pour mesurer l'origine ethnique, des questions subdivisées en plusieurs parties, qui s'adresseraient à des éléments clés de l'origine ethnique des répondants, telle qu'ils la perçoivent.

L'objectif de nos travaux de recherche doit être de clarifier l'intention de la question, d'améliorer les taux de réponse et ainsi d'obtenir des données de grande qualité.

Des percées technologiques dans le domaine de la saisie des données pourraient rendre réalisables certaines tâches, comme la collecte et la mise en tableau de renseignements obtenus au moyen d'une question combinée «ascendance/race/origine hispanique» qui serait posée, si possible, à l'ensemble de la population. Mais de telles percées technologiques n'affranchiront pas le Bureau de l'obligation d'examiner des questions essentielles qui se posent quant à la comparabilité, les exigences législatives, la qualité des données, ni de la nécessité d'en arriver à un consensus entre les utilisateurs clés des données, préalable à toute modification des notions employées et de la présentation des questions.

Ce qui précède n'est qu'un aperçu de la liste des grandes questions que devra aborder le Bureau en préparant le recensement de l'an 2000, mais cela donne une idée de la formidable tâche qu'il devra entreprendre quand il élaborera les prochaines questions sur l'origine ethnique.

Remerciements

Nous remercions Paula Schneider, chef de la Population Division, Campbell Gibson, réviseur des données sur les groupes affinitaires, Jorge del Pinal, de la Population Division, ainsi que Roderick Harrison pour les très précieuses observations qu'ils nous ont faites sur la présente communication. Le personnel des programmes spéciaux de statistique démographique de la Population Division nous a fourni un apport substantiel, en particulier Stanley Rolark, Susan Lapham, Juell Young, Edna Paisano et la Evaluation Section. Nous remercions également le personnel statistique, ainsi que le secrétariat, en particulier Carolyn Tillman, Kymberly Debarros et Linda Chase.

Notes

- 1. C'est au recensement de 1960 que le Bureau a utilisé pour la première fois, mais sur une base restreinte, l'approche par auto-identification. D'un recensement à l'autre, son emploi fut progressivement élargi, si bien qu'en 1980, cette approche était appliquée à l'ensemble du pays.
- 2. La Federal Policy Statistical Directive No. 15 et certains organismes fédéraux exigent des données sur le total des personnes originaires d'Asie et des îles du Pacifique (AIP). Au recensement de 1980, les renseignements obtenus par interrogation de toute la population ne portaient que sur les neuf groupes d'AIP figurant sur le questionnaire. Pour le total des AIP, on ne disposait que des tableaux de l'enquête sur échantillon.
- 3. Lors d'une conférence sur la race et l'origine ethnique tenue en 1985, certains participants ont recommandé avec vigueur au Bureau of the Census de ne pas mettre à l'essai la question mixte ascendance/origine hispanique qui était alors proposée, parce que, selon eux, elle était de nature à semer la confusion et la discorde au sein du public

et n'allait pas produire, dans le cas des groupes hispaniques, des chiffres exacts comme ceux obtenus par interrogation de toute la population.

- 4. Des études d'évaluation des réponses à la question posée en 1980 sur l'origine espagnole ont montré que les erreurs de représentation dans la catégorie concernant l'origine mexicaine, principalement les erreurs qui avaient été faites par des Blancs et des Noirs, s'étaient généralement produites dans des régions où la population hispanique était clairsemée. Le problème des erreurs de déclaration n'a pas sérieusement nui aux données nationales de 1980 sur la population d'origine mexicaine ni à celles sur la population d'origine hispanique.
- 5. En 1980, il se peut que l'usage répété du terme «anglais» dans la question sur la langue (qui précédait celle sur l'ascendance) et le fait que «ascendance anglaise» se retrouvait en deuxième position des exemples donnés dans la question sur l'ascendance aient influencé les répondants qui ont surtout inscrit «ascendance anglaise» comme réponse unique.
- 6. En 1940, environ 26 % des habitants du pays étaient nés à l'étranger ou dans une famille dont le père ou la mère (ou les deux) étaient nés à l'étranger. En 1970, ce taux s'établissait à environ 16 %.
- 7. Certains utilisateurs ont besoin du total de chaque groupe racial, quelle que soit l'origine ethnique hispanique de leurs membres. Ainsi, les programmes fédéraux destinés aux Amérindiens exigent généralement des données portant sur la population amérindienne totale, établie d'après les réponses à la question sur la race. D'autres utilisateurs de données ont besoin de tableaux croisés sur la race et l'origine hispanique, pour disposer de renseignements sur certains groupes comme les Blancs ou les Noirs non hispaniques.

Figure 1. Classements utilisés par le Bureau of the Census

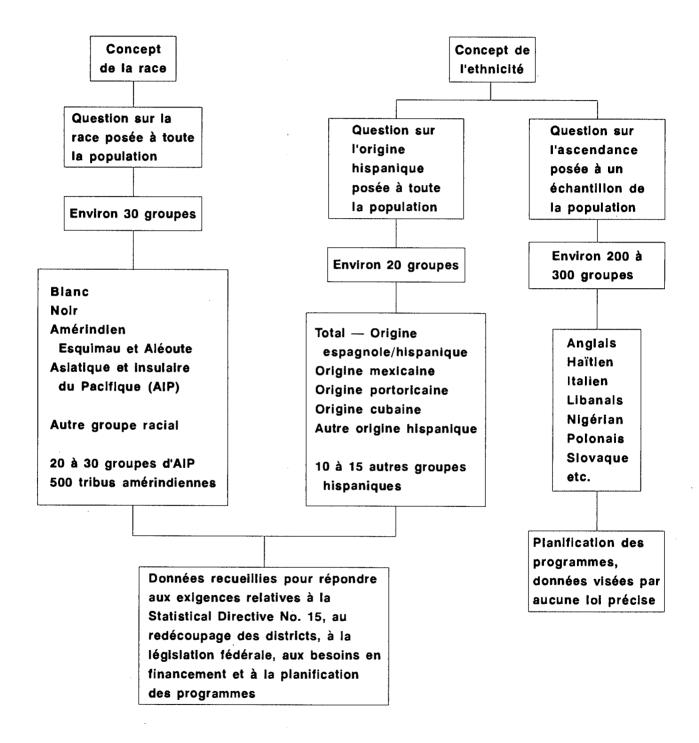


Figure 2. Question sur la race — recensement de 1990

4.	Race Cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle la personne considère qu'elle appartient. Si Amérindien, inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.	000	Blanc Noir ou nègre Amérindien (Inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.) \$
	Si elle est d'un autre groupe asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP), inscrivez en lettres moulées le nom d'un seul groupe. Par exemple : Hmong, Fidjien, Laotien, Thaïlandais, Tongan, Pakistanais, Cambodgien, etc.	00 00000	Esquimau Aléoute Asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP) Chinois O Japonais Philippin O Indien d'Asie Hawaïen O Samoan Coréen O Guamanien Vietnamien Autre AIP \$\displayseta
	Si autre groupe racial, inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.	0	Autre groupe racial (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.) †

Instructions pour la question 4

Cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle chaque personne considère appartenir.

Si vous cochez le cercle «Amérindien», inscrivez en lettres moulées le nom de la ou des tribus dont la personne fait partie. Si elle ne fait pas partie d'une tribu, inscrivez le nom de la ou des tribus principales.

Si vous cochez le cercle «autre AIP» [en-dessous de : Asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP)], n'inscrivez que le nom du groupe auquel la personne appartient. La catégorie «autre AIP» comprend les personnes qui s'identifient comme étant originaires d'un groupe comme, par exemple : Birman, Fidjien, Hmong, Indonésien, Laotien, Bangladeshi, Pakistanais, Tongan, Thaïlandais, Cambodgien, Sri-Lankais, etc.

Si vous cochez le cercle «autre groupe racial», écrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.

Si la personne se considère comme de race «blanche», «noire», «esquimau», ou «aléoute», ne cochez qu'un seul cercle. N'inscrivez pas le groupe racial dans la case.

La catégorie «Noir ou nègre» comprend également des personnes qui s'identifient comme africaines-américaines, afro-américaines, haïtiennes, jamaïcaines, antillaises, nigérianes, etc.

Toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, devrait répondre à cette question.

Figure 3. Question sur l'origine hispanique — recensement de 1990

 7. Cette personne est-elle d'origine espagnole/hispanique ? Cochez UN SEUL cercle pour chaque personne. Si oui, autre origine espagnole/hispanique, inscrivez en lettres moulées le nom du groupe. 	 Non (n'est pas d'origine espagnole/hispanique) Oui, origine mexicaine, mexico-américaine, chicano Oui, origine portoricaine Oui, origine cubaine Oui, autre origine espagnole/hispanique (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe, par exemple : Argentin, Colombien, Dominicain, Nicaraguayen, Salvadorien, Espagnol, etc.)↓
--	---

Instructions pour la question 7

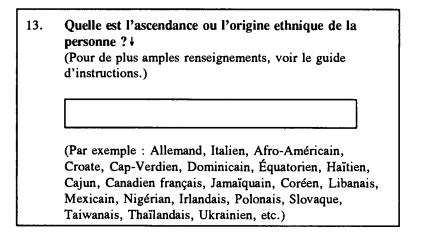
Une personne est d'origine espagnole/hispanique si son origine (ascendance) est mexicaine, mexico-américaine, chicano, portoricaine, cubaine, argentine, colombienne, costaricienne, dominicaine, équatorienne, guatémaltèque, hondurienne, nicaraguayenne, péruvienne, salvadorienne; si elle est issue d'autres pays des Caraïbes, d'Amérique centrale ou du Sud, d'expression espagnole; ou d'Espagne.

Si vous cochez «oui, autre origine espagnole/hispanique», inscrivez en lettres moulées le nom du groupe.

Une personne qui n'est pas d'origine espagnole/hispanique devrait répondre en cochant le cercle «non (n'est pas d'origine espagnole/hispanique)». Notez que le terme «Mexico-Américain» ne s'applique qu'aux personnes d'origine ou d'ascendance mexicaine.

Toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, devrait répondre à cette question.

Figure 4. Question sur l'ascendance — recensement de 1990



Instructions pour la question 13

Inscrivez le groupe ancestral en lettres moulées. L'ascendance renvoie à l'origine ethnique ou à l'origine de la famille, aux «racines» ou à l'héritage ethnique. Elle peut également renvoyer au pays de naissance de la personne, ou à celui de ses parents ou ancêtres avant leur arrivée aux États-Unis. Toute personne devrait répondre à cette question indépendamment de sa citoyenneté.

Les personnes qui ont plus d'une origine et ne peuvent s'identifier à un seul groupe peuvent déclarer deux groupes ancestraux (Allemand-Irlandais, par exemple).

Soyez précis. Inscrivez, par exemple, si le groupe d'origine est : antillais, indien d'Asie ou amérindien. Les personnes d'origine antillaise sont celles dont les ancêtres venaient de la Jamaïque, Trinidad, Haïti, etc. Faites la distinction entre Cap-Verdien et Portugais; entre Canadien français et Canadien; entre Dominicain et Dominiquais.

Un groupe religieux ne devrait pas être inscrit comme ascendance d'une personne.

Caractéristiques démographiques liées à l'ethnicité figurant sur les questionnaires généraux des recensements décennaux, 1850 à 1990 Figure 5.

Caractéristiques démograhiques	1850	1850 1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990
Race	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Origine hispanique	ı	٠	•	•	ı	1	•	1	ı	ı		•	Xs	×	×
Ascendance		ı	ı	•		,		1	ŧ	ı	1	,		Xs	Xs
Lieu de naissance	×	×	×	×	×	×	×	×	×	Xs	Xs	Χs²	Xs	Xs	Xs
Lieu de naissance des parents	•	ı	X ₃	×	×	×	×	×	×	Xs	Xs	Xs	Xs	•	
Langue : Autre que l'anglais ⁴ Langue maternelle ³	,				×		×	×	×		,			Xs	s _X
	,			-	•		X	X	X	Xs		Xs	Xs	ı	1

Ouestion incluse dans tous les questionnaires. ××

Question incluse dans les questionnaires-échantillon.

Question non incluse.

Question posée aux résidents de condition libre seulement.

En 1960, la question sur le lieu de naissance était généralement posée à un échantillon, mais à tous les résidents de New York et de Porto Rico.

La question visait simplement à déterminer si les parents étaient nés à l'étranger.

En 1890 et en 1910, on a simplement demandé si les personnes savaient parler l'anglais. En 1910, en 1980 et en 1990, les questions ont permis de se renseigner sur la capacité de parler l'anglais et sur l'existence d'une langue parlée autre que l'anglais. -: 2 % 4

En 1910 et en 1920, on a obtenu des renseignements sur la langue maternelle du répondant et sur celle de ses parents nés à l'étranger.

Ś

Source: Adaptation de Passel et Lewis (1987); U.S. Bureau of the Census, 1973. Population and Housing Inquiries in U.S. Decennial Censuses: 1790-1970, document de travail n° 39, Washington, D.C., tableau 1, p. 5-9.

Tableau 1. Données sur la race, États-Unis, 1990 et 1980

Race	199	90	198	0	Écart	Taux de
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	numérique	variation
Ensemble de la population	248 709 873	100,0	226 545 805	100,0	22 164 068	9,8
Blanc	199 686 070	80,3	188 371 622	83,1	11 314 448	6,0
Noir	29 986 060	12,1	26 495 025	11,7	3 491 035	13,2
Amérindien, Esquimau et	ļ					
Aléoute	1 959 234	0,8	1 420 400	0,6	538 834	37,9
Amérindien	1 878 285	0,8	1 364 033	0,6	514 252	37,7
Esquimau	57 152	-	42 162	- 1	14 990	35,6
Aléoute	23 797	-	14 205	- [9 592	67,5
Asiatique et insulaire du	7 273 662	2,9	3 500 439 ¹	1,5	3 773 223	107,8
Pacifique Pacifique	1 645 472	0,7	806 040	0,4	839 432	104,1
Chinois	1 406 770	0,6	774 652	0,3	632 118	81,6
Philippin	847 562	0,3	700 974	0,3	146 588	20,9
Japonais	815 447	0,3	361 531	0,2	453 916	125,6
Indien d'Asie	798 849	0,3	354 593	0,2	444 256	125,3
Coréen	614 547	0,2	261 729	0,1	352 818	134,8
Vietnamien	211 014	0,1	166 814	0,1	44 200	26,5
Hawaïen	62 964	-	41 948		21 016	50,1
Samoan	49 345	-	32 158	-	17 187	53,4
Guamanien						
Autre Asiatique et insulaire du Pacifique	821 692	0,3	ND	ND	ND	ND
Autre groupe racial	9 804 847	3,9	6 758 319	3,0	3 046 528	45,1

ND Données non disponibles.

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, Summary Tape File 1, United States Summary and 1980 Census of Population, General Population Characteristics, United States Summary.

Représente zéro.

^{1.} Les chiffres relatifs aux Asiatiques ou aux insulaires du Pacifique indiqués dans le présent tableau ne correspondent pas tout à fait aux valeurs de 1990. Les données de 1980, qui font état de 3 500 439 Asiatiques ou insulaires du Pacifique et sont fondées sur des totalisations intégrales, comprennent seulement les neuf groupes asiatiques ou insulaires du Pacifique indiqués séparément à la question de 1980 sur la race. La population totale de 1980 des Asiatiques ou insulaires du Pacifique (3 726 440), établie à partir des totalisations fondées sur un échantillon, est comparable à celle de 1990; ces chiffres comprennent les groupes qui ne sont pas indiqués séparément à la question sur la race du questionnaire du recensement de 1980.

Tableau 2. Taux d'attribution, question sur la race selon la région, 1990 et 1980

Région	1990	1980
États-Unis	2,7	1,5
Nord-Est	3,2	1,4
Midwest	1,9	1,3
Sud	2,4	1,4
Ouest	3,5	1,9

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, 1990 Census Summary Tape File 2 and 1980 Census, General Population Characteristics, United States Summary.

Tableau 3. Nombre et présence de réponses écrites dans les catégories raciales nécessitant une telle réponse, 1990

Cercle coché	Total	Pas de réponse		Réponse écr	ite
·		écrite	Total	Compatible avec le cercle coché	Non compatible avec le cercle coché
Pourcentage du total	•				
Amérindien	100,0	8,7	91,3	83,2	8,1
Autre AIP	100,0	3,0	97,0	44,7	52,3
racial	100,0	67,1	32,9	18,7	14,2
Pourcentage des réponses écrites					
Amérindien	х	x l	100,0	91,1	8,9
Autre AIP	х	х	100,0	46,1	53,9
racial	х	X	100,0	56,7	43,3

X Sans objet.

Nota: Dans le présent tableau, l'univers ne comprend pas les personnes pour lesquelles il y a eu substitution ou celles dont les valeurs ont été entièrement imputées; les données sur la cohérence des réponses sont fondées sur les réponses écrites avant les opérations automatisées de codage et de contrôle.

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, totalisations non publiées fondées sur les données du recensement de 1990.

Tableau 4. Race selon l'origine hispanique, États-Unis, 1990

Race	Population totale	Origine hispanique	Origine non hispanique
Pourcentage selon la race			
Total	100,0	100,0	100,0
Blanc	80,3	51,7	83,1
Noir	12,1	3,4	12,9
Amérindien, Esquimau et Aléoute	0,8	0,7	0,8
Asiatique et insulaire du Pacifique	2,9	1,4	3,1
Autre groupe racial	3,9	42,7	0,1
Pourcentage selon l'origine hispanique ¹			
Total	100,0	9,0	91,0
Blanc	100,0	5,8	94,2
Noir	100,0	2,6	97,4
Amérindien, Esquimau et Aléoute	100,0	8,4	91,6
Asiatique et insulaire du Pacifique	100,0	4,2	95,8
Autre groupe racial	100,0	97,5	2,5

^{1.} Les personnes d'origine hispanique peuvent être de n'importe quelle race.

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, 1990 Census Summary Tape File 2 and CP-1, General Population Characteristics.

Tableau 5. Population selon l'origine hispanique, États-Unis, 1990 et 1980

États-Unis	19	90	198	10	Écart	Taux de
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	nunérique	variation
Population totale	248 709 873	100,0	226 545 805	100,0	22 164 068	9,8
Origine hispanique	22 354 059	9,0	14 608 673	6,4	7 745 386	53,0
Mexicain	13 495 938	5,4	8 740 439	3,9	4 755 499	54,4
Portoricain	2 727 754	1,1	2 013 945	0,9	713 809	35,4
Cubain	1 043 932	0,4	803 226	0,4	240 706	30,0
Autre origine	5 086 435	2,0	3 051 063	1,3	2 035 372	66,7
Origine non hispanique	226 355 814	91,0	211 937 132	93,6	14 418 682	6,8

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, 1990 Census Summary Tape File 1 and 1980 Census, General Population Characteristics, United States Summary.

Tableau 6. Taux d'attribution, question sur l'origine hispanique selon la région, 1990 et 1980

	199	0	1980)
Régions des États-Unis	Population totale	Échantillon	Population totale	Échantillon
États-Unis	10,0	3,5	4,2	2,4
Nord-Est	11,0	3,8	4,0	2,0
Midwest	10,0	3,5	4,1	2,1
Sud	11,0	3,6	5,1	2,8
Ouest	7,0	3,0	3,2	1,8

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, 1990 Census Summary Tape File 2 and 1980 Census, General Population Characteristics, United States Summary.

Tableau 7. Réponses à la question sur l'ascendance selon les régions, les divisions et les États, 1990

Décieus et divisions		Perso	nnes ayant déclaré a	u moins une ascenda	nce	Ascendance
Régions et divisions des États-Unis	Population totale	Total	Toutes les ascendances sauf «américaine»	Ascendance américaine	Non classée	non déclarée
États-Unis	248 709 873	224 788 502	209 977 301	13 039 560	1 771 641	23 921 371
Nord-Est Nouvelle-Angleterre Atlantique centre Midwest	50 809 229	46 954 109	45 391 149	1 376 404	186 556	3 855 120
	13 206 943	12 321 796	11 835 956	428 336	57 504	885 147
	37 602 286	34 632 313	33 555 193	948 068	129 052	2 969 973
	59 668 632	54 836 104	51 921 178	2 318 991	595 935	4 832 528
Centre nord-est	42 008 942 17 659 690 85 445 930 43 566 853	38 592 902 16 243 202 74 344 302	36 439 423 15 481 755 65 776 728	1 663 163 655 828 7 899 791	490 316 105 619 667 783	3 416 040 1 416 488 11 101 628
Centre sud-est Centre sud-ouest Ouest	15 176 284 26 702 793 52 786 082	37 873 608 12 599 551 23 871 143 48 653 987	33 834 841 10 110 506 21 831 381 46 888 246	3 775 954 2 324 035 1 799 802 1 444 374	262 813 165 010 239 960 321 367	5 693 245 2 576 733 2 831 650 4 132 095
Montagnes Pacifique	13 658 776	12 610 605	12 065 852	431 713	113 040	1 048 171
	39 127 306	36 043 382	34 822 394	1 012 661	208 327	3 083 924
Pourcentage (par région)						
États-Unis	100,0	90,4	84,4	5,2	0,7	9,6
Nord-Est Nouvelle-Angleterre Atlantique centre	100,0	92,4	89,3	2,7	0,4	7,6
	100,0	93,3	89,6	3,2	0,4	6,7
	100,0	92,1	89,2	2,5	0,3	7,9
Midwest Centre nord-est Centre nord-ouest	100,0	91,9	87,0	3,9	1,0	8,1
	100,0	91,9	86,7	4,0	1,2	8,1
	100,0	92,0	87,7	3,7	0,6	8,0
SudAtlantique Sud	100,0	87,0	77,0	9,2	0,8	13,0
	100,0	86,9	77,7	8,7	0,6	13,1
	100,0	83,0	66,6	15,3	1,1	17,0
Centre sud-ouest Ouest	100,0	89,4	81,8	6,7	0,9	10,6
	100,0	92,2	88,8	2,7	0,6	7,8
	100,0	92,3	88,3	3,2	0,8	7,7
Pacifique Pourcentage (par type d'ascendance)	100,0	92,1	89 ,0	2,6	0,5	7,9
États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-Est Nouvelle-Angleterre	20,4	20,9	21,6	10,6	10,5	16,1
	5,3	5,5	5,6	3,3	3,2	3,7
Atlantique centre Midwest Centre nord-est	15,1	15,4	16,0	7,3	7,3	12,4
	24,0	24,4	24,7	17,8	33,6	20,2
	16,9	17,2	17,4	12,8	27,7	14,3
Centre nord-ouest Sud Atlantique Sud	7,1	7,2	7,4	5,0	6,0	5,9
	34,4	33,1	31,3	60,6	37,7	46,4
	17,5	16,8	16,1	29,0	14,8	23,8
Centre sud-est Centre sud-ouest Ouest	6,1	5,6	4,8	17,8	9,3	10.8
	10,7	10,6	10,4	13,8	13,5	11,8
	21,2	21,6	22,3	11,1	18,1	17,3
MontagnesPacifique	5,5	5,6	5,7	3,3	6,4	4,4
	15,7	16,0	16,6	7,8	11,8	12,9

Source : Totalisations non publiées du recensement de 1990.

Tableau 8. Réponses à la question sur l'ascendance selon les régions, les divisions et les États, 1990 et 1980

Régions et divisions des États-Unis		1990			1980	
	Ascendance américaine	Ascendance non classée	Ascendance non déclarée	Ascendance américaine	Ascendance non classée	Ascendance non déclarée
États-Unis	5,2	0,7	9,6	5,9	0,8	10,2
Nord-Est	2,7	0,4	7,6	3,9	1,0	7,7
Nouvelle-Angieterre	3,2	0,4	6,7	3,9	0,8	7,5
Atlantique centre	2,5	0,3	7,9	3,9	1,0	7,7
Midwest	3,9	1,0	8,1	5,1	0,5	9,2
Centre nord-est	4,0	1,2	8,1	5,1	0,5	9,5
Centre nord-ouest	3,7	0,6	8,0	4,9	. 0,6	8,6
Sud	9,2	0,8	13,0	9,0	0,8	13,7
Atlantique Sud	8,7	0,6	13,1	8,7	0,8	13,4
Centre sud-est	15,3	1,1	17,0	12,6	0,6	14,9
Centre sud-ouest	6,7	0,9	10,6	7,4	0,8	13,5
Ouest	2,7	0,6	7,8	3,7	0,9	8,4
Montagnes	3,2	0,8	7,7	4,3	0,8	8,4
Pacifique	2,6	0,5	7,9	3,5	1,0	8,4

Sources: Données de 1990 — totalisations non publiées du recensement de 1990; données de 1980 — recensement de 1980, recensement de la population, «Ancestry of the Population by State: 1980», séries PC80-1-10.

Tableau 9. Certaines ascendances déclarées, 1990 et 1980 (ascendances classées selon la taille de la population en 1990)

		Nombre de r en mil		Pourcenta; populatio	•
		1990	1980	1990	1980
États-Unis					
Allemand		58,0	49,2	23,3	26,1
Irlandais		38,7	40,2	15,6	21,3
Anglais		32,7	49,6	13,1	26,3
Afro-Américain		23,8	21,0	9,6	11,1
Italien		14,7	12,2	5,9	6,5
Américain		13,0	13,3	5,0	5,9
Mexicain		11,6	7,7	4,7	4,1
Français		10,3	12,9	4,1	6,9
Polonais		9,4	8,2	3,8	8,2
Amérindien		8,7	6,7	3,5	3,6
Hollandais		6,2	6,3	2,5	3,4
Écossais-Irlandais		5,6	ND	2,3	ND
Écossais		5,4	10,0	2,2	5,3
Suédois		4,7	4,3	1,9	4,3
Norvégien		3,9	3,5	1,6	1,8
Espagnol/		-,-	-,-	-,-	-,-
hispanique		3,1	2,7	1,2	1,4
Russe		3,0	2,8	1,2	1,5
Canadien français		2,2	0,8	0,9	0,4
Gallois		2,0	1,7	0,8	0,9
Portoricain		2,0	1,4	0,8	0,8
Slovaque		1,9	0,8	0,8	0,4
Danois		1,6	1,5	0,7	0,8
		1,6	1,8	0,6	0,9
Hongrois		1,0	1,6	0,0	0,5
Chinois		1,5	0,9	0,6	0,5
Philippin		1,5	0,8	0,6	0,4
Tchèque		1,3	1,9	0,5	1,0
Portugais		1,2	1,0	0,5	0,5
Britannique		1,1	ND	0,4	ND
Grec		1,1	1,0	0,4	0,5
Suisse		1,0	1,0	0,4	0,5
Japonais		1,0	0,8	0,4	0,4
Autrichien		0,9	0,9	0,4	0,5
Ukrainien		0,7	0,7	0,3	0,4
Canadien		0,6	0,5	0,2	0,2
Libanais		0,4	0,3	0,2	0,2
Pinaliais	•••••	٠,٠	٠,٠	٠,٠	٠,ــ

ND Données non disponibles.

Source: U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, «Ancestry of the Population by State: 1990» (à paraître).

Références

- Allen, James P. et Eugene J. Turner. 1988. We the People: An Atlas of America's Ethnic Diversity, New York, Macmillan.
- Banks, James A. et Geneva Gay. 1978. «Ethnicity in Contemporary American Society: Toward a Development of a Typology», dans *Ethnicity*, n° 5, p. 238-251.
- Barth, Fredrik. 1969. Ethnic Groups and Boundaries, George Allen and Unwin, Londres.
- Battistella, Graziano (dir. de la publ.). 1989. Italian Americans in the '80s, A Demographic Profile, New York, Center for Migration Studies.
- Chiswick, Barry R. et Carmel U. Chiswick. 1984. «Race and Public Policy: The Statistical Connection», dans *Challenge*, septembre-octobre 1984, p. 51-55.
- Choldin, Harvey M. 1986. «Statistics and Politics: The "Hispanic Issue" in the 1980 Census», dans *Demography*, n° 23, n° 3, p. 403-418.
- Cohen, Ronald. 1978. «Ethnicity: Problem and Focus in Anthropology», dans Annual Review of Anthropology, n° 7, p. 379-403.
- Despres, Leo A. 1975. «Toward a Theory of Ethnic Phenomena», dans *Ethnicity and Resource Competition in a Plural Society*, La Haye, Mouton.
- Farley, Reynolds. 1990. «Race and Ethnicity in the U.S. Census: An Evaluation of the 1980 Ancestry Question», rapport établi d'après les résultats de recherches menées à titre de boursier de l'American Statistical Association, de la National Science Foundation et du Bureau of the Census, University of Michigan, Population Studies Center.
- Farley, Reynolds et Walter Allen. 1987. The Color Line and the Quality of Life in America, New York, Russell Sage Foundation.
- Feagin, Joe R. 1978. Racial and Ethnic Relations, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.
- Fernandez, Edward W. 1975. «Comparison of Persons of Spanish Surname and Persons of Spanish Origin in the United States», Washington, D.C., U.S. Bureau of the Census, Technical Paper No. 38.

- Forbes, Jack D. 1990. «The Manipulation of Race, Caste, and Identity: Classifying Afro-Americans, Native Americans and Red-Black People», dans *The Journal of Ethnic Studies*, vol. 17, n° 4, p. 1-51.
- Gans, Herbert J. 1979. «Symbolic Ethnicity: the Future of Ethnic Groups and Cultures in America», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, no 1, p. 1-19.
- Gimenez, Martha E. 1989. «Latino/"Hispanic" Who Needs a Name: The Case Against a Standardized Terminology», dans *International Journal of Health Services*, vol. 19, n° 3, p. 557-571.
- Gordon, Milton. 1964. Assimilation in American Life, New York, Oxford University Press.
- Hayes-Bautista, E. David et Jorge Chapa. 1987. «Latino Terminology: Conceptual Bases for Standardized Terminology», dans *American Journal of Public Health*, vol. 77, n° 1, p. 61-68.
- Hirschman, Charles. 1987. «The Meaning and Measurement of Ethnicity in Malaysia: An Analysis of Census Classifications», dans *The Journal of Asian Studies*, vol. 46, n° 3, p. 555-582.
- Isajiw, Wsevolod W. 1974. «Definitions of Ethnicity», dans Ethnicity, vol. 1, n° 2, p. 111-124.
- Johnson, Charles E., Jr. 1974. «Consistency of Reporting of Ethnic Origin in the Current Population Survey», U.S. Bureau of the Census, Technical Paper No. 31 (février 1974).
- Keefe, Susan Emley (dir. de l'étude). 1989. «In Negotiating Ethnicity: The Impact of Anthropological Theory and Practice», Introduction, dans NAPA Bulletin, n° 8, p. 1-8.
- Keyes, Charles F. 1976. «Toward a New Formulation of the Concept of Ethnic Groups», dans *Ethnicity*, n° 3, p. 202-213.
- Levin, Michael J. et Reynolds Farley. 1982. "Historical Comparability of Ethnic Designations in the United States", dans Proceedings of the American Statistical Association, 1982 Social Statistical Section.
- Lichtman-Panzer, Paulette. 1989. «Building the 1990 Questionnaires», communication présentée à la conférence d'hiver de l'American Statistical Association tenue le 5 janvier 1989.

- Lieberson, Stanley. 1985. «Unhyphenated Whites in the United States», dans *Ethnic and Racial Studies 8* (janvier), p. 159-180.
- Lieberson, Stanley et Lawrence Santi. 1985. «The Use of Nativity Data to Estimate Ethnic Characteristics and Patterns», dans Social Science Research, n° 14, p. 31-56.
- Lieberson, Stanley et Mary Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- Lieberson, Stanley et Mary Waters. 1986. «Ethnic Groups in Flux: The Changing Ethnic Responses of American Whites», dans Annals of the American Academy of Political and Social Science, no 487, p. 79-91.
- Lowry, Ira S. 1989. «Counting Ethnic Minorities in the 1990 Census», communication présentée en mai 1990, lors du 10° anniversaire du Green Bay Colloquium of Ethnicity and Public Policy, Institute on Race and Ethnicity, University of Wisconsin à Green Bay.
- Lowry, Ira S. 1980. «The Science and Politics of Ethnic Enumeration», communication présentée à la réunion annuelle de l'American Association for the Advancement of Science, tenue à San Francisco, Californie, du 3 au 8 janvier 1980.
- McKenney, Nampeo R. et Arthur R. Cresce. 1990. «Identification of Ethnicity in the United States: The Census Bureau Experience», communication présentée à la réunion annuelle de la Population Association of America, tenue à Toronto, Canada, en mai 1990.
- McKenney, Nampeo R., Arthur R. Cresce et Patricia A. Johnson. 1988. «Development of the Race and Ethnic Items for the 1990 Census», communication présentée à la réunion annuelle de la Population Association of America, tenue à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, en avril 1988.
- McKenney, Nampeo R., Reynolds Farley et Michael J. Levin. 1983. «Direct and Indirect Measures of Ethnicity: How Different Definitions Affect the Size and Characteristics of Various Ethnic Groups», dans *Proceedings of the American Statistical Association*, Social Statistics Section, p. 123-130.
- Massey, Douglas S. et Nancy A. Denton. 1989. «Racial Identity Among Caribbean Hispanics: The Effect of Double Minority Status on Residential Segregation», dans *American Sociological Review*, n° 54, p. 790-808.
- Montagu, Ashley. 1964. Man's Most Dangerous Myth: The Fallacy of Race, Cleveland, The World Publishing Company.

- Paine, Perry G. 1986. A Study of the Middle East Community in the Detroit Metropolitan Area, Detroit, United Community Services of Metropolitan Detroit.
- Passel, Jeffrey S. et Michael J. Levin. 1987. «Measurement of Ethnic Origin in the Decennial Census», communication présentée à la réunion annuelle de l'American Association for the Advancement of Science, Chicago, Illinois, session intitulée : «Whatever Happened to the Melting Pot?»
- Passel, Jeffrey S. et Patricia Berman. 1986. «Quality of 1980 Census Data for American Indians», dans Social Biology, n° 33, p. 163-182.
- Petersen, William. 1980. «Concepts of Ethnicity», dans Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups, publié sous la direction de Stephan Thernstron, Ann Orlov et Oscar Handlin, Cambridge, Mass., Harvard University Press (Belknap Press).
- Reminick, Ronald A. 1983. Theory of Ethnicity: An Anthropologist's Perspective, Lanham, Maryland, University Press of America.
- Royce, Anya Peterson. 1982. Ethnic Identity: Strategies of Diversity, Bloomington, Indiana University Press.
- Smith, Tom W. 1980. «Ethnic Measurement and Identification», dans Ethnicity, n° 7, p. 78-95.
- Snipp, Matthew C. 1986. «Who Are American Indians? Some Observations About the Perils and Pitfalls of Data for Race and Ethnicity», dans *Population Research and Policy Review*, n° 5, p. 237-252.
- Thernstron, Stephan, Ann Orlov et Oscar Handlin (dir. de la publ.). 1980. «Introduction», dans *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Mass. Harvard University (Belknap Press).
- Trevino, Fernando M. 1987. «Standardized Terminology for Hispanic Populations», dans *American Journal of Public Health*, vol. 77, n° 1, p. 69-71.
- U.S. Bureau of the Census. 1973. 1970 Census of Population. «Persons of Spanish Origin», Subject Report, PC(2)-1C.
- U.S. Bureau of the Census. 1974. 1970 Census of Population and Housing. «Accuracy of Data for Selected Population Characteristics as Measured by Reinterviews», Evaluation and Research Program Report, PHC(E)-9.

- U.S. Bureau of the Census. 1975. Data Access Descriptions. «Data on the Spanish Ancestry Population Available from the 1970 Census of Population and Housing», DAD no 41.
- U.S. Bureau of the Census. 1978. «Statement Regarding Ancestry Item 1980 Census», communication préparée par le Bureau of the Census des États-Unis en réponse à diverses demandes de renseignements du Congrès, août 1978.
- U.S. Bureau of the Census. 1982. 1980 Census of Population. «Ancestry of the Population by State: 1980», Supplementary Report, PC80-S1-10.
- U.S. Bureau of the Census. 1982. 1980 Census of Population. «Persons of Spanish Origin by State», Supplementary Report, PC80-S1-7.
- U.S. Bureau of the Census. 1986. 1980 Census of Population and Housing. «Content Reinterview Study: Accuracy of Data for Selected Population and Housing Characteristics as Measured by Reinterview», dans *Evaluation and Research Reports*, PHC80-E2.
- U.S. Bureau of the Census. 1987. «1986 National Content Test: Evaluation of the Ancestry Question», rapport d'évaluation préparé par Michael J. Levin et Arthur R. Cresce, Population Division, janvier 1987.
- U.S. Bureau of the Census. 1989. «200 Years of U.S. Census Taking: Population and Housing Questions, 1790-1990».
- U.S. Commission on Civil Rights. 1986. The Economic Status of Americans of Southern and Eastern European Ancestry, Clearinghouse Publication 89, octobre 1986.
- White, Pamela. 1990. «Discussant Remarks», interventions des participants à la réunion annuelle de 1990 de la Population Association of America, Toronto, Canada.
- Wilson, William Julius. 1978. The Declining Significance of Race: Blacks and Changing American Institutions, Chicago, University of Chicago Press.
- Wright, James D., Peter H. Rossi et Thomas F. Juravieh. 1980. «Survey Research», dans *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.
- Yee, Albert H. 1981. «Ethnicity and Race: Psychological Perspectives», communication présentée sur invitation et parrainée par les divisions 15, 17 et 27, congrès de l'American Psychological Association, Los Angeles.

Young, Juell T. 1991. «Race Coding From the 1990 Decennial Census», communication présentée à la réunion annuelle de la Southern Demographic Association, tenue à Jacksonville, Floride, du 10 au 12 octobre 1991.

Annexe A

- Questions sur l'origine ethnique posées dans le cadre de la Current Population Survey
- Question sur la race proposée pour le recensement de 1990

Questions sur l'origine ethnique posées dans le cadre de la Current Population Survey

CPS DE MARS 1972

52. Quelle est l'origine ou l'ascendance de ... ? (Montrez la fiche de repérage ou lisez la liste.)

Allemand	 o	Mexicain, Chicano	 0
Italien	 0	Portoricain	 O
Irlandais	 0	Cubain	 0
Français	 0	Centro-Américain ou	
Polonais	 0	Sud-Américain	 Ο
Russe	 0	Autre Espagnol	 0
Anglais, Écossais		Nègre	 0
ou Gallois	 0	Autre	 0
		Ne sait pas	 0

CPS DE MARS 1973

52. Quelle est l'origine ou l'ascendance de ... ? (Montrez la fiche de repérage ou lisez la liste.)

Allemand	 0	Américain-Mexicain		0
Italien	 0	Chicano		0
Irlandais	 0	Mexicain (Mexicano)		o (posez 53)
Français	 0	Portoricain		0
Polonais	 0	Cubain		0
Russe	 0	Centro-Américain ou		
Anglais	 0	Sud-Américain		0
Écossais	 O	Autre Espagnol		0
Gallois	 0	Nègre ou Noir	****	o
Ne sait pas	 0	Autre (précisez ci-		o
. 1		dessous)		

Question sur la race proposée pour le recensement de 1990

4. Race Cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle la personne considère qu'elle appartient.	 O Blanc O Noir ou nègre O Asiatique ou insulaire du Pacifique (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe, par exemple : Chinois, Philippin, Indien d'Asie, Japonais, Laotien, Hawaïen, Coréen, Samoan, Vietnamien, etc.) ↓
Si Asiatique ou insulaire du Pacifique, inscrivez un groupe en lettres moulées.	O Amérindien (Inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.) ↓
Si Amérindien, inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.	 ○ Esquimau ○ Aléoute ○ Autre groupe racial (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.) ↓
Si autre groupe racial, inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.	

Instructions pour à la question 4

Cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle chaque personne considère appartenir.

Si vous cochez le cercle «Asiatique ou insulaire du Pacifique», inscrivez en lettres moulées le nom du groupe. Cette catégorie comprend des groupes tels que Chinois, Hawaïen, Indien d'Asie, Birman, Cambodgien, Philippin, Fidjien, Guamanien, Hmong, Indonésien, Japonais, Coréen, Laotien, Pakistanais, Samoan, Tongan, Thaïlandais et Vietnamien.

Si vous cochez le cercle «Amérindien», inscrivez en lettres moulées le nom de la ou des tribus dont la personne fait partie. Si elle ne fait pas partie d'une tribu, inscrivez le nom de la ou des tribus principales.

Si vous cochez le cercle «autre groupe racial», écrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.

Toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, devrait répondre à cette question.

Pamela M. White Jane Badets Viviane Renaud Statistique Canada

Introduction

La présente communication témoigne de l'expérience du Canada en matière de collecte de données de recensement sur l'origine ethnique et en ce qui a trait à la mesure de l'origine ethnique. La première section passe en revue tout le phénomène de la mesure de l'origine ethnique et raciale de 1767 à 1961. La seconde section examine la formulation des questions de recensement sur l'origine ethnique et les questions de mesure auxquelles s'intéresse Statistique Canada depuis 1971.

On examine ensuite l'influence de la législation et des politiques face à la collecte des données sur l'origine ethnique. Pour ce faire, nous mettons ici l'accent sur les changements apportés aux questions et aux méthodes de mesure qu'ont inspirés la politique canadienne du multiculturalisme et la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

On présente ensuite les concepts de l'origine ethnique qu'on mesure à l'aide d'une question à cet égard. L'attention est mise sur l'examen du concept de la fluidité ethnique et son impact sur la mesure de l'origine ethnique au Canada.

Poursuivant avec la notion du flux ethnique, on étudie le codage et les classifications ethniques. On se penche ensuite sur les questions techniques et opérationnelles liées au traitement statistique des données recueillies. Enfin, on traite des produits de données et des détails de présentation.

La présente communication cherche donc à décrire de la façon la plus complète possible les activités entourant la mesure de l'origine ethnique et la collecte de données sur ce sujet au Canada. Nous espérons qu'elle permettra de comparer plus facilement nos données sur la mesure de l'origine ethnique à celles d'autres pays.

L'origine ethnique dans les recensements au Canada, 1767 à 1961

Premiers recensements: 1767 à 1861

La collecte des données sur l'origine ethnique et raciale au Canada remonte aussi loin qu'aux premiers recensements. Parmi les colonies britanniques de l'Amérique du Nord, la

Nouvelle-Écosse et l'Île St. John's (maintenant l'Île-du-Prince-Édouard) ont été les premières à demander les origines ethnique et raciale des habitants dans leur recensement de 1767. Le troisième recensement d'avant la Confédération où cette question a été posée fut le recensement du Nouveau-Brunswick en 1824 qui classait la population en fonction de la race (tableau 1).

Tableau 1. Liste des groupes ethniques et raciaux déterminés lors des recensements du Canada de 1767, de 1824, de 1851 et de 1861

1767		1824	1851 et 1861	
Nouvelle-Écosse	Île St. John's (ÎPÉ.)	Nouveau-Brunswick	Haut-Canada et Bas-Canada	
Origines ethniques Anglais Irlandais Écossais Américain Allemand Acadien Non indiquée	Origines ethniques Anglais Irlandais Écossais Américain Allemand Acadien Non indiquée	Origines ethniques (aucune indiquée)	Origines ethniques/lieu de naissance Angleterre et pays de Galles Écosse Irlande Canada, origine française Canada, origine non française États-Unis Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince- Édouard Nouveau-Brunswick Terre-Neuve Antilles Indes orientales Allemagne et Hollande France Italie et Grèce Espagne et Portugal Suède et Norvège Russie, Pologne et Prusse Suisse Autriche et Hongrie Guernesey, Jersey et autres îles britanniques Personnes de couleur	
Race	Race	Race	Indiens	
Blanc	Blanc	Blanc	Autres endroits	
Indien	Indien	De couleur	Naissance en mer	
Nègre	Nègre	22 332.52.	Lieu de naissance inconnu	

Sources: Recensement de la Nouvelle-Écosse (1767), recensement de l'Île St. John's (Î.-P.-É.) (1767), recensement du Nouveau-Brunswick (1824), recensement du Haut-Canada et du Bas-Canada, 1851 et 1861.

Plus tard, pour les recensements de 1851 et 1861, le Haut-Canada (maintenant l'Ontario) et le Bas-Canada (le Québec) ont utilisé une combinaison d'identificateurs relatifs au lieu de naissance et à l'origine ethnique pour catégoriser la population¹. Des données ont été publiées pour 25 pays et origines, y compris des données sur les origines des personnes nées au Canada. Selon Ryder (1956, p. 653), ces premiers recensements ont beaucoup influencé la collecte des données sur l'origine ethnique dans ceux qui ont suivi.

Recensements d'après la Confédération, 1871 à 1881

Depuis la Confédération, des renseignements sur l'origine ethnique ou raciale ont été recueillis à chaque recensement national (tableau 2), sauf en 1891² où une question sur la population canadienne française remplaçait la question sur l'origine.

Les tableaux de dénombrement et les données publiées portent à croire que la méthode de collecte pour les recensements de 1871 et de 1881 suivait la pratique établie avant la Confédération. Par exemple, on a fourni peu d'instructions aux recenseurs, mais des exemples d'origine leur ont été donnés, c'est-à-dire «Française, Anglaise, Irlandaise, Écossaise, Africaine, Sauvage, Allemande». Les renseignements sur le lieu de naissance des résidents canadiens étaient recueillis séparément.

Origine raciale, recensements de 1901 à 1941

Pour le Recensement de 1901, la question sur l'origine ethnique a été modifiée et la nouvelle version est restée telle quelle jusqu'en 1946. Kralt (1990, p. 15) attribue cette modification au fait que le Recensement de 1891 n'ait pas su recueillir des données exactes sur les groupes de Canadiens francophones et d'Acadiens. Par ailleurs, l'immigration avait fortement augmenté, surtout en provenance de l'Europe de l'Est. Il ne fait aucun doute qu'à l'époque, on était intéressé à obtenir des données sur ces groupes.

Le Recensement de 1901 mesurait l'origine «raciale» des Canadiens. À cette occasion, on avait précisé aux recenseurs que pour les répondants d'ascendance européenne, les antécédents ethniques du père déterminaient l'origine du répondant. Cependant, cette règle ne s'appliquait pas aux répondants d'origine mixte (européenne/non européenne).

En outre, les instructions relatives à l'origine autochtone ont beaucoup varié entre 1901 et 1941. En 1901, les répondants qui étaient d'origine à la fois autochtone et européenne devaient se déclarer «métis». Cette règle a été changée pour les recensements de 1911 à 1931 où ces personnes ont dû donner l'origine et le nom de la tribu de la mère³. Cependant, en 1941, les personnes de sang autochtone et européen devaient à nouveau se déclarer «métis».

Tableau 2. Aperçu historique des données recueillies sur les origines ethniques et raciales des Canadiens selon l'année du recensement, de 1767 à 1991

Année du recensement	Origines	Race	Origines raciales	Origines ethniques
1767	X	х		
1824		X		
1851	x			
1861	x			
1871	х			
1881	x			
1901			х	
1911			х	
1921			X	
1931			X	
1941			Х	
1951				х
1961		1,000		х
1971				х
1981				х
1986				х
1991				х

Sources: Recensement de la Nouvelle-Écosse (1767), recensement de l'Île St. John's (Î.-P.-É.) (1767), recensement du Nouveau-Brunswick (1824), recensement du Haut-Canada et du Bas-Canada, 1851 et 1861.

Statistique Canada, Questions ethno-culturelles du recensement canadien, 1871-1991, 1991.

Entre 1901 et 1941, les personnes d'origine non européenne devaient indiquer le groupe racial auquel elles appartenaient. La règle s'appliquait aussi aux répondants de sang européen et non européen (non autochtone). Ces personnes devaient se déclarer «nègres ou mongoles (Chinois ou Japonais), selon le cas».

Sauf pour les répondants de sang mêlé européen/non européen et ceux d'origine mixte autochtone/européenne, la race se retraçait par le père. Dans tous les cas, le répondant ne devait indiquer qu'un seul groupe.

De 1901 à 1941, les données sur l'origine raciale ont été publiées dans le plus grand détail. De nombreux groupes figuraient dans des tableaux où se recoupaient des données sur la démographie, la culture, la citoyenneté, la langue et l'économie⁴. En outre, plusieurs monographies ont été rédigées (Hurd, 1931; Hurd, 1941). La publication de ces renseignements permettait aux chercheurs d'évaluer la contribution des communautés ethniques et des immigrants récents sur les plans de l'économie et de la société.

Définition linguistique de l'origine ethnique, recensements de 1951 à 1961

Après la Seconde Guerre mondiale, le principe de l'origine raciale a été abandonné comme critère de classification pour le recensement. Dans les recensements de 1946 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, le terme «origine raciale» a été remplacé par «origine ethnique» et depuis 1951, les termes «groupe ethnique» et «origine ethnique et culturelle» ont été employés dans les recensements au pays.

C'est aussi à cette date que la langue est devenue un facteur important pour déterminer l'origine ethnique d'une personne. Nous examinons ces changements dans les paragraphes qui suivent.

Recensement de 1951

À partir de 1951, la langue de l'ancêtre paternel définit l'origine ethnique du répondant. Les instructions fournies au recenseur précisent qu'il doit demander au répondant la langue que parlait son ancêtre paternel lorsqu'il est arrivé sur le continent. Si la langue ne permet pas de déterminer l'origine, le recenseur doit demander : «Du côté paternel, votre origine est-elle ?»

En 1951, pour la première fois, une liste de réponses codées pour différents groupes ethniques figure dans la question sur l'origine (annexe A). Parmi les groupes européens, il y a une case de réponse «Juive»⁵. La mention «Indienne» se trouve aussi dans la liste. Il n'y a pas de groupes non européens, mais le terme «nègre» est indiqué dans les instructions aux recenseurs comme étant un groupe ethnique.

En 1951, la spécification de l'origine autochtone était complexe, surtout pour une personne de sang mêlé autochtone et non autochtone. En pareil cas, il fallait examiner si la personne vivait ou non dans une réserve. Dans l'affirmative, on devait inscrire l'origine «indienne»; dans la négative, il fallait indiquer l'origine de l'ancêtre paternel.

Recensement de 1961

En 1961, la question sur l'origine ethnique s'énonce comme suit : «À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique ?» On propose en guise de possibilités de réponse 30 groupes ethniques énumérés dans l'ordre alphabétique (d'après la liste en anglais). Un espace pour une réponse écrite figure aussi dans la question.

Même si le Recensement de 1961 était un recensement par interview, cette liste de groupes a fait l'objet d'une grande controverse. L'inclusion initiale du terme «Canadien» dans la liste des groupes de la question fut si contestée qu'on dut réimprimer les instructions destinées aux recenseurs six mois avant la date du recensement. La nouvelle version demandait de ne pas inclure ce terme dans la liste lue à voix haute aux répondants. On décourageait les répondants de répondre «Canadien» ou «Américain». Cependant, ces groupes étaient acceptés comme origine valide dans les recensements de 1951 et de 1961.

En 1961, les réponses codées comprennent les mentions «Juif» et «nègre». Les Indiens de naissance doivent indiquer s'ils sont membres d'une bande.

Le concept du patrimoine linguistique a continué d'influer sur la définition de l'origine ethnique en 1961. Dans les instructions, on demandait au recenseur de considérer la langue de l'ancêtre paternel comme une indication de l'origine ethnique.

Pendant l'après-guerre, beaucoup d'immigrants étaient arrivés de l'Europe de l'Est et du Sud et on s'intéressait beaucoup à la situation socio-économique des groupes ethniques et des immigrants et à l'endroit où ils s'étaient établis. Les données sur l'origine recueillies lors des recensements de 1951 et de 1961 ont été publiées en détail, souvent dans des tableaux croisés montrant les groupes ethniques selon le lieu de naissance, la religion, la citoyenneté, la profession et d'autres caractéristiques démographiques. Des monographies sur le recensement et des rapports d'étude sur l'origine ethnique et l'immigration ont aussi été rédigés⁷.

Recensements à autodénombrement, 1971 à 1991

Question de 1971 sur l'origine ethnique

À partir de 1971, environ 98 % des Canadiens ont été recensés au moyen d'un questionnaire livré à chaque logement et renvoyé par la poste. Les résidents des réserves indiennes et les habitants des localités éloignées et des régions du Nord ont continué d'être recensés par interview. En 1971, un ménage canadien sur trois a reçu le questionnaire-échantillon qui contenait la question suivante sur l'origine ethnique : «À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent ?»

En 1971, la langue continue d'être utilisée pour la mesure de l'origine ethnique. Le Guide du recensement de 1971 demande au répondant de se reporter à la langue que parlait son ancêtre paternel lorsqu'il est arrivé en Amérique. Pour sa part, le répondant né à l'étranger doit se guider au moyen de la langue qu'il parlait avant de venir au Canada. Les groupes qui ne peuvent être identifiés par leur langue, tels les «Noirs, les Juifs, les Irlandais et les Écossais», doivent plutôt indiquer le groupe ethnique auquel leur père appartenait. Dans le cas des répondants de sang mêlé, il faut indiquer l'origine du père.

Les répondants ne doivent inscrire qu'un seul groupe ethnique⁸. La question de 1971 sur l'origine ethnique comporte 13 groupes énumérés par ordre alphabétique. Comme en 1951 et en 1961, l'ordre reproduit dans le questionnaire en français est celui de la version anglaise. La liste compte une case de réponse pour «Juif». Les autochtones de naissance doivent indiquer s'ils sont membres d'une bande. Aucun autre groupe non européen ne figure dans la liste, mais un espace est prévu pour inscrire un groupe qui ne s'y trouve pas.

Question du Recensement de 1981 : suppression de la référence à l'ancêtre paternel et acceptation des réponses multiples

En 1981, on ne considère plus que l'origine ethnique est déterminée par l'ancêtre paternel. La question est posée comme suit : «À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, à votre première arrivée sur ce continent ?» Les répondants peuvent aussi cocher ou inscrire autant de groupes ethniques qu'ils le jugent approprié. Cependant, on ne leur indique pas explicitement que les réponses multiples sont autorisées. Malgré cela, 11 % des répondants indiquent plus d'un groupe ethnique.

La question de 1981 comprend des cases de réponse pour 15 groupes. Les groupes sont énumérés en fonction du nombre de fois où ils ont été indiqués dans le recensement précédent. En conséquence, le groupe non européen «Chinois» figure dans la liste. Les répondants autochtones disposent de quatre cases de réponse : «Inuit», «Indien inscrit», «Indien non inscrit», et «Métis». Le Guide du recensement de 1981 demande aux autochtones de ne pas tenir compte du membre de phrase «à votre première arrivée sur ce continent». La question contient aussi un espace pour l'inscription des groupes qui ne figurent pas dans la liste de cases de réponse.

Le lien entre langue et origine ethnique est également modifié en 1981. Le Guide du recensement de 1981 avertit le répondant de ne pas confondre langue et origine ethnique ou culturelle. À cet égard, on lui demande de bien préciser le groupe ethnique, par exemple «Autrichien» plutôt qu'«Allemand».

L'autodénombrement est utilisé dans toutes les parties du pays, sauf dans les réserves indiennes et les localités éloignées ou les régions du Nord. En 1981, la question sur l'origine ethnique se trouve dans le questionnaire-échantillon qui est envoyé à un ménage sur cinq⁹.

Question du Recensement de 1986 : suppression de la référence temporelle, case de réponse «Noir» et trois espaces d'inscription

La question sur l'origine ethnique est changée à nouveau pour le Recensement de 1986. La référence temporelle «à votre première arrivée sur ce continent» est supprimée à la demande des groupes autochtones qui ne se considèrent pas comme étant issus d'immigrants. La question s'énonce comme suit : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils ?» Une phrase est ajoutée : «Cochez ou précisez plus d'un [groupe] s'il y a lieu.» La liste des cases de réponse compte 15 groupes, et 3 espaces pour une réponse écrite sont prévus pour les répondants dont le groupe ne figure pas dans la liste. Des exemples d'autres groupes ethniques sont indiqués juste au-dessus de ces espaces (annexe A). En 1986, 28 % des répondants ont indiqué plus d'un groupe ethnique.

Les 15 cases de réponse sont disposées dans l'ordre de la fréquence d'inscription pour le Recensement de 1981. Deux groupes non européens sont du nombre : «Chinois» et «Noir». Ce dernier groupe a été ajouté à la liste, car on voulait avoir plus de données sur les Canadiens d'origine africaine. En outre, une série de groupes non européens figure dans la liste des exemples fournis au-dessus des trois espaces pour une réponse écrite, notamment «Indien (Inde)», «Philippin», «Japonais» et «Vietnamien».

La nomenclature désignant les autochtones change aussi. L'expression «Indien de l'Amérique du Nord» remplace les termes «Indien inscrit» et «Indien non inscrit». Ceci permet d'éliminer un élément de confusion, car en 1981 on avait considéré que les catégories de la *Loi sur les Indiens* délimitaient assez bien l'origine ethnique. Le questionnaire de 1986 comprend aussi une question supplémentaire pour les autochtones qui leur permet d'indiquer le groupe approprié : «Inuit, Indien(ne) inscrit(e), Indien(ne) non inscrit(e) et Métis(se)»¹⁰.

Une fois de plus, on fait délibérément la distinction entre l'origine ethnique et la langue en demandant aux répondants de prendre en considération leurs racines ethniques et culturelles et non leur langue natale. Par exemple, le *Guide du recensement de 1986* demande aux répondants d'indiquer «Haïtien au lieu de Français, Autrichien au lieu d'Allemand».

Comme c'est le cas depuis 1971, la majeure partie du Recensement de 1986 s'est faite par autodénombrement. La question sur l'origine ethnique est posée dans le questionnaire-échantillon que reçoit un ménage canadien sur cinq. Les résidents de réserves indiennes et les habitants des localités éloignées et des régions du Nord sont recensés par interview. Les recenseurs demandent à toutes ces personnes de remplir le questionnaire complet.

L'origine ethnique dans le Recensement de 1991

La version 1986 de la question sur l'origine ethnique, en particulier la suppression du membre de phrase «à votre première arrivée sur ce continent», a probablement semé une certaine confusion dans l'esprit des répondants quant à l'objet de la question. Certains ont pu comprendre qu'on leur demandait leur identité ethnique plutôt que leur ascendance ethnique. Afin de régler ce problème, on a mis à l'essai, dans le cadre du programme visant à déterminer le contenu du questionnaire de 1991, plusieurs questions sur l'ascendance et l'identité ethniques (Pryor et al., 1992). Des questions sur la race figuraient aussi dans le recensement d'essai.

La question sur l'origine ethnique posée lors du Recensement de 1991 est similaire à celle de 1986, mais elle insiste sur l'origine ancestrale (Petrie, 1989). Sous la question figure un nota expliquant son objet et soulignant qu'elle porte sur l'origine ancestrale plutôt que sur l'identité ethnique ou la citoyenneté.

Les cases de réponse pour 1991 sont les mêmes que pour 1986, mais leur ordre a été modifié en fonction de la fréquence des inscriptions de 1986. Le groupe «Inuit» se voit qualifié du terme «Esquimau», car on voulait éviter les problèmes de réponse qui avaient été constatés en 1986 (Hagey, 1987). Étant donné que le troisième espace pour une réponse écrite avait été très peu utilisé en 1986, le questionnaire de 1991 n'en comprend que deux. La liste des groupes ethniques cités en exemple est élargie non seulement pour inclure les groupes les plus importants qui n'y figuraient pas («Portugais» et «Grec»), mais aussi pour mentionner un nombre représentatif de groupes de toutes les parties du monde.

Comme en 1986, le Guide du recensement de 1991 souligne la différence entre la langue et l'origine ethnique et demande aux répondants d'indiquer par exemple «Haïtien au lieu de Français». En outre, on demande aux répondants sud-asiatiques d'indiquer «Indien de l'Inde, Pendjabi ou Pakistanais» plutôt que «Indien», de façon à ne pas les confondre avec les autochtones.

Le Guide du recensement de 1991 ne donne pas d'instructions précises pour les répondants d'origine africaine. À bien y penser, il aurait été utile de demander à ces répondants de cocher la case «Noir» et de préciser, dans les espaces prévus, leurs antécédents ethniques, par exemple «Somalien», «Afro-Américain» ou «Afro-Antillais». Pendant le Recensement de 1991, certains membres de la communauté noire du Canada ont considéré que cette omission équivalait à un déni de leur patrimoine ethnique (Montreal Gazette du 21 mai 1991).

En 1991, la question sur l'origine ethnique figurait sur le questionnaire-échantillon qui a été livré à un ménage canadien sur cinq. L'autodénombrement a été utilisé pour recueillir les données auprès de 99 % des ménages canadiens et les recenseurs ont dénombré par interview les résidents des réserves indiennes et les habitants des localités éloignées et des régions du Nord.

Cependant, pour la première fois, un questionnaire spécial avait été conçu à l'intention du recenseur. Son contenu était le même que celui du questionnaire-échantillon, mais les questions étaient rédigées de manière à faciliter la collecte des données.

Par ailleurs, en 1991, une question distincte visait à recueillir des données sur les Indiens inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* et sur ceux qui étaient membres d'une bande ou d'une première nation.

Résumé

Le Canada a une longue tradition en matière de collecte des données sur l'origine ethnique. Comme le fait remarquer Kralt (1990, p. 27), le Canada dispose d'une série de données remarquable qui montre l'évolution de la composition ethnique, culturelle et raciale de la population de 1901 à 1971. Pendant la colonisation de l'Ouest canadien et la vague d'immigration qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, la collecte de telles données a permis aux chercheurs et aux décideurs d'évaluer les changements survenus dans la population au chapitre de la répartition des deux groupes fondateurs : les Français et les Britanniques. Ils étaient intéressés aussi par l'adaptation et l'intégration des immigrants européens, si l'on en juge par la publication de monographies qui portaient, entre autres, sur les mariages interethniques. De même, des tableaux montrant le statut de citoyenneté des personnes nées à l'étranger et d'autres illustrant la répartition régionale des groupes ethniques témoignent de cet intérêt¹¹.

Depuis 1971, les données sur l'origine ethnique ne sont pas comparables d'un recensement à l'autre. La suppression de l'ancêtre paternel comme élément de référence et l'acceptation des réponses multiples ne permettent pas les comparaisons entre les années. Cette impossibilité de retracer l'évolution ethnique a été une source de frustration pour les membres de la communauté universitaire et les analystes des politiques.

Dans la prochaine section, il sera question des impératifs d'ordre législatif et les politiques qui ont influé sur la collecte des données sur l'origine ethnique depuis 1971. Nous verrons plus particulièrement dans quelle mesure la politique du multiculturalisme et la Loi sur l'équité en matière d'emploi ont déterminé la formulation des questions de recensement et la classification des groupes.

Considérations en matière de législation et de politique

Introduction: incidence de la politique du multiculturalisme et de la Loi sur l'équité en matière d'emploi sur la collecte des données relatives à l'origine ethnique au Canada

Au Canada, la politique du multiculturalisme¹², qui date de 20 ans (1971), et la Loi sur l'équité en matière d'emploi, plus récente (1986), ont eu beaucoup d'incidence sur la collecte et le

codage des données sur l'origine ethnique. Le progrès technologique a aussi permis à Statistique Canada de recueillir et de traiter des données ethniques plus complexes. Cette plus grande capacité technique a coïncidé avec une hausse de la demande des utilisateurs concernant des données sur les réponses multiples en matière d'origine ethnique, des précisions au sujet des groupes ethniques et des totalisations personnalisées compliquées. La présente section examine par conséquent l'influence du multiculturalisme et de l'équité en matière d'emploi sur la collecte des données relatives à l'origine ethnique.

Le multiculturalisme

La politique du multiculturalisme a pris son essor au Canada après la publication du quatrième volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. La Commission y admettait que la contribution des groupes non britanniques et non français à la société canadienne avait été ignorée dans son ensemble. En outre, à l'époque, on reconnaissait qu'il était nécessaire d'aider les groupes à conserver leur langue et leurs traditions culturelles dans le cadre bilingue du Canada (Kallen, 1982).

Plus récemment, la politique canadienne du multiculturalisme a été élargie pour englober les questions de racisme et d'intolérance ethnique. Cette orientation est devenue une grande priorité dans le cadre de la Loi sur le multiculturalisme canadien (1988).

La politique du multiculturalisme et les changements apportés en 1966, puis en 1978, à la réglementation sur l'immigration, lesquels ouvraient le Canada à des groupes jusque là inadmissibles (Hawkins, 1988), ont eu des incidences importantes sur la collecte et la classification des données sur les groupes ethniques.

En 1981, on a abandonné la convention voulant que l'ethnie soit une caractéristique qui provenait de l'ancêtre paternel. Une telle notion arbitraire de l'origine ethnique n'était plus acceptable sur le plan social ou politique, et elle ne pouvait être défendue sur la base des connaissances sociologiques. Il est certain que l'intérêt croissant manifesté, dans le cadre des sciences sociales, pour les études sur les sexes a également contribué à ce changement de la définition.

Les réponses multiples à la question sur l'origine ethnique ont été acceptées en 1981. On reconnaissait généralement que les mariages entre membres de diverses ethnies et la plus grande diversité ethnique découlant de l'immigration faisaient partie de la réalité sociale canadienne.

Il était aussi évident que la liste de groupes ethniques fournie dans la question de 1971 ne reflétait pas totalement la diversité ethnique du Canada, ni ne permettait de répondre correctement aux demandes de données provenant des pouvoirs publics et des organisations ethniques. La classification et le codage des groupes ethniques ont été considérablement

remaniés et mis à jour pour le Recensement de 1981. En outre, des modifications ont été apportées à cette liste pour les recensements de 1986 et de 1991.

La hausse de la demande de données a également coïncidé avec des progrès technologiques, notamment l'élaboration, par Statistique Canada, d'un système de codage automatisé pour le Recensement de 1991 (voir partie ci-après) qui avait de grands avantages pour la collecte des données sur les groupes ethniques. Par ailleurs, Statistique Canada a déployé beaucoup d'efforts pour élaborer des produits et des services de données sur les groupes ethniques qui répondaient mieux aux besoins des utilisateurs.

La politique canadienne du multiculturalisme (1971), la loi adoptée ultérieurement à cet égard (1988) et les profondes modifications apportées à la Loi sur l'immigration ont contribué à élargir la diversité ethnique et à sensibiliser davantage les Canadiens à leur(s) antécédent(s) ethnique(s). Au moment de remplir un questionnaire de recensement, ils voulaient avoir l'occasion de faire part de cette diversité et ils voulaient aussi que les publications de Statistique Canada tiennent compte de la mosaïque culturelle du pays.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi

La Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986) a eu aussi des incidences sur la formulation de la question concernant l'origine ethnique et sur la classification des groupes ethniques. Pour répondre aux besoins relatifs aux données exigées en vertu de cette loi, on a ajouté la case de réponse «Noir» à la liste des groupes ethniques dans la question des recensements de 1986 et de 1991. Cet ajout a permis d'améliorer la qualité des données pour ceux qui utilisaient les statistiques sur l'équité en matière d'emploi (Boxhill, 1990; Wright, 1989).

Les besoins en données sur l'équité en matière d'emploi à l'égard des groupes non européens ont également contribué à la révision du système de classification des groupes ethniques pour le recensement. La hausse de la demande de données ainsi que l'augmentation de l'immigration en provenance de pays non européens ont donné lieu à une révision des stratégies de codage pour les recensements de 1986 et de 1991.

En raison des besoins en données découlant de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de l'intérêt exprimé par des utilisateurs au cours de la consultation sur le contenu du Recensement de 1991, on a mis à l'essai une question sur la race, qui n'a toutefois pas été posée en 1991. Le Canada a toujours hésité à poser une question directe sur la race ou la couleur de la peau. Actuellement, on répond aux besoins en données relevant de la loi précitée au moyen d'une variable définie par l'utilisateur, qui a été élaborée par le Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi¹³.

Plus précisément, les données sur les groupes des minorités visibles canadiennes sont tirées de totalisations détaillées sur l'origine ethnique qui sont recoupées avec d'autres variables du recensement, dont le lieu de naissance, la langue maternelle et, en 1981 (et 1991), la religion. Cette méthode permet de régler le problème des réponses diverses et individualistes concernant l'origine ethnique (Boxhill, 1990). Par exemple, Boxhill (1985) a observé qu'en 1981, année où il n'y avait pas de case de réponse «Noir» dans le questionnaire, la moitié des répondants nés à Haïti avait coché la case «Français» au lieu d'inscrire «Haïtien» pour l'origine ethnique. En pareil cas, la variable obtenue pour l'équité en matière d'emploi inclurait tous les répondants d'origine ethnique «française» qui ont indiqué Haïti comme lieu de naissance. Cependant, cette technique suppose des choix difficiles (Boxhill, 1990). La méthode en soi n'est pas considérée comme mauvaise, mais on a critiqué le fait que Statistique Canada répugne à poser une question sur la race (Stasiulis, 1991).

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'emploi du terme «Noir» sur le questionnaire a fait l'objet d'un débat public pendant la collecte des données du Recensement de 1991. Plusieurs groupes noirs considéraient que ce terme se rapportait à la race et non à l'ethnie ou à la culture¹⁴. Dans le cadre du programme d'essais ainsi que lors des travaux visant à déterminer le contenu du Recensement de 1991, les groupes et les chefs de la communauté noire ont été consultés et plusieurs groupes de discussion ont été formés avec des participants noirs dans des centres comme Montréal, Toronto et Halifax. Les renseignements recueillis lors des consultations, auprès des groupes de discussion et lors des Tests du recensement national ont montré qu'en gardant la case «Noir» pour le Recensement de 1991, on obtiendrait les meilleures données aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Depuis les Tests du recensement national menés en 1988-1989 et les consultations relatives au contenu du recensement, le terme «Africain» est entré dans le jargon public. Par exemple, «Afro-Américain» et «études africaines» ont remplacé «Noir américain» et «études noires». Il reste à voir si ce changement de terminologie sera largement accepté par le public et il faudra effectuer d'autres tests pour déterminer si l'utilisation de ce terme permettra d'obtenir des données valables aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Résumé

La formulation de la question sur l'origine ethnique et la classification des groupes ethniques ont subi l'influence de la politique du multiculturalisme, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et de la hausse de l'immigration en provenance de pays autres que les pays traditionnels. En conséquence, le concept même de l'origine ethnique a changé. La section suivante tente de déterminer ce en quoi consiste l'origine ethnique telle qu'on cherche à la mesurer dans les questions posées récemment au Canada.

Concepts de l'origine ethnique

Introduction

Comme nous l'avons déjà mentionné, avant 1981, le questionnaire du recensement stipulait que l'origine ethnique devait être celle de l'ancêtre paternel à son arrivée sur le continent. En outre, les répondants ne pouvaient indiquer qu'une seule origine.

De 1951 à 1971, il y a eu aussi un lien explicite entre la langue et l'origine ethnique. La question sur la langue maternelle était utilisée conjointement avec la question sur l'origine ethnique pour déterminer le degré d'assimilation ethnique et linguistique (Lachapelle, 1991, p. 10).

L'identité ethnique, en particulier «Canadien» ou «Américain», n'a jamais été considérée comme relevant du domaine de l'origine ethnique. On n'encourageait pas les répondants à indiquer ces groupes comme ascendants. D'ailleurs, avant 1951, une telle réponse n'aurait pas été acceptée comme valable.

On doit maintenant se demander ce que la question sur l'origine ethnique mesurait effectivement. Lieberson et Waters (1988, p. 34) concluent que la question mesure l'ascendance ethnique de la population dans la mesure où les répondants connaissent leurs antécédents ethniques et sont disposés à les indiquer. Sauf dans la question du Recensement de 1986, on a mis l'accent sur l'ascendance ethnique et non sur l'identité ethnique.

En outre, on a longtemps considéré que la question sur l'origine ethnique allait mesurer le transfert ethnique attribué. Cependant, cette notion était critiquée dès 1956. Comme le note Ryder dans son document, *Interpretation of Origin Statistics*, en 1951, environ 55 % des enfants nés au Canada, à l'exception de ceux d'origine française, avaient une origine différente de celle de leur mère. Il en déduisait que l'origine est plus une variable qu'un attribut. Par conséquent, dès 1951, le recensement ne permettait d'avoir qu'une vue partielle de la diversité ethnique du pays.

Fluidité de l'origine ethnique

Lieberson et Waters (1988) ont étudié la façon dont des parents indiquaient l'origine ethnique de leurs enfants dans le recensement effectué en 1980 aux États-Unis. De plus, Alba (1990) a mené des travaux sur le passage de l'origine ethnique à l'identité ethnique chez les Américains de deuxième et de troisième génération, et Waters (1990) s'est penché sur les choix en matière d'ethnie pour les Américains blancs. Les résultats de ces travaux portent à croire qu'il y a une fluctuation considérable de la notion d'origine ethnique. Ces analyses approfondies renforcent le travail de Lieberson (1985) concernant la fluidité de l'origine ethnique chez les Américains

blancs et celui de Juteau-Lee (1979), qui fait état du «mouvement incessant des frontières ethniques».

Lorsqu'on veut examiner la mesure de l'origine ethnique, il est important de se rappeler que le moyen utilisé pour enregistrer l'appartenance ethnique peut influencer les choix que fait le répondant au sujet de ses antécédents ethniques et de son identification ethnique courante. Le climat social et politique au moment du recensement peut aussi avoir une influence : par exemple, au Recensement de 1991, il y avait ce désir de se déclarer «Canadien». Ces choix d'origine ethnique peuvent avoir de grandes répercussions sur les chiffres du recensement.

Pour certains répondants, le choix est relativement simple : ils ont la même origine ethnique que leurs ancêtres. Pour d'autres, il est moins évident. Plusieurs facteurs compliquent la tâche; par exemple, ils ne connaissent pas l'histoire de leur famille, ils ont des antécédents ethniques mixtes, l'arrivée au Canada remonte à plusieurs générations, leurs ascendants ont changé de langue, passant à l'anglais ou au français, ou bien des pratiques et des coutumes distinctives, religieuses ou autres, se sont perdues. Par ailleurs, des origines indésirables peuvent être opportunément omises, alors que d'autres, plus acceptables, peuvent être soulignées (Waters, 1990; Ryder, 1956).

Pour certaines personnes, l'origine ethnique a peu d'importance. En fait, il ne serait pas réaliste de supposer que tous les répondants en sont bien conscients. Par ailleurs, d'autres considèrent qu'ils ont leurs racines dans le pays où ils vivent depuis de nombreuses générations. Pour eux, les seules réponses qui conviennent sont «Canadien», «Québécois» ou «Acadien».

Lieberson et Waters (1988) en concluent que chez les Américains blancs d'origine européenne, les différences ethniques s'atténuent à cause des mariages mixtes, de l'ascension de l'échelle sociale et du grand nombre de générations qui les séparent de l'ancêtre immigrant. Ils font remarquer que trois phénomènes peuvent se produire pour beaucoup d'Américains blancs. Premièrement, il peut y avoir un changement d'identification qui amène le répondant à indiquer «Américain». Deuxièmement, certains répondants choisissent l'origine qu'ils déclareront ou ne déclareront pas. Troisièmement, des répondants ont dressé leur généalogie complexe, caractérisée par plusieurs ancêtres, qu'ils déclarent au recensement.

On pourrait avancer qu'au Canada, ces trois phénomènes se produisent malgré la variable introduite par la politique du multiculturalisme. Les notions de mesure de l'origine ethnique sont laissées au choix du répondant. En outre, la mesure de l'origine ethnique dépend de l'environnement social. Au Canada, des facteurs tels le multiculturalisme, les niveaux élevés d'immigration, le bilinguisme, l'appui en faveur de la conservation de la langue ancestrale et la montée du nationalisme dans le pays d'origine peuvent favoriser l'identification à un groupe et à une ethnie.

Résumé

La mesure de l'origine ethnique au Canada peut être faussée par des facteurs comme le manque de connaissances sur les antécédents ethniques de la famille, le changement d'ethnie d'une génération à l'autre et le temps écoulé depuis l'arrivée de l'ancêtre immigrant. Le répondant peut aussi confondre l'ascendance ethnique avec les concepts de nationalité, de citoyenneté et d'identité ethnique.

On estime que le répondant fait un choix en matière d'ethnie. Aussi, nous examinerons dans la prochaine section le recoupement du choix et de la réponse du répondant à ce chapitre ainsi que les effets des changements dans ces domaines sur les chiffres du recensement et sur la répartition des groupes ethniques.

Incidence de la nomenclature et de la prise de conscience en matière d'ethnie sur les chiffres du recensement

Instabilité des concepts

Il est important que les organismes statistiques se souviennent que l'origine ethnique est à la fois un état et un processus. En outre, il est très réconfortant de voir ce qu'en pensent Lieberson et Waters (1988, p. 256) dans *From Many Strands*:

«En fait, certaines difficultés que rencontrent les chercheurs et les recenseurs lorsqu'ils utilisent des données sur les groupes raciaux et ethniques ne sont pas dues à une méthodologie ou à une mise en oeuvre défectueuses. [...] En effet, certains des problèmes et des incohérences sont dus à l'évolution même de ces groupes; les «erreurs» nous donnent des indications sur la fluctuation des concepts et des identificateurs.» [Traduction]

L'expérience du Canada en matière de mesure de l'origine ethnique témoigne sans contredit de la nature complexe du sujet. Les sociologues reconnaissent qu'après l'arrivée dans le pays d'accueil, la conscience ethnique du groupe se modifie. Au Canada, comme aux États-Unis, les groupes provenant de régions culturelles distinctes changent souvent de nom une fois établis. Par exemple, des personnes originaires de Toscane ou de Sicile en viennent à être désignées comme étant des Italiens.

Farley (1990, p. 81) fait remarquer qu'au début, beaucoup d'Européens s'identifiaient probablement à une région donnée, mais qu'ils ont appris, aux États-Unis, qu'ils étaient Irlandais, Allemands, Italiens ou Yougoslaves. Comme l'ont constaté Bonacich (1980) et Yancey et al. (1976), ce n'est souvent qu'après l'immigration qu'apparaît un sens commun de l'origine ethnique. Cependant, cette tendance peut être inversée lorsque des événements

politiques dans le pays d'origine vont à l'encontre de ce sens commun. Par exemple, les luttes ethniques en Yougoslavie et en Tchécoslovaquie peuvent renforcer l'identité ethnique des Serbes, des Croates, des Tchèques et des Slovaques en Amérique du Nord.

Au Canada, en utilisant des cases de réponse pour certains groupes ethniques, on suppose que les répondants se considèrent, par exemple, comme «Italiens» ou «Français»¹⁵. Il en résulte que des répondants cochent ces groupes au lieu de répondre «Sarde», «Sicilien», «Québécois» ou «Acadien».

Par conséquent, les groupes raciaux et ethniques ne devraient pas être considérés comme des entités statiques, mais comme le produit d'une désignation. En outre, les processus d'identification peuvent évoluer avec le temps. Au Canada, l'identification a changé non seulement parmi les groupes européens, mais aussi parmi les groupes d'origine asiatique, arabe ou africaine.

Pour compliquer encore la situation, la nomenclature pour certains groupes a beaucoup varié d'un recensement à l'autre. Par exemple, les personnes originaires du sous-continent indien, désignées dans les premiers recensements par le terme «Hindou»¹⁶, ont été classées dans les publications récentes du recensement comme «Indo-Pakistanais», «Indien du sous-continent», ou «Sud-asiatique». Le terme «Indien d'Asie» utilisé par le Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis n'est pas très répandu au Canada.

Changement du mode de réponse

Tout comme les systèmes de classification qui ont changé au fil des années, les répondants ont modifié leurs réponses. Certains répondants de l'Asie du Sud vont se déclarer par exemple «Bengali» ou «Pendjabi»; d'autres indiqueront «Fidjien», «Antillais», ou «Kenyan», indiquant ainsi que leurs antécédents ont été modelés par la vie dans les anciennes colonies britanniques. Par conséquent, les vagues d'immigration constituent aussi un facteur dans la détermination de la formation du groupe ethnique. Une mode de réponse similaire est observé chez les personnes qui vivaient autrefois dans d'anciennes colonies françaises. Cependant, dans ce cas, les répondants indiqueront fréquemment «Français» au lieu de «Haïtien» ou «Algérien»¹⁷.

Un autre aspect de la désignation ou de l'identification des groupes ethniques au Canada est l'apparition de noms distincts en français et en anglais. Par exemple, au Québec, la communauté arabe d'Afrique du Nord s'est regroupée sous le terme «Maghrébin», alors que dans le Canada anglais, le terme «Arabe d'Afrique du Nord» est plus répandu.

En fait, beaucoup d'indications portent à croire qu'il pourrait y avoir continuellement des fluctuations dans les catégories elles-mêmes et dans la définition de l'appartenance à ces catégories, que cette définition soit donnée par le répondant lui-même ou par d'autres. Ceci peut

donner lieu à des variations numériques des groupes raciaux et ethniques. Un exemple classique de tels changements a été mentionné par Ryder (1956) dans son étude des données du Recensement de 1941¹⁸.

Rétrospectivement, il peut être assez facile de voir les inégalités au chapitre des réponses dans les premiers recensements, mais il est difficile de prédire avec exactitude l'origine ethnique que les répondants indiqueront à l'avenir et de dire si les modes de réponse resteront stables au fil des années. Au Canada, le problème est compliqué par la présence de facteurs comme le multiculturalisme, qui, dans une certaine mesure, semble «politiser» la nomenclature de groupe. En outre, les opinions des défenseurs des groupes ethniques ne correspondent pas toujours à celles des répondants dont beaucoup ont une origine ethnique que Gans (1979) qualifie de symbolique.

Origine ethnique symbolique

Le concept de l'origine ethnique symbolique a été élaboré par Waters (1990), qui montre que pour beaucoup d'Américains blancs, l'origine ethnique est un choix qu'ils font librement. L'origine ethnique symbolique est alors le résultat de décisions prises par la personne. Dans ces conditions, cette dernière peut souligner ou laisser de côté certains aspects de ses antécédents culturels. L'un des résultats probables de cette fluidité apparente de l'identification ethnique est une variation, dans le temps, de la nomenclature indiquée, des individus dénombrés et de la répartition des groupes ethniques.

Par exemple, les membres actifs des groupes tchèques et slovaques rejettent la pratique de Statistique Canada qui consiste à recueillir et à publier des données sur le groupe «tchécoslovaque». En 1986, presque autant de répondants avaient inscrit «Tchécoslovaque» (44 435) que «Tchèque» (39 635), mais un nombre nettement moins grand avait indiqué «Slovaque» (27 700). De la même façon, «Yougoslave» (84 575) était une réponse plus fréquente que «Croate» (44 165), «Serbe» (12 965), ou «Slovène» (8 120). Compte tenu des bouleversements politiques qui se sont produits juste avant le 4 juin 1991, jour du recensement, il sera intéressant de comparer les chiffres du Recensement de 1991 pour les groupes de l'Europe de l'Est avec ceux obtenus en 1986.

Pour le Canada, qui subit l'influence du multiculturalisme, la conceptualisation de Barth (1969) en matière de dynamique ethnique est très frappante, surtout qu'elle concerne la classification et la formation du groupe. Barth met l'accent de façon très pertinente sur le fait que la détermination de l'origine est un processus subjectif dans lequel des désignations ethniques sont utilisées pour la définition de soi et au cours de l'interaction avec d'autres.

Nous avons jusqu'ici examiné les choix que font les répondants. Cependant, certains estiment aussi que Statistique Canada influence les répondants dans leur choix. On attribue d'une part

cette situation au fait que certains, mais pas tous les groupes, figurent dans la liste du questionnaire et, d'autre part, à la façon dont les réponses sont codées et catégorisées. Certaines associations ethniques sont d'avis que l'énumération de certains groupes dans le questionnaire se traduit par un taux de réponse plus élevé pour ces groupes. Vu que l'importance numérique rehausse le profil public du groupe, les répondants sont incités à mettre tout en oeuvre pour augmenter ce nombre, y compris obtenir une place dans la liste de la question.

Cependant, il reste à prouver de façon concluante que l'énumération d'un groupe dans la liste se traduit effectivement par un chiffre plus élevé. Les résultats des Tests du recensement national de 1991 indiquent que certains groupes ont plus tendance que d'autres à susciter une réponse positive. Les groupes «Canadien» et «Noir» en sont des exemples. Chaque fois qu'ils figurent dans la liste, leur nombre augmente.

D'autres pensent aussi que l'ordre dans lequel les groupes apparaissent sur la liste joue un rôle dans le choix des répondants. Des représentants de groupes ethniques soupçonnent que les répondants ont tendance à cocher les groupes qui sont en tête de liste. Demers (1979) et Kralt (1977) corroborent cette opinion en attribuant la hausse du nombre pour le groupe «Anglais» en 1971 au fait que ce groupe était le premier sur la liste des 15 groupes¹⁹.

Par ailleurs, les résultats du Test du recensement national de 1991 montrent que les répondants qui veulent indiquer une origine donnée le font même si elle est au bas de la liste. Par exemple, la mention «Canadien» obtenait plus de 50 % des réponses à une question sur l'identité et plus de 35 % à une question sur les ancêtres alors qu'elle se trouvait au bas d'une liste de 15 cases de réponse et de trois espaces pour une réponse écrite (Pryor et al., 1992).

Un autre point contesté est le choix des groupes indiqués. Depuis 1981, Statistique Canada se base sur le résultat du recensement précédent, de sorte que les groupes récemment arrivés ne figurent pas dans les cases de réponse. En 1986, par exemple, les 15 cases représentaient plus de 85 % du total des réponses concernant les groupes ethniques. Ce fait est difficile à faire accepter aux groupes d'immigrants récents qui estiment qu'en les omettant de la liste, on poursuit les politiques d'immigration racistes qui, par le passé, les ont empêchés de prendre pleinement part à la vie dans la société canadienne. Le problème est que ces immigrants, du fait de leur arrivée récente, ont eu moins de temps pour modifier la composition des générations du pays et ont moins d'impact numérique que les groupes arrivés depuis longtemps²⁰.

Essentiellement, tous ces points de désaccord avec Statistique Canada ont trait aux choix des groupes ethniques, surtout lorsqu'on a l'impression que la forme de la question semble structurer ou influencer les réponses du recensé. Comme l'ont montré la consultation et les séances des groupes de discussion organisées dans le cadre des tests pour le Recensement de 1991, beaucoup de groupes ethniques et de répondants insistent pour être traités de façon équitable.

En conséquence, Statistique Canada doit non seulement mettre tous les groupes sur un pied d'égalité, mais aussi montrer qu'il les traite tous de la même façon. Les organismes statistiques doivent relever un défi de taille : formuler des questions qui ne comprennent pas d'élément de partialité apparent sur le plan ethnique ou linguistique.

Résumé

Chaque pays a ses problèmes de mesure de l'origine ethnique et il établit, pour les régler, sa propre taxinomie ethnique. La présente section nous a permis de déterminer la nature des fluctuations ethniques et de les rattacher à l'expérience canadienne au chapitre de la mesure de l'origine. Certains estiment que les choix exercés par les répondants peuvent avoir de grandes répercussions sur la nomenclature et la répartition des groupes ethniques. Les auteures ont aussi parlé de l'influence que peut avoir la formulation de la question sur le choix du groupe ethnique. Au Canada, la liste des cases de réponse, le choix des groupes qui en feront partie et l'objet de la question elle-même (ancêtre ou identité) peuvent influer sur les réponses et, partant, sur la répartition des groupes ethniques.

La section suivante porte sur les aspects de la préparation des données, en particulier la collecte, la saisie et le traitement des données sur la variable de l'origine ethnique.

Collecte, saisie et traitement des données

Collecte: préoccupations propres à l'origine ethnique

Plusieurs questions relatives à la collecte des données ont déjà fait l'objet d'une discussion. Le tableau 3 montre les changements qui sont survenus entre 1951 et 1991.

Tableau 3. Comparaison des questions sur l'origine ethnique

Question sur l'origine ethnique	1951	1961	1971	1981	1986	1991
Recensement par interview	х	X				
Autodénombrement			х	x	X	х
Taille de l'échantillon	100 %	100 %	33,3 %	20 %	20 %	20 %
Nombre de réponses codées	18	30	13	15	15	15
Nombre de réponses écrites	1	1	1	1	3	2
Nombre maximum de réponses permises	ı	1	1	16	18	17
Ascendance paternelle	x	Х	х			
«à votre première arrivée sur ce continent»	х	Х	х	х		
Lien entre la langue et l'origine ethnique	x	х	х			

Pour améliorer le dénombrement de certains groupes, Statistique Canada a établi des questionnaires et adapté des méthodes de recensement. Par exemple, en 1991, un questionnaire spécial a été dressé pour le recenseur chargé de dénombrer par interview les membres des réserves et des établissements indiens et d'autres établissements du Nord. On compte qu'il permettra de réduire le taux de non-réponse dans les réserves²¹.

Par ailleurs, en 1991, un questionnaire spécial a été établi pour le dénombrement dans les soupes populaires. Les recenseurs y ont recueilli des données sur le lieu de naissance et la langue maternelle, mais pas sur l'origine ethnique.

Il y a eu un autre changement en 1991 : la collecte de renseignements sur le groupe des résidents non permanents. C'est ainsi que les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, et les demandeurs du statut de réfugié ont dû remplir un questionnaire. Ce groupe de résidents «étrangers» n'avait pas été dénombré depuis 1941. Cet élargissement du dénombrement va dans le sens de la recommandation des Nations Unies qui demandent que les pays collectent des données sur les autorisés de séjour (Zlotnik, 1987).

Statistique Canada s'efforce de mieux atteindre et, par le fait même, de mieux couvrir les divers groupes ethniques et culturels en traduisant les questions du recensement dans des langues autres que l'anglais ou le français. En 1986 et en 1991, le questionnaire a été produit en 31 langues. Par ailleurs, des brochures et une aide ont été offertes dans des langues autres que l'anglais ou le français. Des informations sur le recensement étaient aussi données dans les médias de diverses ethnies, notamment les journaux, la radio et la télévision.

Saisie des données : codage manuel avant 1991, codage automatisé pour 1991

La présente section examine des questions importantes de traitement des données relatives à la variable de l'origine ethnique. Depuis 1971, Statistique Canada a utilisé plusieurs techniques pour coder les cases de réponse. Par exemple, en 1971, la question sur l'origine ethnique avait été traduite dans un langage lisible par machine au moyen de la technique de reconnaissance des caractères FOSDIC. À partir de 1981, les réponses ont été introduites sur clavier. En 1981 et en 1986, cette opération consistait à entrer les codes numériques attribués manuellement par des codeurs au cours du traitement des cases de réponse au bureau central.

L'attribution manuelle de codes a toujours été une source d'erreurs qui peuvent nuire à la qualité des données²². Pour 1991, on a établi un système de codage automatisé. Ce système combine le traitement par lots (codage système) et le traitement en direct assisté par ordinateur (codage manuel). Pendant la saisie au clavier des données de 1991, le codeur entrait jusqu'à 45 caractères pour chaque réponse écrite dans un espace. Les entrées étaient ensuite appariées à un fichier de référence contenant la liste principale des groupes ethniques et des régions culturelles avec leur code numérique²³. Élaboré et testé sur plusieurs années, le fichier de

référence sur l'origine ethnique de 1991 contient toutes les mentions qui peuvent être attribuées à un code donné, y compris les abréviations et les mots mal orthographiés les plus courants.

Lorsqu'une entrée ne peut être appariée directement, par exemple lorsque deux ou plusieurs origines ont été inscrites dans un espace, ou pour les entrées relatives au terme «Indien», le codage est effectué manuellement par des spécialistes. Ce processus manuel est assisté par ordinateur. Le codeur peut voir une série d'appariements «possibles» ainsi que les réponses aux autres questions. Ainsi, dans le cas d'une réponse écrite pour le groupe «Indien», le codeur peut examiner le lieu de naissance, la religion et la langue maternelle du répondant, ainsi que les réponses fournies par les autres membres du ménage, de façon à coder correctement la réponse selon qu'il s'agit d'un «Indien du sous-continent indien» ou d'un «Indien de l'Amérique du Nord».

La politique de Statistique Canada est de coder toutes les réponses, sauf lorsqu'on ne peut le faire, faute d'origine ethnique ou de région culturelle à assigner. Dans le cas où trois réponses ou plus sont données, seuls deux groupes sont codés. Lorsque le répondant inscrit «Canadien», la réponse est codée comme une réponse unique ou multiple, au contraire des États-Unis où le groupe «Américain» est codé seulement s'il n'y a qu'une seule réponse.

Le système de codage automatisé de Statistique Canada s'est révélé très efficace. Au cours des premiers stades du dépouillement du Recensement de 1991, les taux d'appariement pour l'origine ethnique étaient de 92 % environ. Au plan de la qualité des données, le taux d'erreur combiné pour le codage système et manuel était de 0,01 %.

En 1991, lors du codage manuel des réponses, des codeurs spécialistes de Statistique Canada ont dû résoudre plusieurs énigmes. En présence de réponses bizarres ou inhabituelles, le codeur a souvent de la difficulté à comprendre ce que le répondant voulait dire. Par exemple, des répondants fournissent fréquemment des détails supplémentaires et il est souvent impossible de déterminer si le répondant complète une réponse déjà donnée ou indique un groupe différent.

Par exemple, comment la réponse «Arabe égyptien» devrait-elle être codée ? S'agit-il de deux groupes distincts : «Égyptien» et «Arabe» ? Ou bien s'agit-il d'une réponse unique «Égyptien» ou «Arabe» ? À noter que «Égyptien» et «Arabe» figurent comme groupes distincts dans la base des données ethniques. Une telle combinaison de groupes ne devient problématique que s'ils sont inscrits sur la même ligne. Lorsque les groupes sont indiqués à des lignes différentes, l'ordinateur les code automatiquement. Dans ce dernier cas, des changements pourraient être apportés pendant le traitement des données.

Chaque organisme statistique a sa structure de codage. La façon de concevoir et d'appliquer cette structure peut influer, par exemple, sur les niveaux de réponses multiples. En outre, des

changements subtils d'un recensement à l'autre peuvent influer sur les chiffres pour les groupes ethniques et la répartition des réponses uniques et multiples.

Traitement des données : origine ethnique

La section que voici passe brièvement en revue les stratégies de traitement des données sur l'origine ethnique établies pour les recensements de 1981, 1986 et 1991. Les lecteurs qui ont besoin de plus de détails voudront bien se reporter au 1981 Users' Guide to the 1981 Ethnic Origin Data (Boxhill, 1985) et au Users' Guide to the 1986 Ethnic Origin Data (White, 1990).

Au Canada, toutes les données de recensement sont validées au moyen d'un processus appelé «contrôle et imputation». Pendant ce processus, les réponses sont jugées valides ou conflictuelles en fonction de règles préétablies. Les données valides sont acceptées sans modification; pour régler le cas des données conflictuelles, on suit une règle qui consiste à changer le moins possible les données fournies par le répondant. Lorsque le recensé n'a pas répondu à la question sur l'origine ethnique, on attribue une réponse selon des règles d'imputation préétablies. Le taux de non-réponse à la question sur l'origine ethnique a toujours été bas²⁴ et l'imputation ne modifie pas les distributions de données.

La langue maternelle sert à structurer l'imputation en l'absence de réponse. Par exemple, pour un enregistrement sans réponse avec le «Grec» comme langue maternelle, on trouverait un enregistrement donneur portant aussi le «Grec» comme langue maternelle. Les éléments non obligatoires comme l'âge, le sexe et le lieu de résidence servent à trouver un enregistrement donneur qui correspond le mieux à celui qui ne contient pas de réponse pour l'origine ethnique.

Le logiciel²⁵ qui sert au traitement des données est capable d'imputer plus d'une origine ethnique. De cette façon, le groupe de non-réponses reflète les niveaux de réponses uniques et multiples dans le reste de la population.

Produits et services de données sur l'origine ethnique

Le principal mandat de Statistique Canada est bien sûr de mettre des données à la disposition des utilisateurs. La présentation des données du recensement sur l'origine ethnique est une tâche bien particulière. Nous verrons dans la présente section quels sont les deux grands problèmes liés à l'origine ethnique : la publication des données sur les réponses uniques ou multiples et la présentation des groupes et des catégories ethniques.

Réponses uniques ou multiples

La variable de l'origine ethnique présente une difficulté particulière : il s'agit de présenter des données sur plus de 100 groupes ethniques différents pour lesquels des réponses uniques et multiples ont été totalisées.

Une réponse unique correspond à une case de réponse cochée ou à une réponse écrite dans l'espace prévu.

L'inscription de plus d'un groupe, en cochant plus d'une case ou en donnant plus d'une réponse écrite, ou la combinaison des deux, équivalent à une réponse multiple. Par exemple, en 1986, le répondant pouvait indiquer un maximum de 18 groupes. Statistique Canada n'essaie pas de classer les réponses multiples par ordre de préférence. En fait, il est impossible de le faire, car il n'y a aucun moyen de savoir quel groupe le répondant a coché ou inscrit en premier²⁶.

Les tableaux de données de Statistique Canada pour 1986 présentent les chiffres pour les réponses uniques (tableau 1, annexe C), les réponses uniques et multiples pour chaque groupe ethnique (tableau 2, annexe C) et un certain nombre de combinaisons de réponses multiples (tableau 7, n° 99-109 au catalogue). Des données sur l'origine ethnique sont offertes pour tous les niveaux géographiques, mais les groupes peuvent être combinés en catégories ethniques²⁷.

Pour combiner ou catégoriser les groupes ethniques, Statistique Canada doit faire des choix au chapitre de la taxinomie et de la présentation des données, ce qui a soulevé plusieurs controverses.

L'une d'elles concerne la publication de chiffres sur les réponses uniques et multiples. Il y a plusieurs façons de le faire. Le tableau 1 (annexe C) montre certains groupes de réponses uniques et les réponses multiples sont classées en sept catégories. Cette approche donne lieu à une sous-estimation de la taille totale du groupe ethnique. L'avantage est qu'aucun répondant n'est compté plus d'une fois, de sorte que la somme des valeurs du tableau correspond au total pour le groupe dans la région géographique examinée.

Le tableau 2 (annexe C) fournit des chiffres de réponses uniques et multiples pour les groupes ethniques. Avec cette méthode, on fait le total des réponses et non des répondants. Par conséquent, le répondant qui a donné par exemple une réponse multiple comme «Français et Allemand» apparaîtrait dans la catégorie des réponses multiples pour «Français» et «Allemand».

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté emploie une autre approche lorsqu'il publie des données de Statistique Canada sur l'origine ethnique. Souvent, les rapports de ce ministère montrent seulement le total par groupe. Cette méthode plaît aux communautés ethniques, car elle permet de dénombrer tous ceux qui ont des antécédents ethniques donnés,

quel que soit le mode de réponse. L'inconvénient est qu'elle masque certaines différences démographiques très réelles entre les groupes à réponse unique et ceux qui ont indiqué des antécédents ethniques mixtes (White, 1989).

Par ailleurs, il est possible de montrer certaines combinaisons de groupes ethniques (tableau 7, n° 99-109 au catalogue), mais pas toutes. Les utilisateurs peuvent obtenir ce dernier type d'information sur demande.

Une approche moins spécifique est la publication de cinq catégories récapitulatives²⁸: «Total, Britanniques»²⁹, «Total, Français»³⁰, «Britanniques et Français», «Britanniques et/ou Français et Autres» et «Autres». Cette méthode est intéressante pour les décideurs et les médias, car elle élimine le problème épineux du double comptage et elle offre des possibilités de comparaison entre les années. Cependant, certains utilisateurs considèrent que cette façon de présenter les chiffres donne trop d'importance aux groupes fondateurs, c'est-à-dire «Britanniques» et «Français», les autres origines, y compris les autochtones, étant placées dans une catégorie appelée «Autres».

En résumé, il y plusieurs façons de présenter les données sur l'origine ethnique, et, selon l'usage auquel les données sont destinées, chaque méthode décrite ci-dessus a ses avantages. Il convient de noter que les utilisateurs trouvent souvent que ces différents modes de présentation des données prêtent à confusion. À l'évidence, il faudra éduquer la communauté des utilisateurs pour faciliter une diffusion appropriée des données. Par ailleurs, un système flexible d'extraction des données permet aux utilisateurs d'obtenir des données sous la forme qui convient le mieux à leurs besoins.

Groupes ethniques et catégories ethniques

Une autre question importante est la publication de données sur les groupes ethniques et sur les catégories ethniques. Statistique Canada a utilisé les catégories pour combiner plusieurs groupes. Par exemple, la catégorie «Scandinaves» comprend les groupes «Danois», «Suédois», «Norvégien», «Islandais» et «Scandinaves, non inclus ailleurs». La publication de catégories récapitulatives est appropriée lorsqu'il faut des légendes courtes où que l'anonymat du répondant risque d'être percé.

La taxinomie de catégorisation employée par Statistique Canada peut ne pas convenir à tous les utilisateurs, ou à toutes les applications analytiques. Il y a aussi des préoccupations d'ordre technique au sujet du dénombrement des répondants et des réponses, surtout pour les réponses multiples intracatégorie. En pareil cas, il est nécessaire de préciser des variables d'extraction distinctes, qui permettent une plus grande souplesse dans la création des catégories ethniques. En 1986, deux valeurs de réponse multiple intracatégorie ont été établies : «Britanniques

seulement»³¹ et «Français seulement»³². Il est prévu que la base de données d'extraction pour 1991 contiendra plus de catégories ethniques intragroupe.

Produits et services de Statistique Canada

Statistique Canada est tenu de récupérer le coût des produits et des services de données. Un réseau de bureaux régionaux fournit des données et des services de consultation aux utilisateurs. En outre, les publications du recensement de Statistique Canada sont distribuées gratuitement à plus de 500 bibliothèques publiques et universitaires dans le cadre du Programme de la bibliothèque de dépôt. Des données sont également diffusées à l'intention de groupes cibles comme les minorités visibles³³ et les autochtones³⁴.

Conclusion

La présente communication nous a permis d'examiner la vaste expérience du Canada en matière de collecte de données sur l'origine ethnique et de mesure de l'origine ethnique. L'organisme doit relever plusieurs défis en ce qui a trait à la mesure, la collecte et la diffusion des données sur l'origine ethnique.

La formation des groupes ethniques est un phénomène dynamique. Il y a un processus continu de groupement et de regroupement, de telle sorte que les groupes apparaissent et disparaissent. Chaque recensement et étude ne donne qu'un instantané de ce paysage ethnique changeant.

Dans chaque pays, l'origine ethnique se forme différemment sur le plan social. Récemment, les notions d'identité ethnique et d'origine ancestrale ont pris une nouvelle signification au Canada. Il est certain que la sensibilisation à ces deux questions a influé sur la nature des réponses, ce qui a fait varier les chiffres et la répartition de la population (Pryor et al., 1992). En outre, Statistique Canada est chargé de fournir des données pour les programmes du multiculturalisme et de l'équité en matière d'emploi. Faute d'une mesure directe de la race ou de la couleur, il s'est avéré essentiel d'avoir une question sur l'origine ethnique ancestrale. Cependant, l'efficacité de cette approche pourrait être remise en question, selon l'évolution de l'importance numérique du groupe «Canadien».

Pour les recensements à venir, il faudra faire un choix difficile pour ce qui est de poursuivre la collecte des données sur l'origine ethnique ancestrale. Afin de traiter équitablement tous les utilisateurs, dont beaucoup ont des opinions et des besoins différents à l'endroit de la collecte des données sur l'ascendance, l'identité et la race, il est impératif que l'impartialité de Statistique Canada reste intacte.

Dans le domaine de la diffusion des données de recensement sur l'ethnie, le défi consiste toujours à répondre aux divers besoins des utilisateurs. Il s'agit non seulement de publier des

tableaux récapitulatifs, mais aussi d'interpréter les tendances et de comparer les données pour connaître les différences entre les régions. Compte tenu du mandat de Statistique Canada au chapitre de la récupération des coûts, il faut, pour assurer l'accès des groupes communautaires et techniques aux données, que des initiatives créatives soient prises par les divers utilisateurs, notamment les communautés universitaires et ethniques et les analystes des politiques. Par exemple, un achat de groupe et une collaboration ont permis aux utilisateurs de bandes de microdonnées de réaliser des économies en 1986.

Pour terminer, le débat public sur des sujets comme le multiculturalisme et le nationalisme canadien (Spicer, 1991) ont rehaussé, dans certains groupes de la population, le profil des données culturelles recueillies au cours du Recensement de 1991. Il s'agit bien sûr de préoccupations propres au Canada, mais le point essentiel à retenir est que le recensement n'est pas nécessairement un exercice neutre de collecte de données. Des questions pertinentes et claires contribuent à améliorer l'exactitude des réponses et à promouvoir la participation. Par contre, pendant la collecte des données surviennent des événements qui peuvent influencer les répondants et déterminer dans une certaine mesure leur participation et leurs réponses. À cet égard, l'impartialité de Statistique Canada et la confidentialité des renseignements que fournissent les répondants doivent continuer à être protégées, car il s'agit des atouts les plus importants de l'organisme dans ses efforts pour obtenir la confiance et la participation des répondants.

Notes

- 1. Aux recensements de 1851 et de 1861, on a utilisé le lieu de naissance et l'origine ethnique pour déterminer l'origine des habitants. Les tableaux publiés donnaient des renseignements sur les francophones et les non-francophones nés au Canada.
- 2. Au Recensement de 1891, une question visait à identifier les francophones. Aucune donnée n'a été recueillie sur les autres groupes ethniques.
- 3. Pour les recensements de 1911 à 1931, on avait supposé que l'origine autochtone des répondants de sang mêlé (origine mixte autochtone/européenne) leur venait de leur mère.
- 4. Voir Statistique Canada, Annotated Bibliography: 1767-1991, 1992.
- 5. Depuis 1901, la mention «juif» est utilisée tant pour le groupe ethnique que pour la religion.
- 6. Avant 1951, les termes «Américain» et «Canadien» n'étaient pas acceptés comme des réponses valables. En 1951, 1961 et 1971, ces groupes étaient inscrits dans la catégorie

- «Autre» des origines. Les publications sur les recensements de 1981, 1986 et 1991 font une distinction entre les groupes ethniques «canadien» et «américain».
- 7. Voir Origines de la population canadienne, n° 7.1-6 au catalogue, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique, Recensement de 1961. W.E Kalbach, *Impact of Immigration on Canada's Population*, 1961 Census Monograph Series, Ottawa, Dominion Bureau of the Census, 1970.
- 8. Pour saisir les réponses, on a utilisé le système de lecture optique FOSDIC. Si deux ou plusieurs groupes étaient cochés ou inscrits, l'inscription la plus foncée était retenue par le système.
- 9. Afin d'assurer la fiabilité des données recueillies dans les petites régions où la population est clairsemée, le recenseur a demandé aux ménages dénombrés par interview de remplir le questionnaire-échantillon.
- 10. Il y a eu beaucoup de réponses inexactes à la question de l'ascendance autochtone (n° 7). Il semble que certains non-autochtones aient répondu à la question. En particulier, le terme «Inuit» n'a pas été bien compris. Voir Hagey, 1987.
- 11. Voir Statistique Canada, Annotated Bibliography, Ethnic Origin Data: 1767-1991, 1992.
- 12. Voir G. Gauld, «Multiculturalism: The Real Thing», dans *Twenty Years of Multiculturalism: Successes and Failures*, publié sous la direction de S. Hryniuk, Winnipeg, St. John's College Press, 1992, p. 9-16.
- 13. Le Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi est composé de membres des organismes suivants : Commission canadienne des droits de la personne, Emploi et Immigration Canada, Commission de la fonction publique, Statistique Canada et Secrétariat du Conseil du Trésor.
- 14. Montreal Gazette, 21 mai 1991, Halifax Mail-Star, 21 mai 1991.
- 15. En 1961, on avait supposé que certains répondants indiqueraient «Yougoslave». Cependant, la question a dû être modifiée pour 1971, car des groupes ethniques avaient demandé expressément que Statistique Canada code séparément les groupes «Croate» et «Serbe» (Kralt, conversation personnelle, juillet 1991).
- 16. Voir Indra, Doreen, «South Asian Stereotypes in the Vancouver Press», Ethnic and Racial Studies, 1979, pour voir la terminologie employée par les Asiatiques non originaires du Sud pour désigner les Indiens du sous-continent, les Sikhs et les Pakistanais.

- 17. Comme «Français» était la première case de réponse en 1986 et en 1991, il se peut que les répondants l'aient cochée au lieu d'inscrire «Haïtien» ou « Algérien». La langue pourrait être aussi un facteur.
- 18. L'analyse des données de ce recensement a mis en évidence une baisse du nombre d'Allemands. Hurd (1931) a aussi constaté une baisse semblable pour le Recensement de 1921 et en a déduit que les répondants d'origine germanique s'étaient déclarés néerlandais.
- 19. La question de 1971 insistait sur le fait qu'il y avait un lien entre la langue et l'origine ethnique. Il n'est donc pas surprenant que le groupe «Anglais» en ait bénéficié à cause du transfert linguistique et du phénomène d'«anglo-conformité». Cependant, après 1971, tant la politique de multiculturalisme que le renforcement de la législation linguistique ont contribué à contrer ces forces.
- 20. Lieberson et Waters (1988) ont aussi observé cette situation aux États-Unis.
- 21. En 1981, six réserves indiennes ont refusé de participer, de sorte que 5 000 résidents de ces réserves n'ont pas été recensés. En 1986, 136 réserves et établissements n'ont pas participé, excluant du recensement 45 000 personnes environ. En 1991, environ 55 réserves n'ont pas participé.
- 22. En 1986, les codeurs avaient confondu les codes pour la langue maternelle et l'origine ethnique. Pour un examen des erreurs de codage, se reporter au *Users Guide to the 1986 Census Ethnic Origin Data* (White, 1990).
- 23. Le logiciel qui effectue cet appariement s'appelle Codage automatisé par reconnaissance du texte (ACTR).
- 24. Il était de 2,3 % en 1981 et de 2,5 % en 1986. Les données pour 1991 ne sont pas encore disponibles.
- 25. En 1981, 1986 et 1991, on a utilisé le système SPIDER. Voir *Le recensement en bref* pour une description du logiciel SPIDER.
- 26. L'ordre d'énumération des groupes ethniques dans la base de données correspond à l'ordre numérique des codes attribués. Aucun degré de priorité ne peut être déduit de cet ordre.
- 27. Par exemple, dans les publications du Recensement de 1986, la catégorie britannique comprenait les groupes ethniques suivants : «Anglais», «Irlandais», «Écossais», «Gallois», «Autres britanniques» et «Britanniques, non inclus ailleurs».

- 28. Pour 1991, selon les chiffres, il peut être nécessaire de modifier ces catégories pour montrer le groupe «Canadien». Les catégories récapitulatives seraient une combinaison des réponses pour «Britannique», «Français», «Autre» et «Canadien».
- 29. En 1986, «Total, Britanniques» comprenait les groupes de réponses uniques pour «Anglais», «Irlandais», «Écossais», «Gallois», «Autres britanniques», «Britanniques non inclus ailleurs» et la réponse multiple intra-groupe «Britanniques seulement».
- 30. En 1986, le groupe récapitulatif «Total, Français» comprenait les réponses uniques pour «Français», «Québécois», «Acadien», «Canadien français» et les réponses multiples intragroupe pour «Français seulement».
- 31. «Britanniques seulement» est une catégorie à réponses multiples intragroupe qui comprend les réponses multiples pour «Anglais», «Irlandais», «Écossais», «Gallois», «Autres Britanniques», et «Britanniques non inclus ailleurs». Par exemple, le répondant a indiqué les origines «Irlandais» et «Gallois».
- 32. «Français seulement» est une combinaison des réponses multiples intragroupe pour «Français», «Acadien», «Canadien français», «Québécois», «Franco-Manitobain», et «Franco-Ontarien». Par exemple, le répondant a indiqué «Français» et «Acadien».
- 33. Voir Statistique Canada, 1991 Interdepartmental Working Groupe on Employment Equity Data Annual Report, pour une liste complète des produits et des services de données.
- 34. Voir Statistique Canada, Catalogue du recensement de 1991, (1^{re} édition), n° 92-302 au catalogue, section 2.6, pour une liste complète des produits et des services de données de recensement sur les autochtones.

Références

Sources principales

Recensement de la Nouvelle-Écosse et de l'Île St. John's, 1767 Recensement du Nouveau-Brunswick, 1824 Recensement du Bas-Canada et du Haut-Canada, 1851, 1861

Sources secondaires

- Alba, Richard D. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of White America, New Haven, Yale University Press.
- Barth, Fredrick. 1969. Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Cultural Differences, London, George Allen and Unwin.
- Bonacich, Edna. 1972. «A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Labour Market», dans American Sociological Review, vol. 37, octobre 1972.
- Boxhill, Walton O. 1990. Méthodes de collecte des données sur les minorités visibles au Canada: examen et commentaires, (4.13), version révisée, Statistique Canada, Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi.
- Boxhill, Walton O. 1990. Choisir les données de recensement à utiliser dans le cadre du dénombrement des minorités visibles : une tâche peu facile, (4.12), version révisée, Statistique Canada, Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi.
- Boxhill, Walton O. 1986. Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1981 sur l'origine ethnique, Statistique Canada.
- Boxhill, Walton O. 1985. Restrictions relatives à l'utilisation des données sur l'origine ethnique, Statistique Canada, publication non cataloguée.
- Boyd, Monica. 1991. Évaluation des questions portant sur les caractéristiques ethniques et culturelles dans l'enquête sociale générale, Statistique Canada, Centre pour la mesure des origines ethniques.
- Breton, Raymond et Maurice Pinard. 1960. «Group Formation Among Immigrants: Criteria and Processes», dans *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 26, p. 465-477.

- Breton, Raymond, Wsevolod W. Isajiw, Warren E. Kalbach et Jeffrey G. Reitz. 1990. *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City*, Toronto, University of Toronto Press.
- Bureau fédéral de la statistique. Origines de la population canadienne, bulletin 7.1-6, nº 99-516 au catalogue, vol. VII- Partie 1, Ottawa, Imprimeur de la Reine, Recensement du Canada de 1961.
- Demers, Linda. 1979. Évaluation de la qualité des informations ethniques et linguistiques fournies par les recensements canadiens, 1901 à 1976, Département de démographie, Université de Montréal, MSc, thèse, août 1979.
- Farley, Reynolds. 1990. Race and Ethnicity in the U.S. Census: An Evaluation of the 1980 Ancestry Question, Ann Arbor, Michigan, University of Michigan Population Studies Centre.
- Gans, Herbert. 1979. «Symbolic Ethnicity: The Future of Ethnic Groups and Cultures in America», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n° 1, p. 1-20.
- Glazer, Daniel et Daniel P. Moynihan. 1963. Beyond the Melting Pot, Cambridge Mass., MIT Press.
- Hagey, Janet. 1987. 1986 Data Quality Note on Question 7 (Aboriginal Status), Statistique Canada, mimeo.
- Hawkins, Freda. 1988. Canada and Immigration: Public Policy and Public Concern, 2° éd., Montréal, McGill-Queen's University Press.
- Hurd, W. Burton. 1942. «Racial Origins and Nativity of the People», dans *Monographs*, vol. XIII, Recensement du Canada de 1931, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, Imprimeur de la Reine, p. 537-828.
- Hurd, W. Burton. 1954. Ethnic origin and Nativity of the Canadian People, Recensement du Canada de 1941, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Indra, Doreen, M. 1979. «South Asian Stereotypes in the Vancouver Press», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, n° 2, p. 166-189.
- Isajiw, Wsevold W. 1985. «Definitions of Ethnicity», réimprimé dans Bienvenue, Rita M. et Jay E. Goldstein. Ethnicity and Ethnic Relations in Canada: A Book of Readings, Toronto, Butterworths, p. 5-18.

- Jiobu, Robert M. 1990. Ethnicity and Inequality, Albany, New York, State University of New York Press.
- Juteau-Lee, Danielle. 1979. «La sociologie des frontières ethniques en devenir», dans *Frontières ethniques en devenir/Emerging Ethnic Boundaries*, publié sous la direction de Danielle Juteau-Lee, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, p. 3-20.
- Kalbach, Warren E. 1970. The Impact of Immigration on Canada's Population, nº 99-546 au catalogue, série de monographies du Recensement de 1961, Ottawa, Bureau fédéral de la statistique.
- Kallen, Evelyn. 1982. «Multiculturalism: Ideology, Policy and Reality», dans *Journal of Canadian Studies*, vol. 17, n° 1, p. 51-63.
- Kralt, John. 1977. Les origines ethniques des Canadiens, n° 99-709 au catalogue, vol. V, partie 1 (bulletin 5.1-9), Ottawa, Statistique Canada.
- Kralt, John. 1990. «Ethnic Origins in the Canadian Census, 1871-1986», dans *Ethnic Demography: Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations*, publié sous la direction de Shiva S. Halli, Frank Trovato et Leo Driedger, Ottawa, Carleton University Press, p. 13-29.
- Lachapelle, Réjean. 1991. The Use of Census Data for the Implementation of Language Legislation, document de travail n° 1, Division de la démolinguistique, Statistique Canada.
- Lieberson, Stanley. 1985. «Unhyphenated Whites In the United States», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 8, n° 1, p. 159-180.
- Lieberson, Stanley et Waters, Mary C. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- Lois du Canada. 1976. Loi sur l'immigration.
- Lois du Canada. 1985. Loi modifiant la Loi sur les Indiens.
- Lois du Canada. 1986. Loi sur l'équité en matière d'emploi.
- Lois du Canada. 1988. Loi sur le multiculturalisme canadien.

- Nelson, Candace et Tienda Marta. 1985. «The Restructuring of Hispanic Ethnicity: Historical and Contemporary Perspectives», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 8, n° 1, p. 49-74.
- Petrie, Bruce. 1989. Hansard, Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté, décembre 1989.
- Porter, John. 1975. «Ethnic Pluralism in Canadian Perspective», dans *Ethnicity: Theory and Experience*, publié sous la direction de N. Glazer et D. Moynihan, Cambridge Mass., Harvard University Press, p. 267-304.
- Pryor, Edward T., Gustave J. Goldmann, Michael J. Sheridan et Pamela M. White. 1992. «Is "Canadian" an Evolving Indigenous Ethnic Group?», dans *Ethnic And Racial Studies*, vol. 15, n° 2, p. 214-235.
- Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism. 1970. The Cultural Contributions of the Other Ethnic Groups: Volume Four, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Ryder, Norman. 1956. «The Interpretation of Origin Statistics», dans *Estadistica*, 14(53), p. 651-666.
- Spicer, Keith. 1991. Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.
- Stasiulis, Daiva. 1991. «Symbolic Representation and the Numbers Game: Tory Policies on "Race" and Visible Minorities», dans *How Ottawa Spends*, publié sous la direction de Francis Abell, Toronto, McClelland and Stewart, p. 229-267.
- Statistique Canada. 1992. Dictionnaire du recensement de 1991 : Référence, n° 92-301 au catalogue, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, janvier 1992.
- Statistique Canada. 1991. Questions ethno-culturelles du recensement canadien, 1871-1991, publication non cataloguée, Ottawa, Statistique Canada, Centre pour la mesure des origines ethniques, juin 1991.
- Statistique Canada. 1988. Le recensement en bref: Référence, n° 99-104 au catalogue, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, juin 1988.
- Waters, Mary C. 1990. Ethnic Options: Choosing Identities in America, Berkeley, University of California Press.

- White, Pamela M. 1990. Users' Guide to the 1986 Census Ethnic Origin Data, Statistique Canada.
- White, Pamela M. 1989. Diversité ethnique au Canada, Ottawa, Statistique Canada, nº 92-183 au catalogue.
- Wright, Wendy. 1988. Comparaison des chiffres des recensements de 1981 et 1986 sur les minorités visibles au Canada: document de travail, Programme statistique sur l'équité en matière d'emploi, rapport 4.3, Ottawa, Statistique Canada.
- Yancey, William L., Erickson, Eugene P. et Juliani, Richard N. 1976. «Emergent Ethnicity: A Review and Reformulation», dans *American Sociological Review*, vol. 41, n° 3, p. 391-403.
- Zlotnik, Hania. 1987. «The Concept of International Migration as Reflected in Dat Collection Systems», dans *International Migration Review*, vol 21, n° 4, p. 925-946.

Annexes

Annexe A: Exemples de questions sur l'origine ethnique, 1951 à 1991

Annexe B: Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1991, 1986 et 1981

Annexe C: Tableau 1: Population selon l'origine ethnique, Canada, Recensement de 1986

Tableau 2: Population selon certaines origines ethniques, origines uniques et

multiples, Canada, Recensement de 1986

Annexe A Recensement du Canada de 1951

Question sur l'origine :

17. Origine				
Anglaise	Française	0	0	
Irlandaise	Néerlandaise □	1	1	
Écossaise	Norvégienne □	2	2	
Galloise et Mannoise	Polonaise	3	3	
Tchèque et Slovaque □	Russe	4	4	
Finlandaise	Suédoise □	5	5	
Allemande	Hongroise □	6	6	
Italienne	Indienne □	7	7	
Juive	Inconnue	8	8	
Si non mentionnée, inscrire ci-dessous.				

Recensement du Canada de 1961

Question sur le groupe ethnique ou culturel :

vous-même) lors de Juif Lithuanien Nègre Néerlandais Norvégien Polonais Roumain bande son arrivée en Amérique ? Russe Écossais Sloyague Suédois Ukrainien Gallois Yougoslaye Émancipé		ethnique ou culturel appartenait votre	Autrichien Français	Belge Allemand	Tchèque Grec	Danois Hongrois	Anglais Islandais	Estonien Irlandais	Finlandais Italien	Indien de naissance Dans une	Si non indiqué. inscrire ici :
		Juif Russe	Lithuanien Écossais			Norvégien Ukrainien	Polonais Gallois	Roumain Yougoslave	bande Émancipé		

Recensement du Canada de 1971

Question sur le groupe ethnique ou culturel :

15.		que ou culturel appartent rivée sur le continent?	ait votre ancêtre	e paternel (ou
	Anglais	Indien nord-américain — dans une bande		Polonais
	Français	Indien nord-américain		Écossais
l	Allemand	- non dans une bande	•	
	Irlandais	Néerlandais		Ukrainien
	Italien	Norvégien	•	
	Juif			
		 ·	Autre, écrivez	ici.

Recensement du Canada de 1981

Question sur l'origine ethnique :

l	À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres à votre première arrivée sur ce continent ?						
(P	our plus de renseignen	nents, consultez le guide.)					
	Français	Autochtones					
	Anglais	□ Inuit					
	Irlandais	☐ Indien inscrit					
	Écossais	☐ Indien non inscrit					
	Allemand	□ Métis					
	Italien						
	Ukrainien						
	Hollandais (Néerlan	dais)					
	Polonais						
	Juif						
	Chinois						
Ì							
-	Autre (précisez)						

Recensement du Canada de 1986

Question sur le groupe ethnique ou culturel :

17.	À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) appartenez-vous ou vos ancêtres appartenaient-ils? (Consultez le guide.)
	Cochez ou précisez plus d'un, s'il y a lieu.
	☐ Français ☐ Anglais ☐ Irlandais ☐ Écossais ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Ukrainien ☐ Hollandais (Néerlandais) ☐ Chinois ☐ Juif ☐ Polonais ☐ Noir ☐ Inuit ☐ Indien de l'Amérique du Nord
	☐ Métis
	Autre(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s). Par exemple, Portugais, Grec, Indien (Inde), Pakistanais, Philippin, Japonais, Vietnamien. (Précisez cidessous.)
	Autre (précisez)
	Autre (précisez)
	Autre (précisez)

Recensement du Canada de 1991

Question sur le groupe ethnique ou culturel :

Origine ethnique	☐ Français ☐ Anglais
15. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a	☐ Allemand ☐ Écossais ☐ Italien ☐ Irlandais
lieu.	☐ Ukrainien ☐ Chinois
Nota:	☐ Hollandais (Néerlandais)
Bien que la plupart des habitants du Canada se	☐ Juif
considèrent comme Canadiens, on recueille des	☐ Polonais
renseignements sur leurs origines ancestrales	□ Noir
depuis le Recensement de 1901 afin de retracer	☐ Indien de l'Amérique du Nord
l'évolution de la composition de la population	Nord □ Métis
canadienne. Ces renseignements sont	
nécessaires pour garantir que chacun, quel que soit son milieu ethnique ou culturel, ait une	□ Inuit/Esquimau
chance égale de participer à part entière à la vie	Autre(s) groupe(s)
économique, sociale, culturelle et politique du	ethnique(s) ou culturel(s) —
pays. Cette question porte donc sur les origines ancestrales.	précisez.
Consultez le guide.	
Exemples d'autres groupes ethniques ou	
culturels: Portugais, Grec, Indien de l'Inde,	
Pakistanais, Philippin, Vietnamien, Japonais, Libanais, Haïtien, etc.	

Annexe B Comparaison des origines répertoriées en 1991, 1986 et 1981

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Réponses autocodées*	•	
Français	Français	Français
Anglais	Anglais	Anglais
Allemand	Allemand	Allemand
Écossais	Écossais	Écossais
Italien	Italien	Italien
Irlandais	Irlandais	Irlandais
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Chinois	Chinois	Chinois
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)
Juif	Juif	Juif
Polonais	Polonais	Polonais
Noir	Noir	Inscription codée au bureau
Indien de l'Amérique du Nord	Indien de l'Amérique du Nord	Indien inscrit, Indien non inscrit
Métis	Métis	Métis
Inuit/Esquimau ¹	Inuit	Inuit

Réponses codées au bureau²

Autres britanniques, n.i.a.	Britanniques, n.i.a., Autres britanniques	Britanniques, n.d.a., Britanniques, n.c.a.
Gallois	Gallois	Gallois
Acadien	Acadien	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Franco-Manitobain	Franco-Manitobain ³	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Franco-Ontarien	Franco-Ontarien ³	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Canadien français	Canadien français	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.
Québécois	Québécois	Québécois, Acadien, Franco-Ontarien, etc.

Comparaison des origines répertoriées en 1991, 1986 et 1981 — suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Belge	Belge	Belge
Flamand	Belge	Belge
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Danois	Danois	Danois
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Islandais	Islandais	Islandais
Lapon	Autres origines européennes,	Autres origines européennes,
_	n.i.a.	n.c.a.
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.d.a., n.c.a.
Biélorussien	Biélorussien	Biélorusse
Estonien	Estonien	Estonien
Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)	Magyar (Hongrois)
Letton	Letton	Letton
Lithuani en	Lithuanien	Lithuanien
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchécoslovaque
Albanais	Albanais	Albanais
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Cypriote	Cypriote grec ⁴ ,	Grec,
	Cypriote turc ⁴ ,	Turc,
	Cypriote	Grec
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Grec	Grec	Grec
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Maltais	Maltais	Maltais
Portugais	Portugais	Portugais

Comparaison des origines répertoriées en 1991, 1986 et 1981 — suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.d.a.
Basque	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.c.a.
Tsigane	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.c.a.
Autres origines européennes, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.	Autres balkans, n.c.a., Autres origines européennes, n.c.a.
Afghan	Autres asiatiques, n.i.a.	Autres pakistanais- bangladeshi, n.c.a.
Arménien	Arménien	Arménien
Iranien	Iranien	Iranien
Israélien	Israélien	Israélien
Kurde	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a.
Turc	Turc	Turc
Asie occidentale, n.i.a.	Non compris	Non compris
Égyptien	Égyptien	Égyptien
Irakien	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Maghrébin	Arabe, n.i.a.	Arabe nord-africain, n.c.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Syrien	Syrien	Syrien
Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.	Arabe asiatique, n.c.a., Arabe nord-africain, n.c.a.
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.d.a.
Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien, n.d.a., n.c.a.
Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.d.a.
Sri-Lankais, n.i.a.	Sri-Lankais, n.i.a.	Sri-Lankais (Ceylanais),
,	•	n.d.a.

Comparaison des origines répertoriées en 1991, 1986 et 1981 — suite

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981
Birman	Birman	Birman
Cambodgien	Cambodgien	Cambodgien
Coréen	Coréen	Coréen
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais
Laotien	Laotien	Laotien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Mongol	Chinois	Chinois
Philippin	Philippin	Philippin
Tibétain	Chinois	Chinois
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Autres asiatiques, n.i.a.	Autres asiatiques, n.i.a.	Autres pakistanais- bangladeshi, Autres asiatiques d'Extrême-Orient, n.c.a.
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Polynésien	Polynésien	Polynésien
Autres origines des	Autres origines des	Autres îles du
îles du Pacifique	îles du Pacifique	Pacifique, n.c.a.
Argentin	Argentin	Argentin
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains
Hispanique	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains
Péruvien	Péruvien	Péruvien

Comparaison des origines répertoriées en 1991, 1986 et 1981 — fin

Classification de 1991	Classification de 1986	Classification de 1981	
Salvadorien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains	
Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud	Autres latino-américains	
Barbadien	Autres antillaises, n.i.a.	Antillais	
Cubain	Cubain	Cubain	
Haïtien	Haïtien	Haïtien	
Jamaïquain	Jamaïquain	Antillais	
Portoricain	Portoricain	Antillais	
Autres antillais, n.i.a.	Autres caraïbes, n.i.a.	Antillais	
Autres antillais britanniques, n.i.a.	Autres antillaises, n.i.a.	Antillais	
Noir antillais ⁵	Noir antillais ⁵	Noir, n.c.a.	
Noir américain ⁵	Noir américain ⁵	Noir, n.c.a.	
Noir canadien ⁵	Noir canadien ⁵	Noir canadien	
Autres noirs ⁵	Autres noirs ⁵	Noir, n.c.a.	
Noir africain	Noir africain	Noir africain	
Autres africains, n.i.a.	Autres africains, n.i.a.	Autres africains, n.c.a.	
Autres autochtones ⁵	Autres autochtones ⁵	Amérindien, n.d.a., n.c.a.	
Américain	Américain	Américain	
Australien/Néo-zélandais	Australien/Néo-zélandais	Autres pays du Commonwealth	
Canadien	Canadien	Canadien	
Autres, n.i.a.	Autres, n.i.a.	Autres, n.c.a.	

^{*} Les réponses autocodées sont présentées d'après l'ordre dans lequel elles apparaissent sur le questionnaire du recensement.

En 1981, des réponses multiples ont été acceptées pour la première fois. Un espace était prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses codées. Lorsque plusieurs origines ethniques avaient été déclarées dans l'espace prévu pour la réponse en lettres, seule la première origine était codée.

Dans le questionnaire du Recensement de 1986, les recensés pouvaient inscrire jusqu'à trois origines ethniques non comprises dans les réponses codées proposées. Cette mesure accrût l'incidence des réponses multiples. Lorsque plus de trois origines ethniques étaient inscrites dans l'espace prévu à cet effet, seules les trois premières origines inscrites étaient codées.

Dans le questionnaire du Recensement de 1991, les recensés peuvent inscrire jusqu'à deux origines ethniques non comprises dans les réponses codées proposées. Lorsque plus de deux origines ethniques sont inscrites dans l'espace prévu à cet effet, seules les deux premières origines inscrites sont codées.

Nota: n.i.a. Non incluses ailleurs.

n.c.a. Non classées ailleurs

n.d.a. Non déclarées autrement.

Notes

- 1. L'origine ethnique «Esquimau» a été ajoutée au questionnaire du Recensement de 1991 afin d'éviter des erreurs de réponse. La catégorie «Inuit/Esquimau» a été indiquée comme «Inuit» dans les publications de 1991.
- En 1981 et 1986, le codage des réponses d'origine ethnique était une opération manuelle. 2. Il est devenu une opération automatisée en 1991.
- 3. En raison des erreurs de codage, les origines Franco-Manitobain et Franco-Ontarien ne sont pas indiquées dans les publications de 1986.
- 4. En raison de réponses restreintes, «Grec Cypriote» et «Turc Cypriote» ne sont pas indiqués dans les publications de 1986. «Grec Cypriote» est devenu une réponse multiple de «Grec» et de «Cypriote». «Turc Cypriote» est devenu une réponse multiple de «Turc» et de «Cypriote». En 1991, «Grec Cypriote» et «Turc Cypriote» ont été codés comme des réponses multiples tout comme en 1986.
- 5. Ces réponses sont uniformisées dans la base des données définitives de 1986 et de 1991 :
 - «Autre autochtone» est associé à la réponse autocodée «Indien de l'Amérique du Nord».
 - «Autre noir» est associé à la réponse autocodée «Noir».
 - «Noir antillais» est devenu une réponse multiple du groupe «Autres antillais, n.i.a.» et de la réponse autocodée «Noir».
 - «Noir américain» est devenu une réponse multiple de «Américain» et de la réponse autocodée «Noir».
 - «Noir canadien» est devenu une réponse multiple de «Canadien» et de la réponse autocodée «Noir».

Annexe C Tableau 1. Population selon l'origine ethnique, Canada, Recensement de 1986

Population totale	25 022 005	Slovène Yougoslave, n.i.a.	5 890 51 205
Origines uniques	18 035 665	Cypriote	315
Origines britanniques ¹	6 332 725	Grec	143 780
Anglais	4 742 040	Italien	709 590
Irlandais	669 680	Maltais	15 345
Écossais	865 445	Portugais	199 595
Gallois	23 395	Espagnol Espagnol	57 125
Britannique, n.i.a. ²	805	Autres origines européennes	249 125
Autres britanniques	1 360	Juif	245 855
Origines françaises ¹	6 093 165	Autres européennes, n.i.a.	3 270
•	6 087 310	Origines asiatiques et africaines	985 930
Français Acadien	3 040	Origines asianques et africames Origines arabes	72 320
Canadien français	1 025	Égyptien	11 580
Québécois	1 790	Libanais	29 345
•	3 913 235	Palestinien	1 075
Origines européennes	1 321 465	Syrien	3 045
Origines de l'Europe de l'Ouest Autrichien	24 900	l	27 270
	28 395	Arabe, n.i.a. Origines de l'Asie occidentale	41 305
Belge	351 765	Arménien	22 525
Hollandais (Néerlandais)	896 715		13 325
Allemand	560	Iranien Israélien	390
Luxembourgeois	-	1	•
Suisse	19 130	Ture	5 065
Origines de l'Europe du Nord	212 280	Origines de l'Asie du Sud	266 800
Finlandais	40 565	Bengali	390
Scandinave	171 715	Gujarati	690
Danois	39 950	Pendjabi	10 870
Islandais	14 470	Cingalais	745
Norvégien	61 580	Tamoul	1 280
Suédois	43 335	Bangladeshi, n.i.a.	1 485
Scandinave, n.i.a.	12 375	Indien des Indes orientales, n.i.a.	220 625
Origines de l'Europe de l'Est	888 195	Pakistanais, n.i.a.	24 880
Origines baltes	40 540	Sri-Lankais, n.i.a.	5 835
Estonien	13 200	Origines de l'Asie orientale et	(00.500
Letton	12 620	du Sud-Est	600 530
Lithuanien	14 725	Chinois	93 280
Biélorusse	970	Philippin	74 785
Tchèque et slovaque	55 530	Origines indochinoises	600
Tchèque	20 380	Birman	10 365
Tchécoslovaque	18 830	Cambodgien	9 575
Slovaque	16 320	Laotien	1 230
Hongrois (Magyar)	97 845	Thaïlandais	53 010
Polonais	222 260	Vietnamien	1 260
Roumain	18 745	Indonésien	40 245
Russe	32 080	Japonais	27 680
Ukrainien	420 210	Coréen	810
Origines de l'Europe du Sud	1 242 170	Malais	2 145
Balkans	116 420	Autres asiatiques, n.i.a. ³	4 980
Albanais	875	Origines africaines	6 625
Bulgare	2 465	Origines des îles du Pacifique	6 030
Croate	35 115	Fidjien	230
Macédonien	11 355	Polynésien	355
Serbe	9 510	Autres îles du Pacifique	1

Tableau 1. Population selon l'origine ethnique, Canada, Recensement de 1986 — fin

Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud	32 235	Origines autochtones	373 265
Argentin	1 280	Inuit	27 290
Brésilien	1 365	Métis	59 745
Chilien	8 070	Indien de l'Amérique du Nord	286 230
Équatorien	1 240	Autres origines	75 040
Mexicain	3 000	Américain	4 195
Péruvien	2 620	Australien, Néo-zélandais	1 395
Autres origines d'Amérique		Canadien	69 065
latine, centrale et du Sud	14 660	Autres, n.i.a.	390
Origines des Antilles	48 475		
Cubain	410	Origines multiples ⁵	6 986 345
Haïtien	10 865	Britannique seulement	2 073 830
Jamaïquain	11 210	Britannique et française	1 139 340
Portoricain	375	Britannique et autre	2 262 525
Autres antillaises, n.i.a.	950	Française seulement ⁷	5 390
Autres antillaises britanniques	24 670	Française et autre	325 655
Origines noires	174 970	Britannique, française et autre	563 065
Noir	170 345	Autres origines multiples	615 995
Noir africain	4 630		

- n.c.a. Non classées ailleurs.
- n.i.a. Non incluses ailleurs.
- n.d.a. Non déclarées autrement.
- 1. Voir la fin du tableau pour les origines britanniques, françaises et autres origines multiples.
- 2. La catégorie des origines multiples uniquement britanniques comprend les personnes qui déclarent plus d'une des origines suivantes: Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois, Britannique, n.i.a. et Autres britanniques. En 1981, les réponses indiquant des origines multiples uniquement britanniques ont été incluses dans la catégorie des origines uniques britanniques, n.d.a. En 1986, ces réponses ont été comprises dans la catégorie des origines ethniques multiples.
- 3. Comprend également les autres origines de l'Asie du Sud. Lors du Recensement de 1981, les réponses indiquant une autre origine asiatique, n.i.a., ont été réparties en deux catégories distinctes : autres origines asiatiques de l'Extrême-Orient et autres origines pakistanaises-bangladeshi, n.c.a.
- 4. Comprend les autres origines africaines, n.i.a. Pour obtenir le nombre total de répondants ayant déclaré des origines africaines, inclure aussi les réponses indiquant «Noir africain» (à la catégorie «Origines noires»).
- 5. Comprend les personnes qui déclarent plus d'une origine ethnique.
- 6. La catégorie des origines multiples uniquement britanniques comprend les personnes qui ont déclaré plus d'une des origines suivantes : Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois, Britannique, n.i.a. et Autres britanniques. Voir le renvoi 2.
- 7. La catégorie des origines multiples uniquement françaises comprend les personnes qui déclarent plus d'une des origines suivantes : Français, Acadien, Franço-Manitobain, Franço-Ontarien, Canadien français et Québécois.

Tableau 2. Population selon certaines origines ethniques, origines uniques et multiples, Canada, Recensement de 1986¹

Origine ethnique	Origines uniques ¹	Origines multiples ²	Origine ethnique	Origines uniques²	Origines multiples²
Anglais	4 742 040	4 561 910	Libanais	29 345	15 685
Irlandais	699 685	2 922 610	Palestinien	1 075	525
Écossais	865 450	3 052 605	Syrien	3 045	4 135
Gallois	23 390	126 885	Arabe, n.i.a.	27 275	10 225
Autres origines britanniques	1 360	3 925	Arménien	22 525	4 870
Française	6 087 310	2 027 945	Iranien	13 325	2 425
Acadien	3 040	5 320	Turc	5 065	2 495
Canadien français	1 025	1 525	Bangladeshi, n.i.a.	1 480	185
Québécois	1 790	2 340	Pakistanais, n.i.a.	24 885	6 770
Autrichien	24 900	49 735	Pendjabi	10 865	4 680
Belge	28 395	46 400	Sri-Lankais, n.i.a.	5 830	1 455
Bulgare	2 465	3 465	Tamoul	1 280	920
Croate	35 120	9 050	Indien des Indes orientales, n.i.a.	220 625	40 805
Tchèque	20 380	19 255	Cambodgien	10 365	1 425
Tchécoslovaque	18 830	24 605	Chinois	360 315	53 725
Danois	39 955	79 110	Philippin	93 280	13 775
Hollandais (Néerlandais)	351 760	530 170	Indonésien	1 265	2 265
Estonien	13 200	7 330	Japonais	40 245	14 255
Finlandais	40 565	50 775	Laotien	9 575	1 510
Allemand	896 715	1 570 335		27 680	2 025
Grec	143 785	33 530	Thailandais	1 225	1 700
Hongrois (Magyar)	97 850	91 150	Vietnamien	53 010	9 980
Islandais	14.470	39 290	Autres origines asiatiques, n.i.a.3	2 145	935
Italien	709 590	297 325		4 985	5 280
Juif	245 855	97 650		6 035	2 000
Letton	12 615	7 385	Argentin	1 275	1 290
Lithuanien	14 725	12 220	Brésilien	1 365	1 675
Macédonien	11 355	5 920		8 070	2 310
Maltais	15 345	8 930	Équatorien	1 240	320
Norvégien	61 580	182 100		3 005	5 135
Polonais	222 260	389 840	***************************************	2 620	1 605
Portugais	199 595	37 585		2 020	
Roumain	18 745	32 590	latine, centrale et du Sud	14 660	6 025
Russe	32 085	71 580	Haïtien	10 865	6 140
Scandinave, n.i.a.	12 375	19 445	Jamaïquain	11 210	8 505
Serbe	9 510	3 455	Autres origines antillaises	24 670	15 620
Slovaque	16 325	11 380	Noir	170 340	83 775
Slovène	5 895	2 230	Noir africain	4 630	4 130
Espagnol	57 130	56 040	Inuit	27 285	9 180
Suédois	43 335	160 535	Métis	59 745	91 865
Suisse	19 130	41 145	Indien de l'Amérique du Nord	286 230	262 730
Ukrainien	420 210	541 100	Américain	4 195	19 200
Yougoslave, n.i.a.	51 200	33 370	Americain Australien, Néo-zélandais	1 395	7 145
Autres origines européennes,	31 200	33370	Canadien	69 060	43 765
n.i.a.	3 270	3 770	Canadien	0,000	43 /63
Égyptien	11 580	4 135			
rgypuen	11 380	4133			I

n.i.a. Non incluses ailleurs.

- 1. Comprend seulement les origines ethniques qui ont constitué la réponse unique de plus de 1 000 personnes.
- 2. Le total des réponses uniques et multiples sera supérieur à celui de la population en raison de la déclaration d'origines ethniques multiples pour chaque groupe. Par exemple, un répondant indiquant des origines «française et italienne» sera compté dans la catégorie des origines françaises multiples et dans celle des origines italiennes multiples.
- 3. Comprend aussi les autres origines de l'Asie du Sud. Lors du Recensement de 1981, les autres origines asiatiques, n.i.a., ont été réparties en deux catégories distinctes : Autres origines asiatiques de l'Extrême-Orient, n.c.a., et Autres origines pakistanaises-bangladeshi, n.c.a.
- 4. Comprend les autres origines africaines, n.i.a. Pour obtenir le nombre total de répondants ayant déclaré des origines africaines, inclure aussi les réponses indiquant «Noir africain».

Le groupe ethnique et le recensement britannique¹

Philip H. White
David L. Pearce
Office of Population Censuses and Surveys
Royaume-Uni

Introduction

En Grande-Bretagne, le recensement de la population est régi par la *Census Act* (loi sur le recensement) de 1920. Même si l'annexe de la loi précise que la «nationalité, le lieu de naissance, la <u>race</u> (et) la langue» peuvent faire partie des données de recensement, ce n'est qu'au recensement de 1991 que fut incluse une question sur le groupe ethnique.

Dans tous les recensements britanniques depuis 1841, on a demandé aux personnes d'indiquer leur pays de naissance ainsi que (habituellement) leur nationalité. Cela est attribuable au fait que, tout au cours de son histoire, la Grande-Bretagne a accueilli de nombreux immigrants. Dans les années 1950, il y eut une arrivée massive de personnes venant d'autres continents — principalement des Antilles, de l'Afrique orientale et de l'Asie. Sur le plan historique, cela n'avait rien d'unique, sauf en ce qui concerne un fait important : à la différence de la plupart de leurs prédécesseurs, il était facile de distinguer ces immigrants de la population indigène par la couleur de leur peau.

Les données recueillies grâce aux enquêtes sur échantillon ont montré que, en Grande-Bretagne, les immigrants de race noire et de race asiatique semblent connaître des taux de chômage plus élevés, occuper des emplois moins bien rémunérés et avoir de moins bonnes conditions de logement que d'autres groupes. Ces enquêtes ont également révélé que les enfants des immigrants ont plus de difficultés à réaliser pleinement leur potentiel scolaire (Brown, 1984; Sillitoe et Meltzer, 1985).

Pour ces raisons, et parce qu'il est nécessaire de savoir jusqu'à quel point les programmes d'égalité d'accès réussissent à réduire les inégalités résultant de pratiques discriminatoires, il est des plus souhaitables qu'on obtienne de l'information fiable sur les immigrants noirs et asiatiques, et ce à intervalles réguliers.

Le recensement est l'opération statistique la plus importante en Grande-Bretagne. Il permet d'obtenir de l'information sur tous les résidents du pays et de produire une large gamme de renseignements essentiels pour le gouvernement, le commerce et l'industrie (gouvernement britannique, 1988). Les sommes d'argent que reçoivent les autorités locales pour les écoles, le logement, la voirie et d'autres services essentiels ainsi que les ressources allouées aux services

Le groupe ethnique et le recensement britannique

de santé sont calculées en se fondant sur les chiffres du recensement. Seul le recensement peut fournir une information homogène à la fois sur l'ensemble du pays et sur des régions particulières. Étant donné que les statistiques suivent une certaine continuité d'un recensement à l'autre, on peut voir de quelle façon la situation évolue au fil du temps.

Les bureaux de recensement ont donné des exemples indiquant comment l'information sur le groupe ethnique provenant du recensement de 1991 sera utilisée par le gouvernement, les responsables de la santé et les autorités locales. Voici un extrait du dépliant qu'ils ont produit (Office of Population Censuses and Surveys, 1990) :

«Le gouvernement a pour politique, en s'appuyant sur la loi, d'éliminer la discrimination raciale et de promouvoir l'égalité d'accès pour les membres de tous les groupes ethniques. Il est indispensable d'obtenir une information de qualité pour que cette politique soit correctement appliquée et qu'une vérification appropriée des progrès accomplis soit faite.

«Des statistiques précises sur les groupes ethniques, tant au niveau national que local, aideront le gouvernement central, le gouvernement local, les responsables de la santé, les employeurs du secteur privé et les organismes bénévoles à prendre connaissance des inégalités qui existent et à prévoir des mesures pour remédier à la situation.

«L'information obtenue par le recensement peut être utile dans les domaines du logement, de l'éducation, de la formation, de l'emploi, des services de santé et à une large gamme d'autres services publics et communautaires.

«L'information dérivée du recensement aidera également des organismes tels que les Race Equality Councils (conseils sur l'égalité des races) à évaluer les situations d'inégalités, et à déterminer qui y remédiera et quels sont les progrès accomplis.

«Utiliser des renseignements précis et fiables au niveau de la planification locale plutôt que des estimations approximatives et des conjectures offrira une meilleure base pour s'attaquer à la question de la discrimination raciale et aux situations désavantageuses.

«SERVICES LOCAUX: L'information tirée du recensement aidera les autorités locales à organiser leurs services en tenant compte des groupes ethniques minoritaires. Les services comprendront les prestations destinées aux enfants, l'éducation, les soins aux personnes âgées, le logement et le loisir.

«Les autorités locales en Angleterre et au pays de Galles peuvent demander une subvention au gouvernement pour certains types de prestations spéciales à l'intention des membres des groupes ethniques minoritaires, sous réserve de preuves démontrables localement. Ces montants dépassent actuellement 100 millions de livres par an.

Le groupe ethnique et le recensement britannique

«SANTÉ: L'information provenant du recensement sera utilisée pour organiser et offrir les services de santé. Les responsables de la santé doivent organiser des services qui tiennent compte des besoins différents des minorités ethniques. Fait peut-être encore plus important, ils doivent veiller à ce que les minorités ethniques puissent avoir accès de façon appropriée à toute la gamme des services de santé.

«RÉGÉNÉRATION URBAINE : Le programme urbain repose sur des projets qui sont bénéfiques aux minorités défavorisées, comme à certains groupes ethniques des zones centrales de la ville.

«EMPLOI : Le recensement fournira de l'information sur l'emploi et le chômage pour tous les groupes ethniques des localités. Cette information ainsi que celle sur les compétences aideront à organiser les programmes de formation et d'emploi locaux qui tiendront compte des besoins particuliers des groupes ethniques minoritaires.

«Il faut que les employeurs aient des renseignements sur le nombre et la répartition des groupes ethniques minoritaires dans l'ensemble de la population et dans les localités afin qu'ils atteignent, avec certitude, leurs objectifs d'égalité d'accès.» [Traduction]

Jusqu'en 1981, les bureaux de recensement (Office of Population Censuses and Surveys [OPCS] en Angleterre et au pays de Galles, General Register Office en Écosse) utilisaient le lieu de naissance (du chef de ménage et, en 1971, des parents des membres du ménage) pour fournir des renseignements sur la situation des groupes ethniques. Cependant, cet indicateur du groupe ethnique se révéla de moins en moins fiable, et ce en raison de l'augmentation inévitable du nombre d'enfants noirs et asiatiques dont les parents étaient nés en Grande-Bretagne. Vu l'absence de renseignements <u>fiables</u> sur le groupe ethnique dans le recensement de 1981, l'OPCS dut commencer à utiliser d'autres sources de données telles que les enquêtes sur échantillon pour obtenir des estimations nationales de la population des groupes minoritaires ethniques (OPCS, 1986a). Il n'existait toutefois aucune source d'information locale et il ne pouvait y en avoir tant qu'une question appropriée n'était pas ajoutée au recensement.

Établissement de la classification du groupe ethnique

Pendant longtemps, dans la plupart des pays du monde ayant des populations d'origines différentes et de cultures diverses, les recensements nationaux demandaient aux gens d'indiquer leur race ou leur groupe ethnique. Cependant, la formulation des questions et les types de classification qui sont employés à cette fin varient grandement. Cette variation est due au fait que les critères employés dans chaque pays pour distinguer les divers groupes dépendent d'un ensemble de facteurs politiques, sociaux et historiques. Dans certains pays (comme au Canada), on met l'accent sur le pays d'où proviendraient les ancêtres d'un individu. Dans d'autres (comme en Inde), on distingue les personnes selon leur religion et leur langue, ou leur caste ou

Le groupe ethnique et le recensement britannique

tribu, ou encore (comme aux États-Unis et dans les pays des Caraïbes), on classe la population suivant une variété de critères, dont la couleur de la peau, l'origine nationale, la langue et la culture.

Étant donné que les conditions varient grandement d'un pays à l'autre, l'Organisation des Nations Unies, tout en recommandant de recueillir des données sur le groupe ethnique à l'occasion des recensements nationaux, conclut qu'il n'existe pas de critères universellement reconnus pour classer la population d'une nation (Conseil économique et social des Nations Unies, 1977). Par conséquent, en Grande-Bretagne comme ailleurs, il fut nécessaire d'élaborer des questions et un système de classification qui correspondent aux besoins nationaux.

Pour être efficace, une classification ethnique doit être compréhensible et acceptable de toutes les parties de la population; elle doit également fournir l'information sous la forme exigée. Afin de remplir le principal but pour lequel on demande des données en Grande-Bretagne, il est nécessaire de bien établir la distinction entre toutes les personnes appartenant à des groupes qui pourraient être victimes de discrimination en raison de leur ethnicité. La seule façon d'élaborer une classification et une question acceptables est de mettre à l'épreuve une variété de modèles auprès d'un échantillon représentatif des principaux groupes ethniques. Comme nous le verrons, les essais effectués ont montré que les divers buts à atteindre ne sont pas toujours compatibles et que le modèle final doit être un compromis entre des objectifs contradictoires.

Essais sur le terrain des questions sur le groupe ethnique

En 1975, l'OPCS entreprit une série d'essais sur le terrain afin d'élaborer une question directe sur la race ou l'ethnicité qui serait acceptable aux yeux du grand public et dont les réponses produiraient des renseignements plus fiables sur la race ou l'ethnicité qu'une question sur le lieu de naissance des parents. La procédure suivie dans tous les essais sur le terrain simulait les méthodes utilisées dans un recensement réel, c'est-à-dire qu'un intervieweur distribua un formulaire de recensement (essai) à chacun des ménages-échantillon et s'organisa pour revenir recueillir et vérifier le formulaire rempli quelques jours plus tard. Il y eut une exception en ce qui concerne le test de recensement final pour le recensement de 1991, qui eut lieu en avril 1989. À l'occasion de ce test, on s'écarta de la procédure habituelle en employant les intervieweurs pour faire une enquête de suivi auprès des ménages qui avaient été inclus dans le test de recensement. On trouvera ci-après plus de renseignements sur le test de recensement de 1989 et l'enquête de suivi auprès des ménages.

Les intervieweurs qui travaillaient sur ces essais sur le terrain savaient comment mener des entrevues pour des enquêtes sociales et avaient de l'expérience. L'OPCS avait recours à des employés permanents venant du Field Force (groupe opérationnel) de sa Social Survey Division (division des enquêtes sociales), qui forme un groupe distinct des recenseurs qui sont recrutés temporairement pour distribuer et recueillir les formulaires de recensement. Afin d'obtenir des

échantillons convenant à nos objectifs, nous dûmes nous axer sur des régions contenant un nombre assez important de personnes appartenant aux groupes appropriés. Pour mieux définir l'échantillon, les ménages appartenant aux groupes ethniques pertinents étaient choisis, lorsque c'était possible, par nom à partir des listes électorales. Lorsqu'il n'était pas possible de procéder ainsi, des échantillons de ménages étaient choisis au hasard.

La première série d'essais sur le terrain (1975-1979)

Durant la période 1975-1977, quatre modèles possibles de question furent testés au cours de trois essais sur le terrain distincts (Sillitoe, 1978). À la suite de ces essais, Sillitoe recommanda d'utiliser la question illustrée à la figure 1 dans les recensements et les enquêtes.

Figure 1. Question recommandée à la suite des essais sur le terrain de 1975-1977

RACE ou GROUPE/ASCENDANCE ETHNIQUE	1	Blanc
	2	Antillais
Veuillez cocher la case correspondant à la race à laquelle la	3	Africain
personne appartient.	4	Indien d'Asie
	5	Pakistanais
Dans le cas d'une personne née au Royaume-Uni, mais qui n'est	6	Bangladeshi
pas de race blanche, cochez l'une des cases numérotées de 2 à 10	7	Arabe
afin d'indiquer le groupe d'origine de la personne.	8	Turc
	9	Chinois
Si le groupe racial ou ethnique de la personne ne figure pas à la	10	Toute autre race ou tout autre
liste ou si la personne a plus d'une ascendance, cochez la case 10		groupe ethnique, ou si
et inscrivez au long la ou les ascendances dans l'espace prévu à		d'ascendance raciale ou
cet effet.		ethnique multiple (Veuillez
		décrire ci-dessous.)
	l	
	l —	

Les résultats des essais ont montré que la principale difficulté relativement au modèle recommandé se rapportait à la classification des personnes d'ascendance antillaise. Alors que d'autres minorités ethniques étaient habituellement satisfaites du fait que les membres de leur minorité nés au Royaume-Uni soient décrits comme étant «Indiens d'Asie», «Chinois», etc., de nombreuses personnes en provenance des Antilles estimaient qu'il n'était pas approprié de décrire des personnes nées en Grande-Bretagne en fonction de l'origine géographique de leurs ancêtres. Notons également que les trois essais sur le terrain permirent de démontrer que les Antillais désapprouvaient plus fréquemment que les autres groupes le fait qu'on leur pose des questions, quelles qu'elles soient, sur leur race ou leur ethnicité — pour le principe, ou parce

qu'ils avaient des doutes sur les raisons pour lesquelles l'information était recueillie. Il était donc clair qu'il fallait prendre d'autres mesures afin de rendre cette question plus acceptable aux yeux des Antillais.

Un moyen de tenir compte des préférences des Antillais interrogés aurait consisté à ajouter une catégorie à la classification tout spécialement pour les Afro-Antillais nés en Grande-Bretagne, peut-être décrits sous le terme de «black British» («Britannique noir»). Cela aurait été analogue à l'emploi du terme «Noir» («black») dans les recensements des États-Unis et des pays des Caraïbes pour désigner les personnes d'ascendance africaine; cela aurait également été compatible avec notre emploi du terme «Blanc» («white») pour désigner les personnes d'origine européenne. Cette solution fut cependant jugée inacceptable en raison du fait qu'elle accordait trop d'importance aux distinctions de couleur et de race (OPCS, 1980). À ce moment, la position du gouvernement était que, lorsqu'il s'agit d'un recensement obligatoire, il faudrait éviter d'employer des termes «Blanc» et «Noir», et ce bien que le terme «Blanc» ait été jugé acceptable dans le cadre des enquêtes sociales à participation volontaire (une question analogue à celle qui est illustrée à la figure 1 est utilisée dans la Labor Force Survey [enquête sur la population active] de l'OPCS depuis maintenant un certain nombre d'années [OPCS, 1986b]). À la place, on a demandé à l'OPCS de tenter de trouver un autre système de classification conçu exclusivement en termes ethniques, ce qui permet d'éviter l'emploi des mots «Blanc» et «Noir».

Trois nouveaux modèles, dont Sillitoe donne un compte rendu dans son ouvrage (1981), ont été élaborés pour l'essai sur le terrain suivant qui a eu lieu en 1978. Aucun d'eux ne démontra le potentiel nécessaire pour prendre une forme qui soit généralement acceptable et produire des résultats suffisamment fiables.

On s'entendit toutefois pour mettre à l'essai, au prochain test de 1979, une version modifiée du premier modèle recommandé. Pour éviter l'emploi du terme «Blanc», la première catégorie désignait «Anglais, Gallois, Écossais ou Irlandais» et une autre catégorie fut incluse, désignant «autres ascendances européennes» (figure 2, modèle VB). Comme ce modèle allait probablement connaître certaines des mêmes difficultés et objections qu'avaient rencontrées les modèles utilisés lors des premiers tests, il fut également convenu de tenter de découvrir s'il valait mieux revenir à la question sur le lieu de naissance des parents utilisée dans le recensement de 1971 (figure 2, modèle VA).

Figure 2. Questions utilisées lors du test de recensement d'avril 1979

VA Pays de naissance des parents	a	Père né en (au) (pays)
Écrire le nom du pays de naissance		NO (() ()
a du père de la personne	b	Mère née en (au) (pays)
b de la mère de la personne		
Il faut répondre à cette question même si le père ou la mère de la personne est décédé (si on ignore le pays, on doit écrire «INCONNU»).		
Donnez le nom sous lequel ce pays est connu aujourd'hui.		
VB Groupe racial ou ethnique	1 2	Anglais, Gallois, Écossais ou Irlandais Autres ascendances européennes
Veuillez cocher la case correspondant au groupe racial auquel la personne appartient.	3 4 5	☐ Antillais ou Guyanais☐ Africain
Si la personne est née au Royaume-Uni et est d'ascendance antillaise, africaine, asiatique, arabe, chinoise ou d'une autre ascendance européenne, veuillez cocher l'une des case numérotées de 2 à 10 afin d'indiquer le groupe d'origine de la	6 7 8	☐ Indien d'Asie ☐ Pakistanais ☐ Bangladeshi ☐ Arabe
personne.	9 10	☐ Chinois ☐ Tout autre groupe racial ou ethnique, ou si d'ascendance raciale ou ethnique
	-	multiple (Veuillez décrire ci-dessous.)

On procéda en 1979 à un essai sur le terrain dans le bourg de Haringey à Londres en même temps qu'à un test de recensement à grande échelle qui passait en revue toutes les dispositions prises pour le prochain recensement de 1981, y compris le recrutement et la formation des recenseurs, les procédures à suivre sur place et le traitement des données. Le fait d'effectuer l'essai sur le terrain en même temps que le test de recensement permit d'évaluer l'acceptabilité, aux yeux du public, d'une question sur l'ethnicité dans des conditions réelles presque analogues à celles d'un recensement véritable, avec toute la publicité qui l'accompagne.

Dans ce test de recensement, deux versions du formulaire de recensement furent distribuées tour à tour à chaque adresse (l'une contenant la question sur la race et l'ethnicité, l'autre celle sur le lieu de naissance des parents).

Le cinquième essai sur le terrain permit surtout de découvrir que la coopération du public, à la fois pour le test de recensement et pour l'essai sur le terrain de l'enquête sociale, était sérieusement affectée en raison d'une campagne qu'ont menée certaines organisations locales. Ces organisations exhortaient le public à ne répondre à aucune question sur leur ethnicité, leur lieu de naissance, le pays de naissance ou la nationalité de leurs parents. Les organisateurs de

cette campagne avançaient que la collecte de ce genre de renseignements était liée à des propositions visant à changer les lois sur la nationalité d'une manière qui pourrait nuire au statut de toutes les minorités ethniques de Grande-Bretagne.

Par conséquent :

- 1. Seulement 54 % des ménages du test de recensement retournèrent leurs formulaires, comparativement à un taux d'environ 70 % obtenu précédemment avec des tests analogues.
- 2. Le nombre de personnes qui désapprouvaient <u>en principe</u> les questions sur le groupe ethnique atteignit un niveau inégalé. Jusqu'à 32 % des personnes d'origines antillaise et asiatique ayant rempli les questionnaires contenant le modèle de la question sur l'ethnicité VB dirent qu'elles estimaient qu'on avait tort de poser une telle question lors d'un recensement, et le pourcentage de celles qui exprimaient un avis semblable sur la question concernant le lieu de naissance de leurs parents était encore plus élevé (37 %) bien que cette question ait été utilisée avec succès lors du recensement de 1971.

À la lumière de ces résultats, et après avoir mené des consultations auprès de nombreuses organisations représentant les minorités ethniques de la Grande-Bretagne, le gouvernement prit les décisions suivantes concernant le recensement de 1981 : la question sur le lieu de naissance des parents qui avait été utilisée dans le recensement de 1971 ne serait pas reprise et l'on ne chercherait pas non plus à la remplacer par une question directe sur la race ou l'ethnicité du genre de celle qui avait été mise à l'essai dans cette série d'essais sur le terrain.

La seconde série d'essais sur le terrain (1985-1986)

Un recensement de la population a été mené avec succès en 1981, mais l'absence d'une question sur le groupe ethnique ou le lieu de naissance des parents en réduisit l'utilité pour les statistiques sur la taille et la répartition des groupes ethniques.

Dans un rapport parlementaire paru en mai 1983 (House of Commons, 1983), le Home Affairs Sub-Committee on Race Relations and Immigration (sous-comité des affaires intérieures sur les relations interraciales et l'immigration) fit savoir qu'il regrettait la décision de ne pas inclure une question sur l'origine ethnique dans le recensement. Les membres examinèrent le besoin de renseignements sur les groupes ethniques et indiquèrent que ce serait les minorités mêmes qui bénéficieraient le plus de ce «suivi» des groupes ethniques, faisant remarquer que les enquêtes sur échantillon à petite échelle étaient désespérément imprécises. Ils proposèrent donc qu'on demande à l'OPCS de procéder à une nouvelle série de tests pour tenter de nouveau d'élaborer un modèle amélioré de la question sur la race ou l'ethnicité, pour éventuellement l'inclure dans le recensement de 1991. Le rapport recommandait également que «les questions soient formulées de façon à ce que les individus ne soient pas contraints à se décrire uniquement par

leur propre origine "immigrante" ou celle de leurs ancêtres, de façon à ce qu'ils puissent s'identifier d'une manière qui leur soit acceptable et de façon à répondre aux besoins des utilisateurs qui doivent mesurer les situations désavantageuses et discriminatoires» [traduction]. Il fut convenu que les termes «Blanc» et «Noir» devaient être employés afin d'élaborer un système de classification plus acceptable et efficace. Pour mettre l'accent sur ce point, les députés proposèrent un modèle de question possible qui intégrait ces deux termes (figure 3). De plus, le rapport recommandait que l'OPCS introduise une question sur la religion tout spécialement pour les groupes d'Asiatiques du Sud. Dans sa réponse, le gouvernement (gouvernement britannique, 1984) accepta ces recommandations en principe et consentit à effectuer les tests nécessaires pour voir s'il était possible qu'une question fiable et acceptée du public soit élaborée de façon à ce qu'on puisse l'inclure dans le recensement de 1991.

Figure 3. Question recommandée par le Home Affairs Sub-Committee

DIS	CRIMINATION ET DÉSAVANTAGES RACIAU		
disci	réponses à ces questions aideront le gouvernement, l rimination et les désavantages raciaux, à élaborer des politiques.		
a.	Êtes-vous de race blanche?	Oui/non	
b.	Êtes-vous de race noire ?	Oui/non	
	Si vous êtes de race noire, êtes-vous	☐ Britannique	
		☐ Antillais	
		☐ Africain	
	Cochez toutes les cases qui s'appliquent.	☐ Autre	
c.	Êtes-vous d'origine asiatique ?	Oui/non	
	Si oui, êtes-vous	☐ Britannique	
		☐ Indien d'Asie	
		Pakistanais	
	·	☐ Bangladeshi	
		☐ Antillais	
		☐ Chinois	
		☐ Vietnamien	
	Cochez toutes les cases qui s'appliquent.	☐ Autre	
đ.	Autres groupes		
	Êtes-vous	D'ascendance multiple	
		☐ Arabe	
		☐ Cypriote grec	
		☐ Cypriote turc	
	Ne cochez qu'une case.	 Aucun des groupes mentionnés ci-de 	ssus

Ainsi, il était donc maintenant possible de poursuivre l'élaboration d'une question sur la race ou l'ethnicité là où on l'avait interrompue en 1977 après le troisième essai de la première série, lorsque le modèle recommandé illustré à la figure 1 a été produit. Bien que ce modèle ait été utilisé depuis avec succès durant quelques années à l'occasion des enquêtes à participation

volontaire, nous devrons modifier la méthode suivie pour classer les personnes nées en Grande-Bretagne de parents immigrants.

La question sur la race et l'ethnicité utilisée dans la première de ces séries d'essais sur le terrain (figure 4) se fondait sur la recommandation faite plus tôt, modifiée de trois manières :

- 1. Deux catégories supplémentaires, «Britannique noir» («black British») et «Asiatique britannique» («British Asian») furent ajoutées à la liste des catégories ethniques : la première désignait les personnes d'ascendance africaine ou afro-antillaise nées en Grande-Bretagne; et la seconde, le groupe correspondant de personnes d'ascendance asiatique nées en Grande-Bretagne.
- 2. Pour évaluer l'effet de l'intégration d'une question auxiliaire sur la religion des Asiatiques du Sud, deux modèles de remplacement furent mis à l'essai, dont un avec la question sur la religion. (La figure 4 illustre la version comprenant la question sur la religion.)
- 3. Étant donné que tous les essais précédents ont montré que les personnes d'ascendance multiple préféraient souvent ne pas être classées dans un groupe distinct, les directives furent changées pour que les personnes qui remplissent les formulaires aient l'option de cocher la case correspondant à la race ou à l'origine ethnique à laquelle la personne considère appartenir, ou (tel que ci-dessus) de cocher une case distincte et de décrire l'ascendance de la personne concernée.

Figure 4. Question VIA, mise à l'essai en octobre 1985

10 Race ou origine ethnique	1 Blanc 2 Britannique noir
Veuillez cocher la case qui s'applique. Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la case correspondant à la race ou à l'origine ethnique à laquelle elle considère appartenir, ou cochez la case 12 et décrivez l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.	(P. ex. né en Angleterre, au pays de Galles, en Écosse ou en Irlande du Nord, d'ascendance africaine ou afroantillaise.) 3
	4 ☐ Antillais ou Guyanais 5 ☐ Indien d'Asie 6 ☐ Pakistanais 7 ☐ Bangladeshi 8 ☐ Africain 9 ☐ Chinois 10 ☐ Arabe 11 ☐ Turc or Cypriote turc 12 ☐ Toute autre race ou tout autre groupe ethnique, ou si d'ascendance multiple Veuillez décrire ci-dessous.
Si la personne est d'origine indienne d'Asie, bangladeshi ou sri-lankaise, veuillez aussi cocher l'une de ces cases.	Religion Musulman Hindou Sikh Autre Aucune

On trouvera dans l'ouvrage de Sillitoe (1987) un compte rendu détaillé de l'essai sur le terrain de cette question et d'autres modèles testés en 1985-1986.

Voici les principaux résultats de ce sixième essai :

- 1. Il était inacceptable de restreindre la description «Asiatique britannique» aux personnes nées en Grande-Bretagne, étant donné que de nombreux Asiatiques nés outre-mer dans des pays du Commonwealth estimaient qu'ils devraient être naturellement désignés en tant que Britanniques.
- 2. La réponse à la question auxiliaire sur la religion confirma que les Asiatiques du Sud approuvaient généralement qu'une question de ce type soit posée et que la qualité de leurs réponses était dans l'ensemble très grande. Toutefois, bien que cela ait démontré que cette question pourrait être incluse dans un recensement, cela prouva également que l'ajout d'une question sur la religion n'avait pas d'effets notables sur la qualité des réponses données par les Asiatiques du Sud à la principale question sur l'ethnicité.
- 3. Il semble que le fait d'offrir aux gens l'option d'enregistrer leur ascendance multiple de la manière qu'ils préféraient ait donné de bons résultats. Contrairement aux essais précédents, on n'enregistra pratiquement aucune difficulté ou objection relativement à cette méthode.

Aucun des modèles testés après 1985 ne renfermait de question sur la religion à l'intention des Asiatiques du Sud. Cela était en partie dû au fait que l'inclusion d'une telle question n'avait pas permis d'améliorer la qualité des réponses à la principale question sur l'ethnicité et également au fait que de demander à seulement une partie de la population d'indiquer sa religion serait difficile à justifier. Enfin, d'après les conseillers juridiques, l'inclusion d'une question sur la religion dans le recensement exigerait probablement une modification de la *Census Act* (loi sur le recensement). (En Irlande du Nord, où le recensement est régi par une législation distincte, une question à réponse volontaire sur la religion est incluse dans le formulaire.)

Comme le dernier essai avait montré qu'il était inacceptable de limiter la description «Asiatique britannique» aux personnes nées en Grande-Bretagne, la seule possibilité, si l'on devait conserver le terme «britannique», était de l'inclure dans la liste des groupes ethniques et de permettre aux gens de choisir la description qu'ils préféraient. C'est le système employé dans le modèle de la question qu'avait proposée le Home Affairs Committee (comité des affaires intérieures).

Le problème, lorsqu'on donne à tous les membres des minorités ethniques l'option de se décrire en tant que «Britanniques», réside dans le fait que nombre d'entre eux nés à l'étranger pourraient sans aucun doute préférer se classer eux-mêmes de cette manière, plutôt que de manière plus explicite, alors que d'autres nés en Grande-Bretagne pourraient très probablement préférer se décrire en tant que «Indien d'Asie» ou «Chinois», etc. Par conséquent, les données ethniques produites par un modèle de ce type auraient une valeur très limitée et donneraient lieu, en pratique, à une classification de l'ensemble de la population largement fondée sur la race ou la

couleur de la peau de chaque personne seulement. Cela conférerait un désavantage particulier aux Asiatiques, car on ne pourrait plus distinguer les personnes d'origine chinoise (par exemple) des personnes d'origine indienne ou pakistanaise, etc. qui sont susceptibles de présenter des caractéristiques démographiques et socio-économiques différentes.

Il fut donc décidé que l'essai sur le terrain suivant chercherait à démontrer dans quelle mesure l'acceptabilité d'une question sur l'ethnicité serait généralement plus grande si elle permettait à chaque personne de se classer, si elle le désirait, en tant que «Britannique». Il fut également décidé de comparer cette évaluation aux coûts d'un tel modèle exprimé sous forme d'utilité réduite des données qu'il produirait. Pour cela, deux nouveaux modèles furent produits.

Le premier des deux, illustré à la figure 5, demandait de cocher une seule case par personne et permettait à la personne qui remplissait le questionnaire d'enregistrer les membres du ménage comme «Antillais», «Chinois», «autre Blanc», etc. ou bien comme «Britannique noir», «Britannique asiatique» ou «Britannique blanc». Dans l'autre modèle (figure 6), il fallait cocher deux cases pour toutes les personnes qui étaient de race noire ou asiatique : l'une pour indiquer la race ou la couleur de la personne et l'autre pour indiquer le groupe ethnique auquel elle appartenait. Dans cette question, aucune catégorie «Britannique» n'était offerte.

Figure 5. Question VIIA, mise à l'essai en janvier 1986

10	Race ou groupe ethnique				n.v. ·
Vanilla	z cocher la case qui s'applique.	Blanc	1 2		Britannique Autre Blanc
v cullica	cooner la case qui s'applique.	Bianc	2		
	Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la				(Veuillez décrire ci-dessous.)
	case correspondant à la race ou au groupe ethnique auquel		-		
	elle considère appartenir, ou cochez la case 13 et décrivez	1	3		Britannique
	l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.		4		Antillais
		Noir	5	n	Africain
		1.0	6	n	Autre Noir
			•	_	(Veuillez décrire ci-dessous.)
		Asiatique	7 8 9 10 11 12		Britannique Indien d'Asie Pakistanais Bangladeshi Chinois Autre Asiatique (Veuillez décrire ci-dessous.)
		Toute autre race ou tout autre groupe ethnique	13		Veuillez décrire ci-dessous :

Figure 6. Question VIIB, mise à l'essai en janvier 1986

	r	
10 Race ou groupe ethnique	1 2	Blanc Noir ↓
Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent. Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la case correspondant à la race ou au groupe ethnique auquel		Afin d'indiquer l'origine ethnique, veuillez aussi cocher l'une des cases qui figurent
elle considère appartenir, ou cochez la case 4 et décrivez l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.		ci-dessous: 5
		6 ☐ Africain 7 ☐ Autre Noir (Veuillez décrire ci-dessous.)
	3	Aciatique I
	3	Asiatique \(\) Afin d'indiquer l'origine ethnique, veuillez aussi cocher l'une des cases qui figurent ci-dessous :
		8
	4	Toute autre race ou tout autre groupe ethnique (Veuillez décrire ci-dessous.)

Ces essais sur le terrain permirent de découvrir que les personnes qui remplissaient les questionnaires semblaient trouver le modèle illustré à la figure 5 déroutant et, en général, la qualité de leurs réponses n'était pas aussi grande que lors des essais précédents. De plus, le modèle VIIA fournissait bien moins de données instructives sur le groupement ethnique des personnes nées en Grande-Bretagne ayant pour ascendants des immigrants, dont les trois quarts

étaient désignées simplement sous le terme «Britannique noir», «Britannique asiatique» ou «Britannique blanc».

Toutefois, le modèle VIIA se révéla être plus acceptable aux yeux des Antillais que l'autre modèle. Les recensés antillais avaient deux critiques importantes à faire concernant le modèle VIIB. Un sur 10 ne l'aimait pas ou était dérouté par l'expression «Afro-Antillais» («Afro-Carribean» — utilisée à titre expérimental dans cet essai au lieu d'«Antillais») et un pourcentage analogue aurait préféré que les personnes de race noire nées en Grande-Bretagne aient été décrites en tant que «Britannique noir» ou toute autre expression équivalente.

Les essais sur le terrain ayant démontré que le terme «Britannique» ne convenait pas en raison de la confusion qu'il engendrait, il fut convenu avec la Commission for Racial Equality (commission pour l'égalité des races) que nous expérimenterions un nouveau modèle qui contournerait le besoin d'avoir une catégorie «Britannique» en utilisant un type de classification qui insisterait moins sur l'origine ethnique des Noirs (figure 7, modèle VIIIC). Dans ce modèle, au lieu de demander que les personnes soient distinguées séparément par le terme «Antillais» ou «Africain», tous les groupes de Noirs furent fusionnés en une catégorie indiquant «Noirs, Antillais ou Africains».

Figure 7. Question VIIIC, mise à l'essai en octobre 1986

10 Race ou groupe ethnique	1	Blanc
Veuillez cocher la case qui s'applique. Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la case correspondant à la race ou au groupe ethnique auquel elle considère appartenir, ou cochez la case 9 et décrivez l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.	3 4 5 6 7 8 9	 □ Blanc □ Noir, Antillais ou

L'essai sur le terrain suivant comparait un modèle modifié VIIB, où «Antillais anglais» remplaçait «Afro-Antillais», au modèle VIIIC. Les principaux résultats furent que les deux modèles de la question sur l'ethnicité testés cette fois-ci étaient nettement plus efficaces qu'aucun des modèles précédents — en particulier le modèle VIIIC. Quelques Antillais qui remplissaient le questionnaire contenant le modèle VIIIC continuèrent d'exprimer le désir d'avoir une catégorie «Britannique noir» distincte (ou toute autre catégorie analogue), parce que la nouvelle catégorie «Noirs, Antillais ou Africain» continuait à faire reférence à leurs origines étrangères.

Le test du recensement d'avril 1989

À la suite de consultations approfondies avec la Commission for Racial Equality et les représentants des groupes minoritaires ethniques, le gouvernement publia ses recommandations concernant une question sur le groupe ethnique (gouvernement britannique, 1988). La question proposée dans le White Paper (livre blanc) est illustrée à la figure 8. Sa formulation ressemblait beaucoup à celle de la question qui a été mise à l'essai en octobre 1986, illustrée à la figure 7. C'était la plus réussie de toutes les questions testées, mais la proposition du gouvernement présentait trois modifications. Tout d'abord, on s'attendait, en se fondant sur les preuves accumulées, à ce que la description des personnes d'origine antillaise ou africaine par le terme «Noir» sans autre précision géographique rende la question plus acceptable aux groupes ethniques concernés. Deuxièmement, la catégorie «Asiatique de l'Afrique orientale» n'a pas été incluse parce qu'elle avait été trouvée plus déroutante qu'utile. Enfin la catégorie «Arabe» a été abandonnée. Comme c'est le cas avec plusieurs autres groupes identifiables qui forment une proportion relativement petite de la population nationale, il fut décidé que leur inclusion comme catégorie dans le recensement national n'était pas suffisamment justifiée.

Figure 8. Question proposée à être incluse au recensement de 1991 (telle qu'elle figurait en iuillet 1988, modifiée par après)

10 Groupe ethnique	1 □ Blanc
Veuillez cocher la case qui s'applique.	2 ☐ Noir 3 ☐ Indien d'Asie 4 ☐ Pakistanais
Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la case correspondant au groupe ethnique auquel elle considère appartenir, ou cochez la case 7 et décrivez l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.	5 □ Bangladeshi 6 □ Chinois 7 □ Tout autre groupe ethnique (Veuillez décrire ci-dessous.)

Le gouvernement proposa d'inclure une question sur le groupe ethnique dans le prochain test de recensement (avril 1989) et d'étudier les résultats avant de décider si une telle question pouvait être incluse dans les plans définitifs du recensement de 1991.

On sollicita également les commentaires du public et d'organisations représentant les groupes ethniques pour savoir comment ils répondraient à la question. À la suite de ces consultations, et, en particulier, à la suite des commentaires faits par des groupes de Noirs désireux d'avoir plus de précisions sur l'origine ethnique des Noirs, on finit par décider d'utiliser la question illustrée à la figure 9 du test de recensement.

Figure 9. Question utilisée lors de l'essai du recensement d'avril 1989

11 Groupe ethnique Veuillez cocher la case qui s'applique.	Blanc Noir antillais Noir africain Autre Noir (Veuillez décrire.)	1 2 3 4
Si la personne a plus d'une ascendance, veuillez cocher la case correspondant au groupe ethnique auquel elle considère appartenir, ou cochez la case 9 et décrivez l'ascendance de la personne dans l'espace prévu à cet effet.	Indien d'Asie Pakistanais Bangladeshi Chinois Tout autre groupe ethnique (Veuillez décrire.)	5 6 7 8 9

Méthode du test de recensement d'avril 1989

Le test de recensement a été mené dans six localités d'Angleterre et d'Écosse et il constituait un dénombrement complet de tous les ménages des régions sélectionnées (90 000 ménages). L'intention était de simuler un recensement complet auprès d'un échantillon représentatif de la population.

En sélectionnant les régions, on tint compte de la nécessité de fournir un échantillon qui permettrait de tester adéquatement la possibilité d'inclure une question sur l'origine ethnique. Une région de Londres a été incluse parce qu'il était connu (depuis les données du recensement de 1981 sur le pays de naissance du chef de ménage) qu'elle comptait un grand pourcentage de groupes ethniques minoritaires. Des critères analogues furent utilisés pour sélectionner une région à Birmingham.

En plus du test de recensement même, une enquête post-test fut effectuée dans le principal but de tester l'acceptabilité et la fiabilité de la question sur le groupe ethnique. Comme les méthodes adoptées dans cette enquête différaient de celles qui furent suivies dans les essais sur le terrain déjà décrits (bien qu'on se soit efforcé de rendre les résultats comparables), cela vaut la peine de décrire l'enquête en détail (on trouvera une description plus complète dans White, 1990).

L'enquête post-test était une enquête de suivi de quatre des régions testées; les intervieweurs demandaient aux personnes qui participaient au test de recensement (des formulaires de test de recensement ayant été distribués et recueillis par les recenseurs) si elles avaient eu de la difficulté à répondre à la question sur le groupe ethnique, si elles la désapprouvaient et, surtout, ils demandaient aux personnes qui n'y avaient pas participé la raison pour laquelle elles ne l'avaient pas fait. On posa des questions particulières aux personnes qui n'avaient pas participé au test pour savoir si elles avaient eu de la difficulté à répondre à cette question.

Aux fins de l'analyse ultérieure, l'échantillon pour l'enquête post-test devait être constitué d'un nombre suffisant de ménages comptant des membres de chacun des principaux groupes minoritaires ethniques. Il fallait également constituer des échantillons comprenant des ménages qui n'avaient pas participé au test de recensement ainsi que des ménages qui y avaient participé mais qui avaient refusé de répondre à la question sur le groupe ethnique ou y avaient répondu en utilisant la case «tout autre groupe ethnique (Veuillez décrire.)»

Le nombre de domiciles sélectionnés pour l'enquête où un membre du ménage était présent, ou résidait à cette adresse, le soir où fut mené le test de recensement s'élevait à 2 322. Le tableau 1 donne le nombre de ménages sélectionnés et le nombre de ménages interrogés parmi les ménages ayant participé, selon le groupe ethnique au sens large, et parmi les ménages qui n'ont pas participé au test de recensement.

Tableau 1. Participation à l'enquête post-test de 1989

Population échantillonnée	Nombre d'adresses admissibles	Nombre de ménages interrogés	Pourcentage de l'échantillon interrogé
Ménages ayant pris part au test de recensement			
Ménages composés de :			
Personnes de race blanche seulement	297	283	95
Une personne de race noire	378	337	89
Une personne asiatique	262	234	89
Ménages ayant refusé de répondre à la question sur le groupe ethnique ou coché la réponse «tout autre			
groupe ethnique (Veuillez décrire.)»	530	454	86
Total	1 467	1 308	89
Ménages n'ayant pas pris part au test de recensement	855	581	68
Total global	2 322	1 889	81

Le taux de réponse global à l'enquête post-test était de 81 %, comprenant 89 % de réponses des ménages ayant participé au test de recensement et 68 % de réponses de ceux qui n'y avaient pas participé.

Résultats du test de recensement

Sur l'ensemble des ménages enregistrés comme présents le soir du test de recensement, 60 % ont retourné un formulaire rempli. Cela correspondait à ce qui avait été prévu à partir des résultats d'autres tests récents de recensement à participation volontaire qui ne comprenaient pas de question sur le groupe ethnique.

Le tableau 2 donne les taux de réponse au test de recensement selon le groupe ethnique et les raisons pour lesquelles les ménages n'ont pas participé au test, tel qu'indiqué dans l'enquête post-test. (Remarquez que le taux de réponse global donné, soit 58 %, est légèrement inférieur à ce qu'il aurait été si toutes les régions testées avaient été comprises dans l'enquête post-test.)

Tableau 2. Analyse de la participation au test de recensement de 1989, effectuée dans le cadre de l'enquête post-test, selon le groupe ethnique (en pourcentage)

Grou	pe ethnique	(évaluation de l'inte	ervieweur)		
Participation au test de recensement	Blanc	Noir (tous les groupes)	Asiatique (tous les groupes)	Autre et indéterminé	Total
Pris part	63	37	34	42	58
Refusé en principe – à cause de la question sur le groupe ethnique	-	1	NÉANT	1	-
À cause de responsabilités communautaires	2	5	2	3	2
Autre raison	4	2	2	3	4
Autres raisons de la non- participation					
Ne se souvenait pas du test de recensement	11	17	18	24	13
Trop occupé/ne pouvait pas être dérangé	9	23	9	11	10
Déclare avoir rempli un formulaire qui n'a pas été recueilli	6	8	10	5	7
Difficultés linguistiques	-	NÉANT	8	1	1
Autres raisons	5	7	18	11	7
Base (ensemble des ménages — valeurs non pondérées) = 100 %	965	388	322	214	1 889

NÉANT Pas de réponse.

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

⁻ Moins de 1/2 pour cent.

Moins de 0,5 % des membres de l'échantillon déclarèrent que le fait qu'il y ait une question sur le groupe ethnique était une raison qui les avait incités à ne pas participer au test de recensement. Bien que les taux de réponse de certains groupes minoritaires ethniques aient été faibles (seulement 34 % des ménages de race asiatique ayant participé), le fait qu'il y ait une question sur le groupe ethnique était rarement donné comme raison de ne pas participer au test de recensement et seulement une proportion relativement faible de ceux qui n'avaient pas participé au test avaient refusé de le faire en principe pour cette raison ou pour toute autre raison.

Dans le test de recensement, les recenseurs ne purent prendre contact avec 17 % des ménages admissibles. Il n'est donc pas surprenant que, dans l'enquête, 13 % des recensés aient indiqué qu'ils ne se souvenaient pas d'avoir été appelés par les recenseurs.

Dix pour cent de toutes les personnes interrogées, dont 23 % des recensés de race noire, ont donné comme raison de ne pas participer volontairement au test de recensement «trop occupé» et «ne pouvait pas être dérangé».

Huit pour cent des recensés asiatiques expliquèrent aux intervieweurs chargés du suivi qu'ils n'avaient pas participé au test en raison de difficultés linguistiques. Soit ils ne pouvaient communiquer avec le recenseur, soit la communication qu'ils avaient eu n'était pas suffisante pour leur permettre de comprendre le but du test de recensement. Bien que des prospectus explicatifs traduits leur aient été distribués et que des interprètes aient été mis à leur disposition, il est probable que les évaluateurs aient pu parfois considérer ces difficultés linguistiques comme étant une hésitation à participer volontairement au test de recensement. L'OPCS utilisa les résultats du test pour trouver le moyen de résoudre le problème en 1991.

On demanda aux recensés s'ils avaient des objections à répondre à l'une ou l'autre des questions du formulaire du test de recensement. S'ils ne mentionnaient pas la question sur le groupe ethnique à ce moment-là, on leur demandait s'ils avaient de la difficulté à répondre à cette question ou s'ils la désapprouvaient. Les intervieweurs notèrent également les objections que soulevait la question sur le groupe ethnique en vérifiant les réponses cochées sur le questionnaire avec la personne qui les avait cochées.

Tableau 3. Proportion de répondants désapprouvant la question sur le groupe ethnique du test de recensement de 1989, selon le groupe ethnique (en pourcentage)

,	G	roupe ethniqu	e (évaluation de	l'intervieweu	r)
	Blanc	Noir	Asiatique	Autre et indéterminé	Total
TOUS LES MÉ	NAGES DES	RÉGIONS VIS	SÉES PAR LE	TEST	
N'était pas opposé à la question sur le groupe ethnique	95	80	95	88	93
Désapprouvait la question sur le groupe ethnique	5	20	5	12	7
Base = 100 % (tous les répondants — valeurs non pondérées)	965	388	322	214	1 887
RÉPONDANTS QU	JI ONT PARTI	CIPÉ AU TES	ST DE RECEN	SEMENT	
N'était pas opposé à la question sur le groupe ethnique	95	81	93	94	94
Désapprouvait la question sur le groupe ethnique	5	19	7	6	6
Base = 100 % (tous les répondants qui ont participé au test — valeurs non pondérées)	557	324	246	171	1 298
répondants qui n	'ONT PAS PA	RTICIPÉ AU	TEST DE REC	CENSEMENT	
N'était pas opposé à la question sur le groupe ethnique	94	79	96	84	92
Désapprouvait la question sur le groupe ethnique	6	21	4	16	8
Base = 100 % (tous les répondants qui n'ont pas participé au test — valeurs non pondérées)	408	64	76	43*	589

^{*} Les chiffres relatifs à certains des groupes ethniques dans le présent tableau proviennent d'échantillons de petite taille et devraient être interprétés avec prudence, car ils peuvent donner lieu à une variance d'échantillonnage considérable. Le groupe de la catégorie «autre et indéterminé» représente un échantillon particulièrement petit et hétérogène qui comprend tant les répondants ayant déclaré des origines ethniques multiples ou «autres» que ceux que l'intervieweur n'a pas réussi à classer.

Comme avec tous les tests précédents d'une question sur le groupe ethnique, un pourcentage de recensés dirent, lorsqu'on leur demandait leur avis, qu'ils n'étaient pas d'accord avec cette question, mais cela ne les a pas nécessairement empêchés de participer au test de recensement ou de répondre à la question. Comme l'indique le tableau 3, un recensé noir sur 5 et un recensé blanc et asiatique sur 20 désapprouvaient cette question. Dans l'ensemble, 7 % des répondants n'approuvaient pas la question. Le tableau 3 indique clairement que, parmi les recensés qui n'ont pas participé au test de recensement, la proportion de ceux qui désapprouvaient la question était à peu près analogue à celle de ceux qui n'avaient pas participé au test.

Il se peut que la mesure la plus importante du succès de la question sur le groupe ethnique soit la qualité des réponses obtenue de ceux qui ont participé au test de recensement. L'enquête post-test fut conçue pour permettre au personnel de bureau d'évaluer la qualité des réponses de chaque membre du ménage.

La classification utilisée était la suivante :

1. Bon.

Le groupe ethnique donné dans le test était un code unique et l'intervieweur ne décela aucun problème.

2. Raisonnable.

Autres réponses qui, bien que n'étant pas codées 1, semblent être raisonnables. Les exemples étaient les Asiatiques qui cochaient les cases 4 et 5-7, ou les personnes qui cochaient plus d'une case, peut-être parce qu'elles étaient d'ascendance multiple, et utilisaient la case 9 pour décrire leur groupe ethnique. On prévoyait que, lors d'un recensement complet, leurs réponses pourraient être traitées efficacement.

3. Ambigu.

Lorsque le groupe ethnique donné n'est pas clair ou ne correspond pas aux observations de l'intervieweur, mais que, lors de l'entrevue, la personne interrogée n'a pas indiqué qu'une erreur avait été commise. On pourrait donner l'exemple d'une personne de race blanche (évaluation de l'intervieweur) qui coche la case «autre» et se décrit comme «Britannique» ou «Rose», etc. Lors d'un recensement complet, il serait difficile d'interpréter ces réponses.

4. Erreur.

Lorsque l'intervieweur a signalé des incohérences, des erreurs et le fait que plusieurs cases ont été cochées et que le recensé a confirmé la présence d'une erreur. Cela pourrait être dû à une erreur d'écriture commise par un employé.

5. Question sur le groupe ethnique sans réponse.

Les résultats sont présentés au tableau 4. Le groupe ethnique d'une personne sur 10 n'était pas indiqué dans le formulaire du test de recensement, même dans les ménages où l'intervieweur avait estimé que la personne ayant rempli le questionnaire était de race blanche. Les personnes de race noire présentaient un plus fort pourcentage d'omissions que la moyenne (13 %) et les personnes auxquelles, selon les intervieweurs, aucune des catégories ne semblaient s'appliquer présentaient, ce qui n'est pas surprenant, 16 % d'omissions.

Tableau 4. Qualité des réponses à la question sur le groupe ethnique du test de recensement de 1989, selon le groupe ethnique (évaluation de l'intervieweur) (en pourcentage)

Qualité des réponses à la question sur le groupe ethnique	Blanc	Noir (tous les groupes)	Asiatique (tous les groupes)	Autre et indéterminé	Total
Bon	89	84	76	73	87
Raisonnable	1	1	13	8	2
Ambigu	-	1	1	1	1
Erreur	-	-	1	1	-
Omission	10	13	8	16	10
Base (tous les répondants — valeurs non pondérées) = 100 %	1 283	845	1 115	550	3 793

⁻ Moins de 1/2 pour cent.

Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100.

Bien que les personnes vivant dans des ménages où le recensé était classé par les intervieweurs dans la catégorie «Asiatique» aient moins tendance que le reste de l'échantillon à donner une réponse classée dans la catégorie «bon» (76 % comparativement à 87 %), elles avaient davantage tendance (13 %) à donner une réponse classée dans la catégorie «raisonnable». Lorsque les employés du recensement firent l'évaluation du groupe ethnique correct en se fondant sur l'information donnée par la personne ayant rempli le questionnaire, le niveau de précision globale pour ce groupe était analogue à celui qui avait été obtenu pour tous les groupes, soit 89 % (comprenant les réponses classées dans les catégories «bon» et «raisonnable»).

Si l'on ajoute les réponses classées dans la catégorie «bon» à celles classées dans la catégorie «raisonnable» pour mesurer le degré de précision globale, nous obtenons :

Blanc 90 % de précision Noir 86 % de précision Asiatique 89 % de précision Autre et indéterminé 82 % de précision

Le recensement de 1991

Le gouvernement décida d'inclure dans le recensement de 1991 une question sur le groupe ethnique semblable à celle qui avait été testée en avril 1989 (gouvernement britannique, 1990a, 1990b). Les résultats du test de recensement final indiquaient que le fait d'inclure une question sur le groupe ethnique ne représentait pas une raison importante pour ne pas répondre au test, puisque moins de 0,5 % des personnes qui auraient pu remplir les questionnaires avaient refusé de le faire à cause de cette question. De plus, la précision des réponses données à la question était suffisamment élevée pour inclure celle-ci dans le recensement.

Les résultats du test final sont placés en contexte dans les tableaux 5 et 6. Ces tableaux comparent certains résultats d'avril 1989 à ceux d'autres tests et essais sur le terrain menés de 1979 à 1986.

On devrait user de prudence en comparant les divers tests et essais sur le terrain, car les caractéristiques des régions et les échantillons variaient entre les tests. Toutefois, les chiffres du tableau 5 donnent une idée générale de la manière dont l'opposition publique à une question sur le groupe ethnique dans le recensement a varié au cours de la dernière décade. Ce tableau montre, pour chaque groupement ethnique représenté dans chacun des tests, quelle proportion de personnes interrogées désapprouvaient la question. Les populations figurant dans le tableau consistent en des personnes qui remplissaient un formulaire de test et qui furent ensuite interviewées. Il s'agit de la seule base permettant d'établir des comparaisons entre tous les tests. Les groupes ethniques recensés varient d'un test à l'autre. On trouvera les résultats correspondants pour les groupes de recensés de races blanche, asiatique et noire dans l'enquête post-test, mais les groupes n'étaient pas tous inclus dans chaque test.

Tableau 5. Proportion des personnes ayant rempli un formulaire qui désapprouvaient les questions sur le groupe ethnique, selon le groupe ethnique des membres du ménage (en pourcentage)

Groupe ethnique des membres du ménage	Date de chaque test											
	1979 VB	1985 VIA	1985 VIB	Janv. 1986 VIIA	Jan∨. 1986 VIIB	Oct. 1986 VIIIB	Oct. 1986 VIIIC	1989				
Blanc	5	*	*	*	*	7	5	5				
Noir	. 32	*	*	18	35	36	30	19				
Asiatique	32	4	3	*	*	4	11	7				

^{*} Ce groupe ethnique n'a pas été visé par le test.

Le tableau 5 indique que la proportion de recensés noirs en 1989 qui désapprouvaient la question sur le groupe ethnique, soit 19 %, se situait près du niveau d'objections le plus bas enregistré auprès des recensés de race noire depuis 1979. La question que, en janvier 1986, semblait désapprouver un nombre légèrement inférieur de personnes de race noire que la question actuelle n'a pas donné lieu à des réponses aussi précises (tableau 6). La question de 1986, illustrée à la figure 5, comprenait une catégorie «Britannique noir», ce qui semble expliquer sa popularité relative auprès des groupes de personnes de race noire. Rien n'expliquait clairement pourquoi la question de 1989 n'avait pas provoqué le même niveau d'objections de la part des personnes de race noire que d'autres questions testées depuis janvier 1986. Il est possible que l'effort déployé lors des consultations au sujet de la question et le fait d'avoir expliqué au public les raisons du test de recensement aient porté leurs fruits et que le niveau d'inquiétudes général concernant une question sur le groupe ethnique ait grandement diminué. Cela peut également être dû au fait que, ces dernières années, le suivi ethnique s'est beaucoup plus répandu. De nos jours, on l'accepte dans le gouvernement local, les services publics en général et dans les plus grandes entreprises privées. L'habitude de répondre aux questions sur le groupe ethnique dans d'autres contextes (c.-à-d. en situation de demande d'emploi et de logement) fera paraître plus naturel et moins inacceptable le fait d'y répondre à l'occasion d'un recensement.

La situation s'est manifestement améliorée depuis 1979, autant pour les groupes d'Asiatiques que pour les groupes de Noirs. Le niveau d'objections du groupe de Blancs semble s'être maintenu à environ 5 %.

Néanmoins, lorsqu'on demanda aux membres des minorités ethniques de race noire leur avis concernant la question sur les groupes ethniques en 1989, un membre sur cinq a soulevé des objections, même si seulement 1 % des ménages dont les membres sont de race noire ont refusé de remplir le formulaire de recensement à cause de cette question. Au moment du recensement, il était donc essentiel de prendre des dispositions adéquates en matière de publicité pour rassurer les membres des groupes ethniques minoritaires et expliquer le but de la question et de quelle manière les données seraient utilisées.

Le tableau 6 présente des chiffres comparant la précision avec laquelle on a répondu à la question sur le groupe ethnique lors des divers tests. Le pourcentage du taux de précision pour 1989 est fondé sur les réponses classées à la fois dans les catégories «bon» et «raisonnable», ce qui représente également la procédure suivie lorsque les résultats furent publiés dans le cas des tests précédents. La question testée en 1989 produisit les résultats les plus précis qui aient été enregistrés depuis 1979 pour les groupes des minorités ethniques de race noire. Pour les Asiatiques, seul le modèle VIIIC de 1986 (figure 7) produisit des résultats plus précis. Les résultats concernant les Blancs en 1989 sont médiocres comparés à ceux des tests de 1986, mais cela est presque entièrement dû aux 10 % des personnes de race blanche qui n'avaient pas répondu à cette question en 1989. Il s'agissait d'une nette amélioration, pour tous les groupes ethniques, du niveau de précision mesuré de 1979 à 1989.

Tableau 6. Proportion des personnes dont le groupe ethnique a été indiqué correctement, selon le groupe ethnique des membres du ménage (en pourcentage)

Groupe ethnique des membres du ménage	Date de chaque test										
	1979 VB	1985 VIA	1985 VIB	Janv. 1986 VIIA	Janv. 1986 VIIB	Oct. 1986 VIIIB	Oct. 1986 VIIIC	1989			
Blanc	84	*	*	*	*	95	93	90			
Noir	41	*	*	72	70	85	81	86			
Asiatique	68	74	76	*	*	85	94 '	89			

^{*} Ce groupe ethnique n'a pas été visé par le test.

Bien qu'en général la précision des réponses données à la question sur le groupe ethnique en 1989 ait été grande comparativement aux premiers tests, un examen des formulaires retournés

indiqua que les recensés commettaient l'erreur commune de cocher plus d'une case. Les personnes des groupes ethniques de race asiatique, par exemple, cochaient parfois la case «Autre Noir» et une case correspondant exactement à leur groupe asiatique. À la lumière des commentaires faits et du mode de cochage multiple, il semble que certains membres des groupes asiatiques aient été déroutés par l'existence ou l'emplacement de la case «Autre Noir» accompagnée de la directive «veuillez décrire», comme ce fut le cas avec le modèle VIIIB de 1986. Néanmoins, cette question a donné de meilleurs résultats pour les groupes asiatiques que pour la plupart des questions testées depuis 1979.

La question qui fut incluse dans le recensement de 1991 est un compromis entre le désir d'obtenir le type et la précision d'information dont les utilisateurs ont besoin, et celui d'élaborer une question compréhensible du public et à laquelle il répondra. Il est donc probable qu'elle s'attirera la critique de ceux qui jugeront qu'elle ne va pas suffisamment loin, ainsi que de ceux qui continueront d'avoir des doutes sur l'objet d'une telle question. En réponse à ces critiques, les bureaux de recensement peuvent signaler que la question a été élaborée à partir de critères empiriques et en étroite collaboration avec des organismes tels que la Commission for Racial Equality (qui a recommandé une question analogue à des fins de suivi ethnique (Commission for Racial Equality, 1988) et des organisations représentant les groupes ethniques. En résumé, cette question est fonctionnelle, elle produit de l'information d'une grande valeur et est acceptable aux yeux du public. Si la question qui a été incluse dans le recensement donne de bons résultats en 1991, il serait possible de l'élaborer davantage si tel est le désir du gouvernement en place.

Présentation des résultats

Les résultats de la question sur le groupe ethnique dans le cas des régions géographiques de petites dimensions ont été étudiés en détail avec les utilisateurs des gouvernements central et locaux, les responsables de la santé, les universitaires et les membres de la Commission for Racial Equality. Ce processus fut renforcé à la suite de préoccupations, exprimées durant le débat au Parlement sur la législation relative au recensement, concernant le risque d'identifier des personnes issues de régions à faible population, en particulier dans les régions qui comptent très peu de personnes appartenant à un groupe ethnique dans des catégories spécifiques.

Ce processus aboutit à une entente selon laquelle des statistiques sélectionnées doivent être remises aux districts de recensement (Enumeration Districts), mais non les tableaux plus complets devant être publiés à l'intention des districts des gouvernements locaux. Les districts de recensement (les unités géographiques dont les recenseurs sont responsables) contiennent environ 200 ménages ou 500 personnes en moyenne, bien que quelques-uns d'entre eux soient bien plus petits (environ 2 % des 115 000 districts contiennent moins de 100 ménages). Les utilisateurs indiquèrent qu'ils avaient besoin d'organiser et de faire le suivi de la prestation des services et de l'allocation de ressources à une large gamme de types de régions, de nombreuses étant petites, telles que les cités ouvrières, les zones de réaménagement de quartiers, ainsi qu'aux

aires de recrutement des écoles, aux bibliothèques et aux services de consultation prénatale. Ces régions ne coïncident pas nécessairement avec des frontières officielles. Les utilisateurs prétendirent que seules des statistiques au niveau du district de recensement leur donneraient la souplesse requise afin que l'ensemble des statistiques correspondent à ces régions particulières.

Six tableaux sur le groupe ethnique sont compris dans les statistiques sur des régions de petites dimensions pour les districts de recensement. Ils couvrent :

- 1. le sexe et l'âge,
- 2. le type de ménage,
- 3. des renseignements sur le logement, tels que le mode d'occupation et le nombre de personnes par pièce,
- 4. la situation économique,
- 5. l'immigration,
- 6. le pays de naissance.

On trouvera à l'annexe A les tableaux des statistiques des régions de petites dimensions sur le sexe, l'âge et le logement.

Les tableaux font partie d'un ensemble d'environ 86 tableaux contenus dans les statistiques des régions de petites dimensions, qui sont fournis sur bande magnétique ou sur cartouche pour être utilisés avec une unité centrale IBM et ICL. Un ensemble de programmes permettant de traiter et d'analyser les statistiques des régions de petites dimensions a été élaboré par un consortium du secteur public, et cet ensemble est compatible avec une gamme d'unités centrales et de microordinateurs. Les statistiques des régions de petites dimensions peuvent également être fournies sous forme d'imprimés (A4) sur demande, en quantité limitée.

Les statistiques des régions de petites dimensions sont extraites d'un ensemble plus vaste destiné aux districts des autorités locales (gouvernement). Cet ensemble plus large, connu sous le nom de statistiques locales de base, se compose d'environ 20 000 dénombrements (cellules) de près de 100 tableaux statistiques. Les tableaux des statistiques locales de base sont présentement en cours de publication. On les retrouve dans une série de rapports de comté divisés en deux parties : l'une réservée aux questions entièrement traitées et l'autre aux questions telles que la profession, l'activité économique, les compétences et la relation, incluses dans l'échantillon de 10 %. La période de publication des rapports s'échelonnera jusqu'au début de 1993.

Les tableaux des statistiques des régions de petites dimensions sont des versions abrégées des tableaux des statistiques locales de base. Les deux tableaux de statistiques locales de base correspondant à ceux qui sont indiqués à l'annexe A sont illustrés à l'annexe B.

On trouvera ci-dessous des exemples précis des utilisations qui seront faites des statistiques des tableaux 6 et 46. Ces exemples sont tirés des explications justificatives des utilisateurs, principalement des autorités locales et des responsables de la santé, pour appuyer leurs demandes de statistiques sur les groupes ethniques.

1. Tableau 6 Pour des demandes de financement (au gouvernement central) en vertu de la Local Government Act (loi sur le gouvernement local) de 1966.

La Disabled Persons Act (Services Consultation and Representation) (loi sur les personnes ayant une incapacité [services de consultation et de représentation]) de 1986 exige de faire l'évaluation du besoin dans la langue du client. Les statistiques relatives au groupe ethnique seront utilisées par les autorités locales qui établiront une estimation des ressources nécessaires pour répondre à ce besoin.

Pour des programmes de planification (et de ciblage). Par exemple, dans le secteur des garderies et de l'enseignement primaire, l'enseignement de l'anglais comme langue seconde et les services communautaires tels que des classes prénatales pour les femmes asiatiques.

En tant que base pour les projections locales selon le groupe ethnique.

2. Tableau 46 Pour évaluer la mesure dans laquelle les plans de relogement sont facilement accessibles à tous les groupes ethniques.

Pour planifier des programmes de logement dans le cadre de plusieurs initiatives du gouvernement central et des autorités locales orientés vers le coeur des villes.

Pour assurer que les subventions destinées à l'amélioration du logement soient allouées sur une base équitable.

Tout comme les tableaux des rapports locaux, un <u>rapport national</u> sur le «groupe ethnique et le pays de naissance», sera publié en avril 1993. Les tableaux de ce rapport comprennent toute la gamme des sujets de recensement, comprenant des variables dérivées telles que la classe sociale, le groupe socio-économique et les types de familles. La plupart des résultats statistiques utilisent 10 groupes ethniques (les neuf catégories de la question plus «autre — veuillez décrire» divisé en «Asiatique» et «autre»).

La structure du codage pour les réponses écrites, à la fois pour «<u>Noir</u> — <u>autre</u> — <u>veuillez</u> <u>préciser</u>» et pour «<u>tout autre groupe ethnique</u> — <u>veuillez préciser</u>», a suscité beaucoup d'intérêt.

Cet intérêt découle en partie d'autres services de collecte de données qui désiraient adopter la question du recensement de 1991 pour utiliser les statistiques du recensement comme dénominateurs pour les taux. Les exemples comprennent les statistiques des services de santé et les chiffres sur le recrutement relatif à des professions particulières. Une autre partie de l'intérêt découlait du fait que certains groupes irlandais encourageaient les personnes d'origine irlandaise à cocher la case «tout autre groupe» et inscrire «Irlandais». De plus, la composition de ce groupe résiduel suscitait un certain intérêt, en particulier chez ceux qui se décrivaient comme issus de plusieurs groupes raciaux ou ethniques (étant donné la note dans la question même). Les réponses données étaient codées suivant l'une des 28 catégories, sauf si les descriptions étaient les mêmes (ou avaient la même signification) que l'une des catégories de la question même. La structure du codage reposait sur le test de recensement de 1989; toutefois, à mesure qu'on découvrait de nouvelles descriptions durant le codage «en direct» du recensement même, celles-ci furent intégrées dans la structure de codage. Les 28 catégories sont les suivantes:

1. Autre Noir: ascendance unique

Britannique/île des Caraïbes, Antilles ou Guyane/Afrique du Nord, Arabe ou Iranien/autres pays d'Afrique/Asiatique d'Afrique orientale ou Indo-Antillais/sous-continent indien/autre Asiatique/autre ascendance unique.

2. Autre Noir: ascendance multiple

Noir — Blanc/Asiatique — Blanc/autre ascendance multiple.

3. Autre groupe ethnique : ascendance unique

Britannique — minorité ethnique indiquée/Britannique — aucune minorité ethnique indiquée/île des Caraïbes, Antilles ou Guyane/Afrique du Nord, Arabe ou Iranien/autres pays d'afrique/Asiatique d'Afrique orientale ou Indo-Antillais/sous-continent indien/autre Asiatique/Irlandais/Grec (comprenant les Cypriotes grecs)/Turc (comprenant les Cypriotes turcs)/autre Européen/autre ascendance unique.

4. Noir — Blanc/Asiatique — Blanc/Blanc ascendance multiple/autre ascendance multiple.

Pour les principaux tableaux, certaines de ces 28 catégories sont en train d'être reclassées sous l'un des principaux groupes — par exemple Irlandais, Grec, Turc, autre Européen et Blanc ascendance multiple sont reclassées sous «Blanc». L'ouvrage portant sur le groupe ethnique et le pays de naissance comprendra un tableau montrant les dénombrements des résidents pour chaque catégorie contenue dans la liste complète de chaque district local compétent.

La dimension «groupe ethnique» apparaît également dans d'autres rapports thématiques nationaux — par exemple, le document sur les établissements communautaires comprend un tableau sur le type d'établissement selon la situation de la personne dans l'établissement et selon

l'âge pour de grands groupes ethniques. Un tableau semblable sera inclus dans les documents sur le groupe ethnique et le pays de naissance qui exclut l'âge mais donne les 10 groupes ethniques au complet.

En plus des tableaux figurant dans les statistiques des régions de petites dimensions et dans les rapports publiés, les clients pourront également faire des demandes spéciales (à leurs propres frais). Ces demandes peuvent prendre la forme d'une extension des tableaux publiés à d'autres régions, ou d'extensions des répartitions dans des tableaux publiés ou des tableaux entièrement nouveaux, précisés par le client. Ce service sera probablement offert jusqu'à la fin des années 1990.

La classification des 10 groupes ethniques est également incluse dans les deux échantillons de dossiers non identifiables — un échantillon de 1 % de ménage et de personnes qui leur sont associées pour les régions courantes et un échantillon de 2 % de personnes dans les ménages et les établissements communautaires pour les grands districts locaux (population de résidents d'environ 120 000 au moins). Ces échantillons, qui seront offerts au début de 1993 par l'intermédiaire du Economic and Social Research Council (conseil de recherches sociales et économiques), permettront également aux utilisateurs de produire des analyses par groupe ethnique, en plus des tableaux contenus dans les rapports publiés ou les demandes spéciales, bien qu'à un niveau géographique assez grand.

Note

1. Une grande partie du début de la présente communication est fondée sur un article intitulé «Ethnic Group and the British Census: the Search for a Question» de K. Sillitoe et P.H. White dans J.R. Statist. Soc. A (1992), 155, 2° partie (droits d'auteur détenus par JRSS).

Références

- Brown, C. 1984. Black and White Britain: The Third PSI Survey, Aldershot, Gower.
- Commission for Racial Equality. 1988. Communiqué de presse, 7 déc.
- Conseil économique et social des Nations Unies. 1977. Principles and Recommendations for the 1970 Population Censuses, tels que modifiés par Recommendations for 1980 Censuese of Population in the ECE region, Nations Unies.
- Gouvernement britannique. 1990a. *The Census Order 1990*, textes réglementaires n° 243, London, HMSO.
- Gouvernement britannique. 1990b. *The Census Regulations 1990*, textes réglementaires n° 307, London, HMSO.
- Gouvernement britannique. 1988. 1991 Census of Population, cm 430, London, HMSO.
- Gouvernement britannique. 1984. The Government Reply to the Second Report from the Home Affairs Committee Session 1982-1983 HC 33-1, Command 9238, London, HMSO.
- House of Commons. 1983. Ethnic and Racial Questions in the Census, second rapport de la session du Home Affairs Committee 1982-1983, vol. 1, HC33-I, London, HMSO.
- Office of Population Censuses and Surveys, Census Publicity Unit. 1990. The Ethnic Group Question in the 1991 Census, London.
- Office of Population Censuses and Surveys, Population Statistics Division. 1986a. «Estimating the Size of the Ethnic Minority Populations in the 1980s», dans *Population Trends*, n° 44.
- Office of Population Censuses and Surveys. 1986b. Labour Force Survey 1983 and 1984, London, HMSO.
- Office of Population Censuses and Surveys, Census Division. 1980. Tests of an Ethnic Question, OPCS Monitor CEN 80/2.
- Sillitoe, K. 1987. Developing Questions on Ethnicity and Related Topics for the Census, série «OPCS Occasional Paper», n° 36.
- Sillitoe, K. 1981. Ethnic Origins 4, série «OPCS Occasional Paper», nº 24.

Sillitoe, K. 1978. Ethnic Origins 1, 2 and 3, série «OPCS Occasional Papers», nos 8, 9 et 10.

Sillitoe, K. et H. Meltzer. 1985. The West Indian School Leaver, London, HMSO.

White, P. 1990. «A Question on Ethnic Group for the Census: Findings from the 1989 Census Test Post-Enumeration Survey», dans *Population Trends*, n° 59.

Annexes

Annexe A: Tableaux des statistiques des régions de petites dimensions

Annexe B: Tableaux des statistiques locales de base

Annexe A

A. Tableaux des statistiques des régions de petites dimensions

												 _
6 Tous les résidents												
	NOMBRE				Personnes nées							
	TOTAL DE PERSONNES	Blanc	Noi:		Autre Noir	Indien d'Asie	Pakistanais	Bangladeshi	Chinois	Autn	cs groupes	en Irlande
				ŀ						Asiati- que	Autre	
NOMBRE TOTAL DE PERSONNES					1	J.,,,,			1		L	
Hommes Femmes	<u> </u>											
Âge :												
0 à 4 ans 5 à 15 ans 16 à 29 ans 30 ans jusqu'à l'âge ouvrant droit à pension Âge ouvrant droit à pension et plus												
Ayant une maladie chronique entraînant des limitations						,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				-		<u></u>
46 Ménages comptant des	résidents; réside	nts dans le	s ménages	1				 				
<u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>				NOMBRE TO DE MÉNAC		Gr	oupe ethnique	du chef de ménag	ge résident		Chef de ménage résident né dans un pays	Chef de ménage résident né en Irlande
						Blanc	Groupes de Noirs	Indien d'Asie Pakistanais, Bangladeshi	et a	nois utres upes	récemment annexé au Commonwealth	
NOMBRE TOTAL DE MÉ	NAGES			,=4t				<u> </u>				
Plus de 1 et jusqu'à 1,5 per Plus de 1,5 personne par pi												
Occupés par le propriétaire Loués d'un commun accord Association du logement Loués d'une administration	l	e ville										
Chauffage central dans auci	une pièce		_	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 				····		t		
Aucume voiture												
NOMBRE TOTAL DE RÉ	SIDENTS DES	MÉNAGE	s					-				
Plus de 1 et jusqu'à 1,5 per Plus de 1,5 personne par pi												

Annexe B

B. Tableaux des statistiques locales de base

6 Tous les re	faidents						·									
		NOMBRE														
Ågc		TOTAL DE PERSONNES	Blanc	Noir Antillais	Noir africain	Autre Noir	Indien d'Asic	Pakistanais	Bangladeshi	Chinois	Autres gr	oupes	nées en Irlande			
											Asiatique	Autre				
NOMBRE TO DE PERSON																
HOMMES	TOTAL															
	0 à 4 ans 5 à 9 ans 10 à 14 ans 15 ans 16 ct 17 ans 18 ct 19 ans 20 à 24 ans 30 à 34 ans 35 à 39 ans 40 à 44 ans 45 à 49 ans 50 à 54 ans 50 à 54 ans 50 à 69 ans 70 à 74 ans 80 à 84 ans															
FEMMES	85 ans et plus TOTAL															
	0 à 4 ans 5 à 9 ans 10 à 14 ans 16 et 17 ans 16 et 17 ans 20 à 24 ans 25 à 29 ans 30 à 34 ans 35 à 39 ans 40 à 44 ans 50 à 54 ans 50 à 54 ans 60 à 64 ans 65 à 69 ans 70 à 74 ans 75 à 79 ans 80 à 84 ans 85 ans et plus															
Nécs au Roj	yaume-Uni															
Ayant une n chronique en limitations	naladic ntrainant des															

B. Tableaux des statistiques locales de base — fin

46 Ménages comptant des résidents; r	ésidents dans les n	nénages											
	NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES												Chef de ménage
		Blanc	Noir antillais	Noir africain	Autre Noir	Indien de l'Inde	Pakistanais	Bangladeshi	Chinois	Autres groupes		né dans un pays récemment annexé au Commonwealth	résident né en Irlande
										Asiatique	Autre	!	
NOMBRE TOTAL DE MÉNAGES								•					
Plus de 1 et jusqu'à 1,5 personne par pièce Plus de 1,5 personne par pièce													
Occupés par le propriétaire — possédés — en cours d'achat Loués d'un commun accord Association du logement Loués d'une administration locale / Nouvelle ville		,											
Baignoire/douche ou wc. intérieur partagé ou en moins													
Chauffage central dans aucune pièce													
Logement non autonome													
Aucune voiture													
Comprenant un ou des résidents ayant une maladie chronique entraînant des limitations													
NOMBRE TOTAL DE RÉSIDENTS DES MÉNAGES comptant :										,			
Plus de 1 et jusqu'à 1,5 personne par pièce Plus de 1,5 personne par pièce													
Baignoire/douche ou wc. intérieur partagé ou en moins				_									
Chauffage central dans aucune pièce													
Logement non autonome													
Aucune voiture								-					

L'expérience de l'Australie sur les questions concernant l'ethnicité dans le recensement

John Cornish
Australian Bureau of Statistics

Introduction

Avec le nombre croissant, durant les années 1970 et 1980, de débats publics concernant le niveau, la composition et les répercussions de l'immigration et des orientations du multiculturalisme en Australie s'est accrue la demande de statistiques de recensement offrant de meilleures mesures de l'ethnicité que les questions sur le lieu de naissance, le lieu de naissance des parents et la religion, par exemple. Les questions sur le lieu de naissance et la religion figurent dans tous les recensements de la population australienne depuis 1911, alors que les questions sur le lieu de naissance des parents n'y figurent que depuis 1971. De plus, les questions sur la race (en dépit de nombreux problèmes rencontrés par les statisticiens australiens de cette période) figurent dans les premiers recensements et les questions sur les origines aborigènes depuis 1971.

Durant l'élaboration du recensement de 1981, l'Australian Bureau of Statistics (ABS — bureau de la statistique australien) reçut un certain nombre de demandes en ce qui a trait à l'inclusion du thème de l'ethnicité. Tout en reconnaissant qu'il était nécessaire d'avoir des données sur ce sujet, l'ABS ne put élaborer à temps, pour le recensement de 1981, de question satisfaisante. Le gouvernement accepta par la suite une recommandation de l'ABS à l'effet que ce sujet ne soit pas inclus dans le recensement de 1981, mais le Trésorier (en qualité de ministre responsable de l'ABS) et l'ABS s'engagèrent à ce qu'un comité d'experts soit établi pour étudier les moyens possibles de mesure de l'ethnicité pour le recensement de 1986.

Par la suite, le gouvernement accepta la recommandation suivante qui est contenue dans le rapport de l'Australian Institute of Multicultural Affairs (institut des affaires multiculturelles australien) sur l'évaluation des services et programmes après l'arrivée : «Les recensements futurs devraient comprendre une question sur l'origine ethnique ainsi que des questions sur le lieu de naissance des parents et la langue d'usage» [traduction].

Dans ce contexte, à la fin de 1982, le statisticien australien désigna le 1986 Population Census Ethnicity Committee (comité sur l'ethnicité et le recensement de la population de 1986) pour le conseiller sur des questions de recensement possibles liées à l'origine ethnique de la population. L'ABS aida le comité dans ses recherches, notamment en expérimentant, en conditions réelles, les questions possibles; les résultats de ces expérimentations étaient essentiels pour ses conclusions. Le comité présenta ses conclusions au statisticien en avril 1984.

L'expérience de l'Australie sur les questions concernant l'ethnicité dans le recensement

Pour la première fois, le recensement de 1986 comprenait une question sur l'ascendance des individus; notre communication fait état de cette expérience en s'inspirant largement du rapport du comité. Cette question ne figurait pas dans le récent recensement de 1991. Ces deux recensements comprenaient des questions sur le lieu de naissance de l'individu, le lieu de naissance des parents, l'origine aborigène, la langue parlée à la maison et la religion (facultatif). On trouvera également à la fin de la présente communication une présentation de l'expérience de l'Australie sur les questions concernant l'origine aborigène.

Tandis que s'élaborait le contenu du recensement de 1991, l'ABS émit l'idée que l'ABS et les utilisateurs devraient avoir plus de temps pour évaluer la fiabilité et l'utilité des données sur l'ascendance avant qu'une évaluation puisse être faite sur l'inclusion de la question dans les recensements futurs. De plus, étant donné le voeu exprès du gouvernement de réduire le coût du recensement et le fait qu'on proposait de recueillir d'autres renseignements pertinents à la détermination de l'ethnicité (c.-à-d. lieu de naissance, lieu de naissance des parents et langue d'usage) dans le recensement de 1991, il n'était pas justifié d'inclure de nouveau une question sur l'origine ethnique dans le recensement de 1991.

Dans l'ensemble, le point de vue de l'ABS, présenté ci-dessus, fut accepté par le gouvernement et provoqua peu de réactions adverses. Les principaux utilisateurs des organismes gouvernementaux étaient convaincus qu'il importait plus de poser les questions «traditionnelles» sur l'ethnicité que de répéter la question sur l'ascendance à leurs frais. De plus, les chercheurs pensaient, en général, qu'il n'était pas justifié d'inclure tous les cinq ans la question sur l'ascendance. Certaines communautés ethniques manifestèrent une certaine hésitation à accepter le point de vue de l'ABS; la plupart d'entre eux préféraient que l'ABS poursuive l'élaboration d'une question sur l'origine ethnique fondée sur l'auto-identification.

Concepts d'ethnicité et méthodes de mesure

Pour élaborer des méthodes de mesure de l'ethnicité d'un individu, le 1986 Population Census Ethnicity Committee examina les expériences des autres pays du monde en la matière. Dès le début, il parut évident qu'il n'existait pas de concept universellement reconnu ni de méthodes de mesure associés au sujet. En fait, on ne s'entendait pas sur le sens du mot «ethnicité» qui variait grandement d'un pays à l'autre et entre différents organismes d'un même pays.

En Australie, dans son usage familier, le terme «ethnique» est souvent réservé aux individus qui ne sont pas d'origine anglo-celte, et en particulier aux immigrants des pays d'expression non anglaise. Dans cet usage, on semble ignorer le fait que ce terme provient du mot grec «ethnos», qui signifie «nation» ou «peuple». En conséquence, toute personne qui vit en Australie est «ethnique» qu'elle soit aborigène ou que son ascendance remonte aux îles Britanniques, à l'Europe continentale, à l'Asie, à l'Afrique, aux pays du Pacifique ou aux Amériques, ou qu'elle se considère elle-même Australienne. Le terme «ethnique», dans son usage familier, rend

difficile de poser toute question de recensement sur l'origine ethnique étant donné qu'une grande partie de la population ne s'estime pas touchée par cette question.

Selon le comité, la tentative de définition du groupe ethnique qui était peut-être la plus éclairante est celle qui figure dans une déclaration des juges siégeant à la Chambre des Lords du Royaume-Uni². Ces derniers reconnaissaient que ce concept ne devrait pas se limiter à son sens théorique ni au sens offert dans le dictionnaire qui se borne souvent à donner un point de départ historique à un sens qui évolue dans son usage quotidien. Ils définissaient un nombre de facteurs concernés qui ne devaient pas être nécessairement tous présents pour chaque groupe ethnique. Cependant, le facteur déterminant semblait être le fait que le groupe considérait qu'il constituait une communauté distincte en raison de certaines caractéristiques, et qu'il était reconnu comme tel par les autres groupes. Voici quelques-unes des caractéristiques qui ont été citées :

- 1. une longue histoire commune, dont le souvenir se perpétue;
- 2. une tradition culturelle, comprenant les coutumes sociales et familiales, reposant parfois sur la religion;
- 3. une origine géographique commune;
- 4. une langue commune (mais pas nécessairement limitée à ce groupe);
- 5. une littérature commune (écrite et orale);
- 6. une religion commune;
- 7. le fait d'être une minorité (fréquemment avec le sentiment d'être une minorité opprimée);
- 8. le fait d'être une visibilité raciale.

Un tel groupe peut être contenu dans les limites d'un pays, couvrir plusieurs États-nations, ou il peut représenter un sous-groupe d'un ou de plusieurs d'États-nations ou pays.

Dans cette perspective générale de concept multidimensionnel, il importe de choisir entre deux sous-concepts larges : un concept reposant sur une approche d'identification à un groupe fondée sur la perception de soi, ou un concept déterminé de manière plus historique.

Une approche d'identification à un groupe fondée sur la perception de soi serait liée à l'établissement du groupe ethnique ou des groupes ethniques auxquels l'individu s'identifie. Ce faisant, avec cette approche, on accorderait une importance particulière aux perceptions actuelles de l'individu sans tenir compte des origines.

Par contraste, une approche plus historique chercherait à déterminer les origines ou l'ascendance du sujet interrogé. Par définition, ce concept est lié au passé plutôt qu'au présent; théoriquement, il devrait fournir une réponse cohérente pour tous.

La distinction entre ces approches est moins claire que ce qu'elle laisse supposer. Bien qu'une approche fondée sur l'ascendance apparaisse objective, il est moins probable que la déclaration des recensés le soient, et l'origine ou l'appartenance ethnique désignée par le recensé pourraient varier avec ses points de vue et valeurs du moment. De plus, en raison de l'absence de règles claires et précises pour déterminer l'appartenance à un groupe ethnique, ou l'ascendance, l'ethnicité à laquelle les personnes s'identifient peut être différente de celle que lui aurait attribuée la communauté.

Si l'ethnicité d'une personne peut être indiquée par une personne autre que l'intéressée, cela pourrait engendrer une certaine confusion au niveau des deux approches conceptuelles, mais plus particulièrement au niveau de celle qui fait appel à la perception de soi. Ce point est important étant donné que, en Australie, on estime que de 30 % à 50 % des formulaires de recensement sont remplis par un seul membre du ménage au nom de tous les autres. Bien entendu, on pourrait rencontrer, à divers degrés, ces mêmes problèmes avec toutes les questions du recensement qui comportent un élément subjectif.

Nature des données recherchées sur l'ethnicité

Les sujets élaborés pour le recensement de 1986 se fondaient sur les soumissions des utilisateurs et du public concernant des sujets à inclure ou à exclure du recensement. Le comité étudia toutes les soumissions de données à recueillir sur la composition ethnique de la population.

Dans leurs soumissions, les utilisateurs ne précisaient pas toujours les concepts qu'ils défendaient, mais cela pouvait parfois se déduire de leurs commentaires. En général, les soumissions semblaient favoriser un concept d'identification à un groupe fondée sur la perception de soi plutôt qu'un concept plus traditionnel lié aux origines ou à l'ascendance. Environ les deux tiers des soumissions présentées étaient en faveur de la première approche.

Les soumissions demandaient généralement que :

- 1. les données soient recueillies tous les cinq ans, étant donné les changements qui prennent place dans les modes d'immigration et les attitudes chez les immigrants;
- 2. l'on distingue le plus grand nombre de groupes ethniques possible afin de circonscrire des petits groupes minoritaires;

- 3. l'information sur l'ethnicité soit recoupée de façon importante avec d'autres données économiques, sociales et démographiques recueillies lors du recensement;
- 4. les données soient disponibles pour de petites unités géographiques, c'est-à-dire districts de collecte du recensement et régions du gouvernement local.

Fins pour lesquelles l'information fut recueillie

En examinant les fins de la collecte d'information, le comité fit la distinction entre la raison pour laquelle une question précise sur l'ethnicité était requise et les usages auxquels était destinée l'information produite par une telle question.

Pratiquement tous les utilisateurs donnaient comme raison d'inclure une question précise le fait que les données issues des variables substitutives (lieu de naissance, lieu de naissance des parents, religion, et langue parlée à la maison) ne décrivent pas les groupes ethniques avec suffisamment de précision. Selon les utilisateurs, les cas suivants sont des exemples de domaines où la situation réelle est obscurcie par les données recueillies de manière traditionnelle.

- 1. Les troisièmes, quatrièmes, etc. générations d'immigrants australiens ne sont pas identifiées; c'est-à-dire qu'elles apparaissent dans la catégorie «australienne» parce que les questions du recensement ne remontent qu'au lieu de naissance des parents. Les groupes qui sont établis depuis plus longtemps (comme les Allemands, les Écossais et les Irlandais) comptent bien plus de membres dans ces catégories que dans les première et deuxième générations.
- 2. Un nombre de groupes ethniques distincts (comme les Serbes et les Croates) sont tous désignés sous le terme «Yougoslaves» (leur pays de naissance ou celui de leurs parents).
- 3. Les Britanniques et Européens nés dans les colonies ou d'anciennes colonies de leurs pays respectifs semblent faire partie sur le plan ethnique de ce groupe de lieux de naissance; ainsi, «lieu de naissance Inde» est une catégorie qui comprend de nombreux Britanniques et «lieu de naissance Indonésie», de nombreux Hollandais.
- 4. De nombreux individus originaires de l'Europe de l'Est apparaissent dans la catégorie «Allemands» étant donné qu'ils sont nés en Allemagne de parents réfugiés déplacés lors de la Seconde Guerre mondiale.

Le comité accepta la validité de ces arguments. Toutefois, il lui restait une question à examiner, à savoir à quelles fins servirait la collecte de statistiques reflétant la situation de manière plus précise ?

Les utilisateurs expliquèrent les buts dans lesquels ils envisagent d'utiliser l'information sur l'ethnicité; ces buts peuvent se diviser en deux groupes généraux : la description de la composition de la population de l'Australie (sur le plan de l'ethnicité) et l'élaboration, la planification et l'évaluation des politiques et des mécanismes de prestation de services dans les secteurs privé et public. On trouvera ci-dessous les points de vue des utilisateurs.

Il semble clair que le recensement de la population et du logement est considéré par de nombreuses personnes et organisations comme l'une des sources de statistiques fiables sur les éléments clés de la société australienne parmi les plus importantes, pour ne pas dire la plus importante. Étant donné la diversité de la composition ethnique de la population et le renouveau d'intérêt pour les effets d'une société multiculturelle, et lorsque les groupes ethniques ont des coutumes, des valeurs, etc. différentes transmises aux générations suivantes, il est naturel que des pressions soient faites pour que soient recueillis, lors du recensement, des renseignements qui, selon certains utilisateurs, reflètent plus justement la composition ethnique de la population que les données actuelles. Toutefois, les soumissions des utilisateurs présentant ce point de vue avaient souvent une tout autre saveur; selon elles, le recensement devrait être suffisamment sensible et souple pour permettre aux individus d'indiquer «qui ils sont vraiment» plutôt que de les forcer à indiquer leur «ethnicité» en répondant à des questions qui ne reflètent pas ce qu'ils pensent.

Le comité reconnut que décrire la société est une très importante fonction du recensement. Toutefois, il estima quelque peu difficile de juger objectivement la taille et la signification de tout problème occasionné par le fait de ne se fier qu'à des données substitutives pour des fins descriptives. Il estima tout aussi difficile de juger jusqu'à quel point on peut précisément éliminer ces problèmes à l'aide d'une question spécifique sur l'ethnicité.

Les soumissions faites au comité indiquaient fréquemment qu'il serait utile, et même essentiel, de disposer d'une mesure directe de l'ethnicité pour élaborer une politique et assurer la planification et la prestation des services axés sur les groupes ethniques. Les domaines mentionnés comprenaient les suivants :

- 1. éducation enseignement de la langue, élaboration d'un programme scolaire multiculturel, comparaisons entre l'inscription et la fréquentation;
- 2. santé sensibilisation du personnel aux besoins des groupes ethniques, programme d'éducation en soins infirmiers, services d'interprétation;
- 3. bien-être services aux personnes âgées, services aux personnes handicapées, garderies, études sur la sécurité du revenu, allocation de bourses et subventions;
- 4. politique identification des groupes dont l'opinion compte, procédures électorales;

- 5. politique concernant les médias et les langues à caractère ethnique élaboration d'une politique de langue nationale, allocations appropriées des ressources communautaires (en matière de langue, de média);
- 6. lutte contre la discrimination et égalité d'accès assurer l'égalité d'accès aux privilèges et avantages de la société australienne.

En raison de l'intérêt accru envers l'allocation de ressources et de subventions, les déclarations sur la taille de certains groupes ethniques ont été estimées exagérées. Par conséquent, le comité estima qu'il serait avantageux pour toutes les parties de posséder un ensemble d'estimations communes et fiables.

Il ne fut pas facile d'évaluer jusqu'à quel point les politiques élaborées par les organismes gouvernementaux, la prestation des services, l'allocation de subventions, etc. seraient améliorées avec l'accès aux données issues d'une question directe sur l'ethnicité fondée sur la perception de soi, ajoutées à celles tirées des questions sur des thèmes substitutifs. Selon un courant d'idées, les services pourraient être mieux organisés si l'on se fondait sur des données plus objectives provenant de thèmes tels que le lieu de naissance et les données sur la langue d'usage et les compétences en anglais. De plus, ces données pourraient être liées à d'autres données (celles qui figurent dans les dossiers administratifs, par exemple). Selon l'autre courant d'idées, auquel adhèrent de nombreux utilisateurs, de telles statistiques ne permettent pas d'identifier les groupes ethniques avec la précision requise pour que les services répondent convenablement aux besoins communautaires qui sont fondés sur l'ethnicité plutôt que sur d'autres caractéristiques.

Il fut estimé difficile d'évaluer dans l'ensemble les exigences des utilisateurs. Le comité admit que le recensement offre la description statistique la plus unifiée et la plus importante de la société australienne et que, à ce titre, son contenu devrait refléter autant que possible les opinions de la communauté. De plus, il ne faisait aucun doute que la demande relative à l'inclusion d'une question spécifique sur l'ethnicité dans le recensement de 1986 était considérable. Cette demande provenait d'une variété de secteurs et fut provoquée par une diversité d'intérêts. Elle avait surtout trait à l'inclusion d'une question faisant appel à une approche déterminant l'appartenance au groupe en se fondant sur la perception de soi.

Le comité reconnut à la fois la réalité de la demande et le fait qu'on n'y répondrait probablement pas par l'inclusion, dans le recensement de 1986, de questions substitutives sur l'ethnicité seulement. Toutefois, quelques questions restèrent sans réponse concernant la mesure dans laquelle la planification des politiques et la prestation des services pourraient être améliorées par l'accès à une mesure directe et adéquate de l'ethnicité. Le comité reconnut néanmoins que l'inclusion d'une telle question dans le recensement de 1986 pourrait fournir un profil différent, défendable et plus pertinent de la communauté. Dans ce contexte et en raison de la demande exprimée par les personnes et organisations de disposer de données aux fins qui viennent d'être

décrites, le comité conclut que, si l'on réussit à élaborer une question qui produit des données statistiques fiables et valides, le recensement de 1986 devrait comprendre une question directe sur l'ethnicité d'un individu.

En outre, selon le comité, certaines variables substitutives avaient une grande utilité. Par conséquent, dans ce contexte, il appuya particulièrement l'inclusion de questions sur le lieu de naissance de l'individu, le lieu de naissance de ses parents, la religion et la langue d'usage. Compte tenu de son importance en tant que mesure objective dans la planification de la prestation des services et en tant qu'indicateur de l'«ethnicité active», le comité recommanda que la question sur la langue d'usage soit fondée sur la langue parlée à la maison. Il appuya également l'inclusion permanente d'une question distincte portant sur l'origine aborigène.

Élaboration et mise à l'essai des questions directes concernant l'ethnicité pour le recensement

Résumé général des essais pilotes

Au total, huit différentes questions sur l'ethnicité furent comprises dans cinq essais sur le terrain menés par l'ABS pour le compte du comité auprès d'échantillons de la population. Les questions testées étaient les suivantes :

- 1. Chaque individu considère-t-il avoir une origine ethnique? (Si oui, on demandait l'origine ethnique.)
- 2. Quelle est l'ascendance de chaque individu ? Par exemple anglaise, grecque, libanaise, vietnamienne, aborigène, des îles du détroit de Torres.
- 3. Quelle est l'ascendance de chaque individu ? Par exemple grecque, anglaise, indienne, arménienne, aborigène, chinoise, etc.
- 4. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) australien(s) chaque individu s'identifie-t-il?
- 5. La population de l'Australie est composée de membres de nombreux groupes ou communautés culturels et ethniques. À quel groupe ou communauté chaque individu estime-t-il appartenir ?
- 6. La population de l'Australie est composée de personnes aux antécédents nationaux ou culturels très divers. Quels sont les antécédents nationaux ou culturels de chaque individu ?
- 7. La population australienne est composée de nombreux groupes ou communautés ethniques. À quel groupe ou communauté chaque individu s'identifie-t-il?

On trouvera plus de détails sur ces questions et les résultats des essais dans le rapport du comité³. Ces résultats sont résumés ci-dessous et comparés à chacun des quatre critères appliqués par l'ABS dans le choix des questions qu'il semble indiqué d'inclure dans le recensement.

1. Toute question doit être suffisamment explicite, l'assistance du recenseur doit être minime et l'appui publicitaire restreint seulement.

Un grand problème rencontré durant la mise à l'essai était le manque de compréhension, chez certains recensés, de la terminologie utilisée dans les questions sur l'ethnicité. Ce problème fut visible dès le premier essai mené en janvier 1983. Des essais ultérieurs expérimentaient différents concepts, différents styles de questions et différentes formulations dans un effort fait pour réduire le niveau de confusion manifeste chez les recensés. Des mots et des termes tels que «ethnique», «groupe ethnique», «origine ethnique», «appartenir» et «identifier» furent tous plus ou moins bien compris des recensés et, dans certains cas, pas compris du tout.

Le comité en conclut que les difficultés à répondre étaient généralement moins grandes avec les deux questions associées à l'approche historique qu'avec les questions associées au concept d'identification à un groupe fondée sur la perception de soi — le premier type de question semble éviter l'usage de mots et de termes particulièrement problématiques (mais produit des données d'une nature différente).

L'un des essais intégrait une campagne publicitaire relativement restreinte. Cela semblait confirmer l'opinion formée par l'ABS à la suite du recensement de 1981, à savoir qu'il est difficile, par les campagnes publicitaires, d'influencer les réponses à des questions individuelles, mais que la publicité peut permettre de susciter un climat généralement plus favorable au recensement de la population.

2. Toute question doit être largement acceptée et elle ne doit pas nuire au niveau ou à la qualité des réponses aux autres questions du formulaire.

Les questions sur l'ethnicité ont provoqué quelques réactions adverses, mais certainement pas de manière homogène. L'antagonisme soulevé par la question, notamment au sujet du mot «ethnique», était très visible lors de certains essais. Un essai utilisait le mot «ascendance» et deux autres utilisaient un exposé préliminaire pour faciliter la compréhension de la question. Lors de ces essais, il n'y eut pas ou peu de réactions contraires, ni de susceptibilités à l'égard des questions utilisées. Il est possible que l'exclusion du mot «ethnique», ou l'utilisation d'un exposé préliminaire, ait contribué à réduire au maximum toute réaction adverse. Par ailleurs, il est tout à fait possible que les réactions adverses rencontrées lors des autres tests aient été fonction des régions géographiques spécifiques utilisées pour ces essais.

Tout bien considéré, le comité reconnut que les réactions adverses que pourrait provoquer une question sur l'ethnicité correctement formulée ne seraient pas suffisantes pour nuire aux réponses aux autres questions du formulaire de recensement. Une question qui comprend le mot «ethnique» peut être plus délicate qu'une question qui ne renferme pas ce mot. Toutefois, après avoir étudié les résultats des essais, le comité estima qu'il était impossible de formuler une question associée à l'identification au groupe fondée sur la perception de soi sans cet adjectif.

3. Toute question doit produire des données statistiques qui s'ajoutent à celles qui pourraient provenir d'autres questions incluses dans le formulaire.

Les évaluations des tests pilotes comprenaient des analyses du degré auquel les données fournies par les questions directes sur l'ethnicité diffèrent de celles qui pourraient être tirées des questions substitutives traditionnelles sur l'ethnicité. La tendance générale visible était que les questions directes produisent effectivement des données qui sont différentes de celles qui découlent d'autres questions; elles sont même différentes de celles qui proviennent d'une question sur la langue d'usage qui est souvent citée comme exemple de question substitutive satisfaisante. Ayant fait cette déclaration sommaire, le comité a toutefois noté certains points.

D'abord, les tendances générales des données tirées de la question de base sur l'ascendance testée se comparaient raisonnablement avec certaines estimations de la composition de la population selon l'origine ethnique tirées des variables substitutives existantes par un éminent démographe connu pour ses travaux en la matière (Price, 1988). Dans ce contexte, il est possible qu'une question directe sur l'ascendance apporte peu d'information additionnelle au niveau de groupements importants, bien que cela soit moins le cas pour les petites régions et pour quelques groupes. Toutefois, les données provenant d'une question sur l'identification fondée sur la perception de soi sont sensiblement différentes de celles qui pourraient provenir de questions substitutives.

Deuxièmement, les questions directes fournissaient des données supplémentaires à un degré variable. Les réponses données aux questions directes sur l'ethnicité offraient des données supplémentaires sur certains groupes (en particulier les groupes venant de parties du monde hétérogènes sur le plan de la langue, de la culture et de la religion), mais pas au même degré pour d'autres. Il faut aussi reconnaître que, pour certains groupes desquels on s'attendait à avoir de l'information précise, ces données supplémentaires ne sont pas toujours obtenues (par exemple, un grand nombre de personnes nées en Yougoslavie ont indiqué «yougoslave» comme étant leur groupe ethnique, au lieu d'indiquer un groupe ethnique yougoslave plus précis). De plus, l'emploi du mot «ethnique» suscita un taux élevé de non-réponse de la part de ceux qui estimaient être d'origine «australienne» ou «anglaise».

Troisièmement, fait important, toute question qui comprend une dimension «perception de soi» produira probablement, par définition, des statistiques différentes de celles pouvant être tirées

d'autres variables qui n'ont pas cette dimension. Ainsi, de nombreuses personnes qu'on n'aurait pas associées à la catégorie «australienne» avaient coché l'ethnicité australienne. L'inverse est aussi vrai : une large proportion de la population qu'on définirait comme étant australienne d'après les questions substitutives a indiqué qu'elle s'identifiait à un autre groupe ethnique.

4. Toute question doit produire des statistiques suffisamment valides et fiables.

L'un des plus importants objectifs de chacun des essais pilotes était de déterminer la qualité probable des statistiques qui découleraient d'une ou de plusieurs questions sur l'ethnicité en train d'être évaluées. Les rapports des essais particuliers contenaient l'analyse de facteurs clés tels que le taux de non-réponse, l'incidence des réponses «aucun», les tendances observées dans les données obtenues et les indicateurs qualitatifs des entrevues de suivi menées en tant que partie de chaque essai.

Selon le comité, les essais pilotes démontraient que les questions renferment certains éléments qui semblent améliorer le niveau de qualité des réponses. Voici quels sont ces éléments :

- 1. Toute question sur l'ethnicité devrait être non dirigée, c'est-à-dire qu'on devrait inviter les recensés à inscrire leurs réponses au lieu de cocher une case à partir d'une liste de choix de réponses prédéterminées. La mise à l'essai a clairement démontré que lorsqu'il existe de la confusion chez les recensés, cette dernière approche peut influencer les individus à partir à la fois de l'ordre des options et d'inclusions ou exclusions.
- 2. Les exemples fournis pour faciliter la compréhension d'une question devraient être peu nombreux et choisis avec soin afin de réduire au maximum l'influence qu'ils pourraient exercer sur les réponses.
- 3. Idéalement, toute question associée à la perception de soi ne devrait pas comporter une directive indiquant que «aucun» est une réponse acceptable : cela pourrait inciter certaines personnes à répondre «aucun» alors qu'elles auraient pu répondre différemment. Toutefois, les tests ont démontré qu'en l'absence d'une telle directive, le taux de non-réponse à une question où l'identification est fondée sur la perception de soi était inacceptablement élevé (supérieur à 30 %), tandis qu'avec la possibilité d'inscrire «aucun», les deux tiers de la population indiquent «aucun»; mais, dans ce dernier cas, cette fraction de la population comprend de nombreuses personnes qui n'ont pas compris la question. Si l'on utilise une question sur l'ascendance, «aucun» ne serait pas une réponse acceptable.
- 4. Toute question associée à la perception de soi devrait présenter un exposé préliminaire qui placerait la question dans son contexte. Selon le comité, cela aurait probablement pour effet de mieux faire accepter une telle question par la communauté. Il ne devrait toutefois pas être nécessaire de présenter ce genre d'exposé dans une question sur l'ascendance.

5. Toute question faisant appel à la perception de soi devrait comprendre le terme «ethnique» dans son approche. Bien que les interprétations différentes de ce terme créent certaines difficultés, le comité estime qu'il est nécessaire d'accompagner d'adjectifs des termes comme «groupe» ou «communauté», et il est préférable d'employer l'adjectif «ethnique».

En dépit de ce qui précède, des difficultés ont été rencontrées avec toutes les questions testées, difficultés qui étaient plus grandes avec les questions faisant appel à la perception de soi. Ces questions engendraient régulièrement des taux de non-réponse allant d'«élevé» à «très élevé», trahissant une certaine partialité dans les non-réponse. Une autre grande difficulté était l'importante différence entre la manière dont la population interprétait en général les questions et la manière dont elle y répondait. Il fallait s'y attendre : le concept même d'«ethnicité» est de nature sociologique, multidimensionnelle; par définition, il se doit quasiment d'évoquer des choses différentes chez différentes personnes.

Selon le comité, ces problèmes sont suffisamment grands pour entraîner d'importantes incohérences dans les données produites. Il semblait clair qu'aucune question particulière parmi celles qui étaient testées ne pourrait être réalistement envisagée pour fournir une mesure statistique valide et fiable à cent pour cent de l'ethnicité. En effet, le fait que les mêmes problèmes existaient, à différents degrés, avec chaque question sur l'ethnicité testée doit être vu comme une indication que le noeud du problème réside dans le concept même, plutôt que dans une question particulière. La tâche consistait à trouver une question qui réponde de manière acceptable aux quatre critères.

Les deux types de questions testées selon les critères d'évaluation sont les suivants :

Critères	Approche associée à l'ascendance	Approche faisant appel à la perception de soi
Cette approche est-elle explicite, etc. ?	Oui.	Pas complètement.
L'approche faisant appel à la perception de soi est-elle généralement acceptée ?	Oui.	Oui, peut-être moins que l'approche associée à l'ascendance.

Critères	Approche associée à l'ascendance	Approche faisant appel à la perception de soi	
Cette approche produit-elle des données supplémentaires ?	Oui, mais moins que l'approche faisant appel à la perception de soi.	Oui.	
Cette approche permet-elle de recueillir des statistiques fiables et valides ?	Oui, bien qu'il y ait des difficultés relatives aux données dont il faut avertir les utilisateurs.	Non.	

De toutes les questions testées, le comité estima que la question associée à l'ascendance était préférable et que jusqu'à six ou sept exemples sélectionnés avec soin devraient y être inclus.

Le comité conclut qu'une question associée à l'identification fondée sur la perception de soi ne produirait pas de statistiques fiables ou valides sur les groupes d'individus qui s'identifient à un nombre de groupes ethniques différents. Cette question ayant dérouté de nombreuses personnes et fait augmenter le taux de non-réponse, il est possible qu'on ait sous-estimé le nombre de personnes s'identifiant à plus d'un groupe ethnique. Les calculs sous-estimés variant de manière inconnue dans différents groupes, les données produites pourraient induire en erreur les utilisateurs.

Question sur l'ascendance du recensement de 1986

Le statisticien tint compte du rapport du comité dans ses recommandations au gouvernement relatives au contenu du recensement de 1986. Il se préoccupait du fait que les tests pilotes démontraient que la question sur l'ascendance présentait des difficultés, qu'il était fort probable qu'elle recueille un taux de non-réponse supérieur à celui de la plupart des autres questions dont l'inclusion dans le formulaire du recensement de 1986 avait été recommandée; de plus, certains sujets interrogés avaient de la difficulté à y répondre car ils ne savent pas qui sont leurs ancêtres, s'ils ont une ascendance multiple, ou jusqu'où remonter pour déterminer leur ascendance.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt des données sur l'ethnicité, l'ABS recommanda au gouvernement d'inclure une question sur l'ascendance dans le recensement de 1986, sur la base que les données produites par cette question seraient soigneusement analysées pour en déterminer la fiabilité et la pertinence, afin de savoir s'il convenait d'inclure une question analogue dans les recensements futurs. La question incluse était la suivante :

Quelle est l'ascendance de cha-	que personne?	Ascendance
---------------------------------	---------------	------------

Par exemple grecque, anglaise, indienne, arménienne, aborigène, chinoise, etc.

Afin de résoudre certains problèmes évidents rencontrés lors de la mise à l'essai de la question, on envoya à chaque ménage, avec le formulaire, la brochure d'information sur le recensement de 1986 contenant les directives et la définition suivantes à l'intention des répondants :

«Ascendance» signifie le groupe national ou ethnique dont on est le descendant. Il est acceptable de fonder sa réponse sur les ancêtres de ses grands-parents. Les personnes qui ont une ascendance multiple et qui ne s'identifient pas à un seul groupe devraient indiquer leur ascendance multiple. Les personnes qui considèrent que leurs ancêtres sont australiens peuvent s'identifier comme étant australiennes.

Il est frappant de constater que les directives liées à l'ascendance multiple et à l'ascendance australienne introduisaient un certain élément d'identification au groupe fondée sur la perception de soi.

Au total, 94 groupes d'ascendance spécifique furent codés pour chacune des deux premières réponses. D'autres groupes qui ne figurent pas dans la liste étaient codés dans une catégorie «autre». Les individus qui répondaient «multiple» ou «ne sais pas» étaient également codés dans des catégories séparées, tout comme ceux dont l'ascendance n'était pas correctement décrite. Les individus qui n'avaient pas répondu étaient codés dans une catégorie «non spécifié».

Qualité des données sur l'ascendance

Une évaluation de la qualité des données sur l'ascendance issues du recensement de 1986 a été entreprise et elle figure dans un document d'information de l'ABS⁴. Ce document examine l'importance et la signification de l'absence de réponses, des réponses qui n'étaient pas précises et des réponses multiples à la question sur l'ascendance, et la cohérence entre la réponse sur l'ascendance fournie et les réponses à d'autres questions connexes du recensement. Bien entendu, les essais pilotes conduits avant le recensement sont une source importante d'information sur la qualité des données.

Principaux résultats

Les statistiques du recensement de 1986 concernant la plupart des groupes déterminés par leur ascendance sont considérées raisonnablement exactes. La plupart des individus semblaient avoir compris la question et répondu de leur mieux sur leur ascendance. Toutefois, il semble que les ascendances irlandaise, écossaise, galloise, allemande et scandinave soient grandement sous-représentées (ces groupes étaient une source importante des premiers immigrants en Australie). Il semble qu'un grand nombre de ces personnes aient indiqué Australie ou qu'elles n'aient pas répondu à la question.

La question sur l'ascendance a connu un taux de non-réponse de 7 %. Cette absence de réponses était plus probablement le fait des personnes nées en Australie que de celles nées à l'étranger. Le taux de non-réponse de l'ensemble des personnes nées hors d'Australie était inférieur à 2 %. Les données sur le lieu de naissance et le lieu de naissance des parents des personnes n'ayant pas répondu indiquaient qu'il s'agissait probablement en majorité d'Australiens de la troisième génération au moins.

Les personnes indiquant «multiple» ou «ne sais pas», ou qui ne se décrivaient pas correctement, représentaient moins de 1 % de la population.

Les réponses à la question sur l'ascendance étaient généralement cohérentes par rapport aux réponses aux questions sur le lieu de naissance, le lieu de naissance des parents, la langue et l'origine aborigène. Le lieu de naissance était une mesure raisonnable de l'ascendance des récents groupes d'immigrants, en particulier ceux venant de pays ayant une population homogène sur le plan ethnique. En ce qui concerne les groupes installés en Australie depuis plus de deux générations, la question sur l'ascendance ne permit pas toujours de déceler l'origine ethnique, vraisemblablement parce qu'ils ne sont pas certains de leur ascendance ou qu'ils croyaient pouvoir revendiquer légitimement l'ascendance australienne.

Une personne sur huit indiqua une ascendance multiple. Il est possible que de nombreuses personnes ayant une ascendance multiple aient simplifié leurs réponses ou se soient identifiées à un groupe unique. On pouvait s'y attendre, étant donné que les directives du guide à l'intention des chefs de ménage permettaient aux personnes ayant une ascendance multiple de s'identifier à un seul groupe. Toutefois, on ne sait pas combien de personnes ont bel et bien lu les directives ou si ces dernières les ont influencées dans leur réponse. Le taux de réponse «ascendance multiple» était supérieur chez les enfants et il diminuait avec l'âge. Il était plus élevé chez les femmes que chez les hommes pour tous les groupes d'âge adulte.

Ascendance australienne

Les trois principales raisons données par les personnes ayant répondu «ascendance australienne» lors du test de recensement de la question sur l'ascendance étaient les suivantes :

- 1. leurs familles étaient établies depuis longtemps en Australie (au moins trois générations) et elles estimaient qu'il s'agissait d'un motif suffisant pour revendiquer l'ascendance australienne;
- 2. certaines personnes adultes dont les parents étaient nés à l'étranger avaient le sentiment «d'être australiennes»:

3. le sentiment, parmi une petite proportion de personnes nées à l'étranger, que leurs enfants nés en Australie étaient australiens.

Les directives à l'intention des chefs de ménage qui remplissaient les formulaires de recensement ne précisaient pas le sens de «ascendance australienne». Ceux-ci devaient donc décider si leurs ancêtres étaient australiens en se fondant largement sur leurs propres critères. Même si ces directives indiquaient qu'il était acceptable de fonder son ascendance sur celle des grandsparents, il n'était pas requis de le faire. Il est donc possible que les individus aient déclaré être d'ascendance australienne pour une quelconque raison, y compris les trois qui sont mentionnées ci-dessus.

Dans son sens étroit, le terme «ascendance» pourrait suggérer que «ascendance australienne» peut ne pas être une réponse valide pour les personnes nées à l'étranger ou pour leurs enfants.

Une personne sur cinq indiqua «ascendance australienne», soit comme première ou seule réponse (20,3 %) ou comme seconde réponse (1,5 %). Presque toutes ces personnes étaient nées en Australie et 85 % d'entre elles de parents nés en Australie. Le taux de réponse pour «ascendance australienne» était plus élevé chez les enfants de moins de cinq ans et plus faible pour la population âgée.

Le lieu de naissance et le lieu de naissance des parents des personnes ayant déclaré une ascendance australienne indiquent que, le plus souvent, l'ascendance australienne est une réponse valide suivant les directives données parce que les recensés étaient susceptibles d'avoir des ancêtres natifs d'Australie. La proportion de réponses «ascendance australienne» qu'on pourrait considérer invalide, parce que les personnes étaient nées à l'étranger ou avaient des parents nés à l'étranger, était très faible, et il était peu probable qu'elle affecte la fiabilité d'ensemble des données.

Une analyse de l'ascendance des parents et des enfants permit d'observer qu'il était plus probable que les enfants aient une ascendance australienne lorsque leurs parents avaient une ascendance multiple ou différente que lorsque les parents avaient la même ascendance unique. Cela indique que l'ascendance australienne est également perçue comme étant la «fusion» de différentes ascendances et comme un seul groupe (neutre) auquel les personnes d'ascendance multiple peuvent s'identifier.

Résultats du recensement avec les données sur l'ascendance

Le comité et l'ABS étudièrent la mesure dans laquelle les données sur l'ascendance devraient figurer dans les résultats du recensement par comparaison avec d'autres variables de l'ethnicité (telles que le lieu de naissance et le lieu de naissance des parents), et si elles étaient

suffisamment explicites en elles-mêmes ou devaient toujours être liées à d'autres variables sur l'ethnicité.

D'une part, on recueille des statistiques sur l'ascendance parce qu'on estime qu'elles sont meilleures que les statistiques substitutives seulement. Cela indique qu'on devrait accorder plus d'importance aux tableaux qui utilisent l'ascendance comme variable pour identifier le groupe ethnique. D'autre part, il peut être aussi important de produire plus de tableaux avec le lieu de naissance comme variable parce qu'il est plus facile de les relier à d'autres sources de données et parce qu'ils sont plus fiables. L'ABS estimait qu'il n'était pas rentable de reproduire tous les tableaux en utilisant le lieu de naissance et l'ascendance, et que l'équilibre était atteint en mettant l'accent sur la variable «lieu de naissance».

Les statistiques sur l'ascendance furent rendues publiques sous forme de tableaux croisés, sur microfiche et bande magnétique, et dans des publications telles que Australia in profile (qui résume les principaux résultats du recensement) et Cross-Classified Characteristics (des populations de l'État).

En raison du temps plus long nécessaire pour valider les statistiques sur l'ascendance en l'absence de données préalables et des doutes concernant la priorité des statistiques sur l'ascendance au niveau des régions de petites dimensions, il fut décidé de ne pas inclure les statistiques sur l'ascendance dans les profils courants des petites régions rendus publics au fur et à mesure du traitement des formulaires. Il s'avéra que la demande de statistiques sur l'ascendance au niveau des régions de petites dimensions était faible et leur absence des nombreux produits courants contenant des profils de petites régions provoqua peu de critiques de la part des utilisateurs, bien que ceux qui exigeaient ces statistiques aient pu les obtenir sous forme de produits distincts.

Le genre de données le plus important était peut-être une série de tableaux détaillés sur bande magnétique dans lesquels les données sur l'ascendance étaient recoupées avec d'autres sujets de l'ethnicité et par variable démographique. Ces tableaux détaillés furent la principale source de données pour la recherche sur la composition ethnique de l'Australie.

Utilisations faites des données sur l'ascendance

Les statistiques sur l'ascendance ont été probablement le plus couramment utilisées dans la recherche sur la taille et les caractéristiques de divers groupes ethniques qui n'avaient encore pu être correctement identifiés dans le recensement à l'aide des questions substitutives (par exemple les Maoris de Nouvelle-Zélande, les Chinois). Des recherches sur la conservation de la langue par divers groupes communautaires ont également été menées. Ces recherches étaient faites par des universitaires et des organismes gouvernementaux qui s'intéressent aux questions de

l'immigration et du multiculturalisme. Les données utilisées pour ces études étaient, en général, celles qu'on retrouve dans les tableaux détaillés produits sur média électronique et microfiche.

Le Department of Immigration (ministère fédéral de l'immigration), le gouvernement local et Ethnic Affairs (affaires ethniques) diffusèrent des statistiques sur la taille et les caractéristiques démographiques de groupes d'individus aux lieux de naissance divers. L'information sur l'ascendance était incluse dans ces «profils communautaires» pour apporter de la lumière sur les divers groupes ethniques associés à des lieux de naissance particuliers. Le ministère utilise également les statistiques dans des séances d'information préparées pour son ministre en consultation avec les nombreux et divers groupes communautaires d'Australie. Pour ces consultations et à d'autres fins, ces statistiques sur l'ascendance, souvent recoupées avec le lieu de naissance ou la langue pour définir plus précisément les groupes, ont été utiles pour établir la taille de divers groupes communautaires qui faisaient des revendications au gouvernement.

Il est fort peu probable que de nombreuses décisions sur des sujets tels que les subventions, les services et le temps d'antenne à la radio ethnique aient été prises par les gouvernements en utilisant des statistiques sur l'ascendance, et même que de telles décisions aient été prises.

Origine aborigène

Les données sur la population aborigène d'Australie sont recueillies dans tous les recensements nationaux depuis 1911. Toutefois, avant le recensement de 1971, toutes les personnes devaient répondre à une question sur la race (européenne, aborigène, chinoise) et les renseignements sur les aborigènes de race pure n'étaient pas inclus dans les résultats des recensements conformément à la constitution australienne de l'époque. Depuis l'abrogation de la section pertinente en 1967, l'ABS s'est efforcé de recueillir des données sur la population aborigène qui soient aussi complètes que les données rassemblées auprès du reste de la population australienne.

Le dénombrement des aborigènes dans les recensements de la population effectués depuis 1971 a connu une amélioration progressive en raison de la plus grande place accordée aux campagnes de sensibilisation publique, de la participation directe des aborigènes aux activités de collecte de données du recensement, des changements apportés à la conception et à l'élaboration de questions, de l'adoption de procédures spéciales sur le terrrain et d'améliorations dans les méthodes de collecte de données. On trouvera, dans le rapport de Choi et Gray (1985) et de l'ABS, une description détaillée et une analyse de l'impact des divers changements ou procédures adoptées sur la qualité des données⁵.

En octobre 1978, le gouvernement du Commonwealth adopta la «définition fonctionnelle» suivante de l'«aborigènéité» (qui avait déjà été largement utilisée par les organismes du Commonwealth et du gouvernement d'État depuis 1986) :

Un aborigène ou un insulaire du détroit de Torres est une personne d'ascendance aborigène ou originaire des îles du détroit de Torres qui s'identifie comme aborigène ou insulaire du détroit de Torres et est acceptée en cette qualité par la communauté où elle vit.

Les deux premières de ces conditions sont contenues dans la question sur l'origine aborigène comprise dans les recensements à partir de 1971 (voir ci-dessous pour les questions). En ce qui concerne les individus dont les ancêtres sont exclusivement aborigènes, la définition du recensement ne présente généralement pas de problèmes. Les personnes ayant une ascendance multiple peuvent légitimement choisir de s'identifier comme «aborigène», «insulaire du détroit de Torres» ou «non aborigène», selon leur affiliation au moment du dénombrement. Les réponses de ces personnes à la question sur l'origine dépendra de leur perception de soi et de leur disposition à exprimer cette perception de soi. De ce fait, le dénombrement des aborigènes dans le recensement dépend de la volonté des individus à s'identifier eux-mêmes comme étant d'origine aborigène. Le résultat est que, indépendemment des changements dans les pratiques de recensement, la taille de la population aborigène, telle que définie dans le dénombrement du recensement, peut fluctuer au fil des ans si les affiliations des individus changent.

Questions du recensement sur l'origine aborigène

Avec l'abrogation en 1967 de la section pertinente de la Constitution, on décida que pour répondre aux besoins en matière de statistiques des autorités du Commonwealth et de l'État responsables des Aboriginal Affairs, la question du recensement de 1971 devrait tenter de vérifier la race à laquelle les individus s'identifient eux-mêmes. Il n'était plus nécessaire que les personnes ayant plus d'une race indiquent toutes les races mais plutôt celle à laquelle elles s'identifiaient.

La question sur l'origine du recensement de 1971 était la suivante :

Quelle est l'origine raciale de chaque personne?

(Si l'origine est multiple, indiquer celle à laquelle l'individu s'identifie.)

(Ne cocher qu'une case ou donner une origine seulement.)

- □ 1 Origine européenne
- □ 2 Origine aborigène

		3	Origine insulaire du détroit de Torres
		4	Autre origine (n'en donner qu'une)
même s critique études d dans le	si sa e pub d'éva rece	préso lique aluatio ensem	nulation de la question sur l'origine ethnique était analogue à celle de 1971 entation était légèrement différente. Cependant, cette question a soulevé une considérable, dirigée vers l'utilisation du terme «origine raciale». De plus, les on du recensement de 1976 ont indiqué que la formulation de la question utilisée ent de 1976 déroutait les personnes interrogées, particulièrement concernant ce «origine européenne».
le recer et «auti	nsem re or	ent de	une nouvelle question sur l'origine aborigène fut élaborée et mise à l'essai pour è 1986. Les tests ont montré que l'abandon des catégories «origine européenne» » réduit la confusion et évite les critiques du public à l'égard de l'emploi du a question de 1981 était la suivante :
L'indiv	idu (est-il	d'origine aborigène ou originaire des îles du détroit de Torres Strait ?
	-	ui co fient :	ncerne les personnes d'ascendance multiple, indiquer l'origine à laquelle elles
		Nor	□ 1
		Oui	, aborigène □ 2
		Oui	, détroit de Torres 3
La mêr	ne q	uestic	on fut utilisée dans les recensements de 1986 et de 1991, bien qu'à chaque fois

elle ait été placée dans différentes parties du formulaire, pour diverses raisons.

Qualité des données

Il y a eu une grande variabilité entre les États et territoires concernant la taille et la direction des mouvements des peuples aborigènes dénombrés d'un recensement à l'autre depuis 1971. Entre 1976 et 1981, il y eut une réduction très légère (0,6 %) dans le dénombrement de l'ensemble des aborigènes et une très forte augmentation (42,4 %) dans le dénombrement des aborigènes entre les recensements de 1981 à 1991 qui ne peuvent être attribuées exclusivement à la croissance démographique.

Une analyse des dénombrements de 1986 permit de conclure que les données sont exemptes de toute sérieuse anomalie et que, en dépit de cette très forte augmentation entre les recensements,

les structures âge-sexe dans les deux dénombrements de recensements ont un niveau de cohérence élevé⁶.

Les vérifications quant à la cohérence des données du recensement recueillies sur l'ascendance des individus appuyaient, dans l'ensemble, le dénombrement des aborigènes de 1986, et des comparaisons avec les données correspondantes, obtenues de plusieurs sources autres que les recensements, permirent également d'avoir une certaine confiance dans l'exactitude des résultats de 1986.

Un nombre de facteurs a contribué à la forte augmentation enregistrée dans le recensement de 1986. De meilleurs mécanismes de collecte, une campagne de sensibilisation du public plus efficace, de meilleures méthodes de traitement des données et l'effet d'une augmentation naturelle y ont contribué. Toutefois, bien qu'on pourrait s'attendre à ce que l'augmentation naturelle ne représente pas plus du cinquième de l'augmentation enregistrée, et les autres facteurs probablement encore moins, la principale influence semble être une meilleure propension des individus à se déclarer eux-mêmes et les membres de leur ménage aborigènes dans le recensement.

Notes

- 1. ABS Information Paper: The Measurement of Ethnicity in the Australian Census of Population and Housing, n° 2172.0 au catalogue.
- 2. Figure dans Patterns of Prejudice, vol. 17, n° 2, 1983.
- 3. ABS Information Paper: The Measurement of Ethnicity in the Australian Census of Population and Housing, n° 2172.0 au catalogue.
- 4. ABS Information Paper: Census 86: Data Quality Ancestry, n° 2603.0 au catalogue.
- 5. ABS Information Paper: Census 86: Data Quality Aboriginal and Torres Strait Islander Counts, n° 2602.0 au catalogue.
- 6. ABS Information Paper: Census 86: Data Quality Aboriginal and Torres Strait Islander Counts, n° 2602.0 au catalogue.

Références

- ABS Information Paper: Census 86: Data Quality Ancestry, nº 2603.0 au catalogue.
- ABS Information Paper: Census 86: Data Quality Aboriginal and Torres Strait Islander Counts, n° 2602.0 au catalogue.
- ABS Information Paper: The Measurement of Ethnicity in the Australian Census of Population and Housing, n° 2172.0 au catalogue.
- Choi, C.Y. et A. Gray. 1985. An evaluation of census counts of the Aboriginal population, 1971, 1976 and 1981 Censuses, document hors-série de l'Australian Bureau of Statistics, n° 1985/2.
- Figure dans Patterns of Prejudice, vol. 17, n° 2, 1983.
- Price, Charles. 1988. «Measuring Ethnic Origins in Australia», Australian Population Association National Conference, Brisbane.

Teik Huat Khoo
Department of Statistics, Malaysia

Introduction

La Malaysia est un pays tropical situé au coeur de l'Asie du Sud-Est. Géographiquement, la péninsule de Malaisie s'étend de la frontière thaïlandaise à Singapour, tandis que les États de Sabah et de Sarawak, situés au nord-ouest de l'île de Bornéo, sont séparés de la péninsule par la mer de Chine méridionale. Les 13 États et les deux territoires fédéraux couvrent une superficie totale d'environ 330 000 kilomètres carrés.

La Malaysia est un pays multiracial dont on estimait la population à 18 millions d'habitants en 1991. Ses trois principaux groupes ethniques sont les Malais, les Chinois et les Indiens. On compte également un grand nombre de groupes indigènes à Sabah et à Sarawak. On évalue ainsi les proportions approximatives des différents groupes ethniques : Malais et autres groupes indigènes (61 %), Chinois (30 %) et Indiens (8 %).

Il faut disposer d'informations sur les groupes ethniques afin d'être en mesure d'assurer la planification du développement, de formuler des politiques et de pouvoir prendre d'autres types de décisions. Ces informations ont également pris une importance capitale par suite des divers plans de développement quinquennaux élaborés depuis la First Outline Perspective Plan (première esquisse du plan prévisionnel) couvrant la période 1971-1990. Les plans de développement ont été formulés et mis en oeuvre dans le cadre de la New Economic Policy (NEP — nouvelle politique économique) qui a été introduite par le gouvernement en 1970, après les émeutes raciales de 1969, afin de promouvoir une croissance équitable en mesure de favoriser l'unité nationale entre les diverses races. Les objectifs de la NEP ont été formulés à l'intérieur d'une stratégie à deux volets visant à :

- 1. réduire et éventuellement supprimer la pauvreté en augmentant les niveaux de revenu et en accroissant les chances d'emploi pour l'ensemble des Malaysiens, sans tenir compte de leur race;
- 2. accélérer le processus de restructuration de la société malaysienne afin de corriger les déséquilibres économiques en vue de réduire et éventuellement d'éliminer l'identification d'une race à une fonction économique particulière.

La Second Outline Perspective Plan (deuxième esquisse du plan prévisionnel), pour la période 1991-2000, rendue publique le 17 juin 1991, a été formulée sur la base d'une politique qui sera

désignée sous le nom de National Development Policy (NDP — politique nationale de développement). La NDP tirera profit des réalisations atteintes grâce à la First Outline Perspective Plan afin d'accélérer les processus de suppression de la pauvreté et de restructuration de la société, et ce en vue de corriger les déséquilibres socio-économiques dans le contexte d'une économie en expansion rapide. Elle s'appuiera notamment d'une manière plus prononcée sur le secteur privé, qui participera plus activement à la restructuration en augmentant les possibilités de croissance économique.

Dans la constitution fédérale, en vertu de l'article 153, portant sur la réservation de quotas en ce qui touche les services, les permis, etc., pour les Malais et les autochtones des États de Sabah et de Sarawak, la clause (1) stipule que cette réservation relèvera de la responsabilité du Yang di-Pertuan Agong, afin que soient protégés la position spéciale des Malais et des autochtones dans les États de Sabah et de Sarawak, ainsi que les intérêts légitimes des autres collectivités, conformément aux dispositions de cet article.

Définitions de la constitution fédérale

En vertu de l'article 160 (Interprétation) et de la clause (2) : «aborigène» désigne un aborigène de la péninsule de Malaisie; «Malais» désigne une personne qui professe la religion de l'Islam, parle habituellement la langue malaise, respecte les coutumes malaises, et

- 1. est née avant le «Merdeka Day» dans la Fédération ou à Singapour, ou est née de parents dont l'un était né dans la Fédération ou à Singapour, ou résidait à ce jour dans la Fédération ou à Singapour; ou
- 2. est la descendante d'une telle personne. Le «Merdeka Day» désigne la trente et unième journée d'août mil neuf cent cinquante-sept.

En vertu de l'article 161A, portant sur la position spéciale des autochtones des États de Sabah et de Sarawak, et de la clause (6) : «autochtones» désigne,

- 1. en ce qui touche Sarawak, une personne reconnue comme citoyen et qui, soit appartient à l'une des races désignées à la clause (7) comme indigènes de cet État, soit résulte d'un métissage obtenu exclusivement entre ces races;
- 2. en ce qui touche Sabah, une personne reconnue comme citoyen, et qui est l'enfant ou le petit-enfant d'une personne d'une race indigène de Sabah, et qui est née (soit le «Malaysia Day», soit après cette journée, ou non) soit à Sabah, soit d'un père domicilié à Sabah au moment où elle est née.

Clause (7): Les races qui doivent être comprises dans la définition d'«autochtones» donnée dans la clause (6) comme des indigènes de Sarawak sont les Bukitans, les Bisayahs, les Dusuns, les Dayaks de la mer, les Dayaks terrestres, les Kadayans, les Kalabits, les Kayans, les Kenyahs (incluant les Sabups et les Sipengs), les Kajangs (y compris les Sekapans, les Kejamans, les Lahanans, les Punans, les Tanjongs et les Kanowits), les Lugats, les Lisums, les Malais, les Melanos, les Muruts, les Penans, les Sians, les Tagals, les Tabuns et les Ukits.

Questions relatives à l'ethnicité dans le recensement de la population et du logement de 1991

Aux fins du recensement de la population, on utilise le terme «groupe ethnique». Ce terme désigne un groupe de personnes reliées (apparentées) par une langue, une religion, des coutumes et des traits connexes communs. La classification se fait par auto-identification. Bien que les racines ancestrales et les origines raciales constituent des éléments importants, elles ne sont en elles-mêmes ni suffisantes, ni nécessaires.

On pose une seule question, unique et directe, sur ce sujet : «À quel groupe ethnique, collectivité ou groupe dialectal appartenez-vous ?» Le recenseur est renvoyé à la carte de codage fournie. On doit prendre note que, conformément à la pratique habituelle, la réponse repose sur l'autoidentification du répondant.

La religion représente un autre sujet connexe. La question à cet égard se lit comme suit : «Quelle est votre religion ?», et on énumère les religions suivantes : islam, christianisme, hindouisme, bouddhisme, confucianisme ou taoïsme ou autre religion chinoise traditionnelle, religion tribale ou traditionnelle, autres (précisez), aucune religion.

La citoyenneté constitue un autre sujet connexe. À cet égard, on pose une question directe : «Quelle est votre citoyenneté ?», et on suggère au répondant quelques citoyennetés particulières : Malaysia, Singapour, Indonésie, Thaïlande, Brunei Darusalam et autres (précisez). Une fois encore, le répondant devra donner sa réponse en se basant sur ses connaissances et sa compréhension. Les recenseurs ne sont pas en mesure de demander une confirmation écrite. L'auto-identification constitue la pratique courante et habituelle dans les opérations du recensement pour la majorité des sujets couverts.

Comment les questions susmentionnées relatives à l'ethnicité tentent-elles de déterminer ou de mesurer l'ethnicité ?

La question simple et directe : «À quel groupe ethnique, collectivité ou groupe dialectal appartenez-vous ?» fournira l'information de première main, qui sera ensuite vérifiée par recoupement avec les réponses obtenues aux questions touchant la religion et la citoyenneté. Cette démarche additionnelle permettra d'obtenir une estimation plus cohérente du nombre de

personnes appartenant aux groupes ethniques définis dans la constitution fédérale, spécialement en ce qui touche les Malais, les autochtones et les autres groupes indigènes.

Dans quelle mesure ces questions réussissent-elles à mesurer l'ethnicité ?

À partir des résultats des recensements antérieurs et des estimations démographiques actuelles obtenues principalement à partir des enregistrements des naissances et des décès, on dispose d'une répartition ethnique générale de la population totale. Ces estimations seront comparées aux comptages du recensement. Bien qu'on ne dispose pas encore des informations finales tirées du recensement, on prévoit que, sur une base globale, les estimations actuelles devraient se rapprocher des comptages du recensement.

Limites dans les questions et les méthodes du recensement, et effets de celles-ci sur la mesure de l'ethnicité

Comme on l'a mentionné précédemment, le recensement adopte principalement une méthode «d'auto-identification». Cette méthode semble être extrêmement pratique et très largement utilisée. Rappelons une fois encore que nous ne disposons toujours pas des résultats finaux du recensement. Toutefois, on prévoit que ces résultats seront conformes aux tendances observées.

On a également mené une enquête postcensitaire afin d'évaluer l'exactitude et la précision des comptages du recensement, ainsi que quelques caractéristiques, notamment les groupes ethniques. Cette enquête devrait nous permettre d'obtenir de nouveaux aperçus.

Résultats des recensements antérieurs

Bien qu'on ne dispose pas encore des résultats officiels du recensement de la population et du logement de la Malaysia effectué en août 1991, on peut se faire une idée des tendances relatives à la répartition ethnique de la population en se basant sur les résultats des recensements de 1970 et de 1980. Incidemment, ces deux recensements ont également adopté la méthode d'auto-identification comportant des questions directes.

Sur la base du rapport général du recensement de la population de la Malaysia de 1980, volume 1, page 18, nous obtenons la répartition en pourcentage de la population selon le groupe ethnique et la région pour 1970 et 1980.

Pour la péninsule de Malaisie, sur une population totale de 9,18 millions d'habitants en 1970, les groupes ethniques se répartissent de la manière suivante : Malais (52,7 %), Chinois (35,8 %), Indiens (10,7 %) et autres (0,8 %). En 1980, la population s'élevait à 11,43 millions d'habitants, et la répartition des groupes ethniques était la suivante : Malais (55,3 %), Chinois (33,8 %), Indiens (10,2 %) et autres (0,7 %).

Dans le cas de Sabah, la population totale en 1970 s'élevait à 653 000 habitants, et la répartition des groupes ethniques était la suivante : Pribumis (correspondant en gros à l'ensemble des groupes indigènes) (76,5 %), Chinois (21,3 %) et autres (2,2 %). La population s'élevait en 1980 à 1,01 million d'habitants, et les groupes ethniques se répartissaient ainsi : Pribumis (82,9 %), Chinois (16,2 %) et autres (0,9 %).

Dans le cas de Sarawak, la population se chiffrait en 1970 à 976 000 habitants. La répartition des groupes ethniques était la suivante : Malais (18,6 %), Melanaus (5,5 %), Ibans (31,1 %), Bidayuhs (8,6 %), autres indigènes (5,2 %), Chinois (30,1 %) et autres (0,9 %). La population s'élevait en 1980 à 1,31 million d'habitants et les proportions des groupes ethniques étaient les suivantes : Malais (19,7 %), Melanaus (5,7 %), Ibans (30,3 %), Bidayuhs (8,2 %), Chinois (29,5 %), autres indigènes (5,3 %) et autres (1,3 %).

Péninsule de Malaisie

Comme on l'a mentionné précédemment, on ne dispose pas encore des résultats du recensement de la population de la Malaysia effectué en août 1991. Toutefois, on peut dégager certaines tendances globales touchant la composition ethnique générale de la population en se basant sur la publication d'avril 1991 du Department of Statistics (ministère de la statistique) Current Population Estimates, Peninsular Malaysia, 1990. Incidemment, nous analysons pour le moment de manière distincte les tendances qui s'appliquent à la péninsule de Malaisie, à Sabah et à Sarawak, principalement parce que le recensement de 1980 ne comportait pas la collecte de données détaillées sur les groupes ethniques de Sabah. Nous espérons être en mesure de revenir à une approche plus globale pour l'ensemble de la Malaysia à partir des données du recensement de 1991.

La population de la péninsule de Malaisie s'élevait en 1980 à 11,4 millions d'habitants. De ce chiffre, 6,3 millions étaient des Malais (55,3 %), 3,9 millions étaient des Chinois (33,8 %) et 1,2 million étaient des Indiens (10,2 %). La population s'est accrue à un taux annuel de 2,4 % au cours de la période 1980-1990, ce qui représente 0,2 point de plus que durant la période 1970-1980. Toutefois, les taux de croissance au cours de ces deux périodes ne peuvent aucunement se comparer, car le premier taux ne tient pas compte du solde migratoire.

Durant la période 1980-1990, la taille de l'ensemble des groupes ethniques a augmenté, mais à des taux différentiels. L'augmentation était la plus prononcée pour les Malais (3,0 % par année), la raison principale résidant dans le taux de fécondité plus élevé de ces derniers. Les Chinois ont enregistré l'augmentation la plus faible (1,7 % par année), alors que le taux d'augmentation des Indiens se situait entre les deux, à 2,0 % par année. On estimait la population de la péninsule de Malaisie au 30 juin 1990 à 14,6 millions d'habitants. De ce nombre, 8,5 millions étaient des Malais (58,2 %), 4,6 millions étaient des Chinois (31,3 %), et 1,4 million étaient des Indiens (9,8 %).

Sabah et Sarawak

On peut dégager des tendances globales dans la composition ethnique générale de la population en se basant sur la publication de mai 1990 du Department of Statistics, Current Population Estimates, Sabah and Sarawak, 1989. Étant donné le taux de croissance sensiblement plus élevé du groupe Bumiputra (correspondant en gros à la population indigène), on a constaté un changement dans la proportion de ce groupe à Sabah. En 1989, les Bumiputras et les autres constituaient 86,0 % de la population de Sabah, en comparaison de 84,0 % en 1980. Inversement, la proportion des Chinois a diminué, pour passer de 16,0 % en 1980 à 14,0 % en 1989.

Les taux de croissance postcensitaires parmi les Bumiputras (correspondant en gros à la population indigène) et les Chinois à Sarawak étaient toutefois plus ou moins semblables, et on n'a donc constaté que des changements mineurs dans la composition ethnique de l'État entre 1980 et 1989. En 1980, les Bumiputras et les autres représentaient 70,5 % de la population totale, et en 1989 leur proportion avait augmenté, pour atteindre 70,9 %. Le pourcentage des Chinois, d'autre part, avait diminué légèrement, passant de 29,5 % en 1980 à 29,1 % en 1989.

Conclusion

Dans le contexte de la situation socio-économique et ethnique de la Malaysia, la collecte et la présentation des statistiques démographiques selon les groupes ethniques revêtent une importance capitale en vue d'assurer au pays une croissance et une stabilité continues. La méthode d'auto-identification adoptée dans le recensement de la population et dans les autres enquêtes auprès des ménages permet d'obtenir des répartitions ethniques généralement acceptables à divers niveaux aux fins de la formulation et de la planification générales des politiques. Toutefois, pour la mise en application particulière d'un grand nombre de programmes et de projets d'action positive, on adopte la méthode plus juridique de la preuve documentaire et du témoignage.

Références

- Department of Statistics. 1991. Current Population Estimates, Peninsular Malaysia, 1990, Kuala Lumpur, Malaysia, avril 1991.
- Department of Statistics. 1991. Malaysia Yearbook of Statistics, 1990, Kuala Lumpur, Malaysia, juillet 1991.
- Department of Statistics. 1990. Current Population Estimates, Sabah and Sarawak, 1989, Kuala Lumpur, Malaysia, mai 1990.
- International Law Book Services. 1991. Federal Constitution, au 15 mars 1991, Kuala Lumpur, Malaysia.
- Khoo Teik Huat. 1983. 1980 Population and Housing Census of Malaysia: General Report of the Population Census, vol. I (janvier 1983) et vol. II (juin 1983), Department of Statistics, Kuala Lumpur, Malaysia.
- National Printing Department. 1991. The Second Outline Perspective Plan 1991-2000, Kuala Lumpur, Malaysia.
- National Printing Department. 1991. Sixth Malaysia Plan 1991-1995, Kuala Lumpur, Malaysia.
- National Printing Department. 1989. Mid-Term Review of The Fifth Malaysia Plan 1986-1990, Kuala Lumpur, Malaysia.

			·	
	·	·		
·				
		•		
	•			
				,

Galina A. Bondarskaya Institut de recherche scientifique de la statistique du Goskomstat de la Russie

Introduction

L'Union soviétique, État qui a duré presque 70 ans et qui a cessé d'exister à la fin de 1991, était l'un des États les plus multiethniques du monde. Elle était peuplée de plus de 100 nationalités et ethnies. Une telle diversité était le facteur qui déterminait à son tour la diversité politique, économique, culturelle, sociale et philosophique de ses peuples.

Avant la révolution de 1917, la nationalité (l'origine ethnique) d'une personne n'avait pas, en Russie, de grande incidence directe sur son statut socio-économique. C'était sa confession religieuse qui revêtait une importance beaucoup plus grande. La religion orthodoxe était la religion d'État. En se convertissant à la religion orthodoxe, tout sujet pouvait surmonter les restrictions qu'on imposait aux personnes d'autres religions. Au cours des dernières décennies du XIX° siècle, la question nationale s'est aggravée et a fini par passer dans le domaine de la lutte politique.

Après la révolution de 1917, l'égalité des peuples fut proclamée et des unités territoriales nationales furent créées. L'année 1922 vit la fondation de l'Union soviétique et le lancement d'une politique de soutien au développement socioculturel des peuples. Or, dès la fin des années 1920, cette politique fut abandonnée pour être remplacée par la politique de l'unification, par la répression de l'identité nationale sous prétexte de la lutte contre les survivances religieuses et nationales du passé, et, sous le couvert de la lutte contre le nationalisme, par des représailles à l'encontre des porteurs de la conscience nationale. La question nationale a toujours été parmi les questions les plus importantes et les plus délicates, même si les milieux officiels considéraient que ce problème avait été résolu une fois pour toutes.

Cette politique de fusion forcée en un «seul peuple soviétique» a pris parfois des formes monstrueuses tout en étant foncièrement contradictoire. D'un côté, on prônait la préservation minutieuse des aspects superficiels et décoratifs d'une politique nationale (soit une composition proportionnelle et équilibrée des Soviets et de l'échelle supérieure de l'appareil bureaucratique local ainsi que des quotas et des privilèges d'accès à l'enseignement supérieur égalitaires, etc.), et de l'autre côté on pratiquait la répression de l'identité nationale et la discrimination dans les domaines social et politique.

De nos jours, la question nationale est devenue grave et très malsaine. C'est elle qui, en grande mesure, a prédéterminé la désintégration de l'U.R.S.S., la chute du régime communiste, et aussi l'exacerbation des conflits dans certaines des anciennes républiques de l'Union.

Le caractère critique de la question nationale, en conjonction avec les nouvelles possibilités de recherche et de discussion du problème, ont fait qu'une plus grande attention est accordée à certaines questions concrètes de l'histoire des peuples, aux informations sur le niveau de leur développement socio-économique et socioculturel, aux problèmes du renouvellement de la population de certaines nationalités, à la répartition des nationalités dans divers territoires, aux aspects ethniques de la migration et à l'étude des processus ethniques.

Au cours des dernières décennies, on a assisté au développement des disciplines qui sont nées de la rencontre de sciences différentes : démographie ethnique, sociologie ethnique, géographie ethnique. Au sein de l'institut d'ethnographie de l'académie des sciences de l'U.R.S.S¹, on a créé un laboratoire des statistiques ethniques qui a, depuis, acquis une notoriété scientifique et obtenu des résultats intéressants. Plusieurs ouvrages fondamentaux ont été publiés au cours de cette période. En particulier, on peut citer la collection «Les peuples du monde», qui a paru de 1956 à 1964, et un certain nombre de monographies (Yu. V. Bromley, 1973; V.I. Kozlov, 1969, 1977; Les processus ethnique actuels en U.R.S.S., 1975; etc.). Un grand nombre d'articles ont paru dans la revue <u>Sovetskaya etnografiya</u>. Depuis les années 1960, les démographes ont commencé à accorder une attention particulière à l'étude de la différenciation ethnique des processus démographiques et de la reproduction de certaines nationalités et ont pris en considération le facteur ethnique lors de l'évaluation des tendances. Le système d'information sur les processus sociaux, économiques et démographiques de différentes nationalités a fait l'objet d'une expansion et d'une amélioration.

L'expérience des dernières décennies, et surtout celle des dernières années, montre que l'obtention de données statistiques détaillées sur les nationalités est le problème le plus pressant à l'heure actuelle.

La présente communication étudie les divers mécanismes qui ont été utilisés pour tenir compte des facteurs ethniques dans les différents systèmes de recensement de la population en Russie et en U.R.S.S. Notre attention porte essentiellement sur le système d'information en place sur le territoire de l'U.R.S.S. L'Union soviétique en tant qu'État unifié n'existe plus, mais les problèmes liés au facteur national (ethnique) subsistent toujours pour les nouveaux États indépendants (anciennes républiques de l'Union soviétique). Le système d'information, établi en U.R.S.S., fonctionne toujours.

Les systèmes statistiques actuels sont fondés sur deux principes de détermination de la nationalité (ou origine ethnique) d'un individu, soit par l'autodétermination (autodésignation), soit par la présentation de ses papiers. Qu'on applique l'un ou l'autre de ces deux principes, on tient pour

acquis que chaque individu appartient à une communauté ethnique et à une seule. Quel que soit le point de vue, c'est là une convention qui ne tient pas compte des nombreux groupes transitoires ou marginaux en voie d'assimilation et d'acculturation.

En outre, chacun de ces principes a ses faiblesses. Ainsi, par exemple, pour ce qui est de l'autodétermination, on est confronté à des situations où la détermination de la nationalité est faite par d'autres personnes, c'est-à-dire par les parents ou par d'autres adultes dans le cas des enfants, ou encore lorsqu'il n'y a pas de contact personnel entre l'intervieweur et le répondant. Tout cela limite l'exactitude de l'information recueillie.

D'autres conditions sont associées au fait de documenter la nationalité; ainsi, cela exclut tout changement dans la nationalité de tel individu, et cela suppose l'application rigoureuse du principe de la nationalité héréditaire et l'application stricte de conventions spécifiques relatives à la détermination de la nationalité des enfants dans des familles ethniquement mixtes.

Les divergences entre les principes de base et les règles conventionnelles appliqués lors de la détermination de la nationalité ouvrent la voie à des divergences possibles dans les données qui sont obtenues de sources différentes mais qui concernent une même personne.

C'est ici qu'apparaît le problème de la comparabilité restreinte des données obtenues de sources différentes. Cette comparabilité a une importance primordiale pour la démographie ethnique où une multitude d'indices démographiques dérivent de la comparaison des données du recensement et des données d'une enquête continue. Le degré de divergence des données provenant de sources différentes et son influence sur l'exactitude des indices calculés à partir de ces sources n'ont jamais été étudiés.

Les observations ethnostatistiques en U.R.S.S. ont évolué au cours de l'histoire, mais ce n'était pas une progression continue : l'élargissement et le rétrécissement des paramètres des indices recueillis, la quantité de détails contenus dans les données et leur accessibilité plus ou moins facile étaient directement influencés par la situation sociale et politique du pays. Dans certains cas, le processus de cueillette des données ethnostatistiques subissait une pression politique directe. Ainsi, dans l'histoire de la statistique ethnique soviétique, nous connaissons de nombreux cas où, pour des raisons purement politiques, des groupes ethniques entiers ont changé de nom ou, tout simplement, n'ont pas été pris en compte en tant que nationalités distinctes et ont été assimilés à la nationalité dominante. Et cela va sans compter les cas où, sous la pression de la situation politique, les gens ont essayé de cacher leur vraie nationalité et de se faire enregistrer en tant que membres de la nationalité dominante qui ne subissait pas cette pression. Tout cela a laissé des traces profondes dans la psychologie des gens et a continué à produire son effet même après que la situation eut changé.

De même, nous savons qu'il existe des exemples inverses, où l'apparition de privilèges économiques ou sociaux, octroyés à des peuples minoritaires se trouvant au seuil de la disparition ou de la dissolution au sein des peuples plus nombreux, a poussé les gens à s'inscrire eux-mêmes et leurs enfants au nombre de ces peuples minoritaires pour jouir des privilèges, pour bénéficier, par exemple, des conditions d'émigration moins sévères accordées aux Juifs et aux Allemands vers la fin des années 1980. Tout cela mis ensemble peut facilement provoquer un afflux des groupes intermédiaires ou transitoires vers ces nationalités. En outre, la montée des mouvements de population nationaux, observée ces dernières années, peut aussi provoquer des changements dans la composition de la population de certains territoires.

Il nous faudra surmonter ces difficultés et d'autres problèmes encore si nous voulons résoudre le problème de l'heure qui est de déterminer comment le nombre de certains peuples a évolué au cours de la période soviétique. Des tentatives dans ce sens ont déjà commencé (Yu.A. Polyakov et I.N. Kiselev, 1980).

À la fin de années 1980 et au début des années 1990, la situation de la statistique ethnique en U.R.S.S. était plus ou moins stable. Mais la dislocation de l'Union soviétique et le morcellement en un grand nombre d'États indépendants pourrait avoir créé des difficultés considérables dont nous ne sommes pas encore conscients.

Les recensements d'avant-guerre

En Russie, la collecte de données de masse servant à déterminer la composition ethnique de la population a commencé dès la première moitié du XVIII^e siècle, lorsque les recensements de la population ont été introduits. Les données sur l'origine ethnique, la langue maternelle, la confession religieuse n'avaient été recueillies que lors des cinq premiers recensements, le premier ayant eu lieu en 1719 et le cinquième, en 1795. Malgré les nombreuses erreurs, les données fournies par ces recensements permettent de déterminer, par des méthodes indirectes, la composition ethnique de la majeure partie de la population de la Russie de l'époque (V.M. Kabuzan, 1990; V.I. Kozlov, 1982, p. 34).

Les recensements de la population sont la principale source des données sur la composition nationale (ethnique) de la population de l'U.R.S.S. et de ses divers territoires ainsi que sur les caractéristiques économiques, socioculturelles et démographiques des différents peuples. En tout, l'Empire russe et l'U.R.S.S. ont connu neuf recensements (en 1897, 1920, 1926, 1937, 1939, 1959, 1970, 1979 et 1989)². En outre, entre ces recensements pansoviétiques, un certain nombre de localités ont procédé à leur propre recensement afin de répondre à un besoin urgent en données exactes sur l'effectif et la composition de la population (en fonction de certains critères de base, dont la nationalité). Ainsi, en 1931, on a recensé la population en Azerbaïdjan, en Arménie et en République socialiste soviétique autonome de Crimée (T. Semenov, 1932).

Le questionnaire du premier recensement de 1897 ne contenait pas de question directe sur la nationalité, mais des questions permettant de déterminer de façon indirecte la nationalité d'une personne, comme les questions sur la langue maternelle et sur la confession religieuse (annexe 1).

La non-observation des recommandations du congrès international de statistique de 1872 et l'emploi de la langue maternelle en tant que déterminant ethnique principal (bien que la langue enregistrée fût celle que le répondant lui-même avait identifiée comme langue maternelle) ont eu pour résultat une surestimation considérable du nombre de Russes. La langue russe était la langue officielle; c'était la langue enseignée à l'école, la langue de la religion officielle et la langue des communications internationales. Elle était parlée non seulement par les peuples slaves, mais aussi par de nombreux groupes de population non slaves convertis à la religion orthodoxe et qui n'étaient pas encore complètement assimilés à l'époque (principalement les peuples nordiques, ceux de la vallée de la Volga [Povolzh'ye] et de l'Oural). Ainsi, les données du recensement montraient que le groupe linguistique «russe» comptait 83,9 millions de personnes (soit 66,8 % de la population de l'Empire), alors que selon les données des ethnographes (V.I. Kozlov, 1982, p. 38) les Russes proprement dits n'étaient que 51,5 millions soit quelque 41 % de la population. Les effectifs de certains autres grands peuples dont la langue était parlée par des peuples alliés plus petits étaient légèrement exagérés eux aussi.

Du point de vue de la statistique ethnique, un autre défaut important du recensement de 1897 consistait en l'enregistrement incomplet et souvent incorrect des peuples turkmènes de l'Asie centrale et du Caucase, et des peuples indigènes des confins orientaux et septentrionaux de l'Empire russe.

L'analyse finale des données du recensement de 1897 a montré que 146 langues et dialectes étaient parlés et que, par conséquent, un même nombre de peuples existait. Cependant, les ethnographes considèrent qu'il existait en réalité un plus grand nombre de communautés ethniques tout comme il y avait davantage de langues et de dialectes.

Lors du traitement des données du recensement, l'indice de nationalité, qui était identifié à la langue maternelle, était combiné avec les indices d'âge, de confession religieuse, d'instruction, d'état civil et d'occupation professionnelle.

La publication des résultats de ce recensement de population s'est échelonnée sur huit ans et s'est achevée en 1905. La bibliographie presque complète du recensement de 1897 et des recensements de la population de l'U.R.S.S. se trouve dans le livre de Gozulov (A.I. Gozulov, 1936).

Le recensement suivant a eu lieu après la révolution de 1917, soit en 1920. Son questionnaire contenait une question directe sur la nationalité, à savoir : «Quelle nationalité considérez-vous

comme la vôtre ?» Avec ce recensement, et ensuite avec tous les recensements suivants de la population de l'U.R.S.S., la nationalité était inscrite selon la déclaration du répondant, sans aucune présentation de papiers ou documents, c'est-à-dire selon l'autodétermination. Une telle approche, selon les ethnographes, «correspond aux idées scientifiques modernes sur l'essence du groupe ethnique et permet une plus grande flexibilité dans l'évaluation de l'influence des processus ethniques sur les effectifs du groupe» (Yu.V. Arutyunyan et al., 1984, p. 39) [traduction]³.

La langue parlée dans la famille ou par la mère était inscrite en tant que langue maternelle (annexe 1).

Le recensement de 1920 s'est fait dans les conditions d'une guerre civile et n'a porté que sur une partie du pays seulement. Ses résultats n'ont jamais été publiés au complet. Les données sur la composition nationale de la population de l'U.R.S.S. en 1920 furent regroupées et publiées dans un bulletin spécial.

Le recensement pansoviétique de la population de 1926 a eu lieu partout au pays. C'est le seul recensement où, dans la formulation de la question sur la nationalité, le terme «nationalité» [natsional'nost' en russe] a été remplacé par le terme «groupe national (ethnique)» [narodnost' en russe], ce qui, à l'époque, correspondait à la conception dominante de la nationalité⁴. Comme cela était indiqué dans certaines des directives liées à cette question, cette formule était là pour souligner la nécessité qu'il y avait de recueillir des informations sur la composition tribale (ethnographique) de la population. En même temps, les directives rappelaient aux répondants que c'était à eux de déterminer leur origine nationale et que celle-ci, une fois enregistrée, ne pouvait être changée d'aucune manière.

La langue maternelle était considérée comme étant la langue parlée (annexe 1).

Le recensement de 1926 se distingue par l'élaboration très détaillée des données ethniques et par la publication de ses résultats.

En tout, lors du dépouillement, on a dénombré 190 nationalités et groupes nationaux (parmi lesquels 160 étaient des nationalités et des groupes nationaux domiciliés à l'intérieur des frontières de l'U.R.S.S., et 34, principalement à l'extérieur de ses frontières). On a obtenu des ventilations où l'indice de nationalité était combiné avec les indices démographiques, socio-économiques et socioculturels, comme l'âge, le sexe, l'état civil, la langue maternelle, l'instruction, la situation sociale, le secteur économique (pour la population active), la profession principale, le lieu de naissance, la durée du séjour à l'endroit où l'on a été recensé. De plus, l'indice de la langue maternelle était examiné sous plusieurs aspects : 1) la langue de sa propre nationalité; 2) la langue de la république ou de la région autonome où l'on est domicilié; 3) la langue russe; 4) une des autres langues les plus utilisées dans la localité où l'on est domicilié;

et 5) autres langues. Un point particulier concernait les infirmités physiques et les déficiences mentales par nationalité.

Dans le recensement de 1937, le terme «nationalité» [natsional'nost'] avait été repris dans la question sur la nationalité. Le répondant lui-même devait indiquer la nationalité à laquelle il appartenait. Ce même principe d'autodétermination était appliqué à la question concernant la langue maternelle (annexe 1).

Un des traits distinctifs du recensement de 1937 était l'introduction dans le questionnaire d'une question sur la religion.

Le parti communiste au pouvoir et le gouvernement du pays étaient hostiles à toute religion. Depuis 20 ans, on menait une propagande antireligieuse active et des activités dirigées contre l'Église; une multitude de croyants de toutes les confessions avait déjà subi une répression. La question sur la religion n'était pas considérée comme un indice ethnique indirect. En l'introduisant, dans le questionnaire du recensement, on répondait à des objectifs politiques et on ne s'en cachait point. Voici un texte typique de ces années-là:

«La religion est une des survivances antisocialistes les plus persistantes et les plus hostiles qui soit demeurée dans la conscience des gens (parfois à l'insu du croyant lui-même). C'est pourquoi nos progrès dans [...] les nationalités seront un brillant exemple de nos succès dans l'altération de l'idéologie et de la conscience d'un être humain réellement nouveau.» (Le recensement de la population de toute l'Union, 1936) [Traduction]

Les directives prévoyaient que la réponse à la question sur la religion ne serait fournie que par les personnes âgées de 16 ans et plus, c'est-à-dire des personnes avec des convictions personnelles bien formées. Ces mêmes directives stipulaient qu'«il n'était pas nécessaire d'indiquer la confession religieuse officielle à laquelle le répondant adhérait par le passé, ni celle de ses parents. Si le répondant se considère comme non croyant, inscrire "non croyant". Si le répondant se considère comme croyant, inscrire "croyant", et, pour ceux qui pratiquent une religion spécifique, inscrire le nom de la religion (p. ex., orthodoxe, luthérienne, baptiste, musulmane, judaïque, bouddhiste)» [traduction].

La planification pour le recensement incluait le traitement rapide et détaillé des données du recensement à l'échelle des territoires ainsi qu'une compilation exhaustive des statistiques pour les différentes nationalités.

Les résultats préliminaires du recensement ont révélé les pertes énormes en vies humaines qu'a connues le pays après les répressions et la famine de 1933 (Ye.M. Andreyev, L.Ye. Darsky et T.L. Khar'kova, 1990). En outre, malgré la persécution religieuse, plus de la moitié des citoyens soviétiques se sont ouvertement déclarés croyants. Le recensement fut donc déclaré

insatisfaisant et ses données, incomplètes. Les organisateurs du recensement subirent une répression et presque tous périrent dans les goulags. Le traitement des données du recensement fut rapidement arrêté et ses résultats furent détruits. Au cours des dernières années, grâce aux efforts des chercheurs (A.G. Volkov, F.D. Lifshits, M.S. Tol'ts et al.), le recensement de 1937 a été réhabilité. Des données éparses ont été extraites des archives, notamment des données sur la composition nationale des républiques de l'Union; ces données ont été publiées pour la première fois en 1990 (Yu.A. Polyakov, V.B. Zhiromskaya et I.N. Kiselev, 1990; Des archives du Goskomstat de l'U.R.S.S., 1990; «Le recensement de la population de l'U.R.S.S. de 1937», 1991).

La liste complète des nationalités comprenait 109 noms de nationalités et de groupes ethniques. L'analyse des données du recensement de 1937 a permis de conclure à 95 nationalités, 61 d'entre elles avaient une majorité de personnes résidant en U.R.S.S.

Cette diminution brusque, par rapport au recensement de 1926, du nombre des nationalités peut être attribuée aujourd'hui au changement abrupt de la politique sur les nationalités de la fin des années 1920. La politique d'appui de tous les peuples et de toutes les nationalités, de développement de leur culture dans leur langue maternelle avait été remplacée par une politique de convergence accélérée et d'assimilation des peuples minoritaires par les majorités. Une politique de russification fut introduite, et les écoles nationales, les journaux, les théâtres fonctionnant dans la langue des peuples minoritaires furent fermés. De plus, le culte de la personnalité de J.V. Staline joua un rôle prépondérant lors du VIII^e Congrès des Soviets en 1936, Staline déclarant que l'Union soviétique se composait de quelque 60 nationalités et groupes nationaux (ethniques). C'est ce nombre qui devait constituer la base du prochain recensement.

Le recensement suivant a été effectué en 1939. Les questions sur la nationalité et la langue maternelle y étaient formulées de la même façon que dans le recensement de 1937; seule la question sur la religion n'y figurait plus⁵. Le but de ce recensement particulier était d'obtenir des données sur la composition nationale de la population du pays et de ses différents territoires, sur la distribution de la population selon la langue maternelle, et sur d'autres caractéristiques et combinaisons d'indices. De plus, l'indice de nationalité devait être combiné aux indices tels que l'âge, l'instruction, l'état civil et la profession.

La guerre, qui commença en 1941, devait interrompre l'achèvement du traitement des données du recensement de 1939. Des résultats furent publiés de façon très restreinte. Une partie des tableaux intégrant l'indice de la nationalité a été conservée dans les archives.

Au cours des dernières années, on a effectué des études spéciales afin de réévaluer les données sur les effectifs et la composition de la population de l'U.R.S.S. pendant la période d'avant-guerre. Ces études ont montré que les résultats de tous les recensements d'avant-guerre avaient besoin d'être corrigés pour des raisons multiples. Les démographes ont pour tâche de rétablir

les séries statistiques continues et aussi de reconstituer toute l'histoire démographique du pays à partir de 1897. De telles séries, plus ou moins détaillées, n'existent que pour la période de 1920 à 1959 (L'histoire de la population de l'U.R.S.S. de 1920 à 1959, 1990).

Les recensements d'après-guerre

Pendant la période d'après-guerre, on a procédé en U.R.S.S. à quatre recensements : en 1959, 1970, 1979 et 1989.

Tous ces recensements comportaient une question directe sur la nationalité. Toutefois, les directives des recensements de 1959, 1970 et 1979 apportaient des définitions plus précises de la détermination de la nationalité des enfants dans les mariages mixtes. Ainsi, au cas où les parents auraient de la difficulté à déterminer la nationalité de leurs enfants, on recommandait d'accorder la préférence à la nationalité de la mère. Lors du recensement de 1989, cette recommandation a été abandonnée (annexe 1).

La formulation de la question sur la langue maternelle reprenait celle de tous les recensements précédents. À partir du recensement de 1970, cette question a été élargie pour inclure une question sur la maîtrise d'une langue seconde. Cette langue seconde pouvait être n'importe quelle langue des peuples de l'U.R.S.S. (c'est-à-dire des peuples vivant majoritairement sur le territoire de l'U.R.S.S.) dont la liste était approuvée d'avance (voir à l'annexe 1 les directives pour les réponses à ces questions dans les différents recensements).

La liste des nationalités enregistrées comprenait 126 nationalités lors du recensement de 1959; 104 dans le recensement de 1970, 101 dans celui de 1979 et enfin 128 dans le recensement de 1989. D'habitude, on n'utilisait cette liste complète que pour caractériser la composition nationale et linguistique de la population de l'U.R.S.S. Une fois les données croisées, le nombre des nationalités qu'on pouvait dégager était sensiblement moins important.

On peut se faire une idée générale de la manière dont a été traité l'indice de nationalité et avec quels autres indices il a été croisé au cours des derniers recensements de la population de l'U.R.S.S. en se servant des données de l'annexe 2.

Les répartitions de l'indice de nationalité avec les principaux indices ethniques (langue maternelle et, à partir de 1970, langue seconde), démographiques (sexe, âge, état civil, nombre de personnes dans la famille, etc.), socio-économiques (profession, groupe social, source de revenu) et socioculturels (instruction) ont été reprises à un niveau plus ou moins détaillé dans tous les recensements d'après-guerre. Cela a permis de suivre l'évolution de ces caractéristiques au sein de nationalités particulières tout au long d'une période de 30 ans.

D'un recensement à l'autre, le traitement des données intégrant l'indice de nationalité devenait plus détaillé, plus riche.

Le traitement des données du recensement de 1959 était un peu plus vaste que celui prévu pour les données du recensement de 1939, mais moins vaste que celui de 1926. Toutefois, l'importance particulière de ce recensement était le fait que, pour la première fois depuis 1926, on obtenait des données plus ou moins complètes sur la composition nationale de la population et sur les principales caractéristiques démographiques, socio-économiques et socioculturelles des différentes nationalités de toute l'U.R.S.S. et de toutes ses entités administratives et territoriales.

Avec le recensement de 1970, on a recueilli les premières données sur les caractéristiques linguistiques de la population. On a ainsi obtenu pour les différentes nationalités des données ventilées selon la langue maternelle, la maîtrise d'une langue seconde et l'âge.

Parmi les nouveaux thèmes qu'on abordait dans ce recensement se trouvaient les données sur la composition des migrants en fonction de leur âge, de leur nationalité et de leur groupe social, croisées avec la localité de départ et la localité d'arrivée (d'un village vers une ville, d'une ville vers une autre ville, d'une ville vers un village, d'un village vers un autre village).

Le recensement de 1979 a été aussi élargi comparativement au recensement de 1970. La section concernant les caractéristiques ethnolinguistiques de la population comprenait la nationalité, la langue maternelle et l'âge — auxquels on avait ajouté l'indice de maîtrise d'une langue seconde. Ce recensement tenait compte des nouvelles caractéristiques socio-économiques des différentes nationalités. Par exemple, la population de chaque nationalité était distribuée selon la source de revenu et le groupe social, tandis que la profession était distribuée selon le secteur économique. Les caractéristiques de la mobilité des personnes des différentes nationalités étaient ventilées selon la durée de séjour dans une localité donnée.

Au point de vue démographique, un des acquis les plus importants du recensement de 1979 était l'élargissement de la partie démographique du questionnaire. Tout d'abord, on remarque un retour à la distinction de quatre catégories d'état civil (marié, célibataire, veuf et divorcé) au lieu de deux (marié et célibataire); ensuite, il y a une question supplémentaire pour les femmes âgées de 16 ans et plus sur le nombre d'enfants nés au moment du recensement. Les réponses à ces questions, en combinaison avec d'autres indices, ont permis de recueillir des données précieuses pour une étude plus approfondie des processus de nuptialité et de natalité des groupes ethniques.

Le traitement des données du recensement de 1989 divergeait peu de celui du recensement de 1979 pour ce qui est de l'indice de nationalité. La caractéristique de la mobilité de nationalités particulières était complétée par une ventilation supplémentaire concernant le lieu de résidence précédent des personnes qui n'étaient pas des habitants permanents d'un territoire donné. Les

différents points concernant la natalité étaient complétés par une distribution de toutes les femmes et des femmes mariées selon le nombre d'enfants vivants au moment du recensement.

Pour tout recensement, le degré de ventilation et d'intégralité des résultats est toujours limité par les moyens financiers dont on dispose. D'habitude, les données ethniques dans le traitement primaire et principal des données des recensements sont représentées d'une manière très restreinte. Les caractéristiques les plus détaillées sur les groupes ethniques sont contenues généralement dans un programme de traitement supplémentaire qui, le plus souvent, est constitué à partir d'un choix des données du recensement. On ne réussit pas toujours à procéder au traitement supplémentaire à cause du manque de moyens matériels, ou bien cela se fait plusieurs années après le recensement. Quand les résultats de ce traitement supplémentaire paraissaient, ce n'était que dans la littérature scientifique spécialisée.

Ainsi, par exemple, lors du traitement supplémentaire des données du recensement de 1979, on a obtenu des renseignements sur les couples mariés selon l'âge et la nationalité des époux, et sur la population selon la nationalité et la source de revenu, la profession, l'instruction et l'âge.

En 1983-1984, A.G. Volkov, du département de démographie de l'institut de recherche scientifique sur la statistique du Goskomstat de l'U.R.S.S., a procédé à un traitement spécial sélectif des données du recensement de 1979. Ce traitement a touché 5 % des familles sur tout le territoire du pays. Il a fourni les données caractérisant la formation et le développement des familles ethniquement mixtes, ainsi que leur rôle dans le processus d'évolution et d'assimilation de la population. Les résultats de cette analyse sont présentés dans les travaux de l'auteur (A.G. Volkov, 1989).

Les publications officielles des résultats des recensements de la population avec l'indice de nationalité sont beaucoup moins détaillées que ne le sont les analyses des données du recensement. Tous les tableaux de traitement pour tous les territoires se trouvent dans les archives et sont désormais accessibles aux chercheurs. Toutefois, il subsiste encore des difficultés bureaucratiques et techniques à surmonter. Jusqu'à la fin des années 1980, les données des recensements, utilisées dans les ouvrages scientifiques et autres, ne pouvaient être publiées qu'avec la permission de la censure. Après l'abolition de la censure et de la classification de certains documents, il est devenu possible de les publier plus librement aujourd'hui.

Les résultats du recensement de 1959 sont publiés en 16 volumes. Les données sur la composition nationale de la population, certaines caractéristiques démographiques, socio-économiques et socioculturelles des différentes nationalités se trouvent dans chaque volume plutôt que dans un volume distinct (Les résultats du recensement de 1959 de la population de toute l'Union).

Les résultats du recensement de 1970 sont publiés en 7 volumes thématiques. Les données sur la composition nationale et linguistique de la population de l'U.R.S.S. et des différentes républiques, de même que les données sur la composition selon l'âge, l'état civil, l'instruction de la population des différentes nationalités se trouvent dans un seul volume (Les résultats du recensement de 1970 de la population de toute l'Union).

Les résultats du recensement de 1979 ont d'abord été publiés en un seul volume (Les effectifs et la composition de la population de l'U.R.S.S.). L'aspect ethnique, comparativement au résultat de l'analyse des données, était présenté dans cette publication de façon inadéquate. La publication comprenait les données sur la composition nationale et linguistique de la population de l'U.R.S.S. et des différents territoires, sur la répartition des familles ethniquement homogènes et ethniquement mixtes en fonction du nombre de membres et de la grandeur moyenne d'une famille, sur la répartition des femmes des 15 principales nationalités des républiques fédérées en fonction des enfants qu'elles avaient mis au monde. La publication des données de ce recensement a été reprise en 1989 et terminée en 1991. Elle comprend en tout 10 volumes dont deux sont consacrés aux caractéristiques de la population sur le plan national (Les résultats du recensement de 1979 de la population de toute l'Union).

La publication officielle des résultats complets du recensement de 1989 n'est même pas encore commencée. Pour le moment, le Goskomstat de l'U.R.S.S. a fait publier des rapports dans les journaux centraux (avril 1991), dans la revue statistique <u>Vestnik statistiki</u> de 1990 et de 1991. Une série de petites brochures à grand tirage a été éditée en 1990-1991; l'une d'elles contient des données sur la composition nationale de la population (La composition nationale de la population de l'U.R.S.S., 1991). Toutefois, l'absence de publications exhaustives sur les résultats du recensement n'est pas aujourd'hui liée aux restrictions imposées par la censure, mais aux difficultés techniques et économiques.

Les informations les plus complètes sur la littérature consacrée aux recensements de la population en Russie et en U.R.S.S. et sur les publications de leurs résultats se trouvent dans les index bibliographiques (La liste de la littérature et de l'information sur la théorie, l'organisation, les procédures et les résultats des recensements de la population, 1967; La littérature fondamentale sur les recensements de la population, 1987; Le recensement de la population de l'U.R.S.S. de 1937, 1990).

Les enquêtes sur échantillon

Les données du recensement de 1959 ont permis, pour la première fois après le recensement de 1926, de se faire une idée du degré des divergences ethniques quant à la nuptialité et à la natalité dans le pays : elles se sont avérées très importantes. Toutefois, cette information était tout à fait insuffisante pour mener une étude plus approfondie de ces processus.

C'est pourquoi les enquêtes sur échantillon devinrent la source principale d'information pour l'étude de l'aspect ethnique de la nuptialité et de la natalité en U.R.S.S. Avec ce type d'enquête, on commençait à introduire la question sur la nationalité, ou bien on ciblait des territoires à population homogène.

Outre un grand nombre d'enquêtes sur échantillon à caractère local ou très étroitement spécialisées, menées dans les différentes régions du pays, le département de démographie de l'institut de recherche scientifique de la régie centrale de statistique de l'U.R.S.S. a mené une série d'enquêtes rétrospectives de la natalité et de la nuptialité à l'échelle du pays tout entier en 1967-1968, 1972, 1975, 1978 et 1981.

Bien que le système d'échantillonnage fût imparfait du point de vue de l'étude des processus démographiques, les indices de natalité et de nuptialité pour les grandes unités territoriales et les grands groupes ethniques étaient suffisamment représentatifs.

La nationalité, de la même façon que lors des recensements, était enregistrée selon l'autodétermination. Les questions élaborées expressément pour l'étude de la natalité et de la nuptialité étaient posées uniquement aux femmes âgées de 18 à 59 ans.

Les caractéristiques suivantes étaient considérées comme étant les plus significatives pour déterminer le mode de vie d'une personne et de toute une famille : la résidence dans les localités de type différent (ville ou village), la taille de la ville, le niveau d'instruction. On présentait les données de toutes ces enquêtes à l'échelle nationale. La nationalité (l'origine ethnique) était considérée comme un facteur du comportement matrimonial et reproductif dans tous les groupes sociaux et démographiques de la population.

Afin de recevoir des indices statistiquement fiables suivant les différentes caractéristiques démographiques et sociales, le nombre de nationalités enregistrées variait selon le degré de fractionnement du traitement. Ainsi, le plus grand nombre de nationalités (34) a été obtenu lors du traitement le moins fractionné pour obtenir les indices les plus généraux. Lors du traitement plus détaillé, on ne distinguait que 15 nationalités principales des républiques de l'Union et parfois aussi les Tatars et les Juifs étaient enregistrés. Pour certains types de traitement, on a même été obligé de grouper les nationalités ayant une culture semblable et des similitudes dans le comportement démographique.

En outre, en 1969, l'institut de recherche scientifique de la régie centrale de statistique de l'U.R.S.S. a mené par correspondance, sur la base de l'enquête de 1967, une enquête d'opinion des femmes concernant le nombre d'enfants idéal et prévu dans leurs familles. Cette enquête a recueilli les réponses de 33 600 femmes mariées, ce qui a permis de déterminer les caractéristiques quantitatives des opinions des époux de différentes nationalités et d'étudier

l'influence des principales caractéristiques socio-économiques des époux sur la formation de cette opinion.

Depuis, la question sur le nombre d'enfants prévu est devenue partie intégrante des études de la natalité en U.R.S.S. Elle était destinée non seulement à l'étude comparative des orientations reproductives dans les différents groupes ethnosociaux de la population, mais aussi à l'élaboration des hypothèses sur l'amélioration de la natalité dans un avenir rapproché. Dès le début des années 1970, les données sur le nombre d'enfants prévu chez les femmes des différentes nationalités étaient utilisées dans les pronostics de la natalité, notamment pour les territoires à composition nationale et démographique hétérogènes (parmi ces territoires, on trouve, par exemple, la population urbaine des républiques de l'Asie centrale, la population urbaine et rurale du Kazakhstan, etc.).

Les données des enquêtes sur échantillon de 1967-1968, 1969, 1972, 1975, 1978 et 1981 n'ont jamais paru dans des publications officielles. Leurs résultats sont maintenant analysés dans les publications du département de démographie de l'institut de recherche scientifique de la régie centrale de statistique de l'U.R.S.S. (pour la période avant 1985-1986, voir L'index bibliographique des travaux des collaborateurs du Département de démographie de l'Institut de recherche scientifique du Goskomstat de l'U.R.S.S. sur la démographie et la statistique démographique pour 1963-1985).

L'enquête sur échantillon sociodémographique de population de 1985, menée comme un microrecensement, a touché 5 % de la population et était représentative de toute la population du pays. La section du questionnaire d'enquête contenant les informations sur chacun des interviewés reprenait principalement les points du questionnaire du recensement de 1979. Il y avait une question sur la nationalité, mais les questions sur la langue étaient absentes. Les caractéristiques démographiques étaient plus détaillées.

Dans le questionnaire d'enquête, l'indice de nationalité était utilisé principalement comme élément de différenciation des processus démographiques.

Les questions de cette enquête nous ont permis de faire une étude plus approfondie des processus de nuptialité et de natalité des différentes nationalités en combinaison avec certaines caractéristiques sociales. On a obtenu les probabilités d'un premier mariage, les probabilités de divorce (y compris le lien de cet événement avec le nombre d'enfants dans le mariage) et les probabilités d'un deuxième mariage pour 18 nationalités (15 nationalités principales des républiques fédérées, Tatars, Juifs et Allemands) en 1980-1984. Pour certains groupes de nationalités (peuples slaves, peuples des pays baltes, peuples des républiques d'Asie centrale), ces indices étaient obtenus en combinaison avec certains indicateurs démographiques et sociaux (âge au premier mariage, durée du mariage, niveau d'instruction, type de localité, taille de la ville, etc.). Pour ces mêmes groupes, on a obtenu les caractéristiques de la natalité dans le

mariage, les données caractérisant le rythme de formation des familles, les intervalles entre les naissances, les données sur le nombre d'enfants prévu par les femmes.

Toute une série de tableaux était consacrée aux problèmes et aux caractéristiques des familles ethniquement homogènes et aux familles mixtes : la nationalité des enfants dans des familles ethniquement mixtes; la répartition des couples ethniquement homogènes et mixtes selon l'âge et le niveau d'instruction de la femme; la répartition des familles selon le type et la composition ethnique.

Les résultats de l'analyse démographique détaillée des données de l'enquête sur échantillon de 1985 n'ont jamais été publiés dans une revue officielle. Certains résultats, très restreints, y compris les résultats concernant l'ethnie, ont été publiés en 1986 dans une revue statistique (<u>Vestnik statistiki</u>, n° 8 et 9), ainsi que dans des articles des collaborateurs du département de démographie de l'institut de recherche scientifique du Goskomstat de l'U.R.S.S., ces personnes étant en même temps les auteurs des programmes de l'enquête et ayant contribué à l'analyse des données liées spécifiquement à l'étude de la nuptialité, de la natalité et de la famille (A.G. Volkov, L. Ye. Darsky, V.A. Belova, G.A. Bondarskaya, I.P. Il'ina).

En 1989, le Goskomstat de l'U.R.S.S. a entrepris une enquête du niveau de vie de 50 000 jeunes familles (où les deux époux étaient âgés de moins de 30 ans). On a ainsi obtenu des données sur les revenus des jeunes familles de différentes nationalités et sur leur degré de satisfaction par rapport à leur situation matérielle, sur la natalité en relation avec les conditions de logement des familles et sur leur opinion concernant le nombre idéal d'enfants dans une famille, sur leur attitude envers la cohabitation avec les parents, etc. (Les problèmes de la jeunesse et de la jeune famille, 1990).

Les dossiers administratifs : pour des statistiques démographiques actuelles

Les recensements généraux de la population en U.R.S.S. avaient lieu avec un intervalle d'au moins 10 ans et donnaient un instantané de la population à un moment déterminé. Les enregistrements statistiques de la population, les événements ayant lieu entre les recensements et leur effet sur la composition qualitative et quantitative de la population se retrouvaient dans plusieurs sources de données courantes.

L'enregistrement des passeports

L'enregistrement des passeports pour la population de l'U.R.S.S. a été introduit au début des années 1930. Pourtant, pendant longtemps, cet enregistrement ne s'appliquait qu'à la population urbaine. L'octroi généralisé des passeports aux habitants ruraux ne s'est fait que tout récemment.

Le document principal d'identité du citoyen soviétique est son passeport. Il est délivré à l'âge de 16 ans. Il contient les informations suivantes sur la personne : nom, prénom, patronyme, date et lieu de naissance; adresse permanente exacte et date d'enregistrement pour un permis de résidence; date et lieu d'enregistrement du mariage; nom du conjoint, date de naissance des enfants; nationalité⁶. Cette dernière inscription se fait en fonction de l'appartenance nationale des parents enregistrée dans l'acte de naissance. Lorsque les parents sont de nationalité différente, les règles en vigueur stipulent que c'est au récipiendaire du passeport de faire un choix. S'il n'y a pas de préférence nette, il est recommandé d'accorder la préférence à la nationalité de la mère. En pratique, toutefois, ce principe est souvent violé : on ne demande presque jamais la volonté du futur détenteur, on inscrit automatiquement la nationalité de la mère. Dans certaines régions où la culture continue à être dominée par le stéréotype de la succession suivant la lignée masculine, la préférence est accordée à la nationalité du père. Dans les situations où l'appartenance nationale revêt une importance sociale, la préférence est accordée automatiquement à la nationalité de celui des parents qui appartient à une nationalité soit numériquement majoritaire sur le territoire en question, soit bénéficiant de privilèges, soit exempte de toute discrimination. Cela ne correspond pas toujours à la volonté de la personne qui reçoit le passeport. Avec un changement de la situation politique, les préférences peuvent changer elles aussi.

Ainsi, il n'existe pas de principe universel d'approche à l'égard de la détermination de la nationalité dans ce type d'enquête. Toutefois, l'enregistrement de la nationalité qui paraît dans le passeport suit la personne toute sa vie.

Les règles de la passation de la nationalité dans des mariages ethniquement mixtes ont fait l'objet d'une étude spéciale (L.N. Terent'yeva, 1969; G.A. Sergeyeva et Ya.S. Smirnova, 1971; A.G. Volkov, 1991; etc.). Ces recherches, menées à des époques différentes, ont démontré que les indices qui caractérisent le degré de préférence du choix de telle ou telle nationalité sont le reflet tant des traditions des peuples que de la conjoncture sociale et politique.

Lors de la remise du passeport, on remplit un document spécial qui est conservé dans le fichier du bureau de district de la milice et dont le contenu est identique au contenu du passeport⁷.

Jusqu'au milieu des années 1970, ce formulaire, outre la mention de la nationalité du détenteur du passeport, comportait des informations sur la nationalité de ses parents. Cela permettait d'utiliser ce type d'enregistrement pour l'étude de la question du choix de la nationalité par les enfants dans des mariages ethniquement mixtes. Après l'introduction, au milieu des années 1970, du nouveau système des passeports sans date limite, seule la nationalité du détenteur du passeport est demeurée sur le formulaire, ce qui l'a sensiblement appauvri en tant que source d'information pour les recherches ethnographiques et ethnosociologiques.

Les données du passeport sur la nationalité ont principalement une importance sociopolitique, mais sont aussi utilisées par les sociologues, les ethnographes et les démographes à des fins scientifiques. La question de l'abolition de l'enregistrement de la nationalité dans le passeport a refait surface plusieurs fois au cours des dernières années. Cela pourrait provoquer des changements importants dans les divers systèmes de statistiques de la population utilisant les dossiers administratifs pour enregistrer les indices. Toutefois, l'opinion publique a été partagée et, vu la situation actuelle, on peut supposer que l'enregistrement de la nationalité restera dans les papiers encore pour longtemps, au moins jusqu'à ce que l'appartenance nationale (ethnique) perde de son importance sociopolitique. Finalement, ce sera à chaque État indépendant (anciennes républiques de l'U.R.S.S.) de prendre sa propre décision dans ce domaine.

Mouvements de la population

Au début des années 1930, on a introduit en U.R.S.S. un système strict d'enregistrement administratif de tous les gens selon le lieu de leur résidence (permis de résidence). L'enregistrement (à l'arrivée et au départ) de la population résidant sur un territoire du district de milice donné relevait de la responsabilité des bureaux des passeports. Le permis de résidence incluait la date de délivrance d'un passeport et la date à laquelle une personne changeait de lieu de résidence permanente.

Au moment de changer de lieu de résidence permanente, chaque personne devait obtenir la permission dans son poste de milice local. Cette procédure demeure la même aujourd'hui.

À chaque changement de lieu de résidence, on remplit les papiers suivants : les formulaires d'arrivée et de départ, qui sont utilisés uniquement à des fins d'information sur les adresses, et, en conformité avec ceux-là, les fiches d'enquête statistique. Ces fiches sont destinées expressément à l'analyse statistique et représentent en fait les documents d'enquête de base contenant les informations sur les migrants. Elles contiennent, entre autres indices, l'indice de nationalité.

L'enregistrement de la nationalité se fait d'après le passeport. Pour les enfants âgés de moins de 16 ans, arrivant ou partant avec des adultes, on ne remplit pas de fiches à part. Toutes les informations les concernant sont inscrites dans la fiche de l'un des parents, mais la nationalité des enfants n'est pas enregistrée.

Le traitement de ces données comportant l'indice de nationalité est effectué au cours de certaines années seulement et sous forme d'échantillonnage. En particulier, au cours des années proches des recensements de 1979 et de 1989, on a obtenu la distribution des migrants de certaines nationalités âgés de 16 ans et plus selon le sexe et l'âge.

Ces données peuvent également être utilisées pour l'étude de la mobilité de la population de différentes nationalités. Mais leur fonction principale est de fournir l'estimation de la composition nationale de la population des différentes unités territoriales. Cette méthode d'estimation a été élaborée par le département de démographie de l'institut de recherche scientifique de la statistique du Goskomstat de l'U.R.S.S. (L.P. Kuvshinova, 1984), mais n'a pas encore été appliquée pour diverses raisons.

La publication des résultats de l'analyse de ces fiches d'enregistrement statistique de la migration avec la présence de l'indice de nationalité a été très limitée (Annuaire démographique, 1990).

Statistiques de l'état civil

En Russie, avant la révolution de 1917, les dossiers d'état civil étaient gérés par l'Église; la nationalité n'était pas enregistrée, mais on publiait régulièrement les données sur la population selon les confessions religieuses.

Après la révolution, l'enregistrement des actes d'état civil fut confié aux autorités civiles. L'indice de la confession religieuse disparut, mais on introduisit l'inscription de la nationalité dans les actes d'état civil.

Les formulaires d'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces dans les actes d'état civil ont changé à plusieurs reprises pendant la période soviétique; ils différaient souvent d'un territoire à l'autre, l'initiative appartenant souvent aux autorités locales. Toutefois, on attachait une grande importance à la nationalité et celle-ci figurait toujours dans les documents de base.

L'uniformisation des dossiers de l'état civil sur tout le territoire de l'U.R.S.S. n'a été effectuée que vers la fin des années 1970. Juste avant le recensement de 1979, le programme d'enregistrement des actes d'état civil fut élargi pour inclure certains indices démographiques et socio-économiques aux formulaires. Depuis, il n'a pas subi de changements (annexe 3).

Le traitement des données de l'enregistrement courant des événements démographiques était effectué par les organes statistiques jusqu'à la fin de 1991, conformément à un programme unique pour l'ensemble de l'Union soviétique. Dans certaines républiques, on ajoutait des formulaires supplémentaires.

Jusqu'en 1978, seulement trois tableaux sur l'état civil contenaient l'indice de nationalité. Ces tableaux fournissaient l'information sur le nombre total de naissances selon la nationalité de la mère, y compris les enfants dont le père avait une nationalité différente de celle de la mère; l'information sur le nombre de naissances par rapport à l'âge et à la nationalité de la mère;

l'information sur la mortalité totale des enfants par rapport à la nationalité, y compris les enfants âgés de moins d'un an par rapport à la nationalité de la mère.

Depuis 1978, le nombre de tableaux comportant l'indice de nationalité a augmenté. Les données sur l'état civil les plus récentes n'ont été traitées qu'au cours des années proches des années de recensement de la population de 1979 et de 1989 (annexe 3).

Jusqu'à la fin des années 1950, les dossiers de l'état civil étaient incomplets. Leur qualité et leur portée différaient considérablement d'un territoire à l'autre et, sans doute, d'une nationalité à l'autre. Les résultats n'ont paru que pour certaines périodes et sous forme extrêmement fragmentaire.

Depuis la fin des années 1950, les archives contiennent des informations systématiques sur les naissances et les décès, et depuis la fin des années 1970, sur les mariages et les divorces selon la nationalité. Il n'y a pas eu de publication systématique de ces données. Les recueils des statistiques des dernières années contiennent certaines des données de ce type pour les 15 principales nationalités des républiques de l'Union soviétique (La population de l'U.R.S.S. en 1988, 1989; L'annuaire démographique, 1990).

Registres locaux (enquêtes auprès des ménages)

Les registres des ménages, prétendument enquêtes auprès des ménages, sont une autre source de statistiques démographiques où paraît l'indice de l'appartenance nationale (ethnique). Cette forme d'enquête a été introduite en 1934 et depuis, son contenu et la liste des indices enregistrés ont très peu changé.

Dans les localités rurales, un registre spécial est tenu pour chaque ménage (ensemble de personnes parentes entretenant une résidence commune). Dans ce registre, on inscrit pour chaque membre de la famille : sexe, date de naissance, nationalité, niveau d'instruction, lieu de travail, profession, etc. Outre les données personnelles sur chacun des membres de la famille, le registre contient les différentes caractéristiques de l'exploitation du logement.

Le renouvellement des registres s'effectue une fois Lawrence Bobo tous les trois ans. Tous les six mois (le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet), ils sont vérifiés : on doit y inscrire tous les changements dans la composition de la famille qui ont eu lieu par suite de naissance, décès, mariage, divorce, départ d'enfants mariés hors du foyer familial, etc. Pourtant, en pratique, les changements qui sont enregistrés le plus exactement sont les changements liés aux événements démographiques, et ils ne reflètent pas toujours les changements dans les indices sociaux, économiques et autres.

Les statisticiens utilisent les données des registres des ménages pour déterminer les effectifs et la composition de la population rurale selon le sexe et l'âge. Ils n'utilisent toutefois pas l'indice de nationalité.

Des registres analogues existent aussi dans les villes. Chaque famille est inscrite dans le «registre par habitation». Le contenu de ces derniers ne diffère presque pas de celui des registres des ménages. Ils sont tenus par les propriétaires des habitations et les postes de milice locaux. Règle générale, ils sont en pire état que les registres des ménages des régions rurales. Ils ne sont pratiquement jamais utilisés à des fins statistiques, mais parfois servent de base à des recherches ethnosociologiques.

Autres formes d'enquêtes de population comportant l'indice de nationalité

Les autres sources d'information sur la composition nationale de la population comprennent d'autres documents de toutes sortes (formulaires de demandes, fiches, etc.) que les citoyens ont à remplir au cours de leur vie : à l'école, en entrant dans des écoles professionnelles ou supérieures, en posant sa candidature pour un emploi, en s'inscrivant dans une bibliothèque scientifique ou artistique, en adhérant au Parti communiste, en s'enregistrant à l'hôtel, etc. Tous ces documents reprennent l'inscription de la nationalité contenue dans le passeport.

Ces sources d'information relèvent de la statistique de l'appareil administratif. Elles sont loin d'être toutes analysées de façon régulière. Seules les données sur la composition nationale des étudiants, des chercheurs scientifiques, des dirigeants de différents niveaux, etc. sont obtenues plus ou moins régulièrement par les organes d'État au moyen de la statistique administrative. Ces données sont publiées principalement dans des ouvrages thématiques de référence statistique.

Un exemple supplémentaire de dossiers administratifs sont les registres tenus par les organismes de santé qui donnent des statistiques sur le taux de maladie de la population et le nombre de visites dans les établissements médicaux. Il existe, par exemple, un registre spécifique pour les enfants. L'indice de nationalité est présent dans tous ces registres, mais il n'est pratiquement pas utilisé.

Conclusion

Arrivée au début de 1992, l'ex-Union soviétique avait recueilli un volume assez important de données sociodémographiques sur le plan ethnique. À l'heure actuelle, nous disposons de séries assez longues d'indices démographiques pour un grand nombre de nationalités. Ces indices permettent de déceler l'influence de l'origine ethnique sur le comportement démographique, de suivre la dynamique de la différenciation ethnique des processus démographiques et d'évaluer la reproduction de la population de diverses nationalités et territoires à population multiethnique.

En U.R.S.S., on a vu se former un système où une partie des informations obtenues au moyen de différentes formes d'enquête restait à la disposition des statisticiens et n'était octroyée aux organismes scientifiques qu'après requête. Une partie des informations était publiée à tirage limité et envoyée aux utilisateurs habituels. Ces dernières années, les utilisateurs peuvent recevoir les informations sur des supports électroniques. Une petite partie des informations ethnodémographiques a été publiée à grand tirage, soit dans des ouvrages de référence des organismes statistiques centraux ou locaux, soit dans l'organe officiel de l'administration statistique, la revue <u>Vestnik statistiki</u>, le reste se retrouvant dans des ouvrages d'auteur (livres, articles, etc).

Par l'intermédiaire de ces réseaux, l'information peut être distribuée tant sous forme de tableaux de valeurs absolues, que d'indices statistiques spécifiques de toutes sortes. Les données ethnostatistiques n'étaient souvent publiées que sous forme d'indices relatifs, ce qui en compliquait l'analyse et rendait impossibles l'analyse statistique et le traitement des données.

Il serait souhaitable que les possibilités d'analyse comparative se maintiennent à l'avenir. Pour cela, il est nécessaire que toutes les républiques de l'ex-Union soviétique conservent leur système d'enregistrement et de traitement des données statistiques de la population. Pour le moment, les anciennes républiques faisant actuellement partie de la Communauté des États indépendants (C.É.I.) (Russie, Ukraine, Biélorussie, Moldova, Kazakhstan, Ouzbekistan, Tadjikistan, Tourkmenistan, Kyrghysie, Arménie) ont créé le comité statistique de la C.É.I. Mais il est difficile de prévoir le développement du système d'information statistique de chacun des États indépendants dans les années à venir.

Pour le moment, tous les problèmes nationaux, caractéristiques de l'ancienne U.R.S.S., sont toujours là, et l'étude du facteur ethnique reste toujours une question d'actualité. On peut utiliser ce facteur pour produire une série d'indices démographiques pour un grand nombre de nationalités. Ces indices permettent d'évaluer l'influence de l'appartenance ethnique sur le comportement démographique. Il y a un besoin d'étudier l'aspect ethnique de nouveaux phénomènes sociaux qui prennent, au cours des dernières années, une réelle envergure, comme l'émigration et le problème des réfugiés.

Il nous faudra donc repenser toutes les informations précédentes recueillies sur l'ethnicité, et tenir compte de toute l'histoire du développement du pays pendant les 70 années de son existence, afin de rétablir le tableau le plus véridique possible de son histoire ethnodémographique.

Notes

- 1. À cet endroit et dans l'ensemble de la présente communication, les noms des organismes et des établissements sont donnés pour la période en question et sous le nom sous lequel ils étaient connus à ce moment.
- 2. Seuls les quatre derniers recensements sont complètement comparables quant aux frontières. Les frontières ont changé à plusieurs reprises entre 1918 et 1945, tandis que le recensement de 1920 a eu lieu pendant la période de la guerre civile et n'a touché qu'une partie du territoire du pays.
- 3. La grande diversité de réponses possibles lorsque le principe de l'autodésignation (autodétermination) est appliqué exige la systématisation des données primaires. Pour cela, un glossaire des nationalités et des langues est élaboré avant le début du recensement de population. D'habitude, ce travail est effectué par les statisticiens en collaboration avec les ethnographes et les linguistes. Le glossaire présente la liste complète de toutes les nationalités vivant dans le pays selon leur désignation principale (ethnonyme) et selon le nom local usuel. À partir de ce dictionnaire, contenant jusqu'à plusieurs centaines de désignations, on établit la liste des désignations généralement admises des nationalités et des langues. Les données du recensement sont traitées en conformité avec cette liste.
- 4. Essentiellement, le terme <u>narodnost</u> est synonyme des notions «nationalité» et «groupe ethnique».
- 5. Depuis, la question sur la confession religieuse n'a plus jamais été posée dans les recensements soviétiques.
- 6. La nationalité est indiquée uniquement dans le passeport intérieur; le passeport extérieur, avec lequel les citoyens soviétiques voyagent dans d'autres pays, ne comporte pas de mention de la nationalité.
- 7. Les organes locaux du ministère de l'intérieur.

Références

- Andreyev, Ye.M., L.Ye. Darsky et T.L. Khar'kova. 1990. L'histoire de la population de l'U.R.S.S. de 1920 à 1959, information-express, série «Histoire de la statistique», fascicules 3-5 (partie I), TsOONTI, Statistika, Moscou.
- Annuaire démographique de 1990. 1990. Finansi i statistika, Moscou.
- Arutyunyan, Yu.V., L.M. Drobizheva, V.S. Kondrat'yev et A.A. Susokolov. 1984. L'ethnosociologie: objectifs, méthodes et certains résultats de recherches, Nauka, Moscou.
- Bromley, Yu.V. 1973. L'ethnie et l'ethnographie, Nauka, Moscou.
- Bruk, S.I. 1981. La population des pays du monde, ouvrage de référence ethnodémographique, Nauka, Moscou.
- Darsky, L.Ye. et Ye.M. Andreyev. 1991. «La reproduction de la population de nationalités particulières en U.R.S.S.», dans *Vestnik statistiki*, n° 6.
- Des archives du Goskomstat de l'U.R.S.S. 1990. «Les résultats du recensement de la population de toute l'Union en 1937», dans <u>Vestnik statistiki</u>, nos 7 et 8.
- Dmitriyeva, R.M. 1980. «L'enquête continue de la population», dans Vestnik statistiki, nº 4.
- Gozulov, A.I. 1970. Les recensements de la population du monde, tableaux chronologiques, Statistika, Moscou.
- Gozulov, A.I. 1936. Les recensements de la population de l'U.R.S.S. et des pays capitalistes, essai sur la caractéristique historique et méthodologique de l'exécution des recensements, Moscou.
- Index de la littérature et de l'information sur la théorie, l'organisation, les procédures et les résultats des recensements de la population. 1960. TsSU U.R.S.S., Moscou.
- Isupov, A.A. 1991. «Perspectives de développement des statistiques de population», dans <u>Vestnik statistiki</u>, nº 7.
- Isupov, A.A. 1961. La composition nationale de la population de l'U.R.S.S. (selon les résultats du recensement de 1959), Statistika, Moscou.

- La nationalité dans la statistique démographique en U.R.S.S.
- Kabuzan, V.M. 1990. Les peuples de la Russie au XVIII^e siècle. Effectifs et composition ethnique, Nauka, Moscou.
- Kozlov, V.I. 1982. Les nationalités de l'U.R.S.S. Un aperçu ethnodémographique, 2° éd., Finansi i statistika, Moscou.
- Kozlov, V.I. 1977. La démographie ethnique, Statistika, Moscou.
- Kozlov, V.I. 1969. La dynamique de population des peuples, Nauka, Moscou.
- Kuvshinov, L.P. 1984. «La méthode d'estimation de la composition nationale pendant la période entre les recensements», dans <u>Vestnik statistiki</u>, n° 4.
- La composition nationale de la population de l'U.R.S.S. 1991. Selon les données du recensement de 1989, Finansi i statistika, Moscou.
- La population de l'U.R.S.S. en 1988. 1989. Annuaire statistique, Finansi i statistika, Moscou.
- Le recensement de la population de l'U.R.S.S. de 1937. Histoire et données. 1990. Information-express, série «Histoire de la statistique», fascicules 3-5 (partie II), TsOONTI, Statistika, Moscou.
- Le recensement de la population de toute l'Union. 1936. Plan, n° 10.
- «Le recensement de la population de toute l'Union de 1989». 1991. <u>Vestnik statistiki</u>, n° 1, 4, 5 et 6.
- «Le recensement de la population de toute l'Union de 1989». 1990. <u>Vestnik statistiki</u>, n° 10, 11 et 12.
- Les effectifs et la composition de la population de l'U.R.S.S. 1984. D'après les données du recensement de la population de l'U.R.S.S. de 1979, <u>Finansi i statistika</u>, Moscou.
- Les peuples du monde. 1956-1964. Série Nauka, Moscou-Leningrad.
- Les problèmes de la jeunesse et de la jeune famille. 1990. Recueil statistique, centre d'information du Goskomstat de l'U.R.S.S., Moscou.
- Les processus ethniques actuels en U.R.S.S. 1975. Publié sous la direction de Yu.V. Bromley, Nauka, Moscou.

- «Les résultats de l'enquête sur échantillon sociodémographique de la population de l'U.R.S.S. en 1985». 1986. <u>Vestnik statistiki</u>, n° 7, 8 et 9.
- Les résultats du recensement de 1979 de la population de toute l'Union. 1991. Recueil statistique, vol. IV et VI, centre d'information du Goskomstat de l'U.R.S.S., Moscou.
- Les résultats du recensement de 1970 de la population de toute l'Union. 1973. Vol. IV, La composition nationale de la population, <u>Statistika</u>, Moscou.
- Les résultats du recensement de 1959 de la population de toute l'Union (1962-1963). Vol. 1 à 16, Gosstatizdat, Moscou.
- L'index bibliographique des travaux des collaborateurs du département de démographie de l'institut de recherche scientifique du Goskomstat de l'U.R.S.S. sur la démographie et la statistique démographique pour 1963-1985. 1986. NII TsSU de l'U.R.S.S., Moscou.
- Littérature fondamentale sur les recensements de la population. 1987. Index bibliographique, Goskomstat de l'U.R.S.S., Moscou.
- Polyakov, Yu.A. et I.N. Kiselev. 1980. «Les effectifs et la composition nationale de la population de la Russie en 1917», dans *Voprosi istorii*, n° 6.
- Polyakov, Yu.A., V.B. Zhiromskaya et I.N. Kiselev. 1990. «Un demi-siècle de silence (Le recensement de la population de l'U.R.S.S. de 1937)», dans <u>Sotsiologitcheskie issledovanita</u>, n° 7.
- Semenov, T. 1932. «Les recensements locaux de la population de 1931», dans <u>Narodnoe khoziaïstvo SSSR</u>, nos 3 et 4.
- Sergeyeva, G.A. et Ya.S. Smirnova. 1971. «De la question de l'appartenance nationale de la jeunesse urbaine (d'après les données des bureaux des passeports des postes de milice des villes Makhatchkala, Ordjonikidzé, Tcherkessy)», dans <u>Sovetskaya etnografiya</u>, nº 4.
- Susokolov, A.A. 1987. Les mariages interethniques en U.R.S.S., Mysl, Moscou.
- Terent'yeva, L.N. 1969. «La détermination de l'appartenance nationale par les adolescents dans les familles ethniquement mixtes», dans *Sovetskaya etnografiya*, n° 3.
- Volkov, A.G. 1989. «Les familles ethniquement mixtes et les mariages interethniques», dans La famille et la politique familiale, publié sous la direction de A.G. Vishnevsky, IISP de la population de l'académie des sciences de l'U.R.S.S., Moscou.
- Volkov, A.G. 1989. «Les familles ethniquement mixtes en U.R.S.S.: la dynamique et la composition», dans *Vestnik statistiki*, nos 7 et 8.

Liste des abréviations

NII TsSU SSSR — Institut de recherche scientifique de la régie centrale de statistique de l'U.R.S.S.

Goskomstat SSSR — Comité d'État de la statistique de l'U.R.S.S.

C.É.I. — Communauté des États indépendants.

IISP naseleniya AN SSSR — Institut de l'étude des problèmes sociaux de l'académie des sciences de l'U.R.S.S.

NII Goskomstat SSSR — Institut de recherche scientifique de la statistique du comité d'État de la statistique de l'U.R.S.S. Actuellement — NII du Goskomstat de la Russie (de la Fédération de Russie).

Annexe 1

Formule des questions sur l'appartenance nationale (ethnique) et sur la langue maternelle et les consignes des réponses dans le programmes des recensements de la population de la Russie et de l'U.R.S.S.

Année du recensement		Formulation de la question et son n° dans le questionnaire	Directives à suivre pour les réponses
		N/	ATIONALITÉ
1897			
1920	4a.	Quelle nationalité considérez-vous comme la vôtre ?	On entend par nationalité un groupe de population, uni par une conscience nationale commune; ne pas confondre nationalité et citoyenneté.
1926	4.	Groupe national (narodnost')	On note ici à quel groupe national le répondant se rattache. Au cas où le répondant a de la difficulté à répondre à cette question, la préférence est accordée au groupe national de la mère.
		Pour les étrangers : Vous êtes citoyen(ne) de quel pays ?	Étant donné que le but du recensement est de déterminer la composition tribale (ethnique) de la population, il ne faut pas remplacer le groupe national par la religion, la citoyenneté ni par l'affiliation territoriale à l'une des républiques. La réponse à la question sur l'origine nationale ne doit pas forcément coïncider avec la réponse sur la langue maternelle.
1937	3.	Nationalité	On inscrit la nationalité à laquelle le répondant se rattache lui-même.
1939	7.	Nationalité	On inscrit la nationalité à laquelle le répondant se rattache lui-même.
1959	7.	Nationalité	On inscrit la nationalité à laquelle le répondant se rattache lui-même.
et 1970			La nationalité des enfants est déterminée par les parents. Dans les familles où le père et la mère sont de nationalité différente et où les parents ont de la difficulté à déterminer la nationalité des enfants, la préférence est accordée à la nationalité de la mère.
1979	7.	Nationalité	On inscrit la nationalité à laquelle le répondant se rattache lui-même.
		Pour les étrangers : inscrire aussi la citoyenneté	La nationalité des enfants est déterminée par les parents. Dans les familles où le père et la mère sont de nationalités différentes et où les parents ont de la difficulté à déterminer la nationalité des enfants, la préférence est accordée à la nationalité de la mère.
1989	8.	Nationalité Pour les étrangers : inscrire aussi la citoyenneté	On inscrit la nationalité à laquelle le répondant se rattache lui-même. La nationalité des enfants est déterminée par les parents.
		LANGU	JE MATERNELLE
1897	12.	Langue maternelle	On inscrit ici la langue que le répondant considère comme sa langue maternelle.
1920	4b.	Langue maternelle	On entend par langue maternelle la langue parlée au sein de la famille du répondant (ou, dans les familles multilingues, la langue parlée par la mère).
1926	5.	Langue maternelle	Est considérée comme langue maternelle la langue que le répondant maîtrise le mieux ou qu'il parle d'habitude.

Année du recensement	Formulation de la question et son n° dans le questionnaire	Directives à suivre pour les réponses
1937	4. Langue maternelle	On inscrit la langue que le répondant lui-même considère comme sa langue maternelle. Pour les enfants qui ne sont pas en âge de parler, on inscrit comme langue maternelle celle qu'on parle d'habitude dans la famille.
1939	8. Langue maternelle	On inscrit la langue que le répondant lui-même considère comme sa langue maternelle. Pour les enfants qui ne sont pas en âge de parler, on inscrit comme langue maternelle celle qu'on parle d'habitude dans la famille.
		La langue maternelle des sourds-muets est celle qu'on parle dans leur famille ou la langue des personnes avec lesquelles ils communiquent le plus souvent.
·		La langue maternelle peut ne pas coïncider avec la nationalité.
1959	8. Langue maternelle	On inscrit la langue que le répondant lui-même considère comme sa langue maternelle. Si le répondant a de la difficulté à décider quelle est sa langue maternelle, il faut inscrire la langue que le répondant maîtrise le mieux ou celle qu'il parle d'habitude dans sa famille.
		Pour les enfants qui ne sont pas en âge de parler, on inscrit comme langue maternelle celle qu'on parle d'habitude dans la famille.
		La langue maternelle des sourds-muets est celle qu'on parle dans leur famille ou celle des personnes avec lesquelles ils communiquent le plus souvent.
		La langue maternelle peut ne pas coïncider avec la nationalité.
1970, 1979 et 1989	Langue maternelle Inscrire également toute autre langue des peuples de l'U.R.S.S. qui est parlée couramment	On inscrit la langue que le répondant considère lui-même comme sa langue maternelle. Si le répondant a de la difficulté à décider quelle est sa langue maternelle, il faut inscrire la langue que le répondant maîtrise le mieux ou celle qu'il parle d'habitude dans sa famille.
		La langue maternelle des enfants qui ne sont pas en âge de parler et des autres enfants en bas âge est déterminée par les parents. Si les parents ont de la difficulté à déterminer la langue maternelle de l'enfant, on inscrit en tant que langue maternelle la langue parlée dans la famille.
		La langue maternelle des sourds-muets est celle dans laquelle ils lisent et écrivent, ou la langue qu'on parle dans leur famille ou la langue des personnes avec lesquelles ils communiquent le plus souvent.
		La langue maternelle peut ne pas coïncider avec la nationalité.
	·	Après l'inscription à la ligne supérieure de la langue maternelle des personnes maîtrisant une autre langue de l'U.R.S.S.(cà-d. parlant couramment cette langue), inscrire à la ligne inférieure la langue seconde (russe, ukrainien, etc.). Si le répondant, à part sa langue maternelle, parle couramment deux ou plus de deux langues de l'U.R.S.S., il faut inscrire seulement la langue qu'il maîtrise le mieux. Pour les personnes ne parlant pas couramment une autre des langues de l'U.R.S.S., ainsi que pour les enfants qui ne sont pas en âge de parler, on inscrit la langue maternelle à la ligne supérieure et la réponse «non» à la ligne inférieure.

Annexe 2

Les combinaisons principales de l'indice de nationalité avec les indices démographiques et socio-économiques dans les recensements d'après-guerre de la population de l'U.R.S.S.*

Les indices combinés avec l'indice de nationalité		% de la population incluse dans la compilation			
		1959	1970	1979	1989
1)	Sexe x langue maternelle	100	100	100	100
2)	Sexe x langue seconde		100	100	100
3)	Sexe x langue maternelle x langue seconde				100
4)	Sexe x âge x langue maternelle		100	100	100
5)	Sexe x âge x langue seconde		100	100	100
6)	Sexe x âge	100	100	100	100
7)	Sexe x âge x état civil	100	100	100	100
8)	Taille de la famille	5	25	100	100
9)	Type de famille x nombre d'enfants		25		
10)	Sexe du chef de famille	5			
11)	Taille de la famille x âge du chef de famille	100			
12)	Femmes x âge x état civil x nombre d'enfants nés			25	
13)	Femmes x âge x état civil x nombre d'enfants vivants au moment du recensement				25
14)	Statut migratoire x lieu de résidence précédent x sexe x âge		25		,
15)	Sexe x statut migratoire x lieu de naissance				100
16)	Sexe x durée de séjour x âge			25	
17)	Sexe x âge x niveau d'instruction	100	100	100 ,	100
18)	Enfants d'âge scolaire x âge x type d'établissement d'enseignement	100			
19)	Sexe x profession	100	25	25	25
20)	Sexe x secteur de l'économie nationale (pour les personnes employées)			25	25
21)	Sexe x groupe social x source de revenu			25	100

^{*} Tous les tableaux ont été compilés pour la population au complet, pour la population urbaine et pour la population rurale.

Annexe 3

Programme de traitement des données de l'enquête continue sur le mouvement naturel de la population et la migration, 1988-1989*

	Les indices combinés	Compilation		
	avec l'indice de nationalité	Annuelle	Pendant une année de recensement	
1)	Nombre de naissances vivantes selon le sexe et la nationalité de la mère, avec indication de celles où la nationalité du père est différente	+		
2)	Nombre de naissances vivantes selon l'ordre de naissance, l'âge et l'état civil de la mère	+		
3)	Nombre de naissances vivantes selon l'ordre de naissance chez les femmes distribué selon l'année du mariage, l'ordre de naissance et la nationalité	+		
4)	Taux de mortalité selon le sexe et la nationalité avec indication des enfants jusqu'à l'âge d'un an	+		
5)	Taux de mortalité selon le sexe, l'année de naissance et la nationalité	+		
6)	Taux de mortalité selon le sexe, l'âge et la nationalité	+		
7)	Taux de mortalité des enfants jusqu'à l'âge de 5 ans selon le sexe, l'âge, l'année de naissance et la nationalité	+		
8)	Nombre de personnes mariées selon le sexe, l'âge, l'état civil précédent et la nationalité	+		
9)	Nombre d'hommes et de femmes mariés selon la nationalité et le nombre d'enfants communs au moment du mariage		+	
10)	Nombre d'hommes et de femmes mariés selon l'état civil précédent, l'âge et la nationalité des époux		+	
11)	Nombre de futurs époux selon le niveau d'instruction et la nationalité		+	
12)	Nombre de divorces selon l'âge des femmes et le nombre d'enfants communs		+	
13)	Nombre d'hommes et de femmes divorcés selon l'âge et la nationalité (avec distinction des divorces où les époux avaient la même nationalité ou des nationalités différentes)		+	
14)	Nombre d'arrivants et de partants selon la nationalité		+	

Le programme de compilation des données de l'enquête continue du mouvement naturel de la population n'a pas toujours été exécuté au complet.

Les significations et dimensions de l'ethnicité

			·
,			

Ethnicité, État et ordre moral¹

Ronald Cohen
University of Florida

Des colons juifs ont attaqué et battu des Israëliens qui tentaient de faire parvenir des aliments et des médicaments à des enfants palestiniens à la suite d'une attaque contre des Palestiniens au cours de laquelle une fillette de 13 ans avait été abattue d'un coup de feu (*The Globe and Mail*, le 3 juin 1989, p. A2, col. 6).

À peu près au même moment, un rabbin israélien utilisait des références bibliques afin de justifier les vues selon lesquelles faire couler du sang non juif constitue une offense moins grave que de faire couler du sang juif. En réponse à ces propos, le grand rabbin d'Israël proclamait que tous les êtres humains, ont été créés à l'image de Dieu (New York Times, le 6 juin 1989, p. 5).

À peu près au même moment, le premier ministre Bourassa déclarait que «jamais, dans l'histoire du Québec, une administration publique n'a ravi les libertés fondamentales pour protéger la langue et la culture françaises» [traduction]. Par contre, Jules Deschesnes, le juge en chef de la province, a affirmé que le protectionnisme ethnique du Québec «traduit un concept totalitariste de la société [...]. D'autres sociétés placent la collectivité avant l'individu [...] [mais] cette conception de la société n'est pas encore ancrée ici, même si certaines initiatives politiques semblent l'effleurer dangereusement à certains moments [...]» (Richler, 1991, p. 47-66) [traduction].

On peut trouver des exemples de ce type de contradictions à d'innombrables occasions, époques et endroits, mettant en scène différents peuples. Malgré le fait qu'on en discute rarement, elles font référence à une question fondamentale. Qu'on le veuille ou non, l'expérience humaine, telle qu'on la connaît, confirme la croyance généralisée selon laquelle l'ethnicité constitue un facteur important, qui influence constamment nos jugements moraux. Ce qui soulève la question suivante : étant donné ce que nous savons des êtres humains, de la façon dont ils s'identifient profondément à un groupe ethnique et de l'enculturation qu'ils subissent, est-il possible de créer et de maintenir un ordre moral universel sur la base d'une supposée nature humaine commune ? Ou la morale est-elle, du moins en grande partie, un produit intégral de la tradition, de la tribu, de la société et ultimement de l'État-nation, devant être pratiquée d'abord et avant tout au sein de l'unité ethnique de laquelle les décrets ont surgi ? En fait, étant donné les observations de nombreuses générations d'anthropologues, n'est-il pas malheureusement juste d'affirmer que la morale est un instrument culturel dont le rôle premier est de promouvoir et de protéger la survie culturelle? En effet, n'existe-t-il pas de preuves scientifiques permettant d'écarter les points de vue idéalistes, mais irréalistes, affirmant l'existence d'universaux de type moral, étant donné ce que nous savons du relativisme culturel - c'est-à-dire que l'authenticité est issue du

Ethnicité, État et ordre moral

particularisme de courants précis du processus d'adaptation de l'être humain, processus élaboré dans le but de guider les gens à travers les méandres de la complexité du monde réel ?

La question n'est pas récente, mais elle est encore très actuelle. Dramatique, d'une intensité passionnelle, voire violente, empreinte de souffrances et même d'horreur, pour ceux qui se trouvent entraînés dans ses flots tumultueux. Certains y voient la gloire. Une fusion de l'individu dans la formation et le flot de forces historiques qui parlent de victoire sur des ennemis ou qui font miroiter la promesse de la justice et du progrès pour soi et pour les siens. D'autres considèrent le conflit irrationnel et y voient un illogisme cruel qui les force à souffrir de stigmates dont la signification annonce des vies d'une longue vulnérabilité, des vies qui n'auront jamais vraiment accès au pouvoir. Que ce soit au Proche-Orient, en Yougoslavie, ou n'importe où ailleurs, les écrits récents (p. ex. Shipler, 1985; Emerson, 1991; Denich, 1991) démontrent que les conflits ethniques ne produisent que des perdants. Selon ces auteurs, que ce soit dans l'oppression ethnique d'État ou dans la contre-rébellion, personne, aucun groupe ni aucun individu, ne peut vraiment gagner. Et pourtant, les forces en présence et les enjeux sont si profondément ancrés et constituent un aspect si important de la vie quotidienne, que le conflit interethnique en vient à faire partie de la culture et à être considéré normal par les groupes en cause. Dans de nombreux cas, que ce soit au Moyen-Orient ou dans le Punjab, pour les Kurdes, les Tibétains, les Érythréens, les Irlandais, les Québécois, les Tamouls, les Soudanais, comme pour les Serbes, de nombreux Corses ou les Basques d'Espagne, pour ne nommer que ceux-là, le prix, en souffrances humaines et en sacrifices, est souvent très élevé. Mais pour ceux qui y sont engagés, souvent la grande majorité, l'objectif en vaut la peine. La lutte continue donc.

Le milieu universitaire est ambivalent. À divers moments, des écrits portant sur l'État et l'ethnicité ont pris partie d'un côté ou de l'autre du débat, déclarant parfois que le particularisme est à la fois supérieur à l'universalisme et marque un progrès face à celui-ci, et, vice versa, que l'universalisme constitue la voie menant au progrès de l'homme et assurant la marche de l'histoire vers une amélioration de celui-ci. Chaque point de vue perçoit donc l'autre comme étant régressif, réactionnaire ou retardé. Dans le texte qui suit, je tenterai d'examiner cette question, en jetant d'abord un regard rétroactif sur l'ethnicité et sur les origines de l'État; je ferai ensuite une analyse de l'universalisme et du particularisme dans l'État moderne. Ensuite, j'examinerai l'avenir de l'État, en tant que forme et pratique, tel que je l'imagine; j'aimerais avancer certaines réflexions sur la façon dont l'avenir pourrait, si nous sommes chanceux, retenir le meilleur des expériences passées, tout en faisant abstraction de nos erreurs.

L'ethnicité et les origines de l'État

En termes anthropologiques, les études comparatives à long terme permettent d'affirmer que la multiethnicité et l'apparition de l'État constituent les deux côtés d'une même médaille. L'évolution de systèmes politiques centralisés commence avec l'apparition du système de chefferie, où les institutions centralisées sont faibles et ont pour rôle principal de négocier avec

les étrangers et de servir de médiateur lors de disputes internes. Les groupes et individus étrangers sont rapidement intégrés, souvent après une ou deux générations, par un processus d'assimilation culturelle. En même temps, le pouvoir de la chefferie se voit limité de par sa propre némésis malthusienne : tandis que la population du groupe augmente et que les ressources vitales per capita diminuent, la direction du groupe et l'accès aux ressources deviennent vite un objet de disputes entre différentes factions. La scission d'un groupe devient donc un phénomène normal et fréquent. Dans certains cas (p. ex. Azande), la scission est constitutionnalisée, alors que les héritiers du chef agrandissent la partie de territoire dont ils ont hérité, et ce pendant que leur père agonise et après son décès. On peut considérer qu'un État voit le jour lorsque celui-ci met de l'avant des mécanismes compensatoires afin de mettre un terme à cet aspect débilitant. Parallèlement, une bureaucratie plus permanente se développe; on note également une vaste croissance du pouvoir militaire, ainsi que l'érection d'une capitale-citadelle, qui sert de centre administratif et commercial. On y retrouve un secteur politique qui vit de la collecte de revenus de son propre peuple, ainsi que des tributs et butins soutirés à des voisins plus faibles (Cohen, 1991). Après son apparition, l'État devient rapidement l'organisation la plus puissante de l'histoire de l'humanité, déplaçant, conquérant et incorporant tous les systèmes politiques antérieurs (Cohen, 1977, 1978, 1978b, 1981).

Les premiers États étaient de nature multiethnique. Après l'apparition de l'État centralisé, c'està-dire un État ayant l'autorité de résoudre les disputes entre groupes et entre individus, ainsi que le pouvoir d'exiger des revenus et d'organiser des milices au sein des groupes assujettis, le pluralisme ou la multiethnicité accrue sont devenus l'une de ses caractéristiques les plus courantes. Dans certains cas, notamment celui des Incas, l'assimilation culturelle était une politique d'État (Toland, 1988). Par ailleurs, certains cas d'États uniethniques, tels que le Japon et Hawaï, ont été relevés. Mais ces cas sont rares et souvent isolés géographiquement, en comparaison des nombreux cas mieux connus de formation rapide de l'État survenus sur les grandes masses continentales de par le monde (Claessen et Skalnik, 1981). En revanche, les cas de scission, un phénomène omniprésent dans les processus politiques antérieurs à l'apparition de l'État, ont diminué considérablement. Étant donné l'importance de la conquête militaire et du commerce extérieur, la multiethnicité a constitué le moyen le plus facile et le plus accessible pour étendre le pouvoir de l'État, puisque celle-ci implique un accroissement du nombre de partisans d'un gouvernement.

Mais les voies qui permettent à l'État de voir le jour sont multiples et l'ethnicité y joue un rôle qui varie d'une situation à l'autre. Dans de nombreux cas, probablement la majorité, l'État naissant se compose de nombreux groupes ethniques reliés de diverses façons, mais toujours classés dans le même ordre. Cela signifie généralement qu'un ensemble de groupes locaux culturellement différents, sous la domination de rois et de nobles plus ou moins différents culturellement, contrôlent le gouvernement central à partir d'une capitale-citadelle. Dans d'autres cas, l'État apparaît à la suite d'hostilités entre groupes ethniques et États voisins. On fait alors appel à une supposée ethnicité commune pour mobiliser des groupes auparavant

Ethnicité, État et ordre moral

autonomes et les regrouper sous une direction unifiée. Comme pour tous les États, cette étape crée un potentiel expansionniste sous la gouverne de l'État centralisé nouvellement apparu. En effet, c'est par le biais de la domination d'un groupe ethnique sur un ensemble de groupes ethniques que la centralisation de l'État et l'établissement de l'ordre politique qui l'accompagne font leur apparition, créant, dès le départ, une entité multiethnique. La plupart du temps, les différences de classe, souvent reliées aux différents types d'adaptation écologique et aux différents métiers qu'exercent les gens, contribuent à maintenir les distinctions ethniques pendant de longues périodes. Moins souvent, généralement dans les zones frontalières, un seul groupe ethnique antérieur à l'apparition de l'État s'unifie sous la gouverne d'un dirigeant et de ses disciples afin de défier des voisins centralisés plus puissants plutôt que de fuir ou d'être absorbé par un ou plusieurs d'entre eux (Cohen, 1977, 1978, 1978b, 1981).

L'émergence de nouveaux critères déterminant l'appartenance à une entité est peut-être la caractéristique la plus importante de la multiethnicité. Contrairement à toutes les formations antérieures, l'État établit une distinction entre le rôle du citoyen et du sujet, faisant ainsi un énorme bond en avant en ce qui a trait à la capacité de mobilisation, à l'accès aux revenus et au contrôle territorial. Le régime de Hammurabi avait promis l'établissement de lois justes et applicables à tous les groupes ethniques, afin de justifier la conquête et l'incorporation d'anciennes entités et de groupes ethniques (Yoffee, 1988). En Égypte ancienne, on utilisait les membres des groupes ethniques conquis ainsi que des groupes d'esclaves multiethniques pour construire les monuments. Pour leur part, les premiers États se servirent de la subordination multiethnique pour pouvoir lancer et soutenir des campagnes militaires massives et fréquentes (Smaldone, 1977; Ferguson, 1984; Cohen, 1986, 1991). La capacité de pouvoir à la fois composer avec le pluralisme et institutionnaliser des moyens de limiter les scissions en ayant recours à son autorité pour résoudre les disputes accroît la capacité d'adaptation du pouvoir centralisé, augmentant par le fait même sa puissance de plusieurs crans. En effet, pour la première fois dans l'histoire, avec l'émergence de l'État, le pluralisme culturel varie sans égard à l'appartenance politique. Les membres de l'État peuvent être des citoyens ou des non-citoyens serviles dans leur relation avec l'autorité locale et centrale. De plus, ils peuvent être de même origine ethnique ou d'origine différente. Historiquement, l'État constitue donc la première forme organisationnelle dans l'histoire de l'évolution humaine capable de mobiliser et de gérer des sociétés pluriethniques sur une base quotidienne. Les avantages produits quant à l'accroissement de la puissance sont infiniment plus grands que dans toutes les formes de systèmes politiques antérieurs.

Le pouvoir est fonction de la taille de la population. Une grande population produit plus de biens, plus de revenus, plus de soldats, et donne donc accès à plus de pouvoir. L'émergence de l'État permet à des enclaves de groupes ethniques de reproduire leur héritage culturel au sein de l'entité, tout en s'assimilant lentement. Ces groupes offrent également leurs propres traditions, technologie et alliances sociopolitiques comme solutions de rechange à celles du groupe dominant, ou simplement pour qu'elles soient adoptées par l'ensemble de la population.

Une entité et une société caractérisées par une vigueur hybride, quoique potentiellement plus encline aux conflits, se voit ainsi créée. Avant l'émergence de l'État, les étrangers étaient le plus souvent intégrés en tant qu'individus ou, tout au plus, en tant que familles. Par opposition, l'État permet l'incorporation de populations culturellement distinctes, ce qui constitue un énorme pas en avant en ce qui a trait à la capacité des systèmes politiques d'accroître leur contrôle sur les gens, les territoires, les ressources et les routes de commerce. Cela permet également aux nouveaux États d'entretenir des armées plus grandes, meilleures et mieux organisées pour effectuer des opérations militaires sur une base quasi annuelle (Cohen, 1986, 1991). Peu importe la culture des gens, ceux-ci sont utilisés comme chair à canon et comme source de revenus par les dirigeants, dont la capacité de maintenir un mode de vie somptueux dépend de leur habileté à exiger un impôt sur les ressources de la terre, du travail, de la production et du commerce.

L'idée principale est toutefois évidente. En ce qui a trait à l'évolution, l'État constitue une formation sociale dont l'émergence marque la capacité d'organiser une société pluriethnique en établissant une distinction entre les obligations politiques et l'appartenance culturelle. Tous les États n'ont pas utilisé ce potentiel. La plupart l'ont fait, particulièrement ceux qui sont devenus la force dominante dans leur région du continent ou dans les îles avoisinantes. Il s'agit là d'une étape importante de l'évolution sociale, mais qui est malheureusement souvent négligée. Quoi qu'il arrive, il est important d'en être convaincu. En comparaison de toutes les autres formes d'organisation politique humaine et particulièrement dans sa propre catégorie, l'apparition de l'État est associée au multiculturalisme. D'un point de vue historique et comparatif, les États uniethniques sont l'exception, et non pas la règle.

L'universalisme et l'État

Étant donné l'attrait du multiculturalisme et la capacité organisationnelle qu'il avait pour faire un immense bond vers le pouvoir, l'État est vite devenu la forme politique dominante dans le monde. Trois ou quatre millénaires après son apparition, l'État, sous une forme ou une autre, avait affirmé son hégémonie sur l'ensemble de la population de la planète. Les entités n'ayant pas encore atteint le statut d'État en sont venus à faire partie de systèmes d'États plus vastes et se sont vues absorbées à différents degrés, dans le cadre d'un processus d'unification ethnique de l'État; celui-ci tentant en effet de créer une culture plus unifiée, sous la direction d'un clan ou d'un groupe ethnique dominant. Ce processus, par ailleurs, n'est jamais terminé. Les migrations, les différents degrés d'assimilation ainsi que l'émergence de nouvelles unités ethniques à partir de segments d'anciennes unités, comme le regroupement en clans ou la formation, par des sous-unités dépossédées ou rompues au conflit, de nouvelles unités ethniques (p. ex. les Palestiniens), font en sorte que le pluralisme et l'État continuent d'aller de pair. De plus, presque dès le début, les États qui avaient du succès, tels que l'Égypte, la Grèce alexandrienne, l'État mongol, chinois, inca, aztèque, Bornéo, le Ghāna, les califats islamiques ou Rome, avaient tous de sérieuses visées expansionnistes. Ces États cherchaient à obtenir un

Ethnicité, État et ordre moral

pouvoir accru par le biais du contrôle des peuples locaux, de l'accès aux routes de commerce et aux ressources, et ce autant à l'intérieur de leurs frontières qu'au large de leur territoire. Ainsi, même lorsque l'État, dès son apparition, exerce des pressions sélectives en faveur de la création d'une ethnicité commune, l'objectif d'expansion qu'il poursuit, de même que l'existence de courants migratoires et de différents types d'adaptation écologiques (p. ex. la présence de peuples nomades à l'intérieur d'un État), contribue à maintenir et à raviver la notion de multiethnicité, en renouvellant constamment le pluralisme de la société.

Jusqu'ici tout va bien. Ce que j'ai tenté de démontrer ci-dessus fait suite à mes écrits. De plus. à part quelques exceptions notables (p. ex. Southall, 1991), ces aspects de la question sont généralement acceptés par les anthropologues et autres spécialistes s'intéressant à l'évolution de l'État. Les aspects qui suivent en constituent la suite logique, mais ceux-ci ont été beaucoup moins examinés et on les considère comme faisant partie du même processus. Étant donné le pouvoir que commence à exercer l'État sur la société multiethnique, celui-ci, en tant que formation politique, exerce une pression sélective constante en faveur de l'émergence de systèmes de croyances supraethniques, c'est-à-dire d'une idéologie, d'une morale, d'une religion et d'une tradition scientifique. En effet, cela signifie que la société issue d'un État multiethnique élabore des règles de conduite, une morale et des lois applicables à tous les membres de l'entité. Dans la région méditerranéenne en particulier, mais également dans d'autres systèmes d'États de par le monde, des lois applicables à toutes les ethnies font leur apparition et gouvernent désormais la vie des citoyens. Du code de Hammurabi jusqu'aux lois de Maliki dans le monde islamique, à la loi romaine dans l'Europe ancienne, aux constitutions modernes et à l'idée d'un règne de la loi, une fois qu'une nation multiethnique est née, les équivalents moraux et idéologiques suivent.

Afin de légitimer le pouvoir de l'État au-delà des frontières ethniques, la religion doit cesser d'être un attribut de l'ethnie pour passer à l'autorité de dieux communs à toutes les ethnies et de fondateurs mythologiques dont le pouvoir surnaturel appuie et justifie l'ordre politique qui règne indifféremment sur toutes les ethnies (Cohen, 1988). L'État a donc recours à des codes moraux et à des règles de conduite universelles applicables à toutes les ethnies, encouragé par des forces surnaturelles qui transcendent la tribu. On considère qu'autant l'État que les forces surnaturelles qui justifient son existence se préoccupent de la droiture des règles universalistes applicables au genre humain dans son ensemble. Désormais, on ne réclame plus des droits et l'application de la justice en fonction de son identité ethnique, mais bien en fonction de son appartenance politique, de sa citoyenneté, et, en dernier lieu, en se basant sur l'existence d'une nature humaine commune accordée à tous en tant qu'enfants de Dieu, c'est-à-dire justifiée et encouragée par la religion universelle et ses enseignements moraux. Du point de vue de l'évolution, l'univers moral antérieur à la naissance de l'État est fonction de l'ethnicité. L'apparition de l'État établit les bases pour l'expansion de cet univers à d'autres groupes et, en dernier lieu, à tous les êtres humains. Ces nouvelles règles peuvent ne pas s'appliquer, au début, à tous les nouveaux venus, mais elles marquent clairement l'émergence d'une caractéristique de la culture politique découlant de cette nouvelle structure. L'État multiethnique a recours à des codes moraux universellement applicables placés sous l'autorité d'êtres et de forces échappant au contrôle de l'homme et qui justifient son existence et exigent que leurs prescriptions soient observées par tous les membres (d'abord les citoyens, ensuite tous les êtres humains).

Un exemple négatif peut servir à clarifier cette question. Le code de Hammurabi constitue l'un des premiers exemples de cet universalisme. Rédigé sur des colonnes de pierres, à l'endroit de Cités-États nouvellement conquises, il s'agissait d'une proclamation aux citoyens-sujets selon laquelle, malgré qu'ils aient perdu leur autonomie et malgré le fait que leur appartenance à la Cité-État de Hammurabi ne soit pas indigène, ces citoyens-sujets pouvaient quand même s'attendre au règne de la loi et de la justice sous l'autorité des nouveaux dirigeants. Malheureusement, les administrateurs et soldats mis en place pour veiller à l'application de la loi étaient des pilleurs corrompus et l'État multiethnique géographiquement dispersé ne réussit pas à survivre à la rébellion des périphéries opprimées. Le code de Hammurabi fut un modèle de règles de conduite universelles, de lois et de légitimité (Yoffee, 1988). Quoique le régime de Hammurabi fut incapable d'appliquer ce code, il est clair que son concept de lois universellement applicables et administrées de façon juste était une stratégie visant à justifier l'expansion de l'État.

En Occident, les traditions de supériorité culturelle des Romains, combinées au besoin de comparabilité administrative de par l'empire, stimulèrent la création d'un ensemble de lois universellement applicables, de structures gouvernementales, de routes et même d'un langage commun. En dernier lieu, après la chute de l'empire, une nouvelle religion fortement universaliste émergea des traditions millénaires d'un groupe ethnique conquis. Comme dans tous les cas de ce genre, sa théologie était centrée sur les devoirs moraux et les droits de l'humanité dans son ensemble, non seulement de ceux de la tribu qui lui donna naissance.

L'émergence de l'État est également associée à un progrès important dans le secteur de la technologie. Les guerres constantes ou saisonnières, les grands monuments, les cités entourées de murs, le transport et le commerce, le besoin de surplus alimentaires pour les marchés urbains et pour le développement de la capacité de redistribution par le biais du stockage, ont tous exercé une pression sélective en faveur de l'innovation et de l'adoption de technologies plus appropriées. Toutes les cultures possèdent une tradition de causalité naturelle et surnaturelle, mais l'avènement de l'État, de par l'accent qu'il met sur les lois universelles applicables à toutes les ethnies, jumelé à la pression constante pour l'adoption de nouvelles technologies, fait en sorte qu'une certaine pression commence à se faire sentir pour que les activités et les rôles de l'homme deviennent plus spécialisés et pour que des institutions soient créées, afin qu'un secteur de la société puisse s'adonner exclusivement à la recherche dans le domaine de la technologie. La caractéristique par excellence de l'espèce humaine, celle de la recherche constante de relations de cause à effet par le biais d'abstractions, recherche effectuée par la comparaison

Ethnicité, État et ordre moral

d'expériences pour y trouver des similarités et des différences de façon à ce que des corrélations entre antécédents et conséquences puissent être déterminées, devient une ressource importante. C'est dans cette optique qu'on commence à établir des distinctions au sein du contexte social et du contexte culturel, généralement médico-religieux. Par conséquent, la capacité de l'homme à produire, à commercer et, ce qui est encore plus important, à dominer ses semblables, connaît une croissance importante. Parallèlement à l'avènement de l'écriture et à l'accumulation de présomptions de connaissance dans les bibliothèques associées aux experts et aux praticiens en matière de religion (c'est-à-dire de morale), une porte s'ouvrait sur notre conception scientifique et moderne du monde et sur la formation d'une communauté scientifique incluant des membres des différentes ethnies, réalisant leurs travaux selon les traditions de la recherche.

Cette situation fut facilitée par l'adoption d'une lingua franca (le latin classique, l'arabe ou le chinois) et par l'imprimerie, de même que par les ordres monastiques et les faveurs qu'accordent les gouvernements ou les rois. Tous ces éléments contribuèrent à créer un groupe, petit mais important, d'hommes de recherche se connaissant les uns les autres, au-delà des frontières ethniques, d'État et même de civilisation. En Occident, l'appui à la recherche le plus palpable fut celui que lui accorda l'Église «universelle», c'est-à-dire la chrétienté commune à toutes les ethnies. Le droit, les sanctions surnaturelles, l'existence d'institutions semi-indépendantes et l'existence de traditions d'érudition contribuèrent à relier la religion à l'universalité morale et à l'accumulation de connaissances découlant de la recherche, particulièrement en Europe. Autant en Europe qu'ailleurs, les États purent ainsi subvenir à leurs besoins immédiats. Si l'on ajoute à cette situation l'importance constante de la guerre pour les premiers États, le besoin d'innovations technologiques devient évident. L'État encourage et appuie la science et la technologie dans son propre intérêt, et ce, au sein d'un contexte culturel commun à toutes les ethnies, mettant l'accent sur la morale universelle.

Presque tous les grands penseurs du Moyen Âge (Augustin, Bodin, Vico, Confucius, Ibn Khaldun), ainsi que de nombreux autres de l'époque de la Renaissance (p. ex. Descartes, Spinoza), ont cherché à découvrir l'existence d'une logique et d'une compréhension universelles. L'épistémologie et les théories de la morale et du gouvernement qu'ils tentèrent d'élaborer devaient être applicables au genre humain dans son ensemble, ou tout au moins devaient-ils être pertinents à leur propre civilisation multiethnique, au christianisme, à l'islamisme ou au bouddhisme.

Ces écrits et ces approches universalistes, ainsi que l'enthousiasme qu'ils ont suscité, ont probablement connu leur apogée au XVIII^e siècle. Qu'ils aient défendu un ancien ordre monarchique ou qu'ils aient pavé la voie menant à un nouvel ordre, les auteurs du Siècle des lumières croyaient qu'il existait des raisons rationnelles pouvant expliquer les différences de classes sociales, le pouvoir de l'État et l'égalité devant la loi (Manacas, 1988). À leurs yeux, l'État et les causes sous-jacentes au progrès de l'homme étaient attribuables à la nature humaine que partagent tous les hommes qui vivent dans un même monde physique, ainsi qu'au besoin

d'élaborer une conception commune de l'ordre public, afin de mettre un frein aux passions naturellement égoïstes (Hirschman, 1977). Les auteurs et penseurs ont créé la logique basée sur le contrat social, dans le but d'en tirer des lois morales applicables universellement pour la société, le gouvernement, le commerce, la famille, etc. À leurs dires, celles-ci reflétaient les principes universels de la loi naturelle ainsi que des droits et devoirs que les déductions philosophiques permettent de découvrir. Puisque tous les êtres humains sont membres de la même espèce, les principes de la loi naturelle, de la condition humaine et de la citoyenneté devraient donc, une fois découverts, être applicables de la même façon à l'humanité toute entière. Humbolt (Meineke, 1976, p. 43), un philosophe allemand ayant vécu à Paris vers la fin du XVIIIe siècle, exprima le premier le besoin d'une anthropologie comparative ayant pour objet d'étude les différents modes de vie. Une telle tradition académique révélerait, croyait-il, les lois générales qui gouvernent l'histoire, la culture et, par-dessus tout, la morale universellement applicable. La science ainsi fondée aurait pour objectif de récupérer les plus hautes et les plus valables des valeurs humaines, pour ensuite les appliquer au progrès de l'humanité dans son ensemble. En Angleterre, Thomas Carlyle (1837, 1987) croyait que les différences de classes et les différences d'une ethnie à l'autre n'étaient que des apparences extérieures superficielles — un manteau culturel camouflant des universaux sous-jacents. Tout comme pour les aspects communs du physique humain, on doit rechercher ces universaux, qui doivent devenir les principes de base du comportement social, politique et économique de l'humanité. Cette pensée fut en dernier lieu suivie par celle des fondateurs des sciences sociales du XIXe siècle, Comte, Morgan, Spencer, Tylor, Durkheim et Maine, pour ne nommer que ceux-là.

Marx alla encore plus loin sur cette question. En réaction au particularisme qui prévalait à son époque, particulièrement en Allemagne, il apposa une idéologie et une plate-forme politique à la pensée universaliste. Pour Marx et grand nombre de ses disciples, l'ethnicité n'était qu'une propriété superficielle, une catégorie mystifiée qui ne servait qu'à éclipser les inégalités et les processus causaux universels de l'histoire — la lutte de classes entre gouvernants et gouvernés, représentant les propriétaires et les travailleurs, pour le contrôle des moyens de production et des fruits de cette dernière. Selon cette plate-forme politique, les travailleurs du monde entier doivent en venir à comprendre la difficile situation qui est leur et qu'ils ont en commun. À partir de ce moment, l'ethnicité disparaîtrait ou prendrait sa «véritable» place. «nationalité» locale pourrait alors être appréciée de tous, membres ethniques et non-membres sans distinction, pour sa valeur historique et authentiquement artistique. Dans cette vision utopique, la citoyenneté et les conflits ethniques-nationaux s'effriteraient, à mesure que l'humanité se rapprocherait du nirvana sans classe, mettant ainsi fin au fameux avarice et à l'individualisme du capitalisme et de son instrument de contrôle exploiteur, l'État. Selon cette pensée, on doit apprendre aux êtres humains à rechercher le bien collectif (non seulement de leur propre groupe, mais également de l'humanité toute entière) et à retirer une satisfaction personnelle de cette recherche (Pearson, 1990).

Ethnicité, État et ordre moral

Chez les non-marxistes, la logique universaliste était semblable. Dieu et l'humanité ne font qu'un. L'univers moral ne finit pas là où se termine l'ethnie. Les différences culturelles et nationales masquent la trajectoire commune et unique du progrès de l'homme. Les lois qui gouvernent son développement et qui guident son ordre moral s'appliquent également d'une culture à l'autre sous une déité universelle préoccupée par l'humanité dans son ensemble. À partir du Siècle des lumières, la notion d'une condition commune à l'humanité toute entière et à ses voies historiques particulières pénètre la pensée sociale. Ces conditions communes pour l'humanité toute entière étaient de plus considérées objectives et scientifiquement connaissables. Sous-jacente à l'expérience humaine globale, on retrouve des tendances et des dénouements naturels, c'est-à-dire mesurables, dont l'homme est capable de découvrir les causes et les effets. Selon la pensée leibnizienne, les contextes particuliers, les peuples, les États, les groupes ethniques ou les classes et organisations, etc., ne sont que des distinctions superficielles qui cachent les caractéristiques des droits, des obligations et de l'expérience humaine communs à toutes les ethnies, ainsi que les processus mécaniques de cause à effet qui génèrent le multiculturalisme et l'État (Bellah, 1991, p. 14). Il est donc de notre responsabilité de découvrir ces phénomènes naturels et d'utiliser ensuite ces connaissances pour changer le monde. En effet, le progrès humain était vu comme dépendant de lois pouvant être découvertes, des lois qui gouvernent l'économie, la politique, la société et la culture. Il ne manquait plus qu'à mettre au point les détails.

Il est important de comprendre que ce paradigme est profondément ancré dans les traditions et dans les croyances religieuses et morales de nos cultures occidentales. Dans la chrétienté et dans les États européens qui ont succédé à Rome et à l'empire sacré de Rome, l'ethnicité et l'État étaient vus comme des tremplins permettant d'accéder à un ordre mondial réglé et contrôlable, applicable à l'humanité dans son ensemble : une seule espèce, un seul ensemble de besoins et l'évolution constante des moyens pour reconnaître les causes et les lois universelles qui doivent être découvertes et ensuite manipulées afin d'atteindre le bien-être de l'humanité. De plus, ce bien-être reflète un ordre moral universel sous l'ultime autorité d'un Dieu, d'une Église et d'une science unifiés et universels. L'ethnicité et les États modernes ne sont donc que des points de relais menant à l'émancipation de tous les peuples, une émancipation qui dépend de l'émergence et de l'acceptation de lois (unilinéaires et non darwiniennes) du développement, y compris de la morale et donc du «progrès», applicables d'une culture à l'autre.

Le particularisme et l'État ethnique

Heureusement ou malheureusement, selon le point de vue, les événements récents portent à croire que l'ethnicité ne peut pas être ignorée, pas plus qu'elle ne peut être considérée comme une simple obstruction rétrograde ou le reflet d'une réalité plus profonde, telle que les inégalités ou la lutte des classes. Il semble plutôt que ce soit un phénomène, qui, comme beaucoup d'autres, soit inhérent à l'expérience humaine. Marx a erré. Nous ne pouvons progresser audelà de celle-ci, nous ne pouvons pas avancer sans elle.

Dans d'autres écrits (Cohen, 1978a), j'ai analysé l'ethnicité et les facteurs qui la déterminent par le biais d'une série de distinctions du type «ce que nous sommes — ce qu'ils sont» et d'éléments déclencheurs dont les référents avaient été déterminés de façon autant objective que subjective. Qu'ils soient autodéterminés, attribués par les autres, ou une combinaison des deux, ces indicateurs, généralement attribuables à l'hérédité, constituent un processus d'identification ethnique attribuable à des causes réelles. L'existence de situations permettant de faire la distinction entre «nous» et «eux», dans lesquelles le «nous» est déterminé par la présence du «nonnous», c'est-à-dire les autres, constitue l'élément déclencheur le plus répandu. Un individu peut donc être un Américain à Paris, un Italien à Houston et un Texan à New York. Parmi les autres éléments déclencheurs ou indicateurs, on retrouve : une expérience historique commune, réelle ou supposée, qui donne à l'individu l'impression de partager sa destinée; la présence au pouvoir de dirigeants qui regroupent des circonscriptions ethniques en faisant appel aux sentiments de lovauté et de peur caractéristiques à une ou à plusieurs ethnies, et ce, dans le but de mobiliser des appuis; une langue, une religion et un territoire commun; l'existence d'un ensemble limité de professions et de métiers exercés par les membres du groupe; l'existence d'un ensemble de types de physionomies et d'apparences physiques déterminé; et la possibilité d'avoir accès aux ressources rares plus ou moins facilement, en fonction de son appartenance ethnique. Les effets déterminants de chaque indicateur varient avec le temps. Plus la corrélation entre ceux-ci est grande, plus les limites et la distance sociale entre les groupes ethniques est grande elle aussi. Le facteur de l'hérédité reflète le fait que l'ethnicité est généralement acquise de par la naissance dans un foyer homogène du point de vue ethnique. Les mariages sont aussi gouvernés par des barrières ethniques rendant les unions interethniques beaucoup moins nombreuses que si elles étaient laissées au seul effet du hasard.

J'ai également souligné (ibid.) qu'avec le temps, l'État pluriethnique se transforme en une unité créatrice d'ethnie. S'il bénéficie du temps voulu, un État solide a la capacité de provoquer la naissance d'un sentiment du «nous», l'utilisation d'une langue commune ou d'une lingua franca. l'élaboration d'un système d'éducation et d'un ensemble de lois commun à tous, reflétant la morale qui prévaut au sein de l'État, ainsi qu'un sentiment de patriotisme. Certains indices permettent de croire qu'un tel processus peut être en marche, comme un accroissement du nombre de mariages interethniques chez ses citoyens, l'expression d'une loyauté commune envers les dirigeants ainsi que la reconnaissance par les autres en tant que groupe ethnique clairement associé à l'État. Dans ce sens, l'État réussit à amoindrir les différences culturelles avec le temps. L'Angleterre du XII° siècle était pluriethnique après la conquête, de même que l'Europe chrétienne. Des groupes ethniques locaux et stratifiés se fusionnaient sous la gouverne de monarques qui réussirent finalement à unifier ces populations centrifuges et souvent multiethniques. En Angleterre élizabethaine, les différences internes entre Anglo-Saxons et Normands, et, à un niveau moindre, entre Anglo-Saxons et Celtes des périphéries, étaient considérées comme mineures en raison de l'existence de la monarchie centralisée et de son pouvoir croissant, en ce qui a trait à l'administration de l'État. La religion avait été nationalisée (pour l'Europe protestante) sous la gouverne de l'État, et même au sein de l'Europe catholique.

Ethnicité, État et ordre moral

une certaine compétition se faisait sentir au niveau national afin d'obtenir le contrôle de l'Église (cette situation avait mené à la nomination d'un pape à Avignon plutôt qu'à Rome). La Bible fut traduite et publiée dans les langues locales des États-nations, reflétant ainsi l'autonomie croissante des États naissants en tant qu'acteurs politiques plutôt qu'en tant que segments de la chrétienté universaliste alors sous la gouverne de monarques féodaux affaiblis. Le commerce se développait à l'échelle de l'État-nation, particulièrement en raison de la création de sociétés de commerce approuvées par les autorités royales, un important précurseur des sociétés d'affaires contemporaines (Vetica, 1991).

Le processus se poursuit toujours, même en ces temps modernes. Malgré le fait que les États-Unis, dès leurs débuts, constituaient une société pluriethnique et le sont encore aujourd'hui, il existe maintenant une ethnicité américaine identifiable qui exprime la culture populiste naissante de la république (Lipset, 1990). Le processus d'uniformisation varie en fonction du degré de protection et des possibilités d'expression politique accordés à l'ethnicité. Les francophones du Canada diffèrent de leurs ancêtres français et de leurs parents assimilés aux États-Unis. Dans ce qui fut l'U.R.S.S., les gouvernements ont suivi la théorie marxiste-léniniste de l'État et de l'ethnicité qui prédisait la fin des rivalités et des conflits ethniques dans un environnement socialiste où l'État assure la paix et l'égalité entre groupes ethniques. Pendant ce temps, les républiques locales ont été établies de façon à refléter et à alimenter les différences culturelles locales les plus importantes. L'ethnicité pouvait être exprimée politiquement tant et aussi longtemps qu'elle ne constituait pas une menace aux autorités révolutionnaires (c'est-à-dire au gouvernement central) ou qu'elle ne représentait pas de différences de classes. Dans cette optique, les racines profondes de chaque groupe ethnique, son sens de la territorialité et l'adaptation culturelle qui en découle pouvaient persister, voire même être protégées sous la gouverne de l'Empire soviétique. Mais en U.R.S.S., en Yougoslavie, au Ceylan, en Iraq, pour ne nommer que ces pays, les événements ont infirmé la théorie. Dans chacun de ces cas, la persistance des groupes ethniques a signifié la perpétuation d'un sentiment de menace ou d'injustice non résolue profondément ancré, interprété et reproduit comme faisant partie de l'identité même du groupe ethnique en question. Ainsi, en Yougoslavie, le souvenir de massacres perpétrés il y a 50 ans a survécu sous la forme de traditions locales et a été ravivé par le biais de la création artistique et des médias, qui l'ont identifié comme un facteur ayant exercé une forte influence sur les conflits ethniques récents (Denich, 1991). (Les crimes non châtiés d'une part, et la peur de la vengeance d'autre part, tous deux sont ressentis par les descendants et non pas par les véritables victimes ou agresseurs.) La conception marxiste de l'ethnicité ne perçut pas l'importance du potentiel explosif que constituaient les antagonismes ethniques, jumelés aux différences archaïques et aux frontières morales érigées par la religion. En tant que théorie et ensuite praxis, elle sous-évalua l'importance de l'idéologie héritée de nos parents. Le léninisme, pour sa part, limita sa capacité destructrice en ayant recours au pouvoir de l'État. Sous le couvert de cette enveloppe diaphane, le monde réel bouillonnait d'antagonismes traditionnels et ressentait une nouvelle peur et aversion, celle que suscitait en son sein la tentative antidémocratique de l'État d'imposer aux républiques une seule et unique

culture, la culture russe. Mais la théorie marxiste et la domination russe transformée en politique ethnique d'État ne réussirent pas à faire face à une némésis jusque-là inconnue — celle de la loyauté et des conflits ethniques traditionnels, une fois retiré le gant de fer de l'autorité.

Mais les racines du problème sont encore bien plus profondes. La perception européenne selon laquelle l'État et l'ethnicité sont concomitants constitue l'une des plus sérieuses erreurs de l'histoire. Comme nous l'avons souligné, l'État est, par définition, de nature multiethnique. L'homogénéité ethnique au sein d'États autonomes est excessivement rare. La majorité des États sont et ont toujours été pluriethniques; ils le sont devenus encore plus au fil du temps. À mesure que le système étatique mondial évoluait, le nombre total d'États diminuait de façon logarithmique, tandis que l'unité voyait sa taille s'accroître (Carneiro, 1978). Cela signifie que la multiethnicité au sein de chaque État est encore plus probable aujourd'hui qu'elle ne l'était au cours de la période allant de la naissance des premiers États à nos jours. Les données statistiques vont certainement dans le sens de cette généralisation en ce qui concerne l'époque contemporaine². L'importance de cette question, toutefois, se situe au niveau de la croyance européenne profondément ancrée selon laquelle les États sont ou devraient être, d'une façon ou d'une autre, concomitants avec l'uniethnicité. Malgré le fait que certains États puissent se composer d'un groupe ethnique unique ou largement prédominant (p. ex. le Japon), cette généralisation reflète une orientation culturelle plutôt qu'une affirmation vérifiable sur l'état du monde, tel qu'il existe aujourd'hui.

L'analyse la mieux structurée en ce qui a trait à cette position est probablement celle de Meineke (1976). Alors qu'il écrivait au tournant du siècle, il résuma les idées existantes au sujet de l'État ethnique, d'abord de façon théorique, puis de façon historique, et ce à partir de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Pour ce faire, il mit en comparaison le cosmopolitisme ou l'universalisme d'un côté, et, de l'autre côté, celui qui était théoriquement considéré comme son successeur dans l'échelle de progression, l'État-nation. Pour Meineke, l'État-nation évolue et est établi afin de protéger et d'exprimer le particularisme d'un groupe ethnique dont la langue et la culture communes doivent être exprimées et protégées par le biais du pouvoir de l'État. Une fois cet objectif atteint, l'État en question contribue au progrès de l'humanité en transformant l'ethnicité en un acteur politique sur la scène mondiale, utilisant sa culture particulière en tant que trait fondamental de l'interaction personnalisée de l'État au niveau international. Dans ce sens, la fonction évolutrice et historique de l'État est d'assurer la survie de l'ethnicité, et non pas de promulguer ou d'utiliser cette multiethnicité ou ce cosmopolitisme. L'universalisme est un précurseur, un premier pas nécessaire, mais l'évolution et l'histoire exigent qu'il cède sa place à une forme d'organisation plus avancée, celle de la formation d'un État ethnique.

Le cosmopolitisme — la multiethnicité sous la gouverne de règles universelles — fut développé en une théorie dans le but d'attaquer la source de la force unique de l'État. Cette force dépendait directement de la préservation de son caractère contemporain et de la composition de

sa population quant à ses origines dans un passé naturel uniethnique. Analysant patiemment cette thèse à partir des écrits de penseurs allemands ayant vécu des années 1790 jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Meineke y voit un fil conducteur qu'il transforme en une grande théorie de l'histoire. À ses yeux, le progrès de l'humanité dépend entièrement de l'émergence d'un monde formé d'États ethniques. L'idée inverse, mise de l'avant au Siècle des lumières, était que les êtres humains agissent selon un ensemble de droits fondamentaux naturels et de préceptes menant à un contrat social et à un ensemble de règles universelles régissant tous les États, et ce, autant à l'intérieur de leurs frontières que dans leurs relations extérieures. Autrement dit, le progrès est basé sur la façon dont les gens, en tant que membres d'une même espèce, sont traités et sur la façon dont ils traitent les autres, et n'est donc pas fonction de l'identité ethnique. Selon lui, cette position était beaucoup trop générale, réactionnaire et inacceptable. À ses yeux, et d'après de nombreux autres auteurs et personnalités politiques dont il examine la pensée, les principes d'ordre et de morale universels n'offrent que des directives très limitées pour l'adaptation et, ce qui est encore plus important, pour la compétition, dans un monde caractérisé par la rareté des ressources et par les conflits, dans lequel chaque groupe ethnique doit perdre ou gagner, dans une lutte pour la survie. Ces principes peuvent servir de contexte général, d'ensemble de règles au sein desquelles des processus d'adaptation particuliers surviennent, mais ils ne sont pas assez détaillés pour pouvoir permettre de faire face aux vrais problèmes du monde rencontrés dans la vie quotidienne au sein d'une société particulière ou dans le monde sauvage des conflits entre États et entre groupes ethniques, pas plus que dans celui de la compétition. On retrouve toutefois ces lignes directrices plus détaillées et plus particulières dans les adaptations culturelles et morales issues de l'enracinement profond des traditions au sein des groupes ethniques. En termes plus généraux, c'est cette caractéristique, la formation d'un État ethnique, qui, croit-il, produit la variété nécessaire au processus de sélection naturelle. Pour les particularistes, l'humanité se compose de cultures semblables à des espèces; chacune d'entre elles est en compétition pour sa survie, dans une jungle dominée par la rareté des ressources, une jungle qui ne pardonne pas. Seulement les meilleurs, les plus forts survivent. Et ceux-là, les vainqueurs, offrent des modèles culturels aux perdants, dont la propre ethnicité est abandonnée, tandis qu'ils adoptent celle des vainqueurs. (Deutschland uber alles, si vous voulez.) Dans ce sens, l'évolution constitue une forme de darwinisme culturel simpliste et brutal. Afin que ce processus naturel puisse fonctionner de la façon la plus logique et accélérée possible, chaque unité ethnique doit devenir un État de par lui-même dans un monde hobbésien de compétition entre les nations et entre les États. Cela donne à la nature et à l'histoire la chance de choisir ce qu'il y a de mieux dans l'expérience socioculturelle variée de l'humanité, tout en écartant les variétés inférieures et en assurant le progrès pour l'ensemble des espèces. Chaque groupe ethnique a donc le droit et l'obligation d'exprimer et de préserver son authenticité et de s'assurer que celleci n'est pas diluée par un cosmopolitisme libéralisé.

Pour les tenants de l'idéologie particulariste, la trop grande dépendance envers des règles universelles et des unités politiques multiethniques constitue une invitation dangereuse à l'extinction ethnique. Par ailleurs, ils voient leur propre conception de l'ethnicité comme étant

la source fondamentale des capacités d'adaptation de l'humanité. Pour les tenants de ce point de vue, ma définition de l'ethnicité en tant que processus — pouvant s'étendre ou se contracter par le biais d'ensembles d'identités déclenchés par des événements et des lovautés — constitue une diffamation profondément erronée de la vraie nature de l'ethnicité et de son utilité. Pour eux, l'ethnicité est plutôt vue comme une personnalité et un caractère collectifs. Chaque entité ethnique, immuable, est considérée comme possédant ses propres forces, faiblesses de caractère et manières, qui l'aident à rivaliser avec les autres ou l'en empêchent. En tant qu'acteur, toutefois, sa personnalité collective s'exprime par le biais de l'État. Celui-ci lui offre la capacité d'être de la course et de survivre. Assombrir ce processus en idéalisant ou en justifiant le pluralisme ethnique, le cosmopolitisme, les mariages interethniques ou en faisant la promotion de droits multiculturels au sein de l'État, c'est travailler à l'encontre des processus naturels de l'évolution, de l'histoire et du progrès. Selon cette logique, l'objectif final de toute culture serait la formation d'un État ethnique. Une fois qu'il est apparu, lui seul peut et devrait être la source d'inspiration et d'identité pour le développement d'un groupe ethnique particulier. Fichte (Mieneke, 1976), alors qu'il écrivait au début du XIX^e siècle, avait convaincu un vaste public que seule l'ethnicité, sans aucune influence extérieure, peut constituer la base authentique et donner l'inspiration nécessaire à la formation d'un État. Dans cette optique, l'État n'est pas un contrat rationnel ni une constitution négociée basée sur un ensemble de droits universels et de devoirs communs à tous. Il s'agit plutôt de l'expression naturelle d'une seule culture. Les idées universelles concernant les droits de l'homme, la propriété ou le règne de la loi peuvent certainement constituer un cadre de référence pour ses débuts rationnels. Mais son caractère, ses perspectives et sa compétitivité résident dans son caractère ethnique et dans sa capacité à reproduire et à maintenir sa nature d'entité idéalisée ou la pureté (c'est-à-dire la véritable identité et le caractère) de ses racines historiques par le biais du pouvoir politique. Comme Fichte (ibid., p. 42) l'a fait remarquer, tout État dans lequel l'organisation politique ne coïncide pas avec l'esprit national est profondément souffrant (c'est-à-dire avec ses racines uniethniques et sa préservation et sa protection par le biais de l'utilisation du pouvoir). Ou comme l'a dit un autre auteur, la nationalité, c'est-à-dire l'ethnicité, est le principe de vie de l'État (ibid., p. 111). Un ensemble de citoyens qui sépare sa vie privée de sa vie civile en ce qui a trait à son sens profond d'appartenance, sa morale, sa religion ou son unité culturelle se voit dans une situation qui signifie servir deux maîtres à la fois (ibid.). L'État étant l'expression politique de l'ethnicité, il ne peut pas représenter la multiethnicité sans mettre en cause sa raison d'être.

En résumé, l'État est et devrait être l'expression de l'ethnicité concrétisée idéologiquement. Le droit et la morale puisent leurs racines dans un cadre général d'universalisme, c'est-à-dire la chrétienté pour l'Europe, le shintoïsme pour le Japon, le judaïsme pour Israël ou l'islam shiite pour l'Iran. Mais les particularités qui en font un ensemble de directives compétitif et pouvant être mis en pratique proviennent de ses racines ethniques et de la façon dont celles-ci ont évolué au sein de la culture unilingue «nationale» localisée. En opposition directe, on retrouve la lutte pour la vie et la mort sur la scène internationale; sans loi ni morale, ne présentant pour options que le déclin ou l'expansion, c'est-à-dire la conversion d'autres ethnies à la sienne par le biais

de la conquête, l'imitation et la diffusion. Dans un tel monde, la force militaire constitue un élément sine qua non, au même titre que le commerce d'exportation et l'élargissement des sphères d'influence politique, économique et culturelle au-delà des limites uniethniques de l'État. Au sein de l'État, la multiethnicité attaque et affaiblit la vigueur et l'énergie créatrice des racines uniethniques mythiques. Les déclarations de ceux qui, étant originaires d'ailleurs, se targuent de pouvoir être à la fois citoyens et non-indigènes, tout au moins en ce qui a trait à certains aspects de leur culture, sont considérées comme fallacieuses. Comme Shylock, ils chevauchent plus d'un univers moral : à l'intérieur pour certaines fonctions, à l'extérieur pour d'autres. (Il est important de rappeler qu'afin de créer un dénouement moralement et artistiquement satisfaisant, Shakespeare a fait en sorte que Shylock se convertisse au christianisme.) Afin d'assurer sa survie culturelle, dans un monde caractérisé par le darwinisme culturel, un groupe ethnique doit devenir souverain. C'est seulement à partir de ce moment qu'il peut se protéger vigoureusement, même de façon impitoyable, contre un cosmopolitisme qui affaiblit son «esprit national».

Hitler n'a pas inventé le nazisme, il ne fit que couper la corde qui unissait le nationalisme culturel à ses antécédents universalistes, afin d'expliquer la défaite de l'Allemagne et la seule voie qui lui était encore ouverte pour assurer sa destinée de grande nation. Des auteurs avaient antérieurement accepté une grande partie des principes moraux universalistes exprimés dans les doctrines révolutionnaires de la France de 1793. Ils y avaient cependant ajouté la notion romantique selon laquelle les particularités des groupes ethniques constituent les expériences historiques de l'humanité sur les façons de mettre en pratique ces principes, certes universels, mais abstraits et beaucoup trop généralisés, au sein de véritables sociétés et au beau milieu du tourbillon de la compétition internationale et interethnique. Le nazisme abandonna et, en dernier lieu, supprima les «droits naturels» et les principes moraux universels, en propulsant l'ethnicité au premier rang des valeurs et en en faisant l'élément principal pouvant déterminer le succès ou l'échec national. L'ethnicité et sa continuité avec le passé sous une forme purifiée (aryenne) devait marquer la fin de toutes les autres valeurs et droits. Lorsque l'ethnicité autochtone est menacée de l'extérieur par d'autres nations, ou par des non-Allemands en son sein, toutes les lois morales universalistes doivent être mises de côté. Les gens doivent plutôt «penser avec leur sang», c'est-à-dire que l'ethnicité et sa bienfaisance présumée doivent dicter la morale et la rationalité politique.

Vers la fin du siècle, la formation de forces économiques et l'expansion de l'Europe en général dans le Tiers-Monde fut interprétée et justifiée à l'aide du même argument. L'existence d'une mission «civilisatrice» servit de validation à la compétition et à la supériorité ethniques européennes. C'est par le biais de ce même langage de justification que la nécessité absolue de se lancer dans la course aux colonies fut expliquée à ceux qui allaient y prendre part. Selon la théorie de l'État ethnique, l'adoption de la culture de la métropole par des «races inférieures» prouve la justesse du succès historique et de la supériorité de l'ethnicité de la métropole. En Angleterre, la campagne de Lord Lugard et de son épouse Flora Shaw en faveur de la

colonisation rapide de l'Afrique, en la plaçant sous la tutelle des Anglais plutôt que sous celle des Français, des Belges, des Allemands ou des Portugais, reposa sur trois points principaux. D'abord, il s'agissait d'un devoir moral que de le faire. De la même façon que Rome avait apporté la civilisation à la Grande-Bretagne plusieurs siècles auparavant, les Britanniques se voyaient maintenant dans l'obligation de faire de même pour les peuples non civilisés d'Afrique. Deuxièmement, si l'Afrique devait être contrôlée par l'Europe, pourquoi pas par ce que l'Europe avait de mieux à offrir, les Britanniques, étant donné leur compréhension et leur expérience d'un gouvernement constitutionnel. Et troisièmement, si l'Angleterre ne se lançait pas dans la course, son propre projet ethnique perdrait les bénéfices économiques et, facteur encore plus important, la compétition internationale permettant de déterminer la force et la suprématie ethnique qu'offrait le colonialisme.

Résultats

Les résultats du développement du nationalisme culturel de l'Europe sont bien connus. Au cours du XIX^e siècle, ils servirent d'argument pour unifier l'Italie et l'Allemagne, pour répandre le colonialisme et pour créer des conflits et un esprit de compétition à l'intérieur même de l'Europe. Il ne s'agissait pas là d'une situation nouvelle. Les États européens étaient perçus comme des acteurs politiques dont les populations étaient essentiellement d'origine uniethnique française, britannique, allemande, italienne ou autre, et ce, indépendamment du fait que la France comptait en réalité plusieurs langues autochtones, que la Grande-Bretagne, à la périphérie, se trouvait aux prises avec la présence de groupes celtes rebelles, que l'Allemagne expérimentait de profondes divisions entre la Prusse et le reste de la nouvelle nation et que la Belgique, la Hollande, l'Autriche et la Suisse étaient reconnues en tant qu'États multiethniques. Le nationalisme européen était caractérisé par un fort sentiment d'uniethnicité et de personnalité propre à chaque État-nation, en dépit des faits observables, ce qui contribua à susciter un certain type de darwinisme culturel. À partir de suppositions aussi erronées, le fait que le racisme européen ait conduit à la formation de régimes plus ou moins oppressifs à l'étranger et au nazisme chez soi, quoique tragique et moralement répréhensible, était en fait assez logique. L'idéologie nazie ne fut que la pire parmi tant d'autres idéologies qui donnèrent naissance à un ethnocentrisme surchauffé, intoxicant, passionné et, en bout de ligne, draconien. Si l'ethnicité est à la base du progrès durable, alors de façon logique, les autres, l'Autre, ou le non-Allemand constituent évidemment l'obstacle et la menace, un obstacle placé par l'histoire au-delà des limites de l'univers moral, c'est-à-dire hors du domaine de toute considération morale. Paradoxalement mais de façon compréhensible, étant donné que l'idée romantique d'une base uniethnique à l'État était très répandue, ainsi que la croyance selon laquelle la survie ethnique dépend de la fondation et de l'essor d'un État ethnique, la même interprétation historique erronée a également contribué à promouvoir le sionisme ou le nationalisme culturel chez les Juifs. menant à la croissance constante de la population juive au Moyen-Orient et à la fondation éventuelle de l'État d'Israël³.

Étant donné le manque de réalisme démontré par l'idéologie du nationalisme culturel, il n'est pas surprenant que la multiethnicité se soit répandue au cours du XXe siècle. Là où l'expansion coloniale sema une ethnicité-mère parmi les «moins civilisées», sa brève intrusion contribua seulement à créer une plus grande variété de nouveaux États multiethniques sur la scène mondiale. Au même moment, les États européens plus anciens et leurs rejetons dispersés outremer dans le Commonwealth, aux États-Unis, en Amérique latine et en Asie, en plus des migrations des anciennes colonies vers les États-nations les plus prospères, ont par ailleurs produit des États multiethniques encore plus grands. La Suède a eu ses travailleurs turcs, la Hollande ses Indonésiens, l'Allemagne ses Yougoslaves et ses Africains, la France ses Algériens et ses Africains, tandis que la Grande-Bretagne attirait des populations immigrantes originaires de tous les coins les plus instables et les plus pauvres de son ancien empire. Pour leur part, les populations hispaniques et asiatiques sont celles qui connaissent la plus grande croissance démographique en Amérique du Nord.

En admettant que l'État poursuive son action dans le but de créer une ethnie commune, par opposition, l'ethnicité à l'intérieur de l'État implique une continuité indépendante de l'État. Les Noirs originaires des Caraïbes, après 20 ans passés au Canada et en Grande-Bretagne, paraissent bien différents de leurs compatriotes partis aux États-Unis. Mais comme l'a fait remarquer Bromley (1984), les Ukrainiens en U.R.S.S. et les Ukrainiens au Canada présentent, pour leur part, certaines similarités⁵.

L'idée principale vaut la peine d'être encore une fois répétée. L'État, en tant qu'unité uniethnique, est un mythe. Dans à peu près tous les cas, les États puisent leurs racines dans le pluralisme et le promeuvent ou l'encouragent. Dans les endroits où l'homogénéité ou la survie ethnique est idéalisée (Japon, Allemagne, Israël, Québec, Arménie, Slovénie ou Swaziland), les distinctions culturelles sont soit déjà présentes, soit inexorablement imprégnées dans le tissu social. En termes moraux, et après un siècle et demi de nationalisme culturel romantique, souvent belliqueux et parfois horrifiant, il est seulement naturel que l'interprétation libérale de l'histoire se fasse maintenant en fonction des obligations des États démocratiques vis-à-vis du pluralisme. Tout au moins, cela a été le cas jusqu'à maintenant. Mais étrangement, un élément nouveau est en voie de faire son apparition. Un élément nouveau qui permet au vieux mythe de jouer un rôle important dans la prochaine étape à laquelle l'humanité est en voie d'accéder.

L'affaiblissement de l'État

Juste au moment où l'État et son expansionnisme impérialiste atteignaient leur apogée au XX° siècle, le processus exactement contraire s'amorçait; celui-ci allait prendre des forces tout au long de ce siècle. Les dangers que représentaient les conflits et la compétition entre les États, mis en évidence par deux guerres mondiales, la guerre froide et la «destruction mutuelle assurée», ont tous démontré la nécessité, pour l'humanité, de créer une certaine forme d'autorité et d'organisation internationales. Le résultat fut révolutionnaire. Le droit et les tribunaux

internationaux ont fait leur apparition, des limites ont été imposées sur la façon dont les guerres pouvaient se dérouler, et la signature d'accords commerciaux ainsi que l'organisation et la coopération régionales sont tous des réalités du XX° siècle. Le nombre et la variété d'accords multinationaux portant sur les droits de l'homme conclus au cours de cette période est encore plus impressionnant. Entre 1929 et 1980, pas moins de 30 codes internationaux des droits de l'homme furent signés par des groupes de gouvernements et d'États souverains régionaux et internationaux (Cohen, 1993). Par le biais de chacune de ces déclarations, les États souverains signataires s'engageaient (théoriquement) à respecter un contrat sur la scène internationale. contrat qui réduisait leur autonomie. En effet, une communauté inter-États est en voie de formation, au sein de laquelle chaque participant devra reconnaître l'existence d'une autorité extérieure aux limites de ses frontières, et ce, pour l'humanité dans son ensemble. Malgré le fait qu'ils ne soient pas encore entièrement reconnus, les tribunaux internationaux qui ont surgi de telles alliances ont évidemment largement accru leur autorité au cours de la dernière partie du XX^e siècle. Sur la scène économique, les frontières nationales sont de moins en moins significatives alors que les multinationales, les marchés boursiers, les monnaies ainsi que des aspects sans cesse croissants de la planification économique modifient leur rôle. traditionnellement exercé à l'intérieur des frontières d'un État, et l'exercent maintenant dans un milieu regroupant plusieurs États. Les questions des menaces environnementales et du contrôle des maladies, encore plus urgentes, nécessitent la coopération internationale et le respect des solutions adoptées en commun. La biomasse humaine ne constitue qu'une seule entité en ce qui concerne les vecteurs de maladie. Pour terminer, les événements récents, qui ne peuvent que s'accélérer, ont permis de voir autant les États-nations que les Nations Unies exiger la fin des violations des droits de l'homme dans un pays particulier et le droit, pour la communauté internationale, d'outrepasser la souveraineté d'un État lorsque la question des droits de l'homme est en jeu. La situation catastrophique des Kurdes, pendant la guerre du Golfe, a créé un précédent. Les Nations Unies plaident maintenant en faveur de l'aide et de la protection des réfugiés, c'est-à-dire en faveur du respect des droits de l'homme à l'intérieur d'un État. Si cette notion est maintenue au fil des ans, cela signifie, comme certains l'ont déjà déclaré, (Hansen, 1993) que les véritables réfugiés possèdent des droits qui prédominent sur la souveraineté des États-nations. Il n'est pas fortuit que ce cas, comme d'autres cas similaires, par exemple celui des Arméniens en U.R.S.S., implique un conflit de type ethnique plutôt que tout autre type de conflits sociaux.

En conséquence, dans le monde réel du XX° siècle, l'État s'est affaibli de façon significative en raison de l'internationalisme naissant. Les relations hobbésiennes entre États, à la base du nationalisme culturel, ont été réduites. Et elles le seront encore plus à mesure que les États continueront de converger et que la démocratie libérale se répandra de par le monde (Fukuyama, 1992). Au lieu de s'appuyer sur un darwinisme culturel malencontreux, les développements du monde réel réorganisent les frontières individuelles. Étant donné les résultats du nationalisme culturel et la destructivité suicidaire des guerres modernes, jumelés à l'interdépendance globale des diverses formes de vie, il s'est avéré nécessaire de tourner notre attention vers une nouvelle

unité — celle de l'humanité dans son ensemble pour commencer, en pouvant y ajouter, bientôt peut-être, tout être vivant. Autrement dit, en ce qui a trait aux interactions humaines, l'accent devra désormais être mis sur l'interdépendance des États, des ethnies, et même des espèces.

Comme si ce n'était pas suffisant, l'État se voit également affaibli de l'intérieur. L'étatisme, la croyance selon laquelle le progrès et la stabilité socio-économiques nécessitent une planification rationnelle et des directives détaillées de la part d'une bureaucratie gestionnaire centralisée, est en déclin. Sans aucun doute, une dose importante d'autorité régulatrice continuera d'être nécessaire. Mais les critiques formulées par Hayek (1944, 1971) tout au long de sa vie au sujet de l'inefficacité et des dangers du contrôle gouvernemental trop centralisé sur la société ou sur l'économie se sont avérées prophétiques. Le fait que, dans les économies étatisées, une grande quantité d'information soit perdue dans le processus de transmission entre les véritables lieux de travail et les centres de contrôle gouvernemental hiérarchiques et centralisés, encourage l'adoption de politiques mal adaptées à la réalité et le blocage éhonté des rétroactions pouvant permettre l'adoption de mesures correctrices. Cette situation encourage également l'injustice, la tyrannie et, en dernier lieu, l'échec politique et économique (ibid.). Les événements survenus dans le bloc socialiste de l'Est et dans le Tiers-Monde étatiste ont démontré qu'il avait raison (Harris, 1991; Fukuyama, 1992). Seule une quantité phénoménale d'individus ordinaires et expérimentés canalisant l'information relative à leurs besoins et à leur participation à l'économie au sein de l'entité et de la société pourrait permettre de réaliser des transactions et des échanges suffisamment efficaces pour appuyer un État prospère et capable de s'adapter. La ruée contemporaine vers l'économie de marché observée chez des régimes étatistes auparavant centralisés corrobore ces impressions initiales; de plus, cette situation permet de privatiser et de disperser l'autorité centrale.

La démocratisation et le pouvoir local accru dans le domaine politique vont de pair. Le mouvement de démocratisation à l'échelle mondiale reflète le désir de permettre aux gens, au niveau local, d'avoir accès à de l'information et à des exigences qui sont plus près d'eux, ainsi qu'à certains pouvoirs, afin qu'ils puissent réglementer leur vie quotidienne. Comme le font remarquer March et Olsen (1989, p. 126), l'octroi de droits constitue l'octroi de pouvoirs inviolables, quoique interprétables et changeants, qui se heurtent au pouvoir de l'État. L'un après l'autre, les pays ont cédé aux demandes internes réclamant le multipartisme à tous les niveaux, chambardant ainsi de nombreuses prédictions occidentales (Fukuyama, 1992). En effet, ce mouvement à l'échelle mondiale écarte les gouvernements centraux à régime unique du pouvoir politique; il met plutôt l'accent sur la nécessité de donner les pleins pouvoirs au processus décisionnel local et de consolider ce dernier, tout en cherchant à assurer la protection des droits des ethnies minoritaires et autres groupes de pression afin de susciter la mobilisation ou de négocier pour l'obtention d'un pouvoir accru. Ce processus a également pu être observé dans les nations plus développées. L'étatisme des années 1930 se voit maintenant ralenti par un courant opposé qui vise à accroître les responsabilités des gouvernements locaux. Dans des régions aussi éloignées que le Nigéria et la Floride, les gouvernements locaux ont vu leurs budgets des années 1980 s'accroître grâce aux contributions de gouvernements supérieurs non locaux. Cette tendance à la décentralisation se poursuit dans les années 1990. Cette situation va de pair avec la croissance des déficits des gouvernements centraux et avec le piètre rendement de nombreuses bureaucraties centrales et paragouvernementales. L'intérêt pour les gouvernements locaux est également en croissance. Aux États-Unis, en 1940, seulement un tiers des foyers étaient occupés par leur propriétaire. En 1980, cette proportion avait grimpé à deux tiers. Une majorité de la population voit donc ses principaux investissements de capitaux affectés par les décisions qui sont prises par les gouvernements locaux. Pendant ce temps, les gouvernements centraux continuent de couper les programmes sociaux et d'en refiler la responsabilité aux autorités locales ou étatiques. Les gouvernements dans les États capitalistes, socialistes et du Tiers-Monde ont entrepris de vendre massivement les sociétés d'État au secteur privé. Et le secteur le plus étatiste, géré de façon centralisée et non soumis aux lois du marché, celui de la défense, se voit lui aussi affaibli par les assauts combinés du financement du déficit et de la fin de la guerre froide (Bellah, 1991)⁶.

Dans les pays scandinaves, les critiques et les spécialistes de la recherche sociale sont préoccupés par les observations notées à plusieurs reprises selon lesquelles l'étatisme a engendré, chez de nombreux individus, un degré de démoralisation personnelle observable à différents degrés. Malgré le fait que les Scandinaves vénèrent toujours leurs programmes de bien-être social si avancés, il y a un prix à payer. Là où l'État a la part du lion dans la prise en charge du bien-être social et du soulagement des souffrances humaines, les individus, de façon paradoxale, deviennent de plus en plus, d'une génération à l'autre, démoralisés et désintéressés. La morale est de plus en plus considérée comme étant l'affaire de l'État. On note par conséquent un besoin amoindri au sein de la société de développer et d'entretenir l'empathie, la sympathie ou l'engagement personnel en faveur du bien commun (Wolfe, 1989). Parallèlement, le divorce, le suicide, l'indiscipline et l'immoralité juvéniles, ainsi que les problèmes de santé mentale, connaissent tous une croissance significative. Comme le signale Wolfe (1989), l'antidote consiste peut-être en ce que les communautés locales et les quartiers prennent plus de pouvoir et de responsabilités, exigeant de chaque personne et de chaque famille sa participation à la construction perpétuelle de la vie morale de la communauté. Le localisme, la pluralité des centres de contrôle et de prise de décision acceptant les différences locales, et la responsabilité comme question personnelle et plus immédiate, sont maintenant proposés. En somme, c'est comme si la société industrielle moderne et ses cadets périphériques du Tiers-Monde avaient atteint l'apogée du contrôle et du pouvoir de l'État au milieu du XX^e siècle. Ce faisant, les conséquences négatives ont commencé à se faire plus importantes que les réalisations positives. Mais la réaction interne, celle d'un localisme accru et du démantèlement du contrôle gouvernemental central, accompagné d'un mouvement planétaire pour une démocratisation accrue, signifie que le pluralisme est en croissance. Le contrôle local exige moins de normalisation et un plus grand appui aux différences locales. L'État peut-il survivre à cette érosion qui se fait sentir à la fois de l'extérieur et de l'intérieur? Les réponses à cette question continueront de faire les manchettes pendant encore plusieurs décennies.

L'ethnicité et l'État : la synthèse qui pointe à l'horizon

Peu importe ce que nous réserve l'avenir, l'ethnicité est bel et bien en vie en cette fin du XX° siècle (Toland, 1992). Malgré le fait que les États soient en mesure de promouvoir une ethnicité unique chez leurs citoyens et qu'ils le fassent généralement au fil du temps, les tactiques visant à modifier le comportement des gens sans leur approbation, telles que celles qui ont été décrites dans le cas d'Israël ou dans celui de l'U.R.S.S. et de sa tentative avortée de créer un «homme soviétique», continuent de se heurter à l'impardonnable rigidité de l'hérédité ethnique inhérente à chaque individu⁷. Peu importe que les États réussissent à créer une ethnie unique et qu'ils le fassent lentement ou rapidement, ils constituent quand même une arène politique fondamentale au sein de laquelle s'exerce l'ethnicité. L'État est en voie de transformation. Comme nous l'avons indiqué, des forces à l'extérieur et à l'intérieur de l'ancien État cherchent à affaiblir son contrôle sur les politiques et la praxis. De telles forces représentent autant la version contemporaine de l'universalisme du Siècle des lumières que le particularisme du nationalisme culturel. Ce qui est devenu évident, récemment, c'est le fait qu'autant l'universalisme que le particularisme sont nécessaires dans un monde d'une complexité croissante, un monde caractérisé par la rareté des ressources, la spécialisation et l'aliénation.

L'universalisme, dont les racines remontent à Rome, au début du christianisme, de nombreux autres mouvements religieux mondiaux et le Siècle des lumières des années 1700 ont constitué le sol fertile dans lequel se sont développées les déclarations des droits de l'homme et les actions s'y rattachant que nous connaissons aujourd'hui8. Les efforts internationaux pour préserver l'environnement ainsi que les exigences de démocratisation à l'échelle de la planète vont dans Tous ces développements tiennent pour acquis qu'il existe des qualités le même sens. universelles de l'existence humaine. On peut déduire par la logique que les droits applicables à toutes les espèces surpassent les droits portant sur des aspects particuliers, sur la sécurité personnelle, sur les attentes qu'on est en droit d'avoir, ainsi que sur les méthodes et les objectifs individuels. Certains, comme la surveillance et le contrôle internationaux des maladies sont immédiatement compréhensibles, d'autres, comme la protection internationale de réfugiés internes et les droits des minorités ethniques à l'intérieur des États, nécessitent l'emploi d'arguments et de précédents plus convaincants. En effet, cela signifie que les qualités importantes de la morale ont, comme point de référence, la communauté humaine dans son ensemble.

Traditionnellement, l'ordre moral n'a été qu'une préoccupation de l'ethnie ou, tout au plus, celle d'une «communauté» religieuse. Malgré les enseignements et les belles déclarations de principes portant sur des notions universalistes, la mise en application de l'ordre moral a toujours été déterminée en fonction de frontières ethniques. Les échanges, commerciaux ou autres, encouragent toujours l'établissement d'un certain type d'ordre moral interethnique et suscitent, de la part des citoyens, l'énoncé de demandes visant à assurer le respect des obligations envers l'État et ses lois. Néanmoins, pendant une grande partie de l'histoire, et dans le monde

d'aujourd'hui à différents degrés, l'obligation de vivre en communauté, de maintenir un climat de confiance, de partager et de prendre conscience de notre destin commun n'est possible que dans le contexte d'un univers moral défini par l'ethnicité. Comme je l'ai déjà mentionné, un ensemble limité d'obligations morales multiethniques doit exister pour que les relations économiques puissent fonctionner; cela est aussi valable pour l'appartenance à une entité. Mais pour de nombreux peuples de par le monde, la gamme complète des relations morales se limite à la famille et à son propre groupe ethnique. Tandis que l'État met de l'avant une ethnicité qui lui est propre, le patriotisme, l'ethnicité et la vie morale commencent à se fondre en une seule unité.

La théorie universaliste voit très peu ou pas de place pour l'ethnicité dans les questions de droits et de devoirs, et de fait, dans la panoplie complète des principes moraux. Marx (1987), alors qu'il écrivait sur le «problème juif», utilisa cet argument. Le progrès, écrivait-il, nécessite l'universalisation et la sécularisation de la morale, ce qu'il croyait impossible sans la victoire à l'échelle mondiale du communisme et sans la fin des religions traditionnelles qui ont, au cours des siècles, divisé les croyants en ordres moraux distincts. Aujourd'hui, alors que le marxisme, en tant que théorie et pratique, passe rapidement à l'histoire, il semble que les règles morales universelles gagnent de la vitesse. Les frontières de notre monde se rapprochent et notre survie implique que nous devions vivre selon un ensemble d'accords très larges concernant la morale et les règles de conduite, applicables autant aux individus qu'aux collectivités. Ces règles doivent être applicables à l'ensemble de l'espèce. De façon logique et empirique, cela implique qu'il faille légitimer l'autorité supra-État, particulièrement lorsque ne pas le faire constitue une menace pour la population dans son ensemble et pour l'environnement qui assure sa survie.

Par ailleurs, le particularisme est lui aussi de plus en plus accepté, quoique d'une façon beaucoup plus complexe. Il est évident que l'affaiblissement de l'État a offert une occasion pour que le nationalisme culturel ou la notion d'État ethnique soit ravivés partout dans le monde. Les principes universalistes et leur institutionnalisation s'accroissent à mesure qu'on monte dans l'échelle des différents types d'interactions humaines. De plus, un sentiment d'appartenance plus vaste au sein de l'espèce en entier, sentiment qui pourra éventuellement s'élargir pour englober toutes les formes de vie, est également en voie de se développer. Dans de telles circonstances, les loyautés ethniques cèdent la place à une nature humaine commune et aux demandes qu'elles commencent à formuler. Mais paradoxalement, comme le démontrent les événements récents, on note également une croissance du particularisme. Tandis que nous nous enfermons dans des particules de rôle de plus en plus réduites, la personne, dont le rôle est d'unifier et de donner son énergie à la vie sociale, bénéficie de moins, et non pas de plus d'espace pour qu'elle soit reconnue et pour qu'elle ait accès à un certain type d'expression considéré légitime⁹. Les sciences sociales positivistes sont plus facilement applicables à des institutions, des rôles, des positions ainsi qu'à des amalgames de ces unités organisationnelles. La conception est nécessairement mécanique et limitée dans son analyse à des aspects soigneusement tirés de l'expérience humaine considérés comme importants d'un point de vue théorique. Mais le

concept de la personne implique une grande sensibilité, beaucoup de jugement et l'existence de traits permettant la participation sociale. Et tout ceci est contenu à l'intérieur d'une entité productrice d'énergie - la personne - dont la spontanéité continuelle, tant rationnelle qu'irrationnelle, intentionnelle que non intentionnelle, dans ses réactions face à soi et face aux autres, échappe aux règles et principes beaucoup trop généralisés, applicables d'un groupe ethnique à l'autre. Ensemble, ils donnent à l'individu et à la vie de groupe sa texture et son caractère particuliers. Les courbes de l'offre et de la demande et les autres déterminants et objectifs de la vie sociale existent réellement et exercent une influence sur ces particularités. mais elles ne peuvent pas produire les détails et les significations qui donnent à la vie sa véritable énergie, et ce, tant pour les personnes que pour les groupes. L'élément essentiel de l'activité humaine est un acteur particulier et non pas un ensemble de rôles prévisibles et programmables pouvant être l'objet de généralisations scientifiques et capables de façonner et de refléter notre condition humaine. Ces constructions scientifiques façonnent notre expérience et doivent donc obligatoirement mettre de côté une quantité énorme de détails, plus particulièrement ceux qui ont trait à la façon dont les règles du jeu sont interprétées et mises en application. Au-delà du caractère unique des qualités biologiques et psychologiques de la personne, on retrouve les traits que cette personne partage avec d'autres, de par sa naissance et l'éducation qu'elle a reçue. Les racines communes, la langue, l'accent, les espoirs ainsi qu'un grand nombre de manières de voir et de façons d'être sont reproduites par le biais de réseaux familiaux qui se marient entre eux, réseaux définis par l'ethnicité. L'ethnicité est donc l'orbite social tangible qui se construit naturellement et au sein duquel la notion de personne est exprimée et expérimentée de la façon la plus tangible. Et je le répète, d'innombrables points communs relevés au sein de regroupements ethniques, allant de l'apparence physique jusqu'à la façon de bouger, aux expressions faciales, aux modes de vie, à la façon dont on éduque ses enfants, jusqu'aux attitudes face à la vie, à la mort et à la réussite peuvent unir des membres d'un même groupe ethnique, mais ne sont le plus souvent pas exprimés facilement par le biais des rôles, des fonctions, des institutions ou de l'information facilement observable qui sont transmis de génération en génération. Cela ne signifie pas que les gens ne sont pas liés à des regroupements plus larges ayant en commun la religion, la citoyenneté ou même l'existence d'une nature humaine commune, d'une façon tangible, objective et mesurable. Mais le degré limité d'attentes qui accompagne les rôles et fonctions ainsi que les règles de décence et de justice qui pourraient s'y appliquer sont extraordinairement limités si on les compare à la complexité de la personne, pour laquelle il n'existe pas de rôle précis (c'est-à-dire d'activités particulières ou d'ensembles d'activités ayant un but précis). Les personnes, en tant qu'entités complètes en elles-mêmes, ne s'identifient pas aux organisations modernes complexes, pas plus qu'elles ne s'identifient nécessairement à d'autres personnes.

Vue sous cet angle, l'aliénation constitue la tension socialement programmée entre la personne et son rôle. Dans un monde caractérisé par des jeux de rôles segmentés, l'ethnicité est en mesure de procurer le plus vaste sentiment de solidarité de groupe, sur la base de racines communes parmi les myriades de signifiants et de modèles de comportement qui s'y rattachent.

Des opérateurs téléphoniques à New York, à Tokyo, à Londres ou à Nairobi peuvent expérimenter le même stress au travail, mais en tant qu'individus, ils ont des intérêts, des obligations et des besoins très variés, et donc des réactions au stress également très différentes. L'ethnicité façonne cette réaction. De façon plus générale, dans un monde de plus en plus impersonnel, l'ethnicité procure un sentiment d'identité, de camaraderie et de communauté immédiat et souvent inconscient. Ce sentiment est rehaussé à mesure que l'étendue et la spécialisation des actions de l'homme crée de moins en moins d'occasions permettant l'expression holistique de la personne. C'est dans ce sens que l'ethnicité constitue l'antidote à l'aliénation.

De façon encore plus pertinente pour les années 1990, caractérisées par un nationalisme ethnique en effervescence — qui donne une expression politique à l'identité ethnique — cela signifie qu'il existe un espace croissant et contagieux pour que le concept du «nous-du-moi» puisse être exprimé comme des formations sociales ayant accès à l'autorité et au pouvoir. Partout dans le monde, l'affaiblissement de l'État a permis aux unités ethniques de chercher à obtenir leur autonomie politique afin d'encourager et de maintenir l'importance croissante de cette source de réconfort et d'intérêts communs dans ce monde d'États multiethniques de plus en plus aliénant. Appuyer le mouvement nationaliste du Québec, de la Slovénie ou de la Lettonie, ou s'y engager, implique que les gens soient passionnés dans leur appui à cette identité. Évidemment, cela est particulièrement vrai si l'ethnicité définit les occasions de vie dans un environnement social caractérisé par les inégalités — ce qui, malheureusement, est loin d'être rare. Si l'identité ethnique coïncide de quelque façon avec l'accès aux ressources les plus rares, plus particulièrement si cet accès est limité, il n'est alors pas surprenant que la prochaine étape soit celle de l'action politique et de là, du nationalisme culturel. De la même façon, si l'ethnicité définit le soi et procure un sens de continuité avec les générations passées de façon à ce que le soi puisse participer à cette expérience historique, l'accroissement de son autonomie et de son pouvoir politique assure donc la continuité des aspects du «nous-du-moi» les plus pertinents, audelà du réseau de parenté. Il suffit de lire l'inscription sur une plaque d'immatriculation du Québec — je me souviens — pour le comprendre immédiatement. Au contraire, si l'État réussit à imposer une ethnicité commune aux groupes ethniques et aux autres groupes de pression qui le composent, c'est-à-dire à créer une nouvelle identité caractérisée par l'appartenance à l'État, on peut prévoir que les ethnicités antérieures déclineront en comparaison du sentiment de communion avec l'État dans son ensemble qui ira pour sa part en s'accroissant. Néanmoins, l'ancien nationalisme culturel pourra toujours être d'une certaine utilité. Les adaptations plus anciennes constituent un ensemble de moyens possibles de faire face aux problèmes du monde moderne. Elles servent donc de réservoir de solutions possibles à des problèmes anciens, nouveaux ou naissants.

La question que j'ai soulevée au début doit être examinée à la lumière de toutes ces considérations. Peut-il exister un ordre moral universel ? Évidemment la réponse est oui. En fait, nous en avons besoin et nous ne survivrons probablement pas sans lui. La morale qui ne

dépasse pas les limites de la paroisse et qui ne s'adresse qu'aux parents ou amis n'a pas sa place dans un monde interdépendant dont les frontières se rapprochent de plus en plus. À ce sujet, Marx et les auteurs du Siècle des lumières avaient raison. Mais les darwiniens culturels n'avaient par contre pas entièrement tort, du moins en tant que nationalistes. Nous avons besoin de l'ethnicité parce qu'elle remplit le gouffre qui existe entre l'existence programmée, entre les normes générales et la riche continuité de l'expérience humaine que fournit la culture. Mais ils avaient tort, de façon tragique, de croire que la culture et l'ethnicité pourraient surpasser la morale universelle naissant de l'expérience commune et d'un monde limité plus semblable à un vaisseau unique pour son équipage humain qu'à une flotte de cultures en guerre l'une contre l'autre dont seulement les plus puissantes et les plus déchaînées survivront. Toutefois, lorsque l'ethnicité fait partie intégrante de la société ou que la recrudescence nationaliste a pour cadre le développement le plus caractéristique et le plus notable de ce siècle — les alliances internationales portant sur la question des droits de l'homme universels — alors seulement peut-il vaincre son sphynx, ce barbare qui se trouve à sa porte. La communauté européenne a reconnu les nouveaux États ethniques de la Yougoslavie, mais à la condition et dans la mesure où l'on garantit aux groupes ethniques minoritaires au sein de ces nouveaux États les droits auxquels tous les êtres humains sont en droit de s'attendre. Le Québec constitue une société distincte, peut-être même un État à part ou un sous-État autonome au sein d'un nouveau Canada. Mais il ne peut y avoir de version québécoise des droits de l'homme, tout comme il n'existe pas de droits distincts pour les peuples africains (comme cela est décrit dans la charte de Banjul de 1981) qui garantissent le pouvoir d'État ou le pouvoir collectif en raison d'une tradition ethnique utilisée pour justifier un tel particularisme (Cohen, 1992). La façon dont Israël traite la question palestinienne est le reflet de son acceptation des normes du XX° siècle plutôt que du nationalisme culturel qui lui a donné naissance.

Le particularisme et l'universalisme sont les deux côtés d'une même médaille, celle de la capacité de l'humanité d'inventer les moyens d'assurer sa propre survie, autant sur le plan nomologique qu'idiographique. Nos faibles tentatives pour comprendre ce processus doivent refléter le même type de vision bifocale. Des généralisations universelles et largement applicables peuvent être faites au sujet de divers processus, dont celui-ci. En retour, ceux-ci peuvent être vus de façon mécanique comme le résultat de traits persistants qui influencent leur stabilité et les changements qu'ils subissent. Mais ce projet positiviste peut aussi désespérément jouer les don Quichottes dans sa recherche de la compréhension ultime par le biais du raffinement accru des modèles et des théories qui sont facilement et rapidement dépassés par les événements. De façon plus générale, la recherche de solutions scientifiques permettant une certaine généralisation doit exister parallèlement à la riche représentation de la complexité que constituent l'expression artistique ainsi que l'ethnographie et les études régionales. L'un est à la recherche d'un ensemble d'universaux applicables à l'expérience humaine dans son ensemble; l'autre cherche à comprendre les particularités d'une expérience culturelle précise ou même d'un aspect infime de celle-ci. Quoiqu'il s'agisse-là d'un autre sujet, son éclectisme est ma façon particulière de chercher et de prétendre trouver des connaissances utiles à la résolution de

certains problèmes qui défient toute solution facile. On ne progresse pas sur le plan de l'idéologie ou de l'épistémologie en passant de façon myope de l'universalisme au particularisme ou vice versa, qu'il s'agisse d'une politique culturelle, de la morale ou de considérations académiques; on croît en utilisant les deux.

Notes

- 1. Une version antérieure de la présente communication a été présentée au Center for International Studies (centre international d'études) du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T. institut de technologie du Massachusetts) en octobre 1991. L'auteur remercie le professeur Joshua Cohen, du M.I.T., pour ses excellents commentaires, ainsi que les membres et les organisateurs du séminaire pour lui avoir donné l'occasion de présenter son point de vue. Les conseils très utiles de Shlomo Deshin, de Goran Hyden et de Frank Kunz ont été également appréciés. J'ai tenté d'intégrer un grand nombre de suggestions qui m'ont été faites à cette occasion et de remédier aux principaux problèmes qui m'avaient été signalés; j'apprécie ces critiques tout autant que les suggestions. Toutefois, en bout de ligne, je porte seul la responsabilité du résultat.
- 2. Quoique les chiffres varient au fil des ans et que les sondages soient un produit des temps modernes, un sondage récent peut être digne d'intérêt. Parmi les 132 États étudiés, seulement 9 % étaient homogènes en ce qui a trait à leur composition ethnique (Walker Connor, cité dans Weiner, p. 7). Un autre 19 % comportait un groupe ethnique englobant 90 % de la population, tandis que le même pourcentage (19 %) comportait un groupe ethnique englobant plus de 75 % de la population. Ce qui laissait donc 53 % de l'échantillon ne représentant pas un groupe englobant plus de 75 % de la population et, de ce groupe, une partie significative (30 %) ne comportait pas de groupe ethnique englobant plus de 50 % de la population de l'État. Il est possible que ces chiffres aient été inférieurs dans le passé, lorsque les États étaient plus petits, que le transport était plus difficilement accessible et que l'immigration n'était pas un phénomène aussi répandu qu'aujourd'hui. Toutefois, à ma connaissance, il n'existait pas, au sein des premiers États, de centres urbains exempts de migrants, de commerçants et d'artisans, ni même de consulats étrangers et d'ambassades. Tout au long de l'histoire de l'Europe, l'Église, le commerce, les routes, le passé universaliste, les empires du passé et les alliances entre États ont tous contribué à faire de la multiethnicité un aspect important de la société européenne à partir de l'émergence des villes de commerce. En Europe de l'Est, les Juifs étaient dispersés et se retrouvaient même dans les plus petites villes et villages dans des quartiers plus ou moins grands (appelés schtetels), donnant ainsi aux petites villes les plus éloignées une conscience de la multiethnicité en tant qu'aspect important de la vie

- sociale, et ce même si l'«autre» (Juif, romanichel, Basque, Tamoul, Indien d'Amérique) se trouvait exclu de l'ordre moral et social, mais non pas politique, de l'État.
- 3. Peu importe ses autres caractéristiques et le fait qu'il soit souvent laissé en rade, le sionisme constitue une forme de nationalisme culturel qui tire ses racines de la même culture intellectuelle qui a maintenu l'Europe dans la servitude au XX^e siècle. Mais pour que la légitimité nationale et culturelle soient reconnue, il était nécessaire de compter sur un État, ou tout au moins un territoire et une patrie pouvant valider sa survie ethnique. Oue ce soit dans les mouvements de gauche ou de droite, le point de vue de Lénine était accepté. La nationalité juive ne présentait pas les caractéristiques nécessaires à sa reconnaissance parce qu'elle ne possédait pas de langue commune ni de territoire politique souverain. De façon plus générale, d'un bout à l'autre de l'Europe, les Juifs ne possédaient pas les caractéristiques nécessaires pour être inclus au sein de la nation culturelle, à moins qu'ils ne soient prêts à abandonner complètement leur propre ethnicité et à se joindre à la communauté morale universaliste de la chrétienté ainsi qu'à sa version locale, en vigueur dans un État particulier. C'est ce que certains firent. D'autres s'y refusèrent. Les récalcitrants adoptèrent la théorie du nationalisme culturel et fondèrent un mouvement dont l'objectif premier était l'établissement d'un État national juif, sur le territoire décrit comme la patrie juive dans la Bible. Cela mena, en retour, au conflit toujours irrésolu entre Palestiniens et Israéliens, qui prétendent tous deux être les véritables occupants autochtones du territoire.
- 4. Se référer à Marsh (1992) qui interprète ce mouvement de population comme le mouvement de sélection majeur qui a causé une résurgence du nationalisme ethnique en Europe. Bien que cette réaction ait été soulignée dans les nouvelles et qu'elle ait fait surface dans les débats politiques, il est peu probable qu'elle soit suffisamment répandue pour convaincre plus d'une minorité d'électeurs et de leaders d'opinion. À Toulon, le nationaliste culturel qui demandait la déportation immédiate de tous les non-Français a reçu 29 % du vote en mars 1992. Néanmoins, il serait naïf de dénigrer la capacité qu'a l'Europe de faire renaître sa xénophobie profonde, même si ce que je comprends de l'histoire me porte à croire que la sélection naturelle qui s'opère au niveau socioculturel se dégage et nous démêle tous par rapport à une morale plus universaliste.
- 5. Ce point comporte intentionnellement une certaine ambiguïté. La façon dont ces traits sont transmis, que ce soit biologiquement ou culturellement, ou des deux façons à la fois, constitue en soi un sujet de recherche; il serait donc erroné d'émettre une opinion à ce sujet. Quoique je sois grandement porté à attribuer cette situation à la culture, je suis conscient de la complexité des facteurs en jeu, facteurs qui peuvent faire en sorte que l'influence de ces sources soit entremêlée, étant donné que les groupes ethniques engendrent, eux aussi, des populations. L'agressivité notoire des groupes celtes à la périphérie des îles Britanniques, ainsi que leurs revendications en faveur d'une autonomie politique locale, a fait l'objet de commentaires de la part de nombreux observateurs, et

ce depuis le temps des Romains jusqu'à aujourd'hui. Certains considéraient que cette culture et ses revendications étaient du même acabit que la culture sudiste «cracker» aux États-Unis et qu'elles pourraient constituer un type d'apprentissage transmis de génération en génération. On peut également avoir affaire à une propension génétique basée sur une éducation favorisant l'apparition de ces caractéristiques. Les deux peuvent également être expliqués par l'existence à l'échelle mondiale d'une corrélation entre la présence de ces traits et un mode de vie pastoral, ainsi que l'existence d'un système de parenté segmentaire, qu'on retrouvait également chez les groupes celtiques en périphérie de la Bretagne romaine.

- 6. Au Nigéria, où l'on a laissé les administrations locales mourir de faim pendant le deux premières décennies de l'indépendance en leur attribuant de 1,7 % à 1,3 % des revenus fédéraux, les contributions faites aux administrations locales se sont accrues de 10 % dans les années 1980 et étaient de 15 % au début des années 1990 (Olowu, 1992, p. 22). La même tendance se produit en Floride. Bien que les contributions extérieures, incluant les subventions, aient toujours représenté une portion plus grande des revenus de l'administration fédérale, ces derniers ont augmenté dans les années 1980 et cette tendance s'accélère encore dans les années 1990. Dans ma propre ville de la partie centre nord de la Floride, qu'on dit typique, les revenus locaux ont diminué dans les budgets pendant les années 1980, et les montants provenant de l'État et des sources fédérales ont augmenté.
- 7. Aussi récemment qu'en 1985 et 1986, au moins un anthropologue soviétique de renom rapportait que, dans les républiques baltes, un processus de nivelage était en action, processus qui impliquait la «russification» significative de toutes les cultures locales. Alors que ses collègues mettaient en doute ses affirmations, V. Tischkov, qui avait exprimé ce point de vue (au cours d'assemblées portant sur l'ethnicité, rassemblant des anthropologues américains et soviétiques), demeura sur ses positions tout au long de la conférence. Malgré le fait que la question de «l'homme soviétique» ait été soigneusement contournée au cours de la conférence, un certain nombre de communications faisaient allusion à des notions telles que le processus d'unification de l'ethnie par l'État et le nivelage des différences culturelles sous l'autorité de l'État.
- 8. Cette affirmation omet la position relativiste mise de l'avant par un grand nombre d'auteurs (p. ex. Vincent, 1984), qui considèrent que l'existence de la charte des droits de l'homme des peuples africains constitue une preuve que les droits de l'homme peuvent être plus particularistes et représentatifs des traditions culturelles non occidentales. Ce point de vue, à mon avis, est insoutenable et malicieux puisqu'il permet que certaines activités gouvernementales puissent abroger les droits de l'homme individuels (Cohen, Hyden et Nagan, 1993).

9. La notion de personne (personhood) constitue l'acteur humain dans son ensemble, bénéficiant de tous les droits reconnus à tout individu membre de sa communauté. La définition de ses limites fait l'objet d'une controverse : dans la culture occidentale, on considère le début comme étant entre le moment de conception et l'état d'un foetus au deuxième terme de la grossesse et la fin, entre un état végétatif exempt d'activité cérébrale et celui où le coeur cesse de battre. Les définitions précises en ce qui a trait à des cas particuliers peuvent être déterminées par le débat social, la technologie et sa disponibilité, l'éthique médicale ou par la vigueur des valeurs religieuses (Jones, 1990). Dans certaines cultures, des tests visant à mesurer la capacité de survie au-delà d'une certaine période de temps sont réalisés sur les nouveau-nés avant qu'on ne leur accorde le statut de «personne» au sein de la communauté. Si la mort survient avant ce moment, le nouveau-né n'a généralement pas droit à des funérailles en règle.

Références

- Bellah, R.N. 1991. The Good Society, Berkeley, University of California Press.
- Bromley, Yu. V. 1984. *Theoretical Ethnography*, (traduit par V. Epstein et E. Khazanov), Moscou, Nauka.
- Carlyle, T. 1837, 1987. Sartor Resartus, Oxford, New York, Toronto, Oxford University Press.
- Carneiro, R. 1978. «Political Expansion as an Expression of the Principle of Competitive Exclusion», dans *Origins of the State*, publié sous la direction de R. Cohen et R. Service, Philadelphia, ISHI, p. 205-223.
- Claessen, H.J.M. et P. Skalnik (dir. de la publ.). 1981. The Early State, La Haye, Mouton.
- Cohen, R. 1993. «Endless Tears», dans *Human Rights in Africa*, publié sous la direction de R. Cohen, G. Hyden et W. Nagan, Gainesville, University of Florida Press.
- Cohen, R. 1991. «Paradise Regained: Myth and Reality in the Political Economy of the Early State», dans Early State Economics, publié sous la direction de H.J.M. Claessen et P. van de Velde, New Brunswick, N.J., Transaction Press.
- Cohen, R. 1988. «Introduction», dans *State Formation and Political Legitimacy*, publié sous la direction de R. Cohen et J. Toland, New Brunswick, N.J., Transaction Books, p. 1-22.
- Cohen, R. 1986. «Warfare in Pre-Capitalist and Post-Capitalist States», dans Anthropological Approaches to War, publié sous la direction de R. Rubinstein et E. Foster, New York, Academic Press, p. 54.
- Cohen, R. 1981. «Evolution, Fission, and the Early State», dans *The Study of the State*, publié sous la direction de H.J.M. Claessen et P. Skalnik, La Haye, Mouton, p. 87-116.
- Cohen, R. 1978a. «Ethnicity: Problem and Focus in Anthropology», dans Annual Review of Anthropology 1978, p. 379-403.
- Cohen, R. 1978b. «State Origins: A Reappraisal», dans *The Early State*, publié sous la direction de H.J.M. Claessen et P. Skalnik, La Haye, Mouton, p. 31-75.

- Cohen, R. 1977. «Rex and Regina: The Queen Mother in Africa», dans Africa, n° 47, p. 14-30.
- Cohen, R., G. Hyden et W. Nagan (dir. de la publ.). 1993. Human Rights and Governance in Africa, Gainesville, University of Florida Press.
- Cohen, R. et R. Service (dir. de la publ.). 1978. Origins of the State, Philadelphia, ISHI.
- Denich, B. 1991. «The Pigeon Caves: Ethnic Conflict in Yugoslavia», communication présentée aux American Anthropological Association Meetings, Chicago, tenues du 20 au 24 décembre 1991.
- Emerson, G. 1991. Gaza, New York, Atlantic Monthly Press.
- Ferguson, R.B. (dir. de la publ.). 1984. Warfare, Culture, and Environment, New York, Academic Press.
- Fukuyama, F. The End of History and the Last Man, New York, The Free Press, 55.
- Hayek, F. 1944. The Road to Serfdom, Chicago, University of Chicago Press.
- Hayek, F. 1971. Law, Legislation, and Liberty, Chicago, University of Chicago Press.
- Hirschman, A.O. 1977. The Passions and the Interests, Princeton, N.J., Princeton University Press.
- Horowitz, D.L. Ethnic Groups in Conflict, Berkeley, University of California Press.
- Lipset, S.M. 1990. Continental Divide: The Values and Institutions of the United States and Canada, New York, Routledge.
- Manganaro, M. (dir. de la publ.). 1990. Modernist Anthropology, Princeton, University Press.
- March, J.G. et J.P. Olsen. 1989. Rediscovering Institutions, New York, The Free Press.
- Marsh, D. 1992. «No hiding place for Europe's fugitives», dans Weekend Financial Times, 9 et 10 mai 1992, section II, p. 1.
- Marx, K. 1987. «On the Jewish Question», dans Nonsense Upon Stilts, publié sous la direction de J. Waldron, London et New York, Methuen.

- Meineke, F. 1970. Cosmopolitanism and the National State, (traduit par R.B. Kimber, avec une introduction de Felix Gilbert), Princeton, Princeton University Press, (publié d'abord en allemend en 1907).
- Olowu, D. 1992. «Urban local government finance in Nigeria», dans *Public Administration and Development*, n° 12, p. 19-38.
- Pearson, L. 1990. Children of Glasnost: Growing Up Soviet, Toronto, Lester and Orpen Dennys.
- Shipler, D. 1986. Arab and Jew, New York, Times Books, no 56.
- Smaldone, J.P. 1977. Warfare in the Sokoto Caliphate, Cambridge, Cambridge University Press.
- Southall, A. 1991. «The Segmentary State», dans *Early State Economics*, publié sous la direction de H.J.M. Claessen et P. van de Velde, New Brunswick, N.J., Transaction Press, p. 75-94.
- Toland, J. 1988. «Inca Legitimation as a Communication Process», dans *State Formation and Political Legitimacy*, publié sous la direction de R. Cohen et J. Toland, New Brunswick, N.J., Transaction Books.
- Vetica, T. 1991. «The Evolution of the Business Corporation», communication non publiée, University of Florida, Dept. of Anthropology.
- Weiner, M. 1991. «The Impact of Nationalism, Ethicity, and Religion on International Conflict», communication présentée au Peoples and States Seminar, MIT Center for International Studies, tenu le 2 mai 1991.
- Wolfe, A. 1989. Whose Keeper?, Berkeley, University of California Press.
- Yoffee, N. 1988. «Context and Authority in Early Mesopotamian Law», dans *State Formation and Political Legitimacy*, publié sous la direction de R. Cohen et J. Toland, New Brunswick, N.J., Transaction Books.

.

Calvin Goldscheider Brown University

On observe souvent — et on le constate invariablement en recherche — d'importantes différences raciales et ethniques dans les modèles de vie sociale aux États-Unis et au Canada, comme dans d'autres sociétés pluralistes. En effet, on n'a pour ainsi dire jamais mené une recherche sur la différenciation sociale sans que la race et l'ethnie ne fassent partie des principales sources de variation. Même un examen superficiel des recherches récentes permet de constater l'importance des facteurs race et ethnie, qu'il s'agisse des comportements ou des normes, des valeurs et des attitudes associées à ces facteurs, dans des domaines aussi diversifiés que le mariage, la fécondité, la migration, le vieillissement, la mort, la maladie mentale, la sphère politique, la contraception, le logement, le niveau d'instruction, la morbidité, les modes de vie des jeunes et des personnes âgées. On n'en est pas à se demander s'il existe des différences ethniques et raciales, mais plutôt dans quels contextes ces différences s'accentuent ou s'atténuent.

La littérature sur les différences ethniques et raciales est volumineuse. Le lecteur désireux de consulter des guides bibliographiques, des analyses de données et des résumés récents peut se référer aux ouvrages sur le recensement américain, par Lieberson et Waters, Bean et Tienda, Snipp, Farley et Allen, ainsi qu'au compte rendu que j'ai fait de ces publications (Goldscheider, 1991). J'ai également trouvé les recherches et les idées présentées dans les documents suivants particulièrement utiles : Alba, 1990; Massey, parution prochaine; Portes et Rumbaut, 1990; Light et Bonacich, 1988; Waldinger et al., 1990; et Wilson, 1987. Pour de plus amples données sur les rapports entre l'ethnie et la famille et les modes de vie, l'utilisation des contraceptifs et la santé, voir respectivement Goldscheider et Goldscheider, 1989; Goldscheider et Mosher, 1991; Goldscheider et Dill, 1991.

Complexité liée au contexte et globalité de la question

Plusieurs aspects de cette question compliquent l'étude du contexte dans lequel s'inscrit la différenciation ethnique et raciale. Premièrement, les différences ethniques et raciales varient dans le temps, tout comme la spécificité des groupes se modifie et que les différences entre eux, dans certains domaines de la vie sociale, s'atténuent ou s'accentuent. Deuxièmement, l'importance de la différenciation ethnique et raciale, par rapport à d'autres caractéristiques comme le niveau d'instruction, le lieu de résidence ou la profession, fluctue aussi dans le temps et peut être plus marquée dans certains groupes sociaux et économiques. Troisièmement, la convergence des groupes ethniques et raciaux pour certains aspects de la vie sociale ne veut pas

nécessairement dire qu'il y a atténuation des différences dans tous les domaines. Ces caractéristiques donnent à penser que la différenciation ethnique et raciale peut être irrégulière dans le temps, et d'une dimension sociale à une autre. De même, la similarité entre des groupes ethniques et raciaux dans le passé ou dans une sphère d'activité en particulier ne veut pas nécessairement dire que cette similarité se retrouvera dans toutes les conditions. Il importe donc de tenir compte explicitement de l'évolution des contextes dans lesquels s'inscrivent les différences ethniques et raciales. Manifestement, pour analyser ces différences, il faut avoir recours à des modèles multidimensionnels permettant d'isoler celles qu'il est possible de rattacher à des aspects particuliers de l'ethnicité et de la race et celles qui reflètent seulement d'autres caractéristiques des groupes ethniques et raciaux. Nos modèles doivent également permettre d'explorer les rapports entre l'ethnicité ou la race et les autres caractéristiques, autrement dit établir si la différenciation ethnique et raciale est plus accentuée chez les personnes moins scolarisées.

L'examen des résultats de recherche sur les variations ethniques et raciales fait ressortir l'éventail très vaste des groupes compris sous la rubrique générale «ethnie et race» : les groupes raciaux et ethniques aux États-Unis comprennent de grandes populations aussi diversifiées que les Afro-Américains (et d'autres Noirs américains comme les immigrants antillais), les personnes d'origine hispanique (y compris les immigrants cubains, mexicains, portoricains et autres immigrants récents de pays de langue espagnole), les Asiatiques (qui regroupent les personnes d'origine chinoise, japonaise et philippine) et les autochtones. Lorsqu'on ajoute les Européens d'origines ethniques diverses, comme les Allemands, les Irlandais, les Italiens, les Portugais, les Canadiens français, les Russes et les Juifs (on recueille beaucoup moins de données sur les groupes ethniques de race blanche qui n'appartiennent pas au groupe des personnes d'origine hispanique), l'éventail s'élargit considérablement. On a défini ces groupes au moyen de mesures subjectives, comme la race, l'ethnie et l'auto-identification aux ancêtres, et d'indicateurs plus objectifs comme le lieu de naissance de l'individu, le lieu de naissance ou d'origine des parents, le nombre de générations depuis l'arrivée dans le pays de destination, l'usage de la langue et. parfois, la religion. Plus les origines de l'immigrant remontent loin dans le passé et plus la mixité ethnoraciale des ascendants se multiplie, plus il devient difficile de définir et de délimiter avec précision les origines ethniques et raciales. Qui fait partie du groupe et qui n'en fait pas partie, cela varie dans le temps selon, en partie, la façon dont sont définies l'appartenance et l'identification au groupe, même dans les grands groupes raciaux. Même si elles traduisent la réalité des limites floues entre les groupes ethniques et raciaux, les définitions variables dans le temps et d'une recherche à une autre rendent encore plus difficile la comparaison d'un même groupe, historiquement et entre les communautés.

Certains ont prétendu que la différenciation raciale (particulièrement chez les Afro-Américains) n'est pas un exemple spécial de la différenciation ethnique en raison de l'histoire unique des Afro-Américains aux États-Unis, des formes particulières de discrimination raciale qui ont,

pendant longtemps, caractérisé les rapports entre les Blancs et les Noirs, et des modèles particuliers de ségrégation résidentielle qui sont apparus. Pour cette raison, on a prétendu qu'il est fondamentalement inexact de regrouper les questions de race et de groupes ethniques parce que les processus pour ces groupes diffèrent à la base et qu'ils exigent qu'on mette l'accent sur des notions, des méthodes et des mesures différentes. Évidemment, il peut être intéressant de comparer les différences entre les groupes, mais il existe également d'importantes caractéristiques spécifiques à chacun d'eux. Il n'est probablement pas nécessaire de traiter chaque groupe séparément et en détail puisque les comparaisons entre les groupes nous permettent d'isoler les aspects qui les rendent uniques et de généraliser les aspects que tous ont en commun. Il n'en demeure pas moins difficile de généraliser à partir des constatations sur un groupe, tout comme il est difficile de le faire d'une période à une autre. Nous nous intéressons principalement aux processus et aux rapports qui peuvent caractériser les groupes ethniques et raciaux en général, même si nous reconnaissons la culture unique de chacun des groupes, leur histoire et les caractéristiques propres à leur évolution contemporaine dans divers contextes.

Orientations théoriques

Il est très peu probable qu'une seule grande théorie puisse expliquer de manière systématique les liens complexes et changeants qui existent entre les groupes ethniques et raciaux, d'une part, et la vie sociale, d'autre part. La diversité des groupes raciaux et ethniques dans le pluralisme qui caractérise l'Amérique du Nord, les dimensions multiples que suppose une évaluation approfondie de la vie sociale et les changements qu'ont subis dans le temps la signification et l'importance de la différenciation ethnique et raciale militent contre l'adoption de théories généralisées d'assimilation ethnique ou raciale ou encore de pluralisme. Bien qu'il n'existe pas de théorie formulée explicitement sur la différenciation ethnique et raciale, les spécialistes des sciences sociales ont examiné assez de données et élaboré assez de grands cadres théoriques pour proposer certaines lignes directrices historiques, économiques, politiques et sociales. Manifestement, en documentant l'ampleur des différences ethniques et raciales et en nous éloignant de la simple question descriptive de savoir si les groupes ethniques et raciaux favorisent l'assimilation (ou l'acculturation), nous avons orienté nos recherches récentes sur la question analytique centrale suivante : quels sont les contextes qui renforcent la spécificité ethnique et raciale et quels sont ceux qui sont les plus susceptibles d'atténuer ou de réduire les différences raciales et ethniques? Il nous a fallu tenir compte des éléments suivants pour chercher une réponse à cette question :

1. Il existe des macro-caractéristiques dans les contextes sociohistoriques et économiques dont il faut tenir compte dans l'examen des différences ethniques et raciales. Citons notamment les fondements historiques des idéologies, des politiques et des pratiques ethniques et raciales, de même que les changements sur le marché du travail et la gamme des possibilités socio-économiques.

- 2. L'État (ou la localité) joue un rôle particulièrement important dans le renforcement de la différenciation ethnique et raciale parce qu'il exerce une influence directe sur l'élaboration et l'application de politiques ethniques et raciales particulières, et indirecte par les politiques qu'il adopte ou que les localités adoptent au sujet des modèles scolaires, de l'immobilier et du logement, des pratiques en affaires, des emplois, des régimes de bien-être social et de santé. Les modifications des droits rattachés aux grands programmes sociaux des états providence et leur lien avec les facteurs ethniques et raciaux sont donc de première importance pour comprendre les continuités et les changements ethniques et raciaux.
- 3. On ne peut pas passer sous silence, parmi les facteurs qui renforcent le caractère distinctif d'une ethnie ou d'une race, l'importance des formes officielles et officieuses, explicites ou subtiles de discrimination dans l'emploi, le logement, les écoles et les allocations gouvernementales. Il nous faut, en particulier, considérer en détail comment varie l'accès aux possibilités économiques et sociales, de même que les possibilités proprement dites. La perception qu'il existe toutefois de la discrimination (indépendamment du fait qu'on puisse la prouver «objectivement») peut avoir des répercussions sur la spécificité de l'ethnie ou de la race.
- 4. Il faut examiner directement le chevauchement variable des facteurs socio-économiques et de la différenciation ethnique et raciale. La concentration de groupes ethniques et raciaux dans des emplois, des quartiers, des industries et des écoles en particulier suppose parfois un désavantage et des inégalités socio-économiques. Le chevauchement marque presque toujours une interaction plus intense dans la communauté raciale et ethnique qu'à l'extérieur du groupe. Le chevauchement des facteurs ethniques et raciaux et de la classe sociale s'associe à de larges réseaux familiaux et économiques pour forger les liens de la communauté et assurer la continuité de génération en génération.
- 5. Il est important de connaître l'évolution du renouvellement des groupes d'une génération à l'autre et les profils démographiques généraux de ceux-ci pour comprendre la dynamique de l'évolution des groupes ethniques et raciaux. La taille de la population, sa structure et la succession des cohortes sont des caractéristiques structurelles reliées au marché matrimonial, à la fécondité, à la scolarisation et à la socialisation de la génération suivante dans la communauté ethnique et raciale. La migration (et pour certains groupes l'immigration) joue un rôle particulièrement important dans la continuité des groupes ethniques et raciaux d'une génération à l'autre, aux niveaux national et local.

Les institutions ethniques et raciales sont indispensables au maintien de la continuité. Ce sont les institutions à caractère familial et les institutions politiques, sociales, culturelles et communautaires qui renforcent la spécificité de l'ethnie et de la race. Lorsqu'il n'existe pas de

discrimination ou de marqueurs qui distinguent les groupes, et lorsque les convergences ethniques s'accentuent dans les caractéristiques sociales et l'accès aux possibilités socio-économiques, les institutions ethniques deviennent la principale contrainte à l'assimilation totale des groupes ethniques.

Nous devrions être en mesure, à l'aide de ces aspects et d'autres aspects connexes comme lignes directrices, de séparer les effets culturels des effets de la classe sociale qu'on associe aux groupes ethniques et raciaux, de faire la distinction entre les facteurs qui reflètent des attitudes et des perceptions et les facteurs qui sont d'abord des questions d'accès et de disponibilité, de distinguer les facteurs technologiques des facteurs inhérents à la structure sociale, démographique et économique, d'analyser les facteurs qui traduisent la continuité entre les générations et les facteurs spécifiques à la cohorte. Nous devons également séparer les facteurs individuels et les facteurs reliés à la famille et au ménage, à la communauté, à l'État et à la société en général. Il nous faut finalement lier les contextes des institutions et de la communauté à l'identification ethnique et raciale individuelle au cours de la vie.

La présente communication décrit les liens qui existent entre les groupes ethniques et raciaux et la vie sociale en exposant d'abord certains éléments de méthode généraux que comporte l'analyse de la différenciation ethnique et raciale. Nous soulignons certaines des répercussions concrètes qui se sont dégagées des orientations théoriques sur la mesure du phénomène et nous étudions comment les chercheurs ont, dans des recherches antérieures, expliqué les différences ethniques et raciales. Nous proposons ensuite brièvement quelques moyens d'exploiter les données dont nous disposons pour mesurer le degré d'appartenance ethnique et raciale ainsi que des éléments de cohésion et de contexte relatifs aux communautés ethniques et raciales. Nous ne pouvons pas «répondre» à la question concernant les frontières ethniques (qui fait partie de quel groupe racial ou ethnique particulier?), mais nous ne pouvons pas non plus éviter d'examiner les répercussions de cette question sur la définition des groupes, les comparaisons dans le temps et entre les groupes.

Méthode et contextes

Nous établissons la base conceptuelle par plusieurs observations, sur le plan de la méthode, que nous pouvons appliquer à notre compréhension de la variation ethnique et raciale. Chacune de ces considérations nous fait dépasser le thème unique de l'individu comme unité d'observation et d'analyse à un moment donné dans le temps pour intégrer des unités plus grandes qui s'inscrivent dans une évolution temporelle et un cadre familial plus dynamiques. La différenciation ethnique et raciale et les sources sous-jacentes de la spécificité de chaque groupe et de la continuité ressortent plus clairement dans ces contextes temporels plus larges.

Notre première préoccupation concernant la méthode est axée sur l'importance du rapport avec le cours de la vie. L'insistance sur la relation entre les catégories ethniques et raciales et le cours de la vie peut sembler étrange à prime abord parce que ces catégories sont souvent vues comme héréditaires, et donc primordiales, fixées à la naissance et constantes tout au long de la vie. Cette vision est toutefois déformante. On a très souvent constaté que la classification des personnes en catégories ethniques et raciales est une construction sociale qui varie selon la personne qui établit la catégorie, celle qui est classée dans une catégorie et le moment où ces catégories sont mises en application au cours de la vie. Ainsi, par exemple, de jeunes adultes qui vivent seuls peuvent être moins portés à s'identifier à une ethnie que des familles avec de jeunes enfants qui pourront être plus directement liées à la communauté ethnique par les réseaux familiaux, les emplois, les écoles, les amis et le voisinage. L'identification ethnique peut donc acquérir de l'importance lorsque de nouvelles familles sont formées ou que des transitions mariages, décès, naissances, par exemple — se produisent et lient entre elles les générations. Comme les frontières qui séparent les groupes ethniques et raciaux semblent être souples, les gens peuvent passer d'un groupe à un autre; souvent, ces passages se produisent à des moments particuliers de la vie. Des identités sociales multiples ont commencé à apparaître dans les sociétés pluralistes modernes; l'importance de l'identité, quelle qu'elle soit, varie selon le contexte particulier, et les transitions qui se produisent dans ce contexte, au cours de la vie, sont particulièrement importantes parce qu'elles font le lien entre le cours de la vie et les réseaux familiaux.

La perspective du cours de la vie est dynamique et fait ressortir que les classifications ethniques et raciales ne sont pas constantes, mais bien variables. Cette perspective nous aide à relier entre eux les changements du cours de la vie et les changements dans la signification et l'intensité de la différenciation ethnique et raciale; elle nous permet aussi d'insister sur les réseaux familiaux et les liens entre les générations et non pas sur une seule identité individuelle fixe. Il est raisonnable de poser l'hypothèse que les questions de soutien de la communauté et de la famille, des institutions locales et des réseaux fondés sur les origines ethniques et raciales gagnent en importance lorsque des transitions se produisent dans la vie, que les gens se marient et qu'ils forment de nouvelles familles, qu'ils deviennent malades ou se font soigner, qu'ils ont des enfants ou qu'ils meurent. En revanche, les réseaux ethniques perdront sans doute de leur importance aux moments de la vie où priment l'indépendance et l'autonomie.

Les transitions qu'on connaît au cours de la vie se produisent à l'intérieur d'une cohorte. Par exemple, la variation ethnique et raciale peut être perçue en fonction de la composition des générations (qui a des parents et une famille qui peuvent l'aider en cas de besoin de soins de santé, ce qui reflète en partie la fécondité et l'histoire familiale du groupe), de l'histoire de la migration (qui vit où et à proximité de qui, ce qui révèle les degrés d'accès à la famille entre les générations), du modèle de la structure familiale et du travail (le nombre important de divorces et de remariages; la proportion changeante de femmes au travail). L'affiliation à une

cohorte révèle s'il y a eu possibilité d'intégration, distanciation par rapport aux origines et relations avec des cultures. La perspective longitudinale prend tout particulièrement de l'importance dans l'étude de la différenciation ethnique et raciale au cours de la vie lorsqu'elle est associée à des effets de période.

Il faut également tenir compte de l'intensité de l'appartenance raciale et ethnique. Trop souvent, nous avons axé nos recherches sur la seule mesure de la classification et de la catégorisation des individus, sans nous préoccuper suffisamment de l'importance du lien entre l'individu et le groupe. Parfois, les catégories ethniques et raciales ne reflètent pas toute la variété de l'adhésion au groupe, précisément parce qu'elles se fondent sur une classification statique, qui ne tient aucun compte de l'intensité des engagements ethniques et de la variété des liens qui existent dans les communautés ethniques et raciales. Le nombre de générations ou l'utilisation d'une langue étrangère sont des bases évidentes d'une intensité ethnique plus grande dans certains groupes. La composition ethnique des quartiers ou la participation à une concentration économique ethnique sont d'autres fondements de l'ethnicité, tout comme l'est la composition raciale des quartiers ou la présence d'autres groupes raciaux ou ethniques qui font concurrence pour les emplois, le logement, les écoles et les services. Il peut y avoir des valeurs familiales ou des normes particulières transmises de génération en génération ou encore des structures institutionnelles qui facilitent leur continuité dans les communautés ethniques et raciales.

L'intensité ethnique sera probablement plus forte lorsque les origines ethniques (et donc les liens entre les générations) du couple sont identiques. Les liens ethniques dans les groupes sont plus solides lorsque les membres d'une famille ethnique vivent près les uns des autres, qu'ils fréquentent les mêmes écoles, qu'ils occupent des emplois analogues et s'adonnent à des loisirs semblables, qu'ils se marient dans leur propre groupe ethnique et qu'ils participent aux institutions ethniques, sociales et politiques. L'examen de l'intensité des liens raciaux et ethniques confirme que les classifications ethniques et raciales devraient être considérées non seulement comme des limites variables dans le temps, mais comme des engagements variables envers la communauté ethnique ou raciale tout au cours de la vie. Il faut, par conséquent, étudier directement le chevauchement de la résidence, du mariage, de l'ethnicité et des institutions communautaires pendant la vie. Il nous faut en savoir plus sur les familles, non seulement sur les personnes qui vivent dans le ménage, car les familles sont au coeur de ce que nous entendons par communauté. Les familles et les communautés fonctionnent en réseaux, parfois mais pas toujours à proximité géographique du groupe ethnique ou racial.

L'influence des contextes de niveau général va bien au-delà de l'individu, de la famille et du cours de la vie. Les aspects complexes du pluralisme ethnique et racial ainsi que l'ampleur de la discrimination officielle et officieuse contre certains groupes sont des contextes importants pour l'étude des grands liens qui unissent l'ethnicité et la vie sociale. À cet égard, l'État en tant qu'institution sociopolitique joue un rôle important dans la structuration du pluralisme ethnique

et racial et l'élaboration de politiques et de normes qui atténuent ou intensifient la différenciation ethnique et raciale. Les droits rattachés aux grands programmes sociaux encouragent et renforcent la mobilisation politique des groupes et deviennent souvent la base de nouvelles formes institutionnelles d'expression des intérêts raciaux et ethniques. L'État influence les communautés raciales et ethniques par ses politiques locales sur les possibilités socio-économiques, le logement, le niveau d'instruction et la résidence. Ces programmes politiques sont appliqués à l'échelle de la collectivité et devraient plutôt être reliés aux caractéristiques ethniques et raciales de l'individu, de la famille et du ménage.

Les familles et les ménages, tout comme leurs modèles nombreux d'échanges que nous appelons la communauté, s'inscrivent entre les changements qui se produisent au cours de la vie d'un individu et l'influence de l'État. Les facteurs associés à la communauté et à la famille semblent être le fondement social de la continuité ethnique et raciale qui façonne la manière dont les individus s'identifient personnellement à l'ethnie et à la race. C'est à l'échelle de la communauté que la conjonction de l'ethnicité et de la vie sociale est peut-être la plus évidente. Le changement d'orientation vers l'auto-identification des individus plutôt que sur les populations et les groupes a souvent eu pour effet d'insister indûment sur des questions «d'identité» et des «construits» sociaux fondés sur les individus. Il faut intégrer plus directement et plus systématiquement les contextes de la communauté et des ménages à nos recherches et à la mesure de l'identification ethnique et raciale.

On a souvent présumé que l'ethnicité, en particulier, et plus que la race, s'atténuait avec le temps et la vie au lieu de destination. Plus les générations ont des contacts soutenus avec les lieux de destination, plus l'influence des lieux d'origine s'estompe dans la mémoire et s'atténue dans la vie du groupe. Comme les troisième et quatrième générations ont développé des rapports sociaux aux lieux de destination, sont intégrées à l'économie, dispersées dans divers lieux résidentiels et géographiques, exposées aux influences des établissements scolaires et des mass media, elles se fondent et s'intègrent de manière homogène dans la culture dominante et ne se distinguent plus en raison des mariages mixtes et de l'identification nationale générale. Cette opinion présume l'importance capitale du passé pour la continuité des groupes dans le présent et met en relief l'individu plutôt que la famille et la communauté. Autrefois, il fallait nécessairement connaître les cultures des communautés d'origine pour maintenir les liens avec les origines ethniques, tout comme il fallait aussi connaître la langue et l'extranéité. C'est la raison pour laquelle l'ethnicité était perçue comme une partie du passé; notre question s'est donc transformée pour devenir : Quelle part du passé pouvait être retenue devant les pressions qui s'exercent vers l'intégration et l'homogénéisation culturelle ? Combien de temps faudrait-il avant que l'ethnicité ne devienne que de la «nostalgie» et de plus en plus difficile à transmettre aux autres générations?

Cette perspective est, à mon avis, limitée, peu judicieuse en raison des hypothèses qui la sous-tendent, et elle déforme les questions que nous devons poser et les façons qui nous permettent de mesurer le phénomène. Dans les pays contemporains de l'Amérique du Nord. l'ethnicité est construite (ou reconstruite) par les circonstances actuelles et renforcée par des points de référence choisis dans le passé. L'ethnicité ne se façonne pas seulement avec ce qui était, mais également avec ce qui est, par l'intégration de certains éléments du passé au présent. La notion d'ethnicité dépend des institutions créées par les groupes eux-mêmes ou par l'État pour soutenir les communautés ethniques. Dans ce processus, de nouvelles formes culturelles ethniques et raciales se font jour et diverses institutions sont créées pour les soutenir. La nouvelle culture et les institutions qui la favorisent trouvent leur fondement dans le passé mais sont façonnées par le présent. Même lorsque les différences culturelles s'atténuent, les institutions peuvent conserver et donner une autre forme aux communautés. institutions, citons la famille et les proches, et les organisations sociales, économiques, culturelles et politiques. J'irais jusqu'à dire que les groupes qui ont conservé, cultivé et élargi les organisations et les institutions possèdent des communautés ethniques plus cohérentes que celles dont la quête de l'identité individuelle ou de la forme culturelle du passé a primé sur les institutions.

Ces diverses questions de méthode concernant les groupes ethniques et raciaux visent principalement les diverses unités d'observation et les rapports entre les niveaux généraux et les micro-niveaux de l'analyse. Il nous faut donc, vu ces rapports, relier l'information sur la communauté aux observations individuelles. Pour définir les rapports entre les communautés ethniques et raciales et leur variation dans les processus sociaux, il faut relier l'individu au cours de la vie, à la famille et à la communauté, aux réseaux et aux institutions, de même qu'aux contextes politico-économiques plus généraux. Les liens ainsi établis aident à nous concentrer sur l'intensité des rapports ethniques et non seulement sur la classification des groupes ethniques. Ainsi, les points de méthode traitent fondamentalement des questions de l'évolution de la définition d'appartenance et d'adhésion à un groupe, d'intensité des communautés ethniques et raciales et des difficultés que suppose le cumul des résultats lorsqu'on veut comparer des groupes, des périodes et des stratégies de recherche. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à voir comment les différences ethniques et raciales ont été interprétées en général et comment ces interprétations nous guident pour l'analyse de la variation ethnique et raciale.

Interprétation de la différenciation ethnique et raciale : orientations générales

Nous avons utilisé trois types d'interprétations fondamentales pour analyser la variation ethnique et raciale. Le premier type insiste sur l'aspect culturel. Comme cela se produit pour toutes les généralisations, cette vue est simplifiée à l'extrême, mais utile pour une orientation générale. Elle pose en principe que la variation ethnique et raciale reflète la culture ou les valeurs du groupe. Dans cette perspective, les différences ethniques et raciales s'atténuent avec le temps

par l'acculturation des groupes qui s'intègrent à la société dominante. Les gens acquièrent une culture semblable à celle du groupe dominant par l'atteinte d'un niveau d'instruction plus élevé, par les contacts établis à l'école, dans le quartier et au travail, par l'utilisation moindre d'une langue étrangère et l'adoption des valeurs culturelles locales. La spécificité de l'ethnie ou de la race s'estompe à mesure que des groupes d'origines culturelles diverses adoptent des valeurs semblables. Les différences ethniques et raciales qui restent marquent un héritage du passé temporaire et transitoire, ou maintenu par l'État lorsqu'il adopte des politiques de multiculturalisme.

Dans la mesure où les facteurs culturels constituent les sources principales de la spécificité ethnique, ces facteurs se retrouveront probablement davantage chez les personnes nées à l'étranger et les membres de leur proche famille, et chez celles qui parlent une autre langue que l'anglais et dont la socialisation s'est, pour la plupart, faite à l'étranger. Les individus de la deuxième et de la troisième génération qui, comme leurs parents, ont grandi aux lieux de destination où ils ont intériorisé les normes sociales officielles et officieuses, sont moins proches de leurs racines culturelles et plus enclins à adopter des modèles analogues à ceux du citoyen de naissance. Il est probable aussi que les groupes ethniques dont la culture est plus proche de celle de la population autochtone (en l'occurrence, ceux qui viennent de pays dont les valeurs sont semblables à celles de l'Amérique du Nord ou de l'Europe occidentale) seront plus susceptibles de perdre leur spécificité culturelle que ceux dont les racines culturelles sont plus différentes (par exemple, Glazer, 1983; Gordon, 1963). Les immigrants d'origine européenne et leurs enfants qui vivent aux États-Unis seront donc probablement moins dissemblables, du point de vue culturel, que les immigrants et leurs enfants qui viennent de l'Asie, de l'Amérique latine et d'autres pays du Tiers-Monde.

Il est évident que l'accentuation des valeurs et des thèmes culturels axe nos mesures sur des indicateurs des valeurs et de l'extranéité, de proximité des sources d'origines ethniques et culturelles. Nos questions sur l'acculturation ont trait au rapprochement avec les valeurs et la culture de la population dominante ou à la tentative faite pour sauvegarder les cultures du passé. La spécificité se rattache à la transmission de la culture entre les groupes et à l'affaiblissement de celle-ci lorsque les générations vivent de plus en plus en contact avec les nouvelles cultures.

Une deuxième type d'explications fait de la spécificité ethnique et raciale le reflet de la composition des classes sociales des groupes ethniques et raciaux. Depuis fort longtemps, la recherche en sciences sociales aux États-Unis associe les différences ethniques et raciales au désavantage socio-économique et à l'inégalité; on y englobe habituellement les études sur les ethnies d'immigrants de race blanche, particulièrement ceux du début du XX° siècle, les questions raciales de la minorité noire et les groupes hispaniques et asiatiques. On prétend, en général, que les différences ethniques et raciales — qu'elles découlent de la discrimination et du racisme, de l'inégalité des chances, ou qu'elles soient alimentées par l'immigration et les

origines professionnelles et scolaires des groupes ethniques d'immigrants — traduisent, dans leurs répercussions, la condition socio-économique défavorisée du groupe dans son ensemble et les inégalités que concrétise la superposition de la classe sociale et des origines ethniques et raciales. Les différences observées entre les groupes ethniques et raciaux sont donc réellement des différences de classe sociale.

Dans sa forme plus extrême, cet argument de la classe sociale considère les différences ethniques et raciales comme des épiphénomènes, ce qui déforme en conséquence le désavantage socio-économique intrinsèque des groupes privés de leur droit de représentation (par exemple, Steinberg et Blauner). Cette perspective change l'orientation de l'analyse des différences ethniques et raciales pour la transformer en analyse de la pauvreté et de l'inégalité, de la discrimination et de la concurrence des classes sociales, de leurs corollaires et de leurs conséquences. L'atténuation de la discrimination économique, la modification de la superposition de la classe sociale et des origines raciales et ethniques, grâce au niveau d'instruction et aux perspectives d'emploi, à la mobilité résidentielle et à la discontinuité, entre les générations, des caractéristiques socio-économiques, devraient réduire les fondements de la spécificité ethnique et raciale.

Tant la perspective culturelle que la perspective de la classe sociale touchent à des dimensions importantes des différences entre les groupes ethniques et raciaux aux États-Unis. Regroupées, elles donnent à penser que les différences ethniques et raciales sont la conséquence combinée de facteurs culturels et de facteurs de classe sociale; lorsque ces derniers disparaissent et que la discrimination est réduite le plus possible, les différences ethniques et raciales qui demeurent ne sont «que» culturelles; les facteurs «culturels» résiduels qui ne sont pas mesurés sont secondaires et tendent à disparaître avec les générations. Les facteurs culturels sont renforcés par la faiblesse de la position socio-économique de groupes ethniques et raciaux qui reflète les origines économiques (y compris les compétences de la première génération acquises ailleurs), la discrimination et l'absence d'accès aux possibilités. Dans une interaction plus complexe, les formes culturelles de l'ethnicité et de la race sont jugées plus intenses dans les classes sociales moins instruites et plus pauvres, parce que la mobilité sociale, l'appartenance à la classe moyenne et les classes supérieures prêtent moins à l'expression du caractère distinctif de l'ethnie et de la race.

Les deux perspectives font ressortir à leur façon la disparition — ou à tout le moins la diminution — des différences ethniques et raciales lorsque l'intégration culturelle opère, habituellement lorsque les générations ont vécu pendant un certain temps au contact de la culture américaine, de la langue, et qu'elles ont connu des expériences de socialisation à l'école, que la discrimination dans l'emploi et la ségrégation résidentielle diminue, autrement dit lorsque les facteurs de classe sociale s'égalisent. Les deux perspectives viennent d'une cadre théorique général dans lequel on présume que le particularisme ethnique et racial et la discrimination

diminueront probablement avec le temps parce que les groupes se moderniseront et s'intégreront au système politique et économique fondé sur le mérite, la réussite et l'universalisme. On prétend donc (souvent implicitement) qu'avec la modernisation, la différenciation ethnique et raciale fondée sur la classe sociale s'atténue et que les différences culturelles deviennent homogènes. En résumé, les différences entre les groupes perdent de leur acuité. L'exception des Afro-Américains sert en effet souvent à confirmer la règle : lorsque la discrimination empêche l'intégration des groupes et leur accès aux perspectives économiques, l'inégalité et la spécificité raciale s'intensifient. La ségrégation résidentielle et les modèles familiaux sont renforcés par les politiques de l'État et sont liés à la perpétuation de la différenciation raciale d'une génération à l'autre.

Une autre perspective complémentaire des deux premières, et le troisième type d'interprétation, met en évidence les réseaux structurels et le pouvoir de la communauté et de ses institutions qui renforcent la spécificité et l'identité ethniques et raciales. Les réseaux des communautés ethniques et raciales peuvent être étendus; ils sont souvent reliés à des lieux de résidence et à des liens familiaux, à des activités et à des concentrations économiques, et ils s'expriment dans les liens politiques, les manifestations culturelles et les modes de vie. Les institutions et les organisations à caractère ethnique et familial renforcent les réseaux. Lorsque nous demandons dans quelles conditions les communautés ethniques et raciales deviennent plus fortes ou plus faibles, nous allons beaucoup plus loin que la question de savoir si la culture ou la classe sociale se trouve à la base de la différenciation ethnique et raciale. Nous disons, fondamentalement dans cette perspective, que la cohésion des communautés ethniques et raciales repose sur les institutions et les réseaux; pour cette raison, l'intensité des réseaux sociaux facilite l'intensité de la communauté : plus les réseaux sociaux sont étendus et plus les institutions sont solidement implantées, plus la cohésion de la communauté ethnique et raciale est grande. La cohésion s'exprime tant dans les modèles d'interaction que dans les manifestations culturelles. Plus le nombre de sphères où l'interaction se produit est grand dans la communauté ethnique et raciale, plus le groupe fait montre de cohésion; plus il existe d'endroits où exprimer les particularités et les activités culturelles, plus l'attachement à l'ethnie et à la race augmente. (Pour voir l'application de ce raisonnement aux conditions historiques et comparatives d'une minorité ethnoreligieuse en Europe et en Amérique, consulter Goldscheider et Zuckerman, 1984.)

Dans cette perspective, la communauté ethnique et raciale s'appuie sur l'importance des liens de l'ethnie avec le marché du travail au cours de la vie, et non pas seulement sur la superposition de l'ethnicité et de la classe sociale; l'évolution des réseaux économiques entraîne plus d'interaction dans les communautés ethniques et raciales, amplifie les liens de la famille et des activités économiques pour les membres de la famille à divers moments au cours de la vie. Le soutien des proches et de la famille de même que la concentration de groupes ethniques dans des régions géographiques définies deviennent d'autres facteurs importants de la cohésion ethnique. Quelles que soient les valeurs et les origines partagées, et l'histoire particulière et la

culture unique qui unissent les membres d'une ethnie ou d'une race dans un sens «primordial», les facteurs fondamentaux demeurent structurels : la résidence, les emplois, la scolarité et la famille. Les bases culturelles des groupes ethniques renforcent et justifient la cohésion de la communauté et sont en elles-mêmes des variables qui n'en déterminent toutefois pas la continuité. La spécificité et les valeurs culturelles ne sont pas abstraites : elles existent dans des contextes et elles évoluent avec le temps parce que les contextes changent. Même les indicateurs standard de la culture des groupes d'immigrants, notamment la langue pour transmettre la culture, sont liés à la cohésion structurelle parce que les langues des ethnies et les expressions de la race sont à la base de la communication entre des communautés affiliées du point de vue ethnique et racial et à la base des réseaux familiaux et économiques.

Lorsque les réseaux et la communication dans des groupes ethniques et raciaux sont solidement implantés, les liens avec le groupe ethnique et racial sont plus évidents. Dans cette perspective, la spécificité ethnique et raciale ne se limite pas à des groupes d'immigrants où il n'y a pas d'acculturation ou aux groupes raciaux victimes de discrimination et défavorisés sur le plan économique. Bien que ces groupes soient possiblement différents, la différenciation ethnique et raciale ne se limite vraisemblablement pas à eux seuls. Les communautés ethniques et raciales sont celles que des institutions et des réseaux non officiels soutiennent, que des politiciens ou des politiques locales viennent souvent renforcer et que les liens familiaux unissent.

De ce point de vue, la modernisation ne signifie pas automatiquement ni nécessairement que la spécificité du groupe ethnique et racial diminuera, même si la discrimination diminue et que la mobilité sociale existe. Dans certaines conditions, les processus de modernisation renforcent la spécificité, particulièrement lorsque les processus sociaux entraînent une concurrence socioéconomique accrue entre les groupes ethniques et raciaux, des formes exacerbées de concentration économique et une ségrégation résidentielle volontaire. Souvent, les processus de modernisation redéfinissent la nature des communautés d'une façon qui va bien au-delà des questions de valeurs culturelles. Effectivement, cette redéfinition peut se produire au moment précis où se produit l'acculturation, lorsque les valeurs d'un groupe à l'autre deviennent plus semblables et que la concurrence entre les groupes se fait plus vive. Donc, même avec la mobilité sociale et les améliorations sur les plans de l'instruction et des emplois, il peut y avoir une concentration accrue des emplois et des facteurs économiques aux niveaux supérieurs de la condition socio-économique, tout comme il y avait par le passé concentration aux niveaux socioéconomiques faibles. Lorsque cela se produit, il y a encore superposition de la classe sociale et des groupes ethniques et raciaux, mais elle n'est pas confinée aux classes défavorisées. Ce n'est pas seulement la superposition des groupes ethniques et des grandes catégories de classe sociale (par exemple les classes moyennes), mais les concentrations propres à des industries ou à des emplois qui contribuent à redéfinir les communautés ethniques et raciales. Il arrive parfois que la modernisation entraîne l'assimilation totale des groupes ethniques, par l'érosion des institutions à caractère communautaire et familial, l'intégration résidentielle et les mariages

mixtes, les forces du marché ouvert et l'instruction généralisée, et les politiques de l'État qui donnent accès aux possibilités et interdisent la discrimination. Par ailleurs, cela ne se produit pas toujours, ni pour tous les groupes, ni comme conséquence secondaire inévitable de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la mobilité sociale.

Répercussions sur la mesure et l'analyse

Il est évident que notre façon de mesurer l'ethnicité et la race reflète les contraintes de nos techniques de collecte de données et notre perspective théorique. Nous avons eu tendance tout particulièrement, dans les études comme les recensements, à limiter nos mesures à des instantanés de la population et à des vues statiques de la différenciation ethnique et raciale, en cherchant les meilleurs moyens de catégoriser les individus. Nous avons mis en veilleuse la dynamique des groupes ethniques et raciaux au cours de la vie et nous avons rarement élaboré de mesures de l'ethnicité et de la race fondées sur les ménages. Nous avons tendance à préférer les critères «objectifs» aux critères «subjectifs» (en privilégiant, par exemple, les données sur le lieu de naissance aux questions sur l'auto-identification) et à nous tourmenter à propos de la signification des réponses multiples à nos catégories ethniques et raciales, même si nous reconnaissons que ces réponses peuvent être «exactes». On peut avoir des ascendants ethniques multiples, mais il est plus probable qu'on ait une seule identité ethnique dans la vie courante.

Compte tenu des buts administratifs visés avec les recensements et par les organismes officiels de collecte de données du type enquêtes, des aspects politiques liés à l'inclusion de diverses questions dans les documents gouvernementaux et des contraintes budgétaires, avons-nous réussi à définir des catégories ethniques et raciales et à les mesurer ? Je pense que oui. Pouvons-nous faire mieux ? Peut-être.

Quelles questions faudrait-il poser au sujet des populations ethniques et raciales pour mieux comprendre les significations de la différenciation des groupes ethniques et raciaux, de l'intensité, de la communauté et de la dynamique des générations? En vérité, nous posons une liste assez longue, du moins aux États-Unis et au Canada, de questions qui nous permettent de classer les individus en catégories ethniques et raciales (et, au Canada, en groupes religieux), souvent par la combinaison des questions sur l'identité ethnique et l'ascendance. Nous n'avons pas systématiquement inclus de questions sur l'auto-identification ethnique (par exemple : «Comment vous identifiez-vous, compte tenu de vos ancêtres ou de votre patrimoine?») ou d'évaluations subjectives de l'intensité ethnique et raciale (par exemple : «Quelle importance accordez-vous à votre identité ethnique [ou raciale] dans votre vie quotidienne?»). De même, nous pourrions penser à obtenir, même si nous disposons d'une base de données volumineuse pour caractériser la composition ethnique et raciale des quartiers, de nouvelles données sur la composition ethnique et raciale du lieu de travail (ou du groupe d'amis). Il y a des raisons de ne pas inclure ces questions et d'autres du même genre, mais on pourrait penser à le faire à titre

expérimental dans de grandes enquêtes futures, en particulier celles qui portent sur la population active. Même s'il y a toujours place à l'amélioration dans la formulation des questions que nous posons et qu'il existe toujours de bonnes raisons d'ajouter de nouvelles questions, je crois que les progrès marquants dans l'étude de la différenciation ethnique et raciale viendront de nouvelles formes d'analyse des données que nous recueillons déjà et non pas principalement du perfectionnement ou des ajouts dans nos enquêtes et recensements.

Ma principale préoccupation vient du fait que nous n'avons pas pleinement utilisé les données que nous possédons déjà ou maximisé la valeur des données recueillies dans les grands recensements aux questions que nous avons déjà posées. Je soutiens effectivement que l'étude de la différenciation ethnique ou raciale ne relève pas de la pertinence des questions à inclure, mais plutôt d'une modélisation théorique qui ne nous permet pas d'élaborer des mesures et des «construits» à partir des données que nous recueillons déjà. Nos modèles de l'ethnicité et de la race ont tendance à être simplifiés à outrance; ils ne nous orientent pas toujours non plus vers l'utilisation des données approfondies et riches dont nous disposons. Je m'explique en illustrant certains des thèmes conceptuels dont j'ai parlé précédemment.

D'après ce que nous avons vu, il est clair que la différenciation ethnique et raciale ne se limite pas simplement à «l'identification» de l'individu dans un vide social ou culturel. Pour comprendre les significations respectives de l'ethnicité et de la race, il nous faut relier les expressions individuelles à des contextes sociaux, tant socio-économiques que culturels. Il faut ensuite intégrer ces derniers à une analyse du cours de la vie au niveau du ménage, si ce n'est pas à celui de la famille. En plus, il nous faudrait accorder plus d'importance, dans nos programmes de recherche, à trois grands thèmes interdépendants dans l'analyse (en l'occurrence, dans la modélisation) de la différenciation ethnique et raciale : la place prépondérante de la communauté, le rôle des institutions et l'inclusion de l'intensité dans la compréhension de la spécificité ethnique et raciale.

Nous avons déjà expliqué pourquoi il est important d'examiner les contextes communautaires dans lesquels s'inscrit la différenciation ethnique et raciale. Nous devrions pouvoir, en exploitant le caractère hiérarchique des données de recensement et les détails dont nous disposons sur de petites régions, définir une série de mesures de l'ethnie et de la race à l'échelle de la communauté et du quartier. Ces mesures pourraient ensuite être reliées à chaque individu et à chaque ménage. Nous pourrions, de cette manière, examiner notamment si des personnes d'ascendance hispanique, qui vivent dans des ménages où tous les autres membres partagent la même ascendance et dans des régions à forte densité hispanique, diffèrent à certains égards des personnes d'origine hispanique qui vivent dans des ménages où tous les autres membres ne partagent pas la même ascendance et dans des régions à faible densité hispanique. Les gens qui se disent d'ascendance irlandaise et qui vivent dans des ménages (et des quartiers) à forte densité irlandaise sont-ils différents de ceux qui vivent dans des ménages et des quartiers à faible densité irlandaise sont-ils différents de ceux qui vivent dans des ménages et des quartiers à faible densité

irlandaise? C'est là une suggestion simple et peu innovatrice qui découle de notre façon de voir ce qui relie l'identité ethnique, au niveau individuel, au ménage et au quartier. Nous ne sommes cependant pas allés systématiquement au bout de cette conceptualisation en l'appliquant aux ménages, aux quartiers et à de petites régions.

Il nous faudrait aussi, outre la densité ethnique et raciale à l'échelle locale, rattacher d'autres indicateurs du contexte aux individus et aux ménages. Parmi ceux-ci, notons les conditions locales du marché, les politiques locales concernant les groupes ethniques et raciaux et l'existence d'institutions ethniques et raciales locales. Ce dernier indicateur requiert une attention spéciale, car les données sur les institutions locales proviennent souvent d'autres sources de données que les enquêtes auprès des individus et les recensements. La présence de clubs sociaux ou d'églises ethniques dans une communauté peut influencer les expressions et les significations de la différenciation ethnique et raciale. Relier ces indicateurs aux caractéristiques du quartier nous permet de nous rapprocher des contextes communautaires dans lesquels vivent les groupes ethniques et raciaux.

Cette constatation nous fait réitérer l'importance de dépasser les catégories de groupes ethniques et raciaux pour aborder les questions d'intensité ethnique et raciale. La concentration ethnique et raciale dans les emplois, les quartiers et les écoles en est un exemple frappant, tout comme l'a été l'habitude de demander la langue utilisée et la génération à laquelle appartient l'individu. La composition interethnique du ménage nous renseigne beaucoup sur le contexte ethnique de la vie courante; le quartier nous donne aussi des indications précieuses. Il serait intéressant de savoir comment s'identifient les enfants dont les familles ont des origines ethniques (ou raciales) mixtes. La croyance que les mariages mixtes sont l'indicateur par excellence de l'assimilation et que des taux élevés supposent l'érosion de la communauté présume aussi que les enfants nés de ces unions ne choisiront pas l'identité ethnique de l'un des parents. Il semble plausible de commencer à vérifier directement cette déduction avec les données dont nous disposons. L'établissement de liens entre les caractéristiques ethniques et raciales du quartier et du ménage procure de solides bases pour évaluer comment les personnes mariées à des membres d'ethnies différentes de la leur se situent par rapport aux origines ethniques différentes de la famille.

Il est manifeste que les liens entre l'identité individuelle, les ménages et les caractéristiques de la communauté nous permettront mieux de mesurer les nouveaux modèles d'ethnicité et de race dans la société américaine. Il nous faut en même temps continuer à trouver des moyens de séparer les facteurs ethniques et raciaux de la classe sociale, de la culture, du cours de la vie et des caractéristiques connexes.

Les questions d'ethnicité et de race peuvent être primordiales dans la vie des gens et dans les valeurs des familles et des groupes. La race et l'ethnicité peuvent ne pas être des caractéristiques transitoires ou anodines de la société moderne; elles sont probablement

enracinées plutôt dans ses institutions, sa politique et son économie de façon à être susceptible d'influencer la vie d'au moins une autre génération. Les modèles d'immigration actuels garantissent que les origines ethniques et raciales demeureront des facteurs distinctifs des communautés pendant une période encore plus longue. Les politiques adoptées pour atténuer les modèles de différenciation ethnique et offrir des possibilités économiques équitables et l'accès à ces possibilités aux divers groupes qui forment la mosaïque ethnique et raciale de la population américaine et canadienne doivent d'abord commencer par une compréhension des aspects complexes des liens entre la différenciation ethnique et raciale et les communautés ainsi que par l'étude des moyens qui permettront de mesurer ces liens de manière innovatrice.

Références

- Alba, Richard. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of White America, Yale University Press.
- Bean, Frank et Marta Tienda. 1989. The Hispanic Population of the United States, New York, Russell Sage Foundation.
- Blauner, Bob. 1989. Black Lives, White Lives: Three Decades of Race Relations in America, University of California Press.
- Farley et Allen. 1987. The Color Line and the Quality of Life in America, New York, Russell Sage Foundation.
- Glazer, Nathan. 1983. Ethnic Dilemmas: 1964-1982, Harvard University Press.
- Goldscheider, Calvin. 1991. «Census Monographs on Ethnicity», dans *Demography*, vol. 28, n° 4, novembre 1991, p. 661-666.
- Goldscheider, Calvin et Ann Dill. 1991. «Linkages Between Health and Ethnic/Racial Differentiation: Methodological and Conceptual Considerations», communication présentée à la rencontre annuelle de l'American Sociological Association tenue en août 1991.
- Goldscheider, Calvin et William Mosher. 1991. «Patterns of Contraceptive Use in the United States: The Importance of Religious Factors», dans Studies in Family Planning, n° 22, p. 102-115.
- Goldscheider, Calvin et Alan Zuckerman. 1984. The Transformation of the Jews, University of Chicago Press.
- Goldscheider, Frances et Calvin Goldscheider. 1989. Ethnicity and the New Family Economy, Boulder, Westview Press.
- Gordon, Milton. 1963. Assimilation in American Life, Oxford University Press.
- Lieberson, Stanley. 1980. A Piece of the Pie: Blacks and White Immigrants Since 1880, Berkeley, University of California Press.

- Lieberson, Stanley et Mary Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- Light, Ivan et Edna Bonacich. 1988. Immigrant Entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982, University of California Press.
- Massey, Douglas. À paraître. American Apartheid.
- Portes, Alejandro et Ruben Rumbaut. 1990. Immigrant America: A Portrait, University of California Press.
- Snipp, C. Matthew. 1989. American Indians: The First of this Land, New York, Russell Sage Foundation.
- Steinberg, Stephen. 1981. The Ethnic Myth, Beacon Press.
- Waldinger, Roger, Howard Aldrich et Robin Ward. 1990. Ethnic Entrepreneurs, Sage Series on Race and Ethnic Relations.
- Wilson, William Julius. 1987. The Truly Disadvantaged, University of Chicago Press.

Wsevolod W. Isajiw University of Toronto

Remarques d'introduction: hypothèses méthodologiques

Pour effectuer une recherche sur un phénomène, il faut trouver des indicateurs empiriques de celui-ci, et pour qu'elle soit exhaustive, les indicateurs doivent permettre de vérifier le plus grand nombre d'aspects du phénomène observé. Il n'est pas nécessaire d'avoir le nombre maximum d'indicateurs. Au contraire, il est ordinairement préférable d'avoir un minimum d'indicateurs, à condition, toutefois, que ceux-ci n'excluent aucun des aspects essentiels du phénomène. Si l'un quelconque ou quelques-uns des indicateurs ne permettent pas de saisir la nature du phénomène, il faut alors, logiquement, multiplier le nombre d'indicateurs. Dans certains cas, il faudra en employer toute une batterie.

Le nombre exact d'indicateurs ne doit pas résulter d'un choix arbitraire ou fondé sur des motifs purement théoriques, mais plutôt d'une étude empirique exhaustive. Il faut inclure dans l'étude une grande variété d'indicateurs et ramener ceux-ci au minimum uniquement à l'issue d'essais empiriques (Lazarsfeld et Henry, 1968).

L'ethnicité est un phénomène complexe. La tâche du théoricien consiste à tracer au moins les grandes lignes de ce qu'on peut considérer comme étant les dimensions essentielles du phénomène et à donner une idée de leurs variantes éventuelles. Si les chercheurs choisissent d'étudier en profondeur seulement un ou quelques-uns des aspects du phénomène, il leur incombe de montrer le lien qui existe éventuellement entre les aspects choisis et les autres aspects du phénomène.

Définitions de l'ethnicité depuis 20 ans

Je présenterai un certain nombre d'approches qui ont été proposées depuis 20 ans et je tenterai de les évaluer de façon critique. Il ne faut toutefois pas oublier que le degré de distinction de ces approches de même que leur degré d'acceptation par les universitaires varient. Je ne prétends pas explorer toutes les approches possibles qu'on peut trouver dans le domaine. Je mets tout simplement en évidence les approches à mon avis les plus importantes dont on a discuté et dont on s'est servi aux fins de la recherche depuis 20 ans.

On peut distinguer quatre approches principales et un certain nombre d'approches secondaires, dont quelques-unes recoupent les premières. Il s'agit de : 1) l'ethnicité considérée comme un phénomène primordial; 2) l'ethnicité considérée comme un épiphénomène; 3) l'ethnicité

considérée comme un phénomène de situation; et 4) l'ethnicité considéré comme un phénomène purement subjectif.

L'approche primordialiste est la plus ancienne dans la littérature sociologique et anthropologique. D'après ses défenseurs, l'ethnicité est acquise, innée, elle découle de la structure par famille et par clan de la société humaine et est par conséquent plus ou moins fixée et permanente (Geertz, 1963; Isaacs, 1975; Stack, 1986).

Les trois autres approches sont apparues comme des moyens de réfuter la démarche primordialiste. La thèse de l'épiphénomène est représentée le plus clairement par la théorie du colonialisme interne et de la répartition culturelle du travail de Michael Hechter et, à un moindre degré, par Edna Bonacich (1972). Hechter (1978) distingue, dans la structure économique de la société, deux secteurs : le centre et la périphérie. La périphérie englobe les emplois marginaux, dont les produits ne sont pas dénués d'importance pour la société, par exemple le travail agricole, mais qui n'offrent guère de compensation comparativement aux emplois du centre. C'est dans ce secteur du travail périphérique que les immigrants sont concentrés, qu'ils cultivent leur solidarité et qu'ils maintiennent leur culture. L'ethnicité est donc une caractéristique créée et maintenue par une économie inégale, ou le produit d'une exploitation économique (Nagel et Olzak, 1982).

On se rappellera que, dans les années 1970, une école de pensée, soit celle des traditionalistes américains et canadiens, qu'on appelait parfois les marxistes «peu évolués», s'opposait aux études ethniques en tant que domaine indépendant. Ses partisans rejetaient toute définition distincte de l'ethnicité, surtout si celle-ci était fondée sur la culture. Leur position était fondée sur la thèse selon laquelle toute culture constitue un épiphénomène de la classe.

L'approche de Hechter a toutefois fait l'objet de critiques empiriques de différentes sources (Nielsen, 1980; Makabe, 1981); l'économie basée sur l'enclave ethnique a notamment fourni beaucoup de preuves servant à démentir cette approche (Wilson et Portes, 1980; Portes, 1984; Sanders et Nee, 1987).

La logique de l'approche fondée sur la situation repose sur la théorie du choix rationnel. Selon cette approche, l'ethnicité est un phénomène qui peut être important dans certaines situations, mais non dans d'autres. Les personnes peuvent choisir d'être considérées comme des membres d'un groupe ethnique si cela leur paraît avantageux. Michael Banton (1983), Daniel Bell (1975) et Jeffrey Ross (1982) fournissent sans doute les meilleurs exemples de cette approche. Selon Banton, il s'agit d'un choix rationnel que fait une personne dans une situation donnée. Bell et Ross insistent sur l'avantage politique associé au fait de choisir son appartenance à un groupe ethnique. L'ethnicité est donc «un choix exercé par un groupe servant à mobiliser des ressources dans le but d'exercer sur le régime politique des pressions pour qu'il affecte des biens publics de manière à avantager les membres d'une collectivité qui s'autodifférencie» (Ross, 1982)

[traduction]. En des termes plus généraux, l'ethnicité désigne la décision d'une personne de s'attribuer de son gré une identité ethnique de manière à organiser le sens de ses relations sociales en fonction des exigences de situations sociales diversement structurées (Okamura, 1981; Nagata, 1974). Cette approche semble avoir été plus populaire au cours de la période allant d'environ 1975 à 1985.

Il ne fait aucun doute que les théories fondées sur la situation révèlent une fonction importante que peuvent jouer l'identité ethnique et les groupes ethniques, mais pour ce qui est des notions fondamentales au sujet de la nature même de l'ethnicité, elles confondent la fonction ou l'usage du phénomène et sa nature. Affirmer qu'une chose est ce qu'elle fait, c'est éluder la question. Il y a manifestement de nombreux cas où l'appartenance à un groupe ethnique ne peut pas s'expliquer uniquement par des motifs utilitaires. L'importance subjective de l'appartenance à un groupe ethnique n'est pas liée uniquement à la recherche de l'intérêt personnel, mais aussi et peut-être surtout à des sentiments d'identité personnelle et à une conception complexe de cette identité.

Parmi les quatre approches, la plus intéressante est peut-être l'approche subjective selon laquelle l'ethnicité est essentiellement une réalité sociopsychologique, ou une perception du «nous» et des «autres», par opposition à une vision du phénomène comme s'il était un fait donné, qui existe objectivement «en dehors». Cela ne veut pas dire que tous les «subjectivistes» rejettent totalement les aspects objectifs de l'ethnicité. Certains y prêtent même une grande attention. Mais ils tendent tous à faire dépendre les aspects objectifs de l'expérience sociopsychologique.

Deux facteurs ont favorisé l'émergence des approches subjectivistes dans l'étude de l'ethnicité des 20 dernières années. Premièrement, les travaux fondamentaux de Fredrik Barth (1969) sur les frontières entre les groupes ethniques a exercé une influence considérable tant sur les anthropologues que sur les sociologues. Deuxièmement, dans les milieux américain et canadien de la sociologie, cette approche a été stimulée par des études empiriques portant sur des générations de groupes ethniques, notamment sur la troisième génération.

Barth lui-même a adopté une position plutôt extrémiste. Pour des raisons pratiques, il a écarté la culture de la notion d'ethnicité. Selon lui, les frontières entre les groupes ethniques sont de nature psychologique; la culture ethnique et son contenu n'ont aucune pertinence. Le groupe ethnique est donc le résultat de relations entre groupes dans lesquelles les frontières sont établies au moyen de perceptions mutuelles et non pas en fonction d'une culture objectivement distincte quelconque.

H. Gans (1979) a défendu une position moins extrémiste, soit celle de l'ethnicité symbolique. Selon cet auteur, l'ethnicité n'est plus ce qu'elle était. Elle a perdu sa valeur courante pratique, mais joue encore un rôle à un niveau symbolique où elle sert à distinguer des personnes qui,

autrement, sont aculturées et assimilées dans une culture et une société américaines différentes et principalement urbaines (Edwards et Doucette, 1987).

Une autre forme que prend l'approche subjectiviste face à l'étude de l'ethnicité semble être liée au mouvement postmoderniste de la pensée contemporaine. Il s'agit du constructionnisme. Aux États-Unis, elle traduit l'influence de W. Yancey (1976; Susan Smith, 1984; Hanna Herzog, 1984; et jusqu'à un certain point J.Y. Okamura, 1981). Au Canada, elle est représentée surtout dans le travail de Danielle Juteau (1991). Sur le plan théorique, cette démarche se situe à un point quelconque entre la thèse de Michel Foucault (1967), qui met l'accent sur la construction de la métaphore, et les notions que défend Pierre Bourdieu (1977; Bentley, 1987; Yelvington, 1991), soit celles de la pratique et de l'habitude considérées comme les facteurs fondamentaux qui façonnent la structure de tous les phénomènes sociaux. La notion de base qui sous-tend cette approche est que l'ethnicité est un élément qui est négocié et construit dans la vie courante. L'ethnicité est un processus qui se déroule sans arrêt. Elle n'a presque rien à voir avec l'Europe, l'Afrique, l'Asie, etc., mais elle compte pour beaucoup dans les exigences de la survie quotidienne. Elle se construit à même les activités qui consistent à nourrir et vêtir ses enfants, à les envoyer à l'école et à converser avec eux et d'autres personnes.

Définition de l'ethnicité

Il y a quelque temps, j'ai publié un article intitulé «Definitions of Ethnicity» (1974) dans lequel j'ai essayé d'étudier les définitions de l'ethnicité proposées alors dans la littérature sociologique et de créer ma propre définition de la notion de groupe ethnique en fonction d'un certain nombre de critères logiques. Je fonderai ma discussion de la nature de l'ethnicité sur ce travail antérieur, mais j'en modifierai ou en élargirai un certain nombre d'aspects pour faire entrer en ligne de compte les réalisations des 20 dernières années.

Premièrement, le sens du concept de l'ethnicité dépend de celui de plusieurs autres concepts, notamment ceux de groupe ethnique et d'identité ethnique. Le concept de groupe ethnique est le plus fondamental et celui dont les autres sont dérivés. Il correspond à l'ethnicité en tant que phénomène collectif. L'identité ethnique désigne l'ethnicité en tant que phénomène vécu par une personne. L'ethnicité comme telle est une notion abstraite qui renvoie implicitement aux aspects tant collectifs qu'individuels du phénomène.

L'ethnicité englobe plusieurs dimensions de base, sur le plan collectif ou individuel. Pour mesurer intégralement l'ethnicité, un chercheur doit trouver au moins certains indicateurs de chacune de ces dimensions. On peut donc dire que l'ethnicité a tant une dimension objective qu'une dimension subjective. Sur le plan méthodologique, la différence entre les deux se ramène à une capacité de les observer de façon directe ou indirecte. Les aspects objectifs sont ceux qui peuvent être observés en tant que faits dans l'existence d'institutions, y compris les liens de parenté et de descendance et les structures de comportement manifestes des personnes. Les

dimensions subjectives correspondent aux attitudes, aux valeurs et aux préjugés dont le sens doit être interprété dans le contexte de la communication.

En outre, malgré certaines des approches contemporaines, c'est l'idée d'une culture distincte qui différencie notre compréhension de la nature de l'ethnicité. Nous employons le mot «culture» partiellement dans son sens anthropologique traditionnel, soit celui d'un mode de vie global. Toutefois, cette dernière expression ne signifie pas tout simplement un ensemble de coutumes courantes distinctes, bien qu'elle puisse les inclure. Elle signifie plutôt un vécu collectif et historique particulier. La culture est essentiellement un moyen de coder ce vécu en fonction d'une certaine symbolique. Peu importe à quel point les éléments d'une culture diffèrent de ceux d'une autre. Une culture distincte est une manifestation du vécu historique distinct d'un groupe. Il aboutit à un sentiment d'appartenance à un peuple unique.

L'insistance sur la culture comme moyen de différencier notre compréhension de la nature de l'ethnicité ne signifie pas que les membres d'un groupe ethnique doivent toujours partager une seule et même culture à l'exclusion de toute autre. Elle signifie plutôt que les personnes qui s'incluent dans un groupe ethnique entretiennent une relation avec un groupe qui partage actuellement ou a partagé à un moment antérieur une culture unique.

Groupe ethnique

Définissons maintenant le groupe ethnique comme étant un groupe de personnes présentant des caractéristiques d'une collectivité qui partagent la même culture ou qui sont les descendants de telles personnes qui ne partagent peut-être pas cette culture mais qui s'identifient à ce groupe ancestral.

Les dimensions objectives des groupes ethniques incluent la présence d'au moins certaines institutions ou organisations communautaires, le fait d'avoir des descendants et des ancêtres comme pivot de la transmission de la culture et de la formation de l'identité, et l'existence d'un «scénario» du comportement culturel, englobant les coutumes, rituels et préjugés qui fournissent le contenu de la culture et de sa transmission et qui se manifeste par des comportements explicites.

La dimension subjective des groupes ethniques désigne ce qu'on appelle, depuis les travaux de F. Barth, les frontières ethniques. Il s'agit de frontières sociopsychologiques servant à déterminer si l'on fait partie ou non d'un groupe. Il y a deux sortes de frontières ethniques : celles qui proviennent du groupe ethnique lui-même (frontières internes) et celles qui sont à l'extérieur du groupe ethnique (frontières externes). Sous bien des rapports, la dynamique des relations entre groupes ethniques dépend du rapport entre ces deux sortes de frontières. Les frontières internes sont celles qui permettent de s'inclure soi-même dans un groupe. Elles chevauchent le processus de l'auto-identité. Elles sont liées aux sentiments de solidarité et de

loyauté envers les membres du même groupe ethnique. Les frontières externes déterminent le périmètre d'exclusion du groupe, la ligne qui délimite l'espace réservé aux étrangers. Dans une société multiethnique, où les membres de groupes ethniques différents sont en interaction et en concurrence les uns avec les autres, l'existence de frontières internes aboutit inévitablement à des frontières externes. On dira que des personnes appartiennent à tel ou tel groupe ethnique même si elles ne partagent plus activement les caractéristiques culturelles de ce groupe ethnique, à condition qu'on puisse établir un lien avec leurs ancêtres. L'identification par autrui favorise ordinairement l'auto-identification et peut susciter de nouvelles formes d'organisations sociales. L'ethnicité comporte donc deux sortes de frontières : une frontière interne, que maintient le processus de socialisation, et une frontière externe, qui est le résultat du processus des relations entre groupes. C'est en fonction du rapport entre ces deux frontières qu'il est le plus utile de comparer les différences, sur le plan de l'ethnicité, entre le Canada et les États-Unis. À mon avis, la différence fondamentale est liée aux frontières externes. Il ne s'agit pas d'assimilation ou de non-assimilation plus ou moins rapide ou lente. Il s'agit plutôt de la façon dont les autres, dans les deux sociétés, perçoivent et identifient les divers groupes ethniques, et surtout de la façon dont les organismes, qui détiennent le pouvoir, qui prennent les décisions et qui exercent une influence dans ces deux sociétés les perçoivent et les identifient. Cela voudrait dire que les frontières externes entre groupes ethniques se refléteraient dans les raisons et les justifications qui sont à la base de politiques particulières en matière d'immigration, de culture ou autres (Isajiw, 1974, p. 122).

Les frontières externes entre groupes ethniques sont aussi à l'origine des distinctions raciales et de la race en tant que phénomène de groupe. En tant que phénomène social, la race est une réaction à la catégorisation et à l'exclusion externes, et, quelle que soit la dynamique interne qu'elle suscite, elle constitue toujours une réaction à une exclusion externe plutôt qu'à des forces internes qui créent l'identité. Ces dernières favorisent la formation de l'ethnicité. Il est vrai que les frontières externes tendent à activer ou à renforcer les frontières internes. Toutefois, comme le révèle l'histoire du mouvement noir américain des 50 dernières années, des frontières internes véritables ne se sont pas formées chez les Américains de race noire tant que le mouvement ne s'est pas mis à la recherche des racines de la culture noire américaine en Afrique et n'a pas redécouvert ses propres valeurs et caractéristiques culturelles dans l'histoire américaine.

Les frontières externes constituent toutefois une source importante de mobilisation politique, et par ce fait, d'unité. Mais il ne faut pas confondre cette unité et celle qui est attribuable aux frontières internes. Les frontières externes sont par conséquent une source importante non pas d'ethnicité mais plutôt de panethnicité, comme l'ont démontré entre autres les Afro-Américains, ainsi que les Antillais et les Latino-Américains établis aux États-Unis, et les autochtones du Canada, lors de récents conflits constitutionnels.

L'étendue des frontières ethniques internes détermine la différence entre groupes ethniques et groupes régionaux, par exemple, entre Calabrais et Italiens. Un groupe régional peut avoir un

mode de vie assimilable à une culture, mais dans la mesure où l'identité du groupe régional est perçue comme une identité parmi d'autres qui constituent un groupe plus important, et dans la mesure où cette identité est une sous-identité et une sous-culture d'une identité ethnique et d'une culture plus vastes. Par conséquent, dans la mesure où les Calabrais se considèrent comme des Italiens, au même titre que leurs compatriotes des autres régions, par exemple ceux du Frioul et de la Toscane, alors cette identité régionale est une sous-identité de l'ethnicité italienne générale. Il y a, bien sûr, des groupes qui correspondent par ailleurs à des régions, mais qui refusent de se considérer comme un élément d'un groupe plus vaste, par exemple les Basques d'Espagne. Dans la mesure où ils se perçoivent ainsi et pour autant qu'ils aient une histoire qui leur est propre et une culture comprenant des éléments distincts, ils représentent un groupe ethnique différent, plutôt qu'une simple région.

Les frontières internes incluent aussi des ethnies multiples, par exemple celles qui découlent de parents mixtes. Les identités ethniques ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre. Il s'agit là de l'ethnicité en tant que phénomène individuel, dont nous allons maintenant discuter.

Identité ethnique

Sur le plan individuel, l'ethnicité est un processus sociopsychologique qui donne à une personne un sens d'appartenance et d'identité. Elle s'inscrit bien sûr parmi un certain nombre de phénomènes sociaux qui aboutissent à un sentiment d'identité. On peut définir l'identité ethnique comme la façon dont des personnes, en raison de leur origine ethnique, se situent elles-mêmes sur le plan psychologique par rapport à un ou plusieurs systèmes sociaux et la façon dont elles estiment que les autres les situent par rapport à ces systèmes. Par origine ethnique, on entend qu'une personne a été socialisée dans un groupe ethnique ou que ses ancêtres, véritables et symboliques, ont fait partie du groupe. Les systèmes sociaux peuvent être la communauté ethnique ou la société en général, ou d'autres communautés ethniques ou autres sociétés ou groupes, ou encore une combinaison de tous ces éléments (Isajiw, 1990).

Le fait de se situer par rapport à une communauté et à la société ne constitue pas uniquement un phénomène psychologique; il s'agit aussi d'un phénomène social dans le sens où les états psychologiques internes s'expriment objectivement par des comportements externes que d'autres viennent à partager. C'est donc dire que les personnes se situent sur le plan interne dans une ou plusieurs communautés par des états d'esprit et des sentiments, comme l'autodéfinition ou des sentiments d'intimité, et, sur le plan externe, par un comportement qui est en accord avec ces états d'esprit et sentiments. Le comportement en tant que reflet des caractéristiques culturelles est donc une expression d'identité et il peut être étudié en tant que miroir du caractère.

On peut donc distinguer les aspects externes et les aspects internes de l'identité ethnique. Les aspects externes correspondent au comportement observable, tant culturel que social, par

exemple: 1) parler une certaine langue, respecter certaines traditions, et ainsi de suite; 2) participer à des réseaux ethniques personnels, comme des relations familiales et d'amitié; 3) participer à des organisations ethniques, comme une religion, des écoles, des entreprises, des médias; 4) participer à des associations ethniques bénévoles, comme des clubs, des «sociétés», des organisations de jeunes; et 5) participer à des activités parrainées par des organisations ethniques, comme des pique-niques, des concerts, des conférences publiques, des rallyes, des soirées dansantes.

Les aspects internes de l'identité ethnique correspondent à des images, des idées, des attitudes et des sentiments. Il va sans dire que ces éléments sont liés au comportement externe. Mais il ne faudrait pas supposer que, sur le plan empirique, ces deux types d'aspects dépendent toujours les uns des autres. Ils peuvent plutôt varier indépendamment les uns des autres; par exemple, une personne issue de la troisième génération peut conserver davantage d'aspects internes qu'externes. On peut distinguer au moins trois sortes d'aspects internes de l'identité : les aspects cognitifs, les aspects moraux et les aspects affectifs.

La dimension cognitive de l'identité inclut tout d'abord des images de soi et des images du groupe auquel on appartient. Il peut s'agir de stéréotypes qu'on a ou que d'autres ont de soi ou du groupe auquel on appartient. Cette dimension englobe également la connaissance qu'a une personne du patrimoine et de l'histoire de son groupe. Il n'est pas nécessaire que cette connaissance soit vaste ou objective. Elle peut plutôt être axée sur des aspects ou des événements choisis, ou encore des personnalités historiques qui symbolisent bien le vécu du groupe et qui sont par conséquent devenus un élément du patrimoine. Enfin, la dimension cognitive inclut la connaissance des valeurs du groupe auquel on appartient, valeurs qui font partie du patrimoine du groupe.

La dimension morale de l'identité inclut des sentiments d'obligation envers le groupe. En général, ces sentiments sont liés à l'importance qu'une personne attache à son groupe et à l'incidence du groupe sur le comportement de la personne. Ces sentiments d'obligation peuvent par exemple inclure l'importance d'apprendre à ses enfants la langue ancestrale, d'épouser un membre du groupe ou d'aider les membres du groupe à se trouver un emploi. Les sentiments d'obligation expliquent l'engagement d'une personne envers son groupe et la solidarité qui en découle. On peut dire qu'ils constituent la dimension centrale de l'identité subjective. Jusqu'ici, aucune théorie de l'identité ethnique n'a inclus les obligations envers le groupe en tant que dimension essentielle. Un certain nombre de chercheurs, comme Geismar (1954), ont posé des questions au sujet de ces obligations, sans toutefois en faire une notion centrale d'identité ethnique subjective.

La dimension affective, ou d'investissement du moi, de l'identité correspond aux sentiments d'attachement au groupe. On peut distinguer deux sortes de sentiments de ce genre : 1) les sentiments de sécurité en présence des membres de son groupe, par opposition à ceux d'autres

groupes, de solidarité et de préférence d'association; et 2) des sentiments de sécurité et d'aise en présence des comportements culturels de son groupe par opposition à ceux d'autres groupes ou sociétés.

Sortes d'ethnicité

La confusion qui entoure la nature de l'ethnicité provient souvent de l'absence d'une typologie adéquate des groupes et des identités ethniques. Les critères importants utilisés pour classer des phénomènes quelconques peuvent correspondre aux caractéristiques des phénomènes qui exercent une influence véritable, dans notre cas, sur les relations entre groupes ethniques de même que sur le processus d'interaction des personnes de diverses origines ethniques.

Sortes de groupes ethniques

La classification qui suit ne constitue pas une classification complète des sortes de groupes ethniques. Ses critères sont le lieu d'organisation du groupe, le degré et la nature de la conscience de soi dans l'organisation ethnique, la situation structurelle dans les relations entre ethnies, de même que le facteur des générations. Ces critères permettent de distinguer les types suivants de groupes ethniques : les groupes ethniques primaires et secondaires, les groupes ethniques communautaires et nationaux, les groupes ethniques de la majorité dominante et de la minorité subordonnée, les groupes ethniques immigrants ou «jeunes» et établis ou «vieux».

Groupes ethniques primaires et secondaires

Cette distinction est établie en fonction du lieu d'origine de la culture du groupe en tant qu'entité distincte. Les groupes ethniques primaires sont ceux qui existent à l'endroit même où ils se sont formés. Il s'agit de groupes indigènes, par exemple les Français en France, les Allemands en Allemagne, de même que les Indiens dans les Amériques, les Andalous en Espagne, etc. Les groupes ethniques secondaires sont ceux qui ont leurs origines dans une société différente de celle dans laquelle ils existent actuellement, par exemple les Italiens, les Allemands, etc. au Canada ou aux États-Unis. Il s'agit en fait de groupes qui ont été transplantés et qui ont des origines culturelles et historiques en commun avec la société d'où ils ont émigré, mais dont l'existence ne dépend plus de cette société originale.

Il n'est pas impossible que le groupe ethnique primaire ait lui-même été, à un moment antérieur, un groupe ethnique secondaire par rapport à ses propres ancêtres. Toutefois, le passage des groupes ethniques de l'état secondaire à l'état primaire a été plutôt rare dans l'histoire. Par le passé, d'importantes migrations de peuples se sont produites uniquement à certaines périodes. Les migrations des peuples qui ont constitué les souches des ethnies européennes primaires se sont produites à l'époque préhistorique, et la formation de la plupart des groupes ethniques européens, tels les groupes allemands, français, italiens, polonais, ukrainiens, russes et autres,

a été un long processus historique qui a suivi les migrations initiales. On oublie en fait souvent que les groupes ethniques contemporains présentent des caractéristiques importantes qui font remonter leurs origines à l'époque préhistorique et qui sont encore très valables.

À l'époque moderne, on peut dire que, dans le monde occidental, les groupes ethniques américains, canadiens, de même que plusieurs groupes ethniques latino-américains, sont en voie de se constituer en tant que groupes ethniques primaires.

À notre époque, la constitution de groupes ethniques secondaires a été un phénomène beaucoup plus courant, vu notamment la migration vers le Nouveau Monde, et l'on peut maintenir qu'elle constituera un phénomène encore plus répandu dans l'avenir, étant donné l'accroissement des migrations internationales.

Groupes ethniques communautaires et nationaux

C'est Ihor Zielyk (1975) qui a initialement fait la distinction entre la communauté et la nationalité comme types de groupes ethniques. On peut les inclure dans notre discours, sous réserve de quelques modifications. Le principe de distinction de base est en l'occurrence la conscience de soi. Les groupes nationaux sont très conscients d'eux-mêmes sur le plan culturel. Autrement dit, leurs membres ont en commun une image d'eux-mêmes en tant que collectivité unie par une culture distincte plutôt que par leurs liens de parenté ou de groupe. Cette image comporte comme éléments essentiels une conception de l'histoire du groupe en tant que patrimoine. La vie organisée de la collectivité ethnique exprime cette image dans ces systèmes normatifs. Comme l'a fait remarquer Max Weber, l'importance de la nationalité est ancrée dans la notion de la singularité, du caractère irremplaçable ou de la supériorité des valeurs culturelles, qui sont considérées comme étant susceptibles d'être préservées ou d'être mises en valeur uniquement par les efforts du groupe lui-même. Ceci englobe un certain sens de mission collective.

Un groupe ethnique dit communautaire est celui dont les membres sont surtout d'origine paysanne. La communauté n'est guère différenciée sur le plan du prestige social. Ce sont les liens de parenté et d'amitié étroits qui déterminent le caractère des relations sociales entre les membres de la communauté. L'établissement religieux, l'église, est le pivot de la structure sociale autour duquel s'articulent d'autres organisations; il exerce une influence pénétrante sur l'ensemble de la communauté.

Les groupes ethniques n'ont pas une conception élaborée de l'histoire du groupe en tant que patrimoine. La culture de la communauté correspond à ce que Robert Redfield (1960) a appelé la «petite tradition», qui s'exprime par des coutumes et des chansons et qui se transmet par des proverbes.

Les membres du groupe national sont différenciés sur le plan du prestige social. Un grand nombre d'entre eux ont joui d'une certaine forme de mobilité sociale dans des professions libérales. De même, cette collectivité est différenciée sur le plan de son organisation. Cependant, celle-ci ne vise pas la réalisation des intérêts de chacun des membres, mais plutôt celle des buts collectifs du groupe, auxquels les intérêts individuels sont normalement subordonnés. Il y a également lieu de noter une tendance à l'intégration de l'organisation dans des organismes qui englobent tout.

La culture de la collectivité nationale donne naissance à ce que Redfield appelle une «grande tradition», qui inclut des oeuvres littéraires, artistiques et intellectuelles. Cependant, la culture tend à graviter autour d'une idéologie, dont un élément essentiel est une conception de l'histoire du groupe en tant que patrimoine. Il peut s'agir d'une idéologie de messianisme, c'est-à-dire du passage de l'état d'oppression ou d'exploitation collective à la liberté, ou d'une idéologie visant à conserver et à promouvoir un mode de vie «axé sur la culture» ou un mode de vie «civilisé».

L'histoire moderne et contemporaine est caractérisée par la transformation de nombreux groupes ethniques dits communautaires en groupes ethniques dits nationaux. Le nationalisme a été l'un des principaux facteurs de ce processus de transformation. Dans le cadre de ce processus, de nombreux groupes ethniques axent leur idéologie sur un territoire qu'ils prétendent être légitimement le leur. Signalons par exemple le Québec, les peuples autochtones du Canada ainsi que les indigènes de l'Australie et d'autres régions du monde. C'est pourquoi une volonté d'annexion et un désir de souveraineté et d'autodétermination constituent un élément important des idéologies exposées par ces groupes. Un grand nombre de ces groupes se considèrent comme des nations. Sur le plan sociologique, on peut définir une nation comme une collectivité nationale qui jouit de son indépendance. Une nation peut par conséquent être considérée comme l'aboutissement du degré poussé de conscience de soi d'un groupe ethnique différencié dans ses activités professionnelles et ayant une revendication territoriale.

Groupes ethniques majoritaires et minoritaires

Sociologiquement, les notions de majorité et de minorité reposent non pas sur une question de nombres mais sur la question de pouvoir. Pour dire les choses simplement, on distingue les groupes qui jouissent de pouvoir au sein de la société et ceux qui en sont privés. On confond souvent la notion d'ethnicité et celle de minorité, de sorte que tous les groupes ethniques sont considérés comme étant des minorités. Les groupes majoritaires sont alors considérés comme étant dépourvus d'ethnicité, et il est alors difficile de comprendre en quoi consiste la culture de la société «en général», si même cette culture existe, de sorte que le sens des relations entre ethnies s'obscurcit.

Les groupes ethniques majoritaires sont ceux qui déterminent le caractère des institutions fondamentales de la société, notamment des institutions politiques, économiques et culturelles. Ils établissent les attributs des normes de la société dans son ensemble, y compris le système juridique. Leur culture devient celle de la société globale dans laquelle les groupes ethniques minoritaires sont assimilés. Il se peut que les groupes minoritaires préservent leurs institutions et leur culture à des degrés plus ou moins poussés ou qu'ils influencent le caractère des institutions dominantes, aussi à des degrés plus ou moins poussés, mais, ordinairement, le cadre dans lequel se situent des relations entre groupes est celui des institutions qui sont issues de la culture des groupes majoritaires.

À cause de leur situation de pouvoir, les groupes majoritaires se situent ordinairement au sommet du système de stratification ethnique et la situation des autres ethnies est déterminée par rapport à eux. La dynamique des relations entre ethnies est dans une large mesure tributaire de la structure de domination et de subordination que supposent les relations entre groupes ethniques majoritaires et minoritaires. Les premiers sont ceux qui définissent surtout les frontières ethniques externes et qui sont donc en mesure d'exercer une influence déterminante sur les politiques d'intérêt public et les lois relatives aux seconds.

Groupes ethniques «jeunes» et «vieux»

On confond couramment, dans le discours sur l'ethnicité, «ethnicité» et «immigration». On associe souvent à tort l'ethnicité aux immigrants, bien que ces derniers ne constituent qu'une sorte de groupes ethniques. Les groupes «jeunes» sont composés surtout d'immigrants de la première génération, et leurs membres qui appartiennent à la deuxième génération sont soit peu nombreux soit chronologiquement jeunes. Les groupes «vieux» sont ceux qui sont déjà établis dans la société en général, c'est-à-dire qui comptent au moins une proportion élevée d'adultes de la deuxième et de la troisième générations.

En raison de cette distinction, il est faux et trompeur de considérer tous les groupes ethniques comme s'ils étaient composés d'immigrants. Ordinairement, les membres des vieux groupes ethniques établis n'aiment pas qu'on les confonde avec des immigrants. Les problèmes que posent ces deux types de groupes ethniques sont différents. Les préoccupations des jeunes groupes sont essentiellement liées à des problèmes d'adaptation à la société dans son ensemble et celles des vieux groupes, à des questions de persistance.

Parmi les vieux groupes ethniques du Canada, on peut inclure, entre autres, les Britanniques, les Français, les Allemands, les Scandinaves, les Hollandais, les Ukrainiens, les Russes, les Polonais, les Juifs, les doukhobors, les mennonites, les Amérindiens, les Inuit, les Noirs, sauf ceux des Antilles, les Chinois et les Japonais. Les groupes relativement jeunes comprennent entre autres les Grecs, les Portugais, divers groupes latino-américains et les Indiens d'Asie, sauf les Sikhs.

Pour distinguer les jeunes groupes ethniques des vieux, il faut tenir compte de leur implantation régionale. Certains groupes peuvent être établis depuis un certain temps dans une région du pays, mais être nouveaux dans une autre. C'est le cas des Chinois, qui constituent un vieux groupe dans l'Ouest, mais un jeune groupe dans la région de Toronto.

On peut en outre subdiviser les vieux groupes ethniques pour établir deux catégories, soit celle des groupes qui augmentent considérablement leur population par l'arrivée relativement continuelle de nouveaux immigrants, et celle des groupes qui n'accueillent pas beaucoup de nouveaux immigrants et qui par conséquent augmentent leur nombre uniquement par la croissance naturelle. Comme exemples de la dernière catégorie signalons les Français, les autochtones et les doukhobors. Quant aux groupes qui grossissent en raison de l'arrivée continuelle de nouveaux immigrants, ils connaissent des problèmes particuliers, qui découlent des rapports entre les vieux et les nouveaux segments de la communauté ethnique. Signalons par exemple la capacité des institutions et des organisations ethniques établies par l'ancienne communauté de répondre aux besoins des nouveaux immigrants, le fait que les différences sociales ou de classe entre l'ancienne communauté et les nouveaux immigrants sont cause de tensions ou de conflits entre les deux segments, et l'écart ou la contradiction entre les exigences imposées à la société par les nouveaux immigrants et celles de la vieille communauté.

Formes d'identité ethnique

La préservation de l'identité ethnique d'une génération à la suivante ne signifie pas nécessairement la préservation des aspects tant internes qu'externes, ou encore de toutes les composantes, au même degré, de chaque aspect. On aura tendance à préserver certaines composantes plus que d'autres et à en rejeter entièrement quelques-unes. Il se peut qu'un membre de la troisième génération s'identifie subjectivement à son groupe ethnique sans connaître la langue ancestrale, sans pratiquer les traditions ethniques, ni participer aux organisations ethniques. Inversement, il se peut qu'il pratique certaines traditions sans ressentir un solide attachement au groupe. Les mêmes composantes de l'identité externe peuvent aussi acquérir un sens subjectif différent selon les générations, les groupes ethniques ou les sous-groupes d'un même groupe ethnique. Il ne faut donc pas supposer qu'une identité ethnique conservée par la troisième génération est de la même nature ou a la même forme que celle qu'a conservée la première ou la deuxième génération.

De plus, un nombre sans cesse croissant de personnes, en Amérique du Nord, acquièrent des identités ethniques multiples. Le rapport entre ces identités peut être varié, ce qui favorise la diversité des complexes d'identité.

Variations dans les composantes externes et internes de l'identité

La variation différencielle dans les composantes de l'identité ethnique nous permet donc de distinguer diverses formes d'identité ethnique. Par exemple, un degré poussé de respect des traditions ethniques associé à un faible degré de composantes subjectives tels des sentiments d'obligation envers le groupe peuvent constituer une forme d'identité ethnique, soit une identité ethnique ritualiste. Par contre, de vifs sentiments d'obligation envers le groupe associés à un faible niveau de respect des traditions traduiraient une forme entièrement différente d'identité ethnique, soit une identité idéologique, entraînant des conséquences différentes en ce qui a trait aux aspects collectifs du comportement du groupe ethnique. Une vue négative de son propre groupe ethnique associée à une grande sensibilisation à son ascendance ethnique peuvent aussi donner une autre forme d'identité ethnique, soit celle de l'identité rebelle, tandis qu'une vue positive du groupe ancestral associée à une pratique fréquente de traditions choisies, notamment dans le cas d'une troisième génération ou d'une génération subséquente, peuvent donner encore une autre forme d'identité ethnique, celle de la redécouverte ethnique. Quelques images choisies du groupe ancestral, jointes à l'absence de sentiments d'obligation envers celui-ci et à la pratique seulement occasionnelle et récréative de quelques traditions, peuvent aussi aboutir à une autre forme d'identité, celle de l'identité marginale. Il s'agit là d'une typologie hypothétique, qu'il faudrait vérifier empiriquement. L'étude présentée ci-après semble révéler l'existence d'un fondement empirique pour au moins certaines de ces formes d'identité.

Identité simple et identité multiple

Une société multiethnique produit inévitablement des identités ethniques multiples. En règle générale, ces identités correspondent directement à l'aspect objectif de l'ethnicité, soit celle de l'ascendance. On parle ordinairement d'identité simple quand le père et la mère sont déclarés Toutefois, dans une société multiethnique, ceux qui, au fil des être de la même ethnie. générations, s'identifient uniquement avec la société générale en tant que groupe ethnique primaire, par exemple canadien ou américain, sans avoir connaissance d'ancêtres autres que ceux de la société générale, peuvent être considérés comme ayant purement une identité simple. Toutefois, ils constituent fort probablement l'exception plutôt que la règle (Lieberson et Waters, 1990). On peut considérer que toutes les autres personnes possèdent une identité multiple. Celle-ci peut être de deux sortes : soit l'identité composée typique, qui traduit le fait que la personne s'identifie tant avec la société en général qu'avec ses origines ethniques, et l'identité multiple associée aux origines ethniques, qui ne fait pas entrer en ligne de compte la société en général. Toutefois, d'après certaines preuves empiriques, il semblerait que les personnes aux origines multiples tendent à considérer une identité, celle du côté paternel, comme étant plus importante pour elles (Breton et al., 1990, p. 275-276). Cela voudrait dire que les personnes tendent à organiser leur identité multiple selon un certain ordre hiérarchique significatif. Il y a toutefois différentes hiérarchies possibles. Pour les déterminer, il faudrait disposer de recherches plus approfondies que celles auxquelles on a actuellement accès.

L'ethnicité en évolution : reconstruction et déconstruction de l'identité ethnique¹

Les aspects objectifs et subjectifs de l'ethnicité entretiennent entre eux des rapports dynamiques. Les aspects objectifs sont souvent la manifestation «visible» des aspects subjectifs, au moyen du processus sociologique habituel de l'objectivation, et, vice versa, les aspects subjectifs constituent des réactions chargées de sens à des faits objectifs. Pour comprendre le phénomène de la déconstruction et de la reconstruction de l'identité, il importe de comprendre la dynamique de cette relation. Dans des milieux culturellement pluralistes, des pressions s'exercent sur les aspects objectifs de toutes les ethnies pour qu'elles soient adaptables les unes aux autres. C'est par le mécanisme de la déconstruction et de la reconstruction que cela s'effectue. déconstruction signifie que certains aspects objectifs de l'identité ethnique perdent leur sens et cessent d'être employés, tandis que d'autres perdent leur sens sans être complètement abandonnés, et que d'autres encore prennent un sens latent. La déconstruction peut s'accompagner d'attitudes négatives envers son groupe ethnique, comme des sentiments d'aliénation. Bien que certains schèmes objectifs puissent être abandonnés et que de nouveaux schèmes, provenant de sources culturelles différentes, acquièrent davantage de signification, il se peut que d'autres modes de comportement continuent d'avoir un sens et qu'ils soient conservés. De même, à un certain point, les origines ethniques ou l'expérience collective de la personne reprennent une signification nouvelle, objectivée dans de nouveaux modes visibles, qui ne sont pas nécessairement identiques aux anciens. Il est plus probable que, au cours des générations, certains vieux modes de comportement soient repris, mais qu'ils revêtent un sens nouveau. Ainsi, les expériences collectives nouvelles servent fréquemment à créer des sens nouveaux pour les groupes communautaires. C'est de cette manière que l'identité ethnique se reconstruit. Différents types ou différentes formes d'identité ethnique émergent, compte tenu de l'ethnie, du groupe social, de la cohorte et de la période. Ce processus n'entraîne pas nécessairement une disparition de l'ethnicité. Il suppose plutôt l'émergence d'une variété de formes nouvelles d'identité ethnique, qui sont plus adaptables aux structures sociales et culturelles environnantes. Elles représentent une reconstruction de l'ethnicité valable dans un contexte pluraliste. C'est ce que confirme une étude portant sur l'identité ethnique de trois générations de quatre groupes ethniques importants, dans l'agglomération torontoise. L'étude s'inscrivait dans un examen plus vaste de neuf groupes ethniques de cette agglomération, pour lequel on a utilisé un échantillon aléatoire statifié de 2 338 répondants (Breton et al., 1990).

La déconstruction et la reconstruction de l'ethnicité n'est pas un phénomène propre aux groupes ethniques nord-américains mais plutôt une manifestation spécifique d'un processus sociologique plus vaste, qui a été associé à de nombreux événements dans l'histoire. En Amérique du Nord, notamment aux États-Unis, ce processus a pris une forme particulière en raison surtout de deux caractéristiques de la société : 1) le nombre élevé et la grande diversité des ethnies; et 2) la tendance à considérer une structure socio-économique «générale» comme étant le pôle légitime des aspirations de tous les groupes, ce phénomène étant appuyé par des valeurs fortement

soulignées de mobilité sociale et de réalisation, les autres structures socio-économiques étant considérées comme marginales ou déviantes.

Ces conditions exercent de fortes pressions pour amener une personne à adapter son identité, d'une manière ou d'une autre, à celle des autres. Comme nous l'avons déjà signalé, cette adaptation peut prendre une forme extrême, soit celle de nier consciemment sa propre identité ethnique ou d'adopter des aspects de la culture dominante générale tout en conservant certains éléments choisis de son identité ethnique différente. L'étude menée à Toronto avait justement pour objectif de déterminer lesquels de ces éléments étaient ordinairement et éventuellement choisis. L'étude était fondée sur l'hypothèse selon laquelle, à chaque génération, on a tendance à se départir des aspects objectifs et externes de l'ethnicité, ainsi que des aspects internes et subjectifs qui ne sont éventuellement pas en accord avec les valeurs et attitudes sociales populaires. L'hypothèse concordait avec la théorie de l'ethnicité symbolique proposée dans les années 1970 (Isajiw, 1975, 1977; Yancey et al., 1976; Gans, 1979; Crispino, 1980). Les résultats de l'étude ne l'ont toutefois pas confirmé entièrement.

Tout d'abord, on suppose souvent que les immigrants de la première génération apportent avec eux et conservent pendant longtemps tout leur bagage ethnique, c'est-à-dire toutes leurs caractéristiques ethniques objectives et subjectives. L'étude a toutefois révélé que ce n'est pas nécessairement le cas. Les auteurs ont utilisé 25 indicateurs de l'identité ethnique et les ont appliqués à trois générations de quatre groupes ethniques, soit les Allemands, les Italiens, les Juifs et les Ukrainiens, ainsi qu'à deux générations d'Anglais. En faisant la moyenne de tous les indicateurs pour les quatre groupes, on constate que 60 % des membres de la première génération, 45 % de ceux de la deuxième et 31 % de ceux de la troisième conservent une combinaison quelconque des indicateurs (Breton et al., 1980, p. 84-85). Ce résultat signifie que, bien que les membres de la première génération conservent une large part de leur identité ethnique, le processus de déconstruction de cette identité commence déjà avec eux et probablement bien avant leur arrivée au pays. L'idée que l'ethnicité est complète, objective et non symbolique au moment de l'arrivée en Amérique du Nord, comme certaines théories de l'ethnicité symbolique semblent le supposer, est donc entièrement fausse. Les groupes ethniques d'autres régions du monde ont déconstruit et reconstruit leur identité en réaction à diverses pressions qui se sont exercées sur eux dès leur établissement. Robert Redfield a fait remarquer que, pendant de nombreuses années, les sociétés paysannes ont été obligées de s'adapter aux pressions et aux influences urbaines au point où leur structure est devenue celle de sociétés partielles. Pourtant, leur identité a été modifiée de telle manière qu'elles ont été rattachées aux deux mondes : elles ont conservé leur propre «ordre moral» symbolique tout en adoptant l'ordre technique de la ville (Redfield, 1953, p. 54-82, 1960, p. 23-39). Redfield a clairement décrit ce que j'appelle en l'occurrence le processus de déconstruction et de reconstruction de l'ethnicité.

Les résultats de l'étude de Toronto ont révélé que certains indicateurs peuvent être considérés comme le point central de différentes formes d'identité ethnique : 1) les aspects de l'identité qui ne sont guère conservés, soit dans une proportion d'au plus 20 %, par la troisième génération; 2) les aspects qui sont largement conservés, dans une proportion d'au moins 50 %, par la troisième génération; et 3) les aspects qui sont conservés dans une proportion de 20 % à 50 % par la troisième génération. La première catégorie peut être considérée comme un indicateur de déconstruction de l'identité ethnique, la deuxième, comme un indicateur de reconstruction, et la troisième, comme un indicateur pouvant traduire un processus de déconstruction ou de reconstruction, compte tenu du groupe ethnique. Il convient de rappeler que, bien que ces aspects soient basés sur le degré de préservation de certains éléments de l'identité ethnique, selon l'interprétation actuelle, il ne faut pas considérer ces aspects comme étant des indicateurs de préservation, mais plutôt des indices de déconstruction et de reconstruction. Ainsi, l'utilisation fréquente de la langue maternelle par la troisième génération est, par exemple, un indicateur de déconstruction, et non de préservation, de l'identité ethnique parce que dans l'ensemble, la troisième génération ne conserve guère sa langue maternelle. Autrement dit, seul un très faible pourcentage des membres de ce groupe utilisent encore fréquemment la langue maternelle, le reste du groupe y ayant renoncé, mais n'ayant pas nécessairement abandonné tous les autres aspects de leur identité ethnique, par exemple la consommation de mets traditionnels. On peut dire que les membres de ce groupe ont déconstruit leur origine ethnique. J'appliquerai ces indicateurs aux aspects tant subjectifs qu'objectifs de la construction de l'identité ethnique.

Parmi les aspects objectifs, la langue peut être un indicateur tant de déconstruction que de reconstruction de l'identité. L'utilisation de la langue en tant que langue maternelle est un indicateur de déconstruction. En moyenne, seulement 4 % environ des membres de la troisième génération des quatre groupes ethniques étudiés considéraient la langue ancestrale comme leur langue maternelle. En outre, seulement 7 % en moyenne des membres de la troisième génération utilisaient fréquemment chaque jour la langue ancestrale, tandis que 22 % la parlaient à l'occasion. Pour les 96 % des membres de la troisième génération qui considèrent l'anglais comme leur langue maternelle, une certaine connaissance de la langue ancestrale — comme des expressions ou des mots particuliers — pouvait être considérée comme un indicateur de reconstruction de l'ethnicité. En moyenne, 44 % des membres de la troisième génération des quatre groupes et 54 % des membres de trois de ces quatre groupes avaient une certaine connaissance de leur langue ancestrale. Les résultats révèlent donc que la langue ancestrale perd, au fil des générations, sa fonction pratique mais qu'elle conserve néanmoins une forme nouvelle et simplifiée et acquiert une fonction symbolique. Cette conclusion semblerait appuyer la théorie de l'ethnicité symbolique.

L'indicateur le plus important de la reconstruction de l'identité est la consommation d'aliments traditionnels. On a examiné, dans l'étude, deux sortes de consommation : la consommation d'aliments traditionnels durant les fêtes et à des occasions spéciales, et la consommation de ces aliments à d'autres moments. On a fait cette distinction pour établir une différence entre la

consommation symbolique et la consommation courante des aliments. En moyenne, 70 % des membres de la troisième génération des quatre groupes ethniques consommaient des aliments traditionnels au cours de fêtes, tandis que 78 % en consommaient plus fréquemment. Cette constatation semble indiquer que la consommation d'aliments traditionnels revêt à la fois une valeur faiblement symbolique et hautement pratique, qui démentirait en partie et appuierait aussi en partie la théorie de l'ethnicité symbolique.

Le deuxième indicateur en importance de la reconstruction de l'identité est la possession d'objets d'art traditionnels. En moyenne, 61 % des membres de la troisième génération des quatre ethnies étudiées possédaient dans leur foyer certains objets d'art traditionnels. Ceux-ci revêtent une grande valeur symbolique. Comme pour la consommation d'aliments traditionnels, ils constituent des aspects objectifs de l'identité ethnique qui permettent d'exercer le plus grand choix possible quant au nombre et à la sorte d'objets acquis. C'est la fréquence élevée de possession d'objets d'art traditionnels parmi les membres de la troisième génération qui appuie peut-être le plus directement la théorie de l'ethnicité symbolique.

Deux indices des aspects objectifs de l'identité ethnique peuvent servir d'indicateurs soit de la déconstruction, soit de la reconstruction. Il s'agit du fait d'avoir des amis intimes de la même ethnie et de l'observation des coutumes traditionnelles. En ce qui concerne les amitiés avec des membres de la même ethnie, un nombre élevé d'amis intimes est un indicateur de déconstruction, comme c'était le cas pour la langue. On a d'ailleurs constaté que, en moyenne, seulement 17 % des membres de la troisième génération des quatre groupes étudiés avaient au moins trois amis intimes de la même ethnie. Le pourcentage de ceux qui avaient un ou deux amis de la même ethnie représentait plus que le double. Par conséquent, 36 % des membres de la troisième génération de tous les groupes, et 40 % de ceux de trois des quatre groupes. avaient, en moyenne, des amis intimes de la même ethnie. Comme les pourcentages n'atteignent pas 50, cet aspect ne constitue pas un bon indicateur de la reconstruction de l'identité ethnique. Ce résultat semble néanmoins révéler que, pour ce qui est d'amitiés intimes formées par les membres de la troisième génération avec des personnes de la même ethnie, l'identité reconstruite suppose peu plutôt qu'un grand nombre d'amis intimes de la même ethnie. Le nombre d'amis en tant qu'indicateur n'appuie donc que partiellement la théorie de l'ethnicité symbolique, étant donné que l'amitié ne constitue pas un élément symbolique mais est plutôt liée à des besoins réels et quotidiens.

L'observation des coutumes traditionnelles est aussi un indicateur équivoque. En moyenne, 48 % des membres de la troisième génération observent à un moment ou à un autre certaines coutumes traditionnelles. On ne sait pas exactement dans quelle mesure il s'agit d'un indicateur de déconstruction ou de reconstruction, mais comme il atteint presque 50 %, on peut dire qu'il contribue à la reconstruction, bien que les variations entre groupes ethniques puissent constituer sur ce plan un facteur important. Autrement dit, on peut inclure l'observation de certaines coutumes traditionnelles dans les formes reconstruites de l'ethnicité.

Pour déterminer le degré de préservation des aspects subjectifs et internes de l'identité ethnique, les auteurs de l'étude ont posé des questions sur les attitudes et les sentiments d'obligation envers le groupe ethnique. Le sentiment d'être obligé d'épouser un membre du groupe constitue un indicateur de déconstruction. En moyenne, seulement 19 % des membres de la troisième génération des quatre groupes étudiés s'estimaient liés par l'endogamie. Toutefois, pour trois des groupes, cette proportion était de seulement 4 %. Pour l'autre groupe, cet indice était un critère de reconstruction, puisqu'il correspondait à 66 % en moyenne des membres de la troisième génération. Par conséquent, pour la plupart des groupes, les formes reconstruites de l'identité ethnique excluent le mariage au sein du groupe et reposent sur l'hypothèse du maintien de l'identité ethnique malgré un mariage mixte. Tous les autres attitudes et sentiments d'obligation peuvent être considérés comme des indicateurs équivoques. En moyenne, 46 % des membres de la troisième génération des quatre groupes étudiés estimaient important d'aider, dans la mesure du possible, les membres de leur groupe ethnique à trouver un emploi. Il s'agit de la seule composante des aspects subjectifs de l'identité ethnique qui se rapproche de 50 %. Les autres composantes, c'est-à-dire le fait de juger important d'appuyer les causes du groupe ethnique et d'enseigner aux enfants la langue ancestrale, atteignent en moyenne 36 % et 34 % respectivement. Ces constatations révèlent qu'il n'y a pas d'indicateurs solides des aspects subjectifs de la reconstruction de l'identité ethnique. Non pas que ces aspects subjectifs ne jouent éventuellement pas un rôle, puisque, d'après notre définition, ils constituent des indicateurs intermédiaires, mais, pour l'ensemble du groupe, ils ne semblent pas jouer un rôle exceptionnel.

Bref, les indicateurs les plus importants de la déconstruction de l'identité ethnique sont un faible taux de préservation et d'utilisation de la langue ancestrale comme langue maternelle, la rareté d'amis intimes nombreux de la même ethnie et le faible niveau d'endogamie. Les indicateurs les plus importants de la reconstruction de l'identité ethnique sont un degré élevé de consommation d'aliments traditionnels, de possession d'objets d'art traditionnels et de connaissance d'expressions et de mots de la langue ancestrale, ainsi que le fait, très répandu, d'avoir seulement un ou deux amis intimes de la même ethnie. On a constaté des variations considérables quant à la préservation de l'identité entre les quatre groupes étudiés. Dans l'ensemble, les Juifs présentaient le degré de préservation le plus élevé et les Allemands, le degré le plus faible. Cela signifie que le degré de déconstruction et de reconstruction de l'identité ethnique varie entre les différents groupes ethniques.

Les indicateurs de la reconstruction de l'identité ethnique donnent donc une idée de la forme que cette identité acquiert dans son processus d'adaptation à d'autres identités ethniques et à d'autres pressions externes. Il se peut que cette forme soit la plus pertinente pour le genre de structure sociale et de culture technologique qui caractérisent notre société. Mon hypothèse initiale, pour l'étude, était que l'identité ethnique reconstruite mettait davantage en évidence les aspects subjectifs et excluait la plupart des aspects objectifs. Nous avons toutefois constaté qu'il n'en était rien. Les aspects objectifs que nous avons mentionnés sont des indicateurs beaucoup plus

fidèles de l'identité reconstruite que les aspects subjectifs. Relativement peu nombreux, ces éléments objectifs semblent néanmoins avoir une grande valeur symbolique. Sous ce rapport, l'étude appuie la théorie de l'ethnicité symbolique, mais elle ne l'appuie pas dans la mesure où ces éléments objectifs exercent une fonction pratique dans la vie quotidienne des personnes. Autrement dit, l'évolution de l'ethnicité dans les sociétés nord-américaines peut signifier son érosion, mais tout autant une déconstruction d'une ancienne identité et une reconstruction d'une nouvelle forme d'identité ethnique pouvant répondre aux pressions et aux besoins d'une société pluraliste, technologique, stratifiée et axée sur la mobilité (Isajiw, 1977).

Conclusion

L'hypothèse de départ de la présente communication est que toute recherche empirique sur l'ethnicité doit fonder ses mesures opérationnelles sur une connaissance théorique approfondie de l'ethnicité. À cette fin, la communication examine rapidement les principales démarches relatives à l'étude de l'ethnicité qui ont été relevées dans les ouvrages sociologiques des 20 dernières années, puis présente une définition de l'ethnicité, du concept du groupe ethnique et de l'identité ethnique, précise les types de groupes ethniques et les formes d'identité ethnique, et examine l'évolution de l'ethnicité. Les résultats d'une étude empirique ont été utilisés afin de brosser un tableau plus réaliste de la transformation de l'ethnicité durant une période couvrant trois générations. Ces résultats permettent d'attirer l'attention sur les variations des caractéristiques de l'ethnicité selon le groupe ethnique, la génération et d'autres facteurs. Le chercheur qui se consacre à l'étude de l'ethnicité doit tenir compte autant des conditions variables liées à l'ethnicité et des variations dans la nature de l'ethnicité dans le temps que de toutes les distinctions conceptuelles et les possibilités théoriques qui touchent la question. Si la recherche empirique, qui prend la forme d'un recensement ou d'une autre étude, limite le choix des indicateurs opérationnels, il est essentiel que le chercheur soit parfaitement au courant de l'incidence de son choix sur tous les aspects de l'ethnicité et qu'il sache dans quelle mesure ce choix limitera la portée des résultats qui en découleront. C'est la valeur qu'a le fondement théorique de toute recherche. Mais dans le cas de l'étude de l'ethnicité, ce point est particulièrement important à cause de la forte incidence des diverses préconceptions populaires liées à la signification de l'ethnicité, des opinions bien arrêtées sur le sujet et des partis pris. Une certaine discipline théorique est essentielle pour satisfaire aux critères de la recherche scientifique.

Note

1. Cette partie de la présente communication est tirée d'une communication présentée à la 86° assemblée annuelle de l'American Sociological Association (association des sociologues américains) sous le titre de «La déconstruction et la reconstruction de l'ethnicité dans des sociétés culturellement diverses».

Références

- Banton, Michael. 1983. Racial and Ethnic Competition, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- Barth, Fredrik. 1969. Ethnic Groups and Boundaries, Boston, Little, Brown.
- Bell, Daniel. 1975. «Ethnicity and Social Change» dans *Ethnicity*, publié sous la direction de N. Glazer et D.P. Moynihan, Cambridge, MA, Harvard University Press, p. 141-174.
- Bentley, Carter G. 1987. «Ethnicity and Practice», dans Comparative Studies in Society and History: An International Quarterly, vol. 29, p. 24-55.
- Bonacich, Edna. 1972. «A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Labor Market», dans American Sociological Review, vol. 37, p. 547-559.
- Bourdieu, Pierre. 1977. Outline of a Theory of Practice, Cambridge, Cambridge University Press.
- Breton, Raymond, W.W. Isajiw, W.E. Kalbach et J.G. Reitz. 1990. Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City, Toronto, University of Toronto Press.
- Crispino, James A. 1980. The Assimilation of Ethnic Groups: The Italian Case, Staten Island, N.Y., Center for Migration Studies.
- Edwards, John et L. Doucette. 1987. «Ethnic Salience, Identity and Symbolic Ethnicity», dans Canadian Ethnic Studies, vol. 19, p. 52-62.
- Foucault, Michel. 1967. Madness and Civilization, Londres, Tavistock.
- Gans, Herbert. 1979. «Symbolic Ethnicity: The Future of Ethnic Groups and Cultures in America», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 2, p. 1-20.
- Geertz, Clifford. 1963. «The Integrative Revolution: Primordial Sentiments and Civil Politics in the New States», dans *Old Societies and New States*, publié sous la direction de C. Geertz, New York, Free Press, p. 105-157.
- Geismar, Ludwig. 1954. «A Scale for the Measurement of Ethnic Identification», dans Jewish Social Studies, vol. 16, p. 33-60.

- Hechter, Michael. 1978. «Group Formation and the Cultural Division of Labour», dans American Journal of Sociology, vol. 84, p. 293-318.
- Herzog, Hanna. 1984. «Ethnicity as a Product of Political Negotiation: the Case of Israel», dans Ethnic and Racial Studies, vol. 7, p. 517-533.
- Isaacs, Harold. 1975. «Basic Group Identity: the Idols of the Tribe» dans *Ethnicity: Theory and Experience*, publié sous la direction de N. Glazer et D.P. Moynihan, Cambridge, MA, Harvard University Press, p. 29-52.
- Isajiw, Wsevolod W. 1990. «Ethnic-Identity Retention» dans Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City, R. Breton et al., Toronto, University of Toronto Press, p. 35-38.
- Isajiw, Wsevolod W. 1977. «Olga in Wonderland: Ethnicity in Technological Society», dans *Canadian Ethnic Studies*, vol. 9, p. 77-85.
- Isajiw, Wsevolod W. 1975. «The Process of Maintenance of Ethnic Identity: the Canadian Context» dans Sounds Canadian: Languages and Cultures in Multiethnic Society, publié sous la direction de P. Migus, Toronto, Peter Martin Associates, p. 129-138.
- Isajiw, Wsevolod W. 1974. «Definitions of Ethnicity» dans Ethnicity, vol. 1, p. 111-124.
- Juteau, Danielle. 1991. «The Production of Ethnicity: Material and Ideal Dimensions», communication présentée à la 86° assemblée annuelle de l'American Sociological Association, tenue à Cincinnati, Ohio, le 27 août 1991.
- Lazarsfeld, Paul F. et N.W. Henry. 1968. Latent Structure Analysis, Boston, Houghton Mifflin.
- Lieberson, Stanley et M.C. Waters. 1990. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- Makabe, Tomoko. 1981. «The Theory of the Split Labor Market: A Comparison of the Japanese Experience in Brazil and Canada», dans *Social Forces*, vol. 59, p. 786-809.
- Nagata, Judith. 1974. «What is a Malay? Situational Selection of Ethnic Identity in a Plural Society», dans American Ethnologist, vol. 1, p. 331-350.
- Nagel, Jane et S. Olzak. 1982. «Ethnic Mobilization in New and Old States: An Extension of the Competitive Model», dans *Social Problems*, vol. 30, p. 127-143.

- Nielsen, Francis. 1980. «The Flemish Movement in Belgium After World War II: A Dynamic Analysis», dans *American Sociological Review*, vol. 45, p. 76-90.
- Okamura, Jonathan. 1981. «Situational Ethnicity», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 4, p. 452-465.
- Portes, Alejandro. 1984. «The Rise of Ethnicity: Determinants of Ethnic Perceptions Among Cuban Exiles in Miami», dans *American Sociology Review*, vol. 49, p. 383-397.
- Redfield, Robert. 1960. The Little Community and Peasant Society and Culture, Chicago, University of Chicago Press.
- Redfield, Robert. 1953. The Primitive World and Its Transformation, Ithaca, N.Y., Cornell University Press.
- Ross, Jeffrey A. 1982. «Urban Development and the Politics of Ethnicity: A Conceptual Approach», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 5, p. 440-456.
- Sanders, Jimy M. et V. Nee. 1987. «Limits of Ethnic Solidarity in the Enclave Economy», dans American Sociological Review, vol. 52, p. 745-767.
- Smith, Susan. 1984. «Negotiating Ethnicity in an Uncertain Environment», dans *Ethnic and Racial Studies*, vol. 7, p. 360-373.
- Stack, John F. (dir. de la publ.). 1986. *The Primordial Challenge*, Westport, CT, Greenwood Press.
- Wilson, Kenneth L. et A. Portes. 1980. «Immigrant Enclaves, and Analysis of the Labor Market Experience of Cubans in Miami», dans *American Journal of Sociology*, vol. 86, p. 295-319.
- Yancey, William L., E.P. Erickson et R.N. Juliani. 1976. «Emergent Ethnicity: A Review and Reformulation», dans American Sociological Review, vol. 41, p. 391-403.
- Yelvington, A. 1991. «Ethnicity as Practice? A Comment on Bentley», dans Comparative Studies in Society and History: An International Quarterly, vol. 33, p. 158-175.
- Zielyk, Ihor V. 1975. «Two Types of Ethnic Communities» dans *Sounds Canadian:* Languages and Cultures in Multi-Ethnic Society, publié sous la direction de P. Migus, Toronto, Peter Martin Associates, p. 147-157.

,		

L'effet des besoins en données

		,	

Gustave J. Goldmann Statistique Canada

Introduction

Le facteur ethnique, tant sur le plan social que sur le plan politique, est fortement ancré au sein de la société canadienne. Le multiculturalisme sous toutes ses formes (c.-à-d. linguistique, racial, d'ascendance et de religion) fait partie intégrante de la société canadienne. La Loi sur le multiculturalisme canadien (1988), la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur les langues officielles et la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986) sont là pour en témoigner, ainsi que l'appui financier et les programmes conçus à l'intention des communautés ethniques et la reconnaissance de la liberté de religion inscrite dans la Constitution canadienne.

À titre d'organisme statistique national, Statistique Canada a entre autres mandats de recueillir, d'analyser et de diffuser des renseignements sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population. La réputation d'efficacité que Statistique Canada s'est bâtie en remplissant son mandat résulte en grande partie de la pertinence et de la qualité des renseignements produits et de la façon objective et scientifique avec laquelle cet organisme poursuit ses activités.

La présente communication dresse d'abord un tableau de la situation avant d'établir les besoins en matière de données. On y fait ensuite état des critères juridiques et des critères relatifs aux programmes qui donnent lieu à la collecte de données sur l'ethnicité. Une description sommaire des clients qui utilisent les données y est également faite. On y mentionne ensuite de quelle façon sont abordés leurs besoins en matière de données et quels sont les mécanismes utilisés pour définir le contenu et la forme que prendront les questions posées. En guise de conclusion, la présente communication décrit certains des aspects et limites des données sur l'ethnicité ainsi que les points de controverse qui ont été soulevés quant à l'application de ces données.

Contexte

Il est important de dresser un tableau de la situation avant d'entreprendre toute discussion sur les besoins en matière de données ethniques et sur leurs utilisateurs. On doit d'abord souligner que, à titre d'organisme statistique national, le rôle de Statistique Canada consiste essentiellement à fournir des données sur l'ethnicité et que cet organisme n'utilise pas lui-même les données pour la mise en application de politiques ou de programmes particuliers.

Ce que veut dire le terme «ethnicité» constitue une question primordiale à laquelle se sont attardés bon nombre d'éminents chercheurs en sciences sociales (exemples récents : Alba, 1990; Barth, 1969; Cohen, 1978; Lieberson, 1988; Waters, 1990). Puisque la communication intitulée *Mesure de l'origine ethnique dans les recensements du Canada* élabore cette question en profondeur, nous nous garderons de l'aborder ici. Le lecteur doit cependant garder présents à l'esprit les définitions et les aspects de l'ethnicité en faisant la lecture de la présente communication.

Les problèmes relatifs à la formulation des questions et à la conception du questionnaire ne relèvent pas uniquement de la méthode (Pryor et al., 1992; White, 1991). Les positions et les options présentées par les groupes ethniques en ce qui a trait au classement, aux concepts et à la formulation comme telle des questions et des catégories de réponses font l'objet d'un important débat alimenté d'une certaine façon par le programme politique des participants. Certaines des tensions ressortant du débat constitutionnel actuel au Canada concernent la langue et l'identification nationale. Cet état de choses transparaît dans les besoins exprimés par des groupes distincts en matière de données.

Des données adéquates sur la langue maternelle, sur les langues officielles, sur l'origine et l'identité ethniques et sur l'ascendance et l'appartenance autochtones revêtent une importance primordiale dans les débats actuels sur la réforme constitutionnelle, dans la conservation des deux langues officielles du Canada et dans la relation entre la population autochtone et le reste de la société canadienne. Statistique Canada, à l'instar des autres organismes nationaux établissant des statistiques, s'efforce de procéder en toute objectivité et impartialité aux activités entourant la collecte des données. De plus, l'organisme garde ses distances face à l'élaboration des politiques gouvernementales, veillant par le fait même à ce que son approche demeure scientifique et professionnelle. Toutefois, la validité des systèmes de classification des données fait actuellement l'objet d'un débat public. Ainsi, lors du Recensement de 1991, certains médias ont participé à une campagne visant à encourager les répondants à déclarer leur origine ethnique comme étant «canadienne». De plus, les organismes autochtones remettent publiquement en question les définitions juridiques ou quasi juridiques d'«Indien» (Frideres, 1988, p. 6-17).

Il est clair que les débats entourant l'ethnicité relèvent à la fois de l'émotivité et de la rationalité. Il en va de même pour les besoins exprimés en matière de données et cette situation n'est pas sans compliquer l'établissement d'un consensus parmi les utilisateurs de données.

Besoins en matière de renseignements

L'ethnicité est considérée comme une variable importante au moment d'analyser des facteurs tels que la fécondité et la croissance démographique, la répartition des revenus et les pratiques en matière d'emploi, la composition de la famille et les réseaux de soutien, le niveau d'instruction, la migration (interne et externe) et les relations existant entre les sous-groupes de la population.

Il ne fait aucun doute que le milieu universitaire et les collectivités locales ont un grand intérêt pour les données sur l'origine ethnique. Il y a cependant des impératifs d'ordre juridique ou relatifs aux programmes qui influent considérablement sur le choix des données recueillies ainsi que sur la façon de les recueillir. Dans leur étude sur les futurs sujets du recensement du Canada, Pryor, Goldmann et Royce soulignent le fait que, sur le plan constitutionnel, le Canada constitue sans conteste une société multiculturelle, au sein de laquelle se trouve une importante composante autochtone (Pryor et al., 1991). L'adoption de la Loi sur le multiculturalisme canadien en 1988 et la création ultérieure d'un ministère fédéral du multiculturalisme sont d'ailleurs venus renforcer cet état de fait.

La reconnaissance officielle de la nature multiculturelle de la société canadienne soulève des préoccupations quant à l'égalité des races et des sexes, la discrimination et la préservation des cultures. Le Canada a créé une loi afin de faire face à ces problèmes ainsi qu'à d'autres questions connexes. La Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986) a été conçue afin d'assurer qu'aucun citoyen ne se voit refuser des perspectives d'emploi en raison de son sexe, de ses origines ethniques ou raciales, de ses origines autochtones, ou de ses limites physiques ou émotionnelles. La Loi désigne les femmes, les autochtones, les personnes ayant une incapacité et les personnes qui, en raison de leur race ou de leur couleur, appartiennent à une minorité visible du Canada, comme étant les groupes cibles à qui les employeurs doivent offrir des chances égales. Les employeurs ont l'obligation de démontrer qu'ils fournissent des chances d'emploi égales à tous. Les points de référence utilisés pour évaluer le rendement des employeurs à l'égard de cette politique proviennent en partie des données du recensement.

Il arrive fréquemment que la plupart des administrations publiques se servent des chiffres relatifs aux populations cibles dans le but de déterminer l'étendue et la nature des services à offrir. La Loi sur les Indiens constitue l'instrument législatif qui pose les fondements de la définition de la relation entre la population autochtone du Canada et le gouvernement fédéral. James Frideres décrit de façon non équivoque les répercussions de cette loi. Il affirme que son importance ne peut être exagérée, ni ses conséquences minimisées (Frideres, 1988, p. 25). L'application de cette loi, ainsi que les autres programmes adaptés aux autochtones du Canada, commande des données précises et opportunes quant à la situation démographique, sociale et économique des autochtones.

Non seulement le Canada constitue-t-il une mosaïque culturelle, mais c'est aussi un pays bilingue dans les faits et sur le plan juridique. La Charte canadienne des droits et libertés ainsi que la Loi sur les langues officielles déclarent le français et l'anglais comme étant les deux langues officielles du Canada. De plus, la Loi sur le multiculturalisme canadien (1988) et la Charte reconnaissent l'importance des langues des minorités et des langues ancestrales. Toutefois, pour appliquer ces lois et les programmes parallèles, des données sur les caractéristiques linguistiques, ethniques et culturelles de la population et des données sur l'immigration s'avèrent nécessaires.

Étant donné que cette conférence porte avant tout sur la mesure de l'ethnicité, la présente section ne vise pas à fournir la liste détaillée de toutes les exigences juridiques et relatives aux programmes imposant la collecte de données par Statistique Canada, par exemple les données requises dans l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et de la Loi sur les arrangements fiscaux.

Afin de conclure la discussion sur les besoins en matière d'information, il importe de prendre en considération l'usage commercial qu'il est fait des données relatives à l'ethnicité. La mise en marché qui vise des sous-groupes précis de la population prend de plus en plus d'ampleur au Canada. Bon nombre d'organismes de commercialisation vont adapter leurs campagnes publicitaires à des groupes ethniques précis. De plus, certaines entreprises de fabrication et de distribution vont également conditionner leurs produits en fonction de groupes ethniques particuliers. Les produits kascher destinés à la communauté juive et les produits halal (permis par le Coran) destinés à la communauté musulmane sont des exemples de ce type d'activité. On peut également observer un accroissement du nombre et de la sorte de restaurants, de médias et de services ethniques adaptés particulièrement à des communautés précises.

Bien qu'on ne soit encore parvenu à aucun consensus quant aux définitions et aux classifications à utiliser, la nécessité d'obtenir des données sur l'ethnicité¹ ainsi que la valeur de ces dernières, font l'unanimité. Les analyses sur l'activité sociale et économique comportent souvent des classifications qui recoupent âge, sexe et origines ethniques ou raciales. Il n'est pas rare non plus de voir des statistiques sur l'emploi, les revenus, le niveau d'instruction, la situation des particuliers dans la famille, les victimes d'actes criminels, la criminalité ou la migration, recoupées avec l'origine ethnique. L'origine ethnique est également utilisée pour définir des sous-groupes choisis de population, notamment les minorités visibles.

Quels sont les clients?

Les utilisateurs des renseignements sur l'ethnicité proviennent de toutes les sphères d'activité. Leurs besoins, de même que leurs motifs, sont variés. Cette situation influe non seulement sur le contenu mais aussi sur la forme et les moyens de fournir ces renseignements, ainsi que sur le degré du détail, tant sur le plan géographique que sur le plan de la classification, des informations présentées.

Secteur public

Les ministères et les organismes de tous les niveaux de gouvernement utilisent des données sur l'origine ethnique pour la planification et la formulation de leurs politiques, le contrôle des programmes destinés aux sous-groupes de la population, et l'application des lois concernant les minorités ou autres groupes désignés. Par exemple, pour ce qui concerne l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1986), les chiffres sur les minorités visibles résultent en partie

des données sur l'origine ethnique tirées du recensement par Emploi et Immigration Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor. Multiculturalisme et Citoyenneté Canada se fie également aux chiffres de population des groupes ethniques pour élaborer des programmes de soutien à l'intention de communautés culturelles particulières.

Groupes consultatifs

L'élaboration des politiques de nature publique au Canada dépend dans une large mesure d'un certain nombre de comités et de conseils consultatifs. Le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme a pour mandat de conseiller le gouvernement et d'informer le public quant aux points d'intérêt et aux préoccupations des femmes (CCCSF, 1990). L'une de leurs activités consiste entre autres à s'intéresser de près à la situation des femmes appartenant à des groupes ethniques ou raciaux minoritaires. Le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) est un organisme qui a le mandat de conseiller le gouvernement sur des sujets reliés au multiculturalisme. Environ 40 communautés ethniques sont représentées au CEC par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux. Le financement des deux organismes précédents s'effectue à même les deniers publics.

Communautés ethniques et groupes d'intérêt spéciaux

De plus, les communautés ethniques et les groupes d'intérêt spéciaux soutiennent les organismes nationaux jouant un rôle indirect, quoique substantiel, dans l'élaboration des politiques publiques. Par exemple, l'Assemblée des premières nations, issue de l'ancienne Fraternité des Indiens du Canada, constitue le principal organisme national autochtone à défendre les droits des Indiens inscrits du Canada. À l'heure actuelle, l'Assemblée prend part aux négociations sur les droits en vertu des traités et sur les amendements constitutionnels et utilise fortement les données pour soutenir ses activités. De la même façon, le Congrès juif canadien constitue un organisme-cadre représentant les intérêts des communautés juives du Canada. Cet organisme joue un rôle dans l'établissement de la politique concernant les communautés juives et dans l'élaboration du programme public à l'intention des Juifs canadiens. Il compte également beaucoup sur des données comme celles du recensement pour planifier ses programmes et ses actions.

Il serait inopportun de donner l'impression que seuls les organismes et ministères fédéraux ou les organismes nationaux utilisent ce genre de données. La mosaïque canadienne se reflète aussi dans la collectivité locale et les organismes culturels qui soutiennent et perpétuent la diversité ethnique. Nul besoin de voyager longtemps au pays pour se rendre à l'évidence qu'il existe des manifestations ethniques et une diversité ethnique sur le plan local. Au fur et à mesure que les groupes ethniques se sont établis au Canada, ils ont formé des organismes communautaires et fraternels pour soutenir leurs activités culturelles. Ces organismes s'attachent avant tout à la planification, au soutien, à l'éducation, à la représentation politique et aux activités sociales de la communauté. Des centres communautaires ethniques existent dans la plupart des grandes

villes canadiennes. Les communautés grecque, allemande, juive, arménienne, chinoise, ukrainienne et vietnamienne, pour n'en nommer que quelques-unes, possèdent des organismes de soutien et des centres culturels bien organisés et bien établis dans tout le Canada. Les données sur les caractéristiques ethniques et culturelles du Canada constituent une source essentielle de renseignements pour les organismes de ces communautés. Elles servent non seulement à situer les membres d'un groupe particulier mais aussi à déterminer l'étendue et la nature des programmes nécessaires.

Médias

La question de la discrimination raciale, des minorités visibles, de l'immigration, du multiculturalisme et de la diversité ethnique de la société canadienne a fait, et fait encore l'objet d'un important débat public et de l'attention des médias. Des revues comme L'Actualité et le Maclean's font régulièrement des reportages sur des groupes ethniques et des membres de groupes minoritaires visibles. Le débat public sur les politiques d'immigration du Canada, la discrimination raciale dont on accuse les forces de l'ordre et la montée du nationalisme font en sorte que des renseignements sur la composition ethnique du Canada reviennent continuellement dans les bulletins journaliers d'information et les journaux. En conséquence, les médias sont devenus d'importants consommateurs de données sur les caractéristiques ethniques, raciales et culturelles de notre population.

Milieu universitaire

Les spécialistes des sciences sociales réalisent souvent des recherches, commandées ou non, soit pour répondre à des demandes ou des mandats particuliers, soit pour appuyer des enquêtes du milieu universitaire. Leurs analyses concernent la situation de groupes particuliers, les interactions de ces groupes avec les autres et avec les organismes de soutien habituels ainsi que les répercussions des programmes et des politiques sur les communautés ethniques. Dans son évaluation des données ethniques et culturelles de l'Enquête sociale générale, M^{mc} Monica Boyd souligne que l'étude des interrelations entre les différents groupes ethniques est «bien ancrée au Canada». Elle ajoute également ceci :

«Le terme mosaïque "multiculturelle" désigne non seulement le caractère ethnoculturel diversifié de la population canadienne, mais aussi les écarts dans l'accès par de tels groupes à des ressources et à des droits tenus pour acquis tels que la santé, la famille, la scolarité, l'emploi et la sécurité économique. Loin d'être du domaine des universitaires, la documentation et l'analyse des inégalités fondées sur des caractéristiques ethniques et culturelles sont souvent essentielles à la prestation de services sociaux et à l'élaboration de programmes publics orientés vers des groupes ethniques ou culturels particuliers» (Boyd, 1990, p. 3).

Méthodes de collecte

Les données sur l'origine ethnique constituent une variable sur laquelle repose la plupart des enquêtes portant sur les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population. Le degré de détail géographique tend à varier selon le moyen utilisé pour la collecte. Cependant, les systèmes de classification dont on se sert pour classer les réponses par catégorie tendent à ressembler à ceux utilisés lors du dernier recensement de la population.

Recensement

Le principal procédé de collecte de ces données, et le seul à fournir des renseignements sur des zones réduites, est le recensement de la population. L'histoire du recensement au Canada se divise en deux périodes : la période précédant la Confédération (de 1665 à 1867) et la période d'après la Confédération (de 1871 à nos jours). Des questions concernant l'origine ethnique ou raciale ont été posées dans la plupart des recensements effectués avant la Confédération. Au début de la colonie, cependant, la population était essentiellement constituée de francophones et d'autochtones. Au fur et à mesure que les colons arrivaient de pays comme ceux des îles Britanniques et des autres parties d'Europe, la population prenait un profil culturel plus diversifié. Vers le milieu du XVIII^e siècle, les questions ayant trait à l'origine ethnique tenaient désormais compte de la composition multiculturelle de la population. Au fur et à mesure que croissait et que se diversifiait la population canadienne, les questions concernant les caractéristiques et hniques et culturelles devenaient plus élaborées. Tous les recensements datant d'après la Confédération, à l'exception du Recensement de 1891 (Priest, 1990), ont présenté des questions sur l'origine ethnique. Au fil des époques, ces questions ont évolué afin de tenir compte de la composition changeante de la société canadienne². La comparabilité des données dans le temps fait actuellement l'objet d'un important débat et de nombreux documents (Boyd, 1990; Goldman, 1991) traitent de ce sujet. Nous nous garderons ici de l'aborder.

Enquête sociale générale

En 1984, Statistique Canada a mis sur pied l'Enquête sociale générale (ESG) dans l'intention de recueillir des données sur bon nombre de tendances de la société canadienne et dans le but de fournir des renseignements sur les questions de l'heure, ou en passe de le devenir, qui pourraient influer sur la politique sociale. Chaque enquête est conçue de façon à comporter trois volets : un premier volet comprend des variables démographiques et socio-économiques de base (contenu de classification), un deuxième volet s'attache à un thème en particulier, par exemple la santé ou l'utilisation du temps (contenu central), et un troisième se concentre sur des questions précises comme la connaissance ou l'utilisation faite des organismes sociaux ou d'une langue (contenu particulier).

L'ESG a lieu tous les ans et son contenu central de même que son contenu particulier varient d'un cycle à l'autre. Le contenu de classification, qui inclut les variables ethniques et culturelles, ne change pas. La formulation de la question utilisée en vue d'obtenir des renseignements sur l'origine ethnique est identique à celle du Recensement de 1986³. Toutefois, en 1987, soit à partir du cycle 3, certaines modifications ont été apportées aux catégories de réponses précodées. Mentionnons au passage que le fait ethnique n'a pas été pris en considération lors du dernier cycle de l'enquête.

Autres sources

Bon nombre d'autres enquêtes sur la situation socio-économique des Canadiens recueillent des données sur l'origine ethnique à titre de variables de classification. Par exemple, une question concernant l'origine ethnique est posée de façon périodique dans l'Enquête sur l'activité du marché menée annuellement (la dernière a été réalisée en janvier 1991). Les enquêtes uniques suivantes ont également inclus des questions portant sur l'origine ethnique : Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture (octobre 1989), Enquête sur les habitudes de fumer (mars 1990), Enquête nationale sur la consommation d'alcool et de drogue (mars 1989) et Suivi de l'enquête auprès des diplômés de 1986 (mars 1991).

Certains programmes utilisent des données sur l'origine ethnique pour obtenir d'autres classifications. Par exemple, dans le Programme d'équité en matière d'emploi, la classification des minorités visibles est tirée des données du recensement sur l'origine ethnique. Ils se fondent également sur les données d'enquêtes administratives précises menées au sein d'organismes. Comme le Programme d'équité en matière d'emploi vise surtout l'identification des personnes qui font partie des quatre groupes désignés (les autochtones, les minorités visibles, les femmes et les personnes ayant une incapacité mentale ou physique), les questionnaires des enquêtes menées à l'appui du programme ne comportent pas de questions précises sur l'origine ethnique. On demande plutôt si le répondant considère qu'il fait partie ou non de l'un des groupes désignés.

Il importe ici de mentionner que tous les moyens de collecte dont il est question dans la présente section reposent sur la perception ou la connaissance qu'ont les répondants de leur ascendance. Dans une certaine mesure, le répondant peut être guidé par les instructions fournies ou par l'intervieweur (dans le cas d'enquêtes faisant appel à des intervieweurs, comme pour l'ESG). Toutefois, la réponse finale dépend de sa propre identification et perception de lui-même.

De quelle façon les besoins sont-ils pris en considération?

Le milieu des sciences humaines a des exigences diverses concernant les données sur l'ethnicité. Les points d'intérêt peuvent porter sur l'origine ethnique à titre de principal objet d'étude et de recherche, ou sur la classification des sous-populations selon l'origine ethnique dans le but

d'étudier d'autres caractéristiques socio-économiques et des sujets comme la migration, l'immigration, la langue, le niveau d'instruction, le développement économique, etc. Ces différentes applications des données sont aussi variées que la composition ethnique de la population. Le fait qu'il n'existe aucun consensus parmi les spécialistes des sciences sociales quant aux définitions ou aux classifications relatives aux données sur l'ethnicité complique davantage la situation. Les chercheurs préféreraient idéalement que les catégories d'ethnies soient simples, constantes, exclusives, ne se recoupent pas, et que chaque répondant appartienne à une seule ethnie. À la lumière des dernières expériences, cela s'avère cependant impossible, puisqu'on se trouve en présence d'une augmentation des réponses multiples. La proportion des répondants qui ont déclaré plus d'une origine ethnique est passée de 11 % lors du Recensement de 1981 à 28 % en 1986 (Pryor et al., 1992).

L'établissement des questions et du contenu du questionnaire suit un cycle conçu à partir des expériences passées et des connaissances acquises. En général, ce cycle comporte les étapes suivantes :

- 1. une évaluation des exigences des programmes en matière de données, y compris de tous les programmes fédéraux, de certaines ententes fédérales-provinciales, des programmes des clients existants et officiels (du monde de la recherche, du milieu universitaire ou du secteur privé), ainsi que des exigences juridiques et politiques;
- 2. une évaluation des méthodes antérieures de collecte de ces données;
- 3. une consultation des répondants et des clients utilisant les données;
- 4. une consultation des comités consultatifs;
- 5. l'établissement et les essais du questionnaire;
- 6. l'acceptation officielle du contenu, y compris le texte des questions, les guides à l'intention des répondants et les listes de classification.

Le degré d'importance de chaque étape variera selon la nature de la méthode de collecte utilisée. Ainsi, lorsqu'une enquête vise un groupe particulier (habituellement selon une approche de recouvrement des coûts), les consultations se limitent à ce groupe. Toutefois, même dans ce cas, dans le but d'assurer une certaine uniformité d'analyse, on s'efforce d'appliquer des concepts qui s'harmonisent aux autres activités de collecte concernant un contenu identique ou similaire.

L'application la plus poussée de ce cycle a eu lieu au cours de l'élaboration du contenu du Recensement de 1991. Cette expérience nous servira donc d'étude de cas pour illustrer le déroulement du processus.

La planification du Recensement de 1991 a commencé lors d'une conférence internationale organisée par Statistique Canada en octobre 1985. Dans son allocution d'ouverture, M. Ivan Fellegi a indiqué ceci : «Les discussions et les échanges d'idées qui auront lieu cette semaine serviront de catalyseur à la plus grande partie des travaux que nous entreprendrons au cours des cinq prochaines années» (Statistique Canada, 1987).

Il a poursuivi en mentionnant que le contexte dans lequel s'effectuait le recensement subissait d'importants changements, tant sur le plan du contenu que sur le plan des méthodes de collecte et de traitement des données. Il a mentionné également que la tolérance des répondants face au sentiment d'intrusion dans leur vie privée, provoqué par les activités de collecte des données, avait atteint un seuil critique. Cette déclaration s'est avérée prophétique (et probablement sous-estimée) en ce qui concerne les données sur l'ethnicité.

Les objectifs des programmes fédéraux tendent à être axés sur les lois et les politiques. Ainsi, tous les programmes se rapportant au multiculturalisme découlent en quelque sorte de la Loi sur le multiculturalisme canadien. De la même façon, toutes les politiques et tous les programmes concernant l'équité en matière d'emploi découlent de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Une étude complète des lois actuelles ou des projets de loi a été réalisée en vue d'établir la nécessité d'obtenir des données sur l'ethnicité au moyen du recensement en vertu de ces mêmes lois et projets, ou d'autres programmes fédéraux. De plus, des consultations bilatérales particulières ont été menées auprès de chaque ministère ou organisme qu'intéressent l'application et le contrôle de ces programmes.

Le caractère fluide de l'ethnicité à titre de tissu social devient un fait de plus en plus reconnu dans le milieu des sciences sociales. Dès 1969, Frederic Barth indiquait que la notion d'ethnicité était subjective et que la délimitation des groupes était fonction des interactions entre ces groupes à un moment donné (Barth, 1969). Plus récemment, on a accolé au terme ethnicité la notion de «fluidité contemporaine» (Alba, 1990, p. 24). Dans leur monographie sur le recensement des États-Unis de 1980, Lieberson et Waters mentionnent que les associations à des groupes ethniques ne sont pas fixes dans le temps (Lieberson, 1988, p. 22). Par ailleurs, dans son ouvrage sur la race et l'ethnicité, Vic Satzewich stipule qu'il est impossible de classer les gens selon des caractéristiques phénotypiques (Satzewich, 1990, p. 253). Lorsqu'on se penche sur le contenu des recensements passés, on peut remarquer que les questions sur l'ethnicité ont évolué au fil des ans de façon à refléter la composition ethnique changeante de la société canadienne. C'est la raison pour laquelle, lors des préparatifs de 1991, on s'est limité au Recensement de 1986 pour l'évaluation des méthodes antérieures de collecte de données sur l'ethnicité.

Dans le passé, Statistique Canada sondait d'abord l'opinion de ses principaux clients avant d'établir le contenu d'une enquête ou d'un recensement. Toutefois, pour 1991, on a décidé d'élargir le champ des consultations et de tenir une série de rencontres publiques dans tout le Canada ainsi que des discussions avec des groupes d'intérêt spéciaux, des organismes communautaires, des organismes de recherche et des comités parlementaires. On peut affirmer sans risque de se tromper que les notions d'ethnicité ont été publiquement débattues. Ce processus a largement retenu l'attention des médias, en particulier les questions portant sur la signification de l'origine ethnique et sur le mot «Canadien», à savoir s'il représente une ethnie, et, le cas échéant, qui pouvait se déclarer comme tel. Ces questions ont été au centre de nombreux articles et éditoriaux (Statistique Canada, 1988).

Le processus de consultation comprenait des réunions avec les comités consultatifs de Statistique Canada sur la condition sociale, le travail, la démographie et la langue. Des spécialistes de renommée internationale, chacun dans leur domaine respectif, ont participé à ces comités; ils provenaient soit du milieu universitaire, soit du secteur privé.

Un rapport donnant un résumé des résultats des consultations a été préparé afin de trouver des solutions de rechange au contenu du recensement et de faire des recommandations concernant les essais du questionnaire et l'établissement de ce dernier. Selon ce rapport, 80 % des commentaires reçus suggèrent que la question actuelle sur l'origine ethnique comporte trois divisions, soit sur l'ascendance, l'identité et la race (Statistique Canada, 1988, p. 44). Le rapport souligne également que le fait d'inclure ou non une case précodée intitulée «Canadien» dans le questionnaire constituera un sujet de controverse.

Le processus de consultation et les recherches réalisées sur les précédents recensements ont jeté les paramètres de la phase d'essai et de formulation de la question. Pour résumer deux années de travaux, des variantes des trois questions relevées lors du processus de consultation ont été mises à l'essai au moyen de méthodes quantitatives et qualitatives. On a discuté des résultats avec certains groupes et particuliers directement intéressés par les données. Ce processus est décrit en détail dans «Measuring ethnicity: is Canadian an evolving indigenous category?» (Pryor et al., 1992) et dans la communication intitulée «Mesure de l'origine ethnique dans les recensements du Canada» (White et al., 1992).

À la suite de l'élaboration et des essais du questionnaire, le contenu proposé pour le recensement a été soumis au Cabinet en vue de l'approbation finale. La déclaration suivante de Bruce Petrie aux membres du Comité permanent sur le multiculturalisme, faite avant de mettre la touche finale au contenu du recensement, résume très bien la démarche adoptée par Statistique Canada concernant la recommandation d'une méthode donnée : «Lorsqu'on détermine la meilleure façon de recueillir les données désirées, il faut s'assurer d'obtenir des résultats fiables et utiles et faire attention de ne pas offenser le répondant ou mettre en danger le reste du recensement» (Petrie, 1988).

En raison de ses répercussions directes ou indirectes, le processus d'établissement des besoins en matière de données s'avère plus élaboré pour le recensement. Toutefois, les principes généraux énoncés ci-dessus valent, en entier ou en partie, pour la plupart des collectes de renseignements effectuées par Statistique Canada.

Les besoins en matière d'information ne sont pas seulement envisagés en fonction de l'élaboration des méthodes de collecte, mais également en fonction de la création des produits et des services au moyen desquels seront transmises ces mêmes informations. Dans le cas du recensement, de même que dans le cas de programmes statistiques autres, on consulte les principaux clients sur leurs exigences tant sur le plan du contenu des produits que sur celui de leur support. Parallèlement, l'établissement du contenu n'est pas une mince affaire. Des facteurs comme le degré du détail, tant sur le plan de la classification que sur celui de la géographie, doivent être pris en considération, ainsi que les autres variables recoupant ces données. Ce processus donne lieu à la définition d'une gamme de produits «types» se présentant sous forme d'imprimés ou sur support électronique.

De plus, la capacité de répondre à des demandes spéciales sur mesure constitue une part essentielle des services offerts aux clients. Bien qu'on n'ait aucune statistique précise à cet égard, des faits confirment sans l'ombre d'un doute que l'ethnicité représente l'une des principales variables demandées à titre de composante dans les tableaux croisés. Les clients utilisant les données demandent fréquemment des tableaux croisés faisant intervenir les caractéristiques démographiques et les groupes ethniques.

Conclusion

La notion d'ethnicité comporte de nombreuses dimensions. Dans leur monographie sur la population hispanique des États-Unis, Frank Bean et Marta Tienda mentionnent qu'on ne peut définir l'ethnicité comme étant simplement un ensemble de traits attribués (Bean, 1987, p. 8). L'ethnicité se rapporte en fait à l'identité de la personne, à son patrimoine, aux groupes auxquels elle se rattache et à son entourage immédiat. Elle comporte également une signification politique. Richard Alba fait pour sa part observer que l'ethnicité gagne en importance sur le plan politique, au fur et à mesure que les groupes ethniques deviennent des groupes d'intérêt représentant et reflétant les intérêts d'un grand nombre d'individus de situation semblable (Alba, 1990, p. 28).

L'établissement du contenu du Recensement de 1991 relance l'épineux débat entourant la signification et l'interprétation des données sur l'ethnicité. Une question essentielle, largement débattue par les «spécialistes», est de savoir jusqu'où il est possible ou raisonnable d'établir des comparaisons entre les divers groupes ethniques dans le temps. Il a été dit que les groupes ethniques se transformaient au fur et à mesure qu'ils gagnaient en importance et que leur interaction avec les autres communautés augmentait. Cela donne lieu à un changement continu

des dimensions des groupes ethniques et des limites existant entre eux. Étant donné ce contexte dynamique, est-il raisonnable de produire une série chronologique de données sur l'origine ethnique ou sur l'identité culturelle ?

Cet argument a comme parallèle la nature dynamique de l'ethnicité que ferait transparaître une série chronologique. La nouvelle répartition entre les groupes ethniques et l'émergence de nouveaux groupes ou de nouvelles associations de groupes (si l'analyse prend en considération les réponses multiples) deviendraient évidentes dans une série chronologique, en tenant pour acquis que la méthode de collecte demeure la même. On ne peut nier l'augmentation des réponses multiples à la question sur l'origine ethnique. L'accroissement des mariages entre membres d'ethnies différentes au Canada vient appuyer cet énoncé. D'après une analyse des données du Recensement de 1981 effectuée par Bali Ram, près de 37 % des femmes nées à l'étranger se marient à des hommes d'origine différente, et près de 43 % des hommes nés à l'étranger se marient à des femmes d'origine différente (Ram, 1990, p. 215). Comme le soulignent Krotki et Odynak, la multiethnicité est le fruit de mariages entre membres d'ethnies différentes (Krotki, 1990, p. 417). En raison de cette preuve empirique, il y a tout lieu de croire que cette tendance ira en s'accroissant.

Ces deux positions ont été exprimées avec force au cours des différentes étapes du processus de consultation quant au contenu du Recensement de 1991. L'idée prédominante qui en est ressortie est de procéder à la comparabilité chronologique de façon restreinte. Cependant, si l'on considère les recensements passés du Canada, il ne fait aucun doute que les questions ont évolué au fil des époques de façon à rendre compte de la composition ethnique changeante de la société canadienne. Sur le plan historique, il n'existe aucune série chronologique de données de recensement sur l'ethnicité étant donné les modifications apportées aux questions et aux méthodes de dépouillement. Ce détail mis à part, un certain nombre de chercheurs continuent d'effectuer des analyses des tendances et des comparaisons de groupes ethniques dans le temps. Voilà un sujet qui a fait l'objet d'un important débat dans le passé et qui continuera de le faire dans un avenir prévisible.

Il existe de nombreux exemples d'analyses de recoupement d'autres caractéristiques socioéconomiques et démographiques avec l'origine ethnique et raciale. Les communautés ethniques réalisent régulièrement ce type d'analyses afin de déterminer comment en sont les relations avec les groupes qu'ils côtoient. Tout en reconnaissant la composition multiculturelle de la société canadienne, les groupes d'intérêt spéciaux subdivisent généralement la population en catégories ethniques de façon à déterminer les répercussions de l'application des programmes et les points sur lesquels ils doivent porter leur attention. Les organismes et institutions publics sont également très conscients de la nature multiculturelle de leurs clients.

La publication d'analyses portant sur des caractéristiques particulières se rattachant à des groupes ethniques constitue un sujet très controversé. Certains milieux vont même jusqu'à la qualifier

de «faux besoin». Lors de la diffusion des données sur la répartition des revenus selon le groupe ethnique, certaines communautés ethniques ont été offusquées, pas tant par les données elles-mêmes que par les stéréotypes qu'elles véhiculaient. Ainsi, selon les données, les membres de la communauté juive faisaient partie des gens les mieux payés du Canada. Le Congrès juif canadien s'est opposé à leur diffusion en avançant le fait qu'elles ne tenaient pas compte d'autres caractéristiques comme le niveau d'instruction et la situation professionnelle, et qu'elles venaient renforcer les préjugés à l'égard des Juifs.

Dans un même ordre d'idées, il a été proposé de recueillir des données concernant la race et l'ethnicité des personnes en relation avec le système de justice pénale. Une fois cette proposition rendue publique, les médias ont publié une série d'éditoriaux en faisant le procès ou l'appuyant. Un atelier de spécialistes renommés dans ce domaine a été organisé afin de débattre de cette question et de faire des recommandations à Statistique Canada ainsi qu'aux intervenants du milieu de la justice au Canada. Les participants à cet atelier ont reconnu le fait qu'il n'existe aucune réponse binaire simple (c.-à-d. une bonne et une mauvaise réponse). Ils conviennent que l'opinion de ceux qui recueillent les statistiques, de ceux qui les utilisent et de ceux qui en font les frais nécessite d'être prise en considération et étudiée au moment de prendre une décision (Doob, 1991). La controverse entourant cette question n'est certainement pas terminée, en particulier en ce qui concerne les accusations de discrimination raciale portées contre certaines forces de l'ordre du Canada.

La présente communication se concentre surtout sur ce qui touche aux données du recensement, lequel, étant donné son champ d'observation et sa régularité, peut être considéré comme un cas à part. Toutefois, on doit également s'interroger sur la façon d'envisager la collecte des données sur l'ethnicité dans le cas d'enquêtes sur échantillon.

Plus la taille de l'échantillon diminue, plus la possibilité d'oublier des répondants appartenant à des groupes ethniques restreints ou à certains nouveaux groupes augmente. Dans une certaine mesure, cela s'applique aussi aux données du recensement. Il arrive souvent que, dans des tableaux croisés détaillés se rapportant à de petites régions géographiques, certains des groupes les moins représentés ne figurent pas comme entités, mais sont plutôt compris à l'intérieur d'une catégorie d'ensemble. À l'échelle nationale, par exemple, lors du Recensement de 1986, 14 470 répondants ont déclaré leur origine ethnique (réponse unique) comme étant islandaise. Dans la province du Nouveau-Brunswick, ce nombre se réduisait à 30. Toutefois, si l'on se fie aux données recueillies pour certaines municipalités du Nouveau-Brunswick, la population déclarant des origines islandaises n'apparaîtra qu'au sein d'un tout appelé «origines européennes». Ce problème est d'autant plus considérable dans les enquêtes sur échantillon parce que la probabilité que ces groupes ne soient pas inclus augmente de façon radicale.

Bien que Statistique Canada ne représente pas le principal utilisateur des données sur l'ethnicité (sous toutes ses formes), nous tenons à susciter une meilleure compréhension dans le milieu de la recherche de la façon dont sont obtenues les données et des limites qu'elles comportent.

Notes

- 1. Le terme «ethnicité», avec toute l'ambiguïté qu'il comporte, a été volontairement utilisé. Il fait référence à l'ensemble des définitions, des classifications et des interprétations relatives à l'origine ethnique et culturelle ou à l'identité ethnique et culturelle.
- 2. Les questions relatives à l'ethnie et à la culture de tous les recensements effectués après la Confédération figurent dans le document *Questions ethno-culturelles du recensement du Canada*, 1871 à 1991 (Statistique Canada, 1991, publication non répertoriée, Ottawa, Centre pour la mesure des origines ethniques).
- 3. La communication portant sur l'expérience canadienne, rédigée conjointement par Pamela White, Jane Badets et Viviane Renaud, donne une description de cette question, de la structure du codage et des catégories de réponses.

Références

- Alba, Richard D. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of White America, New Haven, Yale University Press.
- Barth, Frederic. 1969. Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture and Difference, London, Allen & Unwin.
- Bean, Frank D. et Marta Tienda. 1987. The Hispanic Population of the United States, New York, Russell Sage Foundation.
- Boyd, Monica. 1990. Évaluation des questions portant sur les caractéristiques ethniques et culturelles dans l'Enquête sociale générale, Ottawa, Statistique Canada.
- CCCSF. 1990. Objectif égalité Plan de recherche, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- Cohen, Ronald. 1978. «Ethnicity: Problem and Focus in Anthropology», dans Annual Review of Anthropology, n° 7, p. 379-403.
- Doob, Anthony N. 1991. Report on a workshop on Collecting Race and Ethnicity Statistics in the Criminal Justice System, Toronto, University of Toronto.
- Frideres, James S. 1988. Native Peoples in Canada: Contemporary Conflicts, Scarborough, Prentice-Hall Canada Inc.
- Goldmann, Gustave J. 1991. «Are Ethnicity and Religion Equivalent Measures of the Jewish Population of Canada?», communication présentée à la conférence du Wilstein Institute tenue à Washington.
- Krotki, Karol J. et Dave Odynak. 1990. «Intermarriage Among Ethnic Groups», dans Ethnic Demography, Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations, publié sous la direction de Shiva S. Halli et al., Ottawa, Carleton University Press.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- Petrie, D. Bruce. 1988. «Discours d'ouverture sur les données du recensement ayant trait à l'origine ethnique ou culturelle», présenté au Comité permanent sur le multiculturalisme, Ottawa, février 1988.

- Priest, Gordon E. 1990. Ethnicity in the Canadian Census, Spring Series of Lectures on Ethnicity, Toronto, University of Toronto.
- Pryor, Edward T., Gustave J. Goldmann et Donald A. Royce. 1991. «Future Issues for the Census of Canada», dans *International Migration Review*, n° 25, p. 167-175, New York, Centre for Migration Studies.
- Pryor, Edward T., Gustave J. Goldmann, Michael Sheridan et Pamela M. White. 1992. «Measuring Ethnicity: Is Canadian an Evolving Indigenous Category?», à paraître dans Ethnic and Racial Studies, London, avril 1992.
- Ram, Bali. 1990. «Intermarriage Among Ethnic Groups», dans Ethnic Demography, Canadian Immigrant, Racial and Cultural Variations, publié sous la direction de Shiva S. Halli et al., Ottawa, Carleton University Press.
- Satzewich, Vic. 1990. «The Political Economy of Race and Ethnicity», dans Race and Ethnic Relations in Canada, publié sous la direction de Peter Li, Oxford University Press Canada, Toronto.
- Statistique Canada. 1988. Rapport des consultations sur le contenu du Recensement de 1991, publication non répertoriée, Ottawa.
- Statistique Canada. 1987. Actes de la conférence internationale sur la planification du Recensement de 1991, Ottawa.
- Waters, Mary C. 1990. Ethnic Options: Choosing Identities in America. Berkeley, University of California Press.
- White, Pamela. 1991. «Why Isn't My Group Shown?: Ethnic Groups and Categories in Canada's Census», communication présentée à la conférence ASA, tenue à Cincinnati en août 1991.
- White, Pamela M., Jane Badets et Viviane Renaud. 1992. «Mesure de l'origine ethnique dans les recensements du Canada», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa du 1^{er} au 3 avril 1992.

ı				

Jorge del Pinal Susan J. Lapham Bureau of the Census des États-Unis

Introduction

Il existe maintes définitions possibles de l'ethnicité (Isajiw, 1974), toutes comportant des forces et des faiblesses. Nous avons tenté post-hoc de trouver une définition de l'ethnicité qui correspondrait plus ou moins à la méthode qu'utilise le Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis pour recueillir des données sur la composition ethnique de la population. Nous nous servirons ici de la définition que Lowry donne de l'ethnicité (1984, p. 43): «[...] l'identité sociale [...] qui découle du fait d'appartenir à un groupe dont les membres ont en commun la race, la religion, la langue ou l'origine nationale, ou une quelconque combinaison de ces facteurs» [traduction]. Cependant, cette définition n'explique pas comment un groupe se forme. Isajiw (1974, p. 122) nous dit que ce sentiment «d'appartenance» peut surgir au cours du processus de socialisation, ou après avoir été reconnu par les autres comme membre du groupe, ce qui, à son tour, «favorise l'auto-identification.» Ce fait est important, car le Bureau of the Census comptait sur cette auto-identification ethnique dans le recensement depuis 1960 (Lowry, 1984, p. 47). L'emploi du mot «groupe» dans la définition pose un autre problème. Petersen (1980, p. 234) nous rappelle qu'un groupe «présente un certain degré de cohérence et de solidarité [tandis qu'une] sous-population, une catégorie, un regroupement, un agrégat, une tranche ou un secteur [...] ne présente qu'une différenciation structurée» [traduction]. Dans ce sens, les groupes ethniques et raciaux établis par le Bureau of the Census sont des sous-populations ou des catégories plutôt que des groupes qui présentent une cohérence et une solidarité. Malheureusement, l'emploi de «nation» ou de «sous-nation» que propose Petersen pour caractériser ces groupes est malaisé. Dans l'étude qui suit, nous ne souscrivons pas forcément aux points de vue exprimés dans les ouvrages cités, mais nous estimons qu'ils expriment clairement les difficultés inhérentes aux efforts du Bureau of the Census pour recueillir et publier des données sur l'ethnicité.

Ces données ont été recueillies aux États-Unis sous une forme ou sous une autre et à partir de questionnaires de recensement ou d'enquêtes depuis 1850 au moins, et les données sur la race, depuis le premier recensement de 1790 (Lowry, 1984, p. 46-48; McKenney et Cresce, 1990, p. 11). Par contre, l'intérêt qu'on porte à l'emploi de données sur l'ethnicité dans les secteurs public et privé ainsi que la polémique entourant leur utilisation ont pris beaucoup d'ampleur au cours des deux ou trois dernières décennies (Lowry, 1984, p. 48-51). La majeure partie de la présente communication portera sur les trois points — race, origine hispanique et ascendance — qui constituent les principaux indices de l'ethnicité utilisés actuellement par le Bureau of the

Census. Dans les sections qui suivent, nous examinerons les besoins en données sur l'ethnicité aux États-Unis, comment le Bureau of the Census prend connaissance de ces besoins et tente d'y répondre, comment il cible les populations particulières, et ce qu'il en est du besoin d'établir des éléments de comparaison. Nous terminons par un résumé et une discussion portant sur les avantages et les inconvénients que ce processus comporte.

Comment le Bureau of the Census établit les besoins en matière d'information sur l'ethnicité aux États-Unis

Le besoin essentiel en matière d'information sur l'ethnicité aux États-Unis provient avant tout de trois sources : la législation fédérale, les exigences des programmes de l'administration fédérale, d'État et locale, et enfin, ce que nous appelons «utilisations privées». Avant d'examiner les besoins en données sur l'ethnicité, il serait peut-être utile de passer brièvement en revue la provenance de ces dernières. Le Census of Population and Housing (recensement de la population et du logement) de 1990 contenait plusieurs questions qui mettaient à jour divers aspects de ce que nous désignerons par «ethnicité» dans la présente communication : la race, l'origine hispanique, l'ascendance, le lieu de naissance et la langue. Les trois premiers représentent les principaux indices de «l'ethnicité», mais les derniers peuvent nous aider à interpréter les entrées ambiguës au niveau des premiers, et nous offrir également un ensemble plus riche de renseignements sur l'ethnicité. Le Bureau of the Census ne recueille pas d'information sur la religion, mais cela serait très utile pour mieux faire comprendre certaines distinctions à propos des groupes ethniques (Lieberson et Waters, 1988, p. 10). Petersen (1980, p. 237) fait remarquer la forte opposition qu'a soulevée la proposition d'inclure une question sur l'appartenance religieuse dans le questionnaire du recensement de 1960.

1. Race (la question 4 a été posée à tous les répondants)

Figure 1. Question sur la race — recensement de 1990

4.	cace cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle personne considère qu'elle appartient. Si Amérindien, inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.		Displacion Noir ou nègre Displacion Amérindien (Inscrivez en lettres moulées le nom de la tribu dont elle fait partie ou de la tribu principale.)		
	Si elle est d'un autre groupe asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP), inscrivez en lettres moulées le nom d'un seul groupe. Par exemple: Hmong, Fidjien, Laotien, Thaïlandais, Tongan, Pakistanais, Cambodgien, etc.	00 00000	Esquimau Aléoute Asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP) Chinois O Japonais Philippin O Indien d'Asie Hawaïen O Samoan Coréen O Guamanien Vietnamien O Autre AIP I		
	Si autre groupe racial, inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.	0	Autre groupe racial (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.) †		

Instructions pour la question 4

Cochez UN SEUL cercle correspondant à la race à laquelle chaque personne considère appartenir.

Si vous cochez le cercle «Amérindien», inscrivez en lettres moulées le nom de la ou des tribus dont la personne fait partie. Si elle ne fait pas partie d'une tribu, inscrivez le nom de la ou des tribus principales.

Si vous cochez le cercle «autre AIP» [en-dessous de : Asiatique ou insulaire du Pacifique (AIP)], n'inscrivez que le nom du groupe auquel la personne appartient. La catégorie «autre AIP» comprend les personnes qui s'identifient comme étant originaires d'un groupe comme, par exemple : Birman, Fidjien, Hmong, Indonésien, Laotien, Bangladeshi, Pakistanais, Tongan, Thaïlandais, Cambodgien, Sri-Lankais, etc.

Si vous cochez le cercle «autre groupe racial», écrivez en lettres moulées le nom du groupe racial.

Si la personne se considère comme de race «blanche», «noire», «esquimau», ou «aléoute», ne cochez qu'un seul cercle. N'inscrivez pas le groupe racial dans la case.

La catégorie «Noir ou nègre» comprend également des personnes qui s'identifient comme africaines-américaines, afro-américaines, haïtiennes, jamaïcaines, antillaises, nigérianes, etc.

Toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, devrait répondre à cette question.

2. Origine hispanique (la question 7 a été posée à tous les repondants)

Figure 2. Question sur l'origine hispanique — recensement de 1990

7.	Cette personne est-elle d'origine espagnole/hispanique ? Cochez UN SEUL cercle pour chaque personne.	00 000	Non (n'est pas d'origine espagnole/hispanique) Oui, origine mexicaine, mexico-américaine, chicano Oui, origine portoricaine Oui, origine cubaine Oui, autre origine espagnole/hispanique (Inscrivez en lettres moulées le nom du groupe,
	Si oui, autre origine espagnole/hispanique, inscrivez en lettres moulées le nom du groupe.		par exemple: Argentin, Colombien, Dominicain, Nicaraguayen, Salvadorien, Espagnol, etc.)↓

Instructions pour la question 7

Une personne est d'origine espagnole/hispanique si son origine (ascendance) est mexicaine, mexico-américaine, chicano, portoricaine, cubaine, argentine, colombienne, costaricienne, dominicaine, équatorienne, guatémaltèque, hondurienne, nicaraguayenne, péruvienne, salvadorienne; si elle est issue d'autres pays des Caraïbes, d'Amérique centrale ou du Sud, d'expression espagnole; ou d'Espagne.

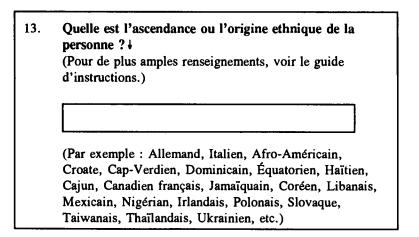
Si vous cochez «oui, autre origine espagnole/hispanique», inscrivez en lettres moulées le nom du groupe.

Une personne qui n'est pas d'origine espagnole/hispanique devrait répondre en cochant le cercle «non (n'est pas d'origine espagnole/hispanique)». Notez que le terme «Mexico-Américain» ne s'applique qu'aux personnes d'origine ou d'ascendance mexicaine.

Toute personne, indépendamment de sa citoyenneté, devrait répondre à cette question.

3. Ascendance (la question 13 a été posée à un échantillon de la population)

Figure 3. Question sur l'ascendance — recensement de 1990



Instructions pour la question 13

Inscrivez le groupe ancestral en lettres moulées. L'ascendance renvoie à l'origine ethnique ou à l'origine de la famille, aux «racines» ou à l'héritage ethnique. Elle peut également renvoyer au pays de naissance de la personne, ou à celui de ses parents ou ancêtres avant leur arrivée aux États-Unis. Toute personne devrait répondre à cette question indépendamment de sa citoyenneté.

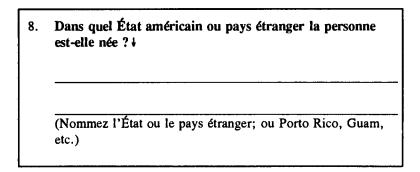
Les personnes qui ont plus d'une origine et ne peuvent s'identifier à un seul groupe peuvent déclarer deux groupes ancestraux (Allemand-Irlandais, par exemple).

Soyez précis. Inscrivez, par exemple, si le groupe d'origine est : antillais, indien d'Asie ou amérindien. Les personnes d'origine antillaise sont celles dont les ancêtres venaient de la Jamaïque, Trinidad, Haïti, etc. Faites la distinction entre Cap-Verdien et Portugais; entre Canadien français et Canadien; entre Dominicain et Dominiquais.

Un groupe religieux ne devrait pas être inscrit comme ascendance d'une personne.

4. Lieu de naissance (la question 8 a été posée à un échantillon de la population)

Figure 4. Question sur le lieu de naissance — recensement de 1990



Instructions pour la question 8

Pour les personnes nées aux États-Unis :

Inscrivez en lettres moulées le nom de l'État où la personne est née. Si la personne est née à Washington, D.C., inscrivez «District de Columbia». Si la personne est née dans un territoire ou une possession des États-Unis, inscrivez «Porto Rico», «îles Vierges américaines», «Guam», «Samoa américaines», ou «Mariannes du Nord».

Pour les personnes nées à l'extérieur des États-Unis :

Inscrivez en lettres moulées le nom de la région ou du pays étranger où la personne est née. Tenez compte de leurs frontières actuelles et non pas de celles qu'ils avaient au moment où la personne est née. Indiquez s'il s'agit de l'Irlande du Nord ou de la République d'Irlande (Eire), de l'Allemagne de l'Est ou de l'Allemagne de l'Ouest; de la Corée du Nord ou de la Corée du Sud; de l'Angleterre, de l'Écosse ou du pays de Galles (et non pas la Grande-Bretagne ou le Royaume-Uni). Inscrivez le nom de l'île ou du pays des Caraïbes (et non pas les Antilles, par exemple).

5. Langue (la question 15 a été posée à un échantillon de la population)

Figure 5. Questions sur la langue et la connaissance de l'anglais — recensement de 1990

15a.	La personne parle-t-elle une langue autre que l'anglais à la maison ?					
	O Oui O Non — Passez à la question 16.					
b.	Quelle est cette langue ?+					
	(Exemple : le chinois, l'italien, l'espagnol, le vietnamien.)					
c.	Comment cette personne parle-t-elle l'anglais ?					
	O Très bien O Mal					
	O Bien O Pas du tout					

Instructions pour la question 15

Cochez «oui» si la personne parle parfois ou toujours une langue autre que l'anglais à la maison.

Ne cochez pas «oui» pour une langue parlée uniquement à l'école ou si l'expression orale se limite à quelques expressions ou à de l'argot.

Inscrivez en lettres moulées le nom de la langue parlée à la maison. Si cette personne parle plusieurs langues — aucune d'elles n'étant l'anglais — et ne peut dire laquelle elle parle le plus souvent, indiquez la première langue qu'elle a apprise.

La législation fédérale

Depuis 1960, la législation civile, les décisions judiciaires et les décrets ont été à l'origine du regain d'intérêt pour la collecte des données sur l'ethnicité réalisée par le Bureau of the Census, et de la polémique qui l'entourait. Ces données étaient destinées à interdire la discrimination fondée sur la race, le sexe ou l'origine nationale dans les domaines de l'inscription électorale, de l'emploi, du logement, de l'éducation, des prêts, etc., mais elles servaient aussi à sélectionner les bénéficiaires des programmes fédéraux (Lowry, 1980, p. 10 et 1984, p. 48-49). Les données sur la race et l'origine hispanique (et jusqu'à un certain point celles sur l'ascendance) sont recueillies en vertu de lois fédérales comme la Civil Rights Act de 1964 (PL 88-352), la Voting Rights Act de 1965 (PL 89-110), la Civil Rights Act de 1968 (PL 90-284), la Equal Employment Opportunity Act de 1972 (PL 92-261) et la Older Americans Act de 1965 (Lowry, 1980, p. 10; McKenney et Cresce, 1990, p. 7; U.S. Department of Commerce, 1991, p. 42-47 pour les autres formes d'utilisation des données exigées par la législation et les programmes de l'administration fédérale). Dès 1965, la cueillette des données sur l'ethnicité devenait plus

cruciale parce que ces données pouvaient exercer une influence sur le résultat des élections politiques, l'attribution de contrats fédéraux, l'admission aux universités, la disponibilité des logements, les pratiques d'embauche au sein de l'administration publique et à l'extérieur, et sur l'octroi de fonds fédéraux aux administrations d'État et locales (Lowry, 1980, p. 11).

La Federal Policy Statistical Directive No. 15 émise par l'Office of Management and Budget (OMB — bureau de la gestion et du budget) représente la principale directive fédérale où sont définies les exigences en matière de cueillette d'information sur la race et les groupes ethniques par des organismes fédéraux américains¹. Cette directive exige que des renseignements soient recueillis sur cinq groupes raciaux ou ethniques : les Blancs, les Noirs, les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska, les Asiatiques ou insulaires du Pacifique, ainsi que les personnes d'origine hispanique. Les statistiques fédérales doivent, pour le moins, établir une distinction entre les personnes de race blanche et de race noire qui ne sont pas d'origine hispanique, les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska, les Asiatiques ou insulaires du Pacifique, et les personnes d'origine hispanique. En réalité, les organismes fédéraux sont autorisés à obtenir des informations sur la race ou l'ethnie à partir d'une question unique ou à partir de deux questions distinctes. Les Centers for Disease Control (CDC — centres épidémiologiques), par exemple, se servent d'une question unique qui comprend les cinq catégories raciales ou ethniques requises pour leur service de signalement des maladies à déclarer obligatoirement². La Social Security Administration (administration de la sécurité sociale) se sert également d'une seule question. En revanche, le Bureau of the Census fait appel à des questions distinctes (la race et l'origine hispanique) parce que cette approche offre une plus grande souplesse et permet d'obtenir les chiffres de population les plus complets possible pour tous les groupes, et ce afin de répondre aux besoins des législateurs et autres utilisateurs de données³.

Les statistiques sur l'ethnicité servent à vérifier que les lois et règlements contre la discrimination sont observés, et à établir les lignes directrices des projets d'action positive au niveau de l'emploi dans les secteurs public et privé (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 42-47). Les données du recensement sur l'ethnicité jouaient un rôle particulièrement important dans la répartition du pouvoir politique. Du point de vue historique, les circonscriptions électorales présentaient des configurations discutables par suite de la stratégie déployée pour que les membres de certains partis puissent être élus. Le U.S. Department of Justice (ministère de la justice des États-Unis) se sert de données sur l'ethnicité et les origines raciales pour réviser les projets de redécoupage des circonscriptions élaborés par le corps législatif de chaque État afin de s'assurer que les «minorités» ne sont pas privées de leurs droits au cours du processus de création des circonscriptions électorales⁴.

Les exigences des programmes de l'administration fédérale, d'État et locale

Bien que l'emploi de données relatives à l'ethnicité dans le cadre des programmes découlent des lois et des décisions du pouvoir exécutif quant à la manière de les appliquer, nous estimons qu'il

existe une différence de taille entre l'utilisation de ces données dans un cadre législatif et celle qu'on en fait dans le domaine des programmes. Les exigences législatives portent, d'une part, sur le genre de données à recueillir sur l'ethnicité et, d'autre part, sur la manière dont celles-ci seront utilisées. Par contre, les données requises par les programmes servent à cibler des groupes ethniques particuliers à titre de bénéficiaires de programmes résultant d'une loi et de décisions du pouvoir exécutif. On se sert de ces données dans le cadre de nombreux programmes fédéraux, d'État et locaux pour déterminer si les groupes reçoivent une «part équitable» au moment de l'allocation et de la répartition des fonds. Les administrations locales se servent de ces données pour cibler des populations particulières, et les organismes privés, pour obtenir des fonds et travailler en collaboration avec ces populations en vertu des programmes existants. Les données permettent également de délimiter l'admissibilité à divers programmes comme la distribution de coupons alimentaires (la Food and Agriculture Act de 1977), l'assistance aux membres de minorités, propriétaires d'entreprises établies dans des régions à bas revenus, la prestation de services sociaux et nutritionnels aux personnes âgées, et la cueillette de statistiques de l'état civil, de données sociales et sur la santé⁵. Les administrations d'État et locales utilisent ces données d'une manière analogue, mais elles leur permettent également de prendre des dispositions pour les établissements scolaires, les installations destinées aux services sociaux et de santé et les nombreux autres services nécessaires. En somme, la répartition des fonds et des subventions repose largement sur les statistiques que l'administration fédérale recueille en matière d'ethnicité. Les nombreuses répercussions financières inhérentes à l'emploi de ces données par les institutions publiques influencent, à leur tour, la cueillette de données comme nous le verrons plus loin.

L'emploi de données sur l'ethnicité dans le secteur privé

Les données sur l'ethnicité sont utilisées par le secteur privé à des fins de planification commerciale et de mise en marché, de recherche universitaire, dont la recherche en sciences sociales, en économie et en sciences de la santé. Ces données lui servent à définir les objectifs publicitaires, rechercher des débouchés, déterminer l'emplacement des installations de commercialisation et de production, etc. Les organisations spécialisées dans la communication de masse utilisent des données sur l'ethnicité pour évaluer la taille possible d'un auditoire et établir les frais publicitaires. La recherche, en particulier celle qui s'effectue dans les universités, les fondations privées et les organismes gouvernementaux, fait souvent appel aux données sur l'ethnicité à titre de données repères dans des études et pour préciser les conditions socio-économiques et sanitaires des différents groupes ethniques. Cette recherche peut servir, à son tour, à renseigner les législateurs et les décideurs et, par là, à influer sur les lois et les règlements touchant les groupes ethniques. Nous ne chercherons pas à les examiner dans le détail; nous nous contenterons plutôt d'étudier deux catégories de données sur l'ethnicité auxquelles le secteur privé s'intéresse et qu'on a appelées la «fierté ethnique» et la «politique ethnique.»

La fierté ethnique

Une bonne part des demandes du secteur privé (qui ne relèvent pas de l'administration publique) en matière de données sur l'ethnicité proviennent d'organisations privées et de personnes qui s'intéressent aux statistiques concernant des groupes ethniques particuliers. Dans nombre de cas, l'intérêt porte sur les chiffres de population, que ce soit au niveau national ou pour des localités particulières. Parfois, on souhaite obtenir également des totalisations croisées sur d'autres caractéristiques telles les résultats scolaires, l'emploi, le revenu, la langue, etc. Dans quelques cas, on s'intéressera à des groupes «pan-ethniques» comme «les Arabes» ou «les Antillais» qui comprennent de nombreux groupes nationaux. Après le recensement de 1980, par exemple, des organismes privés ont commandé des totalisations particulières sur les Américains d'origine italienne d'une part, et arabe d'autre part, ce qui comprend les totalisations sur la communauté assyro-chaldéenne à Detroit. Des recherches ont été menées par la suite dans le but de cerner et de décrire la communauté arabe locale, sa taille et sa répartition géographique, ses caractéristiques socio-économiques, ses problèmes et besoins particuliers, ainsi que les ressources dont la collectivité dispose pour desservir cette population. Cette étude a été réalisée dans l'espoir que l'information recueillie amènerait l'ensemble de la collectivité à mieux comprendre ce groupe et qu'elle aiderait les agents de planification communautaire et les organismes de services sociaux dans leurs efforts pour desservir cette population croissante et diversifiée.

Nous avons reçu de nombreuses demandes — fondées sur le sentiment de fierté et sur le désir d'obtenir de l'information — d'ajouter de nouvelles appellations de groupes ethniques, ou de modifier les modèles actuels de codage des ethnies. Malheureusement, nous trouvons que l'identification ou l'adhésion à un groupe fait rarement l'objet d'un consensus. Avant le recensement de 1990, par exemple, on nous avait demandé d'ajouter «Créole», «Gagauz», «Mesknetian», «Occitan», «Taiwanais», «Zoroastrien». De la même façon, on nous avait demandé d'associer «Alsacien», «Autrichien», «Luxembourgeois», «Allemand de Pennsylvanie» et «Suisse» à la catégorie «Allemand», plus vaste, de manière à refléter «l'importance réelle» de l'ensemble des personnes d'«ascendance germanique» au niveau national et des États. Nous n'avons pas l'intention ici de critiquer ces efforts, mais de souligner le fait que ces demandes de renseignements complémentaires relatifs à l'ethnicité proviennent essentiellement du sentiment de fierté qu'on éprouve pour ses origines ethniques et du désir d'en savoir davantage sur le groupe ethnique auquel on appartient.

La politique ethnique

La «politique ethnique», à laquelle il est fait référence dans la présente communication, est abordée de manière plus approfondie dans les communications rédigées par Estrada et Kobayashi, et à un degré moindre dans la communication écrite par McKenney et Cresce. Nous estimons, néanmoins, qu'il est important d'étudier les conflits politiques qui peuvent découler

des intérêts financiers inhérents à l'emploi des données sur l'ethnicité dans l'élaboration et l'application des lois et programmes. Lowry (1980, p. 10-12) soutient que :

«Alors que les problèmes de discrimination non déguisée envers des individus en particulier avaient été abordés dans des décisions judiciaires et officielles plus anciennes, le Congrès et les tribunaux sont allés plus loin au cours des années 1960, en ordonnant aux autorités de rechercher des exemples de comportement discriminatoire, comme en témoigne la sous-représentation de «minorités défavorisées» dans l'activité concernée; et lorsqu'on trouvait ce genre de sous-représentation, d'exiger de la partie concernée une «mesure positive» pour corriger la situation, qu'elle soit le fruit de politiques discriminatoires délibérées ou non.

«Les concepts de «comportement discriminatoire» et d'«action positive» forment ensemble une étape mémorable dans la législation sur les droits civils. Le principe sous-jacent est celui selon lequel chaque minorité a droit à une juste part de toutes les «ouvertures», qu'il s'agisse d'un scrutin, d'emplois dans une usine, de places dans une salle de classe, d'appartements dans un lotissement résidentiel, ou de coupons d'alimentation. Et la juste part de chaque groupe, c'est essentiellement la part qui lui revient dans la population en général ou dans un sous-ensemble significatif de cette population.

«Les militants des groupes ethniques ont vite compris le sens pratique du principe de la juste part : plus l'effectif officiel de leur groupe est important, plus le groupe serait avantagé sur le plan légal par rapport à d'autres pour obtenir un emploi, une promotion, une place dans un programme de formation, un logement et de l'instruction et pour accéder aux avantages sociaux offerts par le gouvernement fédéral.» [Traduction]

Selon Choldin (1986, p. 406) «[...] les événements des années 1960 — le mouvement des Noirs pour obtenir des droits civils, l'adoption de nouvelles lois sociales au niveau fédéral, la création de nouvelles agences pour les groupes minoritaires défavorisés [...] — » [traduction] avaient fait prendre conscience qu'il était nécessaire d'obtenir de meilleures données statistiques sur les groupes ethniques. Une preuve statistique de la situation désavantageuse de chaque groupe était exigée par les programmes fédéraux issus de cette nouvelle législation sociale conçue dans le but d'aider ces groupes minoritaires. Les groupes ethniques qui ne bénéficient pas de ces programmes pour le moment ont besoin de données, d'abord pour démontrer qu'il est nécessaire de leur accorder une attention particulière en matière de législation et de programmes, et ensuite, pour se classer par rapport aux autres groupes qui reçoivent déjà des prestations.

Choldin (1986) décrit le processus qui a mené à incorporer la question sur l'origine hispanique dans le questionnaire abrégé du recensement de 1980. Il constate que les personnes à la tête des groupes ethniques hispaniques avaient commencé à exiger des statistiques officielles à la fin des années 1960 afin de préciser la situation sociale des personnes d'origine hispanique «dans le but

de tirer profit des occasions créées par la législation sociale de cette décennie» (Choldin, 1986, p. 413) [traduction]. Bien que le sentiment de fierté pour ses origines ethniques puisse également jouer un rôle dans la politique ethnique, la principale raison de cette décision est de préciser la taille et la situation socio-économique d'un groupe particulier <u>par rapport</u> aux autres groupes.

Lowry (1989, p. 27-32) décrit comment les chefs des groupes d'Asiatiques ou d'insulaires du Pacifique (AIP) ont pu, au cours de l'élaboration du questionnaire du recensement de 1990, faire annuler la décision d'abandonner quelques-unes des catégories de AIP préalablement inscrites dans la question sur la race et de les remplacer par une case générale à remplir pour la catégorie AIP. Ils avaient manifesté de vives inquiétudes quant au fait qu'une seule case à remplir pourrait ne pas produire des statistiques de grande qualité sur le nombre élevé de groupes très diversifiés classés sous cette rubrique, en particulier parmi des groupes comptant de nombreux immigrants de fraîche date. Ils estimaient que cela pourrait aboutir à des classifications erronées et à des chiffres de population définitifs plus bas pour la communauté des AIP. Les catégories inscrites au préalable avaient également l'avantage d'être lisibles par machine et étaient donc plus susceptibles d'être totalisées avant les autres entrées. Enfin, le fait de nommer explicitement des groupes ethniques constitue une «validation sociale» de leur existence et de leur importance pour le pays (Lowry, 1989, p. 29). À la demande répétée de la communauté des AIP et avec l'appui bilatéral du Congrès, le Bureau of the Census a réexaminé d'autres questions sur la race. Bien que des essais aient démontré que la proposition originelle du Bureau of the Census produirait des données fiables et en dépit de la promesse de coder intégralement les réponses des AIP, on a réintégré les groupes pré-établis⁶.

Bien qu'il soit tentant de citer ces cas comme des exemples de l'emprise de la politique sur la science (Petersen, 1983), il convient peut-être de les envisager comme des situations où tout le monde y gagne (Choldin, 1986, p. 413). En effet, pour avoir modifié le questionnaire en 1990, par exemple, le Bureau of the Census a probablement bénéficié d'une plus grande collaboration de la part de la communauté des AIP, ce qui a peut-être, à son tour, permis d'effectuer un meilleur recensement. Certaines des préoccupations mentionnées auparavant se sont toutefois révélées non justifiées pour le recensement de 1990, car le Bureau of the Census a codé les réponses en toutes lettres. Le codage des réponses sur la race, à inscrire en toutes lettres dans le questionnaire abrégé, a permis au Bureau of the Census de publier des données sur un grand nombre de groupes raciaux et d'obtenir des données plus fiables sur la race que s'il n'y avait pas eu de codage.

D'après Lowry (1989), les enjeux importants qu'on percevait dans la cueillette des données sur l'ethnicité a soulevé des inquiétudes au sujet de la couverture et la classification des groupes ethniques. Les recherches sur la couverture du recensement ont démontré que certains groupes ethniques étaient plus susceptibles que d'autres de faire l'objet d'un sous-dénombrement. L'expérience acquise dans le cadre des recherches par enquête laisse entendre également que la

formulation, la présentation et l'ordre dans lequel les questions sur l'ethnicité se succèdent peuvent influencer les réponses, et de ce fait, le dénombrement officiel des groupes ethniques. Il se peut que les membres de ces groupes soient classés de manière erronée, car «[...] il n'existe pas de normes claires régissant l'adhésion à un groupe ethnique» [traduction]. Une classification systématiquement erronée peut modifier spectaculairement le dénombrement définitif des groupes ethniques (Lowry, 1989, p. 3). Il n'est donc pas surprenant que ces questions puissent dresser les partisans d'un groupe ethnique contre un autre (Lowry, 1980, p. 12).

En somme, les enjeux élevés inhérents à l'emploi de statistiques sur l'ethnicité ont incité des groupes à faire des demandes de modifications dans le choix et la formulation des questions, les procédures de cueillette et la publication des données. Cette démarche est peut-être tout à fait appropriée. Choldin (1986, p. 404) nous rappelle que «les statistiques nationales doivent changer en réponse aux changements sociopolitiques, mais le rôle du statisticien n'est pas seulement scientifique, il est également déterminé par ce qui se passe dans le milieu politique» [traduction].

La satisfaction des divers besoins en données sur l'ethnicité

Le Bureau of the Census des États-Unis a utilisé une approche diversifiée pour définir les besoins en matière de données sur l'ethnicité. Des recommandations portant sur le contenu des questions à incorporer au recensement de 1990 ont été formulées par diverses sources, y compris les assemblées publiques locales, les comités consultatirs sur le recensement (CCR), les groupes de travail mixtes (GTM), le Federal Agency Council (FAC — conseil de l'organisme fédéral) et lors de conférences spéciales. Les spécialistes du Bureau ont également été renseignés sur les besoins en matière de données sur l'ethnicité en s'adressant à des chercheurs, des universitaires, des membres des communautés ethniques et au grand public, et en étudiant la documentation sur le sujet.

Les assemblées publiques locales

En vue du recensement de 1990, le Bureau of the Census a dirigé 65 séances publiques ouvertes, appelées assemblées publiques locales, sur une période de deux ans à partir d'avril 1984. Bien que le public y ait largement assisté, les représentants des administrations d'État et locales formaient plus de 54 % des participants. En ce qui concerne les données sur l'ethnicité et la race, les représentants de régions où la diversité ethnique était faible ou nulle estimaient qu'on recueillait trop d'information sur l'ethnicité. C'était tout le contraire là où la diversité ethnique était très grande. Les représentants de régions aux populations plus hétérogènes voulaient conserver ou accroître le détail des données sur l'ethnicité. Les utilisateurs de données, surtout ceux des grands centres urbains, se sont opposés vivement à une question associant la race et l'origine hispanique en laissant entendre que cela ne répondrait pas à leurs besoins en matière de données. Les avis étaient partagés en ce qui concernait l'utilité de la question sur

l'ascendance et le fait de savoir s'il fallait la remplacer par une question sur le lieu de naissance des parents (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 4).

Les comités consultatifs sur le recensement

Le Department of Commerce (ministère du commerce) a créé en 1986 quatre comités consultatifs sur le recensement de 1990 (CCR) qui portaient sur les Amérindiens, les autochtones de l'Alaska, les Asiatiques ou insulaires du Pacifique, les Noirs et les populations hispaniques. Les CCR faisaient part, au Bureau of the Census, des observations de leurs communautés respectives sur le contenu, les besoins en données, le dénombrement, la diffusion externe, la publicité et les autres projets et activités du recensement. Au cours de réunions tenues à intervalles réguliers, les CCR ont soulevé des questions et fait des commentaires sur diverses versions préliminaires des questions sur l'ethnicité (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 6).

Les groupes de travail mixtes

Le Bureau of the Census a institué 10 groupes de travail mixtes (GTM) en 1984 pour se renseigner sur les besoins en données des autres organismes fédéraux. Chaque GTM était dirigé par un agent du Bureau of the Census qui préparait un rapport où il exposait en détail les recommandations sur le contenu, les besoins en matière de découpage géographique des données, l'emploi des données requises pour l'application des lois et programmes, et toute proposition visant à améliorer les programmes opérationnels et de publication. Deux GTM passaient en revue les questions sur l'ethnicité : le GTM sur les Amérindiens et les autochtones de l'Alaska et le GTM sur la race et l'ethnicité. Le premier a recommandé de recueillir et de totaliser séparément les données sur les catégories «Amérindien», «Esquimau» et «Aléoute» et a jugé qu'il fallait conserver la catégorie «Hawaïen» (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 4-5).

Le GTM sur la race et l'ethnicité recommandait de faire la distinction entre la race et l'origine hispanique parce qu'une seule question globale ne répondrait pas aux besoins en données de l'administration fédérale et pouvait se solder par un sous-dénombrement de certains groupes raciaux et de la population hispanique. Ce groupe de travail mixte accordait également de l'importance au maintien de la continuité historique de la question sur la race. En effet, les membres de ce groupe estimaient que la catégorie «autre groupe racial» devait être retenue, mais proposaient d'accorder une importance moindre aux réponses. Ils ont recommandé de transformer les inscriptions multiples sur la race (Blanc-Noir ou Japonais-Blanc, par exemple) en catégories de race spécifiques, tandis que les groupes non déterminés («Eurasien» ou «Wesort», par exemple) seraient placés dans une catégorie «multiraciale» sous la rubrique «autre groupe racial». Ils ont recommandé également un test de classement plaçant l'origine hispanique avant et après la race, mais s'inquiétaient de l'effet défavorable que cela pouvait avoir sur la question sur la race. Ils préféraient dissocier la question de l'ascendance et celle du lieu de naissance des parents, mais associer l'ascendance et l'origine hispanique si l'espace dans le

questionnaire limitait les choix. Lorsqu'on a demandé de choisir entre l'ascendance et le lieu de naissance des parents, cette dernière catégorie l'a emporté par une faible majorité (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 5-6).

Le Federal Agency Council

En 1984, l'Office of Management and the Budget (OMB) a créé le Federal Agency Council (FAC) en vue de se mettre au courant des besoins de l'administration fédérale en données du recensement de 1990 et de permettre aux organismes fédéraux et au Bureau of the Census d'échanger de l'information. Cela a également permis aux organismes de se renseigner sur leurs besoins respectifs en matière de données. Les agents du FAC ont utilisé les recommandations sur le contenu proposées par les GTM comme source principale de renseignements pour les délibérations. Ils étaient d'accord avec la plupart des 200 recommandations faites par les groupes de travail mixtes (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 6).

Les conférences spéciales

Deux conférences importantes ont eu lieu sous l'égide du Bureau of the Census au cours des années 1980. La conférence sur les questions concernant la race et l'ethnicité de 1985 (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 5; Lichtman-Panzer, 1989, p. 4-5) a permis de consulter 30 représentants de diverses communautés universitaires, de recherche et ethniques à propos des questions sur la race, les origines espagnoles et hispaniques, l'ascendance et le lieu de naissance des parents pour le National Content Test de 1986 (NCT). Les participants ont préconisé de mettre à l'épreuve plusieurs versions des questions sur la race et les origines hispaniques qui comprenaient des modifications dans la présentation, la formulation, les instructions et l'ordre des questions. Ils ont recommandé de mettre à l'essai l'introduction du terme «race», qui avait été abandonné dans la question sur la race de 1980, et de modifier la question sur l'origine hispanique de 1980 de manière à y inclure un espace où l'on puisse inscrire des réponses concernant la catégorie «autre origine espagnole/hispanique». Les participants ont également recommandé d'éprouver l'ordre de classement de la question sur l'origine hispanique en la plaçant immédiatement après les questions sur la race ainsi que le classement des questions sur la race, l'origine hispanique et l'ascendance dans l'ordre consécutif. Si les participants n'ont pu s'entendre sur une recommandation quant au choix entre l'ascendance et le lieu de naissance des parents, ils ont été unanimes à décider de ne pas mettre à l'essai une question associant l'origine hispanique et l'ascendance⁷.

L'assemblée extraordinaire sur les questions concernant la race et les origines espagnoles et hispaniques de 1987 (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 5) a été organisée pour évaluer les résultats des pré-tests des recensements de 1986 et du NCT, et solliciter des propositions pour les perfectionnements à éprouver en 1987. Les participants comprenaient des membres des quatre comités consultatifs de 1990 sur le recensement, des universitaires, des chercheurs et des

chefs de communautés ethniques. Ils ont recommandé de poursuivre la mise à l'épreuve des versions «abrégées» des questions sur la race et l'origine hispanique, et d'apporter des modifications à la formulation et à la présentation des deux. La version abrégée sur la race renfermait moins de catégories pré-établies, et la version sur l'origine hispanique, aucune⁸.

Les spécialistes

Le Bureau of the Census est assez largement doté en «spécialistes» qui se tiennent régulièrement en contact non seulement avec le public, mais également avec divers chercheurs, universitaires, membres de communautés ethniques et avec des fonctionnaires de l'ensemble du pays, et dans certains cas, d'autres pays. En plus de fournir des données et de l'information, les spécialistes suivent ce qui s'écrit sur le sujet, rédigent des rapports, assistent à des conférences professionnelles et y présentent leurs communications. Ces contacts leur permettent de prendre conscience des besoins, nombreux et souvent contradictoires, en données sur l'ethnicité.

Les difficultés conceptuelles

Si les «experts» en matière d'ethnicité éprouvent des difficultés à conceptualiser et opérationnaliser «l'ethnicité», il est normal que les répondants soient également embarrassés par des questions visant à obtenir des renseignements à ce sujet (Lieberson et Waters, 1980; McKenney, Cresce et Johnson, 1988). Le Bureau of the Census se sert, par exemple, de questions sur la race, l'origine hispanique, l'ascendance, et jusqu'à un certain point le lieu de naissance, comme mesures de l'ethnicité. Même si le Bureau of the Census et de nombreux chercheurs à l'extérieur conceptualisent et opérationnalisent ces éléments en tant que mesures tout à fait distinctes de l'ethnicité, nombre de recensés peuvent mal saisir cette distinction. L'expérience acquise en matière de recensement laisse penser que beaucoup de personnes ne répondent qu'à une ou deux de ces questions et laissent les autres cases vierges, croyant peut-être que les autres questions sont sans objet ou que la réponse a été donnée ailleurs.

Les catégories choisies et les exemples donnés sont conçus dans le but d'aider le répondant, mais ils peuvent également l'induire en erreur. La question sur la race, par exemple, qui a probablement pour but de mettre à jour ce que Isajiw (1974, p. 118) appelle la part «bio-génétique» d'une «origine ancestrale commune», comporte des catégories distinctes pour plusieurs groupes d'origine nationale (Chinois, Japonais, Philippin, par exemple). Les répondants qui désirent déclarer d'autres origines nationales comme étant leur «race» peuvent être désorientés par les questions (Lieberson et Waters, 1988, p. 15; Tienda et Ortiz, 1986, p. 5). C'est précisément ce qui a amené le Bureau of the Census à éprouver les versions «abrégées» des questions sur la race et l'origine hispanique pour le recensement de 1990 (McKenney et Cresce, 1990; McKenney, Cresce et Johnson, 1988).

Dans la question sur l'origine hispanique, trois cercles portent sur ce qu'on pourrait désigner par l'expression «groupes d'origine nationale» (Mexicain, Portoricain et Cubain, par exemple). Les essais effectués par le Bureau of the Census en vue du recensement de 1990 laissent penser que ces groupes d'origine nationale étaient nécessaires pour permettre de mieux cerner les groupes d'origine hispanique (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 28-31). Les chercheurs ont signalé que l'origine nationale constitue le principal identificateur des personnes d'origine hispanique, et que celles-ci pourraient ne pas bien s'identifier à des termes plus généraux comme «hispanique» ou «espagnol» (Bean et Tienda, 1987). Les résultats préliminaires du recensement de 1990 révèlent, toutefois, que des personnes qui souhaitaient déclarer une origine nationale autre qu'hispanique en avaient également profité pour remplir l'espace figurant à la fin de cette rubrique.

Nombre d'exemples apparaissant dans le questionnaire sur l'ascendance portaient essentiellement sur les groupes d'origine nationale (Allemand, Italien, Cap-Verdien, etc.) même s'il y en avait davantage sur l'ascendance ethnique (Afro-Américain, Croate et Cajun). Les instructions destinées à l'utilisateur comportaient d'autres exemples. Les résultats préliminaires du recensement de 1990 révèlent que la grande majorité des réponses reçues sur l'ascendance portaient sur les origines nationales. Il semble, par conséquent, juste de conclure que les origines nationales représentent un lien important entre les questions du Bureau of the Census sur l'ethnicité, telles que conçues par le Bureau et telles qu'interprétées par beaucoup de répondants.

La validité de la «race» en tant que concept demeure très discutée (Forbes, 1989, p. 1-2 et 1990, p. 6; Hahn, 1992, p. 268; Osborne et Feit, 1992, p. 275; Weissmann, 1990, p. 102). Comme le fait remarquer Hahn (1992, p. 268), «[...] les notions biologiques de "race" peuvent être confondues avec les notions culturelles et comportementales d'"ethnicité"» [traduction]. De nombreux chercheurs, y compris Forbes (1991); Isajiw (1974); Lieberson et Waters (1988, p. 22); Osborne et Feit (1992, p. 275); Siegel et Passel (1979) constatent que les concepts de race et d'ethnicité sont des concepts situationnels, qui se définissent différemment suivant l'époque et le lieu. Forbes (1989, p. 6) et Gimenez (1989, p. 558) remettent également en question la validité de la catégorie «hispanique» en tant que groupe ethnique amalgamant les groupes raciaux et culturels. L'ampleur des mariages entre membres de groupes d'origine raciale et ethnique différente aux États-Unis rend «[...] difficile d'accepter la race en tant que catégorie précise et sans recoupement [...]» (Osborne et Feit, 1992, p. 275) [traduction]. On peut en dire autant de beaucoup d'autres groupes (Forbes, 1990 et 1991).

Siegel et Passel (1979) laisent entendre que la confusion vient de ce que les frontières des groupes sont «floues» et les critères d'adhésion au groupe ambiguës. Forbes (1990, p. 22-23) soutient par exemple que les agents du Bureau of the Census sous-estiment le nombre d'Amérindiens en manipulant l'identité raciale de manière à les classer de façon erronée dans d'autres catégories raciales et ethniques, et en accordant la préférence à d'autres groupes raciaux

en cas d'origines ancestrales mixtes. De même, Forbes (1989) estime qu'il est plus raisonnable de placer la plupart des personnes, dont les origines se situent dans des pays d'Amérique latine à forte concentration de populations autochtones, dans la catégorie des Amérindiens plutôt que dans un groupe à part avec les Blancs d'Europe sous la rubrique «Hispanique». Étant donné les nombreuses difficultés rencontrées dans la définition des limites des groupes, il faut «[...] renoncer à l'idée traditionnelle selon laquelle les groupes ethniques et raciaux constituent un ensemble immuable de catégories, l'adhésion à un groupe étant établie d'une manière simple et définitive, pendant toute la vie d'une personne ou même d'une génération à l'autre» (Lieberson et Waters, 1988, p. 25) [traduction].

Les préoccupations d'ordre opérationnel

Les décisions opérationnelles peuvent influer sur la mesure de l'ethnicité. Ainsi, les catégories pré-inscrites dans une question sur l'ethnicité peuvent donner des résultats différents dans une question ouverte ou même une combinaison des deux (Lieberson et Waters, 1988, p. 17-19). L'ordre, le nombre et le genre de catégories pré-inscrites, ou d'exemples employés dans les instructions relatives à une question ouverte, peuvent donner lieu à une réponse différente. Le genre de questionnaire (rempli par un intervieweur ou par le répondant, entrevues par téléphone ou en personne, ou déclaration par le répondant ou déclaration par procuration) peuvent donner des résultats très différents (Hahn, 1992; Lieberson et Waters, 1988, p. 22-25; Osborne et Feit, 1992). Le genre d'entrevue, par téléphone ou-en personne, peut avoir des répercussions sur l'ethnicité indiquée, tout comme les différences géographiques en ce qui a trait à l'identité ethnique. Nous devons savoir que le choix des instruments, la présentation et l'ordre des questions sur l'ethnicité peuvent grandement modifier la mesure de l'ethnicité.

Les indicateurs multiples de l'ethnicité

L'emploi d'indicateurs ou de mesures multiples de l'ethnicité qui se chevauchent pose un autre problème de taille. Il existe un fort degré de corrélation, par exemple, entre les réponses ayant trait aux diverses mesures de l'ethnicité pour les groupes asiatiques et hispaniques, mais le chevauchement est bien moins important en ce qui concerne les Noirs et les Amérindiens. Farley (1991, p. 418), par exemple, semble indiquer que l'ascendance offre relativement peu de renseignements nouveaux sur les groupes asiatiques définis dans les groupes raciaux et les groupes hispaniques de la rubrique «origine hispanique». Lieberson et Waters (1989) relèvent de grandes contradictions entre le nombre de réponses données par les Noirs et les Amérindiens sur la race et sur l'ascendance. D'autres groupes comme les groupes d'Européens, d'Arabes et d'Antillais forment un seul grand groupe (Blanc ou Noir) dans la catégorie de la race et ne se différencient que par leur ascendance.

L'un des effets des indicateurs multiples de l'ethnicité est que les répondants peuvent omettre de répondre à un ou deux points après avoir indiqué leur groupe dans une question. Une

personne d'origine hispanique peut avoir coché le cercle «autre groupe racial» pour la question sur la race, et inscrit un groupe d'origine nationale comme «Mexicain» ou un pays comme le «Guatemala» dans la case à remplir en toutes lettres. Il peut ensuite avoir omis de répondre à la question sur l'origine hispanique ou l'ascendance. Un autre peut avoir laissé la réponse sur la race et l'ascendance en blanc, et coché l'une des catégories sur l'origine hispanique. Au cours des pré-tests du recensement de 1990, nous avons remarqué que de nombreuses personnes d'origine hispanique donnaient la même réponse pour les trois points, ce qui indique qu'elles ne voyaient aucune différence entre ces points. Il y a un taux élevé de non-réponse sur l'origine hispanique et l'ascendance (environ 10 %) lors des deux derniers recensements, soit que les questions n'étaient pas comprises des répondants, soit que ces derniers pensaient qu'ils avaient déjà indiqué leur origine ethnique dans une autre question. Près de la moitié des répondants d'origine hispanique n'ont pas été en mesure de choisir une catégorie raciale particulière autre que la catégorie «autre groupe racial» en 1990.

L'égalité entre groupes ethniques

Les membres des groupes ethniques qui ne sont pas mentionnés explicitement dans le questionnaire se sentent souvent exclus, surtout lorsque des groupes comptant un moins grand nombre de membres y apparaissent. Cette impression d'avoir été traité de manière injuste peut susciter des rancunes envers le recensement et empêcher les répondants d'y collaborer. De plus, nous avons trouvé que nombre de répondants en 1990 dont le groupe n'était pas mentionné précisément dans les questions sur la race et l'origine hispanique utilisaient des espaces à remplir destinés aux autres groupes pour mentionner leur origine ethnique. Même si, par le biais de la vérification, quelques-unes de ces réponses ont été corrigées, ce travail a néanmoins entraîné des dépenses supplémentaires en termes de temps, d'énergie et d'argent.

Y a-t-il une solution?

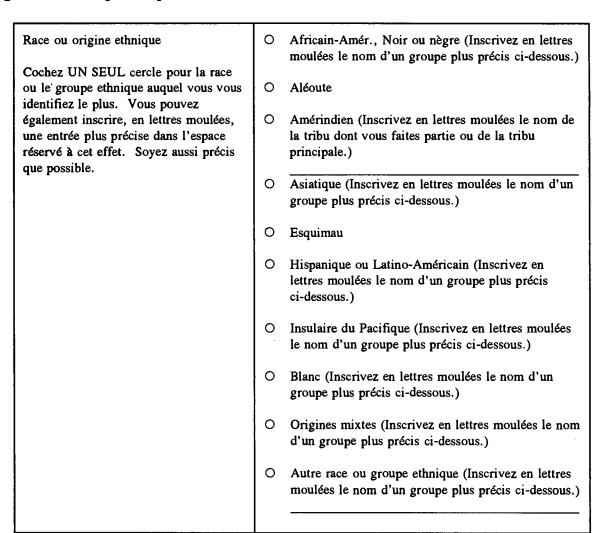
Autrefois, on résolvait de nombreuses difficultés au niveau des réponses aux questions sur la race et l'ethnie à l'aide de procédures de «suivi», où l'on faisait passer une entrevue aux recensés dont les questionnaires présentaient plusieurs problèmes ou oublis. Il s'agit d'une méthode qui demandait beaucoup de travail et de temps, et par conséquent coûteuse, qu'on peut difficilement envisager à une époque de restrictions financières. Plusieurs chercheurs ont remarqué des similitudes entre les points sur la race et l'ethnicité (Farley, 1990b, p. 3; Lieberson et Waters, 1988, p. 15). Le groupe de travail mixte sur la race et l'ethnicité avait proposé une question commune sur l'ascendance et l'origine hispanique, mais cette idée a été rejetée lors de la Race and Ethnic Items Conference de 1985 (U.S. Department of Commerce, 1991, p. 4-6). Farley (1990a, p. 145) a recommandé au Bureau of the Census d'essayer de combiner quelques-uns ou la totalité de ces points. Le Bureau of the Census ne préconise pas une question associant la «race et l'ethnicité», mais l'idée mérite d'être considérée pour de futurs essais. Une solution consistait à élaborer une question regroupant la race, l'origine hispanique et l'ascendance. Une

question de ce genre pourrait notamment comprendre un ensemble de catégories pré-inscrites pour répondre aux exigences des programmes fédéraux, d'une manière très semblable à nos catégories actuelles. Cette approche correspond globalement aux termes «identité ethnique primaire» de Hirschman et «groupe ethnique» d'Isajiw, tels qu'ils sont énoncés dans leurs communications de conférence respectives. Selon Hirschman, cette dimension de l'ethnicité «n'est logiquement mesurée qu'en fonction d'attributions mutuellement exclusives à l'intérieur d'une liste préétablie de principaux groupes ethniques» [traduction]. La question pourrait également comporter un espace à remplir qui permettrait de donner plus d'éclaircissements sur l'adhésion à une ethnie. On pourrait y donner toute une série d'exemples qui indiqueraient au répondant le genre de réponse recherchée. Cette approche correspond globalement aux termes «appartenance ancestrale» de Hirschman et «identité ethnique» d'Isajiw tels qu'ils sont énoncés dans leurs rapports de conférence respectifs. L'objectif principal est de mesurer le plus précisément possible la complexité des origines ethniques et d'obtenir, comme le dit si bien Hirschman, «une estimation minimale de la diversité des origines ethniques de la population» [traduction]. La figure 6 montre comment ce genre de question pourrait se présenter.

Des entrées codées à remplir pourraient servir à attribuer une catégorie fédérale d'une manière pré-établie au cas où le répondant ne cocherait pas une catégorie pré-inscrite. Le codage d'inscriptions multiples nous permettrait de tenir compte de l'ascendance multiple et mixte, ce qui permettrait également aux membres de communautés ethniques, qui n'apparaissent pas actuellement sous les rubriques de 1990 sur la race et l'origine hispanique, de définir leurs origines ethniques d'une manière plus explicite et avec plus de précision. L'information recueillie à partir du codage des cases à remplir pourrait être publiée séparément de celle qui découle des groupes pré-inscrits, ce qui permettrait d'utiliser cette dernière pour l'élaboration et pour l'application des lois et programmes, et à la première de servir à d'autres fins. En associant les trois éléments, il serait peut-être possible de rétablir la question sur le lieu de naissance des parents. Les réponses à cette question, associées au lieu de naissance et à la langue, pourraient nous aider à interpréter les réponses ambiguës dans des cases ou à choisir une catégorie fédérale.

Nous répétons que le Bureau of the Census ne recommande pas ce genre de question sur la race et l'ethnicité, mais nous soutenons que des recherches approfondies sont nécessaires. Nous reconnaissons que la conception et la mise en oeuvre de ce genre de question poseraient de nombreux problèmes. Il est possible que de nombreux partisans de l'ensemble actuel d'éléments s'y opposent fortement. Le Bureau of the Census aurait à démontrer de manière concluante que ce genre de question n'augmenterait pas le nombre d'erreurs de définition ou de classification des groupes ethniques, et que l'amélioration de la qualité des données compenserait les problèmes liés à la perte d'éléments de comparaison.

Figure 6. Exemple de question associant la race et l'ethnie



Groupes de population visés

Le Bureau of the Census tente actuellement de cibler certains groupes de population dans les recensements décennaux et les enquêtes spéciales. Malgré la grande diversité de la population aux États-Unis, le recensement décennal est la méthode qu'on préfère utiliser pour recueillir des données sur tous les groupes cibles de population, même lorsque la présence d'un groupe n'est pas uniforme dans l'univers du sondage. L'introduction d'une question ou d'une nouvelle catégorie relevant d'une rubrique qui existe déjà sert à décrire le(s) groupe(s) concerné(s). Les Amérindiens, les Esquimaux et les Aléoutes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes sans domicile fixe et les pensionnaires d'institutions forment quelques-uns des

groupes au sujet desquels il faut obtenir de nombreuses données pour l'application des lois et programmes (U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census, 1991, p. 42-44). En introduisant les groupes cibles dans le questionnaire, on produira les données statistiques sur ces groupes au cours du traitement normal des réponses aux questionnaires du recensement à un très faible coût additionnel, et on obtiendra de cette façon le cachet officiel du Bureau of the Census.

Bien que le recensement puisse être un bon véhicule pour dénombrer des groupes de dimension modeste, ce n'est peut-être pas la meilleure source de données sur les caractéristiques de ces groupes. L'intérêt d'un seul questionnaire dans tout le pays réside dans l'uniformité des données et leur comparabilité, mais le principal inconvénient repose sur le fait que souvent l'information recueillie ne répond pas entièrement aux besoins en données du groupe ethnique. Le gouvernement des États-Unis a, par exemple, établi légalement une relation de gouvernement à gouvernement avec les tribus indiennes et les villages autochtones de l'Alaska. À cause de cette relation de confiance unique au niveau fédéral, des données spéciales sont nécessaires dans le domaine législatif et en ce qui a trait au découpage géographique pour les régions amérindiennes et autochtones de l'Alaska (réserves, territoires confiés hors réserve, régions statistiques sous juridiction tribale dans l'Oklahoma, villages autochtones de l'Alaska et sociétés régionales). Le Congrès, les organismes fédéraux et les gouvernements amérindiens et autochtones ont besoin de données pour formuler des lois, prendre des décisions politiques, élaborer des programmes et affecter des fonds aux programmes.

Pour répondre à ces besoins, une solution consiste à compléter le recensement normal par des questionnaires spéciaux. Ainsi, un questionnaire de ce genre pourrait contenir des questions sur les caractéristiques socio-économiques et le logement qui s'appliquent à un groupe cible particulier. Une autre solution consiste à mener des sondages probabilistes spéciaux à l'échelle nationale, mais il arrive souvent que ceux-ci n'offrent pas suffisamment de données sur les groupes ethniques plus modestes ou suffisamment de détails sur le découpage géographique. Dans le recensement de 1980, le Bureau of the Census a introduit un questionnaire spécial afin de recueillir des données sur les Amérindiens, les Esquimaux, ou les populations aléoutes des réserves amérindiennes, les villages autochtones de l'Alaska et des régions désignées de l'Oklahoma. Le questionnaire a permis de recueillir des données sur certaines caractéristiques, comme l'effectif des tribus, les écoles qui relèvent des tribus et du Bureau of Indian Affairs (bureau des affaires indiennes), les soins de santé, le logement, le taux d'activité et d'autres sujets portant sur les conditions de vie de cette population. Des techniques et instruments d'enquête différents seraient peut-être plus appropriés que le recensement normal pour obtenir l'information sur les groupes cibles de population nécessaire à l'application des programmes de l'administration publique.

Comparabilité

La figure 7, une adaptation tirée de McKenney et Cresce (1990), récapitule les questions du recensement portant sur l'ethnicité depuis 1850. En général, le Bureau of the Census a tenté dans la mesure du possible de maintenir la comparabilité entre les données. Les données du recensement sur l'ethnicité servent notamment à préciser les changements qui interviennent dans la situation socio-économique des groupes ethniques entre les recensements. Étant donné que les modifications apportées aux questionnaires ou aux procédures peuvent fausser les résultats, le Bureau of the Census ne change aucun élément sans avoir effectué un bon nombre d'essais Une des conséquences qui en découle tient au fait que les questionnaires du recensement ne peuvent peut-être pas suivre les changements qui se produisent au niveau de l'identité ethnique. Le nombre croissant d'immigrants provenant de toutes les régions du monde associé à l'augmentation du nombre de mariages entre des membres de divers groupes ethniques ne feront qu'aggraver ce problème. La question qui se pose sur le plan politique est de savoir s'il est plus important d'aboutir à une «meilleure» mesure de l'ethnicité que celle qui existe actuellement, ou si ce qu'on souhaite, c'est obtenir des éléments de comparaison au prix d'une mesure moins «précise» de l'ethnicité. Comme nous l'avons constaté plus haut, la situation sociopolitique peut imposer des changements qui influent de toute manière sur la comparabilité des données.

Figure 7. Caractéristiques démographiques liées à l'ethnicité figurant sur les questionnaires généraux des recensements décennaux, 1850 à 1990

Caractéristiques démograhiques	1850	1850 1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	0261	1980	1990
Race	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Origine hispanique	,	•	1	4	•	•	1	•		1	•	ı	Xs	×	×
Ascendance	•	•	1	1	1	•	1	,		1	,	•	•	××	×s
Lieu de naissance	×	×	×	×	×	×	×	×	×	Xs	Xs	Xs³	×s	Xs	Xs
Lieu de naissance des parents		1	×̈́	×	×	×	×	×	×	××	Xs	××	××		1
Langue : Autre que l'anglais ^e Langue maternelle ⁵	, ,	1 1		,	× .		× ×	× ×	× ×	, ×		. X	· ×	sx ,	ss .

Question incluse dans tous les questionnaires.

Question incluse dans les questionnaires-échantillon.

Question non incluse.

Question posée aux résidents de condition libre seulement.

En 1960, la question sur le lieu de naissance était généralement posée à un échantillon, mais à tous les résidents de New York et de Porto Rico. - 4 6 4

La question visait simplement à déterminer si les parents étaient nés à l'étranger.

En 1890 et en 1910, on a simplement demandé si les personnes savaient parler l'anglais. En 1910, en 1980 et en 1990, les questions ont permis de se renseigner sur la capacité de parler l'anglais et sur l'existence d'une langue parlée autre que l'anglais.

En 1910 et en 1920, on a obtenu des renseignements sur la langue maternelle du répondant et sur celle de ses parents nés à l'étranger.

Source: Adaptation de Passel et Lewis (1987); U.S. Bureau of the Census, 1973. Population and Housing Inquiries in U.S. Decennial Censuses: 1790-1970, document de travail n° 39, Washington, D.C., tableau 1, p. 5-9.

Récapitulation et conclusion

Aux États-Unis, l'information sur l'ethnicité est nécessaire pour l'élaboration et l'application des lois et programmes, mais le secteur privé lui trouve également d'autres emplois. Depuis 1960, la législation civile, les décisions judiciaires et les décrets ont suscité un regain d'intérêt pour la collecte de données sur l'ethnicité réalisée par le Bureau of the Census, et a ravivé la polémique qui l'entoure. Ces données étaient destinées à abolir la discrimination fondée sur la race, le sexe, ou l'origine nationale dans les domaines de l'inscription électorale, de l'emploi, du logement, de l'éducation, des prêts, etc., mais elles servaient aussi à sélectionner les bénéficiaires des programmes fédéraux. «La politique ethnique», qui est probablement issue de l'aspect financier inhérent à l'emploi de données sur l'ethnicité à des fins législatives et de création de programmes, combinée à la «fierté ethnique», a fait sortir la collecte de données sur l'ethnicité du domaine purement scientifique.

Le Bureau of the Census des États-Unis a utilisé une approche diversifiée afin de cerner les besoins en données sur l'ethnicité pour le recensement de 1990. Les recommandations sur le contenu des questions provenaient de diverses sources, y compris les assemblées publiques, les comités consultatifs, les groupes de travail, les rencontres avec les fonctionnaires de l'administration fédérale, d'État et locale, ainsi que les conférences spéciales sur l'ethnicité. Les agents du Bureau of the Census ont également été informés des besoins en données sur l'ethnicité en s'adressant à des chercheurs, des universitaires, des membres des communautés ethniques et au public, et en étudiant la documentation existante sur le sujet. Malheureusement, il n'y pas eu unanimité en ce qui concerne le genre d'information «ethnique» qu'il faudrait recueillir ou la manière de la recueillir.

Le Bureau of the Census emploie trois termes, «race», «origine hispanique» et «ascendance» comme identificateurs essentiels de l'ethnicité, dont les critiques soulignent nombre de difficultés conceptuelles et opérationnelles. Les limites «floues» des groupes, l'absence de règles d'adhésion claires, des indices multiples ou chevauchants d'appartenance à un groupe ethnique et l'inéquité en matière de traitement des groupes ethniques sont au nombre des difficultés que soulèvent les catégories actuelles. Farley (1990a) propose que le Bureau of the Census envisage une question associant la race et l'ethnie. Cette solution ne manquera pas de soulever la controverse et n'est pas exempte de difficultés, mais elle mérite d'être approfondie.

Une autre difficulté relevée est qu'on insiste pour utiliser le recensement comme source principale d'information sur les populations visées en raison du cachet officiel qui accompagne les statistiques recueillies à l'aide de cette méthode. Le recensement est peut-être un bon véhicule pour dénombrer des groupes cibles, mais ce n'est peut-être pas la meilleure source de données sur les caractéristiques de ces groupes. Des questionnaires supplémentaires et des techniques de collecte particulières qui s'ajouteraient au recensement sont peut-être une solution. Enfin, la comparabilité des éléments sur l'ethnicité est hautement souhaitable, mais n'a pu être

maintenue en raison de l'afflux d'immigrants provenant d'un nombre de plus en plus grand de pays du monde et à cause des mariages entre membres de groupes différents.

La diversité croissante et l'évolution du climat sociopolitique permettent difficilement de maintenir la comparabilité. Comme Choldin (1986) nous le rappelle, nos statistiques nationales devraient changer, et changeront effectivement, pour refléter la situation sociopolitique. Notre rôle en tant que statisticiens ne peut être simplement scientifique, car il est déterminé par les événements sociaux et politiques de nos pays. Compte tenu des difficultés à mesurer l'ethnicité, Lieberson et Waters (1988, p. 25) nous conseillent de «[...] renoncer à l'idée traditionnelle selon laquelle les groupes ethniques et raciaux constituent un ensemble immuable de catégories, l'adhésion à un groupe étant établie d'une manière simple et définitive, pendant la vie d'une personne ou même d'une génération à l'autre [...]» [traduction]. Finalement, il faut savoir s'il est plus important de mesurer «l'ethnicité» telle qu'elle existe actuellement, ou de maintenir la comparabilité des données au prix d'une mesure moins «précise» de l'ethnicité.

Notes

- 1. Office of Management and Budget, Statistical Directive N° 15: «Race and Ethnic Standards for Federal Agencies and Administrative Reporting», dans *Federal Register*, n° 43, p. 19269-19270, le 4 mai 1978. Ce texte figure à l'annexe A.
- 2. D'après Buehler et al., 1989, ces groupes sont formés de «Blancs non hispaniques, de Noirs non hispaniques, de personnes d'origine hispanique, d'Amérindiens (comprend les Amérindiens, les Esquimaux et les Aléoutes), d'Asiatiques et d'insulaires du Pacifique, avec des groupes non définis.
- 3. Voir les critiques de Forbes (1989, p. 11-15) et Hahn (1992, p. 269) sur la directive statistique n° 15 de l'OMB.
- 4. Title 13, United States Code Section 141; voir U.S. Department of Commerce (1991, p. 42, 45).
- 5. On conseille au lecteur intéressé de s'adresser au U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census (1991, p. 42-47) pour obtenir un résumé plus détaillé de l'emploi des données sur l'ethnicité par l'administration fédérale.
- 6. Pour plus de détails sur l'élaboration de la question de la race pour le recensement de 1990, voir la communication de McKenney et Cresce présentée à la présente conférence; McKenney et Cresce, 1990; McKenney, Cresce et Johnson, 1988; et le U.S. Department, 1991, p. 12-16.

- 7. Pour plus de détails au sujet de cette conférence, voir le rapport n° 12 du Bureau of the Census 1990 Planning Conference Series, Race and Ethnic Items, qu'on peut obtenir en écrivant à : Special Population Statistics Area, Population Division, Bureau of the Census, Washington DC, 20233.
- 8. Pour plus de détails sur cette réunion, voir le rapport du Bureau of the Census, The Content Development Process for the 1990 Census of Population and Housing, de septembre 1987. On peut en obtenir un exemplaire en écrivant à : Data Requirements Branch, Decennial Planning Division, Bureau of the Census, Washington, DC 20233.

Références

- Bean, Frank D. et Martas Tienda. 1987. The Hispanic Population of the United States, New York, Russell Sage Foundation.
- Buehler, James W., Donna F. Stroup, Douglas N. Klaucke et Ruth L. Berkelman. 1989. «The Reporting of Race and Ethnicity in the National Notifiable Diseases Surveillance System», dans *Public Health Reports*, vol. 104, septembre-octobre 1989, p. 457-465.
- Chilton, Roland et Gordon F. Sutton. 1986. «Classification by Race and Spanish Origin in the 1980 Census and Its Impact on White and Non-White Rates», dans *The American Statistician*, vol. 40, n° 3, p. 197-201.
- Choldin, Harvey M. 1986. «The "Hispanic" issue in the 1980 Census», dans *Demography*, vol. 23, n° 3, p. 403-418.
- Farley, Reynolds. 1991. «The New Census Question About Ancestry: What Did It Tell Us?», dans *Demography*, vol. 28, n° 3, p. 411-429.
- Farley, Reynolds. 1990a. Race and Ethnicity in the U.S. Census: An Evaluation of the 1980 Ancestry Item, American Statistial Association/National Science Foundation/Bureau of the Census Fellowship report, mimeo.
- Farley, Reynolds. 1990b. «The New Census Question About Ancestry: What Did It Tell Us About Ethnic Identity?», communication présentée à l'Annual Meeting of the Population Association of America, tenue à Toronto, Canada, le 3 mai 1990.
- Fein, David J. 1990. «Racial and Ethnic Differences in U.S. Census Omission Rates», dans *Demography*, vol. 27, n° 2, p. 285-302.
- Forbes, Jack D. 1991. «Envelopment, Proletarianization and Inferiorization: Aspects of Colonialism's Impact Upon Native Americans and Other Peoples of Color in Eastern North America», dans *The Journal of Ethnic Studies*, vol. 18, n° 4, p. 95-122.
- Forbes, Jack D. 1990. «The Manipulation of Race, Caste and Identity: Classifying Afroamericans, Native Americans and Red-Black People», dans *The Journal of Ethnic Studies*, vol. 17, n° 4, p. 1-51.
- Forbes, Jack D. 1989. «Undercounting Native Americans: The 1980 Census and the Manipulation of Racial Identity in the United States», à paraître dans *Storia Nordamericana*, Gênes, Italie.

- Gimenez, Martha E. 1989. «Latino/"Hispanic" Who Needs A Name? The Case Against a Standardized Terminology», dans *International Journal of Health Services*, vol. 19, n° 3, p. 557-571.
- Hahn, Robert A. 1992. «The State of Federal Health Statistics on Racial and Ethnic Groups», dans Journal of American Medical Association, 261(1), p. 268-271.
- Isajiw, Wsevolod. 1974. «Definitions of Ethnicity», dans Ethnicity, n° 1, p. 111-124.
- Lichtman-Panzer, Paulette. 1989. «Building the 1990 Questionnaires», communication présentée à l'American Statistical Association Winter Conference tenue le 5 janvier 1989.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From Many Strands, Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, Russell Sage Foundation, New York.
- Lowry, Ira S. 1989. «Counting Ethnic Minorities in 1990 Census», communication présentée au Tenth Anniversary Green Bay Colloquium on Ethnicity and Public Policy, Institute on Race and Ethnicity of the University of Wisconsin, tenu du 11 au 13 mai 1989.
- Lowry, Ira S. 1984. «The Science and Politics of Ethnic Enumeration», dans *Ethnicity and Public Policy*, vol. 1, Ethnicity and Public Policy Series, publié sous la direction de VanHorne, Winston A. et Thomas V. Tonnesen, Milwaukee, University of Wisconsin Press, 2° éd., p. 42-61.
- Lowry, Ira S. 1980. «The Science and Politics of Ethnic Enumeration», communication présentée à l'assemblée annuelle de l'American Association for the Advancement of Science, tenue à San Francisco, Californie, du 3 au 8 janvier 1980.
- McKenney, Nampeo R. et Arthur R. Cresce. 1990. «The Identification of Ethnicity in the United States: The Census Bureau Experience», communication présentée à l'Annual Population Association of America Meeting, tenue à Toronto, Canada, en mai 1990.
- McKenney, Nampeo R., Arthur R. Cresce et Patricia A. Johnson. 1988. «U.S. Development of the Race and Ethnic Items for the 1990 Census», communication présentée à l'Annual Population Association of America Meeting, tenue en Nouvelle-Orléans, Louisiana, du 21 au 23 avril 1988.
- Osborne, Newton G. et Marvin D.Feit. 1992. «The Use of Race in Medical Research», dans Journal of the American Medical Association, 267(2), p. 275-279.

- Petersen, William. 1983. «Politics and the Measurement of Ethnicity», communication présentée à la Conference on The Politics of Numbers, tenue à Washington, DC, du 13 au 15 octobre 1983.
- Petersen, William. 1980. «Concepts of Ethnicity» dans Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups, publié sous la direction de Stephan Thernstrom, Ann Orlov et Oscar Handlin, Cambridge, Harvard University Press.
- Siegel, Jacob S. et Jeffrey S. Passel. 1979. «Coverage of the Hispanic Population of the United States in the 1970 Census», dans *Current Population Reports*, P23(82).
- Tienda, Marta et Velma Ortiz. 1986. «Hispanicity and the 1980 Census», dans Social Science Quarterly, n° 67, p. 3-20.
- U.S. Department of Commerce, Bureau of the Census. 1991. 1990 Census of Population and Housing, Content Determination Reports, Race and Ethnic Origin, 1990 CDR-6, Washington, DC, U.S. Government Printing Office.
- Weissmann, Albert. 1990. «Race-Ethnicity: A Dubious Scientific Concept», dans Letters to the Editor, *Public Health Reports*, janvier-février 1990, vol. 105, n° 1, p. 102-103.

Annexe A

Directive No. 15

Normes relatives à la race et l'ethnicité à des fins statistiques, administratives et de compte rendu au niveau fédéral

Cette directive présente les classifications standard utilisées pour l'archivage, la collecte et la présentation des données sur la race et l'ethnicité lors des activités administratives, de compte rendu et d'analyses statistiques dans le cadre des programmes fédéraux. Ces classifications ne devraient pas être interprétées comme des classifications de nature scientifique ou anthropologique, et ne devraient pas être considérées comme des éléments déterminants de l'admissibilité à un programme fédéral. Elles ont été créées en réponse au besoin, exprimé par le pouvoir exécutif et le Congrès, d'assurer la collecte et l'emploi par les organismes fédéraux de données sur la race et l'ethnie compatibles, en simple exemplaire et échangeables.

1. **Définitions**

Les catégories de base relatives à la race et à l'ethnie à des fins statistiques, administratives et de compte rendu au niveau fédéral sont définies de la manière suivante :

- a. Amérindien ou autochtone de l'Alaska. Une personne issue de l'un des premiers peuples de l'Amérique du Nord et qui conserve son identité culturelle par affiliation tribale ou en étant reconnue par la communauté.
- b. Asiatique ou insulaire du Pacifique. Une personne issue de l'un de premiers peuples d'Extrême-Orient, de l'Asie du Sud-Est, du sous-continent indien, ou des îles du Pacifique. Cette région comprend, par exemple, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée, les Philippines et Samoa.
- c. Noir. Une personne issue d'un groupe d'Afrique de race noire.
- d. Hispano-Américain. Une personne originaire du Mexique, de Porto Rico, de Cuba, d'Amérique latine ou centrale, ou d'une autre culture espagnole, indépendamment de la race.
- e. Blanc. Une personne issue de l'un des premiers peuples d'Europe, d'Afrique du Nord, ou du Moyen-Orient.

2. Utilisation des catégories pour l'archivage et les rapports

Pour faciliter l'utilisation, il est préférable de recueillir séparément les données sur 1 race et l'ethnie. Si l'on se sert de catégories distinctes sur la race et l'ethnie, les dénominations à utiliser sont au moins les suivantes :

a. Race:

- Amérindien ou autochtone de l'Alaska
- Asiatique ou insulaire du Pacifique
- Noir
- Blanc

b. Ethnicité:

- Origine hispanique
- Pas d'origine hispanique

Lorsque les données sur la race ou l'ethnicité sont recueillies séparément, le nombre de personnes de race blanche et de race noire d'origine hispanique doit être quantifiable et on doit pouvoir le reporter dans cette catégorie.

Si l'on se sert d'une formule combinée pour recueillir les données sur la race et l'ethnie, le nombre minimal acceptable de catégories se présente de la manière suivante :

Amérindien ou autochtone de l'Alaska Asiatique ou insulaire du Pacifique Noir, sans être d'origine hispanique Hispano-Américain Blanc, sans être d'origine hispanique

La catégorie qui reflète le mieux la reconnaissance de la personne dans sa communauté devrait servir pour les rapports concernant les personnes qui ont des origines raciales ou ethniques mixtes.

Les dispositions de la Directive ne devraient en aucun cas être interprétées de manière à limiter la collecte des données aux catégories décrites ci-dessus. Cependant, tout compte rendu où l'on fait appel à plus amples détails sera structuré de manière à pouvoir agréger les catégories supplémentaires en l'une des catégories raciales ou ethniques de base.

Le nombre minimal de catégories de collecte standard sera utilisé pour la transmission des données de la manière suivante :

- a. Rapports relatifs au respect des droits civils. Les catégories précisées ci-dessus serviront à tous les organismes séparément ou sous une forme combinée pour les rapports relatifs au respect des droits civils et à l'égalité d'accès à l'emploi dans les secteurs public et privé et à tous les échelons de l'administration publique. Toute variante exigeant des données moins détaillées ou des données qui ne peuvent être agrégées en catégories de base devra faire l'objet d'une autorisation particulière délivrée par l'Office of Federal Statistical Policy and Standards (bureau de la politique statistique et des normes fédérales) aux organismes exécutifs. Les déclarations plus détaillées qui peuvent être agrégées en catégories de base peuvent être utilisées à la discrétion des organismes.
- b. Rapports administratifs dans le cadre de programmes généraux et sur les subventions. Chaque fois qu'un organisme soumis à cette directive fait paraître des exigences nouvelles ou révisées en matière de rapports administratifs ou d'archivage qui contiennent des données sur la race et l'ethnie, cet organisme devra se servir des catégories sur la race et l'ethnicité décrites ci-dessus. Une variante peut être demandée spécifiquement auprès de l'Office of Federal Statistical Policy and Standards, mais ce genre de solution ne sera autorisé que si l'organisme peut démontrer qu'il n'est pas raisonnable que le déclarant principal définisse les origines raciales ou ethniques en fonction des catégories spécifiées, et que cette définition n'est pas essentielle à l'administration du programme en question, ou si le programme particulier est orienté vers un seul ou un nombre restreint de groupes raciaux ou ethniques, par exemple, les activités de tribus indiennes.
- c. Rapports statistiques. Les catégories décrites dans cette directive serviront au minimum à la collecte de données statistiques subventionnée par le Fédéral lorsque des données sur la race et l'ethnicité sont requises, sauf lorsque la collecte comporte un échantillon d'une dimension telle que les données des catégories plus petites ne seraient pas fiables, ou lorsque l'effort porte sur un groupe racial ou ethnique précis. Pour une enquête qui se répète, on considérera que l'échantillon est de taille suffisante si les données sur la race et l'ethnicité peuvent être agrégées de manière fiable sur une base biannuelle. Toute autre variante devra être spécifiquement autorisée par l'OMB par le biais du processus d'autorisation des rapports (se reporter à la circulaire n° A-40 de l'OMB). Pour les cas où la collecte de données n'est pas assujettie à ce processus, une demande de variante devrait être soumise directement à l'OFSPS.

3. Date d'entrée en vigueur

Les dispositions de cette directive entrent en vigueur immédiatement après toutes les exigences, nouvelles et révisées, en matière de rapports et de tenue de dossiers qui contiennent de l'information sur la race et l'ethnie. Toutes les exigences existantes en matière de rapports et de tenue de dossiers devront être conformes à cette directive au moment où elles seront prolongées, ou le 1^{er} janvier 1980 au plus tard.

4. Présentation des données sur la race et l'ethnie

Les dénominations des catégories énumérées ci-dessus serviront à l'affichage des données conformes sur les races et ethnies, et les données statistiques. L'emploi de la dénomination «Non Blanc» dans la présentation des données de l'administration fédérale n'est pas acceptable. Elle ne doit pas servir à la publication de données statistiques ou de données conformes sur les races et ethnies, ou dans le texte d'un rapport statistique ou de conformité.

Dans le cas où les dénominations énumérées ci-dessus sont considérées comme ne convenant pas à la présentation de données statistiques relatives à des programmes particuliers ou à des secteurs régionaux, l'organisme subventionneur peut utiliser :

- a. des dénominations «Noir et autres races» ou «toute autre race» à titre de description collective de races minoritaires, lorsque la distinction la plus sommaire entre les races majoritaires et les races minoritaires est appropriée;
- b. des dénominations «Blanc», «Noir» et «toute autre race», lorsque la distinction entre la race majoritaire, la principale race minoritaire et d'autres races est appropriée; ou
- c. la dénomination d'une(de) race(s) minoritaire(s) particulière(s) et l'inclusion des «Blancs» et de «toute autre race», si ce genre de description collective est appropriée.

Dans l'affichage d'informations détaillées qui représentent une combinaison de races et d'ethnies, la description des données affichées doit indiquer clairement que les deux bases de classification sont utilisées.

Lorsqu'un rapport statistique est principalement axé sur un ou deux groupes précis et identifiables dans la population, dont l'un au moins est un groupe racial ou ethnique, il est acceptable d'afficher des données séparément sur chacun de ces groupes et de présenter les données relatives au reste de la population par une description collective appropriée.

Madeleine Gagné
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Résumé

La réalité des communautés culturelles au Québec, la volonté d'assurer leur pleine participation à la vie collective québécoise et celle de favoriser des relations intercommunautaires harmonieuses créent de multiples besoins pour ce qui est de la connaissance de ces communautés, ainsi que des critères d'identification de clientèles cibles dans l'application des politiques et des programmes. Ces besoins, déjà très présents au cours de la décennie 1980, ne peuvent que se faire plus pressants à l'avenir avec les orientations et les mesures que s'est données récemment le gouvernement du Québec en matière d'immigration et d'intégration, à l'intérieur d'un énoncé de politique et d'un plan d'action gouvernemental.

Le concept de communautés culturelles inclut plusieurs dimensions, tant quantitatives que qualitatives, dont le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration doit tenir compte. Dans l'élaboration de sa banque de données, toutes les variables ethnoculturelles du recensement sont retenues. Nous disposons dès lors d'instruments nous permettant d'alimenter les intervenants et les partenaires dans leurs besoins de cibler et de caractériser des populations spécifiques. Cette approche apporte la souplesse nécessaire, l'instrument adéquat pouvant changer à chaque besoin, à chaque situation et dans le temps. Un besoin prioritaire nous amène à recommander fortement une identification volontaire des minorités visibles en fonction de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous pensons aussi qu'il convient d'appuyer les tentatives faites en vue d'une opérationnalisation du concept de communautés culturelles, mais en retenant plusieurs profils de normalisation afin de respecter la souplesse nécessaire pour répondre à des fins spécifiques d'utilisation.

Dans la mesure où il est important, pour suivre les effets de l'application de certains programmes, de pouvoir disposer de séries historiques permettant de dégager des perspectives de moyen et long terme, l'avenir dans la collecte de données sera à l'image du passé, c'est-à-dire partagé entre une nécessaire tradition et la nécessité de se créer des instruments adaptés aux circonstances nouvelles et aux besoins du moment. Notre communication fait ressortir, parmi les besoins présents, la nécessité d'une question sur l'origine ethnique portant sur le sentiment actuel d'appartenance des individus.

La réalité des communautés culturelles au Québec : une prise de conscience accélérée dans la décennie 1980

Le Québec a pris un certain temps à se définir comme une société d'accueil qui oriente et soutient la démarche d'intégration des immigrants. De fait, c'est à partir des années 1960 que les Québécois francophones prennent conscience qu'ils peuvent et doivent considérer l'immigration comme un facteur de développement de la société, et intervenir dans ce dossier à compétence partagée. Le ministère de l'Immigration du Québec est créé en 1968 et il fait porter son action sur deux priorités : une intervention de plus en plus marquée du Québec en matière de recrutement et de sélection des immigrants se destinant à vivre sur son territoire, afin d'assurer une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, tant économiques que culturels, de la société québécoise; des mesures d'accueil et d'intégration en vue de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté francophone.

Si le gouvernement du Québec s'implique en matière d'immigration depuis près de 25 ans, la prise de conscience par les institutions francophones québécoises de la réalité pluraliste est plus récente. Bien sûr, le Ministère, dès sa création, devient un lieu privilégié où les membres des communautés culturelles peuvent adresser leurs demandes, et où les institutions gouvernementales peuvent aussi obtenir un support technique et professionnel pour répondre aux besoins de ces communautés. Mais, à partir des années 1980, on assistera, au Québec, à une prise de conscience accélérée de la présence des communautés culturelles par les responsables des institutions publiques, parapubliques, municipales et privées, ainsi qu'à une volonté manifeste de mieux connaître le phénomène de l'immigration et la clientèle des communautés culturelles. Non seulement devient-on conscient de cette présence, mais l'on veut s'assurer de la participation à part entière des membres des communautés culturelles à la vie collective québécoise et favoriser le développement de relations harmonieuses.

C'est en poursuivant de tels objectifs que le gouvernement du Québec élargit, en 1981, le mandat du ministère de l'Immigration. Celui-ci devient le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) et doit assurer la planification, la coordination et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur entière participation à la vie nationale. Le ministre est, notamment, chargé de programmes qui visent à maintenir et à développer les cultures d'origine ainsi qu'à assurer les échanges et le rapprochement avec la communauté francophone (article 4 de la loi constitutive du Ministère).

En élargissant ainsi la vocation du Ministère, le gouvernement le confirme dans un rôle qu'il n'a jamais cessé d'exercer et de développer depuis, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance de plus en plus approfondie des communautés culturelles.

Il crée aussi, en 1984, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. Ce dernier peut, entre autres, conseiller le ministre, l'informer de toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions sur ces questions. En outre, en décembre 1986, l'Assemblée nationale adopte une Déclaration sur les relations interethniques et interraciales qui souligne l'importance que le gouvernement québécois attache à l'égalité et à la participation de tous les citoyens du Québec à son développement.

La reconnaissance politique du développement et des enjeux de la réalité intercommunautaire du Québec amène aussi des interventions concrètes. La parution, en 1981, du premier plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, Autant de façons d'être Québécois, vise à créer une dynamique de rapprochement entre la majorité et les diverses communautés et met en priorité l'élimination de toute forme de discrimination ou d'injustice, à l'endroit des personnes qui sont membres de ces communautés, ou des communautés ellesmêmes comme collectivités. L'accent est notamment mis sur l'implantation d'une politique d'accès égal à l'emploi dans l'Administration publique. C'est la création des Programmes d'accès à l'égalité (PAÉ) qui connaîtront une accentuation au cours des années et qui conduiront à la mise en oeuvre de l'obligation contractuelle visant les entreprises contractant avec le gouvernement, au programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique avec objectif quantifié (un taux d'embauche annuel de 12 % des membres des communautés culturelles pour les postes réguliers, à chaque année du programme qui porte sur la période 1990-1994), et aux programmes des réseaux du ministère de la Santé et des Services sociaux, des Affaires municipales, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, et de la Sécurité publique. Notons aussi l'implantation récente de PAÉ à la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et à la Ville de Montréal.

Dans un autre champ d'intervention, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis de l'avant, en 1989, un plan d'action en vue d'améliorer l'accessibilité des services aux communautés culturelles, les barrières linguistiques et culturelles pouvant réduire l'accès aux services.

En plus de la mise en place de structures dans l'appareil gouvernemental afin de tenir compte de la réalité pluraliste québécoise et de l'application de programmes à l'endroit des communautés culturelles, il faut souligner l'engouement qui s'est manifesté aussi au cours de cette décennie pour l'étude des communautés culturelles par les chercheurs dans les universités et les instituts de recherche.

Cette effervescence ne devrait être toutefois que le prélude de ce que la décennie 1990 nous réserve si l'on prend en considération :

- 1. l'Énoncé de politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration, Au Québec pour bâtir ensemble, paru en décembre 1990. Le gouvernement veut, par cet énoncé, montrer sa volonté d'associer l'immigration aux grands défis démographique, économique, linguistique et culturel du Québec. Il veut également susciter l'adhésion des Québécois de toutes origines aux objectifs qu'il poursuit et aux choix de société qui les sous-tendent. À l'intérieur d'un contrat moral devant supporter la politique d'immigration et d'intégration du Québec, on retrouve trois principes auxquels doivent adhérer tant les personnes que la société : une langue commune, une pleine participation et des relations intercommunautaires harmonieuses. Le projet gouvernemental interpelle la société entière, ses institutions et ses citoyens;
- 2. le Plan d'action gouvernemental diffusé au printemps 1991 qui concrétise l'Énoncé. Ce plan engage 43 ministères et organismes gouvernementaux, et systématise l'action gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration;
- 3. la Commission parlementaire tenue à la suite de la parution de l'Énoncé, et où 70 organismes et individus ont été entendus, provenant de tous les secteurs : patrons/syndicats; municipalités/écoles/institutions; représentants des communautés culturelles; Montréal/régions.

Les besoins de connaissance et d'information sur les communautés culturelles ainsi que de définitions bien ciblées des clientèles visées par l'application de programmes sont actuellement ressentis et vécus par tous les milieux de la société québécoise.

Les définitions et les critères d'identification : une réalité complexe et des réponses multiples

Le terme «communautés culturelles» fait référence aux populations issues de l'immigration (première génération et les suivantes). Il est possible de les regrouper autour des personnes qui partagent des caractéristiques quantifiables communes telles que le pays de naissance, la langue maternelle, la langue d'usage, l'origine ethnique ou la religion.

Cette première définition, qui repose sur le quantitatif, s'en tient aux variables ethnoculturelles permettant de retracer des populations spécifiques à partir des critères retenus. On voit cependant très vite les difficultés d'application de cette définition des communautés culturelles faisant appel à plus d'un critère d'identification. Chacune de ces variables permet en effet d'identifier des communautés spécifiques, mais aucune ne les contient toutes.

De plus, le terme «communautés culturelles» comporte aussi une dimension sociologique. Qui dit communauté, dit une réalité sociale identifiable par des institutions, des représentants. Cette

dimension communautaire renvoie à la vie des communautés culturelles, à leur vitalité, à leur degré d'organisation, aux formes organisationnelles qu'elles se donnent. Ce point soulève, d'une part, le sentiment d'appartenance des individus à la communauté (critère objectif d'identification, mais aussi subjectif) et, d'autre part, la définition même de communautés culturelles qui doit inclure, outre le quantitatif, les éléments qualitatifs de vie organisationnelle interne et en relation avec les autres.

Un ministère comme le MCCI doit nécessairement tenir compte des différentes dimensions de la définition et du processus d'identification ethnique.

Dans une tentative de cerner cette réalité complexe et multiple, le Ministère a diffusé, l'année dernière, des *Profils des communautés culturelles du Québec*, présentant les données statistiques de 49 communautés culturelles (taille de la communauté, périodes d'immigration, vagues d'immigration, groupe d'âge, sexe, langue maternelle, connaissance du français et de l'anglais, niveau d'instruction des 15 ans et plus, statut d'activité, principales professions de la population active occupée, principaux secteurs d'activité, lieu de résidence), complétées par des informations de vie organisationnelle (principales fêtes, institutions, organismes, principaux médias et sources documentaires). Cet outil de travail est destiné à favoriser l'intervention des institutions auprès des communautés culturelles en leur donnant à la fois une image quantitative et quelques éléments qualitatifs.

Par ailleurs, le Ministère doit disposer d'une banque de données ethnoculturelles historique et à jour. L'élaboration de la banque de données et sa gestion doivent répondre à des besoins opérationnels de définition de clientèles, de localisation et de détermination des besoins de ces clientèles, pour la mise en oeuvre de programmes visant à favoriser le processus d'intégration.

Le recensement permet d'évaluer les composantes de la population québécoise en la détaillant selon diverses variables ethnoculturelles propres à la définition de la clientèle : population immigrée, population selon le pays de naissance, la langue maternelle, la langue parlée à la maison et l'origine ethnique. La religion est aussi prise en considération pour rejoindre certaines communautés spécifiques.

Le recensement permet, de plus, de prendre en compte les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques de la population immigrée et des populations ethnoculturelles, de les comparer à celles de l'ensemble de la population du Québec, de dégager des diagnostics et les problématiques spécifiques. Les banques de données doivent être en mesure de fournir des données sur chacune des populations en soi et croisées entre elles. L'analyse des caractéristiques des populations immigrées et ethnoculturelles privilégie les variables contrôles, telles le sexe et l'âge, ainsi que la période d'immigration et l'âge à l'arrivée en ce qui concerne la population

immigrée. Signalons enfin que les populations linguistiques selon l'origine ethnique doivent également être distinguées selon le statut d'immigration.

Le rôle et la mission du Ministère lui assurent un leadership-conseil dans le volet de la connaissance des communautés culturelles, tant au sein de l'appareil gouvernemental que dans le secteur parapublic, ou encore pour l'ensemble des intervenants du domaine de l'immigration et des communautés culturelles. Les activités sont très diversifiées ainsi que les domaines d'intervention possibles, ce qui explique et caractérise la nature de la banque de données ethnoculturelles que doit se donner le MCCI, car les variables ethnoculturelles ne se limitent pas à une définition unique mais plutôt multiple qui s'applique selon l'objectif recherché.

De plus, la réalité des communautés culturelles n'est pas figée une fois pour toutes et certains critères d'identification peuvent en remplacer d'autres dans le temps. Pensons à certaines langues maternelles se perdant à travers les générations à la suite de la mobilité linguistique, et à l'importance et à l'incidence des réponses multiples en 1986 concernant l'origine ethnique.

Lorsque pour des fins de politiques ou de programmes des choix doivent être faits pour rejoindre les populations visées, ils sont faits à l'intérieur des limites que chaque variable ethnoculturelle porte en elle. Le choix des critères varie donc selon les fins visées; cette approche apporte la souplesse nécessaire afin de mieux répondre aux besoins. Apportons des exemples de choix qui ont dû être faits au cours des récentes années.

- Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité de la fonction publique du Québec pour les membres des communautés culturelles, plusieurs définitions ont été étudiées avant d'arrêter le choix de la clientèle visée; mentionnons :
 - 1. minorités visibles (clientèle retenue par l'obligation contractuelle; par minorités visibles, il faut entendre les membres des communautés culturelles de race autre que la race blanche);
 - 2. minorités visibles et Européens du Sud (proposée par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration dans un avis rendu public en 1988);
 - 3. minorités visibles, allophones, anglophones et Franco-Européens (population rejointe par l'Office des ressources humaines lors du recensement de l'effectif de la fonction publique en 1986).

Finalement, la clientèle visée par le programme a été définie comme étant celle des minorités visibles et des personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Il s'agit, en effet, des groupes qui sont sous-utilisés, c'est-à-dire pour lesquels il y a un

écart entre le taux de présence dans la fonction publique et le taux de disponibilité dans le marché externe. Les Franco-Européens qui ne sont pas membres des minorités visibles sont exclus, car ils sont bien représentés actuellement dans la fonction publique. Pour les anglophones qui ne sont pas membres d'une minorité visible, des mesures pourraient être étudiées ultérieurement afin de favoriser leur entrée.

- Le programme d'obligation contractuelle retient, quant à lui, comme clientèle cible, les minorités visibles, car les données ont permis de montrer que dans le secteur privé ces personnes font face à des obstacles en matière d'emploi et que leur formation académique et professionnelle n'est pas garantie d'une actualisation en terme d'emploi. Ceci n'exclut pas des PAÉ pour un secteur donné; mais comment identifier de façon spécifique certaines communautés culturelles victimes de discrimination en emploi dans le cadre de l'obligation contractuelle qui s'applique à l'ensemble du secteur privé ?
- La CUM, pour sa part, était en mesure d'étendre le PAÉ à l'ensemble des groupes ethnoculturels autres que français et britanniques, avec le diagnostic clair, sur le territoire qu'elle dessert, d'une nette sous-représentation des membres des communautés culturelles à l'intérieur de ses différents corps d'emploi.
- Dans le cadre du plan d'accès aux services de santé et aux services sociaux, le MSSS identifie sa clientèle comme étant les «Québécois issus des diverses communautés ethnoculturelles et raciales minoritaires», l'origine ethnique, raciale et linguistique ne devant pas constituer une barrière à l'obtention de services de qualité.
- Dans son Énoncé de politique, le gouvernement a dû prendre position et a utilisé un concept global, «Québécois des communautés culturelles», pour désigner autant les immigrants que les communautés culturelles. Ces dernières font référence par ailleurs aux Québécois d'origine autre que française, britannique ou autochtone.

Il est spécifié dans le document que ce concept, à défaut d'un autre qui serait plus satisfaisant, permet de cerner deux réalités sociologiques importantes : d'une part, le maintien d'un sentiment d'attachement à la culture d'origine et de participation dans la vie d'une communauté particulière et, d'autre part, la persistance de problèmes spécifiques de pleine participation à la société en raison de l'appartenance ethnique.

À l'intérieur des mémoires présentés à la Commission parlementaire, la très grande majorité des intervenants utilisent aussi le terme «Québécois des communautés culturelles» sans le définir et sans faire référence à un concept quelconque, tel l'origine ou une population linguistique. Certains émettront toutefois des réserves quant à cette expression, jugeant, pour les uns, qu'elle fait référence au folklore et qu'elle n'est pas une expression à portée intégrative et, pour les

autres, qu'elle est trop limitative en ne s'appliquant qu'à certains groupes, aucune composante de la société ne pouvant se considérer comme culturellement ou ethniquement neutre.

Parmi les expressions fréquemment utilisées pour identifier ou caractériser, en tout ou en partie, les communautés culturelles, mentionnons :

- minorités culturelles et ethniques;
- immigrants de sources traditionnelles et de sources non traditionnelles;
- communautés ethnoculturelles;
- membres issus des groupes ethnoculturels autres que uniquement français, britanniques et autochtones;
- Québécois de souche plus récente et de souche plus ancienne;
- communautés issues de l'immigration;
- Québécois d'origines diverses;
- minorités ethniques et minorités raciales;
- membres des minorités visibles;
- différentes collectivités ethnoculturelles.

Cette éclosion de termes, de définitions et de clientèles diverses va de pair avec toute l'effervescence de la décennie 1980 à l'endroit de la réalité pluraliste du Québec, et aux besoins des institutions et des organismes québécois de s'adapter à cette réalité.

Aussi, peut-on saisir les multiples besoins associés à une meilleure compréhension :

- les besoins d'information statistique (importance des communautés, caractéristiques socioculturelles et socio-économiques de leurs membres);
- les connaissances qualitatives (leur histoire, leur culture, leurs modes d'insertion et d'intégration au Québec);
- les sessions de formation et de sensibilisation aux cultures et aux différences culturelles.

La connaissance des communautés culturelles : une instrumentation adaptée aux besoins

Sur la base de l'expérience québécoise, il est certes possible d'affirmer que les communautés culturelles sont une réalité qui demande d'être saisie dans toutes ses dimensions, tant quantitatives que qualitatives, en utilisant toutes les sources de données possibles pour les quantifier, les caractériser, et discuter leurs modes d'insertion et d'intégration. Tel que nous l'avons déjà noté, les communautés culturelles ne sont pas une réalité figée, mais elles demandent, au contraire, une souplesse qui reconnaît que l'instrument adéquat peut changer à chaque besoin, à chaque situation et dans le temps. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui a été vécu par le passé ?

Rappel historique: traditions et changements

Au Canada et au Québec, nous avons une longue tradition dans la collecte de données sur les populations ethnoculturelles, si l'on se compare à d'autres pays et même aux seuls pays d'immigration.

Cet intérêt s'est développé dès la formation du Haut et du Bas-Canada, soit au XIX° siècle, et a été marqué depuis lors sous le signe de la tradition et des ajustements fréquents. Ces ajustements ont suivi les changements dans les courants d'immigration et dans la composition ethnoculturelle de la population, ainsi que les changements dans la politique de sélection des immigrants et dans les valeurs collectives. Celles-ci ont amené, entre autres, au cours des années 1980, la constitution de chartes des droits de la personne, et des différents programmes en découlant. Ces ajustements se sont faits tant sur le nombre des variables recueillies que sur le libellé de ces variables.

Cette collecte de données ethnoculturelles s'est faite essentiellement par le biais des recensements et dans une moindre mesure, jusqu'ici, par le biais de certains fichiers administratifs.

Les recensements canadiens ont maintenu, depuis plus d'un siècle, une préoccupation constante pour connaître la composition ethnoculturelle de la population, en posant dès le XIX^e siècle ou dès le début du XX^e siècle, selon le cas, des questions permettant de recenser, par ordre d'apparition dans les recensements, le lieu de naissance, l'origine ethnique, la religion et la langue maternelle des personnes vivant dans les différentes provinces canadiennes.

S'il y a une réelle continuité dans le fait de recueillir depuis fort longtemps de l'information sur ces quatre variables, d'autres variables se sont ajoutées pour répondre à certains besoins jugés nécessaires à certains moments. Aussi, par quatre fois, le lieu de naissance des parents a été demandé, détaillé de façon sommaire, soit en 1891, 1921, 1931 et 1971. N'ayant pas trouvé d'écrits expliquant l'addition de cette variable, on peut néanmoins présumer qu'elle provient sans

doute d'un besoin de mieux connaître l'importance dans la société d'accueil des grandes vagues d'immigration ayant eu lieu juste avant ces dates, tant de la population immigrée elle-même que de ses enfants. Il y a concordance, en effet, entre ces quatre années et les périodes de forte immigration des années 1882-1991, des trois premières décennies de notre siècle, et enfin des années 1950 et 1960, concordance trop systématique pour être fortuite.

Par ailleurs, on a introduit dans les recensements, depuis 1971, une nouvelle question sur la langue la plus souvent parlée à la maison, afin de mieux cerner l'état de la situation linguistique. Cette nouvelle question a résulté de la recommandation de la Commission d'étude sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada, dont les travaux avaient, dans les années 1960, souligné la situation désavantageuse des francophones au Québec et hors Québec, et la nécessité de mieux comprendre la situation linguistique. L'intérêt de cette question croisée avec la langue maternelle ne s'est pas relâché depuis et ne devrait pas faiblir dans les années à venir étant donné son importance — tout au moins pour le Québec. Le caractère distinct et la position minoritaire sur le plan linguistique du Québec sur le continent américain l'oblige, en effet, à suivre de près l'évolution de la situation linguistique sur son territoire.

Au-delà des changements dans le nombre des variables incluses dans les formulaires de recensement, il y a eu aussi des modifications dans le libellé des questions elles-mêmes. À ce sujet, c'est principalement la question sur l'origine ethnique qui a subi le plus d'ajustements au cours des décennies. Ce qui est normal, l'ethnicité étant une notion qu'on peut interpréter de façons multiples. L'interprétation varie au gré de la conjoncture politique et de la situation mondiale.

Jusqu'en 1941, le libellé de la question est peu précis et demandait «l'origine raciale», tout en voulant recueillir de l'information sur des origines ethniques européennes essentiellement. Il était bien recommandé de distinguer le pays d'origine de l'«origine raciale», «certaines races pouvant se rencontrer dans plusieurs pays et plusieurs pays avoir plusieurs races». L'origine était alors définie sur la lignée paternelle, sauf pour les autochtones. Pas étonnant qu'on parlait à l'époque de la «race canadienne-française» en désignant les personnes d'origine française. Mais, en fait, cette imprécision dans la définition n'était pas trop dérangeante dans la mesure où la population était encore largement britannique ou française, ou tout au moins d'origine européenne.

En 1951, soit à peine six ans après la Seconde Guerre mondiale, et cela n'est sans doute pas fortuit, le terme racial fut supprimé dans le libellé de la question sur l'origine. Les instructions aux recenseurs précisaient alors que «l'origine a trait au groupe culturel, appelé à tort parfois groupe racial, auquel la personne appartient». La langue parlée par la personne ou son ancêtre paternel à son arrivée sur le continent devait servir de guide pour préciser l'origine. En 1961, la question se précise encore et on demande : «À quel groupe ethnique ou culturel appartenait

votre ancêtre paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique ?» La question de 1961 offrait, en outre, 31 possibilités de réponses pré-inscrites, pouvant aider le recenseur. La question restera assez semblable jusqu'en 1981, sans toutefois offrir autant de réponses possibles pré-enregistrées et en supprimant, en 1981, la restriction de l'origine à la seule lignée paternelle, féminisme oblige. Cette évolution, bien que normale, allait singulièrement compliquer le traitement et l'analyse des données censitaires sur l'origine ethnique, en occasionnant l'avènement des réponses multiples. Ce phénomène, auquel s'ajoute ou se combine la diversification des sources d'immigration, ne pouvait que conduire à des changements dans la mesure de l'origine ethnique ou culturelle. Il n'est pas surprenant que, depuis 1981, la formulation sur l'origine ne cesse de subir des modifications, plus ou moins grandes, afin d'essayer de satisfaire tous les utilisateurs. La difficulté est grande, car les utilisateurs sont nombreux et les intérêts différents.

En 1986, la formulation invitait les personnes recensées à déclarer plusieurs origines et ne reliait plus l'origine de la personne ou de son ancêtre à l'origine au moment de son arrivée sur le continent, ce qui permettait aux Latino-Américains et aux Antillais de se définir, s'ils le voulaient, selon leur pays d'origine, et laissait aux personnes la liberté de répondre à cette question selon leur sentiment d'appartenance actuelle ou selon leurs origines ancestrales, c'est-à-dire selon leur choix. En 1991, la formulation est revenue vers l'origine ancestrale : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?»

Si nous rappelons ici tous ces changements, c'est pour souligner à quel point nous sommes tous à la recherche actuellement au Canada comme au Québec d'une définition pouvant satisfaire le plus d'utilisations possible.

Dans la mesure où il est important, pour suivre les effets de l'application de certains programmes, de pouvoir disposer de séries historiques permettant de dégager des perspectives de moyen et long terme, l'avenir dans la collecte de données sera à l'image du passé, c'est-à-dire partagé entre une nécessaire tradition et la nécessité de se créer des instruments adaptés aux circonstances nouvelles et aux besoins du moment.

Perspectives d'avenir : les ajustements nécessaires

Il n'existe pas de critère universel et unique pour définir toutes les communautés culturelles, que ce soit pour des fins administratives ou de recherche. Sa définition demande de considérer toutes les variables ethnoculturelles du recensement : lieu de naissance, origine ethnique, langue maternelle, langue d'usage, religion, tout en permettant les distinctions de populations selon le statut d'immigration et, pour la population immigrée, selon la période d'immigration.

Étant donné l'orientation d'ouverture à l'immigration que s'est donnée le Québec, il nous semble pertinent de considérer la réinsertion dans le prochain recensement d'une question sur le lieu de naissance des parents. Une telle question permettrait de saisir correctement la deuxième génération issue de l'immigration, d'étudier son intégration par rapport à celle de la première ainsi que ses caractéristiques spécifiques par rapport à l'ensemble de la population.

Par ailleurs, la définition de communautés culturelles, dans sa dimension sociologique, soulève la notion de sentiment d'appartenance des individus à la communauté. Ce qui nous amène à nous attacher de façon particulière à la variable origine ethnique.

Déjà la formulation pour rejoindre uniquement l'origine ancestrale, qui a été retenue pour le Recensement de 1991, nous apparaît, comme utilisateur, d'entrée de jeu, difficile. En effet, aucune question ne porte sur le sentiment actuel d'appartenance des personnes. Nous sommes très conscients que Statistique Canada reconnaît l'importance des deux volets que soulève le concept d'ethnicité et cherche des façons d'y répondre. Le Test du recensement national du 4 novembre 1988 en témoigne, la tenue de la présente conférence aussi.

En tant qu'utilisateur de cette donnée, nous ne pouvons que réitérer les besoins multiples justifiant le fait de poser deux questions sur l'origine ethnique. En ce qui a trait à l'origine ancestrale, nous devrons évaluer les résultats obtenus à la question retenue pour 1991. Cependant, nous savons d'ores et déjà que son utilisation entraînera des imprécisions opérationnelles sérieuses, car les référents utilisés par le répondant sont nécessairement multiples et non identifiés.

Quant au sentiment actuel d'appartenance des individus, il devient essentiel de le saisir dans les présentes décennies. Nous avons besoin de savoir si l'origine ancestrale correspond encore à une continuité culturelle de la personne, et si les personnes recensées veulent encore qu'on considère leurs origines lointaines comme facteur actuel d'altérité. À l'heure de l'interculturel, nous allons jusqu'à dire que ce besoin dépasse celui d'une connaissance sur l'origine ancestrale.

L'origine ethnique nous amène aussi à discuter du concept de «minorités visibles» et de son opérationnalisation. Sans doute peut-on dire que la décennie 1980 a été marquée par la caractérisation et la quantification des populations-cibles à rejoindre pour des fins spécifiques de politiques et de programmes. L'exemple de l'utilisation des données ethnoculturelles du recensement pour les fins de la Loi sur l'équité en matière d'emploi l'illustre bien.

Les besoins d'application de la Loi ont fait en sorte d'assumer les limites des données du recensement. Les travaux du comité formé par des représentants de Statistique Canada, d'Emploi et Immigration Canada et du Secrétariat d'État ont, à partir de la variable origine ethnique combinée au lieu de naissance, à la langue maternelle et à la religion (en 1981, mais

non disponible en 1986), déterminé le statut de membres des minorités visibles. Bien que les utilisateurs de ces données doivent être toujours conscients des choix difficiles concernant l'inclusion ou l'exclusion de certaines personnes, ils bénéficient des stratégies élaborées par le comité de travail pour comptabiliser les minorités visibles. Le Recensement de 1991 permettra d'ailleurs aux utilisateurs de recourir à une variable dérivée «minorités visibles».

Certes, des améliorations demeurent possibles dans l'approche de cette variable. Nous pensons à une question directement posée aux personnes recensées. Le Test national de 1988 allait dans ce sens; peut-être que le libellé de la question devrait cependant expliquer le contexte qui la justifie et s'en tenir à une formulation demandant aux gens s'ils se considèrent comme faisant partie d'une minorité visible ou non aux fins de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. De plus, si la question sur le lieu de naissance des parents est posée dans le prochain recensement (lieu de naissance spécifié du père et celui de la mère), il sera dès lors possible de mieux instrumenter la variable «minorités visibles» et vérifier l'intégration de la deuxième génération, et de mesurer la persistance ou non de certaines discriminations.

La construction d'une variable dérivée pour les minorités visibles nous amène aussi à nous poser la question suivante, à savoir s'il ne faudrait pas envisager une telle opération à l'endroit des communautés culturelles. Il faudrait dès lors pour respecter la souplesse nécessaire dans l'approche des communautés culturelles retenir plusieurs options et non une seule. De telles standardisations n'excluraient pas le besoin de revenir aux données ethnoculturelles elles-mêmes; cependant, elles auraient l'avantage d'offrir une solution opérationnelle aux utilisateurs pour des fins spécifiques.

Le MCCI entend par ailleurs actualiser sa banque de données ethnoculturelles avec les données du Recensement de 1991. Il faut prévoir des activités importantes entourant la constitution de cette banque en réponse aux besoins qui revêtent une acuité toute particulière par suite de l'Énoncé de politique et du Plan d'action gouvernemental. Le Ministère doit être capable d'alimenter les intervenants et les partenaires en ce qui a trait aux données et aux outils leur permettant de cibler et de caractériser des populations spécifiques. Il faudra assurer la diffusion de données, d'études ou de recherches, la sensibilisation de la population à la réalité et aux caractéristiques des sous-ensembles de la population québécoise, le soutien aux autres ministères et organismes, et le développement d'une instrumentation apte à l'établissement de diagnostics appropriés.

Outre la banque ethnoculturelle elle-même, basée sur les données du recensement, il faut signaler que le MCCI met à contribution son programme de recherche afin d'alimenter les problématiques prioritaires en matière d'immigration et d'intégration (enquêtes sur le terrain de type longitudinal, approches qualitatives et sondages).

De plus, l'Énoncé de politique et le Plan d'action gouvernemental créent une nouvelle dynamique concernant l'identification, dans les fichiers administratifs gouvernementaux et autres, des clientèles immigrantes et des communautés culturelles. Ce besoin de suivi des populations vise à enrichir la compréhension des processus d'insertion et d'intégration à la société québécoise, et surtout permet la nécessaire adaptation institutionnelle et l'accès aux services.

Déjà, certains fichiers tiennent compte, dans leur enregistrement, de variables ethnoculturelles (par exemple, l'état civil, l'éducation, les services sociaux et ceux de la santé), et permettent déjà de mieux desservir ces populations. Les efforts dans ce sens se poursuivront.

Dans la mesure où l'appareil gouvernemental et les autres institutions québécoises sont appelés à s'ajuster à la réalité pluraliste, et, par conséquent, sont interpellés dans leur domaine respectif afin d'améliorer la connaissance de la clientèle membre des communautés culturelles, il est certain que la collecte de renseignements sera plus généralisée dans les années à venir. La mission horizontale du MCCI l'amène à soutenir cette sensibilisation et cette harmonisation de la collecte de données pour répondre aux besoins. Chaque organisme développera les variables nécessaires pour bien cerner la clientèle à desservir : harmonisation et souplesse devront ici aussi aller de pair. Par ailleurs, le MCCI est aussi appelé à accentuer la concertation avec ses partenaires tant gouvernementaux que non gouvernementaux, ce qui permettra la mise en commun de besoins spécifiques, l'identification de priorités communes et de démarches concertées pour la mise en oeuvre de projets.

Conclusion

Certes, le foisonnement d'activités qui a débuté dès la décennie 1980 et qui se poursuit, concernant l'immigration et les communautés culturelles, colore les besoins actuels du Québec. Ces derniers sont multiples et partagés par tous les milieux. Ils demandent, à notre avis, en ce qui concerne les données censitaires de :

- 1. maintenir toutes les variables ethnoculturelles, incluant la religion qui avait été supprimée au Recensement de 1986;
- 2. découper la question sur l'origine ethnique pour obtenir des réponses sur l'origine ancestrale, mais aussi et surtout sur le sentiment actuel d'appartenance des individus à la communauté:
- 3. reprendre de façon ad hoc une question portant sur le lieu de naissance des parents (pays de naissance du père et celui de la mère);

- 4. vérifier de nouveau la possibilité de poser une question directe en ce qui concerne l'appartenance ou non à une minorité visible pour les fins de l'application du programme d'égalité en emploi;
- 5. vérifier la possibilité d'opérationnaliser le concept de communautés culturelles en retenant plus d'une option, et donc plusieurs profils de normalisation.

La présente conférence, à l'intérieur des objectifs qu'elle poursuit, ne doit pas perdre de vue, par ailleurs, que les besoins vécus par un utilisateur institutionnel, tels qu'exprimés ici, sont ceux répondant à des objectifs spécifiques de politiques et de programmes visant à favoriser la participation à part entière à la vie collective et au développement de relations intercommunautaires harmonieuses.

Ce à quoi il paraît urgent de répondre actuellement pourra éventuellement disparaître, à l'intérieur même du processus d'intégration des communautés culturelles. Ainsi, par exemple, dans quelle mesure la question sur l'origine ancestrale ne sera-t-elle pas appelée à disparaître dans peut-être deux ou trois recensements d'ici, dans un contexte où les personnes ne voudront plus faire référence à leurs origines lointaines comme facteur actuel d'altérité? Les programmes tels que les PAÉ, s'ils atteignent leurs objectifs, sont eux aussi appelés à disparaître éventuellement.

Le recensement, dans sa réponse aux besoins des utilisateurs, doit faire preuve de souplesse, et les éléments discutés aujourd'hui ne doivent pas être vus comme donnant lieu à des décisions immuables. La collecte de données censitaires se fera toujours à l'intérieur d'une tradition et de nécessaires ajustements.

Références

- Audet, Benoit. 1988. Les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation.
- Baillargeon, Mireille. 1989. Population immigrée dans les régions métropolitaines du Québec et dans certaines municipalités du grand Montréal, par pays de naissance, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation.
- Baillargeon, Mireille. 1988. Langue maternelle : importance des populations linguistiques du Québec et de la région de Montréal en 1986, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation.
- Baillargeon, Mireille et Claire Benjamin. 1990. Caractéristiques linguistiques de la population immigrée recensée au Québec en 1986, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- Baillargeon, Mireille et Claire Benjamin. 1989. Taux de présence de l'immigration au Québec : analyse et commentaires, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- Baillargeon, Mireille et Gisèle Sainte-Marie. 1984. Quelques caractéristiques ethnoculturelles de la population du Québec, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation.
- Benjamin, Claire. 1988. Origine ethnique: premières données du recensement de 1986, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation.
- Boxhill, W.O. 1988. «Making the tough choices in using census data to count visible minorities in Canada», communication présentée à la journée d'étude sur l'égalité d'accès à l'emploi et les mesures anti-discriminatoires, organisée par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, tenue le 4 novembre 1988.
- Boxhill, W.O. 1986. Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1981 sur l'origine ethnique, Ottawa, Statistique Canada, n° 99-949 au catalogue, février 1986.

- Boxhill, W.O. 1984. Restrictions relatives à l'utilisation des données sur l'origine ethnique pour dénombrer les minorités visibles au Canada, (document de travail), Ottawa, Statistique Canada, Division des caractéristiques sociales, du logement et des familles.
- Canada, Statistique Canada. 1971-1991. Manuels d'instructions à l'usage des recenseurs et Guides à l'usage des personnes recensées, Ottawa.
- Canada, Statistique Canada. 1988. Test du recensement du Canada, Ottawa, 4 novembre 1988.
- Canada, Statistique Canada. 1988. Test du recensement du Canada: guide et raisons pour lesquelles les questions vous sont posées, Ottawa, 4 novembre 1988.
- Deschamps, Gilles. 1990. Les communautés culturelles : identification ethnique, rapports avec la société francophone, compétence et usages linguistiques, analyse des résultats du sondage Segma-Lavalin (1989), ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- El Haïli, Aïcha. 1991. Examen des indicateurs socio-économiques de la situation en emploi des communautés culturelles au Québec en 1986, (document de travail), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- Gagné, Madeleine. 1989. «L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec : Éléments d'analyse des données de recensement», dans Revue internationale d'action communautaire, n° 21/61.
- Kralt, J.M. 1980. «Ethnic origin in the Canadian Census 1871-1981», dans *Changing Realities:* Social Trends Among Ukrainian Canadians, publié sous la direction de W.R. Petryshyn, Edmonton, Alberta, Canadian Institute of Ukrainian Studies.
- Lapalme, Victor. 1985. Critères d'identification des communautés culturelles : analyse et suggestions pour fins de programmes et de recherche, (document de travail), Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la recherche.
- Li, Peter S. 1990. Race and Ethnic Relations in Canada, Toronto, Oxford University Press.
- Lieberson, Stanley et Mary C. Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russel Sage Foundation.

- Mongeau, Jaël. 1990. Portrait des familles immigrées au Québec, 1986, étude réalisée pour le MCCI, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.
- Québec, Conseil du Trésor, Service de l'accès à l'égalité. 1990. Programme d'accès à l'égalité de la fonction publique du Québec par les membres des communautés culturelles 1990-1994, Québec.
- Québec, ministère au Développement culturel et scientifique. 1981. Autant de façons d'être Québécois: plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles, Québec.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. À paraître. Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles du Québec, en collaboration avec l'INRS-Urbanisation.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1991. Profils des communautés culturelles du Québec, Montréal, Les Publications du Québec, tome 1.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1991. Au Québec pour bâtir ensemble: Plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. Rôle de l'immigration internationale et l'avenir démographique du Québec, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. Profil de la population immigrée recensée au Québec en 1986, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation, Montréal, Direction des communications.

- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. 1990. Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Montréal, Direction des communications.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation. 1989. Population immigrée recensée au Québec en 1986: importance et caractéristiques générales, Montréal.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction de la planification et de l'évaluation. 1989. Population immigrée par pays de naissance : importance et caractéristiques générales, Québec 1986, Montréal.
- Québec, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche. 1992. Présentation graphique sur l'immigration et la population immigrée du Québec, Montréal.
- Tremblay, Marc. 1991. La migration interprovinciale (1981-1986) des immigrants admis avant juin 1981: l'expérience du Québec, étude réalisée par l'Institut de recherches politiques pour le MCCI, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Direction des études et de la recherche.

Le contexte sociopolitique

•					

La politique du recensement, reflet des dilemmes de la société américaine

Leobardo F. Estrada University of California à Los Angeles

C'est à tort qu'on attribue souvent aux années 1960 et aux mouvements de défense des droits civiques l'introduction d'identificateurs raciaux et ethniques dans le recensement. Pour beaucoup de gens, la sensibilisation aux notions de race et d'origine ethnique est étroitement liée à l'importance politique qu'elles ont acquise à cette époque de l'histoire américaine. Au cours des années 1960, le public en prit d'autant plus conscience que les données sur la race et sur l'origine ethnique servirent à mettre en évidence des cas de sous-représentation et d'inégalité. Il s'agit d'une erreur très répandue parce que c'est dans le contexte politique que les données sur la race et sur l'origine ethnique apparaissent comme un élément crucial de l'évaluation de «l'évolution sociale» ou de l'absence de cette dernière.

En réalité, l'élaboration de mesures de l'origine ethnique et raciale dans les recensements décennaux américains (Estrada, 1976) nous rappelle qu'il a toujours existé un rapport entre la politique et les distinctions ethnoraciales depuis la fondation des États-Unis. La distinction raciale, du moins entre Blancs et esclaves, s'inscrivit dans le régime américain à la suite d'un compromis politique qui permit la ratification de la constitution des États-Unis. La plupart des catégories de «nationalité» asiatique sont issues des mesures politiques prises afin de régler des problèmes d'immigration. Enfin, en 1980, face aux pressions exercées au sein du gouvernement et aux demandes pressantes de la communauté hispanique, un identificateur hispanique a été inclus dans tous les questionnaires, même si la population hispanique ne représentait que 7 % de la population américaine.

Les recensements décennaux américains sont censés témoigner des besoins historico-politiques du pays. Pour qu'une question figure dans le questionnaire de recensement, les critères habituels sont les suivants : 1) les renseignements doivent répondre aux intérêts du pays (c'est-à-dire à des exigences constitutionnelles ou législatives); 2) les renseignements doivent être nécessaires pour des régions géographiques peu étendues; 3) les renseignements doivent s'avérer fiables et valides; et 4) l'importance de la continuité des données dans le temps doit entrer en ligne de compte. Les données sur la race et sur l'origine ethnique ont toujours répondu à tous ces critères. On continuera donc à les recueillir et à les diffuser. Toutefois, la façon d'utiliser ou non ces renseignements dans la définition des politiques sociales est remise en question. Tant que les États-Unis auront à régler des questions liées à la race et à l'origine ethnique, ou nettement déterminées par ces dernières, les données ethnoraciales constitueront un élément essentiel des grands enjeux politiques du pays, à titre de données alimentant les débats et de cible même de ces débats. Le fait que le recensement serve à établir des statistiques sur la race et sur l'origine ethnique ne soulève donc pas le même genre de discussions que les autres

La politique du recensement, reflet des dilemmes de la société américaine

renseignements recueillis. Les débats passionnés et souvent retentissants témoignent du rôle de plus en plus important que jouent les données du recensement dans la prise de décisions sur le plan des politiques, ainsi que dans les dilemmes politiques actuels suscités par la place à accorder à la race et à l'origine ethnique dans la société américaine.

La présente communication vise à rappeler que la doctrine et la politique du gouvernement américain en matière de race et d'origine ethnique ont évolué considérablement avec le temps. Autrefois considérés comme neutres et quelque peu passifs, les renseignements sur la race et sur l'origine ethnique sont devenus un instrument déterminant de l'évolution sociale. Recueillies depuis la fondation du pays, les données ethnoraciales ont été employées à des fins très diverses. Certains décideurs s'en sont servi pour répartir les services sociaux de manière plus rationnelle, en fonction des concentrations de groupes minoritaires pauvres, repérées et ciblées. D'autres personnes ont procédé à un remaniement arbitraire des circonscriptions afin de fragmenter le vote des communautés minoritaires et diluer ainsi leur pouvoir électoral. Pour d'autres encore, ces données fournissent un portrait statistique continu de la vie de tranches minoritaires de la population, leur permettant de mieux comprendre le fonctionnement de la société américaine. Dans le contexte actuel, les données ethnoraciales sont loin d'être anodines. Les différents utilisateurs doivent s'interroger sur leurs motifs et, dans la mesure du possible, les remettre en question.

La première partie de la présente communication expose mon point de vue sur l'identité raciale et ethnique. La deuxième partie présente un historique mettant en parallèle des périodes cruciales de l'histoire politique américaine avec l'utilisation de données sur la race et sur l'origine ethnique tirées du recensement. La dernière partie porte plus particulièrement sur le Bureau of the Census (bureau du recensement) des États-Unis et sur l'avenir des politiques américaines en matière de race et d'origine ethnique.

Identité ethnoraciale : définition de l'intérieur et de l'extérieur

Il faut se demander si l'identité ethnoraciale est définie par des personnes de l'intérieur (les «initiés») ou par des personnes de l'extérieur (les «tiers»). La définition de l'origine ethnique que je préfère est celle d'Erikson (1968) qui allie les aspects psychologiques de la personne avec les dimensions externes de la culture, de l'histoire et de la société. À propos de la relation entre culture et identité, il écrit : «L'identité est un processus "situé" au coeur de la personne, mais aussi au coeur de sa culture collective; ce processus établit, en fait, l'identité de ces deux identités [...]» (Erikson, 1988, p. 22) [traduction].

Contrairement à d'autres définitions qui mettent l'accent sur un dilemme ou une crise d'identité, selon Erikson, l'identité suppose une certaine volonté d'affirmation. Pour l'individu, l'identité ethnoraciale est un système d'organisation; elle lui permet de se situer parmi les autres et de se distinguer des autres. Elle constitue ainsi un système permettant à chacun d'organiser sa vie et

ses activités. Voilà qui explique pourquoi la façon dont les personnes se définissent elles-mêmes représente une méthode extrêmement fiable et valide pour mesurer la race et l'origine ethnique.

Au niveau du groupe, l'identité ethnique est définie de l'extérieur. L'identification ethnique est une sorte d'identification sociale qui attribue des particularités ethniques à une personne. Bref, du moins au début, ce sont les autres qui définissent et attribuent l'origine, l'appartenance et l'identité ethniques. On ne naît pas «ethnique»; le caractère ethnique est plutôt déterminé en grande partie de l'extérieur et tend à être confirmé par la culture, la langue et la désignation ainsi attribuée dès le plus jeune âge.

Dans des conditions de non-intégration à une société stratifiée au plan ethnique, l'attribution «forcée» d'une identité ethnique par d'autres, de l'extérieur, est fréquente. Ces «autres» peuvent être des «tiers» ethniques, des «initiés» ethniques ou les deux. Lorsque l'identité ethnique est ainsi attribuée et conditionnée de l'extérieur, c'est-à-dire lorsque aucun choix libre et rationnel ne s'exerce dans la désignation de sa propre identité, on peut alors considérer ces conditions comme caractéristiques d'une identification ethnique oppressive.

La relation entre identité individuelle et collective est complexe. Sherover-Marcuse (1977, p. 1) soutient que l'oppression sociale suppose une hostilité systématique et omniprésente envers certaines personnes, «justifiée» du fait de leur appartenance à certains groupes. Elle établit également une distinction entre la forme «normalisée» de discrimination et les formes plus ouvertement violentes d'oppression. La forme institutionnalisée d'oppression sociale, c'est-à-dire la discrimination ethnique, consiste en «l'infirmation, la négation ou la non-reconnaissance de l'humanité (la bienveillance, l'intelligence, la puissance, etc.)» de personnes et de groupes visés par cette forme d'hostilité.

Tous les membres de groupes minoritaires ne sont pas également exposés à des manifestations d'oppression; toutefois, dans la mesure où cette oppression est structurée au sein de la société, il est difficile de ne pas en subir certaines conséquences directes ou indirectes.

Identité raciale et ethnique : un motif de mobilisation

Shapiro (1972) soutient que la libération individuelle précède souvent l'action sociale. Il cite en exemple les mouvements de libération des femmes et des Noirs, au sein desquels le soutien et l'appui de ses pairs rehaussèrent chez l'individu le sentiment de sa valeur et de ses capacités.

Aux États-Unis, c'est effectivement au nom de leur ethnie que les Noirs et les Mexicains-Américains se mobilisèrent pour réclamer les droits de la personne, l'égalité sociale et l'autodétermination. Ces mouvements de libération ethniques dénoncèrent également l'exploitation de l'identité ethnique, tout en faisant de cette dernière l'un de leurs grands principes d'organisation et de mobilisation, ajoutant ainsi à leurs revendications linguistiques et

culturelles l'égalité économique, sociale et politique. Ils considéraient le caractère positif de l'identité ethnique comme un motif valable de mobilisation sociale en vue d'obtenir l'égalité raciale et ethnique.

Sherover-Marcuse (1986, p. 1) invoque le concept intéressant de la «conscience émancipatrice», c'est-à-dire «la forme de subjectivité qui tend à rompre avec le système de domination qui a toujours existé» [traduction]. Cette image affranchie de soi suppose un processus exigeant une nette transformation de la façon de se voir par rapport aux autres.

L'interprétation que fait Erikson de la préoccupation généralisée de l'identité ethnoraciale chez les minorités actives dans divers mouvements de libération va au-delà de celle d'auteurs qui n'y voient qu'une réaction à l'aliénation. Erikson considère cette préoccupation comme une tendance «corrective» de l'évolution chronologique, qui permit aux minorités de briser le système entre la perception négative que certaines minorités avaient d'elles-mêmes et les groupes qui avaient directement intérêt à maintenir l'identité négative des minorités.

Le point de vue d'Erikson est attrayant car il suppose l'existence d'un processus, d'une identité en constante évolution. Selon lui, «[l'identité] comprend alors également une complémentarité du passé et de l'avenir, tant chez l'individu que dans la société : elle établit un lien entre la réalité d'un passé vivant et celle d'un avenir prometteur [...]» (Erikson, 1966, p. 310) [traduction].

Bien que les notions de personnalité et d'identité se ressemblent au sens d'une continuité «identifiable» dans la vie d'une personne, elles sont aussi nettement différentes. La personnalité désigne habituellement la dimension déterminante d'expériences vécues au début de la vie adulte d'une personne, tandis que l'identité suppose une évolution à mesure que la personne recrée des conditions externes et réagit activement à ces dernières (Bacal, 1989).

Compte tenu de ces notions, il est possible de voir comment l'identité ethnoraciale peut devenir politisée. Au niveau individuel, elle représente une reconnaissance de la confiance en soi émancipatrice; au niveau collectif, elle motive l'action du groupe et, dans sa continuité, elle peut évoluer de façon à comprendre le désir de modifier la nature de la société.

Évolution de l'utilisation des données ethnoraciales

On peut illustrer l'évolution des points de vue à l'égard des données ethnoraciales en examinant comment les politiques gouvernementales relatives à la race ont évolué avec le temps. Dans l'histoire récente, plusieurs périodes de turbulence sociale ont marqué cette évolution.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis se heurtèrent à l'énorme contradiction existant entre les arguments antiracistes de l'effort de guerre et le système, parrainé

et mis en œuvre par l'État, de ségrégation et d'oppression raciales au pays. La guerre entraîna de nombreux changements : des Noirs, des Hispano-Américains et des Asiatiques s'engagèrent dans l'armée et d'autres minorités travaillèrent dans l'industrie de l'armement. Elle favorisa en partie la migration des Noirs du Sud rural vers les villes. Pendant cette même période, des Portoricains affluèrent dans la région métropolitaine de New York et des personnes d'origine mexicaine s'installèrent dans des villes du Sud-Ouest. Les Japonais, par contre, étaient internés dans des camps sur la côte ouest.

Au cours de la période qui suivit la guerre, le racisme institutionnel et individuel imprégna la vie américaine, se manifestant par l'exclusion et la ségrégation des minorités, ainsi que par des actes d'intimidation et de violence nettement racistes. Les principaux moyens de contrôle social étaient les lois Jim Crow (Marable, 1984). En 1896, dans l'affaire Plessy c. Ferguson, la Cour suprême rendit une décision qui allait déterminer les relations raciales durant 60 ans. En réaction contre une loi de la Louisiane qui obligeait les responsables des chemins de fer à offrir aux passagers des voitures distinctes, mais en quantité égale, un groupe de Noirs de la Nouvelle-Orléans s'adressa aux tribunaux pour réclamer des voitures communes. La majorité des juges notèrent que «les rédacteurs [du 14°] amendement ont sans doute compris qu'il existait une profonde aversion naturelle contre le mélange de personnes de races différentes» (Nieman, 1991, p. 111) [traduction], et que l'amendement n'exigeait qu'une protection égale devant la loi, et non une démarche «sociale» comme l'intégration des Noirs à des voitures communes. Profondément implantées, les lois Jim Crow régissaient tous les aspects de la vie et déterminaient notamment où l'on pouvait naître, habiter, manger, s'instruire et être inhumé.

Il existait alors des renseignements statistiques sur les minorités et on les utilisait avant tout pour décrire ces populations. La qualité des renseignements à l'échelle nationale sur la race et sur l'origine ethnique variait considérablement selon les régions. Dans le Sud rural, bon nombre de naissances d'enfants noirs n'étaient pas inscrites; dans le Sud-Ouest, à l'égard des personnes d'origine mexicaine, seules celles qui étaient nées à l'étranger étaient recensées.

C'est cette réalité d'une ségrégation raciale imposée que les Noirs du Sud et les Mexicains-Américains du Sud-Ouest cherchèrent à combattre au moyen de l'action politique et, de plus en plus, par la résistance et la protestation (Carmichael et Hamilton, 1967). En s'opposant à la ségrégation dans les restaurants, les écoles, les transports publics et les bureaux de vote, les minorités se découvrirent une voix collective et créèrent des organismes de défense des droits de la personne : le Congress of Racial Equality (CORE — congrès de l'égalité raciale) à Chicago, la National Association for the Advancement of Colored People (association nationale pour l'avancement des gens de couleur), le G.I. Forum and League of United Latin Americans (forum et ligue des G.I. Latino-Américains unis) et le Mexican-American Legal Defense and Educational Fund (fonds de défense juridique et pédagogique des Mexico-Américains) au Texas. Les fondateurs de ces organismes virent l'utilité des données disponibles sur la race et sur l'origine ethnique, et leurs déclarations, leurs dossiers juridiques et leurs témoignages

s'appuyèrent sur ces renseignements. Pendant ces premières années, les données relatives à la population hispanique étaient plus sommaires que celles existant sur les Noirs. La volonté d'obtenir des renseignements sur la population hispanique devint donc une préoccupation de première importance pour les groupes hispaniques.

Anti-discrimination

En 1941, dans l'affaire Mitchell c. United States, la Cour suprême déclara que les personnes, et non les groupes de personnes, avaient droit à l'égalité devant la loi et que, par conséquent, il fallait offrir aux personnes un nombre égal de places, sans égard à l'importance de la demande. C'était le premier de nombreux combats contre la doctrine des droits distincts mais égaux. La lenteur des changements obtenus par l'intermédiaire des tribunaux incita certaines personnes à recourir à des moyens plus radicaux pour changer les choses en profondeur. A. Philip Randolph, président de la Brotherhood of Sleeping Car Porters (fraternité des préposés de voitures-lits), organisa une marche sur Washington afin de mettre en évidence la colère des travailleurs noirs frustrés d'être encore exclus de certains emplois. La marche fut évitée lorsqu'en juin 1941, le président Franklin D. Roosevelt, afin d'accorder l'égalité des chances ainsi réclamée, prit le décret 8-802 établissant qu'il n'y aurait «aucune discrimination dans l'emploi de travailleurs dans l'industrie de l'armement ou dans l'administration publique en raison de la race, de la religion, de la couleur ou de l'origine nationale» (Bennett, 1979) [traduction]. Encore une fois, il s'agissait d'un premier pas vers le démantèlement des obstacles juridiques à la pleine participation de tous les citoyens à la vie américaine.

Le fait que la situation des minorités aux États-Unis n'ait pas évolué de façon perceptible après 350 ans de discrimination raciale attira l'attention sur les causes structurelles de la pauvreté et de la vie en ghetto qui façonnaient les relations économiques. Comme le mentionnent Carmichael et Hamilton (1967), les mouvements de libération les plus militants allèrent au-delà de la question des droits juridiques pour s'attaquer au fait que les Noirs occupaient le deuxième rang dans l'échelle sociale, qu'ils étaient depuis toujours exclus de la vie économique et que leur culture faisait encore l'objet de condescendance après qu'ils eurent obtenu des droits civiques.

Cette période est importante car c'est alors qu'on commença à tenir des statistiques sur la défense des droits. Les données sur les résultats scolaires firent ressortir des cas de ségrégation à l'école. Les données du recensement mirent en relief les modèles de ségrégation en matière de logement. Le recensement renseigna le public sur les conditions de pauvreté dans les grandes villes. Les renseignements provenant d'autres sources, notamment les registres d'électeurs, les organismes de santé et les districts scolaires, servaient également aux fonctionnaires, aux juristes et aux porte-parole communautaires comme preuves que les Noirs et les Mexicains-Américains étaient des citoyens de seconde zone aux États-Unis.

Établissement de normes d'action positive

En 1961, un programme d'action positive apparut pour la première fois dans le cadre d'une politique fédérale lorsque le président Kennedy prit le décret 10925 qui obligeait les fournisseurs de biens et de services destinés à l'administration fédérale à prendre des mesures concrètes pour embaucher des travailleurs sans faire de discrimination. En moins d'une décennie, l'action positive s'installa au premier plan de la politique raciale et se transforma en un ensemble complexe de programmes et de mesures incitant les employeurs et les établissements d'enseignement à atteindre des objectifs d'intégration (Glazer et Moynihan, 1975). Ce décret attribuait aux fournisseurs fédéraux la responsabilité de favoriser activement l'égalité d'accès à l'emploi. La norme était la mesure dans laquelle les effectifs d'un employeur étaient représentatifs de la population active de la région.

En 1965, le président Johnson prit le décret 11426, en vertu duquel le Department of Labor (ministère du travail) devait établir l'Office of Federal Contract Compliance Programs (OFCCP — bureau des programmes fédéraux de respect des clauses anti-discriminatoires), organisme chargé de contrôler les politiques d'embauche chez les fournisseurs fédéraux et de veiller à ce que les employés soient engagés sans distinction de race, que les offres d'emploi bénéficient d'une large diffusion et que les employeurs recherchent des candidats ayant déjà été victimes de discrimination. En 1968, l'organisme reçut des directives révisées excluant également la discrimination fondée sur le sexe et enjoignant les employeurs à évaluer les lacunes sur le plan de l'égalité d'accès à l'emploi au sein de leur entreprise et à élaborer des politiques et des échéanciers en vue d'éliminer ces lacunes. De nouvelles directives émises en 1971 demandaient aux employeurs d'évaluer la sous-utilisation des groupes protégés. En établissant, au début des années 1970, les notions de lacunes et de sous-utilisation, la politique d'action positive obligea les fournisseurs fédéraux à favoriser activement l'intégration des minorités raciales et des femmes et établit la parité statistique comme norme de mesure des progrès réalisés. Les programmes d'action positive chez les fournisseurs fédéraux étaient dictés par le gouvernement fédéral; quant à l'ensemble du secteur privé, les exigences ont été définies par la Equal Employment Opportunity Commission (EEOC - commission de l'égalité d'accès à l'emploi) établie en vertu de la Civil Rights Act (loi sur les droits civils) adoptée en 1964.

En près de 25 ans, l'État était passé de la promotion et du maintien de la ségrégation raciale à l'impartialité concernant la race, puis à l'adoption d'une norme de restructuration de la représentation raciale.

Dans ces conditions, il devient essentiel de disposer de renseignements précis sur la race et sur l'origine ethnique. Avec de tels renseignements, le gouvernement est en mesure de défendre les droits des groupes défavorisés. Sans ces renseignements, il est impossible de dénoncer les pratiques illégales.

Remise en question de l'action positive

Au milieu des années 1970, on a commencé à remettre en question les programmes d'action positive. Charles Murray (1984) soutient que ces derniers empêchent la société américaine d'évoluer vers une société totalement impartiale dans laquelle la race et l'origine ethnique sont des caractéristiques neutres. Citant le cas des minorités d'autres sociétés et des Asiatiques aux États-Unis, l'économiste conservateur Walter Williams (1982) soutient que les préjugés raciaux et même la discrimination cautionnée par l'État ne sont pas un obstacle à la réussite économique. Selon Williams, le gouvernement a commencé par chercher à établir l'égalité des chances, comme il se devait; cependant, les objectifs de justice raciale ont dévié au profit de la représentation paritaire. Les questions de race et d'économie préoccupent également Thomas Sowell (1984) qui soutient que les programmes d'action positive minent les progrès des Noirs dans la vie économique américaine. À l'instar d'autres auteurs conservateurs de cette période, Sowell souligne que les programmes d'action positive représentent une réorientation importante du rôle du gouvernement en matière de race : la neutralité raciale et la norme d'un processus décisionnel totalement impartial cèdent la place à l'attribution des chances en fonction de l'appartenance à des groupes ethniques et raciaux. Tout comme Williams, Sowell est favorable au principe de l'égalité des chances pour les personnes, mais non pour les groupes. Dans la même veine, le sociologue Nathan Glazer (1987) estime que les programmes d'action positive correspondent à l'abandon du principe des revendications individuelles faisant appel à la justice et à l'égalité, au profit du souci pour les droits de groupes ethniques et raciaux publiquement définis et délimités. L'argument de Glazer repose principalement sur sa description du modèle ethnique américain fondé, selon lui, sur trois principes de base : 1) que des personnes du monde entier puissent s'établir aux États-Unis; 2) qu'aucun groupe racial ou ethnique ne soit autorisé à former une entité politique indépendante; et 3) qu'aucun groupe ne soit tenu de renoncer à son caractère distinctif comme prix de son admission dans la société américaine. ethnique, soutient Glazer, est le gage d'une société sans discrimination raciale ou ethnique. totalement impartiale, libre de préjugés ou de privilèges fondés sur la race ou sur l'ethnie.

Le poids de ces arguments a été attesté par le nombre de voix qui abondèrent dans le même sens, par le fait que ces idées passèrent du niveau du discours politique à celui de l'action politique, ainsi que par l'adhésion générale, au sein de l'administration actuelle, à l'idée selon laquelle les programmes d'action positive constituent une injustice pour les personnes d'origine européenne.

Information et politique

On ne peut passer sous silence le caractère de plus en plus quantitatif de notre société. Au fil des ans, le processus décisionnel a privilégié davantage l'utilisation de faits objectifs afin d'évaluer et de déterminer l'affectation des ressources. Des centaines de lois du Congrès américain font appel aux données du recensement pour déterminer l'admissibilité à des droits

ou l'affectation des fonds. L'ancien directeur du recensement, Vince Barraba, souligne qu'on a sorti de l'ombre le processus du recensement décennal pour le mettre sur la sellette lorsqu'on a découvert que les nombres du recensement étaient précédés du signe de dollar. Il n'empêche que, pour les groupes minoritaires des États-Unis, les avantages pécuniaires comptaient moins que l'importance que revêtaient ces données en affirmant leur réalité.

Les déclarations ci-dessous sont tirées de témoignages rendus lors d'audiences régionales tenues au milieu des années 1970 en préparation du recensement de 1980. On disposait d'identificateurs hispaniques pour la première fois depuis le recensement de 1970; toutefois, le Bureau of the Census fournit cinq identificateurs distincts au lieu d'un seul, ce qui entraîna une certaine confusion quant au nombre de personnes d'origine hispanique vivant aux États-Unis. Dans ce contexte, les dirigeants de la communauté hispanique s'interrogèrent sur la validité de décisions prises antérieurement par le Bureau of the Census et demandèrent que l'identificateur hispanique à utiliser sous la rubrique relative à l'origine hispanique figure sur tous les questionnaires. Ces déclarations illustrent les sentiments de cette minorité ainsi que les reproches adressés au Bureau of the Census et à d'autres organismes gouvernementaux.

Pour ces défenseurs des droits de la population hispanique, il s'agissait d'abord d'établir l'exclusion dont leur communauté faisait l'objet.

«[...] depuis trop d'années, on refuse aux hispanophones l'accès à bon nombre d'institutions américaines et on les cantonne honteusement en marge de la vie du pays. Notre communauté n'a pas, au même titre que les autres citoyens, la possibilité de bénéficier des avantages qu'offre le pays et se voit souvent empêchée de participer équitablement et pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle des États-Unis [...]» (Fierro, 1975) [Traduction]

Deuxièmement, ils imputent à l'absence de renseignements pertinents provenant de sources gouvernementales le manque de ressources permettant aux personnes d'origine hispanique de surmonter les obstacles existants. Les statistiques nationales en particulier sont prises à partie parce que la population hispanique veut être considérée non comme une minorité régionale mais plutôt comme une minorité nationale, tout comme les Noirs et les Asiatiques.

«Cet état de choses s'est aggravé en raison de l'absence de données exactes et récentes sur la situation des hispanophones; par conséquent, on n'a pas tenu compte, en général, de nos besoins particuliers; et souvent, nous ne recevons pas notre juste part à cause de graves lacunes dans les renseignements et du manque de statistiques et de données pertinentes [...]» (Lucero, 1975) [Traduction]

«Incontestablement, pour que les hispanophones puissent progresser et être reconnus à part entière, il est essentiel de disposer de renseignements précis. Il est déplorable que

les organismes fédéraux, notamment le Bureau of the Census, le Department of Labor et l'Office of Management and Budget (bureau de la gestion et du budget), ne puissent, à l'heure actuelle, fournir de données réalistes ou exactes sur la population hispanophone.

«Si ce pays veut vraiment s'engager à aider sa communauté hispanophone, nous devons connaître exactement notre situation et disposer de données essentielles pour élaborer des programmes viables et réalisables.» (Fierro, 1975) [Traduction]

Troisièmement, les dirigeants hispaniques accusent le gouvernement d'avoir fait preuve de laxisme dans sa façon de répondre à ces besoins urgents.

«Le gouvernement fédéral doit disposer d'une information pertinente et impeccable afin de cerner exactement les besoins urgents et particuliers de notre communauté. Certaines données fondamentales sont nécessaires en vue de résoudre les problèmes de la pauvreté, de la privation, des carences de l'instruction et du logement, du chômage et du sous-emploi, de la maladie et de la malnutrition qui frappent actuellement notre communauté.

«Pire encore est l'absence flagrante de volonté de la part de ces organismes de prendre des mesures positives pour corriger ces inégalités criantes et pour compiler et diffuser des statistiques économiques et sociales exactes sur la communauté hispanophone.» (Fierro, 1975) [Traduction]

«Nous n'ignorons pas l'ampleur de la tâche que représente le dénombrement de la population d'un pays aussi vaste que les États-Unis. Toutefois, le fait que le Bureau of the Census ait toujours sous-dénombré les Mexicains, les Portoricains, les Cubains et autres Latino-Américains est évident non seulement à cause de l'importance du sous-dénombrement, mais aussi à cause de l'intransigeance et du mépris dont le Bureau of the Census a fait preuve jusqu'ici en évitant de corriger la situation.» (Lucero, 1975) [Traduction]

Les mêmes intervenants s'en prennent ensuite à la méthode de classification de la race et de l'origine ethnique, affirmant notamment qu'on a volontairement dans le passé fermé les yeux sur cette tranche de la population.

«Je ne devrais pas être obligé de recourir aux notions de l'anthropologie ou de la sociologie, ni à l'histoire de l'Amérique latine et du sud-ouest des États-Unis, pour faire comprendre au Bureau of the Census que nous, Mexicains-Américains et autres Latino-Américains, ne sommes pas "blancs" sur les plans de la culture ou de la race (bien que la plupart d'entre nous soyons en partie d'origine européenne); et, compte tenu de la structure sociale de ce pays, nous ne sommes aucunement "blancs" sur le plan social. Il est donc évident que le gouvernement américain a été très hypocrite et à la fois très

habile et pragmatique en nous considérant officiellement comme "blancs" sur papier; il évitait ainsi de se soucier de notre communauté et de nos problèmes particuliers, tout en sachant fort bien que nous ne sommes traités comme "blancs" à aucun niveau de la société et que nos droits civiques sont quotidiennement violés.

«[...] Aujourd'hui, l'expression "Noirs et Blancs" est employée régulièrement pour désigner la société américaine [...]. Bien qu'on puisse se réjouir de voir cette société progresser au moins jusqu'à ce point, il est évident que l'emploi de cette expression est une insulte pour le reste d'entre nous, et j'accuse le gouvernement fédéral d'avoir donné son aval à cet usage en refusant officiellement de seulement nous reconnaître. J'ajoute que cet usage témoigne également d'une grande part d'hypocrisie car, si une société ou un gouvernement prétend reconnaître un groupe minoritaire tout en niant l'existence d'un autre, il démontre tout simplement son manque de sincérité envers tous les groupes minoritaires, ainsi que le caractère discutable de ses motifs.» (Lucero, 1975) [Traduction]

Enfin, soutient-on, le manque de renseignements pertinents viole la loi, étant donné qu'à l'heure actuelle l'une des utilisations les plus importantes des renseignements d'ordre ethnique consiste à déterminer qui doit être protégé en vertu des lois sur l'égalité d'accès à l'emploi.

«Selon moi, la situation que je viens de décrire constitue une violation flagrante et inexcusable des droits civiques de tous les Mexicains-Américains et autres Latino-Américains; en effet, comment le gouvernement peut-il prétendre être à l'écoute des doléances d'une communauté, voire y donner suite, s'il ne sait même pas où ni en quel nombre cette communauté existe à l'intérieur du pays ?» (Fierro, 1975) [Traduction]

Pour ces défenseurs des droits, le recensement faisait plus que «compter» la population. Les statistiques sur la race et sur l'origine ethnique, tirées du recensement, étaient plus que des descripteurs; ces données représentaient une lunette d'approche permettant à la société de se rendre compte de la réalité et d'affecter des ressources en conséquence. Pour les dirigeants des minorités, le fait d'être recensés avec exactitude signifiait avant tout qu'on reconnaissait leur «existence» et qu'on disposait des renseignements nécessaires pour attirer l'attention sur la situation de leur communauté. Grâce à ces renseignements, ils espéraient atteindre leurs objectifs en matière de politique sociale. En somme, il ressort que, sans données exactes et comparables sur la population hispanique, il est impossible d'élaborer des politiques qui tiendront compte aussi des besoins et des intérêts des Hispano-Américains. Sans ces données, on établirait des objectifs nationaux qui ne comprendraient pas l'égalité des chances pour cette tranche de la population. Il était inadmissible d'évaluer la nature des problèmes internes nationaux comme si les Américains d'origine hispanique n'existaient pas.

L'exactitude des données

À la fin des années 1950 et au début des années 1960, les dirigeants des groupes minoritaires reconnurent la nécessité de disposer de renseignements statistiques exacts en vue de réaliser leurs objectifs sociaux. Les données du recensement devinrent d'autant plus importantes que le gouvernement les utilisait pour prendre des décisions, mener des études et évaluer des politiques. Des études statistiques sur les données du recensement servirent de preuve lors de précédents jurisprudentiels qui firent date.

Le Bureau of the Census des États-Unis a réagi en fournissant davantage de renseignements sur un plus grand nombre de sous-groupes de la population et en élargissant l'accès à divers types de renseignements. Et pourtant, les critiques à l'endroit du recensement persistèrent, mais cette fois elles portaient sur l'exactitude des renseignements existants, les besoins étant comblés sur le plan quantitatif.

À la suite de chaque recensement décennal, le Bureau of the Census des États-Unis a effectué des études d'évaluation qui ont notamment fait ressortir la persistance d'un sous-dénombrement différentiel de la population noire. Bien que le Bureau of the Census déploie des efforts particuliers pour prendre en compte les citoyens «difficiles à dénombrer», le taux de sous-dénombrement n'a pas régulièrement diminué. Si l'on compare les résultats du recensement à la méthode d'analyse démographique, la population noire fut sous-dénombrée d'environ 6,6 % en 1960. Ce pourcentage demeura essentiellement le même (6,5 %) en 1970. Il diminua sensiblement en 1980 pour s'établir à 4,5 %, puis remonta à 5,7 % lors du recensement de 1990. En outre, le taux de sous-dénombrement différentiel entre les Noirs et le reste de la population a fluctué: 3,9 % en 1960, 4,3 % en 1970, 3,7 % en 1980 et 4,4 % en 1990. En somme, si on les compare à la méthode d'analyse démographique, les résultats du recensement de 1990 révèlent que le recensement a perdu en exactitude et que le sous-dénombrement différentiel entre les Noirs et le reste de la population n'a jamais été aussi élevé. Cet état de choses, que le Bureau of the Census reconnaît volontiers, a donné lieu à un débat technique et à un litige concernant le rajustement des résultats du recensement.

Dans ce débat, plusieurs nouveaux éléments entrent en ligne de compte. Ainsi, il est important de souligner qu'au lieu des dirigeants de groupes minoritaires, ce sont les maires de plusieurs grands comtés et grandes régions métropolitaines qui, les premiers, ont exigé que le recensement utilise des données rajustées. En outre, l'enquête post-dénombrement de 1990 a fourni des renseignements supplémentaires sur le sous-dénombrement, selon lesquels la population hispanique faisait l'objet du taux de sous-dénombrement le plus élevé, soit 5,2 %, suivie par les Amérindiens (5,0 %), les Noirs (4,8 %), puis les Asiatiques et les personnes venant des îles du Pacifique (3,1 %) et, enfin, la population blanche (1,01 %). Cette enquête a confirmé les chiffres antérieurs et apporté de nouveaux renseignements sur le sous-dénombrement différentiel entre les habitants des grandes villes appartenant à une minorité (5,80 %) et les habitants autres

que ceux des grandes villes et n'appartenant pas à une minorité (1,29 %); on a également découvert des sous-dénombrements différentiels entre locataires et propriétaires, ainsi qu'entre différents groupes établis selon le sexe et l'âge. Ces renseignements supplémentaires ont relancé le débat.

L'exactitude des données étant devenue une préoccupation de premier plan, le Bureau of the Census des États-Unis doit composer avec une plus grande incertitude à l'égard des données recueillies sur la race et sur l'origine ethnique (Robinson et Lapham, 1991). Au cours des années 1980, le Bureau of the Census releva dans la population noire un effet de cohorte attribuable à la surestimation, remontant au début des années 1940, des naissances d'enfants noirs non enregistrées. Il réduisit donc de 206 000 le nombre d'hommes noirs dans l'analyse démographique (Robinson, 1991). Lors du recensement de 1990, en réponse à la question sur la race, 9,8 millions de personnes choisirent elles-mêmes la désignation «autre race». Bien que la vaste majorité de ces répondants aient été d'origine hispanique, le nombre de répondants ayant délaissé les désignations raciales habituelles témoigne de l'importance du nombre de mariages interraciaux et de la mouvance des allégeances ethniques. Afin de pouvoir comparer l'analyse aux résultats du recensement, le Bureau of the Census fit passer 497 278 personnes de la catégorie «autre race» à la catégorie «Noir». En outre, depuis qu'il a modifié la méthode d'inscription des naissances selon la race, le Bureau of the Census estime que l'écart dans le nombre de naissances d'enfants noirs attribuable uniquement aux différentes façons d'inscrire les naissances est passé à 5 % et que cette proportion devrait continuer à augmenter (Robinson, 1991).

Ainsi, les débats relatifs aux données ethnoraciales sont susceptibles de prendre de l'ampleur, les exigences extérieures pour des données plus exactes se heurtant à l'incertitude croissante à l'égard des données sur la race et sur l'origine ethnique.

Perspectives

Comment un gouvernement peut-il concilier son objectif de créer une société totalement impartiale et son rôle de principale source de renseignements sur la race et sur l'origine ethnique? Comme nous l'avons mentionné plus haut, on recueillera vraisemblablement des données ethnoraciales dans le cadre de nombreux recensements à venir, ne serait-ce que pour assurer la continuité des données dans le temps.

Ceux qui souhaitent privilégier d'autres dimensions que l'identité ethnique et raciale chercheront sans doute à réduire l'importance des données sur la race et sur l'origine ethnique par rapport à d'autres données démographiques, notamment le revenu. Ces démarches soulèveront certainement un tollé chez ceux qui y verront une nouvelle tentative pour masquer les réalités ethniques et raciales.

Étant donné que la race, l'origine ethnique et la religion jouent un rôle important dans l'attribution du prestige, de la condition sociale, des récompenses ou des sanctions au sein d'une société, les étiquettes servant à désigner les groupes en question deviennent ou demeurent nécessaires et revêtent l'importance que leur confère la société. Lorsqu'on accorde ou qu'on refuse un emploi, une promotion ou des chances égales d'instruction en fonction de l'appartenance raciale, culturelle ou religieuse d'une personne, l'étiquette que porte cette personne revêt une importance parfois capitale.

Voilà pourquoi le Bureau of the Census, à titre de principale source de données sur la race et sur l'origine éthnique, demeurera au centre de l'arène politique aussi longtemps que les États-Unis respecteront leur volonté de maintenir une société pluraliste et multiculturelle.

Références

- Bacal, Azril. 1988. «An Experimental Methodological Approach to Ethnic Identity», communication présentée à l'International Sociological Association, Amsterdam, décembre 1988.
- Bennett, William J. 1979. Counting by Race, New York, Basic Books.
- Carmichael, Stokely et Charles V.O. Hamilton. 1967. Black Power, New York, Random House.
- Erikson, Erik H. 1964. «The Concept of Identity in Race Relations: Notes and Queries», dans *Daedalus*, hiver 1964.
- Estrada, Leo F. 1976. «Spanish Heritage Classification in U.S. Census», dans *Intercom*, vol. 4, nº 12, décembre 1976.
- Estrada, Leo F. 1976. «Racial/Ethnic Classification in U.S. Censuses», dans *Intercom*, vol. 4, nº 11, novembre 1976.
- Fierro, Manuel. 1975. «Data Needs of Hispanic Americans», rapport au Bureau of the Census des États-Unis, auditions publiques sur le recensement de 1980, représentation du National Congress of Hispanic American Citizens, juillet 1975.
- Glazer, Nathan et Daniel P. Moynihan (dir. de la publ.). 1975. Ethnicity: Theory and Experience, Cambridge, MA Harvard University Press.
- Glazer, Nathan. 1987. Affirmative Discrimination, Cambridge, Harvard University Press.
- Lucero, Tito. 1975. Rapport présenté au Bureau of the Census des États-Unis, auditions publiques sur le recensement de 1980, région de San Francisco Bay, mai 1975.
- Marable, Manning. 1984. Race Reform and Rebellion, London, MacMillian.
- Murray, Charles. 1984. Losing Ground: American Social Policy 1950-1980, New York, Basic Books.
- Nieman, Donald. 1991. Promises to Keep, New York, Oxford University Press.

- Robinson, J. Gregory. 1991. «Demographic Analysis Evaluation Project D 1: Error in the Birth Registration Completeness Estimates», PES Evaluation Study, Bureau of the Census des États-Unis, 20 mai 1991.
- Robinson, J. Gregory et Susan Lapham. 1991. «Demographic Analysis Evaluation Project D9: Inconsistencies in Race Classification of the Demographic Estimates and the Census», PES Evaluation Study, U.S. Bureau of the Census, 30 mai 1991.
- Shapiro, David. 1972. «On Psychological Liberation», dans Social Policy, juillet-août 1972.
- Sherover-Marcuse, Erica. 1986. Emancipation and Consciousness: Dogmatic and Dialectic Perspectives in Early Marx, Oxford, U.K., Basil Blackwell Inc.
- Sherover-Marcuse, Erica. 1977. «Working Papers on the Operation of Oppression», document non publié, Oakland, CA (cet écrit est contenu dans le document du même auteur publié en 1986).
- Sowell, Thomas. 1984. Civil Rights: Rhetoric or Reality?, New York, William Morrow.
- Sowell, Thomas. 1978. «Ethnicity in America», dans Daedalus, vol. 107, hiver 1978.
- Williams, Walter. 1982. The State Against Blacks, New York, McGraw-Hill.

Audrey Kobayashi Université McGill

Parmi les nombreuses difficultés entourant la définition du concept imprécis de l'ethnicité, la moindre n'est certes pas la mesure dans laquelle l'ethnicité varie selon les conditions sociopolitiques. Dans le Canada multiculturel, où notre compréhension de l'esprit national doit être réévaluée presque chaque jour et où la marmite politique risque de plus en plus, ces derniers temps, de déborder en mécontentement, la définition des groupes ethnoculturels n'est pas qu'un exercice de cohérence définitionnelle. Toute tentative de préciser des catégories analytiques oblige inévitablement à faire des choix politiques et idéologiques. Comme dans toute société pluriraciale, la vie culturelle suit la politique de domination et de résistance. Le recensement est l'un des terrains contestés sur lequel se négocient les relations entre l'État et la société civile.

Dans notre brève communication, nous abordons le terrain contesté de l'ethnicité au Canada et nous présentons dans ses grandes lignes le défi que doivent relever les chercheurs, les décideurs, les représentants élus et les organismes de production de données afin de tenir compte de la dimension politique de l'ethnicité dans leurs sphères de compétence. Ce défi consiste notamment à reconnaître que les questions sont complexes et souvent contradictoires, que les aspects techniques de l'exactitude statistique vont souvent à l'encontre de l'intérêt social et que, pardessus tout, toute tentative de représentation statistique est essentiellement politique.

Le défi qui se pose aux recenseurs et à quiconque doit, pour une raison ou pour une autre, ramener la réalité sociale à un ensemble de conventions descriptives, est celui d'être représentatif. Dans la présente communication, nous utilisons le terme «représentatif» de trois façons distinctes mais intimement liées. Dans son usage courant, ce mot revêt deux sens : le premier est celui de la typification exacte d'un groupe ou d'une classe, tandis que le second correspond à l'autorité, à la légitimité ou aux qualités qui permettent de représenter un groupe ou une classe. Les deux sens sont sujets à une gamme d'interprétations, qu'il faut comprendre à la lumière d'un troisième sens, tiré d'ouvrages récents sur les études culturelles, selon lequel toute représentation est un produit idéologique qui permet à ceux qui sont au pouvoir ou à ceux qui exerceraient le pouvoir — dont les spécialistes des sciences sociales et d'autres commentateurs des phénomènes sociaux — de façonner (et de reconstituer) idéologiquement un domaine de signification au moyen de la représentation.

D'après ce troisième sens, qui provient d'une perspective théorique critique, la notion selon laquelle la représentation se ramène à établir la «vérité» est naïve. Selon ce sens, il faut aller au-delà des liens signifiants positifs entre les personnes et les textes servant à les décrire (que je nommerai des «statistextes», correspondant aux données de recensement), vers le discours par

lequel les groupes sociaux sont constitués¹. La notion d'«orientalisme» d'Edward Said illustre bien comment les groupes culturels dominants ont constitué l'«autre» par des moyens qui non seulement ont créé des images d'ordre ethnique ou racial éventuellement trompeuses, abaissantes qui non ou préjudiciables, mais qui aussi, par le fait de la représentation, ont mené à des rapports de pouvoirs inégaux ou ont influé, de façon très précise et souvent imprévue, sur les conditions sociales des groupes représentés. Les termes que nous utilisons pour répartir les groupes sociaux en catégories «statistextuelles» sont donc des inventions politiques. Comme l'invention du mot «Indien» par Colomb il y a 500 ans nous le montre, un tel processus suppose beaucoup plus que la création d'une catégorie complexe aux fins du recensement.

Le discours sur la représentation n'est pas un processus à sens unique, et toute discussion de la façon dont les catégories de recensement peuvent le mieux «refléter» la réalité des groupes ethnoculturels doit faire entrer en ligne de compte la fluidité des catégories sociales. Les statistextes constituent une tentative, limitée sur les plans temporel et conceptuel, d'objectiver cette fluidité, de figer la dialectique sociale en créant une suspension analytique de croyances. Cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer au projet de réunir des données ethnoculturelles, aussi impossible que ce projet puisse être en principe. Nous ne voulons pas non plus laisser pour compte les problèmes méthodologiques et économiques de taille que pose la collecte de données, même si nous n'en discuterons pas dans la présente communication. Nous reconnaissons toutefois la nécessité d'effectuer un examen critique de nos catégories et des moyens que nous utilisons pour les établir, en allant bien au-delà de la tâche difficile mais néanmoins limitée que constitue l'abstraction empirique (le comptage) pour aborder la tâche plus fondamentale qui consiste à comprendre comment et pourquoi les catégories ethnoculturelles se forment, ainsi que les raisons pour lesquelles nous les jugeons importantes.

Le discours vise quatre groupes d'intérêt principaux qui, jusqu'à un certain point, se chevauchent : les statisticiens ou les spécialistes des sciences sociales qui créent les statistextes; les groupes, y compris les sous-groupes, qui font l'objet des textes; les autres groupes dont le bien-être est visé; et la «société dominante», vaguement définie, qui fixe les normes et établit les modalités de légitimation ayant trait à chacun des trois autres groupes. La question de la représentation s'applique aux quatre. Chacun a une perspective idéologique, même si elle peut être incohérente ou fragmentaire, plus ou moins sujette à consensus au sein des groupes et entre eux. Les représentations concurrentes sont, par conséquent, des luttes de pouvoir, des manifestations d'intérêts aux enjeux élevés. Le statisticien fait donc face à la tâche impossible de représenter une myriade d'interprétations avec un seul fait ou chiffre, ainsi qu'à la situation inévitable que chaque fait ou chiffre se prêtera à une myriade d'interprétations.

Il ne s'agit pas simplement là du cas des quatre aveugles qui, en tâtant un éléphant, disent avoir rencontré chacun une créature différente. Ce n'est pas en changeant de perspective ou d'échelle qu'on peut découvrir une «vérité» plus exacte, étant donné que la vérité n'est pas une question de renseignements composites, pas plus qu'elle n'est un privilège transcendant qui serait accordé

aux esprits éclairés. Il est en réalité plus utile de préciser ce que la vérité n'est pas, dans le contexte des relations sociales : elle n'est pas une catégorie absolue; elle ne se ramène pas à une fonction ou à une forme unique; elle ne peut pas être fixée. Ces hypothèses étant acceptées, les tentatives les plus fructueuses de créer la vérité analytique, sous forme de statistextes, sont celles qui visent à inclure un sens de la pluralité des définitions sociales de l'ethnicité, du terrain contesté que ces pluralités représentent inévitablement, ainsi que de la grande contingence de ces définitions dans un contexte politique en évolution rapide.

Le multiculturalisme : principe et politique

Depuis le début de son histoire, le Canada est une société multiculturelle sur le plan démographique, et les vagues successives d'immigration n'ont fait que diversifier encore plus sa structure ethnoculturelle. Toutefois, le principe du multiculturalisme officiel est issu des expressions de pluralisme qui ont commencé à se manifester vers la fin des années 1960. En 1963, le gouvernement libéral sous Lester B. Pearson a créé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission B.B.), qui a produit un quatrième volume de conclusions pour traiter des «autres groupes ethniques» (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1969). À l'étonnement des politiciens et des décideurs, les délibérations qui ont conduit à la publication du rapport ont suscité beaucoup d'intérêt au sein du public et favorisé l'émergence d'un lobby vigoureux et (pour la première fois) bien organisé parmi les groupes qui estimaient mériter une plus grande reconnaissance au sein de la mythique «mosaïque» canadienne. C'est alors que s'est manifesté ce que le sénateur Paul Yuzyk a appelé «la troisième force»² au sein de la politique canadienne.

C'est en 1971 que le multiculturalisme est devenu une politique officielle, présentée en ces termes par le premier ministre Trudeau : «[...] bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance» (gouvernement du Canada, 1971). On a beau prétendre, comme on le fait souvent, que la politique du multiculturalisme vise tous les Canadiens, elle a toujours été axée sur les «autres Canadiens», suivant le principe à deux volets de la protection et de la préservation, c'est-à-dire la protection de l'égalité des droits de tous les Canadiens, indépendamment de leur origine ethnoculturelle, et la préservation en tant qu'entités culturelles des groupes non fondateurs. Cette politique a, depuis, pris de l'ampleur et elle a été enchâssée dans la Loi sur le multiculturalisme canadien (1988), qui est administrée par un ministère distinct. Récemment, l'accent a été mis sur les droits à l'égalité plutôt que sur la préservation du patrimoine, et l'on s'est employé à «multiculturaliser» tant les fonctions de l'État que la société en général (Kobayashi, 1992).

Les deux principes du multiculturalisme ont fait l'objet de vives critiques de divers points de vue. Les uns, qui militent en faveur des droits de la personne, font valoir que, malgré la prolifération des lois et des programmes en matière de droit à l'égalité qui a caractérisé la dernière décennie, l'accès aux avantages qu'offre la société canadienne demeure différentiel et

qu'il varie selon la race, la classe sociale, le sexe, l'ethnicité et les capacités. Les autres, qui défendent les droits collectifs au nom des minorités ethnoculturelles, maintiennent que les deux groupes fondateurs continuent de dominer le programme politique et économique et que leurs besoins sont sacrifiés au profit de l'opportunisme politique. Les néo-conformistes et les libertariens (y compris leur expression la plus récente, soit le Parti réformiste du Canada) soutiennent que, d'une part, une politique de multiculturalisme n'est pas nécessaire, étant donné que tous les Canadiens sont égaux et que, d'autre part, les politiques qui favorisent la préservation du patrimoine culturel créent des différences et favorisent par conséquent la discrimination. Toutefois, cette dernière opinion n'offre pas de solutions aux problèmes de l'accès différentiel et, du fait qu'elle nie les différences, rétablit la norme de dominance.

La représentation en tant qu'«autre» est assez bien ancrée pour qu'on puisse attribuer à peu près universellement, quoi qu'on pense de la politique, le statut de minorité à des groupes au Canada selon des manières qu'on pourrait difficilement appeler des célébrations de la diversité culturelle. L'État contribue en outre à structurer les façons dont les groupes ethnoculturels sont définis. Il le fait non seulement par des mécanismes évidents, comme le contrôle du financement, les services communautaires et le statut officiel, mais aussi par des moyens subtils qui font entrer en jeu le discours ethnique par lequel sont négociées les relations entre l'État et la société civile. L'exploration de ce thème n'entre pas dans le cadre de notre communication, mais il importe d'en tenir compte pour comprendre le processus servant à définir l'ethnicité, surtout par rapport aux actions posées par les groupes ethnoculturels eux-mêmes.

Définitions de l'ethnicité et intérêt politique

Une des plus graves lacunes que présente le domaine désormais bien établi des études canadiennes sur l'ethnicité est son omission de dûment prendre en compte la dimension politique des relations qui existent tant au sein des groupes qu'entre ceux-ci. Tant que cette étude n'aura pas été examinée plus à fond et qu'un corpus suffisant de travaux empiriques portant sur les éléments politiques n'aura pas été élaboré, il sera difficile de formuler des statistextes plus satisfaisants que ceux qui sont couramment en usage.

La thèse originale de Porter (1964) sur la «mosaïque verticale» représente une tentative importante de faire entrer en ligne de compte les moyens politiques et économiques servant à créer les différences ethnoculturelles. Toutefois, parce que Porter considérait l'établissement de l'ethnicité principalement comme un moyen de subordonner certains groupes, sa thèse ne tient pas compte de la spécificité des groupes ethnoculturels et elle ne renferme aucune analyse des moyens par lesquels les relations sont négociées au niveau des relations humaines. Par contre, la plupart des écrits portant sur les «études ethniques» ont depuis traduit un point de vue culturaliste qui a empêché de faire entrer en ligne de compte les considérations d'ordre politique et économique.

On a, plus récemment, proposé une gamme de perspectives critiques qui représentent un début d'examen de ce problème. Peter Li (1990) a demandé l'intégration des éléments culturellement spécifiques et des éléments politiquement généraux et il a tenté de créer une dialectique de ce genre dans ses propres travaux portant sur les Canadiens d'origine chinoise. De plus en plus d'auteurs cherchent à explorer les façons dont les groupes minoritaires ethnoculturels pourraient se voir attribuer davantage de pouvoirs politiques, spécialement dans un contexte de négociations intenses en matière constitutionnelle, ainsi que la place des «autres» groupes non dominants par rapport à celle des Québécois francophones et des membres des premières nations.

Il s'agit, à court terme, de mieux comprendre les façons dont des représentations contradictoires, liées aux intérêts idéologiques, influent sur l'établissement de définitions des groupes ethniques. Il faudrait, pour cela, entreprendre de vastes travaux empiriques au niveau de la communauté. Je me propose, dans la présente communication, de tracer uniquement les grandes lignes de certaines des questions qui ont cours parmi les groupes ethnoculturels du Canada. Signalons comme exemple, particulièrement opportun dans une société immigrante, la représentation d'un très vaste conflit dans un contexte politique canadien souvent mal adapté. La reconfiguration fondamentale de la scène internationale, avec la réapparition des nationalismes à l'échelle mondiale, entraîne inévitablement des conséquences sur le processus de la définition de l'ethnicité au Canada.

Les nationalismes européens ont agi sur la scène canadienne de diverses façons. L'association entre les Allemands et le mouvement nazi, avant et durant la Seconde Guerre mondiale, a suscité une réorientation de l'allégeance ethnique canadienne vers les groupes qui pouvaient être identifiés comme n'étant pas allemands. Les personnes qui ont des origines dans les États baltes et les pays de l'Europe de l'Est expriment depuis longtemps une vigoureuse fierté nationaliste qui envahit leurs organisations communautaires au Canada et qui influe tant sur leur militantisme politique en tant que communauté que sur les façons distinctives dont elles affichent leur ethnicité (Lupul, 1978 et 1989). Ces groupes ont récemment renouvelé leurs liens ancestraux de nationalisme à l'issue de la restructuration de l'Union soviétique. De même, les Canadiens d'origine macédonienne se définissent en fonction de ce patrimoine plutôt qu'en fonction d'un des quatre États-nations qui composent désormais l'ancien territoire de la Macédoine. La relation entre l'État grec actuel et cette partie de la Macédoine qui fait partie de son territoire est reprise dans les rapports qui existent entre les deux groupes au Canada.

Toutefois, la question ne se ramène pas à une simple transposition des allégeances ethnoculturelles basées sur des mouvements nationalistes à l'étranger. D'une part, les groupes ethnoculturels du Canada sont influencés jusqu'à un certain point par leurs antécédents particuliers sur le plan de l'immigration. Les groupes qui se sont établis au Canada avant la Première Guerre mondiale et qui ont été source de relativement peu d'immigration après la Seconde Guerre mondiale sont, bien sûr, plus éloignés des vieilles questions entourant leur appartenance ethnique. D'autres, notamment ceux qui sont composés de population de réfugiés

fuyant ce qu'ils estiment être des régimes répressifs ou autrement inacceptables, demeurent souvent engagés à opérer un changement dans leur patrie d'origine bien après leur émigration, et cet engagement influe sur leurs relations avec les autres groupes établis au Canada.

Le gouvernement canadien a en même temps toujours insisté sur le principe que la lutte interculturelle n'avait pas sa place dans le programme multiculturel du Canada et il fait tout en son pouvoir (depuis la structuration des services sociaux en passant par le financement des organisations communautaires jusqu'à, dans certains cas, l'intervention pure et simple) pour s'entremettre dans ces différends. Ce faisant, l'État, inévitablement, reconnaît officiellement une «ethnicité» au détriment d'une autre, et sa représentation subséquente de la légitimité ne peut faire autrement que de façonner le profil du multiculturalisme au pays. C'est ainsi qu'au Canada, les groupes ethnoculturels se forgent des stratégies politiques qui entraînent soit la division, soit la coopération, ou, pour certains, un mélange des deux. La définition sociale de l'ethnicité au Canada est donc très chargée sur le plan idéologique étant donné qu'elle est négociée entre l'État et la communauté.

Les Canadiens d'origine éthiopienne nous fournissent un excellent exemple de cet état de fait³. Ils sont arrivés au Canada assez récemment, à une époque où les Noirs de diverses origines ethnoculturelles (y compris ceux dont les ancêtres sont arrivés en Amérique du Nord il y a de nombreuses générations et ceux qui sont venus depuis peu d'Afrique ou des Antilles) ont travaillé sans relâche pour prôner une identité panafricaine face au racisme incessant à tous les niveaux de la société canadienne. Les Canadiens d'origine éthiopienne sont demeurés au-dessus de ces coalitions et se sont attachés à favoriser des liens panéthiopiens par l'entremise de la Federation of Ethiopian Canadian Associations (fédération des associations éthiopiennes du Canada). Le ministère du Multiculturalisme reconnaît officiellement et subventionne cette association. Celle-ci adhère également au Conseil ethnoculturel du Canada (CEC).

Mais de nombreux Canadiens d'origine éthiopienne considèrent cette représentation officielle comme étant de la pure prestidigitation; elle masque le fait que les Canadiens d'origine éthiopienne ne constituent pas un groupe culturellement homogène et que l'«Éthiopie» en tant qu'État-nation est le territoire contesté de plusieurs groupes traditionnels:

«Bien que [...] le groupe dominant des Amhara favorise une identité panéthiopienne, d'autres groupes comme les Tigréens, les Érythréens et les Oromo tentent de promouvoir leur propre ethnicité. Réprésentants de factions antagonistes dans le pays d'origine, les membres de ces groupes ont formé au Canada des organisations [...] pour faire valoir le caractère distinctif de leurs sous-groupes auprès d'un gouvernement et d'une population qui ne les reconnaissent pas officiellement.» (Forcese, 1992, p. 33) [Traduction]

En outre:

«Étant donné l'opposition du gouvernement canadien au maintien d'identités ethniques et nationales distinctes, l'opposition de la communauté éthiopienne, l'hostilité manifestée par les autres immigrants africains et l'ignorance générale quant aux questions africaines qui caractérise l'ensemble du public canadien, il semble peu probable que les sources externes reconnaissent et acceptent largement l'autodéfinition des Érythréens et des Oromo.» (Sorenson, 1991, p. 84) [Traduction]

Le discours englobe un certain nombre de représentations contradictoires. Selon le point de vue dominant, qui est celui du public et qui traduit également l'opinion officielle, tous les groupes peuvent être réunis sous l'appellation primaire de *Noirs*. Ce mot n'a aucun sens (ou a un sens différent) pour les Érythréens et les Oromo, qui se voient désignés de la sorte seulement depuis leur arrivée au Canada. Leur lutte en vue de se définir eux-mêmes, suivant leur propre entendement, est restreinte par le discours dominant sur le multiculturalisme. Cette situation a peut-être pour résultat d'atténuer les tendances à importer des conflits «étrangers», mais elle renforce également un processus de définition ethnoculturelle dans lequel des représentations contradictoires se séparent et se rejoignent selon les structures de pouvoir établies.

Les statistextes résultants sont, pour dire le moins, tant réduits que modifiés. Si peu que les récents immigrants puissent se sentir touchés par les préoccupations des autres Canadiens d'origine africaine, le contexte dans lequel ils se trouvent fait qu'il leur est impossible de demeurer étrangers à ces préoccupations. En outre, ils doivent considérer ces préoccupations non pas sur le plan des conflits d'intérêts, comme c'était le cas dans leur pays d'origine, mais plutôt du point de vue de personnes se trouvant au bas de la hiérarchie sociale et dans une situation où elles n'ont pratiquement aucune influence. Ils seront forcément l'objet de discrimination parce qu'ils sont Noirs, non parce qu'ils sont Éthiopiens; et les circonstances les pousseront à choisir parmi un certain nombre de stratégies politiques, notamment l'appartenance à la catégorie générique «Noirs», qui a sa source dans le racisme, mais qui est devenue un symbole d'unité politique. Cette constatation montre quelle ironie il peut y avoir dans l'évolution du discours politique.

Le mot «Noir» est par conséquent un statistexte politique et idéologique. Peu importe le contexte politique dans lequel ce mot est utilisé, il réintroduit la notion de race en tant que moyen légitime de distinguer les êtres humains entre eux. Les spécialistes chargés de définir les catégories de recensement peuvent bien reconnaître, en théorie, que la notion de race est le résultat d'une catégorisation sociale et que cette catégorisation découle du racisme, cela n'en fait pas pour autant une création de l'imagination, puisque, en dépit de leur attitude progressiste, la «race» est devenue une réalité statistique. Il s'agit du produit réel d'un héritage politique qui comporte diverses formes de domination (colonialisme, impérialisme, fascisme, capitalisme à outrance et quoi encore) dans lesquelles se manifeste le racisme. Néanmoins, le fait que la

notion de race noire soit récemment devenue utile comme moyen de résistance politique et comme moyen de discrimination signifie qu'il faudra encore du temps avant de transcender cette perversité humaine particulière et que les créateurs de statistextes continueront de jouer un rôle important dans le processus.

Le cas des Canadiens dont les ancêtres sont venus de l'Asie du Sud, autre groupe faisant l'objet d'une distinction raciale, illustre un ensemble particulièrement complexe de dimensions dans le contexte d'un discours qui concerne tant les communautés elles-mêmes que leur représentation au sein du milieu canadien en général. Les personnes considérées comme originaires de l'Asie du Sud descendent non seulement de personnes originaires du sous-continent indien, mais de presque toutes les régions du globe, notamment de l'Afrique orientale, des îles du Pacifique et des Antilles. Leur profil ethnoculturel est au moins aussi diversifié que celui des personnes originaires d'Europe, et on peut les décomposer en fonction de variantes complexes quant aux traditions culturelles, aux origines régionales, à la classe, à la caste et à la religion. D'ailleurs, ces différences se manifestent aussi au Canada. Toutefois, ces facteurs pouvant entraîner la division sont atténués grâce au mécanisme politique que constitue l'Association nationale des Canadiens d'origine indienne. Cette organisation est intéressante, non seulement parce que sa composition est probablement la plus diversifiée de toutes les associations ethnoculturelles nationales qui existent au Canada, mais aussi parce qu'elle réussit à persister même face à certaines des questions pouvant les plus entraîner la division qui soient sur le plan du nationalisme, comme celles qu'ont soulevées par exemple les personnes d'origine tamoule et les Sikhs.

À une réunion récente, le Conseil des présidents du Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) a exprimé de façon assez spectaculaire le processus difficile de la définition de l'ethnicité⁴. Le Conseil a entendu des demandes d'adhésion au CEC de la Section canadienne de la World Sikh Organization (organisation mondiale des sikhs) ainsi que du Conseil national indo-canadien⁵. Les deux groupes représentent deux aspects opposés de la gamme politique au sein de la communauté, puisqu'ils défendent respectivement une position sikh fondamentaliste et une thèse clairement anti-sikh. L'ANCOI s'est opposée aux deux demandes, qui ont subséquemment été rejetées pour le motif que les requérants étaient déjà représentés au Conseil par l'entremise de l'ANCOI. On a en outre fait remarquer que la World Sikh Organization était une organisation religieuse internationale et non pas une association ethnoculturelle du Canada.

Le CEC est l'un des principaux terrains sur lesquels se livre la lutte pour l'identité ethnique au Canada. Fondé en 1980 en tant que groupe de coordination représentant les intérêts politiques de 38 organisations nationales et de plus de 2 000 associations locales et provinciales, il est le produit de la politique du multiculturalisme. Il est également un des lobbies les plus actifs et les plus efficaces du Canada. Son mandat est le suivant :

«[...] obtenir l'égalité de chances, de droits et de dignité pour les communautés ethnoculturelles du Canada. Les membres du CEC se partagent de l'information dans le but de réaliser un consensus sur les questions qui les intéressent et préconisent des changements au nom des groupes ethniques et des minorités visibles.» (Tiré de Ethno Canada, un bulletin semestriel) [Traduction]

Certaines personnes doutent de l'efficacité du CEC parce qu'il reçoit la majeure partie de ses fonds du ministère du Multiculturalisme (Lupul, 1989). Bien que le Conseil appuie fondamentalement les principes du multiculturalisme, il a souvent reproché au gouvernement fédéral de ne pas défendre ces principes ou de ne pas les prendre au sérieux, et il demeure le moyen le plus efficace de politiser la question de l'ethnicité au Canada. Grâce à son réseau hiérarchique à l'échelle nationale, le conseil atteint les personnes à la base pour influencer de façon sensible les manières dont les Canadiens négocient et définissent leur ethnicité. Ce faisant, il manifeste le mode typiquement canadien de compromis et de médiation dans son examen (même inefficace) des questions de relations entre l'État et la société civile. Il a en outre été un des principaux intervenants à influer directement sur la production de statistextes ethnoculturels, par ses efforts concertés en vue de convaincre Statistique Canada de la relation entre les données du recensement et ses visions particulières de l'ethnicité.

Notre dernier exemple porte directement sur la production de statistextes et la complexité du processus par lequel leur production est négociée. À la réunion du CEC, tenue le 2 juin 1991 (c'est-à-dire juste avant le Recensement de 1991), le Canadian Hispanic Congress (congrès hispanique du Canada) a soumis une présentation dans laquelle il a demandé d'appuyer ses efforts en vue de convaincre Statistique Canada d'inclure l'origine «hispanique» parmi les choix offerts en réponse à la question 15 (sur l'origine ethnique) du questionnaire du recensement. Le Canadian Hispanic Congress estime que Statistique Canada représente mal les personnes d'origine hispanique en faisant un compte incomplet, et que l'omission d'une désignation explicite incluant le mot «hispanique» incite les répondants à donner une réponse qui masque leur origine hispanique.

Il y a des avantages politiques évidents à jouer sur les nombres : en «représentant» une proportion élevée de la population canadienne, le Canadian Hispanic Congress étend son pouvoir politique à la base, au sein du réseau national qui inclut le CEC, de même qu'au niveau des relations gouvernementales où se joue la représentation officielle et où sont accordées les subventions. À l'heure actuelle, cette organisation a un enjeu bien particulier dans le processus d'immigration; en effet, la structure démographique du groupe qu'elle représente se transforme rapidement vu l'immigration de réfugiés en provenance de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Mais les revendications du Canadian Hispanic Congress mettent aussi en évidence tous les problèmes associés à la définition de l'ethnicité et révèlent clairement les dimensions politiques

du processus. Contrairement aux nombreuses organisations à caractère nationaliste comme la United Macedonian Association (association pour la Macédoine unie), le Canadian Hispanic Congress est internationaliste dans son idéologie. La carte des groupes qu'il représente ressemble davantage à l'ancien empire colonial espagnol qu'à une carte des traditions ethnoculturelles. Les liens communs que constituent la langue espagnole et une histoire politique partagée masquent les différences créées par les interventions coloniales et les disparités régionales. Un aspect toutefois important, dans le contexte canadien, est celui de la mesure dans laquelle la vision de l'ethnicité que défend le Canadian Hispanic Congress constitue une représentation de l'histoire sous une forme qui est adaptée aux modalités de la politique canadienne et, partant, donne lieu à un nouvel ensemble de statistextes qui traduisent cette négociation politique.

Il existe autant d'autres exemples qu'il y a d'expressions du patrimoine ethnoculturel au Canada, et chacune recèle une complexité qui défie toute représentation statistique. Il reste à souligner deux points encore, que le cadre de la présente communication ne permet cependant pas de développer. D'abord, la négociation politique au Canada fait en général intervenir un petit nombre de personnes dont l'action est motivée à la fois par l'intérêt personnel et par des intérêts de groupe. Il serait impossible de comprendre tout à fait comment les groupes ethnoculturels créent leur identité et défendent leurs intérêts sans une analyse détaillée des personnes en question, notamment des chefs, des opposants et de ceux qui agissent en coulisse. En second lieu, il deviendra de plus en plus évident au Canada que la politique ethnoculturelle est rigoureusement orientée en fonction des sexes. Il faudra accorder une attention accrue au processus par lequel les questions liées au sexe sont négociées parallèlement à celles relatives à l'ethnicité et par lequel les deux concepts sont utilisés pour représenter des intérêts qui se recoupent. Pour le sexe comme pour la couleur, la question de savoir qui parle au nom de qui a de plus en plus d'importance.

Conclusion

Les statistextes ethnoculturels du Canada sont issus des processus de représentation politique, avec tout ce que cette expression signifie, à un certain nombre de niveaux. Ils supposent la négociation de la signification, depuis la communauté locale jusqu'aux organisations nationales voire internationales, et ils sont profondément influencés par l'intervention de l'État et d'autres institutions, y compris le milieu universitaire. Ils constituent des créations idéologiques qui traduisent non pas une définition fonctionnelle de l'ethnicité, mais plutôt la création politique d'un sens dans un contexte canadien précis. À ce moment précis de l'histoire du Canada, ils reflètent notamment la politique du multiculturalisme et les perspectives nationalistes et internationalistes contradictoires. Ils font l'objet de changements constants en raison de processus comme celui de l'immigration, ainsi que par rapport au programme politique général qui inclut la réforme constitutionnelle et la négociation des droits individuels et collectifs définis en fonction des intérêts de groupes déterminés autrement que selon des critères ethnoculturels.

Cette situation pose des défis bien précis aux spécialistes de la collecte de données confrontés à des catégories analytiques qui semblent échapper à toute classification logique ou comparabilité. Comment peut-on justifier la définition d'«Hispano-Américain» par rapport à celle de «Mexicain» ou de «Chicano» ? D'«Indien» par rapport à «Sikh» ? De «Macédonien» par rapport à «Grec» ? De «Noir» par rapport à «Afro-Canadien», à «Éthiopien» et à «Érythréen» ? Il ne s'agit pas de fournir des catégories fonctionnelles plus précises, parce que la logique de ces démarches défie le processus politique par lequel les personnes se considèrent comme étant d'une origine ethnique ou d'une autre.

Il n'y a pas de solution simple à ce problème ni structure théorique globale susceptible de fournir une méthode plus appropriée. Il y a toutefois un certain nombre de mesures pratiques et sensées qui peuvent être prises. L'une d'elles consiste à inclure dans le processus de la définition de l'ethnicité tant les perspectives des communautés ethnoculturelles que les analyses qui exposent les intérêts politiques que ces communautés suscitent. En effet, comme les exemples ci-dessus le démontrent, il ne suffit pas de laisser les groupes ethniques «intervenir en leur nom propre» pour être certain d'obtenir des catégories non controversées.

Il ne s'agit pas non plus d'inclure dans le recensement un processus d'«auto-identification» complète, puisque cette façon de procéder laisse naïvement pour compte le processus politique utilisé pour établir l'ethnicité, de même que le fait que les chercheurs et les statisticiens catégorisent subséquemment ces identifications pour tenter de représenter l'ethnicité sous une autre forme. Il y a littéralement des centaines de livres et d'articles qui sont publiés au Canada chaque année et qui visent justement cette fin, fondés sur des données agrégées à partir de la bande-échantillon destinée à l'usage public, et qui laissent pour compte ou bouleversent le discours politique influant sur la production du statistexte en tant que «fait» public. Il faut, bien sûr, être réaliste quant à ce qu'on peut dire sans avoir recours à des catégories et ne pas négliger les problèmes techniques que posent l'échantillonnage et la représentation statistique; mais le perfectionnement technique ne doit jamais faire oublier qu'il n'est jamais à l'abri de l'idéologie.

Une autre solution partielle consisterait à mettre à la disposition des intéressés les résultats du recensement sous une forme plus détaillée que celle que présentent les données publiées. Il est grand temps que les chercheurs et les spécialistes de l'assemblage des données collaborent entre eux pour combattre la tendance à l'agrégation qui domine encore la façon dont les spécialistes canadiens des sciences sociales traitent l'ethnicité et qui ne fait généralement pas entrer en ligne de compte le processus politique qui sous-tend l'établissement des catégories ethniques. Ces efforts de collaboration doivent tenir compte des tendances opposées qu'on peut observer entre, d'une part, les démographes dont les travaux statistiques ont en général été axés sur les particuliers et ont minimisé les considérations contextuelles et, d'autre part, les historiens et autres spécialistes des études ethniques qui reconnaissent l'importance du contexte et des analyses axées sur les groupes, mais pour qui les statistiques sont peu dignes de confiance ou d'intérêt.

Il faut donc se préoccuper, dans la formulation des définitions de l'ethnicité, des façons dont un certain nombre de variables (y compris, pour n'énumérer que les plus évidentes, le lieu de naissance, les données sur l'immigration, la religion, la langue, la situation socio-économique et le lieu de résidence) s'entrecoupent dans la création des profils des sous-groupes qui se conforment éventuellement aux dimensions sociopolitiques de l'identité ethnique. À cet égard, il importe de faire des analyses comparatives afin de contrer la tendance à l'agrégation, caractéristique de la recherche statistique effectuée à un macro-niveau, et la tendance à la catégorisation, qu'on observe dans la recherche sur des groupes ethniques précis.

Pour formuler des définitions, il faut en outre reconnaître que s'il n'y a pas de mots neutres, il n'y a pas non plus de variables statistiques neutres. Le langage des sciences sociales est une forme particulière de représentation idéologique d'autant plus perfide qu'il est réductionniste. Au Canada et aux États-Unis, l'importance accordée aux questions de race et de langue dans le processus du recensement ne traduit que trop bien les enjeux politiques qui divisent notre société et montre la nécessité pour les statisticiens de suivre de près les répercussions sociales de la représentation linguistique.

Le facteur le plus important est toutefois celui du contexte. L'ethnicité ne peut être comprise que dans la mesure où elle est située dans une sphère sociale générale. Elle n'est pas uniquement une variable sociale (aussi liée qu'elle soit aux autres variables sociales) qui peut être interprétée sans aucune difficulté, malgré tous les efforts déployés en vue de créer des statistextes précis et reflétant avec acuité toute une gamme de contingences sociales. L'ethnicité est plutôt en elle-même une forme de discours, par lequel sont véhiculés les intérêts, les normes, les contraintes et les sanctions de la société et au moyen duquel sont tracés les contours de la relation entre l'État et la société civile. Il s'agit d'un processus inspiré de pouvoir et d'idéologie. Ce fait ne va pas disparaître; il faut plutôt l'intégrer à tous les niveaux du processus de représentation statistextuelle.

Notes

- 1. Il existe à ce sujet une abondante documentation qui ne cesse de croître. Les deux principaux ouvrages sont ceux de Marcus et Fischer (1986) et Clifford et Marcus (1986). On trouvera un examen des controverses récentes dans Sangren et al. (1991).
- 2. Ce terme est apparemment tiré du premier discours que le sénateur Yuzyk a prononcé au Sénat le 3 mai 1964 (Kelner et Kallen, 1974, p. 33).
- 3. Cette partie de la présente communication s'appuie sur les travaux effectués par Craig Forcese en vue de sa thèse de spécialisation. Je lui suis reconnaissante de m'avoir donné la permission de l'utiliser.

- 4. Cette partie repose sur une observation personnelle de la réunion qui a eu lieu le 2 juin 1991, de même que sur le procès-verbal de cette réunion.
- 5. Une demande a également été présentée par la United Macedonian Association du Canada. Elle a été vigoureusement contestée par des représentants de l'Hellenic Canadian Congress et rejetée pour le motif que les Canadiens d'origine macédonienne sont déjà représentés par le Hellenic Canadian Congress.

Références

- Clifford, James et George E. Marcus (dir. de la publ.). 1986. Writing Culture: The Poetics and Politics of Ethnography, Berkeley, University of California Press.
- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. 1969. L'apport culturel des autres groupes ethniques, vol. IV, Ottawa, Imprimeur de la Reine.
- Forcese, Craig. 1992. Nationalism, Multiculturalism and the Fabrication of "Ethnicness" in Canada, thèse de spécialisation non publiée, Département de géographie, Université McGill.
- Gouvernement du Canada. 1971. Débat de la Chambre des communes, 8 octobre 1971.
- Kelner, Merrijoy et Evelyn Kallen. 1974. «The multicultural policy: Canada's response to ethnic diversity», dans *Journal of Comparative Sociology*, no 1, p. 21-34.
- Kobayashi, Audrey. 1992 (sous presse). «Multiculturalism as institution: policy making in Canadian context», dans *Representing Cultural Geography*, publié sous la direction de James Duncan et David Ley, London, Harper Collins.
- Li, Peter (dir. de la publ.). 1990. Race and Ethnic Relations in Canada, Toronto, Oxford University Press.
- Lupul, Manoly. 1989. «Networking, discrimination and multiculturalism as a social philosophy», dans Canadian Ethnic Studies, vol. XX, n° 3, p. 166-180.
- Lupul, Manoly (dir. de la publ.). 1978. Ukrainian Canadians, Multiculturalism, and Separatism: An Assessment, Edmonton, University of Alberta Press.
- Marcus, George E. et Michael M. J. Fischer. 1986. Anthropology as Culture Critique: An Experimental Moment in the Human Sciences, Chicago, University of Chicago Press.
- Porter, John. 1964. The Vertical Mosaic: An Analysis of Social Class and Power in Canada, Toronto, University of Toronto Press.
- Said, Edward. 1978. Orientalism, New York, Pantheon.

- Sangren, P. Steven, avec des commentaires de Goran Aijmer, James Clifford, Micheal M. J. Fischer, George Marcus et Stephen A. Tyler, Jonathan Friedman, Ian Jarvie, Maryon McDonald, Paul Rabinow et Steve Woolgar. 1991. «Rhetoric and the authority of ethnography», dans *Inquiry and Debate in the Human Sciences: Contributions from Current Anthropology*, 1960-1990, publié sous la direction de Sydel Silverman, Chicago, University of Chicago Press.
- Sorenson, J. 1991. «Politics of social identity: "Ethiopians" in Canada», dans *The Journal of Ethnic Studies*, vol. 19, n° 1, p. 67-86.

		,	

La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir

	·		
•			
			·

Monica Boyd
Carleton University
et
University of Western Ontario

Introduction

Pour les statisticiens nord-américains, mesurer l'origine ethnique des gens ne devrait pas poser beaucoup de problèmes. En théorie, leur tâche devrait consister à évaluer les résultats obtenus en fonction des principes de la recherche-enquête et en tenant compte des éléments suivants : la méthode d'enquête utilisée (interview directe, questionnaire à remplir soi-même, entrevue par téléphone); le genre de questions posées (questions ouvertes, questions recodées ou combinaison des deux types de question); la possibilité de répondre par personne interposée; la façon dont les données sont introduites (introduction par clavier, codage automatisé, méthodes d'imputation, le cas échéant); le taux de non-réponse; et le champ de l'enquête. Même les tâches axées sur le produit, avec diffusion des données aux utilisateurs, seraient réglées par les principes statistiques selon lesquels on doit respecter la confidentialité des réponses.

En pratique, toutefois, les choses sont beaucoup plus compliquées, et ce pour au moins deux raisons. Premièrement, l'ethnicité est un concept flou qui recouvre de nombreuses réalités. Elle peut être déterminée selon l'ascendance, le lieu de naissance, la race, la religion, la langue, la culture ou plusieurs de ces éléments, et quand on veut s'en servir pour désigner la catégorie statistique ou le groupe social auxquels les gens appartiennent, on se rend compte qu'il s'agit d'une notion très ambiguë (Petersen, 1980). Il ne faut pas en conclure pour autant qu'il est illusoire de vouloir mesurer l'ethnicité des personnes. Il s'agit plutôt, compte tenu de la complexité de cette notion, de prêter une grande attention à la conceptualisation et à l'élaboration des questionnaires (Waters, 1990). Il n'en demeure pas moins que les bureaux statistiques sont confrontés à certaines difficultés lorsqu'ils doivent faire des choix, en raison du nombre limité de questions qu'ils peuvent poser et en raison du nombre limité de catégories dont ils disposent pour répartir les données. Certains problèmes proviennent aussi de la légitimation conceptuelle par les utilisateurs des données ainsi obtenues¹.

La seconde raison du fossé qui existe entre la théorie et la réalité, en ce qui concerne la mesure de l'ethnicité, c'est que dans les démocraties industrielles, les organismes statistiques ne fonctionnent pas en vase clos. Au contraire, ils doivent répondre à diverses demandes de données, se montrer attentifs aux préoccupations du public et coordonner leur action avec celle

des autres organismes gouvernementaux. Donc, si la mesure de l'ethnicité se fait d'après les règles de la recherche en sciences sociales, elle se fait aussi en fonction des impératifs du droit, de la politique et de l'opportunisme (McKenney et Cresce, 1992; Petersen, 1987). Ce n'est ni par hasard ni par accident que les organismes statistiques choisissent une méthode particulière pour mesurer l'ethnicité. Leur choix est plutôt conditionné par leurs pratiques antérieures, par les pressions dont ils sont l'objet et par les prescriptions des lois. En outre, les données obtenues n'ont pas un caractère statique; elles sont plutôt un reflet de l'évolution sociale et, de ce fait, elles forcent les concepteurs des questionnaires à modifier progressivement leur approche des questions ethniques et leur façon d'envisager l'ethnicité.

Étant donné ces considérations, il devient hasardeux de prévoir la meilleure façon de mesurer l'ethnicité. Nous pouvons, au mieux, faire nôtre l'observation selon laquelle pour prévoir l'avenir, il nous faut non seulement comprendre les questions ethniques contemporaines, mais également tirer des leçons du passé (Yancey, 1985). Cet exercice, toutefois, est compliqué par le fait que toutes les nations ont leur histoire propre. Comme on a pu le constater dans les communications présentées à la présente conférence, les pays ne procèdent pas tous de la même façon pour mesurer l'ethnicité de leurs habitants; ils ne recueillent pas tous leurs données pour les mêmes raisons et pour répondre aux mêmes questions. À cause du caractère unique et de la diversité des préoccupations de chacun, il est à peu près impossible de prescrire une série donnée de questions sur l'ethnicité qui conviendrait à tous les pays.

À quoi peuvent donc s'attendre les organismes statistiques nationaux, quant aux façons de mesurer l'ethnicité? Une double réponse semble s'imposer à première vue. On continuera de vouloir produire des données utiles aux fins démographiques, sociales et politiques et, pour cela, on sera amené à modifier certaines questions et à en concevoir de nouvelles selon les critères de la méthodologie de la recherche-enquête. Et, comme l'indiquent les communications produites pour la présente conférence, ce travail de remaniement des questions suppose un réexamen hardi des notions de race et d'ascendance ainsi qu'un traitement résolu des questions concernant la catégorisation ethnique en regard de l'identité.

Cependant, si nous pouvons nous laisser guider par les principes de la recherche-enquête, il faudra aussi prendre en considération les questions sociales et les politiques officielles. Ainsi, pour apporter une réponse plus sérieuse et plus complète à la question «dans quelle optique cherchera-t-on, à l'avenir, à mesurer l'ethnicité?», il faut analyser les facteurs propres à chaque pays, c'est-à-dire les règles suivies par chacun, et les fondements démographiques, sociaux et politiques de ces règles. L'analyse de ces facteurs, cependant, est fondée en définitive sur les idéologies à la base de chaque nation, sur le projet d'édification nationale de chaque pays et sur l'intégration de l'ethnicité à ce projet d'édification nationale (ou sur la dissociation de l'ethnicité de ce projet). Comme l'a noté l'historien William McNeill (1986), on ne peut pas dissocier le

sujet de l'ethnicité des questions se rapportant à ce que nous sommes et à ce que nous allons devenir.

C'est l'exercice que je me propose de faire dans le reste de la présente communication, en prenant le Canada comme objet d'étude. Après un examen initial de la façon de procéder de Statistique Canada pour mesurer l'ethnicité, je tenterai de voir à quel point il est toujours utile de poser des questions sur l'origine ethnique et j'examinerai les dernières propositions de changement à cet égard. Dans les années 1950 et 1960, les gouvernements ont délibérément tenté de s'attaquer à ce legs historique de la fragmentation régionale et ethnique, pour forger une identité pancanadienne. Les lois adoptées à cette fin ainsi que les mécanismes de consultation établis dans ce contexte ont contribué de façon importante au maintien de la question sur l'origine ethnique, au Recensement de 1991, en plus de rendre difficile l'addition d'autres questions. Il est donc probable que, dans l'avenir, la façon de procéder pour mesurer l'ethnicité sera dictée autant par les questions de démographie et d'égalité, par les prescriptions législatives et par les contestations devant les tribunaux que par les simples principes de la «véritable» science.

L'origine ethnique

Le Recensement de 1991, au Canada, comporte une question sur l'origine ethnique des répondants. Cette question est considérée comme la principale source de données sur les groupes ethniques, bien que d'autres questions, sur le statut d'Indien de plein droit, sur la langue maternelle, sur la religion et sur le lieu de naissance, permettent également la production de données pertinentes sur l'ethnicité. Il n'y a aucune question sur la «race»².

Cette question sur l'origine ethnique, au Recensement de 1991, constitue la cible type des nombreuses critiques qui sont faites à l'endroit de l'approche générale concernant l'ethnicité. Les critiques en question portent sur la fiabilité et la validité des données obtenues. L'appartenance ancestrale est une caractéristique de plus en plus difficile à préciser dans les sociétés caractérisées par des tendances pluralistes ou assimilatrices, où les courants migratoires européens antérieurs remontent à deux ou trois générations ou même davantage. Pour ces groupes, il faut s'attendre à des réponses multiples en raison du phénomène de l'intermariage. Il existe aussi un flux ethnique d'une importance considérable³. Mais pour les groupes arrivés plus récemment, les questions sur l'origine ancestrale suscitent des réponses qui ont un rapport plus étroit avec le lieu de naissance et avec l'identité, cette dernière résultant non seulement des expériences personnelles passées, mais aussi de la façon dont la société d'accueil définit, traite et incorpore les nouveaux arrivants.

Les questions sur l'origine ethnique, telles qu'elles ont été formulées pour le Recensement de 1991, amènent à la fois des réponses sur l'appartenance ancestrale et des réponses sur l'identité

ethnique. Et ce qui constitue l'«identité» n'est pas clair, car la réalité désignée par ce terme peut se rapporter à divers types et à divers degrés d'«appartenance» (appartenance nominale, appartenance à un groupe, appartenance à une collectivité). Aussi, l'exactitude des réponses est douteuse, étant donné les problèmes que peuvent poser le glissement et les erreurs de mémoire. Les données obtenues au moyen de questions sur l'origine ethnique sont ambiguës au point que l'Australie a décidé d'y renoncer pour son Recensement de 1991; c'est la coutume, dans ce pays, de se fonder sur le lieu de naissance des parents et des répondants pour déterminer l'«ethnicité» (Cornish, 1992).

Le maintien de l'origine ethnique comme critère

Ces questions sur l'origine ethnique étant clarifiées, il est intéressant de se demander pourquoi l'ascendance demeure le principal critère de mesure de l'ethnicité des citoyens canadiens. S'il en est ainsi, c'est, pour une part, en raison des pratiques antérieures. Les organismes statistiques, qui sont contraints de maintenir une certaine comparabilité d'une année à l'autre, sont peu disposés, naturellement, à supprimer des questions, à moins d'y trouver des avantages raisonnables. Mais la tradition organisationnelle n'explique pas tout; en effet, depuis qu'on a mis à l'écart l'ascendance paternelle et qu'on a décidé d'accepter les réponses multiples, la ligne de tendance s'est rompue (White, Badets et Renaud, 1992).

Dans une certaine mesure, si l'on a conservé la question sur l'origine ethnique, dans le recensement, comme principal moyen de mesurer de l'ethnicité, cela est révélateur de l'utilisation que les gouvernements et les groupes ont fait et font encore de ce genre de données. Jusqu'au milieu du XX° siècle, au moins, les données ethniques ont servi d'indicateurs du degré d'assimilation, dans ce pays caractérisé par l'éparpillement sur de vastes espaces de populations d'origines diverses. La colonisation du Canada a eu pour corollaire la domination des Français et des Britanniques sur les peuples autochtones. Les deux sociétés d'origine européenne, après s'être affrontées dans une guerre, se sont fusionnées en une seule nation, mais n'ont pas pu encore, en cette fin du XX° siècle, éliminer toute inégalité ethnique. Les chercheurs ont observé que, même au Canada français, les anglophones occupaient les postes de commande dans le domaine économique (Hughes, 1943; Porter, 1965), avaient des taux supérieurs de mobilité sociale intergénérationnelle (De Jocas et Rocher, 1957) et dominaient la scène politique nationale dans les années 1950 (Clarkson et McCall, 1990).

La domination des groupes d'origine britannique, dans la vie économique, politique et sociale du Canada, a aussi influé sur les politiques d'intégration des nouveaux arrivants et sur la conception qu'on se faisait de cette intégration. Il est certain que, dans toute la première moitié du XX° siècle, le modèle dominant qui a été appliqué aux immigrants a été celui de l'assimilation. Il y avait déjà près de deux siècles que la migration internationale renforçait la domination britannique, l'immigration française ayant cessé vers le milieu du XVIII° siècle, et

le mouvement migratoire en provenance de l'Irlande, des îles Britanniques et des États-Unis s'étant accentué à partir du XIX^e siècle. Les lois de 1910, de 1927 et de 1952 sur l'immigration perpétuaient l'exclusion des groupes jugés indésirables en fonction de critères ethniques ou raciaux, tout en favorisant la venue d'immigrants des îles Britanniques, de l'Europe du Nord et, en dernier ressort, des autres pays d'Europe (Harney, 1988). À vrai dire, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours, la migration en provenance d'Europe a assuré une grande diversification ethnique. Mais, contrairement à l'opinion populaire selon laquelle le Canada se serait historiquement différencié des États-Unis sur ce plan, la tendance dominante a toujours été l'assimilation au prototype ethnique britannique (Breton, 1988; Harney, 1988).

Dans ces circonstances, les données sur les groupes ethniques servaient d'indicateurs pour déterminer l'importance des groupes et pour voir en quoi ces groupes se distinguaient de la population de référence britannique. Ainsi que Petersen l'a dit en substance (1987, p. 200), les données ethniques permettaient aux Canadiens de souche de vérifier si les immigrants s'assimilaient au rythme prévu et s'il y avait effectivement anglicisation de ces Galiciens et autres rudes paysans vêtus de peaux de mouton (Sifton, 1906).

On cherchait avant tout à recruter des gens de souche britannique pour peupler et unifier ces vastes régions du Canada, quoiqu'au XX° siècle, cet idéal est devenu de moins en moins réalisable. Avec les années, les attitudes racistes sont devenues moins ostensibles. Au lieu des «nations fondatrices», on s'est mis progressivement à parler des «peuples fondateurs» du Canada (les Français et les Anglais, auxquels se sont ajoutés plus tard les autochtones, reconnus finalement comme l'une des premières nations du Canada). On acceptait moins facilement les aspects racistes de la politique d'immigration canadienne, clairement définie en 1947 par le premier ministre MacKenzie King, dans sa déclaration selon laquelle le Canada ne souhaitait pas qu'une immigration massive vienne modifier fondamentalement le caractère de la population canadienne. En 1962 et en 1967, on a modifié les règlements de l'immigration de facon à ouvrir la porte aux personnes non européennes. Ces changements, qui ont été incorporés ultérieurement dans la Loi sur l'immigration (1976), visaient à admettre les gens non plus en fonction de leurs origines nationales, mais plutôt d'après d'autres critères liés à la réunification des familles et à l'intégration au marché du travail. Des groupes qui, antérieurement, ne pouvaient immigrer au Canada, n'étant pas d'un pays européen désigné, sont maintenant admis s'ils répondent aux critères relatifs à la réunification des familles, au marché du travail ou aux réfugiés. Aujourd'hui, près des trois quarts des immigrants proviennent de régions autres que l'Europe (y compris l'Irlande et le Royaume-Uni) et les États-Unis (Boyd et Taylor, 1990).

Selon Harney (1988), la diversité ethnique qui a résulté de ces changements a rendu périmée l'ancienne image qu'on pouvait se faire de la société canadienne et a suscité, dans les années 1980, la recherche d'un principe d'identité nationale. Mais il y avait déjà longtemps que les hommes politiques avaient reconnu la nécessité d'unifier ce pays caractérisé par d'importants

clivages linguistiques et ethniques d'une région à l'autre. À compter de la fin des années 1950, sous le gouvernement Diefenbaker, puis dans les années 1970, sous le gouvernement libéral, on avait mis en application une série de politiques et de mesures «[...] qui faisaient directement et délibérément appel aux Canadiens en tant que tels, sans distinction de langue, de région ou de lieu de résidence» (Smith, 1989) [traduction].

On peut dire que la politique canadienne de multiculturalisme constitue l'un des moyens par lesquels l'État canadien cherche à forger une identité pancanadienne au-delà des grandes régions et des divers groupes ethniques. Cette politique a reçu son impulsion initiale de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, laquelle devait, au départ, examiner la situation des deux «peuples fondateurs». Lors des audiences publiques de la Commission, d'autres groupes firent valoir qu'eux aussi devaient être reconnus (Sheridan, 1991). On établit donc une politique de multiculturalisme en 1971 et, depuis lors, cette politique a beaucoup évolué. En ce qui a trait à la collecte des données ethniques, les faits les plus marquants sont d'ordre législatif. En avril 1982, l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* a été déclarée officiellement par la reine Élisabeth II. Trois articles de cette charte offrent des garanties importantes aux groupes ethniques. Ce sont les articles 15(1), 15(2) et 27 dont voici le texte:

- 15(1) La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
- 15(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'interdire les lois, programmes ou activités destinés à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leur origine nationale ou ethnique, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou de leurs déficiences mentales ou physiques.
- 27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

Parmi les autres faits nouveaux à caractère législatif qui ont marqué la fin des années 1980 et le début des années 1990, il faut mentionner la création du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Les principaux programmes de ce nouveau ministère sont les suivants : Relations interraciales et compréhension interculturelle; Cultures et langues ancestrales; et Participation et appui communautaire.

La politique canadienne de multiculturalisme des années précédentes a été critiquée, et celle d'aujourd'hui l'est aussi, parce qu'elle constitue un appui aux aspects symboliques du multiculturalisme, bien qu'elle semble toucher de plus en plus les relations interraciales (Phillips. 1991; Stasiulis, 1988). Mais, pour de nombreux groupes ethniques, cette politique représente une source de fonds et elle a contribué au développement du processus consultatif si caractéristique, aujourd'hui, des affaires publiques canadiennes. Les groupes ethniques sont maintenant bien déterminés à engager publiquement le dialogue avec les organismes gouvernementaux ainsi qu'à faire valoir leur point de vue avec un minimum de succès (Phillips. 1991, présente un examen général du processus consultatif qui caractérise les rapports entre le gouvernement et les groupes d'intérêts). Ces deux éléments sont des facteurs qui interviennent de façon importante dans la décision de conserver ou de modifier les données recueillies par Statistique Canada au sujet des origines ethniques. Les questions présentant un choix réduit de réponses sont susceptibles d'entraîner une diminution des demandes de financement de la part des groupes d'intérêt particulier. Ce phénomène incite les responsables à conserver les questions comme celles qui ont trait aux origines ethniques; en effet, tous les répondants ont une origine ethnique particulière et sont invités à indiquer autre chose que «Canadien» comme réponse (voir cependant Pryor et al., 1992). En outre, le processus consultatif a suscité chez les groupes le goût d'exprimer leur point de vue et d'entreprendre des démarches dans le sens de leurs intérêts⁴. Il est possible, aussi, que les services gouvernementaux oeuvrant pour les groupes ethniques aient tendance à favoriser le maintien de questions avec un nombreux choix de réponses. Cet appui, outre qu'il laisse supposer une représentation efficace des clients, est de nature à encourager les organisations à demander des fonds au Trésor public, lequel ne dispose que de ressources limitées.

La race, premier facteur de changement⁵

L'évolution démographique et l'adoption de certaines mesures législatives peuvent aussi être des facteurs qui rendent nécessaire l'adoption d'une nouvelle méthode de mesure de l'ethnicité. La nouvelle tendance que prend l'immigration, au Canada, ainsi que la mobilisation des autochtones (et à un degré moindre, des Noirs) comme groupe ethnique, justifient, du point de vue démographique, l'ajout de questions sur la race. Toutefois, le fondement apparent d'une question sur la race est la *Charte canadienne des droits et libertés*, dont il a été question précédemment.

L'article 15(2) s'est trouvé à éliminer tout obstacle à l'adoption, en 1986, de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Le document qui a servi de fondement à la politique canadienne d'équité en matière d'emploi est le rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi, présenté en 1984 (Abella, 1984). Ce rapport confirmait la nouvelle façon d'aborder la question de la stratification, les questions de différence ayant été supplantées, dans les années 1960, par les préoccupations relatives à l'égalité des chances. Plus récemment, des analystes ont commencé

à mettre en évidence les éléments susceptibles de défavoriser indirectement certains groupes, dans les pratiques traditionnelles d'embauchage et d'avancement (Agocs et Boyd, 1992, font une analyse plus complète de l'évolution des paradigmes en ce domaine ainsi que des conséquences de cette évolution sur le plan de l'action).

Les auteurs du rapport de la Commission sur l'égalité en matière d'emploi, cherchant à neutraliser les effets de la discrimination systémique, recommandèrent au gouvernement du Canada d'adopter une loi obligeant les employés des secteurs public et privé à pratiquer une politique d'équité en matière d'emploi. Ils recommandèrent aussi au gouvernement de prévoir des moyens de contrôle pour vérifier si les employeurs respectent la loi et d'imposer des sanctions à ceux qui ne feraient pas les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la Loi. En réponse à ces recommandations, le gouvernement conservateur a pris deux initiatives en 1986 : il a adopté la Loi sur l'équité en matière d'emploi et il a mis en oeuvre le Programme de contrats fédéraux⁶. Environ 370 employeurs et 632 000 employés sont touchés par la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Quant au Programme de contrats fédéraux (Emploi et Immigration Canada, 1990 : 2, 17), il s'applique à 1 350 employeurs et à plus d'un million d'employés. Dans un cas comme dans l'autre, les minorités visibles constituent un groupe désigné, tout comme les autochtones⁷.

Dans le contexte de la loi, les membres des minorités visibles sont «[...] des personnes qui ne sont pas autochtones ni de race blanche et qui se désignent comme telles pour les besoins d'un employeur ou qui acceptent d'être désignées comme telles par un employeur, aux fins de la Loi sur l'équité en matière d'emploi» (Emploi et Immigration Canada, 1989, p. 25). Le concept sous-jacent est celui de la race. La méthode de collecte des données qui est toujours employée, à cet égard, est celle de l'auto-identification des répondants, qui peuvent choisir parmi les catégories suivantes: Noir, Chinois, Japonais, Coréen, Philippin, Indo-Pakistanais, Antillais, Arabe, Asiatique du Sud-Est et autre, cette dernière catégorie s'appliquant notamment aux Latino-Américains, aux Indonésiens et aux personnes originaires des îles du Pacifique (Emploi et Immigration Canada, 1986, document de référence technique n° 3, p. 3).

En vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les sociétés doivent produire un rapport annuel sur la représentation de leurs employés dans les quatre groupes cibles que sont les minorités visibles, les autochtones, les femmes et les personnes handicapées. Pour déterminer si un employeur se conforme à la Loi, il faut établir des comparaisons avec une population de référence, soit, en règle générale, avec le marché du travail local. Comme on a besoin de données géographiques pour appliquer cette méthodologie, le recensement s'avère très utile à cette fin.

Ces nouvelles exigences de la loi ont forcé Statistique Canada à recueillir ses données d'après un nouveau concept. Selon la méthode mise au point pour les recensements de 1981, de 1986

et de 1991, on détermine qu'une personne est membre d'une minorité visible d'après ses réponses aux questions concernant le lieu de naissance, l'origine ethnique, la langue maternelle et la religion (au Recensement de 1986, il n'y avait pas de question sur la religion). Cette méthode a été mise au point en collaboration avec le Comité interministériel sur l'équité en matière d'emploi. Si l'on utilise les questions telles qu'elles sont formulées actuellement, cela signifie que l'auto-identification ne permet aucunement de déterminer qui fait partie d'une «minorité visible», contrairement à la méthode utilisée pour la collecte des données au niveau des sociétés.

Conscient de la nécessité de produire des données en fonction de ce nouveau concept⁸, Statistique Canada a cherché à déterminer s'il y avait lieu de poser une question sur la race dans le Recensement de 1991. Cette recherche a pris plusieurs formes. On a mis à contribution des organismes consultatifs qui collaborent avec Statistique Canada, dont le Conseil national de la statistique, les comités consultatifs sur la démographie et le Comité consultatif sur les conditions sociales, à qui on a demandé de réfléchir à la possibilité d'inclure une question sur la race et de proposer, s'il y a lieu, un libellé pour cette question (Petrie, 1989). En vue du Recensement de 1991, on a soumis une question sur la race aux répondants de divers essais préliminaires et enquêtes, et des groupes de discussion ont procédé à des évaluations qualitatives de ces questions (Breedon Research Inc., 1988; White, 1988). L'étude sur le surdénombrement relative au Recensement de 1986 (étude menée six semaines après ce recensement) demandait aux répondants s'ils considéraient appartenir à l'une des minorités visibles ou raciales du Canada. L'analyse des réponses a permis de constater un certain nombre de difficultés, dont une sousidentification et une grande confusion quant au sens de l'expression «minorité visible», même si la question comportait aussi le qualificatif «raciale» (White, 1988). Le test modulaire 2, entrepris en 1988 en prévision du Recensement de 1991, s'écartait de la phraséologie perceptuelle de l'étude sur le surdénombrement en demandant aux répondants d'indiquer la ou les catégories (au moyen du code correspondant) décrivant le mieux leur race ou leur couleur. Le taux de non-réponse fut élevé à cette question (11 %), et l'on enregistra un écart important entre les réponses aux questions sur la race et l'ascendance et les réponses aux questions sur l'identité ethnique (White, 1988). Les mises à l'essai révélèrent que le sens de la question sur la race suscitait beaucoup d'interrogations et que de nombreux participants trouvaient la question offensante (Breedon Research Inc., 1988). La question sur la race fut reprise aux deux essais (I et II) du recensement national mais, déjà, les pressions à l'encontre du maintien de cette question se faisaient plus fortes, et il était évident qu'on ne s'entendait pas sur le choix des La confusion des répondants, leur hostilité et leur refus de répondre sont, catégories. évidemment, des péchés mortels dans le domaine de la recherche-enquête : il n'y a donc pas eu de question sur la race au Recensement de 1991.

Bien que les critères de la recherche sur les enquêtes aient pesé lourd dans la balance au moment de juger de l'opportunité d'une question sur la race, ces critères n'expliquent toutefois qu'au

«premier niveau» l'absence de toute question de ce genre dans le questionnaire du recensement. Les critères techniques sont des outils servant à mesurer les réactions du public aux questions posées, lesquelles réactions sont fonction des idéologies admises sur la constitution des groupes ainsi que des politiques passées et présentes. Le terme «race» est absent du discours public depuis les années 1950 (voir la note 8). Bien que ce terme soit maintenant compris dans l'expression «relations interraciales» servant à désigner certains programmes gouvernementaux, on évite toujours de l'utiliser explicitement dans le contexte de la politique canadienne d'unité nationale. On parle plutôt, aujourd'hui, de multiculturalisme et de minorités visibles, ce qui permet d'éviter les images péjoratives ou méprisantes implicites de l'«autre», trop souvent associées aux catégories raciales par suite d'un processus de mise en relief des distinctions raciales (Miles, 1989). Il s'ensuit, toutefois, que le grand public, au Canada, dans la meilleure hypothèse, n'est pas habitué à identifier les gens d'après la race et, dans la pire hypothèse, est méfiant à l'égard de ce mode d'identification.

L'identité canadienne et le lieu de naissance des parents, d'autres facteurs de changement

On a également proposé l'inclusion d'une question sur l'identité culturelle dans le Recensement de 1991, mais cette question n'a pas été jugée plus appropriée que la question sur la race, d'après les critères applicables aux enquêtes. Les consultations qui ont été menées en vue du recensement ont révélé que les gens souhaitaient distinguer l'ascendance ethnique de l'identité ethnique. Par la suite, on a effectué plusieurs essais avec une question demandant aux répondants d'indiquer à quel groupe ethnique ils croyaient appartenir. Des groupes de discussion ont noté un fort appui en faveur de l'inclusion de cette seule question sur l'ethnicité dans le questionnaire du recensement (Breedon Research Inc., 1988). Mais, au moment de l'essai préliminaire final (deuxième essai du recensement national), qui est l'équivalent d'une grande répétition générale, le taux de non-réponse a été particulièrement élevé. On a donc supprimé cette question (White, Badets et Renaud, 1992).

Dans le même ordre d'idées, on s'est demandé s'il fallait proposer «Canadien» comme catégorie codée ou comme option désignée sur la liste d'exemples. On a donc fait des essais, à ce sujet, avec la question relative à l'identité ethnique et la question portant sur l'origine ethnique, lesquelles figurent traditionnellement dans le questionnaire du recensement. Une étude approfondie des résultats a révélé que le pourcentage de répondants choisissant «Canadien» comme réponse pouvait être très variable, ce qui laisse supposer «[...] que les réponses dépendent beaucoup de la conception et de la structure de l'enquête ainsi que du pouvoir d'évocation du mot "Canadien" ou d'une autre identité proposée comme réponse» [traduction]. Encore là, il y avait danger de passer outre aux principes de la recherche-enquête.

Mais il serait trop facile de laisser entendre que les principes de la recherche-enquête étaient les seuls éléments considérés. Au moins deux autres facteurs devaient être pris en considération

dans l'évaluation des résultats techniques. Le premier de ces facteurs est le système de reddition de comptes par lequel le contenu final du questionnaire est approuvé, discuté ou renvoyé au Cabinet fédéral. Les membres du Cabinet ne sont pas à l'abri des interventions des électeurs. En effet, Brooks (1989) soutient que, dans le type de fédéralisme exécutif pratiqué au Canada, les groupes de pression sont enclins à passer par-dessus la bureaucratie gouvernementale pour concentrer leurs efforts sur les politiciens. Pour les bureaucraties gouvernementales qui cherchent à faire approuver leurs propositions, il y a réellement risque que l'approbation du Cabinet ne leur soit pas accordée, si les questions suggérées sont peu satisfaisantes d'après les critères techniques, et si le public réagit de façon négative et bruyante. Cette préoccupation d'ordre général revêtait une signification particulière pour Statistique Canada en tant qu'organisation. L'annulation du recensement quinquennal de 1986 (le recensement a finalement été effectué, étant donné l'ampleur des protestations dans la population et dans le secteur privé) a grandement sensibilisé les responsables au danger qu'une question non défendable sur le plan «scientifique» puisse affaiblir l'image du service statistique et lui valoir d'autres refus par la suite. Ces possibilités ont contribué à renforcer la position de tendance conservatrice consistant à appliquer les critères de référence de la recherche-enquête sociale.

Le deuxième facteur considéré était la mobilisation des groupes ethniques contre la question portant sur l'identité. Si, à Statistique Canada, on voulait inclure dans le questionnaire une question portant sur l'identité, c'est en partie à cause des commentaires obtenus lors des consultations : des gens avaient alors souligné le caractère artificiel et ambigu de l'ascendance ethnique comme critère de l'«ethnicité», et certains avaient fait valoir que beaucoup de répondants se considéraient comme Canadiens. Mais le fait d'interroger les gens sur leur identité peut avoir pour effet de susciter, sur la place publique et dans les milieux politiques, des discussions sur la fiabilité et la validité du critère de l'origine ethnique. Le débat étant porté à ce niveau, il peut ensuite arriver que d'autres critères soient retenus pour la mesure de l'ethnicité ou que les groupes ethniques mobilisés aient moins facilement accès aux programmes et aux fonds gouvernementaux.

Le Conseil ethnoculturel du Canada, organisme-cadre s'exprimant au nom de plusieurs associations à caractère ethnique, mena une campagne pour que soit retenue la question sur l'origine ethnique et pour que soit retirée la question sur l'identité ethnique. Les représentants du Conseil rencontrèrent des fonctionnaires de Statistique Canada et du Secrétariat d'État — Secteur du multiculturalisme (devenu depuis le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté). Des représentations publiques ont également été faites au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration (19 décembre 1989). Ces démarches, jointes aux problèmes que posaient le défaut de réponse et l'approbation de l'ensemble du questionnaire par le Cabinet, ont fait en sorte que, pour le Recensement de 1991, on a conservé la question sur l'origine ethnique (en y apportant de légères modifications) et rejeté la question sur l'identité ethnique.

Comme le fait remarquer Choldrin (1986) à propos de la question relative aux groupes hispaniques dans le recensement des États-Unis, la pression des groupes ethniques est une force avec laquelle il faut compter pour le choix des questions. L'absence de pression est aussi un facteur important. Outre les questions sur l'origine ethnique et sur l'identité ethnique, il a aussi été proposé d'inclure une question sur le lieu de naissance des parents dans le questionnaire du Recensement de 1991. Cette dernière question a même fait l'objet d'un essai. Mais, à part les comités consultatifs sur la démographie et le Comité consultatif sur les conditions sociales, peu de groupes se sont intéressés à cette question, l'attention générale étant portée sur les questions relatives à l'origine ethnique et à l'identité ethnique. Étant donné l'absence de soutien puissant dans l'arène politique, on a jugé que les questions sur le lieu de naissance des parents recueillaient peu d'appuis et on ne les a pas retenues pour le Recensement de 1991.

Que nous réserve l'avenir?

En refaisant l'historique du choix des questions pour le Recensement de 1991 au Canada, on mesure à quel point sont superficielles les discussions où l'on s'attache surtout à des considérations techniques au détriment d'autres facteurs liés à la population, à la politique et aux orientations. Lorsqu'on entreprend un recensement national, il est essentiel, évidemment, de tenir compte des principes applicables en ce domaine. L'application de ces principes, toutefois, ne peut être le seul facteur expliquant la présence ou l'absence de questions données. La version finale du questionnaire utilisé pour le Recensement de 1991 n'a pas été établie qu'à partir de considérations techniques. Elle est aussi le résultat de la contribution des groupes ethniques, des organismes gouvernementaux au service de ces groupes, des groupes consultatifs de Statistique Canada et, enfin, des médias. D'autres facteurs ont aussi influé sur le contenu des questions, notamment les exigences de la loi en matière de collecte de données et le fait que les services statistiques, en tant qu'organisme gouvernemental, doivent faire approuver leurs décisions par le Cabinet.

Étant donné l'enchevêtrement des divers facteurs techniques, juridiques, sociaux et politiques, il faudrait pratiquement être devin pour pouvoir prédire ce que nous réserve l'avenir en cette matière. Quelques éléments, toutefois, nous permettent d'avancer certaines hypothèses, qui devront faire l'objet d'une étude attentive en vue du Recensement de 20019. Tout d'abord, l'évolution démographique rendra probablement nécessaire l'addition de quelques questions. Le nombre d'immigrants en provenance d'Amérique latine devrait augmenter, ne serait-ce qu'en raison de l'entente de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, qui activera la circulation des informations, des biens et des personnes. Les mouvements migratoires sont caractérisés par une certaine dynamique selon laquelle les courants initiaux peuvent se perpétuer longtemps après la disparition des ponts économiques ou sociaux originaux. S'il y avait accroissement de la population hispanique et, surtout, si cette population avait des liens avec la

population hispanique des États-Unis, elle en viendrait peut-être, avec le temps, à réclamer de faire l'objet d'un dénombrement distinct.

La migration continue de personnes en provenance d'autres endroits que l'Europe, les États-Unis et le Royaume-Uni pose aussi le problème du bien-être socio-économique et de l'égalité des immigrants. Aussi, les descendants de ces immigrants, devenus Canadiens de souche, constitueront toujours, probablement, des groupes visibles, soit par la couleur, soit par la race. Il se pourrait bien que les problèmes d'inégalité et de marginalité suscitent un intérêt nouveau pour l'addition d'une question sur le lieu de naissance des parents.

L'application des lois continuera aussi à nécessiter la collecte d'un certain nombre de données. La politique d'équité en matière d'emploi contribuera à maintenir la demande de données sur les minorités visibles. Il se peut toutefois que le mode de production de ces données soit dicté par des décisions judiciaires. À la différence des États-Unis, le Canada n'est pas doté d'un système juridique permettant le recours collectif à grande échelle. Mais les choses évoluent dans ce domaine, et il se pourrait bien que ce genre de recours soit possible dans l'avenir. S'il y avait contestation, devant les tribunaux, de la façon dont les données du recensement sont utilisées pour produire des chiffres repères sur les minorités visibles, il se pourrait bien qu'on cherche à nouveau à obtenir des données sur la race.

Enfin, les problèmes liés à l'origine ethnique et à l'identité ethnique vont subsister et vont continuer d'influer sur la façon de mesurer l'ethnicité. La politique de multiculturalisme du Canada assure aux groupes ethniques la possibilité d'intervenir directement dans les décisions relatives au dénombrement de leurs membres. Par ailleurs, il est peu probable qu'on cesse de s'interroger sur l'opportunité de remplacer la question sur l'origine par une question sur l'identité ethnique et sur le sujet de l'inclusion ou non de la réponse «Canadien». Il faut plutôt s'attendre à une intensification du débat, à ce propos, à mesure que les groupes d'origine européenne s'éloigneront temporellement de leurs origines.

En somme, l'ethnicité est loin d'être simple à mesurer et il n'est pas facile de prévoir comment les méthodes utilisées évolueront. Il est sûr que les décisions en cette matière seront dictées par des considérations techniques, mais elles le seront aussi par l'évolution démographique, par les politiques du gouvernement et par le jeu de la politique. Au moment de choisir et de formuler les questions, il ne faudra pas oublier de considérer le climat social et économique du pays, en plus de se demander s'il est opportun d'inclure les questions proposées dans le questionnaire du recensement.

Notes

- 1. C'est ce qui se produit trop souvent lorsqu'on se sert d'une question sur l'origine ancestrale pour déterminer à quel groupe une personne s'identifie et appartient. Mentionnons à titre d'exemple les recherches effectuées sur la fécondité des groupes minoritaires. Plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer cette fécondité : 1) les individus ont des liens sociaux très étroits avec le groupe; 2) ils se conforment aux normes du groupe; 3) le groupe se perçoit comme une minorité; et 4) les idéologies natalistes font partie intégrante de la culture des groupes minoritaires. Mais les chercheurs nord-américains, quand vient le temps de vérifier les hypothèses relatives aux groupes minoritaires, peuvent difficilement résister à la tentation d'utiliser des catégories ethniques toutes faites, qui n'ont pas toujours un lien évident avec les hypothèses théoriques.
- 2. La question était formulée comme suit : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils ?» [Cochez ou précisez plus d'un groupe, s'il y a lieu.]
- 3. Lorsque je parle de «flux ethnique», je fais allusion à deux phénomènes qui ont fait l'objet d'une étude approfondie : le premier est cette tendance qu'ont les répondants à ne pas indiquer leur origine ancestrale (comme ces Américains sans trait d'union dont il est question dans le volume de Lieberson et dans celui de Lieberson et Waters, publiés respectivement en 1985 et en 1988); et le second est la variabilité des réponses. Ce dernier phénomène est étroitement lié au fait qu'on se sert de l'ethnicité pour affirmer son individualisme tout en profitant des avantages d'un lien symbolique avec une collectivité. Comme le démontrent les recherches effectuées par Alba (1990) et par Waters (1990), cette «identité symbolique» est surtout une identité de situation et elle suppose un «choix» parmi toute une gamme de réponses possibles aux questions sur l'origine ethnique.
- 4. Cela ne s'applique pas uniquement aux groupes ethniques. Des groupes de femmes, d'immigrants, d'autochtones et de syndiqués, entre autres, ont profité de ce système de consultation qui met en contact les services gouvernementaux canadiens et le grand public.
- 5. Dans la présente section, on retrouve certaines parties du texte de Agcos et Boyd (1993). Ces dernières ont été reproduites avec l'autorisation des auteurs.
- 6. La Loi sur l'équité en matière d'emploi s'applique aux employeurs soumis à la juridiction du gouvernement fédéral, y compris les banques, les sociétés d'État fédérales et les entreprises qui oeuvrent dans le domaine du transport et des communications

interprovinciaux. Le programme d'équité en matière d'emploi, établi en vertu de la Loi, oblige ces employeurs à produire chaque année des statistiques sur la répartition selon la profession et sur le niveau de rémunération de leurs employés, de même que sur le recrutement, l'avancement et le départ des employés féminins, handicapés, autochtones ou membres d'une minorité raciale. Emploi et Immigration Canada fait la réduction de ces données et les met à la disposition du public (Emploi et Immigration Canada, 1988, 1989, 1990). La Loi impose des amendes aux employeurs qui ne fournissent pas les données exigées, mais ne prévoit aucune sanction à l'endroit de ceux qui omettent d'appliquer les mesures d'équité en matière d'emploi.

Quant au Programme de contrats fédéraux, il s'applique aux employeurs qui fournissent au gouvernement fédéral des biens ou des services d'une valeur de 200 000 \$ et plus, et qui ont au moins 100 employés. Ces employeurs ne sont pas tenus de produire des données sur leurs effectifs, mais ils doivent mettre en application des programmes d'équité en matière d'emploi comprenant la collecte et l'analyse de données, l'examen des systèmes destinés à éliminer les obstacles à l'emploi, l'établissement d'objectifs et de calendriers pour arriver à une représentation convenable des quatre groupes, l'adoption de mesures spéciales et la mise en place de systèmes pour répondre aux besoins divers des employés. Les employeurs sont soumis à des vérifications de conformité, pour lesquelles ils sont choisis au hasard. Quand il est démontré qu'un employeur ne répond pas aux exigences, cet employeur peut être radié de la liste des entrepreneurs pouvant obtenir des contrats du gouvernement.

- 7. Dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi, les autochtones sont considérés comme une catégorie distincte. Ils ont fait valoir qu'ils représentent un groupe distinct et qu'ils devraient être traités séparément des autres groupes à cause de leur situation particulière de première nation, au Canada, qui donne lieu au débat en cours sur les questions de souveraineté et d'autonomie gouvernementale. Les autochtones sont un groupe dont les membres sont bien mobilisés malgré leur diversité : ils se sont imposés comme des participants importants aux grands débats sur la politique nationale et sur l'unité nationale (Hakes et Devine, 1991).
- 8. À propos de «minorités visibles», il vaut la peine de s'arrêter sur le choix des termes. C'est au début des années 1980 que l'expression est devenue d'usage courant. Comme, ailleurs, on parle de «races» (États-Unis) et de «minorités ethniques» (Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas), on peut s'interroger sur la raison d'être de cette nouvelle expression. Si l'adoption de cette nouvelle expression peut s'expliquer, en partie, par la politique d'identité déjà pratiquée par les autochtones, elle résulte peut-être aussi du fait que, depuis les années 1950, on s'efforce délibérément d'éviter le terme «race». Il fut un temps où, dans le langage populaire, on parlait de «races» fondatrices et on appelait «races» des groupes comme les Irlandais, par exemple. On en est venu

graduellement à préférer l'expression «peuples fondateurs» lorsque la terminologie ouvertement raciste devint moins acceptable (Harney, 1988, p. 55) et fut même pratiquement proscrite à la suite des politiques «raciales» de l'Allemagne nazie. Ceux qui dénoncent cette expression prétendent qu'en voulant ainsi éviter de parler de races, on s'efforce délibérément de passer sous silence le problème du racisme (Stasiulis, 1991).

9. Bien que le Canada fasse un recensement tous les cinq ans, ce n'est qu'au recensement décennal qu'on procède à un réexamen et à un remaniement importants des questions.

Références

- Abella, Juge Rosalie Silberman. 1984. Égalité en matière d'emploi : rapport d'une Commission royale, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.
- Agocs, Carol et Monica Boyd. 1992 (à paraître). «The Canadian Ethnic Mosaic Recast: Theory, Research and Policy Frameworks for the 1990s», dans Social Stratification in Canada, 3° éd., publié sous la direction de James E. Curtis, Edward Grabb et Neil Guppy, Scarborough (Ontario), Prentice Hall.
- Alba, Richard. 1990. Ethnic Identity: the Transformation of White America, New Haven, Yale University Press.
- Boyd, Monica et Chris Taylor. 1990. «Canada: International Migration Policies, Trends and Issues», dans *Handbook on International Migration*, publié sous la direction de William Serow, Charles Nam, David Sly et Robert Weller, New York, Greenwood Press, p. 37-49.
- Breedon Research Inc. 1988. Report on Focus Groups to Study Reactions to Ethnicity/Race Questions for the 1991 Census, rapport rédigé pour la Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada, mars 1988.
- Breton, Raymond. 1988. «From Ethnic to Civic nationalism: English Canada and Quebec», dans Ethnic and Racial Studies, 11, janvier 1988, p. 85-102.
- Brooks, Stephen. 1989. Public Policy in Canada: an Introduction, Toronto, McClelland and Stewart.
- Choldrin, Harvey M. 1986. «Statistics and Politics: the "Hispanic Issue" in the 1980 Census», dans *Demography*, 23, août 1986, p. 403-418.
- Clarkson, Stephen et Christina McCall. 1990. Trudeau : l'homme, l'utopie, l'histoire, Montréal, Boréal.
- Cornish, John. 1992. «L'expérience de l'Australie sur les questions concernant l'ethnicité dans le recensement», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa, du 1^{er} au 3 avril 1992.

- De Jocas, Yves et Guy Rocher. 1957. «Inter-generational Occupational Mobility in the Province of Quebec», dans anadian Journal of Economics and Political Science, 23, février 1957, p. 58-66.
- Emploi et Immigration Canada. 1988, 1990, 1991. Loi sur l'équité en matière d'emploi, rapport annuel, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.
- Emploi et Immigration Canada. 1986. Loi sur l'équité en matière d'emploi et exigences concernant les rapports, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada.
- Hakes, David C. et Marina Devine. 1991. «Meech Lake and Elizah Harper: Native-State Relations in the 1990s», dans *How Ottawa Spends: The Politics of Fragmentation*, 1991-1992, publié sous la direction de Frances Abele, Ottawa, Carleton University Press, p. 33-62.
- Harney, Robert F. 1988. «"So Great A Heritage as Ours" Immigration and the Survival of the Canadian Polity», dans *Daedalus*, numéro spécial sur «In Search of Canada», 117, n° 4, p. 51-97.
- Hughes, Everett Cherrington. 1943. French Canada in Transition, Chicago, University of Chicago Press.
- Lieberson, Stanley. 1985. «Unhyphenated whites in the United States», dans *Ethnic and Racial Studies*, 8, janvier 1985, p. 159-180.
- Lieberson, Stanley et Mary Waters. 1988. From Many Stands: Ethnic and Racial Groups in Contemporary America, New York, Russell Sage Foundation.
- McKenney, Nampeo et Arthur R. Cresce. 1992. «La mesure de l'origine ethnique aux États-Unis : l'expérience du Bureau of the Census», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa du 1^{er} au 3 avril 1992.
- McNeill, William H. 1986. Polyethnicity and National Unity in World History, Toronto, Toronto University Press.
- Miles, Robert. 1989. Racism, London, Routledge, Kegan & Paul.

- Petersen, William. 1987. «Politics and the Measurement of Ethnicity», dans *The Politics of Numbers*, publié sous la direction de William Alonso et Paul Starr, New York, Russell Sage Foundation, p. 187-233.
- Petersen, William. 1980. «Concept of Ethnicity», dans Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups, publié sous la direction de Stephan Thernstrom, Cambridge, Mass., Harvard University, p. 234-242.
- Petrie, D. Bruce. 1989. «1991 Census Issues for Discussion», mémoire rédigé à l'intention du Conseil national de la statistique, 8 et 9 juin 1991.
- Porter, John. 1965. The Vertical Mosaic: An Analysis of Social Class and Power in Canada, Toronto, University of Toronto Press.
- Pryor, Edward T., Gustave Goldmann, Michael Sheridan et Pamela M. White. 1992. «Measuring Ethnicity: Is "Canadian" an Evolving Indigenous Ethnic Group?», dans Ethnic and Racial Studies, vol. 15, n° 2, p. 214-235.
- Sheridan, William. 1991. Le multiculturalisme canadien, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, Services de recherche.
- Sifton, Clifford, Sir. 1906. Administration of the Canadian West, bibliographie Peel sur microfiches, répertoire Yorkton.
- Smith, David E. 1989. «Canadian Political Parties and National Integration», dans Canadian Parties in Transition: Discourse, Organization and Representation, publié sous la direction d'Alain Gagnon et Brian Tanguay, Scarborough (Ontario), Nelson Publishers, p. 130-151.
- Stasiulis, Daiva. 1991. «Symbolic Representation and the Numbers Game: Tory Policies on "Race" and Visible Minorities», dans *How Ottawa Spends: The Politics of Fragmentation*, 1991-1992, publié sous la direction de Frances Abele, Ottawa, Carleton University Press, p. 229-267.
- Stasiulis, Daiva. 1988. «The Symbolic Mosaic Reaffirmed: Multiculturalism Policy», dans *How Ottawa Spends: 1988-1989*, publié sous la direction de Katherine A. Graham, Ottawa, Carleton University Press, p. 88-94.
- Waters, Mary. 1990. Ethnic Options: Choosing Identities in America, Berkeley, University of California Press.

- White, Pamela M. 1988. «Testing 1991 Ethnic Ancestry, Ethnic Identity and Race Questions», communication présentée à l'assemblée annuelle de la Société canadienne de la population tenue à Windsor (Ontario).
- White, Pamela M., Jane Badets et Viviane Renaud. 1992. «Mesure de l'origine ethnique dans les recensements du Canada», communication présentée à la Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, tenue à Ottawa du 1^{er} au 3 avril 1992.
- Yancey, William. 1985. «The Structure of Pluralism: "We're all Italian Around Here, aren't we Mrs. O'Brian?"», dans Ethnicity and Race in the U.S.A.: Toward the Twenty-First Century, publié sous la direction de Richard D. Alba, London, Routledge and Kegan Paul, p. 94-116.

Charles Hirschman University of Washington

Selon une théorie courante en matière de mesure, c'est à force de mesurer qu'on arrive à l'exactitude, ou du moins c'est en utilisant des systèmes de mesure uniformisés qu'on tend à limiter les erreurs. Cette conception est l'un des pivots des statistiques sociales recueillies dans le cadre des systèmes statistiques nationaux que sont les recensements de la population et les enquêtes auprès de la population. Il ne fait aucun doute que l'uniformisation des questions et des méthodes d'enquête, la formation professionnelle des intervieweurs et des codeurs ainsi que l'évaluation soignée de toutes les étapes d'une enquête et des procédures de recensement ont permis d'améliorer la qualité des données dont disposent les spécialistes des sciences sociales et les décideurs, mais les utilisateurs avertis de statistiques sociales sont parfaitement conscients des erreurs qui subsistent dans les données.

En ce qui concerne l'ethnicité, les statisticiens et d'autres spécialistes qui s'intéressent à la collecte de données ont toutefois commencé à mettre en doute la validité des stratégies classiques de mesure. Les tentatives en vue d'améliorer la mesure des catégories ethniques au cours des recensements et des enquêtes ont échoué en raison de l'apparente incapacité des répondants à donner des réponses cohérentes ou significatives. Tous les statisticiens et les chercheurs se sont heurtés un jour à des réponses «contradictoires» à des questions portant sur la race, l'ethnicité, l'ascendance, la langue, le lieu de naissance et autres questions semblables (Levin et Farley, 1982; Lieberson et Santi, 1985; Khoo, 1991). Dans le cas des recensements aux États-Unis, l'ajout de nouvelles questions sur l'origine et l'ascendance hispaniques a entraîné la production d'un plus grand nombre de données, mais en même temps une plus grande incertitude au sujet de la composition ethnique de la population et de nouvelles interrogations sur la signification de l'identité ethnique (Farley, 1991).

Pour les statisticiens et les chercheurs qui utilisent des données précises, les données confuses sur l'ethnicité ont été une source de grande consternation. La première réaction est alors de corriger les données en évaluant les erreurs (réponses incohérentes) et en apportant les redressements appropriés, puis de formuler de meilleures questions qui engendrent des réponses «plus vraies» ou plus cohérentes. Le problème est qu'il n'existe pas de méthode pour déterminer la validité des réponses. Le nombre exact d'Indiens des États-Unis (autochtones des États-Unis) est-il mieux déterminé par la réponse de ceux qui s'identifient comme tels à la question portant sur la race ou de ceux qui déclarent avoir une ascendance amérindienne (Snipp, 1989, p. 47-61)? Il est possible «d'expliquer» les différences dans les réponses à ces questions (la question sur la race convient peut-être très bien pour désigner les personnes d'ascendance complètement ou presque complètement amérindienne, tandis que la question sur l'ascendance

permettrait de désigner également les personnes d'ascendance partiellement amérindienne), mais il est peu probable que tous les répondants aient pondéré les critères «objectifs» de la même façon, ou même que les répondants déclarent toujours leur propre appartenance ethnique de façon cohérente. Selon certaines enquêtes approfondies sur l'identité ethnique et le comportement et les attitudes connexes, la majorité des Américains n'ont qu'un faible attachement pour leur origine ethnique (Alba, 1990). Waters (1990) signale qu'un grand nombre d'Américains blancs choisissent leur identité ethnique parmi une gamme variée de possibilités pour des raisons d'idiosyncrasie.

En raison du manque «d'objectivité» de la notion d'ethnicité, d'autres statisticiens déclarent tout bonnement qu'il est impossible d'obtenir des données fiables sur le sujet. Un grand nombre de facteurs importants, dont fait peut-être partie l'ethnicité, sont mesurés de façon plus ou moins précise par les enquêtes et les recensements. Cependant, il y a un problème : le grand public et les décideurs ne veulent pas accepter cet état de fait. Dans de nombreuses sociétés, sinon dans la totalité d'entre elles, l'ethnicité semble être une question relativement claire, de nombreux attributs physiques et culturels distinguant les membres de la population. Pour les personnes qui n'ont aucun doute sur leur ethnicité et sur celle des autres, l'ambiguïté de cette question semble être un problème peu important. Qui plus est, il existe dans un grand nombre de sociétés des politiques gouvernementales qui sont formulées en fonction de la taille et de la composition des communautés ethniques. Étant donné l'enjeu politique et financier, les décideurs n'aiment pas se faire dire qu'il est impossible de mesurer l'ethnicité.

L'objet de la présente conférence, et de ma communication, est de réexaminer la notion d'ethnicité dans l'espoir de concevoir de meilleurs moyens de la mesurer. J'aimerais d'abord passer en revue la notion d'ethnicité au fil de l'histoire et, ensuite, exposer les problèmes que pose une mesure fiable de cette donnée démographique. La dernière partie de ma communication renferme des recommandations en vue d'établir une approche plus cohérente pour mesurer l'ethnicité au cours des recensements et des enquêtes.

Définition de l'ethnicité

En quoi consiste l'ethnicité? Le fait qu'il n'existe pas de réponse simple à cette question témoigne de l'ampleur du problème que nous voulons examiner (Glazer et Moynihan, 1975; Petersen, Novak et Gleason, 1982). La question de savoir qui pouvait se réclamer de la nationalité juive a fait l'objet d'âpres disputes entre les autorités religieuses, les autorités gouvernementales et les spécialistes en Israël pendant de nombreuses années. Dans certaines sociétés, on a recours à des juges et des jurys pour déterminer si une personne fait partie ou non d'une communauté ethnique particulière. On serait porté à croire que l'identité ethnique est une question personnelle, mais la question de la classification peut devenir litigieuse si certains groupes sont admissibles à des programmes parrainés par l'État, comme des bourses d'étude ou des emplois, tandis que d'autres ne le sont pas. Le même problème se pose lorsqu'on essaie de

déterminer à qui il faut interdire l'accès à un club sportif, à une association ou à un emploi. Dans bien des cas, après des enquêtes approfondies, on obtient des preuves contradictoires, des arguments relevant de l'ergotage, et l'on finit par juger au cas par cas.

En Malaysia, on a inclus la définition de l'origine ethnique dans la constitution. Selon cette dernière, un Malais (population autochtone du pays) est une personne qui pratique la religion musulmane, parle habituellement le malais, se conforme aux coutumes malaises et qui est née au pays avant la proclamation de l'indépendance (ou est le descendant d'une telle personne). Bien qu'une définition aussi formelle semble être le moyen ultime de perpétuer des divisions ethniques rigides, la réalité est beaucoup plus complexe. Le texte légal de la constitution malaysienne rédigé par l'ancien président de la haute cour de justice stipule que, selon la constitution, un Malais n'est pas nécessairement une personne d'origine ethnique malaise (Suffian bin Hashim, 1976, p. 291). Suffian reconnaît de façon explicite que l'acculturation pourrait être le critère de base pour devenir Malais. En fait, ce critère est conforme à la définition traditionnelle selon laquelle la conversion à l'Islam était la seule condition nécessaire pour être considéré comme faisant partie de la communauté malaise.

L'hypothèse des groupes ethniques mutuellement exclusifs

La notion d'ethnicité est fondée sur l'hypothèse générale selon laquelle il existe des différences visibles entre les populations, qu'on appelle le phénotype ou la culture, et qu'on peut les utiliser pour classer toutes les personnes dans un nombre déterminé de groupes ethniques mutuellement exclusifs. On croit généralement que les différences ethniques sont apparues dans les temps préhistoriques, époque où l'isolement géographique pendant de nombreuses générations a permis le développement de variations naturelles. Cependant, cet argument présente plusieurs failles.

Bien que l'isolement géographique dans la préhistoire a effectivement donné lieu à d'énormes variations physiques et culturelles, les exemples de longues migrations révèlent qu'il existait également des occasions de communication et de mariage entre les membres de populations différentes (Davis, 1974). En fait, les populations d'aujourd'hui qui revendiquent une identité et une ascendance distinctes peuvent bien être des populations hybrides. Dans le cas de certaines populations qui se sont développées au cours de l'époque moderne (par exemple, les Anglais et un grand nombre de populations du Nouveau Monde), la fusion de différentes familles physiques et culturelles est bien connue, et il se peut bien qu'il y ait eu des processus semblables chez de nombreux (la plupart) autres groupes au cours de la préhistoire. Les anthropologues spécialisés en anthropologie somatique en sont arrivés à la conclusion qu'il n'existe qu'un faible degré de variabilité génétique (par rapport à la variabilité totale) entre les populations (Chakraborty, 1986, p. 35; Polednak, 1989, p. 32).

Au cours des derniers siècles, alors même que les divisions ethniques étaient en train de déterminer l'identité des États modernes et que des «relations raciales» à l'image des castes

étaient en train de s'édifier à l'échelle mondiale, le mélange ethnique était également généralisé (Hirschman, 1991). Par mélange ethnique, j'entends à la fois les unions interethniques (métissage) et les changements dans l'affiliation ethnique. Cependant, une grande partie des preuves du mélange ethnique est généralement rejetée dans l'ombre parce que l'histoire est révisée de façon sélective pour pouvoir concorder avec les perceptions contemporaines. L'existence actuelle d'États dont la population comprend une communauté ethnique principale témoigne, prétend-on, des origines historiques et de la continuité du groupe ethnique. Même la plupart des groupes minoritaires prétendent habituellement à la continuité historique en tant que communautés endogames.

Cependant, il est incontestable que la plupart des communautés ethniques sont soit des amalgames de peuples différents soit le résultat de l'assimilation de membres d'autres groupes grâce aux conquêtes, à l'expansion des frontières nationales et à l'acculturation. La création de sociétés d'esclaves dans le Nouveau Monde et d'autres systèmes de longues migrations de la main-d'oeuvre au cours des 500 dernières années ont produit certains des exemples les plus évidents de populations mélangées. Bien qu'il existe des variations énormes entre les pays d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord et des Caraïbes, il y a eu beaucoup de mélanges entre les populations autochtones de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Europe partout dans le Nouveau Monde. Les systèmes nationaux de divisions ethniques et les systèmes de classification semblent davantage liés à l'histoire politique qu'à l'ascendance ou aux divisions culturelles (Harris, 1964; van den Berghe, 1967).

On peut trouver partout dans le monde de nombreux exemples de populations mélangées. Le développement des nations modernes française et italienne illustre la façon dont l'acquisition de la langue et l'identité nationale peuvent changer en l'espace de quelques générations. Dans l'Asie du Sud-Est continentale, j'ai soutenu que la culture des populations vietnamienne, thaïlandaise et birmane s'était édifiée à la faveur de vagues successives d'assimilation de différents groupes ethnolinguistiques. (Hirschman, 1991). L'édification de l'identité Han dans la Chine moderne peut également être le produit historique de l'assimilation culturelle à grande échelle de groupes ethniques différents.

Le problème des frontières perméables

On croit généralement que le principal obstacle à la mesure cohérente de l'ethnicité est la classification des personnes se situant à la frontière, par exemple, les enfants qui naissent des mariages mixtes, les personnes qui ont des caractéristiques de groupes différents ou les personnes qui déclarent ne pas avoir d'identité ethnique. Dans bien des pays, le nombre de cas incohérents est généralement peu élevé et considéré comme un fait récent, si bien qu'on a espéré régler les «cas problèmes» au moyen de «règles pratiques» particulières. Par exemple, une personne d'ascendance mixte pourrait être classée en fonction de l'ethnicité de son père (ou de sa mère), ou en fonction de son identité ethnique principale, ou même être considérée comme

ayant une affiliation ethnique multiple. On espère ainsi maintenir le fondement objectif de l'ethnicité, tout en tenant compte, dans une certaine mesure, des critères subjectifs dans le cas des personnes qui se situent à la frontière.

Cependant, d'après ce que nous venons de voir, il est douteux qu'on puisse justifier les hypothèses d'un fondement objectif de l'identité ethnique. Bien que les cas marginaux puissent ne représenter qu'une petite partie des cas à un moment donné (ou puissent être limités par l'adoption de catégories moins restrictives), en réalité, de nombreuses personnes d'un grand nombre de sociétés pourraient être classées dans des catégories multiples si l'on utilisait des critères supplémentaires ou si les répondants avaient des renseignements complets sur leur ascendance. L'existence manifeste de frontières perméables ne fait que refléter l'ambiguïté dans le cas des générations les plus récentes. Si l'on se place dans une perspective historique, on obtient un kaléidoscope d'affiliations ethniques changeantes qui ont varié considérablement tant dans les temps modernes qu'auparavant. Qui plus est, il est clair, du point de vue ethnographique, qu'un grand nombre de personnes peuvent avoir des identités ethniques multiples qu'elles «revêtent» selon la situation ou le contexte (Leach, 1954; Lehman, 1967; Nagata, 1974).

L'importance de l'ethnicité

Si ce que nous avons vu précédemment n'est que partiellement vrai, nous pouvons douter de l'objectivité du fondement des classifications ethniques utilisées dans la plupart des sociétés. De plus, il existe un degré considérable d'incohérence inévitable dans la mesure de l'affiliation ethnique des personnes. Cette interprétation est conforme au fait que la variation des types de questions portant sur l'ethnicité (question ouverte ou question fermée) et la variation du nombre de catégories (parmi lesquelles le répondant doit choisir ou qui sont données en exemple) entraînent des réponses aussi différentes (Pryor et al., 1992).

On serait naturellement porté à croire que l'ambiguïté relative à la classification des groupes ethniques atténuerait l'importance de l'ethnicité dans le monde moderne. Pourtant, c'est exactement la conclusion contraire qui semble s'imposer à la simple «lecture» de l'histoire du XX° siècle et des événements actuels. L'idéologie à l'appui du système colonial dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique au cours de la première moitié du siècle était en grande partie une construction raciale. La structure de l'apartheid de l'Afrique du Sud moderne, Jim Crow aux États-Unis et l'Allemagne nazie ne sont que les exemples les plus odieux du racisme généralisé qui a sévi partout dans le monde occidental pendant une grande partie du XX° siècle. Et même si l'on pouvait dire que ces pratiques sont en régression, il est clair que les passions ethniques dominent encore la vie politique en Irlande du Nord, en Yougoslavie et dans d'autres parties de l'Europe de l'Est. Même sans violence, la tension ethnique est probablement la question politique centrale aux États-Unis, au Canada, en Inde, en Malaysia et dans bien d'autres sociétés du monde.

Il semble impossible de concilier la notion d'ethnicité en tant que question déterminante de la vie sociale et celle d'ethnicité en tant que concept tellement ambigu qu'on a du mal à la mesurer. À mon avis, la clé du problème réside dans l'établissement d'une distinction entre l'étude de la dynamique sociale à long terme et des combats politiques à court terme. À long terme, on observe un degré de mobilité raisonnable d'un groupe ethnique à l'autre et même des changements importants dans la structure des classifications ethniques. Les critères utilisés pour créer les divisions ethniques sont en grande partie arbitraires, et un grand nombre d'entre eux peuvent être manipulés par des personnes intéressées. Même dans le cas des caractéristiques ethniques héréditaires, il existe un degré moyen de variation qui rend difficile la classification précise de nombreuses personnes. À court terme, les divisions ethniques sont fortement liées à la situation sociale, économique et politique dans plusieurs sociétés. Les politiques gouvernementales sont souvent élaborées par des groupes qui désirent renforcer les avantages de leur propre groupe ou maintenir les autres groupes dans un état de subordination. On ne s'étonnera pas que les groupes ethniques, à l'instar des familles, exercent souvent une discrimination au bénéfice des membres de leur propre groupe. Ces pratiques, auxquelles ont recours les États, les familles et les particuliers, viennent alimenter les conflits ethniques et en font un problème social parmi les plus explosifs.

On peut établir une analogie entre les relations de classe et les relations ethniques. Au fil du temps, particulièrement de génération en génération, il peut y avoir une assez grande mobilité sociale et même un rajustement de la structure de classe. Mais ces processus qui s'échelonnent sur de longues périodes n'ont pas pour effet de faire disparaître, entre les classes, les antagonismes marqués qui résultent de la dégradation dans les rapports entre les personnes nanties et les personnes défavorisées, des grèves de travailleurs, des politiques gouvernementales ou d'autres faits politiques et économiques. Les antagonismes entre les classes sont probablement tempérés lorsqu'il existe une grande mobilité sociale, parce que les relations familiales peuvent effacer les divisions de classe. Le même principe s'applique probablement aux relations ethniques, mais nous n'en connaissons vraiment pas les paramètres. Il faut donc conclure que les passions et les conflits ethniques contemporains ne signifient pas nécessairement que les définitions des groupes ethniques ou les frontières entre ceux-ci ont été cohérentes au fil du temps.

L'établissement de classifications des groupes ethniques

On peut illustrer les définitions des groupes ethniques au moyen d'une analogie avec la portée des régimes politiques traditionnels. Dans le passé, les empires et les autres entités politiques avaient un centre et un secteur géographique principal bien définis, mais des frontières vagues et changeantes. Au fur et à mesure qu'il devenait plus puissant, l'État central imposait son autorité sur une plus grande population et sur un plus grand territoire. Autrefois, la population qui habitait dans les provinces périphériques n'avait que des relations distantes avec le centre traditionnel et pouvait se sentir obligée de redéfinir son identité en raison de l'expansion d'entités

politiques d'autres régions. De la même façon, les définitions des groupes ethniques décrivent probablement les caractéristiques physiques et culturelles du noyau d'un groupe, mais peuvent ne pas convenir parfaitement à ceux qui se trouvent dans les extrêmes ou les frontières.

Il est très difficile de mettre au point des mesures cohérentes des groupes ethniques en raison de l'absence de frontières clairement définies. Toute définition d'un groupe ethnique permet de désigner la communauté de base, mais elle permettra de désigner également les personnes qui se trouvent aux frontières selon la nature de la question et selon les autres choix offerts aux répondants. Comme pour la plupart des autres catégories sociales, on mesure généralement l'ethnicité dans les recensements et les enquêtes en se basant sur ce qui a été fait auparavant. Les concepteurs de questionnaires de recensement et d'enquête examinent les systèmes de classification antérieurs et ne font habituellement qu'apporter des rajustements aux critères déjà établis. On accorde une grande importance à la continuité des méthodes de mesure parce qu'on peut ainsi faire des comparaisons systématiques avec les résultats des autres années. Cela donne également du poids à l'idée que la mesure des catégories sociales reflète les véritables distinctions.

Les questionnaires des recensements aux États-Unis comportent une question sur la «race» depuis 200 ans. Les catégories ont changé et il ne fait aucun doute que la définition contemporaine de «race» est différente de ce qu'elle était. Il est difficile de justifier par une raison convaincante la question actuelle sur la race autrement qu'en invoquant la possibilité de faire des comparaisons avec les données antérieures (Lieberson et Waters, 1988, p. 15). La question peut présenter d'autres avantages, comme l'établissement d'un ensemble de catégories mutuellement exclusives, mais cela ne justifie pas pour autant le concept de base.

La conception des classifications ethniques en tant qu'un ensemble de catégories arbitraires, mais non fortuites, est renforcée par des études de l'évolution historique des classifications ethniques dans les recensements d'Hawaï (Petersen, 1969) et de la Malaysia (Hirschman, 1987). À Hawaï, Petersen (1969) a constaté que les changements dans les classifications ethniques du recensement étaient davantage liés à des facteurs politiques qu'à des considérations démographiques. La situation d'une communauté ethnique dans la structure locale de pouvoir ou de prestige était un facteur beaucoup plus important que son effectif dans la détermination du moment où elle était incluse en tant que catégorie ethnique dans le recensement. On pourrait voir l'évolution dans le temps de la dynamique politique d'Hawaï d'après les changements apportés dans les classifications du recensement.

Dans mon analyse de l'évolution de la mesure de l'ethnicité en Malaysia à partir du premier recensement des Straits Settlements (établissements des détroits), en 1871, jusqu'à l'époque coloniale et la période subséquente à l'indépendance, j'ai constaté que l'effet des facteurs politiques et idéologiques était un élément dominant. Dans les premières classifications, les catégories étaient énumérées par ordre alphabétique et étaient désignées par le terme

«nationalité». Au tournant du siècle, les catégories étaient désignées par le terme «race» et de nombreux indices m'ont fait croire à l'adhésion à la conception des races selon le darwinisme social (Hirschman, 1986). Les Européens figuraient toujours à la tête de chaque tableau, et la classification des groupes ethniques locaux traduisait les idées des Européens sur la race. La composition et l'ordre des classifications ethniques du recensement ont changé au fur et à mesure que l'indépendance politique se rapprochait.

En général, j'en arrive à la conclusion que les classifications ethniques officielles renseignent autant sur la société observée, et sur son équilibre politique ethnique en particulier, que ne le font les traits physiques ou culturels particuliers des différents peuples. Dans toute société multiethnique, il existe une gamme variée d'autres classifications possibles pour rendre compte de la diversité ethnique des individus. L'utilisation de méthodes de mesure différentes produit des résultats différents et souvent incohérents. Comme le fait de recourir aux méthodes utilisées auparavant n'est pas une stratégie exempte d'erreur, et qu'il n'existe pas de contrôle de «la vérité» ou de la validité, il n'est pas étonnant que les statisticiens se tournent vers les sociologues et les anthropologues pour obtenir des conseils.

Comment mieux mesurer l'ethnicité

Après avoir peint ce tableau peu reluisant des problèmes que présente la mesure de l'ethnicité, il est juste que je propose d'autres solutions. Au départ, je dois répéter ce qui est évident : il n'existe pas de recette magique. L'ethnicité est un phénomène multidimensionnel comportant à la fois des dimensions phénotypiques et culturelles. Certaines personnes peuvent avoir des identités ethniques multiples avec des degrés d'attachement divers, et ces identités peuvent ou non être liées à des caractéristiques objectives. Malgré ces problèmes, je pense qu'il est possible de formuler des questions dont l'objet est clair et qui permettent d'obtenir une mesure fiable.

Deux dimensions de l'ethnicité sont prédominantes. La première est l'identité ethnique principale d'une personne parmi les principaux groupes ethniques d'une société. La seconde est un indicateur de l'ascendance ou de l'origine d'une personne parmi une vaste gamme de groupes ethniques. Voyons maintenant ces deux concepts plus en détail et illustrons-les au moyen de quelques questions types.

Identité ethnique principale

Cette première dimension concerne la question de l'importance de l'ethnicité. D'après ce que nous avons vu plus tôt, l'ethnicité est importante lorsqu'elle comporte un avantage (ou un inconvénient) déterminant en rapport avec des facteurs politiques, sociaux ou économiques. Là où l'ethnicité est particulièrement importante, c'est lorsque le gouvernement ou d'autres institutions ou groupes sociaux ou personnes utilisent des critères ethniques pour accorder des

récompenses, ou permettre l'accès à des ressources rares, ou déterminer l'admissibilité des individus à des associations officielles ou non officielles.

Cette dimension ne peut être logiquement mesurée qu'en indiquant l'appartenance exclusive d'après une liste préétablie de groupes ethniques importants. Certaines personnes peuvent avoir une identité ethnique multiple, mais il est peu probable que les politiques d'inclusion ou d'exclusion puissent reposer sur l'ambiguïté d'une appartenance ethnique mixte. Par exemple, prenons le cas d'un Américain dont un parent est Japonais et l'autre est de race blanche. Du point de vue envisagé ici, il s'agit de déterminer les chances de cette personne dans la vie selon son identité ethnique principale et selon la perception qu'en ont les autres. Une enquête ou un recensement ne permet pas de mesurer la perception des autres, mais lorsque le répondant détermine son identité ethnique principale, il tient probablement compte de la façon dont il est perçu par les autres. Comme la politique relative à l'ethnicité dans la société américaine est typiquement fondée sur l'appartenance mutuellement exclusive, je ne crois pas qu'un statut d'appartenance ethnique mixte puisse constituer une catégorie significative à des fins particulières. Toutefois, dans d'autres sociétés, les catégories mélangées, comme la catégorie des Eurasiens ou des Mestizos, peuvent être reconnues tant du point de vue de l'identité communautaire que des perceptions sociétales.

La question pourrait être formulée comme suit :

PARMI LA LISTE DES GROUPES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS (OU SUR UNE FICHE PRÉSENTÉE AU RÉPONDANT), LEQUEL PENSEZ-VOUS CORRESPOND LE MIEUX À VOTRE IDENTITÉ PRINCIPALE ?

Si le répondant déclare ne pas avoir de liens avec un groupe ethnique particulier ou plusieurs groupes ethniques, on peut passer à la question suivante :

OUI, JE COMPRENDS. MAIS Y A-T-IL UN GROUPE QUI DÉSIGNE LE MIEUX LA FAÇON DONT VOUS ÊTES PERÇU PAR LES AUTRES ?

La sélection des groupes à inclure dans la liste des choix est l'aspect le plus important de la question. Le concept de groupes importants signifie que la sélection doit comprendre uniquement des groupes assez importants pour être visibles. Il ne s'agit pas d'une visibilité fondée sur des particularités physiques ou culturelles, mais sur des critères démographiques et politiques. Un groupe important doit avoir une image collective de lui-même ou être perçu par les autres comme une communauté distincte. Par exemple, le terme Asiatique et habitant des îles du Pacifique (une catégorie du recensement des États-Unis) n'est pas significatif, parce que personne — ni les groupes visés ni personne d'autre — ne pense ou n'agit en fonction d'une désignation aussi générale. L'autre aspect important est l'effectif minimum de la population. Prenons, par exemple, un Américain qui se déclare Arménien en réponse à la question portant

sur l'identité ethnique principale. Il s'agit là d'une catégorie ethnique parfaitement appropriée qui comporte une identité historique distincte. Mais le nombre de personnes dans cette catégorie n'est pas assez élevé pour avoir une importance politique aux États-Unis et donc faire l'objet d'un traitement privilégié ou discriminatoire.

La liste des principaux groupes ethniques peut varier selon les sociétés et elle peut varier avec le temps dans la même société (dans ce cas on pourrait maintenir la possibilité de faire des comparaisons en regroupant les catégories). La liste des catégories doit être établie après des recherches approfondies portant sur des groupes cibles afin de choisir des catégories possibles, et après la réalisation d'enquêtes d'essai pour vérifier la validité des catégories. En général, il faut s'efforcer de limiter au minimum le nombre total de catégories (et peut-être exclure celles qui comptent moins de 1 % de la population) et de limiter également au minimum le nombre de répondants qui déclarent n'avoir aucune identité ethnique principale. Cela suppose des compromis; en outre, il se peut qu'il n'y ait pas une seule liste optimale de groupes ethniques importants du point de vue politique.

Ascendance

Ce concept sert à mesurer la diversité de la population par une question sur l'origine nationale ou ethnique des ancêtres. Dans certains cas, l'identité ethnique principale et l'ascendance seront identiques. Cependant, cette question va souvent révéler des origines ethniques variées qui pourront être ou non liées à l'identité, aux attributs culturels ou aux caractères physiques actuels. Le principal problème dans le cas de cette question réside dans le fait que la plupart des personnes ne connaissent pas la véritable origine ethnique de leurs ancêtres au-delà de leurs parents et grands-parents. Cependant, la question permet d'obtenir une estimation minimale de la diversité des origines ethniques d'une population.

Les données sur l'ascendance présentent non seulement un grand intérêt public mais peuvent également aider à éclaircir les notions de race et d'ethnicité. On croit généralement que l'identité ethnique, les attributs culturels et d'autres caractéristiques sont homogènes. Cependant, la plupart des recherches révèlent que ces facteurs ne sont que vaguement liés et sujets à une variation considérable. Il est important de mesurer la complexité des origines ethniques et de mesurer ensuite le chevauchement entre l'ascendance, l'identité ethnique et d'autres critères ethniques (utilisation de la langue, lieu de naissance, attributs culturels).

Afin de recueillir le plus de réponses possible, on pourrait formuler la question comme suit :

QUELLES NATIONALITÉS OU GROUPES ETHNIQUES SONT REPRÉSENTÉS DANS L'HISTOIRE DE VOTRE FAMILLE, INCLUANT VOS PARENTS, VOS GRANDS-PARENTS ET VOS ANCÊTRES? (On pourrait fournir au répondant une liste de peuples et de groupes ethniques.)

Il ne faudrait pas limiter le nombre de réponses données. Il serait préférable que le répondant donne ses réponses dans l'ordre. Cela est possible dans le cadre d'une enquête, mais je comprends que cela serait probablement impossible dans un recensement de la population à cause du temps nécessaire pour mettre les réponses dans l'ordre. Le codage d'un nombre variable de réponses présenterait également un problème.

Conclusion

La collecte de données sur la race et l'ethnicité dans un recensement remonte à une époque antérieure où l'on tenait pour acquis les hypothèses concernant le fondement biologique des distinctions raciales et l'existence de liens solides entre les caractéristiques culturelles et l'ethnicité. Le réexamen de ces hypothèses et la nécessité d'obtenir des mesures plus générales de l'ethnicité ont entraîné l'ajout de nouvelles questions dans le recensement des États-Unis (et celui d'autres pays) afin de déterminer les groupes en fonction de l'identité et de l'ascendance. Toutefois, ces nouvelles mesures ont déçu, en général, ceux qui s'occupent des statistiques sociales du pays. Les nouvelles mesures (et les anciennes) semblent truffées d'erreurs et d'une complexité insoupçonnée. Les personnes donnent des réponses incohérentes, et les réponses semblent varier énormément dès qu'on introduit des modifications mineures à la structure des questions.

Étant donné cette difficulté, il semble approprié de repenser le concept d'ethnicité et de revoir le fondement des connaissances empiriques. Après examen de la documentation en la matière, j'en arrive à la conclusion que le modèle classique des groupes ethniques considérés comme des populations endogames dotées de caractéristiques phénotypiques ou culturelles distinctes repose sur une base peu objective. Les nombreux exemples de mélanges ethniques dans la préhistoire et dans les temps modernes indiquent qu'il y a un chevauchement important des origines (et des identités) ethniques dans presque toute population. Qui plus est, les changements sociaux et culturels depuis le siècle dernier ont fait que de nombreuses personnes dans des sociétés multiethniques se sentent peu liées à un groupe ethnique en particulier. Ces processus expliquent pourquoi il est si difficile de mesurer l'ethnicité.

Cela ne signifie pas que l'ethnicité n'a aucune importance aujourd'hui. En fait, il est assez évident que les divisions ethniques continuent d'être étroitement associées aux luttes économiques et politiques dans bien des pays. De plus, l'ethnicité est souvent le pivot central de l'organisation sociale officielle et non officielle dans bien des sociétés multiethniques. Malgré les frontières imprécises et le chevauchement dans l'ascendance, de nombreux groupes ethniques ont encore un noyau de base. Ces groupes cherchent à obtenir des droits et privilèges auprès d'institutions économiques et politiques, se battent pour l'élimination de la discrimination, et s'organisent pour maintenir leur solidarité. Un grand nombre de personnes au sein de ces groupes recherchent des membres de leurs groupes comme voisins, employés, amis et conjoints.

Étant donné ce que nous venons d'évoquer concernant le rôle de l'ethnicité dans les sociétés modernes, toute stratégie sensée de mesure des liens ethniques doit établir des priorités conceptuelles. Bien que la plupart des questions permettent de déterminer les personnes qui font partie du noyau de base d'un grand nombre de groupes (particulièrement les groupes isolés), on ne pourrait déterminer la composante ethnique de celles qui se situent aux extrêmes et de celles qui ont une ascendance multiple qu'en fonction de la nature et de la formulation de la question. À mon avis, il existe deux dimensions de l'ethnicité qui sont plus importantes et plus faciles à mesurer que les autres.

La première, L'IDENTITÉ ETHNIQUE PRINCIPALE, est l'identification avec l'un des principaux groupes ethniques dans une société. Les principaux groupes ethniques sont les groupes qui ont un poids démographique et politique suffisant pour influer sur les chances d'une personne dans la vie. Par facteurs politiques, j'entends les pratiques institutionnelles ou communautaires qui aident ou défavorisent, incluent ou excluent les membres d'un groupe. Comme ces pratiques visent un groupe en particulier, une personne ne peut avoir qu'un lien ethnique principal. La deuxième dimension, L'ASCENDANCE, concerne la diversité possible des origines ethniques ou nationales des individus. Une personne peut déclarer avoir une ascendance multiple ou n'en avoir aucune.

Il est important de reconnaître les dimensions qui ne sont pas comprises dans ces concepts. La plus importante est peut-être l'omission d'une référence quelconque aux critères culturels de l'ethnicité. Le point sur lequel on insiste ici, particulièrement dans le cas de la première dimension, est l'aspect déterminant de l'ethnicité. Le contenu culturel de l'ethnicité peut être très important, particulièrement pour la préservation de la solidarité ethnique. Mais les groupes ethniques peuvent subsister sans avoir une base culturelle distincte, ou au moins en ayant une culture qui est très semblable à celle d'autres populations. Qui plus est, les recensements et les enquêtes nationales ne semblent pas être le meilleur moyen de recueillir des données sur les caractéristiques et les valeurs culturelles. Les dimensions retenues ici font également abstraction de plusieurs aspects objectifs importants qu'on utilise souvent pour identifier des groupes ethniques : le lieu de naissance du répondant, le lieu de naissance des parents, la langue d'origine et la langue parlée à la maison. Au lieu d'utiliser ces critères pour définir les groupes ethniques, il semble préférable de mesurer le lien entre ces caractéristiques et l'ethnicité. Cette méthode permettrait d'évaluer les différences entre les groupes ethniques séparément de l'identification des groupes ethniques.

Un dernier mot sur la race et l'ethnicité s'impose. Il est bien entendu que la notion de race en tant que groupe défini en fonction des attributs physiques ne peut être mise de côté. Bien qu'on puisse changer de nom, de tenue vestimentaire et même de langue, il est absolument impossible de changer la couleur de sa peau et d'autres caractères physiques qui déterminent la perception de l'identité ethnique. Toutefois, je ne suis pas convaincu que les recensements devraient continuer à comporter des questions sur la «race» dans lesquelles on associe l'identité ethnique

avec des hypothèses concernant les attributs physiques. Si nous avons besoin de données sur les caractères physiques, il pourrait être utile de s'efforcer de mesurer ces attributs directement et de réserver le concept d'ethnicité aux dimensions subjectives d'identité et d'ascendance.

Références

- Alba, Richard D. 1990. Ethnic Identity: The Transformation of White America, New Haven, Yale University Press.
- Chakraborty, Ranajit. 1986. «Gene Admixture in Human Populations: Models and Predictions», dans Yearbook of Physical Anthropology: Supplement 7 to the American Journal of Physical Anthropology Yearbook Series, vol. 29, p. 1-43.
- Davis, Kingsley. «The Migrations of Human Populations», dans *The Human Population*, A Scientific American Book, San Francisco, W.H. Freeman, p. 53-65.
- Farley, Reynolds. 1991. «The New Census Question About Ancestry: What Did it Tell Us?», dans *Demography*, n° 28, p. 411-430.
- Glazer, Nathan et Daniel P. Moynihan (dir. de la publ.). 1975. Ethnicity: Theory and Experience, Cambridge, Harvard University Press.
- Goldscheider, Calvin et Alan S. Zuckerman. 1984. The Transformation of the Jews, Chicago, University of Chicago Press.
- Gordon, Milton. 1964. Assimilation in American Life, New York, Oxford University Press.
- Gould, Stephen Jay. 1981. La mal-mesure de l'homme: l'intelligence sous la toise des savants, Paris, Ramsay, 1983.
- Harris, Marvin. 1968. «Race», dans *International Encyclopedia of the Social Sciences*, publié sous la direction de David L. Sills, vol. 13, New York, The MacMillan Company and the Free Press, p. 263-268.
- Harris, Marvin. 1964. Patterns of Race in the Americas, New York, W.W. Norton.
- Hirschman, Charles. 1991. «Ethnic Blending in Historical Perspective», communication présentée à la réunion annuelle de l'American Sociological Association, tenue à Cincinnati (Ohio) du 23 au 27 août 1991.
- Hirschman, Charles. 1987. «The Meaning and Measurement of Ethnicity in Malaysia: An Analysis of Census Classifications», dans *Journal of Asian Studies*, n° 46, p. 555-582.
- Hirschman, Charles. 1986. «The Making of Race in Colonial Malaya: Political Economy and Racial Ideology», dans *Sociological Forum*, n° 1, p. 330-361.

- Keyes, Charles F. 1981. «The Dialectics of Ethnic Change», dans *Ethnic Change*, publié sous la direction de Charles F. Keyes, Seattle, University of Washington Press, p. 3-30.
- Khoo, Siew-Ean. 1991. «Consistency of Ancestry Reporting Between Parents and Children in the 1986 Census», dans *Journal of the Australian Population Association*, n° 8, p. 129-139.
- Leach, E.R. 1984. Political Systems of Highland Burma: A Study of Kachin Social Structure, Cambridge, Harvard University Press.
- Lehman, F.K. «Ethnic Categories in Burma and the Theory of Social Systems», dans Southeast Asian Tribes, Minorities, and Nations, publié sous la direction de Peter Kunstader, vol. 1, Princeton, Princeton University Press, p. 93-124.
- Levin, Michael J. et Reynolds Farley. 1982. "Historical Comparability of Ethnic Designations in the United States", dans *Proceedings of the American Statistical Association 1982 Social Statistics Section*, Washington, D.C., American Statistical Association, p. 4-14.
- Lieberson, Stanley et Mary Waters. 1988. From Many Strands: Ethnic and Racial Group's in Contemporary America, New York, Russell Sage.
- Lieberson, Stanley et Lawrence Santi. 1985. «The Use of Nativity Data to Estimate Ethnic Characteristics and Patterns», dans Social Science Research, n° 14, p. 31-46.
- Nagata, Judith. 1974. «What is a Malay?: Situational Selection of Ethnic Identity», dans *American Ethnologist*, n° 1, p. 331-350.
- Petersen, William. 1969. «The Classification of Subnations in Hawaii: An Essay in the Sociology of Knowledge», dans American Sociological Review, n° 34, p. 863-877.
- Petersen, William, Michael Novak et Philip Gleason. 1982. Concepts of Ethnicity, Cambridge, Harvard University Press.
- Polednak, Anthony. 1989. Racial and Ethnic Differences in Disease, New York, Oxford.
- Pryor, Edward T., Gustave J. Goldmann, Michael Sheridan et Pamela M. White. 1992. «Measuring Ethnicity: Is "Canadian" an Evolving Indigenous Category?», dans Ethnic and Racial Studies, vol. 15, n° 2, p. 214-235.
- Snipp, C. Matthew. 1989. American Indians: The First of This Land, New York, Russell Sage Foundation.

- Suffian Bin Hashim, Tun. 1976. An Introduction to the Constitution of Malaysia, 2° éd., Kuala Lumpur, Government Printer.
- Van den Berghe, Pierre. 1967. Race and Racism, New York, Wiley.
- Waters, Mary. 1990. Ethnic Options: Choosing Identities in America, Berkeley, University of California Press.
- Yancey, William L., Eugene P. Ericksen et Richard N. Juliani. 1976. «Emergent Ethnicity: A Review and Reformulation», dans *American Sociological Review*, n° 41, p. 391-403.

Annexe A

Liste des participants et leur affiliation

•		
		•

Liste des participants et leur affiliation

ALMEY Marcia

Statistics Canada
Jean Talon Building
7th Floor, Section C8
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
KIA 0T6

Bureau: (613) 951-8108 Téléc.: (613) 951-0387

ANDERSON Alan

Department of Sociology University of Saskatchewan Saskatoon, Saskatchewan S7N 0W0

Bureau: (306) 966-6927 Téléc.: (306) 966-8709

ANDERSON Carl

Counsel for Investigations
House Post Office
and Civil Service Committee
219 Cannon House Office Building
Washington, DC 20515

Bureau: (202) 225-6295 Téléc.: (202) 225-6700

BADETS Jane

Analyst, Housing, Family and Social Statistics Statistics Canada Jean Talon Building 7th Floor, Section C-2 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2561 Téléc.: (613) 951-0387

BASAVARAJAPPA Kogalur

Advisor on Demographic Research
Social and Economic Studies Division
Statistics Canada
R.H. Coats Building
24th Floor, Section C
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-3738 Téléc.: (613) 951-5643

BAXTER Rick

1996 Census Collection Manager Survey Operations Division Statistics Canada Jean Talon Bldg., 6th Fl., Section D-1 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-4155 Téléc.: (613) 951-0387

BÉLANGER Sarah

Research Analyst
Canadian Advisory council
on Status of Women
110 O'Connor St., 9th Floor
Ottawa, Ontario
K1P 5M9

Bureau: (613) 992-5271 Téléc.: (613) 992-1715

BERRY John

Department of Psychology Queen's University Kingston, Ontario K7L 3N6

Bureau: (613) 545-2482 Téléc.: (613) 545-2499

Liste des participants et leur affiliation

BOBO Lawrence

Department of Sociology University of California at Los Angeles 405 Holgard Avenue Los Angeles, CA 90024-155

Bureau: (310) 206-7708 Téléc.: (310) 206-9838

BONDARSKAYA Galina

Research Institute of Statistics State Committee of the USSR on Statistic Malaya Gruzinskaya UI., 51 Moscow 123557

Bureau: (7-095) 253-0855 Téléc.: (7-095) 207-4592

BOXHILL Wally

Analyst
Employment Equity Data Program
Statistics Canada
Jean Talon Building
7th Floor, Section D-2
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2598 Téléc.: (613) 951-0387

BOYD Monica

Professor Center for the Study of Population 654 Bellamy Bldg./R-93/ Florida State University Tallahassee, Florida 32306-4063

Bureau: (904) 644-7109 Téléc.: (904) 644-8818

BOYKO Ernie

Director
Census Operations Division
Statistics Canada
Jean Talon Building
4th Floor, Section A-8
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-6537 Téléc.: (613) 951-0686

BRYANT Barbara

1505 Sheridon Drive Ann Arbor, Michigan 48104

Bureau:

Téléc.: (313) 668-0474

BRYCE-LAPORTE Roy

Department of Sociology and Anthropology Colgate University 13 Oak Drive Hamilton, NY 13346 - 1398

Bureau: (315) 824-7546 Téléc.: (315) 824-7726

BUTZ William

Associate Director
Bureau of the Census
Federal Office Building 3
Suitland, MD, Room 2061
Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-5167 Téléc.: (301) 763-5013

CAPLAN Tom

Census Analysis Division Statistics Canada Jean Talon Building 11th Floor, Section C-2 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-8236 Téléc.: (613) 951-2952

CHAMPION Harry

Chief
Content and Analysis Section
Housing, Family and Social Statistics Division
Statistics Canada
Jean Talon Building
7th Floor, Section D2
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2599 Téléc.: (613) 951-0387

CHICHA Marie-Thérèse

Professeur École de relations industrielles Université de Montréal Case postale 6128, Succursale A Montréal (Québec) K3C 3J7

Bureau: (514) 343-7319 Téléc.: (514) 343-5764

CHOLDIN Harvey

Department of Sociology University of Illinois 702 S. Wright Street Room 326 Urban, Il 61801

Bureau: (217) 333-6399 Téléc.: (217) 333-5225

COHEN Ronald

Department of Anthropology University of Florida Gainesville, FL 32611

Bureau: (904) 392-4490 Téléc.: (904) 392-6929

COOMBS John

Director General Institutions and Social Statistics Statistics Canada R.H.C. Bldg., 20th Fl., Section O Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-1879 Téléc.: (613) 951-3582

CORNISH John

Deputy Commonwealth Statistician Australian Bureau of Statistics 313 Adelaide Street Brisban QLD 4000 Australia

Bureau: (011-61-7) 222-6233 Téléc.: (011-61-7) 222-6331

CRESCE Arthur

Statistician (Demography)
Year 2000 Research and Development staff
Bureau of the Census
Room 3525
Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-4265 Téléc.: (301) 763-5753

DANG Mai

Canadian Advisory Council on the Status of Women Box 1541, Station B Ottawa, Ontario K1P 5R5

Bureau: (613) 995-2491 Téléc.: (613) 992-1715

de SILVA Sange

Executive Director
Canadian Centre for Justice Statistics
R.H. Coats Building, 19th Floor
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
KIA 0T6

Bureau: (613) 951-9026 Téléc.: (613) 951-6615

DEL PINAL Jorge

Chief

Ethnic and Hispanic Statistics Branch Population Division Bureau of the Census Room 2324 FB-3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-7955 Téléc.: (301) 763-3862

DER Henry

Executive Director Chinese for Affirmative Action 17 Walter U. Lum Place San Francisco, CA 94103

Bureau: (415) 274-6760 Téléc.: (415) 397-8770

de VRIES John

Department of Sociology and Anthropology Carleton University Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1S 5B6

Bureau: (613) 788-8716 Téléc.: (613) 788-4062

DeWEAVER Norm

Center for Community Change 1000 Washington Ave. NW Washington, DC 20007

Bureau: (202) 342-0594 Téléc.: (202) 342-1132

DOOB Anthony

Centre of Criminology University of Toronto John Roberts Library 130 St. George Street Room 8001 Toronto, Ontario M5S 1A1

Bureau: (416) 978-6438 Téléc.: (416) 978-5973

DRIEDGER Leo

Department of Sociology University of Manitoba 307 Isbister Building Winnipeg, Manitoba R3T 2N2

Bureau: (204) 474-6398 Téléc.: (204) 275-5781

DUMAS Jean

Division de la démographie Section des recherches et d'analyse Statistique Canada Immeuble Jean-Talon 6° étage, section A-2 Parc Tunney Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Bureau : (631) 951-2327 Téléc. :

DUONG Duc Hong

Montgomery County
Office of Economic Development
101 Monroe Street #1500
Rockville, MD 20850

Bureau: (301) 217-2345 Téléc.: (301) 217-2045

ESTRADA Leo

Associate Professor Graduate School of Architecture and Urban Planning University of California at Los Angeles 405 Hilgard Avenue Los Angeles, CA 90024

Bureau: (310) 825-6574 Téléc.: (310) 206-5566

FARLEY Reynolds

Population Studies Center University of Michigan 1225 South University Ann Arbor, MI 48109

Bureau: (313) 998-7141 Téléc.: (313) 998-7415

FELLEGI Ivan

Chief Statistician Statistics Canada R.H. Coats Building 26th Floor, Section A Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-9757 Téléc.: (613) 951-4842

FRIDERES James

University of Calgary Department of Sociology 2500 University Drive NW Calgary, Alberta T2N 1N4

Bureau: (403) 220-5889 Téléc.: (403) 282-8608

GAGNÉ Madeleine

Direction des études et recherches 360, rue McGill 2° étage Montréal (Québec) H2Y 2E9

Bureau: (514) 873-2324 Téléc.: (514) 873-1613

GESCHWENDER James

1517 Drexel Drive Vestal, New York 13850

Bureau: (607) 723-9703

Téléc.:

GOLDEN Patricia

Special Assitant to the director Division of Epidemeology and Health Promotion National Center for Health Statistics Presidential Bldg., Room 1070 6525 Belcrest Road Hyattsville, Maryland 20782

Bureau: (301) 436-7032 Téléc.: (301) 436-8459

GOLDMANN Gustave

Manager Census Analysis Division Statistics Canada Jean Talon Building 11th Floor, Section C-1 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario KIA OT6

Bureau: (613) 951-1472 Téléc.: (613) 951-2952

GOLDSCHEIDER Calvin

Population Studies and Training Centre Department of Sociology Brown University Providence, Rhode Island 02912

Bureau: (401) 863-3914 Téléc.: (401) 863-3213

HALLI Shivalingappa

Department of Sociology University of Manitoba Winnipeg, Manitoba R3T 2N2

Bureau: (204) 474-9389 Téléc.: (204) 275-5781

HARLEY Diana

Decennial Planning Division Bureau of the Census 803 Falcon Drive Upper Marlboro, MD 20772

Bureau: (301) 763-4275 Téléc.: (301) 763-5170

HARRISON Brian

Demolinguistics Division Analyst Statistics Canada Jean Talon Building 11th Floor, Section C-2 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-3776 Téléc.: (613) 951-2952

HARRISON Roderick

Racial Statistics Branch Bureau of the Census Federal Office Buidling 3 Room 2331 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-2607 Téléc.: (301) 763-3862

HENDERSON Roderick

Employment and Immigration Canada Place du Portage Phase IV, 5th Floor Hull, Quebec KIA 0J9

Bureau: (613) 953-7512

Téléc.:

HENRIPIN Jacques

Département de démographie Université de Montréal 3150 Glendia C.P. 6128, Succ. "A" Montréal (Québec) H3C 317

Bureau: (514) 343-6615 Téléc.: (514) 343-2309

HILL Robert

Director Morgan State University Institute for Urban Research Soldiers Armory, Room 204 Baltimore, Maryland 21239

Bureau: (301) 319-3004 Téléc.: (301) 319-3718

HIRSCHMAN Charles

Department of Sociology University of Washington Savery Hall DK-40, Room 102 Seattle, WA 98195

Bureau: (206) 543-5035 Téléc.: (206) 543-2516

HORSE GRANT Donna Marie

P.O. Box 55 Marion, MA 02738

Bureau: (617) 253-3584

ISAJIW Wsevolod

Department of Sociology University of Toronto 203 College Street Toronto, Ontario M5T 1P9

Bureau: (416) 978-4783 Téléc.: (416) 978-3963

JACKSON James

Institute for Social Research Program for Research on Black Americans Room 5118 University of Michigan Ann Arbor, MI 48106

Bureau: (313) 747-4548 Téléc.: (313) 763-2447

JOHNSON Robert

U.S. General Accounting Office Room 3126 441 G Street NW Washington, DC 20548

Bureau: (202) 275-9788 Téléc.: (202) 275-3938

JOJOLA Theodore

Director, Native American Studies University of New Mexico 1812 Las Lomas Drive NE Albuquerque, NM 87131

Bureau: (505) 277-3917 Téléc.: (505) 277-1818

JONES Shirley

Professor University of Albany State University of New York Richardson Hall 135 Western Avenue Albany, NY 12222

Bureau: (518) 442-5320 Téléc.: (518) 442-5380

JOSEPH Rachael

California Teachers Association 1118 10th Street #300 Sacramento, CA 95814

Bureau: (916) 442-5895 Téléc.: (916) 442-6346

JUTEAU Danielle

Département de sociologie Université de Montréal C.P. 6128, Succ. "A" Montréal (Québec) H3C 3J7

Bureau: (514) 343-2136 Téléc.: (514) 343-9765

KEEFE Susan

Department of Anthropology Appalachian State University Sanford Hall Boone, NC 28608

Bureau: (704) 262-2295 Téléc.: (704) 262-2133

KHOO Teik Huat

Chief Statistician
Malaysia Department of Statistics
Jalan Cenderasari
Kuala Lumpur, Malaysia 50514

Bureau: (603) 292-4212 Téléc.: (603) 293-7471 Téléc.: (603) 293-7018

KOBAYASHI Audrey

Department of Geography McGill University Burnside Hall 805 Sherbrooke Street West Montreal, Quebec H3A 2K6

Bureau: (514) 398-4941 Téléc.: (514) 398-7437

KRALT John

Multiculturalism and Citizenship Canada 14th Floor 15 Eddy Street Hull, Quebec KIA 0M5

Bureau: (819) 953-3443 Téléc.: (819) 953-2425

KROMKOWSKI John

President
National Center for Urban
Ethnic Affairs
Catholic University of America
620 Michigan Avenue, N.E.
P.O. Box 33279
Washington, DC 20033

Bureau: (202) 232-3600 Téléc.: (202) 319-5574

LACHAPELLE Réjean

Directeur
Division de la démolinguistique
Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon
11° étage, section C-1
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-3763 Téléc.: (613) 951-5643

LAPHAM Susan

Social Science Analyst Population Division Bureau of the Census Washington, DC, 20233

Bureau: (301) 763-7955 Téléc.: (301) 763-3862

LAROCHE Benoit

Directeur
Division de la démographie
Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon
6° étage, section A-8
Parc Tunney
Ottawa, Ontario
KIA 0T6

Bureau: (613) 951-9589 Téléc.: (613) 951-2307

LEVIN Michael

Social Science Analyst Population Division Bureau of the Census Room 2255-FB3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-2255 Téléc.: (301) 763-3862

LIEBERSON Stanley

Department of Sociology Harvard University - WJH 680 33 Kirkland Street Cambridge, MA 02138

Bureau: (617) 495-3818 Téléc.: (617) 496-5794

LIU William

Dean of Social Sciences Hong Kong Baptist College 224 Waterloo Road Kowloon, Kowloon Hong Kong

Bureau: (852) 339-7127 Téléc.: (852) 338-6002

LONGORIA Salvador

Chairperson
Hispanic Advisory Committee
U.S. Census Bureau
614 Tchoupitoulas Street
New Orleans, Louisiana 70130

Bureau: (504) 524-7727 Téléc.: (504) 566-7185

LOTT Juanita

President
Tamayo Lott Associates
Public Policy Consultants
717 Springloch Road

Silver Spring, MD 20904

Bureau: (301) 680-9231

Téléc.: (301) 680-9231

MANN Evelyn

Director
Population Division
Department of City Planning
22 Reade St., 4 West
New York, NY 10007

Bureau: (212) 720-3434 Téléc.: (212) 720-3354

MARTIN Mireille

Commission de la fonction publique 300, avenue Laurier Ouest Tour ouest, 18° étage, salle 1-1821 Ottawa (Ontario) K1A 0M7

Bureau: (613) 992-4962 Téléc.: (613) 992-9804

McDANIEL Susan

Chairperson, Advisory Committee on Demographic Statistics and Studies Department of Sociology University of Alberta Edmonton, Alberta T6G 2H4

Bureau: (403) 492-0488 Téléc.: (403) 492-7196

McKENNEY Nampeo

Assistant Division Chief Population Division Bureau of the Census Room 2011-FB3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-7445 Téléc.: (301) 763-4144 Téléc.: (301) 763-3862

McPHIE Paul

Canadian Center for Justice Statistics
Statistics Canada
R.H. Coats Building
25th Floor, Section E
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
KIA 0T6

Bureau: (613) 951-7622 Téléc.: (613) 951-6615

MICHALOWSKI Susan

Demographie Department Statistics Canada Jean Talon Building 6th Floor Tunney's Pasture Ottawa, Ontario

K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2322

Téléc.:

MISKURA Susan

Chief

Year 2000 Research and Development Staff Bureau of the Census Room 3525-FB3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-4271 Téléc.: (301) 763-5753

MURRAY Scott

Household Surveys Division Statistics Canada Jean Talon Building 5th Floor, Section D-8 Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-9476 Téléc.: (613) 951-0562

NORRIS Douglas

Assistant Director
Housing, Family and Social Statistics Division
Statistics Canada
Jean Talon Building, 7th Floor
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2572 Téléc.: (613) 951-0387

PAILLÉ Michel

Conseil de la langue française 800 place d'Youville, 13° étage Québec (Québec) G1R 3P4

Bureau : Téléc. :

PAISANO Edna Lee

Senior Statistician (Demography)
Population Division
Bureau of the Census
Room 2312-FB3
Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-5910 Téléc.: (301) 763-3862

PEARCE David

Office of Population Censuses and Surveys St. Catherines House 10 Kingsway, Room 816 London, England WC2B6JP

Bureau: 011-44-71-242-0262 Téléc.: 011-44-71-405-3049

PICHÉ Victor

Département de démographie Université de Montréal C.P. 6128, Succ. "A" Montréal (Québec) H3C 3J7

Bureau: (514) 343-7842 Téléc.: (514) 343-2309

PLANT Mark

Acting Secretary for Economic Affairs U.S. Department of Commerce Room 4850 14th and Constitution Washington, DC 20233

Bureau: (202) 377-3523 Téléc.: (301) 377-0432

PRIEST Gordon

Director
Housing, Family and Social Statistics Division
Statistics Canada
Jean Talon Building
7th Floor, Section D-8

Tunney's Pasture Ottawa, Ontario

K1A 0T6

Bureau: (613) 951-9301 Téléc.: (613) 951-0387

RABY Ronald

Chief
Demography Division
Population Estimates Section
Statistics Canada
Jean Talon Building
6th Floor, Section A7
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario

Bureau: (613) 951-9582 Téléc.: (613) 951-2307

RAM Bali

KIA OT6

Chief

Demography Division
Demographic Characteristics Section
Statistics Canada
Jean Talen Building
6th Floor, Section A6
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2347 Téléc.: (613) 951-2307

REED Paul

Senior Social Scientist Statistics Canada R.H. Coats Building 20th Floor, Section M Tunney's Pasture Ottawa, Ontario KIA 0T6

Bureau: (613) 951-8217 Téléc.: (613) 951-8093

RENAUD Viviane

Chef intérimaire
Unité des immigrants et des minorités
ethniques et visibles
Division des statistiques sociales, du logement
et des familles
Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon, 7° étage
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Bureau: (613) 951-2574 Téléc.: (613) 951-0387

RODRIGUEZ Clara

Professor of Sociology Fordham University College at Lincoln Center 60th and Columbus Avenue New York, NY 10023

Bureau: (212) 636-6335 Téléc.: (212) 581-1284

ROLARK Stanley

Racial Statistics Branch Population Division Federal Office Building 3 Room 2331 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-2607 Téléc.: (301) 763-3862

ROYCE Don

Chief

Census Data Quality Section Social Survey Methods Division Statistics Canada R.H. Coats Building, 15th Floor Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

Bureau: (613) 951-6940 Téléc.: (613) 951-0653

RUDKO Krystyna

Director

External Relations
Review of Demography and its Implications
for Economic and Social Policy

Room 1650, Brooke Claxton Building

Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0K9

Bureau: (613) 957-2957 Téléc.: (613) 954-2573

SALO Matt

Research Social Science Analyst Center for Survey Methods Research Bureau of the Census Room 433-FB3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-3838 Bureau: (301) 763-3820

SAMHAN Helen

Deputy Director Arab American Institute 918 Sixteenth Street, NW Suite 601 Washington, DC 20006

Bureau: (202) 429-9210 Téléc.: (202) 429-9214

SAMUEL John

Senior Director

Canada Employment and Immigration

Advisory Council

Place du Portage, Phase II, 3rd Floor

Ottawa, Ontario KIA 0J9

Bureau: (819) 953-0403 Téléc.: (819) 953-8452

SARAM P.

Professor University of Alberta Tory Building Edmonton, Alberta T6G 2H4

Bureau: (403) 492-5234

Téléc.:

SCHNEIDER Paula

Chief

Population Division Bureau of the Census Room 2011-FB3 Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-7646 Téléc.: (301) 763-4144 Téléc.: (301) 763-3862

SMITH Tom

National Opinion Research Centerz 1155 East 60th Street Chicago, IL 60637

Bureau: (312) 753-7877 Téléc.: (312) 753-7886

SNIPP Matthew

University of Wisconsin-Madison Department of Rural Sociology 350 Agricultural Hall 1450 Linden Drive Madison, WI 53706

Bureau: (608) 262-9528 Téléc.: (608) 262-6022

STIFFARM Lenore

Associate Professor Faculty of Education University of Lethbridge 4401 University Drive Lethbridge, Alberta TIK 0V5

Bureau: (403) 329-2725 Bureau: (403) 328-4343 Téléc.: (403) 329-3081

STOLARIK Mark

Chair of Slovak History and Culture Department of History University of Ottawa 155 Seraphin Mario Street Ottawa, Ontario K1N 6N5

Bureau: (613) 564-5724 Téléc.: (613) 564-9599

SULLIVAN Terresa

Chair

Department of Sociology University of Texas at Austin Austin, Texas 78712-1088

Bureau: (512) 471-1122 Téléc.: (512) 471-1748

THOMAS Derrick

Strategic Planning and Research Branch Immigration Policy Group Employment and Immigration Canada 140 Promenade du Portage Place du Portage, Phase IV 9th Floor, Section H-1 Hull, Québec K1A 0J9

Bureau: (613) 953-3190 Téléc.: (613) 953-6588

TIDWELL Billy

Director of Research National Urban League 1111 14th Street, NW Suite 600 Washington, DC 20005

Bureau: (202) 898-1604 Téléc.: (202) 408-1965

TONRY Michael

Law School
University of Minnesota,
Twin Cities
285 Law Center
229 19th Avenue South
Mineapolis, Minnesota

Bureau: (612) 625-1000 Téléc.: (612) 625-3478

TORCZYNER James

Director
Centre for Ethnic Studies
McGill University
855 Sherbrooke Street West
Montreal, Quebec
H3A 2T7

Bureau: (514) 398-7065 Bureau: (514) 398-7070 Téléc.: (514) 398-4760

TREVETHAN Shelley

Senior Statistician
Department of Justice
Statistics Section
Research and Development Directorate
239 Wellington Street
Room 1038
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

Bureau: (613) 941-4146 Téléc.: (613) 941-2269

van MEURS Erika

Canadian Human Rights Commission 320 Queen Street, 13th Floor Place de Ville, Tower "A" Ottawa, Ontario K1A 1E1

Bureau: (613) 943-9068 Téléc.: (613) 996-9661

WATERS Mary

Professor Harvard University Department of Sociology 514 William James Cambridge, MA 02138

Bureau : (617) 495-3947 Téléc. :

WEINFELD Morton

Professor
Department of Sociology
McGill University
855 Shervrock Building
Room 712
Montréal, Québec
H3A 2T7

Bureau: (514) 398-6853 Téléc.: (514) 398-7476

WILKIE Shelly

Subcommittee on Census and Population US House of Reps House Annex 1 Room 608 Washington, DC 20515

Bureau: (202) 226-7523 Téléc.: (202) 225-3226

WHITE Pamela

Manager
1996 Content and Determination
Statistics Canada
Jean Talon Building
4th Floor, Section B-8
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario
KIA 0T6

Bureau: (613) 951-6994 Téléc.: (613) 951-9300

WHITE Philip

Office of Population Censuses and Surveys c/o Room 821, House office Abell House, John Irlip Street London Swi, England

Bureau: (071) 217-5731 Téléc.:

WOLTMAN Henry

Assitant Division Chief
Decennial Statistical Studies Division
Bureau of the Census
Room 3765-FB3
Washington, DC 20233

Bureau: (301) 763-5987 Téléc.: (301) 763-3830

Annexe B

Lignes directrices à l'intention des groupes de travail

Objectifs des séances de groupes de travail

L'un des objectifs de la conférence est de discuter de la mesure de l'origine ethnique et, en particulier, de la manière dont les besoins en données et le contexte sociopolitique exercent un effet sur la conception des questionnaires ainsi que sur la collecte et l'interprétation des données. Certaines des questions et des préoccupations relatives à ces deux sujets seront présentées durant les séances plénières. Toutefois, étant donné la diversité de l'expérience et des intérêts professionnels des participants, des réunions de groupes de travail ont été organisées afin de permettre une discussion intensive de diverses facettes de ces deux sujets. Bien que le temps et les ressources dont nous disposons ne nous permettent pas de faire une présentation exhaustive des résultats des groupes de travail, ces résultats figureront en détail dans les actes de la conférence.

Lignes directrices à l'intention des participants

Les séances des groupes de travail se déroulent comme un débat ouvert et amical portant sur les questions clés qui doivent être abordées. Les présidents doivent stimuler et faciliter les discussions et agir à la fois en tant qu'animateurs et en tant que participants. Nous nous attendons à ce que les participants intègrent à la discussion leurs divers intérêts professionnels et de recherche. Les lignes directrices qui suivent sont présentées aux participants afin de les aider à relever ce défi.

- Assurez-vous de connaître le sujet de la discussion, soit l'effet des besoins en données ou le contexte sociopolitique.
- Passez en revue les problèmes de base et le problème supplémentaire assigné au groupe de travail. Vous pouvez aussi soulever de nouveaux problèmes puisqu'il est demandé à chaque groupe de proposer un problème supplémentaire, autre que ceux soumis par les organisateurs de la conférence.
- Gardez à l'esprit que les séances des groupes de travail sont enregistrées. De plus, souvenez-vous qu'une personne-ressource est disponible pour noter les idées à mesure qu'elles sont présentées.
- Veuillez vous nommer lorsque vous prenez la parole pour la première fois, afin qu'on puisse attribuer à la bonne personne les commentaires enregistrés sur bande.

Les présidents présenteront un bref résumé des conclusions auxquelles en sont arrivés leurs groupes respectifs durant la séance plénière qui suit immédiatement les séances des groupes de travail.

Structure des groupes de travail

La conférence comprend deux séries de séances de groupes de travail, l'une traitant de l'effet des besoins en données et l'autre traitant du contexte sociopolitique des données sur l'origine ethnique. La composition des groupes a été structurée en vue de respecter les exigences linguistiques et, dans la mesure du possible, les intérêts professionnels des participants. Chaque groupe sera appuyé par au moins une personne-ressource venant soit de Statistique Canada, soit du Bureau of the Census des États-Unis. Le tableau suivant contient la liste des groupes, des présidents et des salles dans lesquelles auront lieu les séances.

Séances des groupes de travail sur l'effet des besoins en données

Groupe	Président ou présidente	Salle
1	Evelyn Mann	RHCoats, 4° étage, salle 3
2	Henry Der	RHCoats, 4° étage, salle 4
3	Robert Hill	RHCoats, 12° étage, salles A et B
4	David Pearce	RHCoats, 26° étage, salle du conseil
5	Douglas Norris	RHCoats, 7° étage, salle A
6	Alan Anderson	RHCoats, 20° étage, salles A1 et A2
7	Réjean Lachapelle	Centre Simon-AGoldberg

Séances des groupes de travail sur le contexte sociopolitique

Groupe	Président ou présidente	Salle
1	Matthew Snipp	RHCoats, 4° étage, salle 3
2	Gordon Priest	RHCoats, 26e étage, salle du conseil
3	John Kromkowski	RHCoats, 4 ^e étage, salle 4
4	Leo Driedger	RHCoats, 12° étage, salles A et B
5	Jacques Henripin	Centre Simon-AGoldberg
6	Arthur Cresce	RHCoats, 7° étage, salle A
7	Sange de Silva	RHCoats, 16° étage, salles A et B
8	Roderick Harrison	RHCoats, 20° étage, salles A1 et A2

Logistique

Des plans indiquant les assignations aux différents groupes de travail et le lieu où se trouvent les salles de réunion des groupes sont inclus dans la trousse d'inscription.

Afin de maximiser le temps alloué aux discussions, l'une des séances des groupes de travail est prévue pendant l'heure du lunch du deuxième jour de la conférence. Un buffet froid sera servi dans chacune des salles de réunion. Les délégués sont priés de se servir à même les plats offerts et d'engager immédiatement la discussion.

Points à considérer — Groupes de travail sur l'effet des besoins en données

Tous les groupes de travail sont priés d'aborder les problèmes de base suivants :

- 1. Quels devraient être les principaux besoins en données sur le plan de la législation, des programmes, de la recherche et des collectivités ? Est-il nécessaire de poser une question sur la race pour satisfaire ces différents besoins en données ? Comment devrait-on régler les conflits engendrés par les besoins en données différents sur le plan de la législation, de la recherche, des collectivités et des programmes ?
- 2. Comment devrait-on définir l'ethnicité, la race, l'ascendance ou l'identité ?
- 3. Le recensement constitue-t-il un outil approprié pour la collecte de données sur l'ethnicité? Quel est le niveau de détail qui convient pour la classification des données ethniques? Quel devrait être le niveau de désagrégation géographique?

De plus, chaque groupe de travail est prié de traiter l'un des problèmes supplémentaires suivants, conformément à la tâche qui lui a été assignée. Étant donné que le temps est un facteur important pour la présente conférence, nous vous demandons de garder, autant que possible, les discussions centrées sur les problèmes assignés.

4. Groupes 1 et 2

Devrions-nous (les organismes statistiques) répondre à tous les besoins en données portant sur l'ethnicité? Comment devrions-nous concilier les définitions incompatibles? Ces données sont-elles recueillies d'une manière plus adéquate par les collectivités elles-mêmes?

5. Groupes 3 et 4

La collecte de données sur la race ou l'ethnicité est-elle susceptible de renforcer les stéréotypes et les dissensions ? Si c'est le cas, existe-t-il une autre approche permettant de répondre aux besoins en données ?

6. Groupe 5

Qui devrait-on consulter afin de déterminer les besoins en matière de données ? Est-ce que les outils de collecte devraient comprendre des questions destinées à des groupes cibles ?

7. Groupe 6

La comparabilité durant une période de temps déterminée est-elle plus importante que la pertinence à un moment précis ?

8. Groupe 7

Peut-on résoudre le problème de l'ethnicité multiple en tant que classifications statistiques mixtes ?

Points à considérer — Groupes de travail sur le contexte sociopolitique

Tous les groupes de travail sont priés d'aborder les problèmes de base suivants :

- 1. Est-il possible d'obtenir des données fiables sur l'identité raciale et sur l'origine ethnique compte tenu de l'évolution des catégories de groupes ethniques et raciaux ? La qualité des données est-elle acceptable ? Quelle est l'incidence des facteurs culturels et géographiques sur la qualité des données relatives à l'identité raciale et à l'origine ethnique ?
- 2. Les définitions de nature juridique ou politique de l'identité raciale et de l'origine ethnique orientent-elles l'établissement des classifications ethniques ou raciales, ou ont-elles une incidence sur celles-ci? Dans quelle mesure les pressions de nature politique devraient-elles s'exercer dans le cadre de l'élaboration des questions? Quel équilibre devrait-on maintenir entre le rôle des forces politiques et celui des chercheurs en ce qui a trait à la façon dont les questions sont formulées?
- 3. Les questions sur l'identité raciale et sur l'origine ethnique sont-elles pertinentes pour les répondants? Les limites entre les groupes ethniques deviennent-elles floues au point de rendre obscure la classification? Quelle est l'incidence de la perception du répondant sur la qualité des données?
- 4. Les catégories raciales et ethniques sont-elles trop subjectives et trop mal définies pour permettre de réaliser des analyses comparatives dont les résultats seraient valables ?

De plus, chaque groupe de travail est prié d'aborder l'un des problèmes supplémentaires suivants, conformément à la tâche qui lui a été assignée.

5. <u>Groupes 1 et 2</u>

Que pouvons-nous faire (en tant que bureaux de la statistique) pour améliorer l'information donnée aux utilisateurs, aux chercheurs et aux répondants sur la complexité du dénombrement des groupes raciaux et ethniques ?

6. Groupes 3 et 4

Quelle est l'incidence de l'évolution de la structure politique du monde sur les activités actuelles de collecte de données relatives à l'origine ethnique ainsi que sur les données ayant trait aux groupes ethniques ?

7. Groupes 5 et 6

Devrait-on tenir compte des facteurs démographiques, comme l'immigration, au moment d'établir les catégories de groupe raciaux et ethniques ?

8. Groupe 7

Y a-t-il lieu de recueillir des données sur l'origine ethnique auprès des intervenants du système de justice et de quelle façon doit-on procéder ?

À cause de la nature particulière de ce sujet, cette séance comportera une discussion en panel sur les susceptibilités et les conflits inhérents à la collecte de données sur l'origine ethnique dans le cadre du système judiciaire.

9. Groupe 8

Y a-t-il lieu de recueillir des données sur l'origine ethnique dans les statistiques sur la santé et de quelle façon doit-on procéder ?

GROUPES DE TRAVAIL — L'effet des besoins en données

	7	€	4
(RHC., 4° étage, salle 3)	(RHC., 4 étage, salle 4)	(RHC., 12 étage, salles A et B)	(RHC., 26° étage, salle du conseil)
Champion, Harry *	Berry, John	Anderson, Carl	Badets, Jane
Choldin, Harvey	Butz, William	Boyd, Monica	Bobo, Lawrence
Cornish, John	Caplan, Tom *	Dang, Mai	Bondarskaya, Galina
Cresce, Arthur	Coombs, John	Duong, Duc Hong	Cohen, Ronald
Isajiw, Wsevolod	de Weaver, Norman	Estrada, Leo	Golden, Patricia
Jackson, James	Der, Henry **	Frideres, James	Henderson, Rick
Lapham, Susan	Dumas, Jean	Goldscheider, Calvin	Jojola, Theodore
Lieberson, Stanley	Farley, Reynolds	Harley, Diana *	Keefe, Susan
Lott, Juanita	Halli, Shivalingappa	Hill, Robert **	McDaniel, Susan
Mann, Evelyn **	Khoo, Teik Huat	Hirschman, Charles	Pearce, David **
McPhie, Paul	Kralt, John	Johnson, Robert	Priest, Gordon
Michalowski, Margaret	Liu, William	Longoria, Salvador	Ram, Bali *
Miskura, Susan	Murray, Scott	Paisano, Edna Lee	Rudko, Krystyna
Reed, Paul	Petrie, Bruce	Samuel, John	Salo, Matt
Rodriguez, Clara	Plant, Mark	Tidwell, William	van Meurs, Erika
Sullivan, Teresa	Smith. Tom	Trevethan. Shellev	

^{**} Président ou présidente * Personne-ressource

GROUPES DE TRAVAIL — L'effet des besoins en données — fin

v

Joseph, Rachael Kobayashi, Audrey Kromkowski, John McKenney, Nampeo Norris, Douglas **	Rolark, Stanley * Samhan, Helen Stiffarm, Lenora Thomas, Derrick	Torczyner, James White, Philip
	Joseph, Rachael Kobayashi, Audrey Kromkowski, John McKenney, Nampeo	Joseph, Rachael Kobayashi, Audrey Kromkowski, John McKenney, Nampeo Norris, Douglas ** Rolark, Stanley * Samhan, Helen Stiffarm, Lenora Thomas, Derrick

(RHC., 20° étage, salles A1 et A2)	(Centre Simon-AGoldberg)
Almey, Marcia	Bryce-Laporte, Roy
Anderson, Alan **	Chicha, Marie-Thérèse
Boxhill, Wally *	Gagné, Madeleine
del Pinal, Jorge	Goldmann, Gustave
deVries, John	Henripin, Jacques
Driedger, Leo	Juteau, Danielle
Geschwender, James	Lachapelle, Réjean **
Harrison, Roderick	Laroche, Benoit
Harrison, Brian	Levin, Michael
Jones, Shirley	Paillé, Michel
Schneider, Paula	Piché, Victor
Stolarik, Mark	Raby, Ronald *
Waters, Mary	Renaud, Viviane
Weinfeld, Morton	Royce, Don
Woltman, Henry	Saram, P.

Snipp, Matthew Tonry, Michael White, Pamela

Président ou présidentePersonne-ressource

GROUPES DE TRAVAIL — Le contexte sociopolitique

(R.-H.-C., 12 étage, salles A et B)

Bondarskaya, Galina

Almey, Marcia

Duong Duc, Hong

Farley, Reynolds

Jackson, James

Driedger, Leo **

Kobayashi, Audrey

Liu, William

Miskura, Susan

Pearce, David Raby, Ronald Rudko, Krystyna Salo, Matt *

Schneider, Paula

Stolarik, Mark

Smith, Tom

က	(RHC., 4° étage, salle 4)	Bobo, Lawrence	Boyd, Monica	Butz, William	Dang, Mai	Estrada, Leo	Goldscheider, Calvin	Hirschman, Charles	Isajiw, Wsevolod	Jojola, Theodore	Kralt, John	Kromkowski, John **	Levin, Michael *	Ram, Bali	Royce, Don	Stiffarm, Lenora
2	(RHC., 26° étage, salle du conseil)	Berry, John	Goldmann, Gustave	Hill, Robert	Johnson, Robert	Jones, Shirley	Joseph, Rachael	Lapham, Susan *	McKenney, Nampeo	Murray, Scott	Paisano, Edna Lee	Priest, Gordon **	Torczyner, James	Waters, Mary	Weinfeld, Morton	
1 .	(RHC., 4° étage, salle 3)	Caplan, Tom	Cornish, John	de Weaver, Norman	del Pinal, Jorge	Der, Henry	Keefe, Susan	Lott, Juanita	Michalowski, Margaret *	Norris, Douglas	Reed, Paul	Rodriguez, Clara	Rolark, Stanley	Snipp, Matthew **	Thomas, Derrick	

van Meurs, Erika White, Pamela

^{**} Président ou présidente

GROUPES DE TRAVAIL — Le contexte sociopolitique — fin

	(RHC., 16-étage, salles A et B)	Anderson, Carl Baxter, Kick	Chicha, Marie-Thérèse Champion, Harry	•	Doob, Anthony Golden, Patricia	ımes	dor			Tonry, Michael White, Philip	Trevethan, Shelley Woltman, Henry	
9	AGoldberg)	Boxhill, Wally Alan	Roy		Gagné, Madeleine Cohen, Ronald		** %	an			Renaud, Viviane Samuel, John	:

[•] Président ou présidente • Personne-ressource

			,	
,				
: . :				
		e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		

Annexe C

Ordre du jour de la conférence

·		
	•	

Ordre du jour de la conférence

Première journée

8 h 15 - 8 h 45	Rafraîchissements
8 h 45 - 9 h 15	Accueil des participants à la conférence : Ivan Fellegi, Statistique Canada Résumé du but de la conférence : Barbara Bryant, Bureau of the Census des États-Unis
9 h 15 - 9 h 45	Discours-programme : Stanley Lieberson, Harvard University Président de discussion : Bruce Petrie, Statistique Canada
9 h 45 - 10 h 00	Débat ouvert à tous Président de discussion : Bruce Petrie
10 h 00 - 10 h 30	Rafraîchissements
10 h 30 - 12 h 15	L'expérience des organismes nationaux de statistique dans la mesure de l'origine ethnique Président de discussion: William Butz, Bureau of the Census des États-Unis Conférenciers: Nampeo McKenney et Arthur Cresce, Bureau of the Census des États-Unis, Pamela White et Viviane Renaud, Statistique Canada Participants: John Samuel, Carleton University, et Reynolds Farley, University of Michigan
12 h 15 - 13 h 15	Dîner
13 h 15 - 15 h 00	L'expérience des organismes nationaux de statistique (suite) Président de discussion : William Butz Conférenciers : David Pearce et Philip White, Grande-Bretagne John Cornish, Australie Teik Huat Khoo, Malaysia Galina Bondarskaya, Union soviétique
15 h 00 - 15 h 30	Rafraîchissements
15 h 30 - 16 h 30	Débat ouvert à tous Président de discussion : William Butz
16 h 30 - 17 h 00	Résumé/conclusion : William Butz
17 h 00 - 18 h 30	Réception à Statistique Canada

Ordre du jour de la conférence

Deuxième journée

•	
8 h 15 - 8 h 45	Rafraîchissements
8 h 45 - 9 h 00	Commentaires d'introduction pour la deuxième journée : William Butz
9 h 00 - 10 h 15	Les significations et dimensions de l'ethnicité Conférenciers: Ronald Cohen, University of Florida Calvin Golscheider, Brown University Wsevolod Isajiw, University of Toronto Président/participant: John de Vries, Carleton University
10 h 15 - 10 h 30	Rafraîchissements
10 h 30 - 11 h 30	Débat ouvert à tous Président : John de Vries
11 h 30 - 12 h 30	L'effet des besoins en données Conférenciers: Gustave Goldmann, Statistique Canada Jorge del Pinal, Bureau of the Census des États-Unis Madeleine Gagné, Communautés culturelles et Immigration, Gouvernement du Québec Présidente: Juanita Lott, Tamayo Lott Association
12 h 30 - 14 h 15	Groupes de travail: l'effet des besoins en données (dîner compris) Présidents: Evelyn Mann, New York City Planning Henry Der, Chinese for Affirmative Action Robert Hill, Morgan State University David Pearce, Royaume-Uni Douglas Norris, Statistique Canada Alan Anderson, University of Saskatchewan Réjean Lachapelle, Statistique Canada
15 h 00 - 15 h 30	Rafraîchissements
15 h 30 - 16 h 30	Le contexte sociopolitique Conférenciers: Leobardo Estrada, University of California à Berkeley Audrey Kobayashi, McGill University Président: Tom Smith, National Opinion Research Center
16 h 30 - 17 h 45	Groupes de travail: le contexte sociopolitique Présidents: Matthew Snipp, University of Wisconsin Gordon Priest, Statistique Canada John Kromkowski, National Center for Urban Ethnic Affairs Leo Driedger, University of Manitoba Jacques Henripin, Université de Montréal Arthur Cresce, Bureau of the Census des États-Unis Sange de Silva, Statistique Canada Roderick Harrison, Bureau of the Census des États-Unis
Soirée	Réception parrainée par la Société canadienne de la population

Salle de la Fontaine, Centre national des Arts

Ordre du jour de la conférence

Troisième journée

8 h 30 - 9 h 00	Rafraîchissements
9 h 00 - 9 h 15	Commentaires d'introduction pour la troisième journée : Bruce Petrie
9 h 15 - 10 h 00	Rapports des groupes de travail sur le contexte sociopolitique Président : Gustave Goldmann
10 h 00 - 10 h 30	Rafraîchissements
10 h 30 - 12 h 0Ò	La mesure de l'origine ethnique dans l'avenir Conférenciers: Monica Boyd, Carleton University Charles Hirschman, University of Washington Présidente/participante: Mary Waters, Harvard University
12 h 00 - 13 h 00	Dîner
13 h 00 - 14 h 00	Débat ouvert à tous Présidente : Paula Schneider, Bureau of the Census des États-Unis
14 h 00 - 15 h 00	Comptes rendus des rapporteurs : Lawrence Bobo, University of California à Berkeley, et Teresa Sullivan, University of Texas
15 h 00 - 16 h 00	Conclusion: Bruce Petrie et William Butz

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEOUE STATISTICUE CANADA
1010179127

ISBN 0-16-042918-8





